H5.859-340

45.859

RÉPÉTITIONS ÉCRITES
Pour la Préparation de tous les
EXAMENS DE DROIT

1939-1940

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS BIBLIOTHÈQUE

REPETITIONS ECRITES

D'

ÉCONOMIE POLITIQUE

rédigées d'après le Cours et avec l'autorisation

de

M. GAËTAN PIROU

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Première Année

BIBLIOTHEQUE CUJAS
D 060 201120 2

"LES COURS DE DROIT"
RÉPÉTITIONS ÉCRITES & ORALES
PRÉPARATION A L'EXAMEN ÉCRIT

3, Place de la Sorbonne (au premier)
— PARIS —

Source : BIU Cujas

FACULTÉ DE DROIT
DE
PARIS
BIBLIOTHÈQUE

Source : BIU Cujas

E C O N O M I E P O L I T I Q U E

1ère ANNEE (P)

INTRODUCTION

Discipline de formation récente, l'Economie Politique a des contours encore mal définis. Les économistes ne sont pas tous d'accord sur l'objet et les caractères de leur science, non plus que sur les procédés d'investigation qui lui conviennent. D'où la nécessité d'une Introduction, au cours de laquelle nous nous occuperons, en trois chapitres successifs :

1°- Du domaine, 2°- de la méthode, 3°- de l'histoire de l'Economie Politique. Nous nous bornerons d'ailleurs, sur chacun de ces points, à une vue sommaire et aussi concrète que possible, en laissant de côté des controverses qui ne pourront être comprises que plus tard.

Source : BIU Cujas

Chapitre Premier

LE DOMAINE DE L'ECONOMIE POLITIQUE

Section I

L'objet de l'Economie Politique.

Besoins spirituels et besoins matériels.

I - Les hommes réunis en société ont des besoins que l'on appelle souvent "matériels" (pour les distinguer des besoins dits "spirituels") : par exemple le besoin d'alimentation ou le besoin de mettre leur corps à l'abri des intempéries. Ces besoins matériels physiologiques, qui se rapportent au corps, sont communs aux hommes et aux animaux. Mais les animaux les satisfont d'une manière instinctive, tandis que les hommes, étant doués d'intelligence et de réflexion, combinent et agencent leurs actions et leurs efforts en vue d'obtenir la satisfaction maxima avec la peine minima.

II - Parmi les besoins matériels des hommes, il y en a dont la satisfaction est facile, parce que la nature offre les moyens d'y pourvoir dans les conditions d'abondance et de gratuité telles que les individus n'ont aucun effort particulier à fournir. Il en est ainsi en condition normale, par exemple, pour le besoin de respirer. Il n'en est pas de plus impérieux que celui-là, puisque si l'individu était privé d'air pendant seulement quelques instants, il mourrait. Pourtant, dans la vie courante, nous n'avons pas à nous en préoccuper, parce que nous vivons dans une ambiance qui contient une quantité d'air respirable, très supérieure à ce qui nous est nécessaire.

Mais, pour un très grand nombre de besoins matériels, la nature ne met pas à notre disposition spontanément les moyens de satisfaction. Il faut donc que les hommes suppléent à cette pauvreté naturelle en fabriquant, à l'aide d'éléments empruntés au milieu extérieur, mais transformés, aménagés par l'effort humain, des objets capables d'apaiser leurs besoins.

Production

III - Dans les sociétés primitives, chaque

Source : BIU Cujas

directe ou échange.

homme s'applique, par son propre effort et à l'aide de procédés techniques rudimentaires à satisfaire ses besoins personnels. Si la nature ne lui offre pas un abri suffisant contre les intempéries, il abattra des branches d'arbre, les émondera, les taillera, et se fabriquera une hutte. En ce cas, c'est un seul et même individu qui accomplit toute la série des actes qui vont de l'effort à la satisfaction, ou, comme on dit dans la terminologie économique, de la production à la consommation. Dans la vie sociale moderne, les choses se passent tout autrement. Ce n'est pas le même homme qui produit et qui consomme un objet déterminé. Chaque individu s'adonne, dans des conditions et sous des influences dont nous reparlerons, à la production d'une catégorie particulière d'objets. Un boulanger consacre toute sa vie professionnelle à cuire des pains, un opticien à fabriquer des lunettes et des jumelles. Le boulanger ne consommera lui-même qu'une très minime fraction des pains qui sortiront de son four. Quant à l'opticien, il peut arriver, qu'ayant une vue normale, il n'ait besoin d'aucun des articles qu'il vend. Ainsi donc, dans nos sociétés modernes, la plupart des individus se vouent à des productions qui ne sont pas destinées, au moins dans leur plus grande part, à la satisfaction de leurs besoins personnels. Ces articles qu'ils produisent et ne consomment pas, ils les vendent, c'est-à-dire qu'ils les échangent contre de la monnaie, puis à l'aide de cette monnaie, ils achètent à d'autres producteurs ou commerçants, les marchandises diverses dont ils ont besoin.

L'Economie politique est l'étude de l'échange.

L'objet de l'Economie Politique, c'est l'étude de ces faits d'échange par lesquels un individu abandonne à un autre ce qu'il détient, pour obtenir en contrepartie ce qu'il désire, faits grâce auxquels dans nos sociétés modernes, est établi le pont entre la production des richesses et la satisfaction des besoins matériels.

Voilà une définition très simple et qui va pourtant nous permettre, mieux que d'autres plus courantes que l'on trouve dans les manuels et traités d'économie politique, d'apercevoir les caractères et de délimiter les frontières de l'Economie Politique.

Source : BIU Cujas

Section II

Les caractères de l'Economie Politique.

L'Economie Politique est une discipline humaine et une discipline sociale. Nous entendons par là affirmer : 1) qu'il n'y a pas de faits économiques dans les sociétés animales; 2) qu'il n'y a pas d'économie politique de l'homme isolé.

Pas de faits économiques dans les sociétés animales.

1) Si l'Economie politique se définissait, ainsi que certains le prétendent, comme l'étude des actes accomplis en vue de la satisfaction des besoins matériels, elle n'aurait pas un domaine strictement limité à l'homme et aux relations des hommes. Entre l'activité du sauvage, qui se construit un abri contre les intempéries, et celle de l'oiseau qui consacre son temps et ses efforts à se fabriquer un nid, il existe un parallélisme certain. Mais s'il est vrai, comme nous le pensons, que l'Economie politique ne s'occupe de la satisfaction des besoins matériels que lorsqu'elle s'obtient par le moyen de l'échange, comme l'échange suppose une vie sociale organisée, réfléchie, consciente, que l'on ne rencontre que dans les sociétés humaines, il s'ensuit que les lois économiques n'ont point leur analogue dans l'ordre des sociétés animales et qu'elles n'entrent en jeu que là où existent des hommes.

Pas d'économie politique de l'homme isolé.

2) Et encore faut-il, pour que l'Economie politique apparaisse, qu'entre ces hommes se nouent des rapports d'échange. Supposons un individu isolé sur une île déserte, et obligé de pourvoir seul à son alimentation et à sa sécurité, les actes qu'il accomplira à cette fin relèveront de la physique, de la chimie, de la physiologie peut-être; mais non de l'Economie politique, si du moins on accepte notre définition. Là où il n'y a qu'un homme, il ne peut y avoir échange. L'Economie politique n'est pas une discipline individuelle, mais une discipline sociale.

Section III

Les frontières de l'Economie Politique.

Pour achever de délimiter exactement le domaine de l'Economie politique, il reste à indiquer, parmi les actes des hommes en société qui gravitent autour de l'échange, ceux qui relèvent de l'Economie politique et

Source : BIU Cujas

ceux qui ressortissent à des disciplines différentes. A cet effet, nous étudierons en trois paragraphes les rapports de l'Economie politique: I) avec le droit, 2) avec la technologie, 3) avec la morale).

§ Ier - Economie politique et droit.

Le droit, et en particulier le droit civil et le droit commercial, s'occupe des rapports d'échange qui interviennent entre les individus, mais il ne se place pas sous le même angle et il n'examine pas les mêmes questions que l'Economie politique. Un exemple concret fera clairement saisir la différence entre les deux points de vue. Soit un individu qui achète une maison pour une somme de 200.000 francs. Le droit à l'occasion de ce fait, nous indique à quelles conditions l'opération est valable, en quelle mesure les pouvoirs publics lui donneront, le cas échéant, l'appui de leur autorité. Le droit formule en conséquence un certain nombre de règles sur la capacité des parties contractantes, parfois sur l'écrit qu'il est nécessaire de rédiger, et de déposer dans tel ou tel service tel que celui de l'enregistrement. Le vendeur et l'acheteur sont tenus de se plier à l'ensemble de ces règles s'ils veulent que leur opération soit juridiquement valable. Quant à l'Economie politique, elle s'occupe de cette opération sous un tout autre aspect, car elle se propose de rechercher comment il se fait que la maison se vende à ce prix de 200.000 francs, et quels sont les facteurs divers qui, influant sur les prétentions du vendeur ou sur les disponibilités de l'acheteur, déterminent le prix et le font varier dans le temps et dans l'espace. On voit donc que, s'agissant d'une situation donnée, le droit la réglemente, tandis que l'Economie politique l'explique, ce que l'on exprime parfois en disant que le droit est un art et l'Economie politique une science.

e Droit réglemente.

L'Economie politique explique.

Ce n'est pas à dire qu'il n'existe pas entre le droit et l'Economie politique des rapports étroits. En particulier, l'économiste dans sa recherche des causes qui influent sur le prix des choses, rencontrera les régimes juridiques. Il y a des pays qui proclament le principe de la liberté des conventions, c'est-à-dire qui laissent aux individus latitude pour passer entre eux tous les accords qu'ils veulent; il y en a d'autres qui apportent au libre contrat des limites et restrictions très nombreuses. Suivant que le

Influence du Droit sur la vie économique.

Source : BIU Cujas

régime de droit dominant sera celui de la liberté ou celui de la réglementation, les prix pourront être différents. C'est ainsi qu'en France, depuis la guerre, les pouvoirs publics ont supprimé à peu près complètement pour toutes les maisons autres que les maisons neuves la liberté des conventions entre propriétaires et locataires. L'étude de cette législation (et de la jurisprudence qui l'interprète) relève du droit. Mais l'économiste la rencontrera lorsqu'il s'occupera du taux des loyers et du prix de vente des maisons qui l'un et l'autre sont influencés et abaissés par cette législation.

§. II - Economie politique et technologie.

Un rapport d'échange porte généralement sur un objet qui, ainsi que nous l'avons vu précédemment, a été fabriqué par un producteur, lequel en a emprunté les éléments au milieu extérieur. La série des opérations qui constitue cette fabrication obéit à des lois et relève de diverses sciences appliquées que l'on peut englober sous le nom de technologie. Entre l'Economie politique et la technologie, comme entre l'Economie politique et le Droit, il existe une distinction très nette d'objet et de nature, qui n'est pas exclusive de rapports et de contacts très étroits entre ces deux disciplines.

Quantités et valeurs.

Soit une exploitation forestière. Le propriétaire peut se demander de quelle manière il doit espacer les coupes de bois pour obtenir en quantité les rendements maxima. A cet égard, un certain nombre de règles doivent être observées qui ressortissent à la technique de l'exploitation forestière et sont exposées dans certains cours des écoles qu'on appelle "écoles techniques". Mais le propriétaire de l'exploitation peut aussi se poser une autre question. Il peut se demander quel aménagement lui apportera le plus grand bénéfice. Et il se peut que l'aménagement technique le meilleur (c'est-à-dire celui qui, dans une période de 50 années par exemple, donnera la plus grande quantité de bois) ne soit pas l'aménagement préférable à ce second point de vue. Si le propriétaire a, par exemple, des raisons de penser que d'ici 10 ou 15 ans, le prix du bois baissera, il a intérêt à augmenter le nombre des coupes dans les premières années, quand le bois se vend cher Cette combinaison sera peut être techniquement inférieure si elle donne au total une moindre quantité de bois. Elle sera économiquement supérieure si cette

Exemple de l'exploitation forestière.

Source : BIU Cujas

moindre quantité fournit au propriétaire une somme d'argent globale plus élevée. Bref, tandis que la technologie étudie les choses matérielles, considère les éléments naturels au point de vue de leurs caractères physiques, s'occupe des quantités, des poids, des volumes, l'Economie politique, elle, s'occupe des valeurs.

Influence de la technique sur l'économique.

Un second exemple nous permettra de mettre en lumière l'influence de la technique sur l'économique. Dans nos sociétés modernes, les hommes, pour la fabrication des marchandises aptes à la satisfaction de leurs besoins, s'aident de machines. L'étude de ces machines, de leur agencement, de leur mécanisme ressort de la technique et fait l'objet de cours détaillés dans les écoles techniques d'industrie. L'Economie politique ne s'occupe du machinisme que dans la mesure où il exerce une influence sur les valeurs. Mais sans anticiper sur des développements ultérieurs, il suffit d'un instant de réflexion pour s'apercevoir que cette influence est considérable. L'introduction du machinisme dans une société permet de fabriquer un beaucoup plus grand nombre d'objets que lorsqu'on travaillait à la main. Ces objets, par le fait même de leur abondance, et en application d'une grande loi économique que nous retrouverons, vont voir baisser leur valeur à l'unité. Voilà donc un cas où l'élément quantité influe sur l'élément valeur et où un changement d'ordre technique a des conséquences d'ordre économique. Technique et économique entretiennent ainsi des relations tout en constituant des disciplines essentiellement distinctes.

Exemple du machinisme.

§. III - Economie politique et morale.

L'Economie politique est amorale.

L'Economie politique n'est ni morale, ni immorale, mais amorale.

Elle n'est pas nécessairement morale, car elle étudie les valeurs d'échange, qu'elles soient ou non conformes aux prescriptions de la morale. Pour qu'il y ait valeur d'échange, il faut que les désirs des hommes se portent sur certaines choses dans certaines conditions. Peu importe, au point de vue économique, que ces désirs soient légitimes ou non. L'alcool, l'opium, la cocaine, sont condamnés par la morale; il suffit que des hommes les recherchent pour que ces choses aient leur place dans l'Economie Politique.

"Les Cours de Droit" Répétitions Écrites et Orales
3, Place de la Sorbonne, 3 Z Reproduction interdite

Source : BIU Cujas

L'Economie politique n'est pas non plus immorale Ce qui a créé la confusion à cet égard, c'est la pauvreté du vocabulaire économique. Pour caractériser les biens et les services recherchés par les hommes, les économistes se servent du terme d'"utilité" disant par conséquent que l'opium ou la cocaïne sont "utiles" Mais cela n'implique dans leur pensée qu'une constatation, non une approbation. Pour éviter toute équivoque, un économiste italien Vilfredo Pareto avait proposé d'écarter le mot utilité et de se servir d'un terme dérivé du grec "ophélimité" pour désigner le fait d'être à tort ou à raison désiré par les hommes, mais l'usage n'a pas adopté ce terme.

Contacts entre l'Economie politique et la morale.

Quoique l'Economie politique et la morale se placent sur des terrains différents, il existe cependant des contacts entre elles. Dans une société donnée, les valeurs d'échange sont, à certains égards, influencées par les conceptions morales et même religieuses. Le prix du poisson le vendredi ne s'établit pas au même cours, toutes choses égales, d'ailleurs, si la société est principalement catholique ou incroyante. Au Moyen Age, les prix et les salaires se fixaient à certains niveaux, qui étaient, pour une part, la conséquence des idées religieuses et morales dominantes à l'époque. Mais il s'agit là de corrélation de fait, non de subordination de principe. En tant que science l'Economie politique est indépendante. Elle recherche objectivement les lois de l'enchainement de faits. Elle n'a pas à se placer sous la dépendance ou le contrôle de la morale

Chapitre I:

LA METHODE DE L'ECONOMIE POLITIQUE.

Le problème de la méthode en Economie Politique a donné lieu au XIXème et au XXème siècles à des controverses interminables. Nous laisserons délibérement de côté ces discussions, encore qu'elles soient fort intéressantes et importantes, parce qu'on ne peut les comprendre et y prendre parti que lorsqu'on est déjà avancé dans l'étude de l'Economie politique. Nous nous bornerons donc dans ce chapitre, à marquer les particularités que présente nécessairement, en raison de la nature des faits économiques, l'application de la

Source : BIU Cujas

La méthode des sciences de a nature.

méthode en usage dans les sciences de la nature et qui y a donné des preuves multiples de sa fécondité.

Emploi combiné de l'observation et du raisonnement.

Cette méthode, dont Claude Bernard, dans sa célèbre "Introduction à l'étude de la médecine expérimentale" a donné un magistral schéma, comporte l'emploi combiné de l'observation et du raisonnement. Par l'observation le savant connait le fait. Par la raisonnement, il construit une hypothèse explicative. Puis, par de nouvelles observations et des expériences il confronte cette hypothèse avec la réalité. Quand elle sort victorieuse de la confrontation, l'hypothèse est élevée à la dignité de loi. Ce processus d'investigation est-il susceptible, en Economie politique, d'aboutir à des résultats satisfaisants ?

Section I

L'observation en Economie Politique

§. I - Statistiques et graphiques.

Si l'on admet la définition de l'Economie politique dont nous sommes partis, à savoir que la science économique étudie les faits de valeur d'échange, il s'ensuit qu'un fait économique est toujours susceptible de revêtir une expression numérique, qu'il peut toujours se traduire par un chiffre. Dès lors, quand on constate l'existence d'un fait économique, ce n'est pas seulement sa présence que l'observation révèle, c'est en même temps son degré d'intensité. Et des séries d'observations économiques ne nous montreront pas seulement tel fait tantôt présent, tantôt absent, elles nous le montreront avec une intensité différente, exprimée par des chiffres divers suivant les pays et suivant les époques. C'est dire que les observations économiques prennent tout naturellement la forme statistique, la statistique étant l'expression numérique des variations, dans le temps et dans l'espace, d'un phénomène donné. En fait donc, quand l'économiste veut étudier, par exemple, le prix du charbon en France, depuis le début du XXème siècle, il se reporte à la "Statistique de l'Industrie minérale" laquelle lui indique le prix moyen de la tonne, année par année, et le renseigne également sur un certain nombre d'autres éléments quantitatifs et variables d'années en années, tels que le salaire journalier

Les observations économiques prennent actuellement la forme statistique.

Source : BIU Cujas

moyen des ouvriers mineurs, les quantités de charbon extrait, etc... C'est à l'aide de ces divers éléments que le savant va travailler.

Toutefois, ces statistiques, ces tableaux de chiffres, ne permettent pas généralement, à simple lecture de prendre une idée nette, claire, précise des variations d'un phénomène. Aussi, pour tirer des statistiques ce qu'elles contiennent, est-on amené à construire des graphiques, à l'aide des données qu'elles renferment. Le graphique, c'est la traduction d'une statistique sous forme d'une image, d'une ligne. Chacun sait, par exemple, comment s'établit le graphique de la fièvre d'un malade. De la même manière, on dresse le graphique du mouvement des prix du charbon depuis 1900. La ligne ainsi obtenue sera ascendante de gauche à droite lorsque le prix du charbon d'une année à l'autre montera, ce qui s'est produit par exemple pour le charbon (comme pour la plupart des autres marchandises) à partir de 1914 et jusqu'en 1919-1930.

Un premier avantage de la traduction des statistiques en graphiques, c'est que le graphique, sans rien apporter de nouveau, permet d'un seul coup d'oeil de prendre une idée claire et nette de l'allure générale d'un fait économique.

Mais ce n'est pas tout. Si sur une même feuille de papier, nous représentons à une même échelle et pour une même période, les graphiques d'un certain nombre d'éléments, si, par exemple, de 1900 à 1930, nous traçons 1) le graphique des prix du charbon, 2) le graphique des quantités produites, 3) le graphique des salaires des mineurs, nous verrons tout de suite et à un simple coup d'oeil, quelles sont, parmi ces diverses courbes, celles qui ont une allure approximativement concordante, ce qui n'apparaitrait pas si l'on se bornait à lire les séries de chiffres. Et alors on va pouvoir appliquer ce que les logiciens appellent la méthode des variations concomitantes; si deux des phénomènes étudiés ont des courbes absolument parallèles, ce qui implique que lorsque l'un augmente ou diminue d'intensité, l'autre varie dans la même proportion, on sera fondé à penser que ce parallélisme (surtout quand il se constate pendant toute une période) ne peut pas être le fait du hasard, et qu'il signifie que les deux phénomènes sont liés l'un à l'autre, soit parce que l'un est cause et l'autre effet, soit parce qu'ils sont tous deux effets d'une même cause à déterminer.

La méthode des variations concomitantes.

Enfin, le rapprochement des graphiques ne nous montrera pas seulement quels faits sont liés l'un à

Source : BIU Cujas

l'autre, il nous donnera souvent une idée de la nature du lien qui les unit. Soit, dans le graphique précédent, la courbe des prix et celle des salaires. Si l'on constate que ces deux courbes ont d'une manière générale des variations concordantes, mais que, des deux, celle qui monte et descend la première est celle des prix, on sera fondé à en induire que ce sont les mouvements des prix du charbon qui déterminent les variations du salaire, tandis que la constatation opposée nous amènerait au contraire à conclure que les mouvements du salaire sont cause et les mouvements des prix effet.

btation numéique du degré e corrélation es faits.

Cette transformation en graphiques a toutefois l'inconvénient d'écarter la précision que comportait l'expression numérique. La technique récente de la statistique a essayé de corriger cet inconvénient en donnant une notation numérique du degré de corrélation entre les courbes. Quand les deux phénomènes ont

es variations arallèles

des variations absolument parallèles, quand, le premier, doublant l'autre double aussi, quand le premier diminuant de moitié, le second diminue aussi de moitié, quand on a ainsi deux courbes parallèles et superposables, on exprime ce résultat par le chiffre + 1.

es variations ntiparallèes.

Quand les variations sont antiparallèles, c'est-à-dire que, le premier fait doublant, le second diminue de moitié, on exprime ce résultat par - 1 (la variation antiparallèle est le signe d'un lien aussi étroit que la variation parallèle.) Quand on ne constate ni parallélisme, ni antiparallélisme, on exprime le résultat par 0. Dans la vie économique concrète, on n'a jamais ces expressions extrêmes; on obtient seulement des valeurs voisines de - 1, + 1 et 0. Quand on obtient une expression voisine de 0, il est probable qu'il n'y a pas de lien entre les deux faits. Quand on obtient une expression voisine de - 1 ou de + 1, il est probable qu'il existe un lien étroit entre eux.

pplication le cette notaion.

Voici un exemple d'application de ces coefficients de corrélation, emprunté à un statisticien français: M. Lenoir a étudié le coefficient de corrélation entre 1°- le prix de la tonne de charbon, 2° le stock existant sur le carreau de la mine, 3°- la production de l'or. Il est arrivé aux résultats suivants; entre le prix de la tonne de charbon et le stock existant il a constaté un antiparallélisme assez étroit, - 0,7 les prix du charbon montant quand les stocks diminuent. Puis, entre les deux éléments, prix du charbon et production de l'or. M. Lenoir a constaté un parallélisme qui atteint + 0,8, ce qui prouve que le prix du charbon est influencé étroitement par la production de l'or.

Source : BIU Cujas

Nous verrons plus tard comment s'expliquent ces diverses relations. Pour l'instant, nous nous bornerons à indiquer comment on peut les découvrir et en prendre une mesure précise.

§. 2 - Les dangers de la statistique.

Dangers que comporte l'utilisation des statistiques.

Pour féconde qu'elle soit, l'utilisation des statistiques comporte un certain nombre de risques qu'il faut apercevoir pour les éviter en prenant les précautions nécessaires.

Sans aller jusqu'à dire avec Disraéli qu'il y a trois degrés dans l'erreur, qui sont, par ordre de gravité croissante, le mensonge, le satané mensonge, la statistique, il faut reconnaître que beaucoup de statistiques comportent des erreurs graves. Ces erreurs peuvent provenir de l'ignorance de celui à qui on s'adresse pour obtenir les informations ou de ce qu'il interprète mal les questions qui lui sont posées; elles peuvent venir aussi de la mauvaise foi lorsque l'individu qui fournit le renseignement craint par exemple qu'il ne soit utilisé contre lui par le fisc.

Remarquons toutefois, qu'en face de l'inexactitude des données statistiques, l'économiste n'est pas absolument désarmé.

L'inexactitude des données.

Il faut noter, d'abord, que beaucoup d'erreurs de détail se noient dans l'ensemble, et que ce qui importe le plus souvent à l'économiste, ce sont moins les chiffres absolus que les variations dans les chiffres d'une année à l'autre. Or, fréquemment, des données douteuses comme chiffres absolus, reprennent une valeur comme chiffres relatifs. Il est impossible de savoir exactement la quantité de marchandises importées en France en 1937, parce qu'il en est qui entrent sur le territoire en contrebande et qui échappent au relevé de l'administration des douanes, mais comme le pourcentage de fraude est à peu près le même tous les ans, les chiffres comparés de 1936 à 1937, donneront une idée, que l'on peut tenir affirmativement pour exacte, du mouvement des importations d'une année à l'autre.

Souvent elles se noient dans l'ensemble.

Il y a des statistiques dignes de foi.

Par ailleurs, l'inexactitude dans les données est très variable suivant les statistiques. Il en est qui sont très digne de foi; ce sont celles qui reposent sur des renseignements que le déclarant a intérêt à donner exacts. Tandis que les statistiques successorales sont fort sujettes à caution parce que les héritiers ont intérêt à esquiver ou du moins à minimiser leur

Source : BIU Cujas

déclaration, les statistiques des marchandises entrées en France, sous le régime de l'admission temporaire, méritent généralement créance, parce que l'admission temporaire est la faculté donnée à certains importateurs de ne pas payer les droits de douane si la marchandise qu'ils font entrer est destinée à la réexportation et que dès lors, l'importateur a intérêt à faire une déclaration.

Enfin, même si l'économiste est obligé, n'en ayant pas d'autre à sa disposition, de se servir de statistiques douteuses, il existe divers moyens de dépister les inexactitudes en contrôlant les observations et les statistiques les unes par les autres. C'est ainsi que quand on procède à un recensement professionnel de la population, on demande à la fois à chaque patron combien il emploie d'ouvriers et à chaque ouvrier pour le compte de quel patron il travaille. Dans le cas de discordance entre les renseignements fournis par ces deux sources, une petite enquête complémentaire permettra de savoir lequel des deux chiffres est conforme à la realité.

Pour les statistiques douteuses, il existe des moyens de dépister et de corriger les erreurs.

Autre exemple. A la fin du XIXème siècle, l'administration des finances décida de procéder à un recensement monétaire, et de rechercher combien restaient en circulation de pièces de monnaie frappées aux diverses dates. Or s'adressa aux caisses publiques et on leur demanda à tel jour donné, d'indiquer le nombre des pièces de chaque millésime contenues dans leur caisse. Un grand nombre de caissiers firent le calcul consciencieusement. D'autres pour s'éviter un travail supplémentaire, répondirent de chic. Mais ces agents ignoraient que la Monnaie n'avait pas frappé de pièces tous les ans; ils donnèrent un chiffre pour les pièces de tel millésime alors qu'il n'en avait pas été frappé cette année-là. On dépista aisément les réponses de cette catégorie et l'on n'en tint pas compte dans le total.

Exemple du recensement monétaire de la fin du XIXème siècle.

§. 3 - La monographie.

Tandis que la statistique nous renseigne sur l'ensemble des unités considérées sous leur aspect numérique, la monographie retient quelques unités choisies dans la masse et envisagées dans tous leurs détails. Au XIXème siècle, un sociologue français, Le Play a appliqué d'une manière systématique, aux questions sociales la méthode monographique. Préoccupé d'étudier la situation des ouvriers, au lieu de prendre

Le Play.

Source : BIU Cujas

comme point de départ des statistiques faisant connaître, pour la masse des ouvriers, le montant des salaires et tous autres éléments susceptibles d'une expression numérique, Le Play choisit quelques familles ouvrières et procéda à une enquête très minutieuse, sur leurs conditions d'existence, leurs ressources, leurs dépenses, leur niveau intellectuel, leurs pratiques morales, etc... Ses disciples, les adeptes de l'école dite la "Science sociale" ont perfectionné l'emploi de ce procédé.

L'école de la Science sociale".

Dangers de la méthode monographique.

A la vérité, la méthode monographique prise comme instrument principal d'observation présente un très sérieux danger. Il est, en effet, impossible de savoir si les unités retenues sont représentatives de l'ensemble et si l'on peut généraliser les conclusions de l'examen monographique. La monographie apparait au contraire comme très précieuse lorsqu'elle se borne à compléter la statistique. Un certain nombre de grandes enquêtes économiques et sociales ont ainsi jumelé statistique et monographie. Leur partie statistique nous renseigne sur l'ensemble des faits vus sous l'angle numérique et quantitatif. La partie monographique apporte, sur quelques unités choisies avec soin, les compléments d'information que peut donner un examen approfondi et qui ne se cornu pas aux éléments exprimables en chiffres. On obtient ainsi finalement une vision des choses plus concrète et plus complète que celle que pouvait donner la seule statistique et en même temps plus générale et plus typique que celle qui serait résultée de la seule monographie.

La monographie comme complément de la statistique.

Section II

Le raisonnement en Economie politique.

Pour dégager de la masse des faits, les rapports de causalité et les lois, il est nécessaire d'interpréter l'observation par le raisonnement. Les sciences de la nature ne sont jamais purement expérimentales; elles comportent toujours une partie rationnelle. Mais s'agissant des sciences sociales et de l'Economie politique en particulier, beaucoup de bons esprits pensent que le raisonnement doit tenir une place particulièrement importante. Les faits sociaux, font-ils remarquer, sont les plus complexes de tous les faits naturels. Dans la classification des sciences telle que l'a élaborée Auguste Comte, et où les sciences sont placées par ordre de complexité croissante, la sociologie

Complexité extrême des faits sociaux.

Source : BIU Cujas

occupe le sommet de l'échelle.

Impossibilité de l'expérimentation.

En outre, et surtout, ajoute-t-on, le savant est privé, en sociologie, des ressources que lui apporte en d'autres sciences l'expérimentation. On sait que l'expérimentation est une observation provoquée par le savant dans des conditions artificiellement simples, et qui permet, mieux que l'observation ordinaire, de dégager les liens qui unissent entre eux les faits étudiés. Par exemple, on placera un animal sous la cloche d'une machine pneumatique puis on le soumettra à certaines influences et on pourra attribuer le résultat qui se produira à la cause dont on sera sûr qu'elle aura agi seule dans ce milieu fabriqué de toutes pièces et dont on connaît tous les éléments. L'économiste qui a pour objet d'étudier les sociétés humaines, ne peut évidemment pas faire d'expérimentation sur elles; il ne lui est pas permis de placer les nations ou les groupes sociaux sous la cloche d'une machin pneumatique, ni de décréter telle ou telle mesure pour voir quelles en seront les conséquences. Placé en présence de faits complexes au suprême degré et extrêmement enchevêtrés, mis dans l'impossibilité de les isoler à sa guise, l'économiste risque de ne pas pouvoir démêler le chaos et découvrir les enchaînements entre les faits.

L'économie pure.

Ceux qui partagent cette manière de voir, proposent et emploient une méthode assez différente de la méthode ordinaire des sciences de la nature. Dédaignant l'observation, ils construisent par le raisonnement un système économique beaucoup plus simple que ne l'est le monde réel et ils s'efforcent d'en démontrer le mécanisme. Supposons, disent-ils, que tous les hommes soient mus dans leurs actions par le seul mobile de l'intérêt personnel: supposons en outre qu'il n'existe aucun obstacle à la libre concurrence des vendeurs et des acheteurs et demandons-nous comment se fixeront les prix sur un marché où régneraient seuls et intégralement ces principes de l'intérêt personnel et de libre concurrence. Raisonnant sur cette hypothèse simple, ces théoriciens formulent un certain nombre de lois. Naturellement, ils savent bien que ces lois ne valent pas telles quelles pour l'explication du monde infiniment plus compliqué dans lequel nous vivons, où bien d'autres mobiles que l'intérêt personnel entrent en jeu et où la libre concurrence rencontre de multiples limitations. Aussi divisent-ils l'Economie politique en deux parties: I) l'économie pure qui est l'ensemble des théories et des lois valables pour un monde simplifié, fondé sur l'intérêt personnel et sur la li-

Source : BIU Cujas

bre concurrence. 2) l'économie appliquée, qui réintroduit peu à peu, l'un après l'autre, les éléments volontairement négligés par l'économie pure, et se rapproche ainsi progressivement des conditions de la vie économique réelle.

L'économie appliquée.

Pour achever de donner une idée sommaire de cette méthode rationnelle, abstraite, il reste à ajouter que la plupart de ses partisans, logiques avec eux-mêmes, n'hésitent pas, dans la construction de l'économie pure, à recourir à cette forme suprême du raisonnement que sont les mathématiques. Leurs ouvrages renferment des pages entières d'équations. Et cette application des mathématiques à l'Economie politique a, d'après eux, un triple avantage.

L'usage du raisonnement mathématique en Economie politique.

I) En remplaçant les choses par des symboles et en tirant de ces symboles tout leur contenu à l'aide des ressources précieuses de l'analyse mathématique, on aperçoit plus rapidement et plus sûrement les connexions entre les faits.

2) La substitution du langage mathématique au langage ordinaire permet d'éviter les confusions et les équivoques qu'entraine trop souvent l'emploi des termes dont le sens est mal fixé, sur lequel les auteurs ne s'entendent pas parfaitement, que parfois un même auteur prend dans des sens différents, sans s'en apercevoir, au cours d'un raisonnement.

3) Enfin, et surtout, l'emploi des mathématiques conduit à mieux apercevoir la nature exacte des liens entre les phénomènes sociaux; lorsqu'ils se servent du langage ordinaire, les économistes sont amenés à se préoccuper avant tout de la découverte des rapports de causalité. Entre deux faits, ils s'attachent à dire lequel est cause, lequel est effet. En réalité, cette recherche est souvent assez vaine, parce que l'interdépendance des faits économiques est telle que suivant les cas un même fait sera tour à tour cause, puis effet. La vérité est qu'entre plusieurs éléments, il y a de tels liens que toute modification de l'un d'eux entraine des variations, en sens divers de tous les autres. Or, pour exprimer cet état d'interdépendance, les mathématiciens ont une notion tout à fait adéquate, celle de fonction et de variation fonctionnelle. Ainsi, grâce aux mathématiques, se substitue à la recherche vaine des rapports de causalité celle des relations d'interdépendance.

Rapports et causalité et variations fonctionnelles.

Dans ce conflit entre les partisans d'une méthode positive, prenant comme point de départ l'observation statistique et monographique, et les partisans

Source : BIU Cujas

d'une méthode plus abstraite, reposant sur la construction de l'économie pure à l'aide du raisonnement mathématique, les préférences de M. Pirou vont à la première thèse. Il lui semble que les applications qui ont été faites depuis un demi-siècle en particulier de la méthode positive, en matière de prix, de salaires, de change, etc... ont montré qu'il n'est pas chimérique d'espérer, par l'emploi ingénieux des procédés de la technique moderne, découvrir les lois des faits économiques. Mais il est juste de reconnaitre que ces applications ont été jusqu'ici plutôt fragmentaires. Les systèmes généraux de théorie économique ont été jusqu'à présent construits plutôt à l'aide de la seconde méthode qui permet de dresser plus rapidement un schéma général d'explication. Aussi, y aura-t-il lieu d'exposer sommairement, quand le moment sera venu, les principes de l'économie pure, tels qu'ils ont été formulés par ses représentants les plus qualifiés.

Chapitre III

L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA PENSEE ECONOMIQUE.

Section I

L'antiquité et le Moyen Age

Absence de pensée économique.

Ces deux périodes qui ont connu des penseurs très vigoureux, l'Antiquité, des philosophes, le Moyen Age des théologiens, n'ont pas d'économistes. A ces deux époques, très importantes de l'histoire du monde, on ne trouve aucune pensée économique véritable. On a donné de cette carence deux explications, tenant, l'une au domaine des faits, l'autre, au domaine des idées. Nous allons rechercher successivement pour les deux périodes ce que valent ces explications.

Source : BIU Cujas

§. I - L'Antiquité.

A - Les faits.

Sur la vie économique dans l'Antiquité grecque nous sommes renseignés par des sources diverses. Les informations les plus anciennes se rapportent à l'époque homérique qui va approximatibement du XIIème siècle au VIIIème siècle avant J.C. Nous sommes documentés à cet égard par l'Illiade et l'Odyssée. C'est surtout dans l'Odyssée qu'on trouve des renseignements assez précis pour donner une idée de la vie économique de ce temps.

A. l'époque homérique.

La vie économique à l'époque homérique; le système de l'économie domestique.

Ce qui domine alors c'est le système de l'économie domestique. La famille produit tout ce qu'elle consomme et consomme tout ce qu'elle produit; elle forme une unité autonome, qui se suffit à elle-même. Il est vrai que la famille antique, et particulièrement la famille grecque est un groupement beaucoup plus large que la famille moderne; elle réunit toutes les personnes vivantes, qui se réclament d'un ancêtre commun. Quand les enfants se marient, ils ne sortent pas du cercle de la famille pour former une famille nouvelle La famille comprend parfois trois ou quatre générations, auxquelles viennent encore s'ajouter les esclaves.

La spécialisation des tâches.

Au sein de la famille règne une spécialisation des tâches poussée assez loin. Chaque membre de la famille travaille, d'après ses aptitudes et son âge, à une certaine tâche et dépend des autres membres de la famille pour la satisfaction de ses besoins

Il n'y a pas à cette époque de faits économiques de valeurs d'échan-

Tel étant le schéma de la vie d'alors, y a-t-il à cette époque des phénomènes économiques ? La réponse dépend de la définition adoptée, pour l'économie politique Si l'on adopte la définition qui fait de l'économie politique l'étude des valeurs d'échange, on peut soutenir qu'il n'y a pas, dans cette période de faits proprement économiques, car au sein de la famille antique, il n'y a pas d'échange au sens strict. L'échange consiste en une prestation et une contre-prestation entre deux personnes en vertu d'un accord de volonté. Il n'y a rien de tel dans la vie homérique. C'est le chef de famille qui distribue les tâches à accomplir, centralise les produits, les répartit d'après les besoins de la famille. Et dès lors, s'il n'y avait pas de vie économique véritable, il n'est pas surprenant qu'il n'y ait pas eu davantage de pensée économique.

Source : BIU Cujas

l'époque classique.

Cette explication cependant n'est pas suffisante parce que l'histoire grecque ne comporte pas que la période homérique. Si nous passons au deuxième stade, au siècle classique, au Vème siècle, le raisonnement que nous venons de faire ne tient plus, parce que à la vie économique domestique est venue se superposer une économie d'échange comparable à la vie économique moderne. Des étrangers et des affranchis se sont installés comme boutiquiers ou commerçants; à un degré plus élevé, comme armateurs ou financiers, et ils ont avec leur clientèle des rapports d'échange; la monnaie dont l'invention remonte au VIIIème siècle est déjà répandue, tout au moins dans les régions du littoral, Athènes a les mines du Laurium et frappe une pièce, le tétradrachme qui est l'instrument des relations économiques internationales.

L'économie d'échange à l'époque classique.

. L'époque hellénistique.

Cette vie économique prend encore plus d'ampleur aux IVème - IIIème siècles, à l'époque dite hellénistique. Le développement de l'économie d'échange est la conséquence des grandes conquêtes qui font tomber en la possession des Grecs les trésors de Persepolis et de Babylone et établissent un courant de numéraire entre l'Asie et la Grèce. On voit même se développer des Banques, qui font des opérations analogues à celles du chèque et de la lettre de change.

a vie commerciale et financière à l'époque ellénistique.

Donc si, à l'époque homérique, il n'y a pas de vie économique strictu sensu, en revanche, à l'époque classique et à l'époque hellénistique, il existe des faits économiques, suffisamment différenciés pour que sur cette vie économique eut pu se greffer une pensée économique. Si elle n'est pas née, il faut en rechercher la raison du côté de l'orientation générale des idées philosophiques.

B.- Les idées.

Pour les philosophes la poursuite des richesses n'est ni nécessaire ni souhaitable.

Quelque divergence qu'il y ait par ailleurs entre les diverses écoles, les philosophes grecs sont unanimes à estimer que la poursuite des richesses matérielles n'est ni nécessaire ni souhaitable pour les hommes libres.

Les esclaves doivent seuls assurer la vie matérielle.

D'une part, l'activité économique n'est pas nécessaire, parce qu'il existe une catégorie d'individus spécialisés qui assurent la satisfaction des besoins matériels: ce sont les esclaves. Et les philosophes grecs pensent que la distinction des hommes libres et des esclaves est un fait naturel, qui correspond à une sorte de différenciation physique, physiologique, entre les uns et les autres.

D'autre part, la poursuite des richesses matérielles, d'après les philosophes grecs, n'est pas dé-

Source : BIU Cujas

:irable, parce que les hommes libres ont dans la société une autre fonction. Ils ont comme mission d'assurer la défense de la cité. Dès le temps de paix, ils doivent s'y préparer en développant leur vigueur physique. Puis en dehors de cette préparation à la guerre d'autres devoirs incombent à l'homme libre, concernant l'organisation même de la cité. Si les hommes libres se détournaient de ces tâches qui leur reviennent, la Cité serait, en temps de paix, mal administrée, et, en temps de guerre, mal défendue.

Mission des hommes libres.

D'où une série de conséquences: l'homme libre doit s'entraîner à la vie publique, s'exercer à la parole, se cultiver l'esprit. Sa mission est ainsi étroitement délimitée: il ne doit pas s'avilir par une activité économique.

Condamnation du commerce par Platon.

Cette conception est si répandue que Platon, décrivant la société idéale qu'il propose aux efforts des hommes, déclare qu'il y faudra condamner à un emprisonnement d'une année, tout citoyen qui se sera livré au commerce. Par ailleurs, pour cette société idéale Platon préconise la suppression de la propriété individuelle afin que l'individu ne soit pas mû par l'intérêt personnel et porté à opposer son intérêt particulier à l'intérêt général. Il recommande en outre, que les citoyens reçoivent leur subsistance de la société, qu'ils mangent à des tables communes, qu'on leur donne comme pitance juste ce qui est nécessaire à leur existence. Et si on lui objecte qu'il impose ainsi à l'élite sociale des conditions de vie trop austères, Platon répond : "Qu'on leur fasse entendre que les Dieux ont mis dans leur âme de l'or et de l'argent divin, qu'ils n'ont par conséquent aucun besoin de l'or et de l'argent des hommes et qu'il ne leur est pas permis de souiller la possession de cet or immortel par l'alliage de l'or terrestre". Dans un autre passage, Platon écrit que l'or et la vertu sont comme deux poids placés dans les plateaux d'une balance "tels que l'un ne pourrait monter sans que l'autre descende".

Régime économique proposé par Platon.

Nous en avons assez dit pour qu'on comprenne que du point de vue des philosophes grecs, l'activité économique apparait comme un domaine indigne des citoyens réservé aux classes inférieures de la Société. La philosophie ne s'en occupe que pour la condamner, ou du moins la reléguer à l'arrière-plan. Elle croirait déchoir en y apportant trop d'attention. Elle ne se propose nullement par suite, d'en analyser le mécanisme ni d'en découvrir les lois.

Source : BIU Cujas

§. 2 - Le Moyen Age

A - Les faits.

Absence de vie économique stricto sensu dans le Haut Moyen-Age.

I°- Le Haut Moyen Age (V - XIème siècles). Dans le Haut Moyen Age, c'est le domaine rural qui est l'unité économique. Les serfs sont groupés autour de la forteresse du seigneur qui les protège, et ils cultivent la terre. Il existe des relations régulières entre le seigneur et les habitants du pays environnant, mais ces relations n'ont pas un caractère économique. Le seigneur fournit aux serfs certains services; il leur donne sa protection en cas de danger; il leur prête son four et son moulin. A l'inverse les serfs apportent au seigneur une partie de leurs récoltes. Mais il n'y a pas d'échange libre entre eux, ni d'équivalence entre ce que le seigneur donne aux serfs et ce que les serfs lui apportent. Leurs relations sont politiques plutôt qu'économiques. Dans le Haut Moyen Age, il n'y a pas de vie économique, stricto sensu.

ne vie économique d'échange apparait à la fin du Moyen Age.

2°- La fin du Moyen Age - Si nous considérons la période du XIème au XVème siècle, nous voyons apparaitre et se développer rapidement une vie économique véritable. A partir du XIème siècle, se produit un phénomène capital dans l'histoire économique, le réveil des villes. A l'origine la ville était un simple lieu de protection fortifié, où les habitants venaient se réfugier en cas de danger. Mais peu à peu, les villes grandissent, la population urbaine s'accroit. La ville ne peut plus nourrir ses habitants, il se produit alors une différenciation des tâches. Les habitants des campagnes se spécialisent dans les travaux agricoles; les habitants de la ville se spécialisent d'une part dans la transformation des produits agricoles, amorce de l'industrie, d'autre part dans l'échange, amorce du commerce. La ville devient un lieu de marché. Les habitants de la campagne prennent l'habitude d'apporter à la ville les denrées agricoles nécessaires pour la consommation de ses habitants et ils leur achètent les instruments aratoires et les produits fabriqués dont ils ont besoin. Cet échange entre la ville et les milieux agricoles présente un caractère nettement économique. Ce n'est plus un rapport domestique ou politique, mais un rapport d'échange libre entre individus contractant volontairement.

e réveil des villes.

Source : BIU Cujas

Les artisans.

Au XIème siècle, donc, le pays se couvre de villes, distantes en moyenne les unes des autres de 4 à 5 lieues. Chaque ville devient le centre d'une unité économique. Dans les villes s'installent des artisans, travaillant sur commande et aussi de petits commerçants dont la fonction sociale est de vendre au détail des stocks constitués pendant une huitaine ou une quinzaine, entre deux marchés. Puis, de régional, le marché devient inter-régional. En France, les grandes foires de Champagne seront le centre de ce trafic élargi. Enfin les Croisades ont pour effet de renouer les relations entre le monde occidental et le monde oriental rompues durant la période d'engourdissement médiéval.

Les foires.

Résultats économiques des Croisades.

Attitude des théologiens au point de vue économique.

Nous pouvons donc dire qu'à la fin du Moyen Age comme à la fin de l'Antiquité grecque, il existe une vie économique déjà intense. Et donc, là encore, l'explication de l'absence d'une pensée économique véritable doit être cherchée du côté de l'orientation générale des préoccupations intellectuelles.

B - Les idées.

Réhabilitation du travail.

Au Moyen Age, les directeurs de pensée ne sont plus les philosophes, mais les théologiens.

Sur un point, les théologiens chrétiens diffèrent des philosophes païens; à l'égard du travail, les philosophes grecs le méprisaient, les théologiens chrétiens le réhabilitent. Ils incarnent l'humanité de Dieu dans une famille dont le chef est charpentier

Condamnation de la richesse.

Mais si l'on passe du travail à la richesse, c'est au contraire une condamnation que nous trouvons comme dans la philosophie grecque. A cet égard, les penseurs du Moyen Age n'ont qu'à suivre les traditions des Pères de l'Eglise qui s'exprimaient en termes véhéments sur la richesse et sur les riches, notamment Saint Basile, Saint Jean Chrysostome, Saint Jérôme qui proclamaient que toute richesse procède du péché. Saint Thomas d'Aquin utilise à la fois ces appréciations critiques des Pères de l'Eglise et les thèses des philosophes grecs, il déclare que l'or et l'argent ne peuvent pas être le but ultime de la recherche de l'homme; car le souverain bien, par définition, doit être celui dont on n'a jamais satiété; il doit être d'autant plus apprécié qu'on le possède davantage. Or il n'en est pas ainsi des richesses matérielles dont la possession amène vite le dégoût. Le bonheur parfait ne peut se trouver que dans la contemplation de Dieu. Lui seul, est le souverain bien.

Source : BIU Cujas

Condamnation du commerce et du prêt à intérêt.

Ces idées générales étant données, quelles sont les conclusions pratiques des théologiens du Moyen Age ?

A cet égard, on constate chez eux une évolution intéressante. En présence de la vie économique renaissante, ils ont pris d'abord une attitude intransigeante, condamnant le commerce et les commerçants, condamnant aussi le prêt à intérêt en invoquant un texte de l'Evangile, qui dit que l'on doit prêter à son prochain gratuitement "Mutuum date nil inde sperantes".

Ces prohibitions n'ont pas empêché la vie économique de se développer. Alors, les théologiens ont compris qu'ils ne pouvaient s'en tenir à cette attitude négative. Puisqu'ils ne pouvaient extirper le mal, il leur fallait au moins le renfermer dans de justes limites: ils ont construit à cet effet deux théories que nous retrouverons: la théorie du juste prix et la théorie du juste intérêt. Si l'on ne peut supprimer les relations économiques, il faut du moins qu'elles soient dominées par un principe de justice.

Ces théories répondaient aux besoins de la vie économique

Ces deux théories du juste prix et du juste intérêt répondaient certainement aux besoins de l'époque.

Au Moyen Age, il n'y a pas égalité entre les vendeurs et les acheteurs, non plus qu'entre les prêteurs et les emprunteurs. Les vendeurs sont des commerçants spécialisés dans leur activité économique, généralement habiles. Ils nouent entre eux des ententes. Les acheteurs sont inexpérimentés, faciles à duper, dépourvus des moyens d'information des acheteurs modernes. Si l'on posait le principe de la liberté contractuelle, les acheteurs seraient exploités par les vendeurs; la théorie du juste prix vient au secours des acheteurs qui en avaient besoin, en obligeant les vendeurs, sous peine de péché, à limiter leurs prétentions et leur bénéfice.

Il en est de même pour le prêt à intérêt. Dans les conditions de la vie économique moderne, les gens qui empruntent de l'argent sont le plus souvent des industriels ou des commerçants, rompus aux affaires. Au Moyen Age, ce sont surtout des fils de famille qui ont besoin d'argent, non pour produire mais pour consommer immédiatement; quand aux prêteurs, ce sont des usuriers très âpres au gain; la liberté du prêt aurait conduit à l'exploitation des emprunteurs. C'est pour lutter contre cette exploitation qu'on construit la théorie du juste intérêt, qui limite le bénéfice du prêteur.

"Les Cours de Droit" PLACE DE LA SORBONNE, 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

Leur application pratique

Ce qui prouve d'ailleurs que ces théories répondaient, au moins pendant une certaine période, à une nécessité, c'est qu'elles ne sont pas demeurées à l'état de constructions théoriques; elles ont inspiré de nombreux règlements édictés notamment par les corporations, les villes, les départements.

Point de vue moraliste des théologiens

Seulement, ce point de vue moraliste des théologiens n'était pas, non plus que le point de vue civique des philosophes grecs, de nature à mettre les esprits sur la voie de la compréhension scientifique des faits économiques. Considérant les grandes catégories économiques du commerce, des prix, de l'intérêt, comme autant de matières à réglementer ou d'infirmités à guérir, théologiens et philosophes ne songent pas à voir en elles des réalités à expliquer. Aussi leurs analyses demeurent-elles très superficielles, quand elles ne sont pas tout à fait inexactes. Pour qu'une science économique pût se constituer, il fallut que l'ambiance générale se fût d'abord entièrement transformée.

Section II

Les précurseurs

Au XVIme siècle, se produisent des modifications profondes dans le milieu intellectuel, géographique, politique. Elles commandent et expliquent l'apparition des premières ébauches de la science économique, dont la construction systématique se fera seulement deux siècles plus tard.

Le milieu intellectuel au XVIème siècle

On constate d'abord un changement radical du milieu intellectuel. Il faut à cet égard rappeler d'un mot ces deux grands mouvements d'idées que sont la Renaissance et la Réforme, et qui posent les principes du libre examen et de la libre activité. A la notion de tradition souveraine du Moyen Age et qui implique une certaine immobilité, succède la notion de changement. Plus précisément se dégage et s'affirme au XVIème siècle l'idée de progrès qui s'oppose au mythe de l'âge d'or en ce que l'état supérieur pour l'humanité se place dans l'avenir et non dans le passé, au terme et non au point de départ de l'histoire, et qui s'oppose aussi à la notion chrétienne de paradis, comme ce qui est réalisable sur la terre contraste avec ce qui n'est accessible que dans un autre monde.

Les idées de libre examen et de progrès.

Le milieu géo-

En même temps que le milieu intellectuel se li-

Source : BIU Cujas

graphique

bérait ainsi de l'immobilité médiévale, les grandes découvertes géographiques reculaient pour ainsi dire les limites du monde. Elles avaient été préparées, dès le XIVme siècle, par l'invention de la boussole. C'est seulement quand les navigateurs ont pu se servir de la boussole - que les Arabes connaissaient d'ailleurs depuis longtemps - qu'il leur a été possible de s'éloigner des côtes. Les grandes découvertes alors se succèdent. Il faut retenir deux dates, essentielles pour l'Histoire économique. En I492, Christophe Colomb découvre l'Amérique; en I497, Vasco de Gama double le cap de Bonne Espérance, et remonte par la Côte orientale de l'Afrique jusqu'aux Indes. Ces découvertes eurent pour conséquence immédiate de déplacer l'axe économique du monde. Jusqu'alors, les grandes places commerciales et maritimes étaient des ports méditerranéens. Au lendemain des grandes découvertes, se développent les ports et les centres commerciaux de l'Océan et de la Mer du Nord. Alors, commence l'essor de Londres, d'Amsterdam, d'Anvers, de Bordeaux, de Lisbonne.

L'invention de la boussole et les grandes découvertes

La découverte de l'Amérique

Déplacement de l'axe économique du monde

Le milieu politique

Une dernière transformation est celle du monde politique. Le XVIme siècle voit apparaître l'Etat moderne, c'est-à-dire la substitution à de petits groupements féodaux en lutte les uns contre les autres de grands Etats centralisés. L'idée d'unité nationale se substitue à l'idée d'économies locales juxtaposées. Pour la France, cette idée d'unité nationale s'affirme par la lutte contre l'ennemi extérieur dans la guerre de Cent ans, dont la chevauchée de Jeanne d'Arc est la représentation symbolique. Au XVIme siècle, elle se personnifie dans le roi, et dans la notion d'autorité royale.

Formation des Etats modernes

Conséquences de la transformation du milieu sur les doctrines économiques

Cette triple transformation du milieu intellectuel géographique, politique, va fournir un cadre nouveau à l'activité des hommes et une orientation nouvelle à leur pensée. Dans l'ordre des doctrines économiques, elle donne naissance d'abord à une controverse sur une question économique particulière, puis à un ensemble de systèmes généraux de politique économique.

§. I - Controverses monétaires

La découverte de l'Amérique accroît le stock d'or et

La découverte de l'Amérique, entre autres conséquences, provoqua un afflux considérable d'or et d'argent, déversé par le Nouveau Monde sur le Vieux Continent. En I492, le stock monétaire occidental pouvait

Source : BIU Cujas

d'argent du Vieux continent,

être évalué à 1 milliard de francs environ. En un siècle plus de 8 milliards sont envoyés par l'Amérique en Europe.

Hausse des prix au XVIme siècle et ses conséquences sociales.

Parallèlement se produit, au XVIème siècle, en Europe, une hausse considérable des prix de toutes choses qui bouleverse les conditions de la vie économique. Certains individus et certaines classes en sont les bénéficiaires; d'autres, les victimes. Au XVIème siècle, les victimes furent, en particulier, les ouvriers, parce que la survivance des idées médiévales de juste prix et de juste salaire avait pour conséquence de cristalliser à un chiffre immuable le taux des salaires. Cette immobilité n'avait pas d'inconvénient quand toutes les autres conditions de la vie économique étaient elles-mêmes immuables. Un salaire fixe donnait droit à des conditions d'existences fixes. Mais quand le coût de la vie s'éleva, les ouvriers déclarèrent que le maintien de leur salaire à un chiffre immuable ne leur permettait plus de vivre. Des révoltes, des émeutes éclatèrent. L'opinion publique s'émut. Le gouvernement ordonna une enquête. Et bientôt deux thèses se trouvèrent en présence.

Enquête sur les causes de la hausse des prix

La première, qu'on peut appeler officielle car c'était celle de la Cour des Monnaies, fut développée par un maître des Comptes, M. de Malestroit; dans un opuscule paru en 1566, intitulé "Paradoxes sur le fait des monnaies". Malgré tous les symptômes de hausse générale des prix, il déclarait que ce renchérissement était purement apparent, qu'en réalité les choses avaient conservé la même valeur et qu'elles ne semblaient valoir plus cher que parce que certains rois avaient pratiqué l'amenuisement des monnaies, c'est-à-dire diminué la quantité de métal fin contenu dans chaque pièce pour se procurer des ressources.

M. de Malestroit l'attribue à l'amenuisement des monnaies

Jean Bodin l'explique par l'accroissement du stock monétaire.

A cette thèse, vient s'opposer, en 1568, celle d'un auteur, célèbre également comme écrivain politique, Jean Bodin. Dans sa "Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit" Jean Bodin explique d'abord que l'enchérissement général de toutes choses a dépassé de beaucoup l'amenuisement des pièces de monnaies; ceci n'explique donc pas cela. Jean Bodin trouve la principale cause de l'enrichissement dans l'augmentation du stock monétaire des pays occidentaux, ce qui l'amène à affirmer qu'il existe un lien entre ces deux faits: l'accroissement du stock monétaire, conséquence de la découverte de l'Amérique, et la hausse générale des prix.

Intérêt histo-

Nous retrouverons cette thèse plus tard, lors-

Source : BIU Cujas

rique et scientifique de cette controverse.

que nous étudierons la théorie de la monnaie. Retenons seulement pour l'instant qu'au XVIme siècle se développe pour la première fois une discussion d'ordre proprement économique. Il ne s'agit plus, comme auparavant, de porter des jugements d'approbation ou de condamnation sur les institutions économiques, mais d'expliquer un fait. On ne se place plus sur le terrain de la morale, mais sur celui de la pure science.

C'est là l'intérêt considérable de cette première controverse.

§. 2 - Systèmes généraux de politique économique

L'afflux des métaux précieux et l'opulence de l'Espagne au XVIme siècle.

En même temps, naissent et se développent des systèmes généraux de politique économique. Pour les comprendre, il faut ici encore se reporter aux circonstances. La découverte de l'Amérique a été le point de départ de changements profonds dans l'état des divers pays d'Europe . L'un d'entre eux, l'Espagne a donné au XVIme siècle le spectacle d'une opulence inouie, qui a coïncidé d'une manière frappante avec l'afflux des métaux précieux venus d'Amérique. De cette coïncidence est sortie la conviction, très générale au XVIme siècle et au XVIIme siècle, que, pour un Etat qui veut développer sa prospérité, l'essentiel est de porter au maximum le stock des métaux précieux. Le but de la politique économique sera donc l'accroissement de ce stock. Par ailleurs, le problème va se poser sur un terrain élargi, puisque désormais, c'est dans le cadre de l'unité nationale et non plus au sein de groupes familiaux ou locaux que l'activité économique s'organise.

Les systèmes mercantilistes ont pour objectif le développement du stock des métaux précieux national.

Les systèmes qui se sont développés autour de cette idée centrale portent le nom de systèmes mercantilistes. La vue commune de tous les mercantilistes est le souci de porter au maximum le stock monétaire national.

Les trois formes successives du mercantilisme

Mais, si le but est resté le même, les moyens préconisés pour l'atteindre ont évolué. Le mercantilisme au sens large se déroule de 1500 à 1750. Au cours de cette longue période, l'idée centrale de mercantilisme a pris successivement trois formes principales: la forme espagnole, la forme française et la forme anglaise.

Source : BIU Cujas

A.- La forme espagnole

Le métallisme ou bullionisme cherche à agir directement sur les recouvrements des métaux précieux

La forme espagnole est chronologiquement la première; elle est aussi la plus rudimentaire. On l'a parfois appelée le métallisme ou d'un mot anglais, le bullionisme. Puisque l'objectif poursuivi est d'accroître le stock des métaux précieux, le moyen le plus simple (donc à première vue le meilleur) consiste à prendre des mesures pour empêcher l'or et l'argent de sortir du territoire, et pour obtenir l'entrée de l'or et de l'argent sur le territoire. L'objectif de cette première forme est d'agir directement sur les mouvements du métal précieux.

Les navires exportateurs doivent rapporter en numéraire la valeur de leur cargaison

Par quels procédés? Le bullionisme préconise à cet égard toute une série de règles.

On oblige les navires exportateurs, quittant l'Espagne avec une cargaison à destination d'autres pays, à rapporter en numéraire, l'équivalent de leur cargaison.

Inversement, on oblige les navires importateurs, qui amènent en Espagne, les marchandises venues de l'extérieur, à remporter en marchandises, une partie au moins de la valeur de leur cargaison. L'importation se traduit ordinairement par un exode de métaux précieux. C'est pour l'empêcher qu'on oblige les navires à remporter une partie de leur cargaison en marchandises. Ces deux règles ne jouent pas séparément, mais se combinent. Le stock monétaire de l'Espagne va s'accroître, du fait des marchandises exportées, sans diminuer du fait des marchandises importées. Ainsi on espère obtenir un accroissement continu de la prospérité économique du pays.

Impossibilité pratique d'appliquer ces règles.

Le bullionisme était assez ingénieusement combiné en théorie. A l'expérience, il fallut déchanter, vu qu'il est pratiquement impossible de surveiller les mouvements du métal précieux. Il représente une grosse valeur sous un petit volume; il se prête ainsi facilement à la contrebande. Malgré la surveillance permanente du personnel dans les ports, on constatait des fuites. On dut renoncer à ce premier système de la

La balance des contrats

balance des contrats, quand on se fut rendu compte qu'il était impossible d'intervenir, dans chaque contrat, pour en surveiller l'exécution et le règlement.

Source : BIU Cujas

Le mercantilisme industrialiste propose d'accroitre le stock des métaux précieux grâce à l'essor de l'industrie

B.- La forme française

L'expérience ayant montré que la bullionisme était irréalisable, on vit apparaître une deuxième forme de la doctrine mercantiliste, c'est la forme française. Le mercantilisme industrialiste. Le but poursuivi est toujours le même : accroître le stock des métaux précieux pour accroître la prospérité de la nation. Mais on n'essaie plus d'agir directement sur les mouvements du métal précieux, on essaie d'augmenter le stock monétaire par l'intermédiaire de l'essor de l'industrie.

Supériorité de l'industrie sur l'agriculture.

Pourquoi de l'industrie, plutôt que de l'agriculture? Le mercantilisme industrialiste reproche à l'agriculture d'être soumise à l'aléa des saisons; la récolte annuelle n'est jamais sûre ni régulière. D'autre part, elle donne des produits de faible valeur spécifique (c'est-à-dire par rapport à leur poids). La valeur spécifique du blé de l'avoine, du chanvre, est inférieure à celle des articles de luxe industriels. Or, le but poursuivi est l'accroissement du stock des métaux précieux. Il faut donc développer de préférence les branches de production qui permettront de vendre à l'extérieur sûrement et des produits de grande valeur. Plus la nation exportera des marchandises chères, plus les rentrées de métaux précieux seront fortes.

L'industrie peut exporter des produits réguliers et de grande valeur spécifique.

Cette forme du mercantilisme peut être qualifiée de française, parce que ce sont surtout des Français qui l'ont préconisée et parce que un grand homme d'Etat français en a fait l'application la plus systématique. Durant tout son ministère, de 1660 à 1683, Colbert prit un ensemble de mesures constituant une réalisation directe, réfléchie, volontaire, du mercantilisme industrialiste. A l'étranger également, tous les hommes d'Etat de premier plan, à cette époque, s'inspirent dans leur politique, de directives analogues. Il en est ainsi de Cromwell en Angleterre, de Frédéric II en Prusse, de Pierre le Grand, en Russie.

La politique de Colbert

C - La forme anglaise.

Le mercantilisme commercia-

Le mercantilisme commercialiste est la troisième forme, proprement anglaise, du système mercantiliste

Source : BIU Cujas

liste s'attache au développement du commerce avec l'étranger.

Le but poursuivi reste le même; accroître le stock des métaux précieux. Seulement, ce n'est plus sur l'industrie qu'on compte à cette fin, mais sur le commerce. L'histoire montre, disent les adeptes de cette thèse, que ce qui enrichit un Etat, ce n'est pas tant l'industrie que le trafic avec l'étranger. A l'appui de cette proposition, on montre que dans l'Antiquité les cités les plus prospères, Sidon, Tyr, Carthage, Alexandrie, n'étaient pas des centres d'industrie, mais des places de commerce. Plus près dans le temps on citait un autre exemple impressionnant, celui de la Hollande, qui n'était pas un pays spécialement industriel, mais un centre important de trafic international, et dont la prospérité éclatante avait succédé à celle de l'Espagne.

avec le souci d'aboutir à une balance du commerce favorable.-

Comme l'idée centrale demeure identique, on n'essaie pas de développer n'importe quel commerce avec l'étranger: on cherche à obtenir que dans ce commerce les exportations (qui rendront la nation créancière) l'emportent sur les importations (qui la rendent débitrice). On intensifie les relations économiques internationales mais avec le souci d'une balance favorable, c'est-à-dire où les exportations dépassent les importations.

Section III

Les Fondateurs

§. I - L'Ecole Physiocratique

Les Physiocrates.

On donne le nom de Physiocrates à une école de philosophes et d'économistes groupés autour de Quesnay, médecin de la Pompadour. Quesnay est l'auteur de deux articles de l'Encyclopédie, les articles "Fermiers" et "Grains". Il n'a pas donné un exposé systématique de ses théories. Pour trouver cet exposé il faut se reporter aux oeuvres publiées entre 1761 et 1766, par ses principaux disciples, Mirabrau (père de l'orateur) Le Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, l'Abbé Beaudeau, etc...

Turgot

A ces noms, il faut ajouter celui de Turgot. Bien qu'il se soit défendu d'appartenir à l'Ecole et qu'il n'admette pas toutes ses thèses, Turgot se rattache dans les grades lignes aux idées physiocratiques et surtout il eut l'occasion de les mettre en application quand il remplit les fonctions d'Intendant

Source : BIU Cujas

de Limoges, puis de Ministre de Louis XVI.

La doctrine des physiocrates.

Si nous négligeons les théories particulières de cette Ecole, que nous retrouverons, pour nous attacher à marquer l'esprit général de sa doctrine, on peut la ramener à trois propositions.

L'ordre naturel des choses

Première proposition: il existe un "ordre naturel des choses", ce qui veut dire que si les hommes n'interviennent pas dans le mécanisme des faits économiques par des réglementations législatives et s'ils laissent les choses se dérouler librement, elles s'enchaînent suivant un certain ordre. Le but de la science économique pour les Physiocrates, est de découvrir cet ordre naturel, spontané.

Le tableau économique de Quesnay

Quesnay a présenté un schéma de l'ordre naturel dans son "Tableau Economique". Un de ses disciples Mirabeau, déclara que l'invention du tableau économique avait autant d'importance dans l'histoire de l'humanité que l'invention de l'écriture ou celle de la monnaie". Quesnay, qui est médecin, compare la circulation des richesses dans le corps social, à la circulation du sang dans l'organisme humain. D'après les physiocrates, la société se compose de trois classes entre lesquelles la richesse circule. C'est d'abord la classe agricole, Quesnay entend par là les exploitants de la terre. Il l'appelle aussi la classe productive. C'est de cette classe que sort le flux des richesses. Elle joue donc le même rôle dans l'organisme social que le coeur dans l'organisme humain. De là la richesse se répend par mille canaux, dans la classe des propriétaires fonciers, et dans la classe que les physiocrates appellent "stérile".

La circulation des richesses

La classe des propriétaires fonciers

La classe stérile

C'est ici le point le plus curieux de leur système: la classe stérile comprend toute l'industrie et tout le commerce. Pourquoi les physiocrates donnent-ils aux industriels et aux commerçants ce qualificatif de classe stérile, pourquoi les opposent-ils à la classe productive des agriculteurs?

Dans leur pensée, il ne s'agit pas de marquer du mépris à l'industrie et au commerce. Ils ne veulent pas dire que l'industriel et le commerçant sont des inutiles et des parasites, dont on pourrait se passer. Ils prétendent simplement que l'industrie et le commerce, à la différence de l'agriculture, ne créent pas de richesse et ne font que transformer les richesses préexistantes.

L'agriculture donne un produit net parce que la nature

Dans l'agriculture, l'homme travaille avec la collaboration de la nature, qui se marque par les principes fertilisants de la terre, l'action du soleil, de la pluie, etc..... A la fin de la campagne

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Z

y collabore avec l'homme

agricole, l'agriculteur retire de la terre, sous forme de récoltes, plus qu'il ne lui a donné. Il lui a donné son travail et il retire le produit combiné de ce travail et du travail de la nature. Les Physiocrates appellent produit net, l'excédent de la récolte sur ce que l'agriculteur a dépensé.

L'industrie et le commerce ne donnent pas de produit net

Dans l'industrie et le commerce, rien de semblable. Plus de collaboration de la nature, donc plus de création de richesse, plus de produit net, mais simplement des transformations et des combinaisons de richesses préexistantes. Cela ne signifie pas que le produit fabriqué ne vaut pas plus que la matière première qui a servi à le fabriquer. Ce que disent les Physiocrates, c'est que dans la valeur de l'objet fabriqué, on retrouve uniquement, outre la valeur de la matière première, celle des subsistances que lesindustriels et commerçants et leur personnel -(ouvriers ou employés) ont consommées pendant la durée des opérations de production.

Les physiocrates écartent la méthode d' observation

Cet ordre naturel des choses, que la science économique doit nous faire connaître, comment la découvrir. Sera-ce par l'observation, en recherchant ce qui se passe dans la réalité? Non, disent les Physiocrates; parce que, en fait (le système mercantiliste est alors en pleine vigueur) les pouvoies publics interviennent à tout instant pour réglementer la vie économique. Si l'on observe la vie réelle, on ne constatera pas le jeu de l'ordre naturel des choses, mais celui des interventions des pouvoirs publics.

Ils emploient la méthode déductive

L'observation étant ainsi éliminée, les Physiocrates utilisent le raisonnement. Pour comprendre leur position à cet égard, il faut se rappeler que le XVIIIème siècle est un siècle de rationalisme. Les grandes oeuvres des philosophes du XVIIIème siècle, sont des oeuvres de raisonnement, il en est de même de celles des Physiocrates, c'est par la déduction qu'il construisent leur tableau économique et prétendent découvrir les lois de l'ordre naturel.

L'ordre naturel est le plus avantageux parce qu'il est voulu par Dieu

2ème proposition: cet ordre naturel des choses est, de toutes les combinaisons possibles, la plus avantageuse pour le genre humain.

D'où vient que, si l'homme n'intervient pas dans le mécanisme économique, il s'engrène suivant un rythme harmonieux. C'est que l'ordre naturel est voulu par Dieu, Comme Dieu est bon, il a entendu que les hommes soient heureux. Il est dès lors évident que l'ordre naturel a chance d'être plus conforme à l'intérêt général qu'une combinaison humaine artifi-

Source : BIU Cujas

cielle quelle qu'elle soit.

Les Physiocrates repoussent l'interventionnisme du mercantilisme

D'où la troisième proposition, conclusion du système. Puisqu'il existe un ordre naturel puisqu'il est le meilleur possible, abstenons nous rigoureusement d'intervenir dans le mécanisme économique, laissons les choses se développer librement et s'ordonner spontanément.

Par cette troisième proposition les physiocrates prennent le contre-pied du système mercantiliste. Le mercantilisme partait de l'idée que les pouvoirs publics manquent à leur devoir s'ils assistent, passifs, au déroulement des faits économiques; ils ont une fonction à remplir; agir sur les mouvements des métaux précieux, directement ou indirectement, pour porter au maximum la puissance nationale. Contre cette thèse, les physiocrates s'élèvent, puisque, pour eux, toutes les réglementations humaines ne vaudront jamais l'ordre naturel. Ils sont ainsi conduits à une formule, qu'ils n'ont pas inventée, mais qui résume toute leur doctrine "laissez faire, laissez passer" formule devenue ensuite le mot d'ordre de l'économie libérale.

et adoptent la formule "Laissez faire laissez passer"

§. 2 - Adam Smith

Adam Smith philosophe et économiste

Adam Smith, philosophe et économiste anglais, est né dans un petit village d'Ecosse, en 1723. Avant d'être économiste, il a été philosophe, psychologue, moraliste, Smith enseignait à Glasgow la philosophie morale, et son premier grand ouvrage n'est pas consacré à l'économie politique, c'est une "théorie des sentiments moraux". Cependant, assez vite, Adam Smith à côté de ses travaux de philosophie morale se livra à l'étude des questions économiques. Dès 1763, il fait à l'Université de Glasgow un cours d'Economie politique. Ce cours n'a pas été publié, mais on possède des notes prises par un étudiant d'alors, retrouvées à la fin du XIXme siècle, et dont nous verrons tout à l'heure l'intérêt.

Son séjour en France et ses entretiens avec les physiocrates.

En 1764, Adam Smith prend un congé et voyage en Europe comme précepteur d'un jeune duc anglais. Il fait un long séjour en France, où il se rencontre avec les physiocrates, en particulier avec Turgot, En 1766, il rentre en Ecosse, et dix ans plus tard; en 1776, (date qu'il faut retenir parce qu'elle est fondamentale dans l'histoire de l'Economie politique) il publie son grand ouvrage "Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations". Ce livre eut

Source : BIU Cujas

un immense succès; quelques années plus tard, il était traduit dans les principales langues étrangères. C'est lui qui a fait le plus sans doute, pour répandre dans le public la connaissance des principes économiques.

Succès de cet ouvrage.

En quelle mesure Adam Smith diffère-t-il des Physiocrates? Dans la mesure où il leur ressemble, ne s'est-il pas borné à reproduire leurs idées? Il ne mériterait pas alors le nom de fondateur de l'économie politique. Jusqu'à la fin du XIXme siècle, on a pu soutenir avec vraisemblance qu'Adam Smith avait emprunté aux Physiocrates ses thèmes essentiels; on rappelait que son livre parut en 1776, après son séjour en France, où il avait connu les physiocrates et leurs ouvrages. Cette opinion ne peut plus être soutenue depuis que les notes du cours de 1763 ont été publiées. Il est avéré qu'en 1763 Adam Smith ne connaissait pas les physiocrates, ni leurs oeuvres, qui commençaient seulement de paraître. Il y a donc eu entre eux et lui, une convergence spontanée d'idées. Nous trouverons plus tard d'autres exemples de convergence de ce genre, entre auteurs vivant à la même époque et qui, sans se connaître, ont exposé simultanément des théories analogues.

Adam Smith n'a pas emprunté ses idées aux physiocrates.

Il croit à l'ordre naturel

Cette convergence en tout cas est frappante ici, car dans les grandes lignes, les théories d'Adam Smith et des physiocrates se rencontrent. Comme eux, Smith pense qu'il y a des lois naturelles, et que l'objet de la science économique est de les découvrir. Il est donc, lui aussi, un des fondateurs de la science économique.

Son libéralisme économique

Comme eux, il croit que la meilleure attitude des pouvoirs publics en matière économique, est l'abstention, il est partisans du laissez faire et laissez passer, et donc, un des fondateurs de la doctrine libérale, un adversaire déterminé du système réglementaire et mercantiliste.

Progrès d'Adam Smith sur les Physiocrates

Ces observations nous dispensent de reprendre à propos d'Adam Smith, l'exposé général des doctrines qui lui sont communes avec les physiocrates. Mais cette convergence générale une fois constatée, il nous faut mettre en relief un certain nombre de différences importantes entre les physiocrates et Adam Smith, qui font que la pensée d'Adam Smith marque un progrès par rapport à celle des physiocrates.

Adam Smith écarte le fondement métaphysique de

I°.- Une première différence réside dans le fondement de l'ordre naturel. Chez les Physiocrates, ce fondement était métaphysique se rattachait au spiri-

Source : BIU Cujas

l'ordre naturel.

tualisme, au déisme du XVIIIème siècle. Bien qu'Adam Smith soit aussi déiste et spiritualiste, ce n'est pas sur cette métaphysique qu'il fait reposer sa conception économique. C'est là un progrès; quand on lie la science économique à une certaine métaphysique, le jour où celle-ci est discutée, la science est ébranlée sur sa base. Elle est infiniment plus solide si elle a un fondement indépendant.

Il fonde l'ordre naturel sur la psychologie individuelle

Adam Smith donne à l'ordre naturel un soubassement purement psychologique. Il remarque que, dans le train ordinaire des choses, les hommes sont mus par l'intérêt personnel. Chacun poursuit des fins particulières. Or, l'observation nous montre que ces intérêts particuliers convergent spontanément vers l'intérêt général. C'est pour cela que les activités individuelles, laissées libres, réalisent d'elles-mêmes, par leur entrecroisement spontané, l'adaptation de l'offre à la demande, de la production aux besoins.

Les intérêts particuliers convergent spontanément vers l'intérêt général.

2°.- Une seconde différence découle immédiatement de la première: la méthode d'Adam Smith n'est plus la même que celle des Physiocrates. Les Physiocrates utilisent de préférence la déduction. C'est par des enchaînements de raisonnements que Quesnay construisit son tableau économique. Pour Adam Smith c'est par l'observation des faits, que nous allons pouvoir construire la science économique. Aussi, dans l'"Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations", on trouve une masse importante de faits présents ou passés.

Adam Smith applique la méthode d'observation.

Souplesse de ses conclusions

3°.- Enfin (I) une troisième différence est la conséquence des deux premières. Dans ses conclusions, Adam Smith montre beaucoup plus de souplesse que les physiocrates. Un système élaboré par le raisonnement est toujours plus rigide qu'un système reposant sur l'observation expérimentale; celui qui construit une doctrine en s'appuyant sur les faits, est amené à constater des différences entre les époques et les pays et à penser qu'à des situations différentes dans le temps et dans l'espace ne peuvent pas correspondre des solutions immuables et identiques.

Partant de la méthode expérimentale, Adam Smith est conduit à des solutions modérées, et relatives. A la formule générale du "laissez faire, laissez passer" il admet beaucoup de tempéraments.

(I) Il faut encore mentionner que Smith ne partage pas les vues des physiocrates sur la productivité exclusive de l'agriculture.

Source : BIU Cujas

Tempéraments d'Adam Smith au libéralisme; il approuve les Acts de Navigation.

Voici un exemple qui est révélateur de la manière d'Adam Smith :Cromwell avait fait adopter un certain nombre de lois, appelées Acts de Navigation qui instituaient des privilèges pour la marine nationale et obligeaient, en certains cas, les marchandises britanniques à utiliser les navires britanniques. L'objectif poursuivi était de battre en brèche la prééminence de la marine hollandaise. S'il avait appliqué rigoureusement le principe libéral, Adam Smith aurait dit qu'en créant des privilèges (et une sorte de monopole) pour la marine britannique, Cromwell avait empêché la concurrence de s'exercer librement, et méritait d'être blâmé. Smith se garde bien d'apprécier ainsi les Acts de Navigation. Il constate qu'ils ont atteint le but poursuivi. Ils ont permis le développement de la marine marchande britannique et amené la décadence de la marine hollandaise. L'intérêt national étant en jeu, Adam Smith approuve la politique de Cromwell et l'entorse apportée par lui au jeu de la libre concurrence.

Il reste néanmoins que, dans leurs grandes lignes, les théories des physiocrates et celles d'Adam Smith, sont concordantes. Les unes et les autres d'ailleurs, ont dû leur succès et leur rapide diffusion à ce qu'elles correspondaient très exactement aux besoins de l'époque qui les a vu naître. Nous rencontrons ici une nouvelle preuve des rapports étroits entre les doctrines économiques et le milieu.

L'agrarianisme et le libéralisme correspondaient aux besoins de l'époque.

D'une part, il y a convergence entre les vues agraires des physiocrates et les besoins de leur époque. Au moment où se développait le système physiocratique, l'agriculture, notamment en France, avait grand besoin qu'on vint à son aide; c'était la grande sacrifiée du mercantilisme; elle était dans un état lamentable. La théorie de la productivité exclusive de la classe agricole, fausse scientifiquement, a ainsi une sorte de légitimité historique.

d'où leur succès.

D'autre part, la conclusion commune des physiocrates et d'Adam Smith est libérale et anti-réglementaire; or, au XVIIIème siècle, toutes les branches de la production, l'industrie et le commerce aussi bien que l'agriculture, ont besoin de liberté, car elles étouffent dans le cadre rigide des réglementations et des corporations. De fait, nous verrons que les campagnes libérales des physiocrates et des disciples de Smith n'ont pas tardé à trouver un écho et même à triompher. Expression d'une réaction nécessaire contre une réglementation désuète, elles con-

Source : BIU Cujas

tribuèrent puissamment à faire tomber cette réglementation et à créer un milieu mieux adapté aux besoins nouveaux de la vie économique d'alors.

Section IV

L'école classique

Définition de l'école classique.

On entend par école classique, le groupe des économistes qui ont fondé, sur les bases posées par les physiocrates, et par Adam Smith, les principes de la science économique et de la doctrine libérale. Il résulte de cette définition que l'école classique n'englobe pas toute l'économie politique. En face d'elle, d'autres écoles ont essayé, sur des bases différentes, soit de construire la science, soit d'édifier une doctrine sociale.

Ses deux courants

L'école classique se divise en deux courants: Si l'on s'attache à la nationalité des auteurs qui s'y rangent, l'un est le courant anglais, l'autre le courant français. Si l'on s'attache à l'esprit de leurs théories, l'un est le courant pessimiste, l'autre le courant optimiste.

§. I - Le courant pessimiste anglais

L'école anglaise: pessimisme et libéralisme

Ici, deux grands noms à citer: celui d'un pasteur protestant, Robert Malthus, et celui d'un banquier israélite, David Ricardo. Ces auteurs, (et tous ceux de moindre importance qui ont suivi la même direction) ont développé un corps de doctrine qui se caractérise par l'alliance du pessimisme et du libéralisme; pessimisme dans les théories économiques et libéralisme dans les conclusions pratiques. C'est autour de ces deux idées que nous allons grouper, dans un exposé rapide, les thèses essentielles ducourant pessimiste anglais.

a) le pessimisme de l'école anglaise

A) Malthus et Ricardo ont une vision pessimiste du monde économique, ils appuient ce pessimisme sur deux théories, dont ils sont les inventeurs, qu'on ne trouvait, ni chez les physiocrates, ni chez Adam Smith.

Théorie de Malthus sur la population

I°.- C'est d'abord la théorie de Malthus sur la population, développée en 1798, dans un petit livre intitulé: "Essai sur le principe de la population".

Source : BIU Cujas

La population s'accroît plus rapidement que les subsistances.

publié en première édition sans nom d'auteur et dont on sut par la suite qu'il était de Malthus. Il prétend que la population a une tendance naturelle à s'accroître beaucoup plus rapidement que les subsistances. Pour mieux faire comprendre son idée, il lui donne une expression numérique. La population, dit-il, croit suivant une progression géométrique, tandis que les subsistances croissent suivant une progression arithmétique. Si nous considérons deux progressions

L'équilibre se rétablit par des moyens répressifs

ayant pour point de départ le terme 2 et pour raison 2, la progression arithmétique se compose de termes formés de l'addition successive de la raison au terme précédent: 2, 4, 6, 8 etc...La progression géométrique se forme en multipliant par 2 chaque terme précédent: 2, 4, 8, 16, 32 etc... Si l'on dresse

et par la restriction volontaire de la natalité.

ces deux progressions, on voit qu'au bout de 7 à 8 termes, l'écart est énorme. Il s'ensuit que très vite s'établit un déséquilibre entre la population et les moyens de la faire vivre. Pour rétablir l'équilibre, d'après Malthus, il n'y a que deux sortes de moyens Les uns sont des moyens répressifs, qui accroissent brutalement la mortalité; ce sont les guerres, les épidémies, les grandes famines. Un autre moyen, que Malthus appelle préventif, consiste dans la restriction volontaire de la natalité.

Ce qui résulte de cette conception, c'est le sentiment général que les hommes ne trouvent pas naturellement sur terre les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. C'est donc l'impression d'une avarice de la nature vis-à-vis des hommes.

Théorie de Ricardo sur la rente foncière

2°.- A la même conclusion conduit la seconde théorie de l'Ecole anglaise: la théorie ricardienne de la rente foncière. Elle a été exprimée en 1817 par Ricardo, dans ses "Principes d'économie politique". Ricardo montre qu'à mesure que les hommes deviennent plus nombreux et que, par la civilisation, leurs besoins s'étendent et se diversifient, la demande de produits agricoles (notamment de blé) va croissant Il faut que les producteurs de blé s'ingénient à faire face à cette demande croissante. Pour y arriver, Ricardo ne voit que deux procédés: on peut d'abord continuer à mettre en culture les mêmes terres et y intensifier la production en y appliquant plus d'engrais et plus de main d'oeuvre, mais on arrive très vite au point où commence le rendement non proportionnel, c'est-à-dire au moment où, en doublant les

Le rendement non proportionnel.

dépenses, on n'accroît la production que dans une mesure inférieure au double. Si les avances à la terre passent de 100 à 200, le produit passe de 100 à

Source : BIU Cujas

Le coût du blé croît avec l'augmentation de la production.

I80. A ce moment chaque hectolitre de blé aura un coût de production plus élevé que les précédents. On peut alors songer à un deuxième procédé; mettre en culture des terres jusqu'alors non cultivées, parce que moins fertiles que les premières Mais si ces terres ont une fécondité moindre, pour obtenir le même rendement I00 hectolitres de blé, il faudra faire plus de frais plus d'avances à la terre, dépenser plus d'engrais, plus de main d'oeuvre. Le résultat est le même que dans le premier cas: chaque nouvel hectolitre de blé a un coût plus élevé que ceux obtenus précédemment.

On arrive ainsi à la situation suivante; le marché du blé est approvisionné suffisamment, mais par des blés de provenances et de coûts divers. Sur un marché sont offerts des blés, dont l'hectolitre a coûté 8; d'autres dont l'hectolitre a coûté I0, d'autres, dont l'hectolitre a coûté I3. A quel prix va se vendre ce blé? Pas moins de I2, car s'il n'atteignait pas ce prix, les producteurs dont le coût est de I2 seraient découragés et s'abstiendraient de produire: puisque par hypothèse, la population a besoin de tout le blé, il faut un prix qui ne décourage aucun producteur, donc I2 au moins. Et comme, à un moment donné, sur un marché donné, il ne peut y avoir qu'un seul prix, pour une qualité donnée de blé, c'est la totalité du blé apporté qui se vendra sur le pied de I2 frs. l'hectilitre.

Le blé se vend d'après le coût de production le plus élevé.

Ce prix laisse une rente aux producteurs à coût moins élevé.

Ce prix uniforme de I2 laisse aux producteurs à 8 ou à I0 une rente de 4 ou de 2, c'est-à-dire un revenu, un bénéfice qui ne correspond à aucune dépense, à aucun effort.

La rente va aux propriétaires fonciers

Quels sont les bénéficiaires de la rente? Ce ne sont pas les cultivateurs, ils la reçoivent de l'acheteur, mais ils ne la gardent pas. Ce sont les propriétaires fonciers. Et puisque, à mesure que la population va croître, que ses besoins vont se diversifier, il faudra mettre encore en culture de nouvelles terres ou intensifier la production sur les premières cette rente ira croissant, parallèlement à la hausse graduelle du prix du blé.

Le produit net des physiocrates dérivait de la générosité de la nature. La rente foncière ricardienne résulte de l'-

A première vue la théorie ricardienne de la rente foncière peut paraître ressembler à la théorie physiocratique du produit net. Cependant, il existe une différence fondamentale entre l'une et l'autre. Quelle était, pour les physiocrates, la cause de produit net? C'était le concours de Dieu, de la nature, collaborant gratuitement avec l'homme. En sorte que le produit net touché par le propriétaire foncier, était dû à la générosité de la nature; c'était une

Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

avarice de la nature

libéralité de Dieu. Chez Ricardo, il n'en est plus de même. D'où vient la rente? De ce que certaines terres sont fertiles? Non, car au début de l'évolution les terres déjà sont fertiles et pourtant il n'y a pas de rente. La rente n'apparaît que le jour où l'on est obligé de mettre en culture des terres moins fertiles. La cause de la rente, ce n'est pas la fertilité des terres, mais la rareté des terres fertiles.

B - Le libéralisme de l'école anglaise

La rente n'a pas pour fondement la générosité de la nature, mais l'avarice de la nature. La théorie ricardienne de la rente, rejoint ainsi la théorie malthusienne de la population.

Les pouvoirs publics ne peuvent pas supprimer la misère puisqu'elle est due à des causes naturelles.

B - Mais ce pessimisme de Malthus et de Ricardo ne les empêche pas de demeurer, dans leurs conclusions pratiques, des libéraux. C'est le second caractère de leurs doctrines.

Les pessimistes anglais voient qu'il y a dans le monde, de la misère, de la pauvreté, de l'inégalité mais ils les croient inévitables, et ne pensent pas qu'on puisse les diminuer ou les chasser par une réglementation des relations économiques. Si le fait que des individus ont faim, a pour cause le déséquilibre entre les ressources naturelles et la population, ce mal ne peut pas être corrigé par l'action des pouvoirs publics, par l'intervention des législateurs; il est fatal et inéluctable.

Deux exemples nous montrent comment chez les classiques anglais, pessimisme et libéralisme s'allient.

Critique par Malthus des lois anglaises sur l'assistance aux pauvres.

Malthus, dans son ouvrage, examine les lois alors en vigueur en Angleterre sur l'assistance aux pauvres qui mettaient cette assistance à la charge des collectivités locales. Il se déclare l'adversaire d'une telle législation, car, dit-il, toutes les lois sur l'assistance, si bien agencées soient-elles, n'auront jamais pour conséquence de faire pousser deux épis de blé là où il n'en pousse qu'un. La législation est impuissante à supprimer la pauvreté et la misère. Pour lutter contre le paupérisme, Malthus ne voit qu'un moyen: que les pauvres aient peu d'enfants. S'il y a des pauvres, c'est que les basses classes de la société sont imprévoyantes, ont plus d'enfants qu'elles ne peuvent en nourrir. Et Malthus aboutit à cette formule qu'on lui a souvent reprochée: "le peuple doit se considérer comme étant lui-même la cause principale de ses souffrances".

La restriction volontaire de la natalité seul remède au paupérisme

Ricardo, par sa théorie de la rente foncière est conduit à des conclusions analogues. Cette théorie à la supposer vraie, aboutit à constater que la

Source : BIU Cujas

classe des propriétaires fonciers est bénéficiaire de l'évolution sociale, au détriment de tout le reste de la société. A mesure que la civilisation se développe, le prix du blé augmente, toute la popultion en souffre, seuls les propriétaires fonciers en bénéficient puisque plus le prix du blé monte, plus la rente s'élève. On pourrait être tenté de tirer de là une condamnation des propriétaires fonciers. Mais Ricardo déclare qu'ils sont des "privilégiés innocents de leur privilège". Ils bénéficient d'une situation qu'ils n'ont pas créée. Il n'y a donc pas lieu de le leur reprocher.

Il n'existe d'après Ricardo, qu'un seul moyen efficace de lutter contre la rente, c'est de laisser entrer librement sur le territoire britannique les blés étrangers, parce que les blés des pays neufs, à coût plus bas, pourront se vendre moins cher; ici encore, le pessimisme conduit au libéralisme. Malthus et Ricardo arrivent à la même formule que les Physiocrates et Adam Smith: "laissez faire, laissez passer".

§. II - Le courant optimiste français

Jean Baptiste Say

Le courant optimiste français se caractérise par deux noms d'auteurs séparés l'un de l'autre par près d'un demi-siècle.

I) Le premier Jean-Baptiste Say fut le traducteur de l'ouvrage d'Adam Smith; longtemps, il a été considéré uniquement comme le vulgarisateur, en France des idées de Smith. En réalité, il existe des différences assez sensibles entre J.B. Say et Adam Smith et aussi entre J.B. Say et Malthus ou Ricardo. Pour les comprendre, il faut savoir que J.B. Say a vécu au moment où commençait l'essor de l'industrialisme: Jean-Baptiste Say assiste à ce développement. Il le suit de très près au cours d'un voyage qu'il fait en Angleterre à la fin du XVIIIème siècle. Il le met ensuite en application pendant dix ans, de 1803 à 1813 comme directeur d'une filature dans le Nord.

Développement de l'industrialisme au début du XIXme siècle.

L'esprit de Jean-Baptiste Say a été dominé par la transformation économique dont il était le témoin. Loin d'en tirer (comme beaucoup de sescontemporains dont nous reparlerons) des motifs d'inquiétude et des raisons de douter de l'excellence du libéralisme, J.B. Say y puise des arguments nouveaux en faveur du "laissez faire, laissez passer".

J.B. Say écarte les craintes

Il s'attache en particulier par sa célèbre théorie des débouchés que nous étudierons plus tard;

Source : BIU Cujas

qu'il fait naître dans l'esprit de ses contemporains

à écarter les craintes de crises de surproduction. Recherchant quels sont les effets du machinisme sur la classe ouvrière, il développe cette idée que sans doute l'introduction d'une machine met parfois en chômage des ouvriers, mais qu'aussi le machinisme, permettant de vendre à meilleur marché, donc en plus grandes quantités, rend nécessaire l'extension des entreprises: les ouvriers d'abord chassés de l'usine pourront bientôt y rentrer. On voit qu'autant Malthus et Ricardo étaient pessimistes, autant Jean-Baptiste Say est optimiste; chez lui, l'optimisme et le libéralisme marchent de concert. Il faut laisser les choses telles qu'elles sont, parce qu'elles sont bien comme elles sont.

Optimisme et libéralisme de Jean-Baptiste Say.

- Après Jean-Baptiste Say, le second représentant du courant optimiste français est Frédéric Bastiat. Bastiat écrit son premier article en 1843. Son livre intitulé "Harmonies économiques" fut publié après sa mort en 1849 il y a donc près d'un demi siècle d'écart entre Jean-Baptiste Say et Bastiat.

Bastiat

On retrouve chez Bastiat l'alliance de l'optimisme et du libéralisme.

Son optimisme

Bastiat est optimiste dans ses théories économiques. A cet égard sa théorie la plus curieuse est celle par laquelle il explique la valeur des choses. Ce qui détermine la valeur d'échange c'est l'importance du service rendu par le producteur au consommateur. La valeur d'une chose est élevée lorsqu'elle représente un grand service. Le diamant vaut plus cher que le pain (quoi qu'il soit moins utile) parce que, comme il est plus difficile de se procurer un diamant qu'un morceau de pain, celui qui en fournit un à celui qui le désire lui rend un service signalé.

La valeur d'échange fonction du service rendu.

A supposer cette théorie vraie, il en résulte que la fortune de chaque individu n'est que la représentation exacte des services rendus par lui ou par ses ancêtres à la société. L'inégalité sociale, apparait vue sous cet angle, comme n'étant nullement choquante.

Ce qui se voit et ce qui ne se voit pas.

Par ailleurs, Bastiat distingue, en économie politique, ce qui se voit, et ce qui ne se voit pas. Si dit-il on critique souvent les institutions économiques existantes, c'est qu'on s'attache à la surface aux apparences, à ce qui se voit. Quand on pousse l'analyse plus loin, quand on pénètre le mécanisme des institutions, quand on dresse le bilan complet de leurs résultats, on s'aperçoit qu'elles comportent, tout compte fait, plus d'avantages que d'inconvénients C'est ici encore, une vue optimiste des choses. La

Source : BIU Cujas

conclusion naturelle est le laissez faire, laissez passer. De fait, Bastiat a mené la lutte contre les deux grands adversaires traditionnels du libéralisme le protectionnisme et le socialisme dans une série de pamphlets pleins de vie et de verve.

Le libéralisme de Bastiat

§. III - Stuart Mill

Stuart Mill se rattache à l'école classique.

Stuart Mill marque la dernière étape de l'école classique. Ses "Principes d'économie politique" paraissent en 1848 il est donc contemporain de Bastiat. Stuart Mill est adepte de l'école classique en ce sens qu'il admet les théories économiques d'Adam Smith, de Malthus et de Ricardo, quant aux conclusions pratiques, il est, comme eux, individualiste et libéral.

Il essaie de concilier l'individualisme et les réformes sociales

Mais, en même temps, animé d'un sentiment élevé de justice sociale, Stuart Mill ne se résigne pas aussi aisément que Malthus et Ricardo à la misère et à l'inégalité. Il essaie d'élaborer un programme de réformes sociales, conciliables avec les théories classiques et les doctrines individualistes. C'est une tâche peu aisée.

Il approuve le droit de succession.

Un exemple montrera comment Stuart Mill essaie d'atteindre son but. Il se demande s'il convient de maintenir ou d'abolir le droit pour l'individu de disposer de ses biens pour après son décès. Etant individualiste, Mill est tenté d'approuver le droit de succession parce qu'il se rend compte que la pleine propriété est un des attributs de la personnalité humaine, que l'on mutile si l'on enlève à l'individu le droit de disposer de ses biens. C'est un fait que l'homme travaille souvent pour ses enfants plus que pour lui-même; si on supprime l'héritage, on détruit un stimulant efficace de l'activité humaine. Mais d'autre part, dans les droits acquis par succession, Stuart Mill aperçoit quelque chose de choquant. L'individu reçoit des biens sans avoir produit aucun travail, sans avoir fourni en échange à la société, aucune contrepartie. Puis Stuart Mill voit très bien que l'institution de l'héritage fausse en quelque sorte les conditions de la lutte pour la vie en détruisant l'égalité au point de départ et qu'elle permet parfois, au lieu de la sélection des plus aptes, la victoire des favorisés de la fortune.

Mais il limite les parts successorales.

Voilà donc deux ordres de considérations qui se contredisent. Stuart Mill essaie de les concilier par le système suivant; Il maintient sans restriction le

Source : BIU Cujas

droit de disposer de ses biens, mais il limite étroitement le droit de recevoir par héritage. Un individu par exemple, laisse en mourant IO millions, il pourra disposer de la totalité, mais il devra faire un nombre suffisant de parts pour que chaque héritier ne reçoive pas plus qu'une somme maxima, déterminée par la loi. le système est ingénieux. Par la survivance du droit de disposer il donne satisfaction aux exigences légitimes de la personnalité humaine. Par la limitation des parts successorales, il réduit l'inconvénient de consacrer une inégalité au point de départ.

Section V

La réaction contre l'école classique

La réaction contre l'école classique

Cette réaction prend naissance dès le début du XIXme siècle, c'est-à-dire peu après la constitution de l'école classique. Elle se développe dans la décade de I840-I850 pour atteindre son apogée dans le troisième quart du XIXme siècle entre I850 et I875

Les trois formes de la réaction.

Les attaques contre l'école classique ont pris trois formes; attaques contre la méthode des classiques qui est l'oeuvre de l'école historique allemande. Attaque contre les conclusions économiques des classiques qui est l'oeuvre de la doctrine de l'économie nationale, et de son chef Frédéric List. Attaque enfin contre les conclusions sociales des classiques qui set l'oeuvre des écoles interventionnistes et socialistes.

§. I - Réaction contre la méthode des classiques

L'Ecole historique allemande

La vieille école historique

Dans le développement externe de cette école, il faut distinguer deux nuances successives. La vieille école historique allemande, se place approximativement entre I843 et I853; elle est représentée par trois noms principaux: Roscher, Hildebrand et Knies.

La jeune école historique

Après I853 pendant vingt ans environ, l'école historique allemande entre en sommeil et ne publie aucune oeuvre importante. Mais au lendemain de I870, apparait la jeune école historique, avec les noms de

Source : BIU Cujas

Schmoller, de Bucher, de Sombert

Ce qui importe pour nous au point de vue de l'histoire de la pensée économique, c'est de savoir quel a été l'apport propre de l'école historique allemande. A cet égard, il faut successivement étudier son oeuvre critique et son oeuvre constructive.

Partie critique

Critique de la méthode des classiques

Dans sa partie critique, elle s'attaque avec beaucoup de véhémence, à la méthode et aux théories des classiques. Les historistes reprochent aux classiques d'avoir construit leurs théories sur une psychologie trop simple de s'être figuré que la nature humaine est essentiellement toujours la même à toutes les époques. C'est là, disent-ils, une vue superficielle et inexacte. Il y a autant de psychologies que d'époques. Et le seul moyen de connaitre le comportement réel des individus, est de se reporter à l'histoire, de replacer les hommes dans les milieux où ils ont vécu.

Critiques des conclusions des classiques

Se servant d'une méthode erronée, les classiques ajoutent les historistes, ont été conduits à formuler des théories beaucoup trop générales. Le corps des doctrines présentées par eux était donné comme ayant une valeur universelle et perpétuelle, comme expliquant la vie économique de tous les temps et de tous les pays Or, il n'existe point de doctrines qui aient une telle portée, il n'existe point de lois qui soient vraies pour toutes les sociétés. Chaque époque a ses lois qui lui sont propres et ses doctrines qui ne conviennent qu'à elle.

Partie constructive

Les historistes sont d'accord entre eux sur toute cette partie critique. Leur accord cesse quand ils arrivent à la partie constructive. Tous s'adressent à l'histoire, mais ils ne lui demandent pas tous exactement le même secours. Il faut à cet égard distinguer dans l'école historique trois variantes:

L'histoire illustrative

La première (dans l'ordre chronologique) représentée par Roscher, est celle de l'histoire simplement illustrative. Roscher adopte les théories des classiques en les appuyant d'exemples empruntés au passé. Il ne demande pas à l'histoire de fonder des théories, mais uniquement de les illustrer. Cette première variante n'est pas encore une réaction véritable contre l'école classique puisqu'on continue à adopter ses thèses, et qu'on se contente de les étayer par les exemples.

Une seconde variante, qui marque l'apogée de l'école historique est celle de l'histoire explicative C'est en particulier la conception d'Hildebrand et de

Source : BIU Cujas

Knies, Hildebrand rejette comme fausses toutes les théories classiques; il prétend qu'il n'y a pas, en économie politique, de lois naturelles. C'est le contrepied de la théorie physiocratique. Ce qu'il y a seulement et ce qu'Hildebrand essaie de faire connaître ce sont les lois de l'évolution économique des sociétés.

Histoire explicative

L'histoire descriptive

Enfin, une troisième variante, représentée par la jeune école historique, est celle de l'histoire descriptive; elle ne recherche plus ni des lois statiques, comme les classiques, ni des lois dynamiques d'évolution comme Hildebrand ou Knies, Elle se borne à décrire très minutieusement, dans tous leurs détails les institutions économiques, et celles du présent par des monographies accompagnées de statistiques.

§. 2 - Réaction contre les conclusions économiques et classiques.

La doctrine de l'économie nationale

Le système national d'Economie politique de List

Un seul nom est à signaler, celui de l'Allemand Frédéric List, qui publie en 1841 son ouvrage "Système National d'Economie politique" dont le titre est déjà très significatif.

List prend la plume après avoir visité en détail les Etats-Unis, il a été frappé surtout de la diversité des conditions économiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne, et c'est sous l'impression de cette idée qu'il compose son ouvrage.

List et le Zollverein

D'autre part, List écrit au moment où l'Allemagne hésite sur la politique douanière qu'elle doit suivre. On est en 1841, quelques années après la constitution du Zollverein, qui a établi l'unité économique de l'Allemagne, et le problème se pose de savoir quelle attitude adoptera le Zollverein. Va-t-il sans consacrer le libre échange, s'en rapprocher par des barrières douanières modérées, ou va-t-il s'engager plus avant dans la voie du protectionnisme. Dans ce débat, qui intéressait l'Allemagne entière, les économistes qui suivaient la ligne classique avaient tendance à préférer la première solution, voisine du libéralisme. List, au contraire, va demander un renforcement du protectionnisme. Et, au cours de son plaidoyer en faveur du protectionnisme, il est amené à dégager deux notions nouvelles; celle de nationalisme

L'apport doctrinal de List.

Source : BIU Cujas

économique et celle de force productive nationale.

Reprenons les en montrant en quoi elles s'oppose,t aux doctrines classiques.

I° le nationalisme économique.

A) Le nationalisme économique s'oppose à l'universalisme des classiques. Préoccupés de formuler des lois générales ayant une portée universelle, les classiques avaient relégué à l'arrière plan la division du monde en nations. Turgot donnait de cette idée une formule expressive; "Quiconque n'oublie pas qu'il y a des Etats politiques, séparés les uns des autres et constitués diversement, ne traitera jamais bien une question d'économie politique".

List s'élève contre cette thèse et développe au contraire l'idée qu'entre l'homme et l'humanité, Dieu a mis les nations. Les nations sont des unités naturelles dont il est impossible de faire abstraction. Ces nations ont des forces très inégales, des aptitudes très variées. La même politique ne peut donc convenir à toutes. Certaines ont en elles suffisamment de richesses, d'éléments productifs, pour parvenir à ce qui est, d'après List, l'idéal; le type de la nation qui développe à la fois, harmonieusement son industrie, son agriculture, son commerce. Toutes les nations ne peuvent pas en arriver là; il en est de déshéritées par la nature, dont le sous-sol est pauvre, dont le climat est défavorable. Mais quand une nation (et List pense ici à l'Allemagne) a en elle-même des ressources suffisantes pour alimenter toutes les branches de la production il est de son devoir d'arriver à cet état complexe de la nation normale.

Nécessité d'une production temporaire pour l'industrie naissante.

Or, il peut être nécessaire, pour y parvenir, d'adopter au moins temporairement, une politique protectionniste. Supposons, en effet, qu'une nation ait un sous-sol riche; elle peut prétendre à se donner une industrie. Mais si elle essaie de constituer du jour au lendemain cette industrie, sans s'entourer préalablement de barrières douanières, l'industrie naissante ne pourra pas lutter contre les industries déjà développées depuis longtemps dans d'autres pays. L'industrie allemande naissante ne pourra pas lutter contre l'industrie anglaise. Pour éviter ce risque, il faut, pendant un certain temps, élever des barrières douanières, à l'abri desquelles l'industrie va se développer, quitte le jour où elle aura atteint sa maturité à rétablir la liberté.

2°- L'idée de force productive nationale

B) La deuxième idée apportée par List, celle de force productive nationale s'oppose à l'idée classique de valeur d'échange. Si l'on considère les choses

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

économiquesdu point de vue de l'individu, il apparait que l'idéal est d'accroitre ses jouissances. L'économie individualiste, construite tout entière sur la base de l'intérêt personnel, mettra donc au premier plan, le souci des jouissances actuelles et de la possession du maximum de valeurs immédiatement échangeables. Si, au contraire, on adopte le point de vue de List qui est celui de l'intérêt national, la nation ayant une durée d'existence indéfinie ou au moins très longue, le souci de l'avenir va devenir prépondérant. On comprendra que parfois le sacrifice du présent s'impose pour ménager et sauvegarder l'avenir. On n'hésitera pas à renoncer à desjouissances immédiates, à des valeurs actuelles si, de cette renonciation, les forces productives futures de la nation doivent bénéficier.

Elle conduit aussi au protectionnisme

Quand on met ainsi au premier plan l'essor des forces productives nationales, on est encore amené à légitimer le protectionnisme. Du point de vue des jouissances immédiates, la protection douanière est condamnable, puisqu'elle nuit à l'ensemble des consommateurs, en entrainant l'élévation des prix à l'intérieur. Du point de vue de l'intérêt actuel, c'est de la solution libre-échangiste qui devrait l'emporter. Mais si, avec List, nous envisageons l'intérêt futur il se peut que cette considération conduise à légitimer l'établissement d'une barrière douanière, quand, grâce à elle sera rendu possible le développement d'une industrie encore dans l'enfance et qui plus tard deviendra une des forces productives essentielles de la nation.

§. 3 - Réaction contre les conclusions socieles et classiques

Les Ecoles interventionnistes et socialistes

Le milieu historique

Pour comprendre cette réaction, il faut se reporter aux conditions du milieu historique dans lequel elle s'est déclenchée.

La fin du XVIIIème siècle et le début du XIXme siècle, ont vu apparaitre et triompher le libéralisme et l'industrialisme.

Turgot se ralliait, sauf quelques nuances, aux conclusions libérales des physiocrates. Arrivé au pouvoir, il essaya de réaliser leurs vues par des édits abolissant les entraves à la circulation des grains et les corporations. Il n'y parvint pas. Mais la Révolution réussit là où Turgot avait échoué. Un

Source : BIU Cujas

Le règne de l'individualisme et du libéralisme

des premiers résultats de l'activité de la Constituante (dont faisaient partie de nombreux physiocrates) fut d'abolir les corporations et ce qui restait du mercantilisme. Elle crés, comme on l'a dit, le "milieu libre" et fit tomber les barrières réglementaires qui s'opposaient à l'activité des individus dans l'ordre juridique.

La révolution industrielle à la fin du XVIIIème siècle.

Parallèlement, dans l'ordre technique, de grandes découvertes (que nous aurons l'occasion d'analyser bientôt en détail), ont transformé complètement la physionomie de l'industrie. Elles se placent en Angleterre, à la fin du XVIIIème siècle. Mais la "révolution industrielle "qui en a été la conséquence n'a donné tout son effet (en Angleterre puis en France) qu'au début du XIXme siècle. Alors apparait la grande industrie mécanique et concentrée.

La grande industrie
La misère ouvrière

Or, dan la première moitié du XIXme siècle se manifestent un certain nombre de phénomènes sociaux très graves qui ont frappé l'attention de tous les observateurs. En premier lieu, une grande misère ouvrière que révéla d'une manière précise une enquête menée à la demande de l'Institut par le Docteur Villermé en 1835 et 1836 et de laquelle il résultait que, notamment dans l'industrie textile, les ouvriers étaient très mal payés, que les journées de travail avaient une longueur excessive, et que l'on employait pour faire marcher et surveiller les machines, une grande quantité de femmes et d'enfants en bas âge.

Les crises périodiques de surproduction

Par ailleurs, apparaissent au début du XIXme siècle, et se renouvellent à peu près périodiquement tous les dix ans, des crises de surproduction qui se traduisent par un fléchissement brusque des prix, un engorgement général des marchés, des faillites en grand nombre, entrainant pour la classe ouvrière un redoutable chômage.

La constatation de ces faits sociaux déplorables détermine l'apparition d'une série d'écoles qui essayèrent d'y porter remède en atténuant ou en supprimant ce qui, d'après elles, constitue la cause du mal: le régime du libre contrat et de la propriété privée.

A - L'interventionnisme

L'interventionnisme de Sismondi.

Le première forme de cette réaction est l'interventionnisme. Il faut ici citer le nom de l'économiste genevois Sismondi. Il fut d'abord libéral et disciple d'Adam Smith. Mais la constatation de la misère ou

Source : BIU Cujas

nécessité de réfréner les forces économiques.

vrière et un voyage en Angleterre, où l'industrialisme était déjà plus développé qu'en France, l'amènerent à changer complètement d'opinion. Il abandonne le libéralisme et défend l'interventionnisme, dans deux ouvrages publiés en 1819 et en 1837.

Sismondi est très impressionné par les effets économiques et sociaux de l'industrialisme; la misère ouvrière et les crises générales de surproduction. Il compare l'industrialisme à l'apprenti sorcier de la célèbre ballade de Goethe. En l'absence de son maitre, l'apprenti sorcier déclenche des forces mystérieuses dont il a surpris le secret, il n'est plus ensuite capable de les réfréner; la maison tout entière est submergée. De même, il est à craindre que les forces économiques, déclenchées par l'industrialisme, ne puissent plus être contenues. Si l'on veut éviter d'aller jusqu'au bout de l'aventure de l'apprenti sorcier, c'est à l'Etat et au patronat qu'il appartient de canaliser et de maintenir dans de justes limites l'essor de l'industrialisme.

L'Etat doit interdire le travail des femmes et des enfants et le travail du dimanche et organiser le "garantisme" à la charge des patrons.

De cette idée générale, découle un programme de réformes pratiques. Sismondi demande d'abord à l'Etat d'interdire dans les fabriques le travail des femmes et des enfants, et le travail du dimanche. Sur ces points, Sismondi a obtenu gain de cause. Actuellement le travail industriel des jeunes enfants est rigoureusement interdit. Depuis une législation récente, le travail est interdit le dimanche.

D'autre part, s'agissant du patronat, Sismondi demande que les pouvoirs publics l'obligent à garantir les ouvriers contre les risques sociaux, c'est-à dire les maladies, la vieillesse, l'invalidité et le chômage. Le grand patronat se servant des ouvriers, il lui incombe de les protéger contre des risques qui sont plus ou moins la conséquence de leur travail. Loi encore les idées de Sismondi ont en partie triomphé Tous les pays modernes tendent à organiser la garantie contre les risques qui menacent les ouvriers. Mais, généralement, ce n'est pas au patronat seul que les fonds sont demandés pour faire fonctionner ce système. En France, notamment, pour les assurances sociales, on demande une cotisation aux patrons et aux ouvriers, et l'Etat fournit une subvention. Le garantisme que demandait Sismondi a donc été réalisé mais il est tripartite dans son essence, et non exclusivement patronal.

Sismondi maintient la propriété individuelle.

Sismondi maintient l'idée de propriété individuelle. Son idéal c'est l'union de la propriété et du travail, de manière que les mêmes individus soient propriétaires des moyens de production et les exploitent. Le type qui réalise cet idéal dans l'agriculture,

Source : BIU Cujas

c'est le petit propriétaire faisant valoir lui-même. Dans l'industrie, les préférences de Sismondi vont au petit artisan, dans le commerce, au petit boutiquier, propriétaires l'un et l'autre de leur local et de leurs instruments de travail et qui les mettent eux mêmes en exploitation. Sismondi déclare que ces formes sont très supérieures aux modalités nouvelles de la grande entreprise, qui se caractérise précisément par un divorce de la propriété et du travail.

Il est favorable à l'artisanat.

B - Le socialisme idéaliste

Le socialisme idéaliste

La deuxième forme de la réaction contre l'abstentionnisme social classique est le socialisme idéaliste. Il s'est développé surtout en France et au XIXme siècle. A la vérité on a voulu chercher bien auparavent parfois même à des époques très reculées, les origines du socialisme. Certains auteurs ont été jusqu'à considérer Platon comme le premier socialiste, en s'appuyant sur ce que Platon préconise, pour l'élite sociale, le régime de la communauté de biens. Mais il faut écarter cette interprétation, car l'esprit de Platon n'est pas du tout égalitaire. S'il recommande la communauté des biens pour les citoyens, ce n'est pas pour égaliser les conditions de tous puisqu'il ne la demande que pour une élite. Il veut seulement comme nous l'avons expliqué antérieurement, détourner cette élite des préoccupations matérielles afin qu'elle se consacre entièrement à la défense de la cité et à la vie politique.

Au XVIIIème siècle, on trouve, en France, toute une pléiade d'écrivains égalitaires, ayant le souci de la justice sociale, et qui critiquent l'ordre existant parce qu'il conduit à de trop grandes inégalités. Ces premières ébauches du socialisme ne sont pas très intéressantes pour nous, parce qu'elles sont d'ordres littéraire et philosophique plus qu'économique. Dans leur critique et leur reconstruction, l'analyse économique demeure superficielle et secondaire: c'est pourquoi nous pouvons les négliger et ne commencer notre étude qu'avec le XIXme siècle.

Dès le début du XIXme siècle, apparaissant des écoles socialistesqui ont un caractère proprement économique.

Robert Owen

En Angleterre, il faut citer Robert Owen, qui fut successivement ouvrier, petit patron et grand maître d'une importante filature de coton en Ecosse. Ses idées économiques et sociales ont beaucoup évolué

Source : BIU Cujas

Il essaya d'abord dans ses entreprises d'organiser des institutions de patronage; il partait de l'idée que le patron doit faire le bien de ses ouvriers. Se rendant compte que cette conception était chimérique, Robert Owen essaya ensuite de faire fonctionner, en Ecosse et aux Etats-Unis, des colonies communistes. Leur insuccès lui montra que les esprits n'étaient pas mûrs encore pour l'avènement du socialisme. Aussi à la fin de sa vie, R. Owen estimait-il que la tâche la plus urgente était d'entreprendre une oeuvre méthodique d'instruction et d'éducation des masses ouvrières.

Saint-Simon

En France, beaucoup de noms se rattachent au socialisme idéaliste, notamment Fourier, Louis Blanc, Constantin Pecqueur, Retenons seulement ceux de Saint-Simon et de Proudhon, parce qu'ils sont à l'origine de deux courants d'idées sociales très importantes et qu'ils gardent aujourd'hui encore de nombreux disciples.

Saint-Simon était un grand seigneur, nullement socialiste, ni même démocrate, mais un de ses disciples Bazard tira de ses idées une doctrine socialiste qu'il développa en 1828 dans une série de conférences intitulées "exposition de la doctrine de Saint-Simon" et rééditées récemment.

Proudhon

Proudhon fut imprimeur, puis journaliste, il fut mêlé à la Révolution de 1848. Il a laissé une oeuvre considérable. Ses deux livres les plus importants sont "Le Système des contradictions économiques" publié en 1846 dont le titre fait contraste avec celui de Bastiat: "Les harmonies économiques". Et en 1858, une oeuvre philosophique: "de la justice dans la Révolution et dans l'Eglise".

Pour l'instant nous n'entrerons pas dans l'exposé détaillé des thèses de Saint-Simon et de Proudhon; et nous caractériserons seulement leur esprit général Il convient tout d'abord de noter que ces doctrines dépassent l'économie politique. Elles comportent une partie économique, mais elles ont très généralement un soubassement philosophique ou religieux. Et c'est ce soubassement qui explique leur orientation à la fois pessimiste et optimiste. Elles sont pessimistes quant au présent et optimistes quant à l'avenir.

Par leur pessimisme quant au présent, elles s'opposent aux doctrines de la branche française de l'école classique. Etudiant les grands faits contemporains le machinisme et les crises, alors que les optimistes s'efforcent d'atténuer les inquiétudes auxquelles ils donnent lieu, les Saint- Simoniens et Proudhon

Source : BIU Cujas

insistent sur leurs conséquences désastreuses, et en tirent une condamnation sévère de l'ordre de choses existant.

Optimistes pour l'avenir

Mais d'autre part, ils sont optimistes pour l'avenir. Ils s'opposent en cela profondément à la branche anglaise de l'école classique, dont le pessimisme valait pour demain comme pour aujourd'hui, puisqu'il avait pour fondement la constatation de la pauvreté de la nature en fonction de nos besoins, et d'une pauvreté allant en augmentant à mesure que l'histoire se déroule.

Les socialistes idéalistes estiment au contraire que par une action réfléchie et coordonnée, les hommes peuvent tirer de la nature des ressources telles qu'il en puisse sortir une condition aisée et heureuse pour la masse des individus. Et leur conviction se fonde sur une philosophie du progrès et de l'humanisme.

Elles s'adressent à la bourgeoisie plutôt qu'à la classe ouvrière

En même temps qu'il dépasse l'économie politique, le socialisme idéaliste déborde la classe ouvrière. Entendons par là que le socialisme idéaliste ne compte pas sur la classe ouvrière seule pour réaliser la transformation sociale. Un Saint-Simon ou un Fourier (qui sont d'ailleurs aristocrates ou bourgeois) s'adressent aux sentiments désintéressés de la bourgeoisie et de l'élite intellectuelle. Ils ne mettent pas au premier plan de leur construction doctrinale, l'intérêt de l'ouvrier, mais le sentiment de la justice. Pour eux le socialisme est un régime permettant d'assurer mieux que l'état de choses actuel, la justice sociale et l'intérêt général, et d'adapter rationnellement la production aux besoins de la collectivité.

Quelles sont les grandes lignes de l'organisation sociale que les socialistes idéalistes proposent Il est nécessaire de distinguer ici deux tendances: l'une se réclame de Saint-Simon, et l'autre de Proudhon.

Tendance autoritaire du Saint-Simonisme.

La première est autoritaire et aboutit au collectivisme. Il faut faire confiance aux pouvoirs publics à l'Etat pour organiser le mécanisme économique. Le mal social vient de ce que présentement les activités économiques sont seulement individuelles et que nulle organisation supérieure ne vient les coordonner. Le remède sera dans l'appropriation sociale des moyens de production. Les usines, les machines, appartiendront à la collectivité à qui reviendra le soin d'adapter la production aux besoins.

Le collectivisme

Source : BIU Cujas

Tendance libertaire de Proudhon.

La deuxième tendance qui se réclame de Proudhon est libertaire et conduit à l'anarchie. Proudhon, (et à sa suite les anarchistes) est d'accord avec les collectivistes pour repousser l'appropriation individuelle des moyens de production. Mais (en cela il se sépare des collectivistes) il n'a aucune confiance dans l'Etat, il veut l'abolir également. Quand la propriété privée et les pouvoirs publics auront disparu, il espère (et cela donne la mesure de son optimisme pour l'avenir) que dans une société débarrassée de la propriété et de l'Etat, les relations économiques pourront s'organiser de telle manière que la production s'harmonisera aux besoins. Il a confiance, pour cela dans les progrès de la science et de la raison humaine.

L'anarchisme

C - Le socialisme dit "Scientifique"

Le socialisme

La troisième forme du courant de réaction contre l'abstentionnisme social des classiques est le socialisme dit "scientifique". Ne cherchons pas pour le moment s'il est véritablement scientifique. Pour répondre à cette question, il faut d'abord avoir étudié la science économique; nous ne pourrons donc résoudre ce problème qu'à la fin de nos études. Les grands noms du socialisme dit scientifique sont: d'abord un grand propriétaire foncier, Rodbertus, qui est un théoricien. Puis Ferdinand Lassalle, qui a été surtout un agitateur; enfin, deux auteurs qu'il faut citer ensemble parce que certaines oeuvres sont signées à la fois de leurs deux noms: Karl Marx et Frédéric Engels.

Karl Marx et Engels

Karl Marx a été le principal artisan de la création de la Première internationale; mais il est aussi un théoricien. Deux de ses ouvrages ont exercé une influence considérable. "Le Manifeste communiste", écrit en collaboration avec Engels, publié en 1847 et "Le Capital" dont le premier volume parut en 1867 et dont le second et le troisième ont été publiés après la mort de Marx en 1885 et en 1894. Un écrivain non socialiste a pu dire que "Le Capital" a exercé au XIXème siècle une influence analogue à celle du "Contrat social" au XVIIIème siècle.

"Le capital"

Laissons pour le moment les théories économiques particulières à Karl Marx sur la valeur, l'intérêt, le salaire, pour nous borner simplement à montrer en quoi sa doctrine générale se distingue à la fois de celle des économistes classiques et de celle des socialistes idéalistes. Ainsi sera marquée la place de Karl Marx dans l'histoire de la pensée économique et sociale.

Source : BIU Cujas

Le capitalisme est une catégorie historique.

L'appropriation deviendra collective comme le mode de production

L'idée dominante du marxisme c'est la conviction qu'une évolution historique inévitable conduit nos sociétés modernes au socialisme. D'après Karl Marx le régime actuel qu'il appelle le capitalisme, est une catégorie historique, c'est-à-dire un régime qui a eu son heure de légitimité, qui a correspondu pendant un certain temps aux besoins de la société, mais qui ne saurait avoir une valeur éternelle. Le régime capitaliste est miné par des contradictions internes; Le plus importante est l'antinomie entre le mode collectif de production et le mode individuel d'appropriation. Depuis que le machinisme s'est étendu, que la grande industrie se substitue à la petite entreprise, la production est collective, puisque pour faire marcher une entreprise moderne, il faut faire appel à de vastes collectivités d'ouvriers. Cependant, la propriété est demeurée individuelle. Cette antinomie déclare Karl Marx ne peut pas durer, il faut que le mode d'appropriation se mette au même pas que le mode de production et devienne, comme lui, collectif.

Cet exposé schématique permet de saisir les différences profondes entre le marxisme et le socialisme idéaliste.

Le socialisme de Marx n'est pas idéaliste

La conception matérialiste de l'histoire

I°.- Le thème général du socialisme pré-marxiste est la croyance que les hommes seront de plus en plus dans l'avenir, en situation de se soumettre les forces économiques. Et nous avons noté que cette croyance découle d'une philosophie générale rationaliste et humaniste, qui met l'accent sur la puissance de la raison humaine et le droit capable de dominer la nature, et de l'aménager selon ses fins.

Au contraire, Karl Marx estime que le moteur de l'évolution historique réside dans la technique de la production. Littérature, morale, religion, ne sont pour lui que des reflets de cette technique. Elle est l'infrastructure des sociétés. Par les changements de cette infrastructure s'expliquent les changements de la superstructure sociale, des conceptions éthiques, religieuses, philosophiques, etc...C'est ce qu'on appelle la conception matérialiste de l'histoire.

Le marxisme ne s'adresse qu'à la classe ouvrière.

2°.- En second lieu le socialisme marxiste est beaucoup plus étroit que le socialisme idéaliste, car il s'adresse uniquement à la classe ouvrière. L'émancipation des travailleurs" déclare le Manifeste communiste sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes. C'est sur l'action des ouvriers qu'on compte pour hâter la révolution sociale.

Source : BIU Cujas
"Les Cours de Droit" 3, Place de la Sorbonne, 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite

Rôle de l'action ouvrière

N'y a-t-il pas contradiction entre cet appel à l'action ouvrière et le matérialisme historique. Si ce n'est pas l'homme, mais la technique de la production qui commande l'histoire, les ouvriers ne sont-ils pas impuissants à déclencher la révolution sociale. N'est-il pas plus logique de penser que la révolution se fera non quand et parce que les ouvriers la voudront, mais quand et parce que les conditions économiques la rendront inéluctable. Voici comment Karl Marx prétend sortir de la contradiction. L'avènement du collectivisme, dit-il est inévitable, parce que les forces économiques travaillent pour lui. Mais la date n'en est pas pré-fixée; les ouvriers, s'ils emploient une technique appropriée, peuvent en hâter la venue. Et la tactique que recommande Marx, c'est celle de la lutte des classes, le groupement des ouvriers en une classe distincte qui se dressera en ennemie contre les autres classeset aura avec elles le moins de contacts possibles.

La lutte des classes

3°.- Enfin, le marxisme se prétend scientifique, Il se donne non comme une construction de l'esprit proposée aux hommes, mais comme le résultat de la science économique. C'est pourquoi dans le marxisme on trouve une partie technique, que nous n'exposerons pas maintenant, et qui repose sur des analyses qui veulent être l'aboutissement logique des théories classiques, surtout de la branche anglaise. Karl Marx par suite, ne juge point les classiques, et en particulier Ricardo, avec la même sévérité que les socialistes idéalistes. Il voit dans les classiques moins des adversaires à combattre que des précurseurs à utiliser. (I)

Le marxisme se prétend scientifique.

(I)

Pour terminer cet historique il resterait à suivre la pensée économique et sociale, depuis 1870 jusqu'à nos jours. Mais ce sera là l'objet de tout le cours, qui a pour but de faire connaître l'état actuel de la science économique et des doctrines sociales. On se reportera au volume publié par M. Pirou chez Armand Colin "Les doctrines économiques en France depuis 1870", 3ème édition 1934, avec appendice sur "Les doctrines devant la crise actuelle".

Source : BIU Cujas

Chapitre IV

LES GRANDES DIVISIONS DE L'ECONOMIE POLITIQUE

La plupart des Traités et Manuels morcellent l'économie politique en quatre parties, consacrées respectivement à la production, à la circulation, à la répartition et à la consommation des richesses. A première vue cette division présente des avantages; elle est simple, claire, parait très rationnelle, puisqu'elle semble suivre l'ordre chronologique, la carrière fournie par un bien économique. Un objet quelconque est d'abord produit, puis il circule de mains en mains, il se répartit entre les acheteurs et il est par eux consommé, ce qui ferme le circuit ouvert par la production.

Cependant, je n'adopte pas cette division: je l'estime superficielle et, à mes yeux, elle a le défaut de réunir des choses qui ne sont pas soumises aux mêmes lois. Il faut d'abord présenter une critique de ce plan, pour en dégager les principes d'une armature différente.

Distinction de la production et de la circulation

Prenons en premier lieu, la distinction entre la production et la circulation des richesses. Cette distinction parait inexacte quand on adopte de la production une notion correcte au point de vue économique. C'est le moment de rechercher quelle a été l'évolution de la notion de production à mesure que s'est développée la pensée économique

Evolution de la notion de production. Pour les Physiocrates l'agriculture est seule productive

Les Physiocrates avaient de la production une notion très étroite. Pour eux les agriculteurs sont les seuls producteurs, les seuls créateurs de richesses, de "produit net". Le commerce, l'industrie, ne font que transformer des richesses préexistantes et n'en créent pas. C'est pour donner à cette idée une forme saisissante que les Physiocrates n'hésitaient pas à appeler classes stériles l'industrie et le commerce.

Les études économiques ultérieures ont montré

Source : BIU Cujas

sur ce point l'erreur des Physiocrates. On peut, en effet, prendre le mot production dans deux sens différents: production de matière ou production de valeur.

L'agriculture ne crée pas la matière

Si l'on adopte la première conception, et que l'on voie une production là où il y a création de matière, il faut dire que l'industrie et le commerce ne produisent pas, car ils ne créent pas de matière. Mais l'agriculture ne produit pas davantage.

Sans doute, la campagne agricole commence avec le grain de blé, et se termine avec l'épi. Mais la science agronomique montre que le grain de blé fabrique en quelque sorte son épi avec les éléments empruntés à l'extérieur. Il n'y a que combinaison nouvelle de matières préexistantes, donc pas de production matérielle. Le fossé creusé par les Physiocrates entre l'agriculture, d'une part, le commerce et l'industrie, d'autre part, est ainsi comblé.

L'agriculture crée de la valeur.

Si l'on adopte la deuxième conception de la production (ce qui semble plus correct puisque l'économie politique étudie la valeur, et non la matière) on peut dire que l'agriculture produit, car il y a plus de valeur dans l'épi que dans le grain de blé, et les éléments du milieu extérieur (pluie, engrais etc...) Il y a donc une création de valeur.

L'industrie aussi.

Mais dans l'industrie et le commerce, il y a également création de valeur. Que fait l'industriel? Il prend les matières premières qui, comme telles, sous leur forme initiale, ne sont pas applicables à l'action des hommes et des forces naturelles, il en tire des objets fabriqués qui sont recherchés des individus, qui donc ont une valeur. Ce qui prouve d'ailleurs, sans qu'il soit besoin d'une analyse plus approfondie, que l'industriel crée de la valeur, que la valeur du produit fabriqué est supérieure à celle des matières premières et des éléments incorporés du milieu extérieur, c'est que beaucoup d'industriels font fortune. Une fois leurs dépenses payées, il leur reste, au surplus, un véritable produit net.

Le commerce de même

Cela est vrai, aussi du commerce. Sans doute; entre l'industrie et le commerce existe cette différence que l'industriel fait subir à la matière des transformations, tandis que le commerçant se borne à la mettre à la disposition des acheteurs, sans en modifier la contexture. Mais c'est là une différence purement matérielle, qui est secondaire au point de vue proprement économique. Du fait que le commerçant met une chose à la disposition des acheteurs dans

et les compagnies de transport.

Source : BIU Cujas

des conditions de commodité qui n'existaient pas auparavant, il crée de la valeur. Les compagnies de transports par chemins de fer, de navigation, créent également de la valeur. La compagnie maritime qui transporte de la glace de Norvège où elle est en excédent sur les besoins, vers la France où elle est demandée, prend la glace là où elle n'a pas de valeur et la transporte là où elle en aura; elle contribue donc à créer cette valeur.

Toutes ces catégories créant de la valeur sont des productions

Par conséquent, quand on adopte une conception économique de la production et qu'on se dégage des faits matériels, on se rend compte que l'agriculteur, le commerçant, l'industriel, l'entrepreneur de transports, créant de la valeur, sont des producteurs. Il faut donc élargir la notion beaucoup trop étroite que les physiocrates se faisaient de la production Adam Smith déjà avait eu la sentiment que la conception physiocratique de la production était insuffisante. Aussi se refusait-il à réserver le titre de producteur aux seuls agriculteurs. Cependant Smith n'est pas allé tout de suite à la conception moderne de la production. Pour lui, il y a production chaque fois que l'activité de l'homme s'exerce sur un objet matériel L'industriel est un producteur, le commerçant lui-même, le transporteur sont des producteurs, en tant que leur activité s'exerce sur des choses matérielles. Mais Adam Smith se refuse à considérer comme producteurs, les individus qui donnent à la société non pas des objets matériels, mais des services, par exemple le médecin ou l'avocat.

Conception d'Adam Smith

Il élimine de la production les services.

Il faut arriver à J.B. Say pour s'élever jusqu'à la conception élargie de la production, qui englobe les choses matérielles et les services, tout ce qui a une valeur. Les économistes modernes, en général, se rangent sur ce point, aux vues de J.B. Say.

A la suite de J.B. Say on a fait entrer dans la production toute création de valeur

Je propose d'abandonner la distinction entre la production et la circulation, et d'y substituer une division toute différente, qui est une des arêtes fondamentales de mon cours, la distinction entre les cadres de la vie économique et le mécanisme de la vie économique.

Caractère artificiel de la distinction entre la production et la circulation

Que devient alors la distinction entre la production et la circulation des richesses? Elle devient quelque chose de tout à fait artificiel car la question se pose de savoir si l'on doit ranger le commerce, l'entreprise de transports, dans la production ou dans la circulation des richesses, puis qu'ils permettent aux biens de circuler. Cependant si, sous l'angle économique ce sont des actes de production, en les séparant de l'industrie et de l'agriculture.

Source : BIU Cujas

La circulation rentre dans la production. Distinction des cadres et du mécanisme de la vie économique

on morcelle des faits qui ont entre eux un lien étroit Pour se rendre compte de la valeur de cette critique, il suffit de se reporter aux ouvrages qui adoptent la division en production et circulation. Ils ne savent où faire entrer le commerce. Les uns le rangent dans la production, d'autres dans la circulation

La vie économique à une époque et dans un pays donnés, se déroule dans un certain cadre constitué par les règles juridiques et l'état de la technique. Nous avons eu l'occasion de dire qu'il faut distinguer l'économie politique de la technique et du droit, parce que la valeur se distingue des choses matérielles et parce que la science se distingue des règles juridiques ou morales. Mais ces distinctions, une fois admises; il y a entre ces disciplines différents points de contacts

Les règles juridiques et l'état technique

Les règles juridiques d'une époque donnée forment un premier cadre à la vie économique. Celle-ci ne se déroule pas de la même manière, suivant que le droit consacre la propriété individuelle ou la propriété collective suivant que le droit reconnait le principe de la liberté du travail ou de sa réglementation.

Il en est de même de l'état de la technique. La vie économique n'est pas la même suivant que la production se fait à la main ou à l'aide de machines. La description des machines est en dehors de l'économie politique, mais l'économie politique ne peut pas négliger le fait qu'à un moment donné, on travaille à la main ou à la machine. L'état de la technique forme donc un second cadre où s'insère la vie économique.

Dans une première partie de l'économie politique nous étudierons ces divers cadres.

Quels sont les caractères de cette première partie?

Elle s'attachera à la vie économique, vue en quelque sorte de l'extérieur, par un observateur qui se placerait en dehors d'elle. Nous verrons, par exemple, comment l'agriculture, le commerce, l'industrie, utilisent le machinisme, quel est le domaine de la petite ou de la grande production sans pénétrer encore dans le jeu interne des lois économiques.

L'étude externe de la vie économique

Nous serons amenés par là à souligner ce qu'il y a de variable, de changeant, suivant les époques dans les faits économiques, puisque la technique et le droit se modifient avec le temps et que le cadre juridique et technique a beaucoup évolué de l'Antiquité à nos jours

Son aspect évolutif

Aussi, dans cette partie, aurons-nous à utiliser

Source : BIU Cujas

Utilisation des travaux de l'école historique. Sa diversité suivant les branches de la production.

les travaux de l'école historique allemande, qui s'est attachée principalement à décrire ce que la vie économique comporte de variabilité dans le temps.

Après avoir indiqué ces cadres généraux, ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont aujourd'hui, nous verrons comment ce cadre général influe sur les diverses branches de la production. Par exemple, le machinisme qui domine la vie économique aujourd'hui, n'a pas la même importance dans l'agriculture, dans le commerce, et dans l'industrie. Les mêmes faits juridiques et techniques, s'appliquant à des branches de production très différentes, n'ont pas sur toutes les mêmes effets. Chacune d'elles finalement a sa physionomie propre. que nous aurons à définir.

Le mécanisme interne de la vie économique

Après l'étude des cadres de la vie économique, nous passerons à l'étude du mécanisme de la vie économique. Ici, nous prendrons les faits économiques non plus de l'extérieur, mais de l'intérieur. Nous ne les examinerons plus en tant qu'ils touchent à la technique et au droit, mais en eux-mêmes. Nous rencontrerons alors la question économique essentielle, c'est-à-dire celle de savoir ce que détermine et commande la valeur d'échange des choses. Et ce n'est plus la vie économique en ce qu'elle a de variable, dans le temps et dans l'espace, mais au contraire en ce qu'elle a de permanent, qui nous frappera, car nous constaterons que les lois qui commandent les variations de la valeur des choses, sont des lois simples, générales, dont le mécanisme est à peu près le même, quels que soient l'époque et le pays. Ici, nous n'utiliserons donc plus au même degré les travaux de l'école historique allemande, mais nous prendrons pour base les travaux de l'école classique, qui étudie le général, le constant dans les faits économiques.

Son aspect constant et général.

Les lois économiques

Utilisation des travaux de l'école classique.

Critique de la rubrique: répartition

Poursuivons la critique du plan ordinaire pour en tirer la suite de notre plan. Nous arrivons à la rubrique; répartition. Les défenseurs du plan traditionnel prétendant suivre les choses dans l'ordre chronologique. Après avoir été produits et avoir circulé, les biens se répartissent. Mais pour que cet argument fût valable, il faudrait sous cette rubrique étudier la répartition des biens entre leurs futurs consommateurs. La répartition aurait alors sa place logique entre la circulation et la consommation. Or, si l'on se reporte aux ouvrages, on voit qu'ils traitent sous la rubrique répartition, non pas la répartition des marchandises entre les consom-

Source : BIU Cujas

mateurs, mais les théories du salaire des ouvriers, de l'intérêt des capitaux, du profit des entreprises, c'est-à-dire: la répartition entre les producteurs du prix payé par le consommateur. En sorte que la répartition des richesses ne se place pas entre la circulation et la consommation. La production, la circulation et la consommation descendent du producteur au consommateur. La répartition remonte du consommateur au producteur.

D'autre part, les économistes modernes, notamment L. Walras ont établi que les mêmes lois générales fixent la valeur des produits fabriqués et celle du travail humain, de la terre, des capitaux, des services. Alors que les classiques traitaient de la valeur des produits fabriqués sous la rubrique circulation et des théories du salaire, de l'intérêt, de la rente sous la rubrique répartition, les économistes modernes rapprochent ce que les classiques avaient séparé. De sorte que le salaire, l'intérêt la rente qui, dans le plan habituel, forment une partie spéciale, la répartition, doivent prendre place dans l'étude du mécanisme économique, deuxième partie de notre plan.

Critique de la partie: consommation

Enfin, la quatrième branche de la division classique, la consommation des richesses, doit aussi disparaitre. En effet, qu'étudierions nous sous ce nom? Est-ce le fait matériel de la consommation? Evidemment non, car ce fait est en dehors de l'économie politique, il relève de la physiologie, de l'hygiène de la morale. Va-t-on étudier la consommation en tant qu'elle commande la demande des richesses? Suivant que le goût des consommateurs se porte sur telles ou telles marchandises, leur valeur sera différente. La consommation, en tant qu'elle détermine la demande des produits, doit donc être envisagée par l'économie politique. Mais cette étude se placera tout naturellement à l'occasion de l'exposé du mécanisme économique, lorsqu'on recherchera les lois de la valeur d'échange des marchandises et qu'on s'inquiètera de dégager l'influence sur la valeur et le prix des choses, de la demande et des goûts des consommateurs.

Le luxe, l'épargne, les coopératives de consommation ont leur place ailleurs.

Au reste, le défectuosité du plan ordinairement suivi est rendue visible par l'embarras où sont, pour la remplir, ceux qui maintiennent la rubrique, consommation. Dans son "Cours" et dans ses "Principes d'Economie Politique" M. Gide étudie sous le titre consommation: 1°.- le luxe, qui est une question morale plus qu'économique; 2°.- La théorie de l'épargne

Source : BIU Cujas

qui est exactement le contraire de la consommation. Quand un individu dispose d'un revenu de 10.000 francs et qu'il en épargne 3.000, son épargne, c'est ce qu'il n'a pas consommé. C'est un paradoxe d'étudier dans la consommation l'épargne, qui en est l'antithèse. 3°.- M. B. Nogaro y fait entrer les sociétés coopératives de consommation, groupement de consommateurs qui se réunissent pour l'achat en commun des marchandises dont ils ont besoin. Pour comprendre ce qu'est cette institution, il faut l'étudier en même temps que le commerce.

Nous arrivons finalement à cette conclusion provisoire: les quatre parties du plan classique de l'économie politique doivent être remplacées par deux parties: les cadres de la vie économique et le mécanisme de la vie économique.

Attitude des écoles au point de vue de la division en nations

Cependant, il n'est pas possible de ramener uniquement à ces deux parties toute l'économie politique Après les cadres et le mécanisme de la vie économique, il sera nécessaire d'établir deux autres parties, d'ailleurs tout à fait différentes de celles que les classiques avaient distinguées.

Une troisième division sera consacrée aux relations économiques internationales. Rappelons ici d'un mot l'attitude prise par les diverses écoles économiques à propos de la division du monde en nations. Les classiques estimaient que les grandes vérités économiques étaient indépendantes des frontières politiques. A l'opposé des écoles d'économie nationale, à la suite de List, mettaient au premier plan le fait de l'existence d'unités politiques distinctes et souvent opposées les unes aux autres.

Caractère universel du mécanisme économique

Quelle est de ces deux théories, la vraie, ou plutôt n'y a-t-il pas du vrai dans les deux?

A mon sens, la théorie des classiques est exacte à deux points de vue: d'une part, en ce que le mécanisme économique est à peu près toujours le même quelles que soient les nations, tout au moins pour les nations modernes de l'Europe occidentale. Les lois générales de la valeur et des prix sont les mêmes en France, en Allemagne, en Angleterre. Quand on essaie de démonter le mécanisme économique, il y a donc lieu de reléguer à l'arrière plan la considération de nation.

Les phénomènes économiques ont de nos jours un cadre international

D'autre part, de nos jours, le cadre naturel des phénomènes économiques est le cadre international. Ici encore s'est produite une évolution dans les faits

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

dont il est nécessaire de dire quelques mots. Dans les sociétés antiques, le cadre naturel de la vie économique était le groupe familial. Le Moyen Age a déjà un cadre plus large, le manoir, et le plat pays environnant. Au temps du mercantilisme, l'unité économique est la nation. Aujourd'hui, il est incontestable que le cadre naturel économique déborde les nations. Pour s'en rendre compte, il suffit de se demander de quel pays viennent les divers aliments que nous consommons dans une journée, les vêtements dont nous nous habillons; la majorité des vêtements et une partie de la nourriture viennent d'autres pays que la France. Au reste ce caractère international de la vie moderne, quand on le laisse se développer librement, n'a pas échappé aux observateurs. Un écrivain peu suspect d'internationalisme, dont le témoignage a donc une valeur particulière, Lucien Romier a écrit que l'"Economie fermée, c'est la déchéance" et expliqué que si la France voulait vivre uniquement sur elle-même, elle ne tarderait pas à s'étioler.

Influence du cadre politique national sur les faits économiques.

Il faut toutefois ajouter qu'on n'aurait pas une vue complètedes institutions économiques, si l'on ne tenait pas compte du cadre national. Du fait qu'il existe des frontières auxquelles s'arrête le pouvoir des autorités nationales, il résulte que, quand un marché est conclu entre un Français et un Anglais, certains phénomènes particuliers (de douanes, de change, etc...) se produisent qui n'ont pas leur analogie dans un marché entre deux Français. La

Objet de la troisième partie du cours

3ème division de cet ensemble de phénomènes, conséquence de ce qu'une économie qui, naturellement, tend à être internationale, est limitée ou compliquée à certains égards par l'existence de frontières politiques, doublées de frontières économiques.

4ème Partie

Les doctrines sociales

Enfin, une quatrième division sera consacrée à l'étude des doctrines sociales. Beaucoup d'ouvrages économiques entremêlent la science économique et les doctrines. Les classiques eux-mêmes mélangent ces deux points de vue, puisqu'ils recherchent les lois de ce qui est et proposent en même temps une politique, le libéralisme. Il y a cependant le plus

Distinction nécessaire de la science et de la doctrine

grand intérêt à distinguer l'étude de la réalité économique (c'est l'objet des trois premières divisions) et celle des doctrines qui impliquent un jugement de valeur. C'est seulement si on opère cette dissociation que des hommes de tendances diverses peuvent se

Source : BIU Cujas

mettre d'accord sur l'explication du réel (I).

Après avoir consacré la majeure partie du cours à expliquer ce qui est, nous examinerons, dans une quatrième partie, les doctrines sociales.

En quoi les doctrines sociales relèvent de l'économie politique.

Ces doctrines relèvent de l'économie politique, en ce sens que, toutes, elles invoquent, certains arguments tirés de la réalité. En voici deux exemples: d'après les individualistes, l'expérience démontre que l'Etat est un mauvais industriel et un mauvais commerçant. Ils en concluent qu'il faut réduire ses attributions économiques. La science doit être en mesure de nous dire si cette condamnation de l'étatisme est ou non fondée.

Autre exemple: les socialistes prétendent qu'il y a une tendance générale, dans nos sociétés modernes, à la concentration des entreprises, à la substitution progressive de la grande entreprise à la petite. La science économique doit pouvoir nous dire si cette assertion est vraie ou fausse.

En quoi elles dépassent l'économie politique

Mais il ne faut pas oublier que les doctrines sociales, pour une très large part, dépassent l'économie politique; toute doctrine, d'abord, se propose une fin et les hommes peuvent différer sur cette fin. Pour les uns, c'est la justice sociale, pour d'autres, c'est l'essor de l'individualité, pour d'autres, la puissance nationale. Suivant qu'on recherche telle ou telle fin, on sera amené à adopter telle ou telle doctrine. L'économie politique ne peut pas dire quelle est la fin meilleure.

D'autre part, l'avenir des doctrines sociales, leurs chances de succès ne dépendent pas principalement de leur degré de conformité avec les théories économiques, mais bien plutôt de la puissance et de la cohésion des intérêts et des groupes d'individus qui s'en réclament. Elles triomphent ou échouent, non parce qu'elles sont vraies, mais parce que les forces sociales sur-lesquelles elles s'appuient sont plus ou moins puissantes. Si nous étudiions les doctrines sociales, sous le seul angle économique, l'appréciation que nous porterions sur elles ne nous permettrait pas de prédire leurs destinées et leur avenir

venir des octrines sociales

ivision du ours.

Il résulte des explications précédentes que le Cours d'Economie politique se divise en quatre parties:

(I) Cf. sur ce point le livre de M. Pirou, Doctrines sociales et Sciences économique, Sirey 1929.

Source : BIU Cujas

Ière partie: Les cadres de la vie économique.
2ème partie: le mécanisme de la vie économique
3ème Partie: les relations économiques internationales.
4ème partie: les doctrines sociales.

Programme de la première année

Ces matières se répartissent entre la première et la deuxième année. La première année comprend la première partie tout entière, et une fraction de la deuxième partie. En seconde année, seront étudiées la fin de la 2ème partie, la 3ème et la 4ème.

Source : BIU Cujas

PREMIERE PARTIE

LES CADRES DE LA VIE ECONOMIQUE

Titre Ier

CONDITIONS TECHNIQUES ET JURIDIQUES DE LA PRODUCTION

Les deux caractères techniques essentiels de la production moderne

Nos sociétés de l'Europe Occidentale moderne se caractérisent par deux traits d'ordre technique et deux traits d'ordre juridique.

Au point de vue technique, c'est d'abord le développement dans nos sociétés modernes, de la spécialisation, appelée ordinairement, la division du travail. Par ce caractère nos sociétés modernes s'opposent aux sociétés primitives qui ne connaissaient que le travail indifférencié.

1°- la division du travail

En second lieu, nos sociétés modernes se caractérisent par l'importance croissante du machinisme et par là, elles s'opposent aux sociétés primitives et même aux sociétés d'il y a quelques siècles, où le travail se faisait surtout (et parfois exclusivement) à la main.

2°-le machinisme.

Si, de la technique, nous passons au droit, des formes de la production aux régimes de la production, deux autres traits caractérisent nos sociétés de l'Europe occidentale moderne.

Source : BIU Cujas

Le premier est l'appropriation individuelle et privée des moyens de production par lequel nos sociétés modernes occidentales se distinguent à la fois des sociétés archaïques qui connaissaient la propriété collective et aussi de l'U.R.S.S. dont le régime juridique actuel repose sur le principe de la propriété sociale.

Les deux caractères juridiques essentiels de la production moderne.

Le second trait est la liberté du travail et de la concurrence. Par là, nos sociétés modernes s'opposent à des types courants à d'autres époques, qui reposent sur le principe du travail forcé ou de la profession réglementée.

En quatre chapitres successifs, nous étudierons:

1°- l'appropriation individuelle des moyens de production.

Chapitre Ier; la division du travail.

Chapitre II: le machinisme,

Chapitre III; l'appropriation privée des moyens de production,

2°- la liberté du travail et de la concurrence.

Chapitre IV: la liberté du travail et de la concurrence

Dans chacun de ces chapitres, nous retracerons, non seulement l'état actuel de la technique et du droit, mais aussi l'évolution dont cet état actuel est l'aboutissant.

Le capitalisme

Un cinquième chapitre sera consacré au capitalisme. Quand on veut définir d'un mot nos sociétés de l'Europe occidentale moderne, soit qu'on en approuve l'organisation, soit qu'on la critique, on dit généralement que ce sont des sociétés capitalistes. Cette expression signifie des sociétés dans lesquelles le capital joue un rôle important. Mais quand on veut préciser le sens du mot capital, on se heurte à de grosses difficultés. Nous essayerons d'élucider ces deux notions de capital et de capitalisme. Elles sont complexes parce que la société à laquelle elles s'appliquent est elle-même complexe. L'étude analytique à laquelle nous aurons procédé dans les quatre premiers chapitres nous aidera à les comprendre et à les disséquer.

Chapitre Ier

LA DIVISION DU TRAVAIL

Section I

Qu'est-ce que la division du travail?

Il existe trois formes principales d'organisa-

Source : BIU Cujas

Les trois formes d'organisation du travail

tion du travail; le travail indifférencié, le travail simplement associé, et le travail spécialisé

Le travail indifférencié.

A - Il y a travail indifférencié, quand un même individu accomplit, tour à tour, les tâches les plus diverses. Dans le courant d'une journée, ou d'une journée à l'autre, il se livre à la chasse, à la pêche, il construit sa maison, il cuit ses aliments, il fabrique ses vêtements. C'est le mode primitif d'organisation du travail. Par cette notion sommaire on voit tout de suite que, de nos jours, le travail indifférencié est une exception. Cependant, il subsiste dans nos sociétés modernes, des îlots importants de travail indifférencié.

Les survivances exceptionnelles dans l'économie moderne

On en trouve un, d'abord, dans ce qui se rapporte à la vie ménagère. La maîtresse de maison (ou ses domestiques) se livre aux occupations les plus diverses. Sans doute, il arrive qu'au sein d'une famille (surtout des familles riches ayant un nombreux personnel) une certaine spécialisation des tâches s'établit, et surtout qu'une partie de ce qui était travail ménager devienne l'oeuvre de travailleurs spécialisés venus de l'extérieur (par exemple les opérations de frottage des parquets, de lavage des carreaux, etc....) Dans l'organisation ménagère ce sont, à l'heure actuelle, des cas encore exceptionnels (sauf aux Etats-Unis).

La vie ménagère

L'agriculture

En second lieu, dans l'agriculture, le travail indifférencié demeure très important. Il est rare qu'un individu soit affecté toute l'année à une tâche spécialisée toujours la même.

L'industrie dans les petites agglomérations

Dans l'industrie règne le principe du travail spécialisé. Mais ici encore, il ne faudrait pas croire qu'il ne reste plus de vestiges du travail indifférencié. Si, des grandes villes, nous descendons dans les petits centres, nous y voyons des industriels ou des artisans qu'un seul genre de travail ne suffirait pas à faire vivre. Le forgeron est en même temps serrurier et répare les machines à battre. Quand une invention nouvelle fait naître des métiers nouveaux, dans les petites agglomérations, ils se constituent en annexes d'autres métiers. Les installations de gaz et d'eau sont faites par le serrurier et le plombier.

Le commerce dans les petits centres

Enfin, le commerce offre encore de nombreux exemples de travaux indifférenciés. Dans les petits villages une petite boutique est à la fois épicerie mercerie, pepeterie, et vend toutes sortes de choses à quelques exemplaires.

Le travail

B - Il y a travail associé quand plusieurs

Source : BIU Cujas

associé

individus se réunissent pour accomplir ensemble, en commun, une tâche donnée, chacun faisant la même chose, ou à peu près que son voisin.

Pourquoi ces individus se réunissent ils? Il peut y avoir à cela des raisons diverses.

Par exemple: l'association du travail peut être adoptée parce que, psychologiquement, le travail en commun est moins pénible que le travail isolé. Ainsi s'explique le travail en commun des femmes dans un lavoir. De même dans le Midi, on se réunit le soir pour égrener les épis de maïs.

Le travail enchaîné

Il y a en ce cas une simple réunion matérielle, mais qui n'enlève rien à l'autonomie du travail de chacun.

L'association est plus stricte dans le travail enchaîné, modalité de travail associé. Si nous considérons une équipe de rameurs, ou de forgerons, nous voyons que ces individus se groupent parce qu'ils accomplissent ainsi le travail plus rapidement, plus efficacement, ou avec moins d'efforts que si chacun d'eux était isolé. Dans ce cas il n'y a plus autonomie complète de chacun des associés; ils sont obligés de suivre un certain rythme.

C - Le travail spécialisé, ou division du travail se distingue du travail indifférencié par ceci que dans le travail indifférencié, chacun accomplit tour à tour, les tâches diverses, tandis que dans le travail spécialisé, chacun n'accomplit plus qu'une seule tâche.

En quoi il se distingue du travail indifférencié ou associé

Comment d'autre part, le travail spécialisé se distingue-t-il du travail simplement associé? Généralement la spécialisation implique, comme l'association du travail, la réunion d'individus pour une tâche donnée, mais chacun se livre à une opération différente de celle de son voisin. Alors que dans l'équipe de rameurs ou de forgerons, tous rament, frappent sur l'enclume, dans une usine moderne, spécialisée, chaque individu ou petit groupe d'individus accomplissent une tâche fragmentaire et particulière

Par conséquent, le travail spécialisé exige à la fois la coopération d'un ensemble d'individus à une oeuvre commune et la différenciation de la part de chacun dans cette oeuvre commune.

Section II

Evolution historique de la division du travail

Dans les sociétés primitives, on aperçoit déjà

Source : BIU Cujas

quelque rudimentaire que soit l'organisation économique deux ébauches de différenciation, différenciation suivant les âges, et suivant les sexes.

Différenciation suivant les âges.

On a donné une formule très simple de la différenciation suivant les âges; les enfants jouent; les adultes travaillent, les vieillards conseillent.

Comme le jeu et le conseil ne sont pas des actions proprement économiques et que l'individu passe successivement par ces trois âges il n'y a pas là, en réalité, une différenciation véritable.

Plus intéressante, pour nous, est la différenciation d'après les sexes. On pourrait croire que dans les sociétés primitives, le principe de la différenciation suivant les sexes, est le même que dans nos sociétés modernes qui réservent aux hommes les travaux pénibles, aux femmes, les travaux faciles. Il n'en est rien parce que la différence des forces physiques entre l'homme et la femme est beaucoup plus le résultat de l'évolution que le point de départ. Aussi le criterium de la différenciation entre les sexes, à l'origine, est-il tout différent; aux femmes les travaux sédentaires, aux hommes les travaux non sédentaires. Les hommes se livrent à la chasse, à la guerre; les femmes confectionnent les aliments, organisent la maison, fabriquent les vêtements, travaillent la terre.

Différenciation d'après les aptitudes

Enfin, une troisième manifestation historique de la division du travail, la plus importante, est la différenciation, d'après les aptitudes. C'est d'elle que va sortir la division moderne du travail.

Elle apparaît à l'occasion et comme conséquence de la mise en contact d'individus appartenant à des tribus ou à des régions différentes, à un certain moment de l'évolution historique, des relations s'établissent, par les guerres ou par la pénétration pacifique et commerciale, entre des tribus de régions diverses. On s'aperçoit que chaque tribu présente des aptitudes particulières, qui sont fonction de la région où elle habite. Ceux qui sont établis près de la mer ou d'une rivière, sont plus habiles à la pêche, que ceux qui vivent à l'intérieur des terres; de même ceux qui habitent une région où l'on trouve du silex ont appris à le travailler. Le contact des uns et des autres, leur révèlera la diversité et la complémentarité de leurs aptitudes.

La spécialisation des étrangers

En conséquence, dans les sociétés primitives, les individus spécialisés sont généralement des étrangers auxquels leur origine donne des aptitudes particulières que les autochtones ne possèdent pas. Aujourd'hui encore, il existe des exemples assez curieux de ce fait

"Les Cours de Droit" Z Répétitions Écrites et Orales
3, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas

En Abyssinie, presque tous les artisans sont étrangers les tisserands sont Mahométans, les armuriers et les orfèvres sont Coptes

Les recherches de l'école historique allemande ont montré que la formation graduelle des métiers spécialisés a été extrêmement lente. Ce n'est pas en quelques années que la division du travail s'est généralisée. Voici à cet égard quelques précisions.

Les quatre métiers spécialisés de l'époque homérique.

Aux Indes, aux environs du Xème siècle, avant J.C. on ne trouve que deux métiers spécialisés, celui de charron et celui de forgeron. En Grèce, à l'époque de L'Illiade et de l'Odyssée, du XIème siècle au XIIIème siècle avant J.C. on ne trouve que quatre métiers spécialisés.

Le travail du bois

C'est d'abord le travail du bois. L'artisan du bois fabrique les chars, les meubles, les navires, il s'occupe même du travail de la pierre, qui n'intervient que comme accessoire dans la construction des habitations.

Le travail des métaux.

Le second métier spécialisé est celui du travail des métaux. L'ouvrier traite à la fois, le fer, le bronze, l'étain, le plomb; etc... les récits et anecdotes répandues dans l'Illiade montrent que ces travaux devaient être assez défectueux, car on relate fréquemment des incidents tenant à la mauvaise qualité des armes: des javelots se brisent, etc...

Le travail du cuir

Le troisième travail est celui du cuir, mais il s'agit du travail qualifié du cuir, car le travail commun (la transformation du cuir en vêtements) se fait à l'intérieur de la famille et rentre dans la catégorie des travaux indifférenciés.

Le travail de l'argile

Le dernier travail spécialisé est celui de l'argile. La fabrication des vases et les poteries était d'une technique, assez grossière d'après les vestiges qui en sont parvenus jusqu'à nous.

Différenciation progressive.

Comment, de ces formes premières de la division du travail, est-on passé aux formes plus récentes? Si l'on étudie l'évolution de la société grecque (des chants homériques jusqu'à l'époque hellénistique) ou l'évolution des sociétés modernes (du Moyen Age jusqu'à nos jours) on constate qu'à mesure que la vie économique se développe se produit à la fois une augmentation et une diversification de la division du travail

Partons de cette première ébauche de la division du travail que nous avons rencontrée dans la Grèce homérique; on peut dire que chacun des quatre métiers représente un ensemble très large. A mesure que la civilisation se déroule, cet ensemble se morcelle de diverses manières qu'il faut distinguer.

Source : BIU Cujas

Spécialisation des professions

Soit un métier originel, tel que le travail du cuir. Si nous le comparons à un tronc d'arbre, il va en sortir un certain nombre de rameaux divergents, dont chacun correspond à la fabrication d'objets particuliers. En Grèce, dès l'époque classique, il n'y a plus un unique artisan du cuir, mais des bourreliers, des selliers, des cordonniers.

En second lieu, dans la fabrication d'un objet donné, une chaussure par exemple, il se produit des morcellements. Ce n'est plus le même individu qui fera toute la chaussure; plusieurs artisans y coopèreront, chacun se limitant à une partie de l'oeuvre totale. Non seulement du tronc initial sortent diverses branches, mais chacune de ces branches se décompose en une série de parties distinctes. Si nous prenons pour exemple le travail de l'argile, non seulement un même ouvrier ne fait plus toutes sortes d'objets avec de l'argile, mais encore la fabrication d'une statuette d'argile n'est plus l'oeuvre d'un seul individu. L'objet en cours de fabrication passera successivement entre les mains d'artisans différents, qui s'occuperont respectivement de la fabrication, du finissage, de la décoration. C'est ce que l'on appelle le sectionnement de la production.

Sectionnement de la production.

Décomposition des tâches

Enfin, à un stade donné de la production (par exemple, dans l'atelier de décoration des statuettes), une nouvelle subdivision de sa spécialisation se produira; la décomposition des tâches.

Loi de l'évolution historique de la division du travail.

Finalement donc, il faut distinguer trois modalités de la division du travail; la spécialisation des professions, le sectionnement de la production et la décomposition des tâches.

Reste à indiquer la loi générale qui commande le développement historique de la division du travail. Si nous considérons l'ensemble de l'évolution historique, de la Grèce homérique jusqu'à nos jours, elle peut être exprimée par une courbe avec des variations très grandes. Il y a progrès de la division du travail jusqu'à l'époque hellénistique, puis dépression au Moyen Age, où la spécialisation est infiniment réduite, puis on constate une reprise qui s'accentue jusqu'à nos jours.

Facteurs qui agissent sur la division du travail:
I) la densité de la population.

Cette courbe s'explique par des raisons profondes et générales. Le développement de la division du travail est, en premier lieu, fonction de la densité de la population. Plus la population d'un territoire est serrée plus la division du travail peut être accentuée. Pour qu'un seul métier puisse faire vivre son homme, il faut que le produit spécialisé de son travail

Source : BIU Cujas

trouve une diffusion suffisante. Cette diffusion sera d'autant plus large que la population est plus dense.

2) La facilité et le bon marché des communications.

La division du travail est aussi fonction de la facilité et du bon marché des communications, qui rend possible l'extension de la clientèle. L'existence des communications faciles est un succédané de la densité de la population ; elle permet d'avoir pour le produit spécialisé une clientèle géographiquement étendue.

La division du travail est fonction de l'étenduedu marché.

Réunissant ces deux éléments dans une formule générale, nous dirons avec Adam Smith que la division du travail est fonction de l'étendue du marché.

Section III

Etat actuel de la division du travail

Ampleur de la division du travail

Notre époque se caractérise par l'essor des moyens de communication et l'accroissement des relations sociales. Il n'est donc pas surprenant que la division du travail y ait atteint un haut degré de développement

Voici quelques indications numériques qui ont l'intérêt de fixer les idées. En France et en Allemagne, au début du XXme siècle, on a fait des recensements professionnels: en France, en 1901, il existait plus de 6.000 spécialités professionnelles: ce chiffre montre le chemin parcouru depuis les quatre métiers de l'époque homérique. En Allemagne, un recensement effectué à peu près à la même époque a donné plus de 10.000 spécialités.

Nombre et spécialités professionnelles

Détail de la décomposition des tâches

Considérons cette modalité particulière de la division du travail qu'est la décomposition des tâches au sein de la même usine. La fabrication d'une montre de belle qualité implique la collaboration de plus de mille ouvriers différents. Dans l'industrie de la chaussure, pour une usine d'une importance moyenne, on compte au minimum une trentaine d'opérations et dans certaines manufactures américaines, jusqu'à près de deux cents. Donc, première constatation; diversification extrême des spécialités professionnelles.

Rayon mondial de la spécialisation. exemple du délainage de la laine de Mazamet.

D'autre part, dans une large mesure, aujourd'hui, chaque spécialité professionnelle alimente une clientèle qui s'étend au monde entier L'Australie fournit au monde la laine de ses moutons, le Brésil son café; Une localité du département du Tarn, Mazamet, est spécialisée dans l'opération du délainage des peaux. Cette spécialisation s'explique parce que la ville de Mazamet est arrosée par certains ruisseaux torrentiels qui conviennent particulièrement à l'opération du délainage. et aussi parce que les ouvriers, exerçant cette

Source : BIU Cujas

spécialisation depuis longtemps, ont des habitudes traditionnelles, qui ont fait reconnaitre, dans le monde entier, la perfection de leurs méthodes. Il en résulte que la majorité des peaux provenant de la République Argentine, vont se délainer à Mazamet, pour retourner ensuite dans les diverses parties du monde, en vue d'autres opérations de fabrication.

Limites actuelles de la division du travail.

Cependant, la division du travail comporte, en l'état actuel des choses, certaines limites, et certaines lacunes.

§. I - Les limites actuelles de la division du travail

Réactions nationales contre la division internationale du travail

Ce que nous venons de dire du cadre mondial de la division du travail n'est pas toujours vrai. Le fait que le monde entier tend à devenir un vaste atelier où chaque région se consacrerait à une série d'opérations spécialisées, se heurte à la division politique du monde en nations. Un grand nombre de nations ont considéré qu'il pourrait y avoir pour elles un danger très grave, à ne plus faire, elles-mêmes qu'une petite partie de l'ensemble des opérations productives. On a vu successivement tous les grands pays refuser d'aller jusq'à la division du travail international et dresser des barrières douanières pour constituer à l'intérieur du pays une sorte d'atelier national qui assurerait à peu près la satisfaction de tous les besoins des habitants de ce pays.

L'autarcie économique

Depuis 1914, cette tendance s'est développée et a donné naissance à l'autarcie économique, qui veut que la nation se suffise à elle-même, et que la division du travail s'organise à l'intérieur des frontières Actuellement, il y a lutte entre la tendance naturelle à une division mondiale du travail et la volonté de la plupart des Nations de la limiter au cadre national.

§. 2 - Les lacunes actuelles de la division du travail

Les lacunes actuelles de la division du travail

Nous touchons ici à un ordre d'idées et de préoccupations qui ne sont apparues qu'à une date récente. Il y a quelques années, on s'est aperçu, en Europe occidentale et aux Etats-Unis, que, très souvent, la spécialisation des tâches ne correspondait pas aux aptitudes naturelles des individus.

Source : BIU Cujas

Le défaut de la concordance entre la division du travail et les aptitudes individuelles.

Voici quelques exemples concrets qui ont frappé les esprits et ont été à l'origine du mouvement. Aux Etats-Unis, on avait remarqué le grand nombre d'accidents occasionnés dans les rues des grandes villes, par les conducteurs de tramways. On fit des enquêtes. Elles montrèrent que beaucoup de ces accidents venaient de ce que les conducteurs de tramways n'étaient pas adaptés à leurs fonctions, et ne présentaient pas certaines qualités physiques ou psychologiques élémentaires que doivent réunir les watmen. En France, un spécialiste de ces questions, M. Frois, a calculé que près de 50 % des accidents du travail ont pour origine un défaut d'harmonie entre l'ouvrier et la tâche qu'il accomplit. Par exemple un couvreur se tue parce qu'il a été pris de vertige. Un charpantier a été éborgné parce qu'il n'avait pas vu venir une poutre, en raison de sa mauvaise vue. Une enquête faite en 1919, à Bordeaux, a montré que sur 100 enfants qui choisissent un métier, il en est à peu près 22 à qui ce métier convient bien; 40 pour lesquels il ne convient pas du tout; le reste représente une adaptation médiocre ou moyenne. En somme donc, dans nos sociétés actuelles, il n'y a peut-être pas la moitié des individus qui soient parfaitement adaptés à la tâche qu'ils remplissent.

Quelques exemples

Le choix du métier dépend souvent du hasard ou de la mode

Quelles sont les causes de ce fait ? Nos sociétés reposent sur le principe de la liberté du choix de sa profession par l'individu. Comment se fait-il que, dans la majorité des cas, les individus ne choisissent pas le métier conforme à leurs aptitudes? Sur ce point encore, on s'est livré à des enquêtes. Elles ont montré que, en effet, le choix d'un métier dépend très souvent des caprices du hasard ou de la mode. En matière de choix de profession, on a pu dire que, le mode exerce le même empire qu'en matière de toilette féminine. Une enquête d'un journal de Paris a fait ressortir l'engouement de beaucoup de jeunes filles pour les professions de couturière ou de dactylographe. Or à la même date les offices de placement indiquent ces deux professions comme déjà trop encombrées.

ou du goût des individus qui ne correspond pas toujours à leurs aptitides.

Supposons même que ni le hasard, ni la mode n'aient joué. Ce qui détermine le choix de la profession, c'est alors le goût de l'enfant. Or, les mêmes enquêtes montrent souvent que le goût et les aptitudes ne correspondent pas toujours. Tel enfant manifestait un goût très vif pour le métier de mécanicien de la marine, un examen médical révéla qu'il était sourd d'une oreille, ce que lui-même et ses parents ignoraient. C'était une incompatibilité avec la profession qu'il souhaitait exercer.

Ces enquêtes ont conduit à penser qu'il y aurait

Source : BIU Cujas

L'organisation rationnelle du choix des professions. Les deux formes

lieu peut-être de substituer au choix empirique de sa profession par l'individu, un choix plus systématique, plus éclairé, plus rationnel.

Quand on s'engage dans cette voie, on peut aboutir à deux solutions:

1°.- essayer d'organiser le choix rationnel des professions, dès l'école; c'est l'orientation professionnelle.

2°.- Ou bien organiser le choix à l'entrée à l'usine: c'est la sélection professionnelle.

A.- L'orientation professionnelle

Les éléments de l'orientation professionnelle

L'orientation professionnelle faite dès l'école implique deux opérations: 1°- La détermination par le maître d'école des aptitudes de chaque enfant, 2°- le classement des professions, suivant les aptitudes que chacune d'elles exige. Le rapprochement des données de ces deux opérations permet l'orientation professionnelle.

La détermination des aptitudes. L'orientation professionnelle en Gironde. Les deux fiches individuelles.

1°.- Détermination des aptitudes de l'enfant:

Voici comment on procède en Gironde, où l'orientation professionnelle est organisée systématiquement. Le maître dresse pour chaque enfant deux fiches: une fiche pédagogique, indiquant les aptitudes dans l'ordre mental, et une fiche physiologique, indiquant les aptitudes physiques.

Aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis où ce mouvement d'organisation est plus poussé qu'en France, il existe très souvent dans les grandes écoles, un service spécial. A Boston par exemple, fonctionne un bureau de vocation, formé de "conseillers de vocations" qui ont pour fonction, non pas d'imposer une profession, mais de donner des avis judicieux et éclairés. Ces conseillers ont suivi généralement des cours spéciaux approfondis à l'Université Harvard.

Le classement des professions

2°.- Classement des professions d'après les aptitudes nécessaires à chacune d'elles.

Jusqu'à présent il n'a pas été fait sur ce point grand chose de scientifique. A Paris, le laboratoire du professeur Lahy, a accompli quelques travaux fragmentaires. A Bordeaux, le directeur de la Chambre des Métiers de la Gironde, M Lauvezin un des apôtres de l'orientation professionnelle, a dressé un tableau général des professions, auquel il a donné le nom pittoresque de Rose des Métiers, parce qu'il permet de se diriger entre les professions, comme la rose des vents, permet au navigateur de se diriger sur la mer.

La Rose des Métiers.

Les Offices d'orientation

Il existe actuellement en France un certain nombre d'offices d'orientation professionnelle, qui

Source : BIU Cujas

professionnelle

essaient d'organiser et de généraliser ce mouvement encore en enfance chez nous.

B.- La sélection professionnelle

La sélection professionnelle se place lors de l'embauche de l'ouvrier dans l'usine. Elle est plus facile que l'orientation, parce qu'elle se fait à l'entrée d'une usine déterminée, et qu'il est aisé de savoir d'une manière précise, quelles aptitudes demandent les travaux qu'on y accomplit. Il ne s'agit plus, étant donné un individu, de le guider dans la diversité des professions, mais étant donné une profession particulière, de savoir si tel individu est apte ou non à l'exercer.

La sélection professionnelle aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, la sélection professionnelle a pris dans ces dernières années, un développement extraordinaire. Dans la plupart des grandes usines, existe un pavillon spécial d'embauchage. On soumet les individus à un examen médical. L'expérience montre que le pourcentage des candidats éliminés à la suite de cet examen est extrêmement faible.

L'examen médical

Une fois l'examen médical subi victorieusement, on soumet le candidat à un examen technique et psychologique. On essaie de connaître par un véritable interwiev, ses aptitudes et son caractère. Puis on lui remet une note détaillée, indiquant les caractéristiques de la tâche à accomplir, s'il faut travailler debout ou assis, dans une atmosphère chaude ou froide etc... de manière à ce que le postulant sache, avant d'entrer à quoi s'en tenir.

L'examen technique et psychologique

Enfin, on a compris qu'il n'était pas encore suffisant pour un chef d'entreprise, d'être renseigné sur les aptitudes physiques, techniques, psychologiques, qu'il lui fallait aussi pouvoir apprécier le degré de souplesse d'esprit, la faculté d'adaptation, les qualités de sang-froid des candidats. Alors, on a vu se développer aux Etats-Unis la pratique des tests.

Les tests révèlent non pas les connaissances, mais les qualités d'esprit

L'épreuve de test est tout autre chose qu'un examen. Quand un candidat passe un examen, on lui pose des questions auxquelles il n'est apte à répondre que s'il est préparé d'avance. Les tests consistent en des questions tellement simples que tout candidat doit pouvoir être à même d'y répondre. La difficulté de l'épreuve est ailleurs.

Exemples de tests:

Voici à titre d'exemple une question posée aux Etats-Unis: "Si Noël est au mois de mars, faites une croix ici; sinon passez et dites où se lève le soleil"

Il est vraisemblable que tous les candidats

Source : BIU Cujas

savent dans quel mois est Noël, et que le soleil se lève à l'Orient. Mais, étant donné le caractère un peu baroque des deux questions posées et de leur liaison, étant donné aussi qu'il fallait répondre extrêmement vite, sans se démonter, sans perdre son sang-froid, l'épreuve s'est affirmée, très révélatrice, accusant des diversités très grandes dans l'exactitude et la rapidité des résultats.

Parallélisme des résultats des tests et des résultats professionnels.

L'épreuve des tests ne vise donc pas généralement à prouver une connaissance, mais une qualité d'esprit. Or, une série d'expériences, aux Etats-Unis, ont montré un parallélisme impressionnant entre le classement des candidats à la suite de l'épreuve des tests, et le succès des candidats une fois embauchés dans leur travail. Pour une équipe de dactylographes dans un établissement soumis à l'épreuve des tests, celles qui étaient les premières dans le classement de ces épreuves ont été, de beaucoup aussi, les premières dans le travail professionnel.

Rectification par les tests du choix de la profession.

En outre, l'épreuve des tests permet parfois de rectifier une spécialisation antérieure et inopportune. Dans une fabrique de bonneterie, une ouvrière s'étant montrée si peu intelligente, qu'on n'avait pu la maintenir dans aucun emploi, on était sur le point de se débarrasser d'elle, quand eut lieu une épreuve de tests. A la suite de cette épreuve, on vit que si elle manquait complétement d'intelligence générale, elle possédait, en revanche, une grande dextérité des doigts. On l'affecta à un travail monotone, toujours le même, consistant à alimenter une machine. Comme elle était peu intelligente, elle ne souffrit pas de la monotonie du travail, et son habileté manuelle trouva à s'employer.

Section IV.

Effets économiques de la division du travail.

Si nous laissons de côté les effets d'ordre moral et social, pour nous en tenir au point de vue strictement économique, les effets de la division du travail peuvent se ramener à deux :

La spécialisation accroît la productivité du travail.

1°- Elle accroît la productivité du travail : parce qu'elle permet de mieux utiliser les aptitudes des individus, en donnant à chacun la tâche qui lui convient, et même de les renforcer, grâce à la dextérité

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Z

Economie de temps et d'outillage.

qu'il acquiert en accomplissant toujours les mêmes gestes. Une économie de temps est, en outre, réalisée par l'ouvrier, qui n'a pas à changer d'occupation et à se mettre en train à chaque changement. Enfin, la spécialité permet une économie d'outillage: chacun n'a besoin d'avoir à sa disposition que l'outillage correspondant à sa fonction, tandis que l'ouvrier à tout faire, a besoin d'un outillage complet.

Elle accroît aussi l'interdépendance économique.

2°- La division du travail accroît l'interdépendance économique. Plus la division du travail est poussée loin, plus chaque individu spécialisé dans une tâche fragmentaire, dépend des autres individus. Il en dépend à la fois pour ses approvisionnements et pour ses débouchés.

L'individu spécialisé dépend des autres pour ses approvisionnements.

D'abord pour ses approvisionnements; car celui qui est spécialisé dans une tâche particulière ne satisfait plus à tous ses besoins. Il lui faut s'adresser aux autres pour tous, sauf un. D'où les risques de catastrophes pour l'individu ou le groupe auquel cette aide d'autrui viendrait à manquer. Si une nation a renoncé à l'autarcie économique, qu'elle dépende des autres nations pour sa subsistance, et que les relations internationales se rompent, ses habitants risquent de mourir de faim. De même, si les relations entre patrons et ouvriers se tendent, et que se déclenche une grève générale, l'abstention du travail, dans un certain nombre de professions risque de réduire à la famine, la masse des consommateurs.

et pour ses débouchés.

L'individu spécialisé dans une tâche, dépend également d'autrui pour ses débouchés. Puisqu'il fabrique un nombre d'exemplaires qui dépassent de beaucoup ses besoins et ceux de sa famille, et de son groupe, il doit avoir pour clientèle une très vaste portion du monde. Là encore, si les relations se rompent, une catastrophe risque de se produire. On en a eu des exemples dans ces dernières années. L'Angleterre est une des nations d'Occident la plus spécialisée, elle dépend des autres nations pour la satisfaction de ses besoins agricoles et pour l'écoulement de ses produits manufacturés. Si, pendant la guerre, la maîtrise des mers lui avait échappé, l'Angleterre eût été, en quelques semaines, réduite à la famine. Et quand, après la guerre, certains marchés extérieurs se sont fermés à ses produits, elle a souffert d'une crise très dure de chômage.

Conclusion sur la division du travail.

En dernière analyse, un système économique fondé sur la division du travail peut atteindre une haute productivité, et permet d'obtenir, à effort égal, de meilleurs résultats qu'au temps du travail indiffé-

Source : BIU Cujas

rencié; mais cette productivité accrue a comme rançon une plus grande fragilité de l'organisme économique.

Chapitre II

LE MACHINISME.

C'est après une longue évolution que la division du travail est parvenue à l'état actuel. Le machinisme est, au contraire, une institution relativement récente, à l'apparition de laquelle on peut assigner une date historique précise.

Section I

Les origines historiques du machinisme.

Distinction de l'outil et de la machine.

Il convient d'abord d'indiquer ce que c'est que le machinisme. Ce n'est pas tout ce qui tend à aider l'effort de l'homme. Les filets de pêcheurs, dans les sociétés primitives, ne sont pas des machines, mais des outils. L'outil est mû par la main de l'homme, il n'est que le prolongement et le perfectionnement de l'organisme humain. Par des comparaisons un peu arbitraires, mais intéressantes, on a pu établir un rapprochement entre les organes de l'homme et les outils. On a comparé le marteau à un poing fermé; la bêche à la main plate; les tenailles aux doigts. Ces instruments sont la reproduction, (avec plus de force ou de souplesse) des organes de l'homme.

Dans la machine, à la différence de l'outil, la force motrice n'est pas fournie par l'homme, mais par le milieu extérieur, les animaux, l'eau, le vent, le gaz, l'électricité, voire la marée. Si bien que l'homme, quand il s'agit de machines, n'intervient que pour diriger, régulariser, canaliser une force dont l'origine est en dehors de lui.

Les machines-outils.

La distinction de l'outil et de la machine est donc extrêmement nette en théorie. Dans la pratique, il en est différemment, comme le prouve l'existence d'une catégorie intermédiaire : les machines-outils. Elles sont comparables aux machines, en ce qu'elles utilisent une force extérieure à l'homme et à l'outil,

Source : BIU Cujas

en ce que le rôle de l'agent humain y est moins passif moins secondaire que dans la machine. Mais la machine-outil n'est qu'une forme perfectionnée et récente du machinisme.

Le machinisme.

Si nous l'écartons pour ne considérer que la machine pure et simple, nous pouvons déterminer avec précision la date de l'apparition du machinisme; elle se place en Angleterre, à la fin du XVIIIème siècle.

L'industrie anglaise de la soie.

A la vérité, les premières machines ont fonctionné sensiblement plus tôt, dès le début du XVIIIème siècle, dans une industrie assez particulière, celle de la soie. A la fin du XVIIème siècle, la situation de l'industrie anglaise de la soie était la suivante: le climat humide de l'Angleterre lui rend impossible l'élevage du ver à soie; il lui faut donc tirer cette matière première d'un autre pays plus favorisé par le climat; par exemple, l'Italie. L'Angleterre achetait donc en Italie la soie grège, pour la transformer et faire des tissus et des étoffes de soie. Mais les industriels britanniques avaient le désir de procéder à toute la série de ces opérations de transformations:

Fabrication de l'organsin en Italie.

la première consistait à fabriquer, à l'aide des fils du cocon du ver à soie, l'organsin, obtenu par la réunion et la torsion des fils du cocon. Il n'y avait aucune raison, semble-t-il, pour que cette opération ne fût pas faite en Grande-Bretagne. Or les quelques établissements qui s'y livraient ne parvenaient pas à obtenir l'organsin à aussi bon marché que l'Italie. Le bruit se répandit qu'en Italie les fabricants employaient des machines, qui leur permettaient d'établir l'organsin à des conditions rendant impossible toute concurrence.

L'initiative de John Lomb.

En 1716, John Lomb eut l'idée de faire un voyage clandestin en Italie, pour y dérober ce secret. Il réussit à pénétrer dans un bâtiment où étaient installées les machines; il prit des plans, des dessins, et les rapporta en Grande-Bretagne. Dès son retour, avec l'aide de son frère Thomas, il entreprit d'installer une usine. John Lomb mourut quelques mois après, sans avoir eu le temps de mettre son projet à exécution, (empoisonné, dit-on, par des Italiens, désireux de se venger de sa découverte). Mais comme son frère connaissait le secret, il put monter une entreprise mécanique de fabrication de l'organsin. Le rôle des ouvriers se bornait à rattacher les fils cassés; un seul pouvait surveiller un grand nombre de machines.

Conséquences économiques limitées de la transformation

Il ne faut pas cependant exagérer la portée de cette première ébauche du machinisme; ses conséquences immédiates ne furent pas très considérables, parce que les étoffes de soie n'avaient qu'un débouché très

Source : BIU Cujas

de l'industrie de la soie.

limité, et que les opérations ultérieures, tissage et finissage, continuèrent à s'effectuer à la main, si bien que l'ensemble restait soumis au rythme traditionnel.

Pour voir le machinisme proprement dit s'implanter et se généraliser en Angleterre, il faut passer du domaine de la soie à celui du coton.

La fabrication d'une étoffe à l'aide de cette matière première implique deux grandes catégories d'opérations, la filature et le tissage. C'est le tissage qui fut le premier touché par le machinisme. En 1773, un Anglais, John Kay, invente la navette volante, qui permet de tisser, en moins de temps qu'auparavant. Il se produit alors une sorte de décalage des opérations du tissage et de la filature. Les tisserands avaient besoin de plus de fils et ils ne pouvaient pas les obtenir, puisque la filature continuait de marcher au rythme lent de la production à la main.

Le machinisme dans l'industrie du coton.

Filature et tissage.

Il fallait que la filature fut mise au même pas que le tissage. Ce résultat fut obtenu par la découverte, en 1767, de la machine à filer, par Arkwright. Alors, se produisit un décalage en sens inverse : la filature fournissait plus de fils que le tissage ne pouvait en employer; il fallait pour le tissage un progrès nouveau, il fut réalisé en 1785, par la découverte du métier à tisser, par Cartwright.

Le machinisme dans l'industrie métallurgique.

Restait à étendre le machinisme aux autres industries. Voici quelles furent les deux étapes principales de cette extension.

La première est la transformation de la métallurgie. De toutes les industries, c'est la plus importante, parce qu'elle fournit l'outillage de toutes les autres.

Quelle était la situation de la métallurgie en Angleterre, au début du XVIIIème siècle ? En 1720, fonctionnaient sur le territoire britannique 60 hauts fourneaux, lesquels produisaient environ annuellement 17.000 tonnes de fonte (à peu près ce que donne aujourd'hui un seul haut fourneau d'importance moyenne). La raison de ce faible développement n'était pas le défaut de matière première, car le minerai de fer est très abondant dans le sous-sol britannique, mais le manque de combustible. Le combustible alors employé par l'industrie métallurgique était le charbon de bois. D'où l'impossibilité d'exploiter les gisements de minerai de fer, quand ils étaient situés loin des forêts. D'où aussi, un déboisement si rapide, qu'on

Source : BIU Cujas

craignait de manquer, à bref délai, de bois de charpente pour les constructions. Le territoire britannique comportait bien de la houille, mais l'état de la technique ne permettait pas de l'utiliser pour traiter le minerai de fer, car des composés sulfureux se formaient pendant la combustion, et la fonte obtenue était impure, cassante, de mauvaise qualité.

La substitution du coke au charbon de bois dans l'industrie métallurgique.

Après une série de recherches, échelonnées sur le XVIIème siècle et le début du XVIIIème siècle, la solution fut trouvée en 1735, par l'Anglais Abraham Derby. Elle consistait à se servir du coke en mélangeant le minerai avec de la chaux vive, qui absorbait les éléments sulfureux dégagés par la combustion.

La découverte de Derby est un fait capital dans l'histoire économique, parce qu'elle a, en quelque sorte, scellé l'alliance de la houille et du fer, et par là assis sur des bases solides (quoique peut-être pas inébranlables) la prospérité économique de l'Angleterre.

L'invention de la machine à vapeur.

Une deuxième étape, également très importante, a été l'invention de la machine à vapeur.

Ici encore, pour mesurer la portée de l'innovation, voyons quelle était la forme utilisée dans les établissements industriels au XVIIIème siècle; c'était très généralement l'eau. L'emploi de l'eau permettait de faire fonctionner des usines déjà très puissantes, mais il avait l'inconvénient d'imposer aux industriels une localisation très stricte; les centres industriels ne pouvaient se développer qu'aux abords des rivières et des canaux. Par ailleurs, l'eau, au point de vue technique, a un assez mauvais rendement.

Généralisation du machinisme à la fin du XVIIIème siècle.

Ce sont les inventions de James Watt, de 1769 à 1774 qui, sur ce point, bouleversèrent radicalement la technique. A la différence de tous les inventeurs déjà cités, James Watt n'était pas un praticien, mais un savant. C'est au terme de recherches spéculatives et désintéressées, qu'il parvint à découvrir la machine à vapeur. Elle fut appliquée d'abord aux moulins, puis aux filatures et aux tissages. A la fin du XVIIIème siècle, la machine à vapeur était déjà très répendue. En 1802, un voyageur déclare qu'on en rencontre en Angleterre à chaque pas dans les districts industriels.

Pour terminer l'étude des origines du machinisme, on peut se demander si c'est par hasard, par l'effet des causes contingentes, que le machinisme est né en Angleterre, et pas ailleurs, au XVIIIème siècle, et non avant ni après.

On a longtemps considéré que la part du hasard

Source : BIU Cujas

avait été très grande, que le machinisme était la résultante d'une série d'inventions individuelles, qui auraient pu se produire ailleurs qu'en Angleterre, et à d'autres moments. Aujourd'hui, on a tendance à abandonner cette opinion. Le beau livre de M. Paul Mantoux "Les origines de la révolution industrielle en Angleterre", montre que la part du hasard et des éléments individuels a été plus faible qu'il ne paraît à première vue, et que l'apparition du machinisme eût des causes profondes d'ordre général.

L'apparition du machinisme n'est pas dûe au hasard.

Elle est la conséquence du progrès de la décomposition es tâches.

L'une de ces causes est le progrès de la division du travail. Le machinisme ne pouvait apparaître et se développer que lorsque, dans l'évolution de la division du travail, on fût arrivé à un certain stade et que la décomposition des tâches se fût largement diversifiée. Quand, dans une fabrique, on est parvenu à un degré suffisant d'avancement de la technique, quand il y a un ensemble d'ouvriers dont chacun effectue une tâche parcellaire, qui se réduit à quelques mouvements très simples, l'ouvrier, poussé par le moindre effort, essaie, dans sa petite sphère, d'obtenir le même résultat à l'aide d'un travail moindre; il y a ainsi une attention de chaque ouvrier parcellaire vers les mouvements que comporte sa tâche, avec un effort de simplification. Quand ses mouvements sont ramenés à un schéma très simple, l'ouvrier a l'idée, (et souvent trouve le moyen) de les effectuer mécaniquement. Cela explique que, (sauf la machine à vapeur), toutes les inventions techniques sont le fait de praticiens, qui y ont été amenés à l'occasion de leur travail. Le machinisme s'est donc produit à une certaine époque, parce que, pour qu'il se développât, il fallait que la décomposition des tâches eût atteint un stade déterminé.

t de l'extension des débouchés.

Seconde phase profonde de l'essor industriel : l'extension des débouchés et les progrès du commerce.

A priori, on pourrait penser qu'il s'est produit, à l'origine, un certain nombre de découvertes, d'où un essor industriel, qui aurait permis une production beaucoup plus considérable, et, en conséquence, une recherche de débouchés nouveaux permettant d'écouler cette production accrue. Les trois phases de l'évolution auraient été, dans l'ordre chronologique : les inventions, le progrès industriel, l'essor commercial.

'essor commercial a précédé t rendu nécessaire le progrès ndustriel.

Mais, M. Paul Mantoux a montré que, en fait, l'essor commercial a généralement précédé, et non suivi, le progrès industriel. C'est parce que le commerce s'est intensifié, parce que les moyens de communication

Source : BIU Cujas

sont devenus meilleurs, parce que le coût des transports s'est abaissé, qu'il y a eu une pression du commerce sur l'industrie. Des débouchés plus larges, ont appelé l'industrie à une production plus grande. Et le machinisme est apparu en Angleterre et non ailleurs, parce que l'Angleterre était alors le centre des relations économiques internationales.

Section II

Les effets économiques du machinisme.

§. I - Augmentation de la production.

Les effets du machinisme concordent sur ce point avec ceux de la spécialisation, mais il faut préciser de quelle manière, et pour quelles raisons, l'accroissement de la production est rendu possible.

Le machinisme permet d'obtenir des produits interchangeables.

A.- D'une part, la machine permet d'accomplir dans de meilleures conditions, certains travaux que l'homme pourrait faire sans elle. Grâce à la machine, la production sera plus régulière, plus uniforme. Sans doute, les unités produites ne seront jamais rigoureusement identiques les unes aux autres, mais du moins, elles seront assez semblables pour être pratiquement interchangeables. Et c'est là un résultat d'une importance considérable, parce que l'interchangeabilité permet d'obtenir aisément un produit ou un fragment d'objet quand on en a besoin.

Il évite à l'homme un effort pénible.

En outre, ces travaux que l'homme aurait à la rigueur pu faire sans machine, le machinisme a l'avantage de les effectuer, sans que l'homme ait le même effort désagréable ou pénible à accomplir. Dans l'industrie textile, l'opération du peignage de la laine était faite, avant l'invention du peignage mécanique, par des ouvriers qui étaient obligés de passer la laine entre leurs dents, pour en arracher les noeuds.

Il permet des travaux qui dépassent les facultés de l'homme.

B.- Il est une seconde catégorie de travaux que les machines permettent de faire et qu'il n'aurait absolument pas été possible d'obtenir par la seule action de l'homme. C'est sur ce point qu'apparaît l'avantage essentiel de la machine. On a pu dire qu'elle excelle surtout dans l'infiniment petit et l'infiniment grand.

Exemple d'infiniment petit : Dans l'industrie textile, certaines machines permettent, à l'aide d'une

Source : BIU Cujas

livre de coton, d'obtenir une longueur de fil de plus de 500 kilomètres.

Exemple d'infiniment grand: on a calculé que la force mécanique nécessaire à la propulsion des grands navires modernes est égale à celle d'environ I million 1/2 de rameurs (qu'il serait impossible pratiquement de faire tenir sur un bateau).

§. 2 - Accroissement des dimensions des entreprises.

Le machinisme actuel accroît les dimensions des entreprises.

Au XVIIIème siècle, la forme de production la plus répandue était le métier. L'artisan de métier travaillait dans les conditions suivantes :

a) - Il n'avait besoin que d'un capital très faible, correspondant aux sommes nécessaires pour l'achat des matières premières et de quelques outils.

b) Il ne travaillait que pour une clientèle locale, qui lui était d'ordinaire personnellement connue et souvent il ne fabriquait que sur commande.

c) L'artisan n'avait autour de lui que quelques collaborateurs; les membres de sa famille et un petit nombre d'ouvriers et d'apprentis.

Conditions de la grande production nécessité de disposer de gros capitaux pendant une longue période.

En face de cet artisan, plaçons la grande production mécanique du XIXème siècle et du XXème siècle.

a) - Nous constatons d'abord que les machines coûtent très cher. On ne peut donc monter une entreprise mécanique moderne que si l'on possède de gros capitaux. En outre, il faut en disposer pour une longue période de temps, car on ne peut pas couvrir les dépenses d'achat des machines par la production d'une ou même de quelques années; on ne peut que l'amortir graduellement sur une période assez longue.

b) - Les machines groupées dans une grande entreprise moderne vont permettre de produire beaucoup, d'où la nécessité d'avoir de larges débouchés, de ne pas s'adresser seulement à une clientèle locale, mais à une clientèle beaucoup plus vaste. Précisément, le machinisme permet au producteur de trouver une clientèle élargie. Il fabrique à beaucoup meilleur marché, et par suite, peut atteindre des couches de clientèle auxquelles l'artisan ne pouvait pas s'adresser. Or, en touchant des fractions successives de population dont la fortune va en décroissant, on atteint un nombre de plus en plus grand d'individus. Un économiste italien Pareto a comparé à une pyramide, la répartition des fortunes et des individus dans une société. La couche supérieure

Production en grand à meilleur marché.

Le machinisme permet d'atteindre une clientèle de plus en

Source : BIU Cujas "Les Cours de Droit" Z Répétitions Écrites et Orales
3, Place de la Sorbonne, 3 Reproduction interdite

plus nombreuse. correspondant aux revenus très élevés, ne comprend qu'un très petit nombre d'unités. A mesure qu'on descend vers des couches plus basses, elles sont plus larges et englobent un nombre d'individus croissant.

et de plus en plus éloignée

Par ailleurs, l'application du machinisme aux moyens de communication, en abaissant le coût des transports, permet à une entreprise d'étendre le rayon géographique de sa clientèle.

c) Enfin, le chef de la grande entreprise mécanique moderne, n'a plus seulement quelques collaborateurs, il est entouré d'un très grand nombre d'ouvriers. Quelle est la condition de ces ouvriers ? Se trouve-t-elle, du fait du machinisme, empirée ou améliorée ?

§. 3 - Transformation de la condition des ouvriers.

Effets du machinisme sur la condition des ouvriers.

La question a donné lieu, au XIXème siècle, à des controverses doctrinales passionnées, qui ont opposé d'une part, les interventionnistes, et à leur tête Sismondi, pessimistes quant aux effets sociaux du machinisme, où ils voyaient la cause des misères ouvrières et du chômage, et, d'autre part, les optimistes, tels que J.B. Say et Bastiat, qui prétendaient que finalement le machinisme est plus avantageux que nuisible pour la classe ouvrière.

Controverses doctrinales.

Effets temporaires du machinisme.

Pour mesurer exactement les répercussions du développement du machinisme sur la situation des ouvriers, il faut distinguer les effets temporaires et les effets permanents de la révolution industrielle.

Considérons d'abord ses effets temporaires. Dans le premier moment de l'application du machinisme à la production industrielle, il est incontestable que son introduction a causé à la classe ouvrière un préjudice considérable, pour diverses raisons :

Le chômage.

1°- La machine remplace l'homme, se substitue à lui, elle crée donc du chômage;

La substitution à l'homme de la main d'oeuvre féminine et infantile. Disparition fréquente du travail qualifié.

2°- Même quand la machine coexiste avec la main d'oeuvre humaine, et qu'il faut des ouvriers pour conduire les machines, ce n'est plus là qu'un travail de surveillance et non de force pour l'exécution duquel on s'adressera très largement à la main d'oeuvre féminine et infantile; les ouvriers mâles adultes sont donc chassés de l'usine.

3°- Enfin, même quand l'ouvrier adulte demeure à

Source : BIU Cujas

l'usine, son travail change de caractère.

Reprenons l'exemple des ouvriers peigneurs de laine. S'ils accomplissent un travail pénible, ils avaient en contre-partie, un certain nombre d'avantages. Leur salaire était plus élevé de 50 % environ que celui des autres ouvriers du textile; ils formaient une sorte d'aristocratie ouvrière: on les appelait les "gentilshommes peigneurs"; ils refusaient au cabaret de boire avec les autres ouvriers. Cette catégorie de privilégiés a disparu avec l'introduction du peignage mécanique. Les ouvriers qui conduisent les métiers de peignage ne touchent plus un salaire supérieur à celui de leurs camarades.

Hostilité des ouvriers à l'égard des machines.

Ces considérations expliquent l'hostilité violente que montrèrent les ouvriers à l'égard des machines. En 1769, il fallut, en Angleterre, voter une loi spéciale pour réprimer les émeutes contre les machines et prononcer contre leurs auteurs la peine de mort. L'histoire industrielle de l'Angleterre, dans la première moitié du XIXème siècle, fournit maints exemples de machines jetées à l'eau. En France, les métiers Jacquart furent brûlés sur une place publique à Lyon.

Effets sur une période plus longue.

Toutefois, si nous considérons, non plus le premier moment, mais une période plus longue, il apparaît que la thèse des optimistes renferme une part de vérité, et qu'une partie des ouvriers chassés de l'usine finissent par y rentrer.

Création d'emplois nouveaux.

A mesure que se développe le machinisme, un nombre croissant d'emplois naissent autour des machines pour leur fabrication et leur entretien. Ainsi, dans la technique de la production moderne se rencontre une légion d'ouvriers ajusteurs, monteurs, métallurgistes, qui n'avaient pas, auparavant, d'emploi analogue.

L'extension de l'entreprise amène la réintégration des ouvriers.

Puis, la production mécanique permettant d'atteindre des couches de consommateurs plus nombreuses, l'entreprise qui s'est mécanisée peut s'étendre et, à la faveur de cette extension, les ouvriers peuvent progressivement rentrer dans l'usine dont le machinisme, à ses débuts, les avait chassés. En Angleterre, en 1835, le nombre des ouvriers des filatures était de 220.000. Au début du XXème siècle, il dépassait 700.000

Effets permanents du machinisme.

Ainsi, les premiers effets du machinisme, qui frappèrent si vivement l'opinion publique, se sont peu à peu atténués. Mais, à côté de ces effets temporaires, le machinisme exerce une action permanente sur la condition des ouvriers.

Il entraîne d'abord une séparation croissante

Source : BIU Cujas

du travail d'exécution et du travail de direction.

Dans l'ancienne petite entreprise, ces deux fonctions n'étaient pas distinctes : l'artisan était à la fois le directeur de l'entreprise et le principal exécutant. Dans la grande entreprise moderne, une scission s'est opérée; d'un côté, la fonction de direction, oeuvre de l'entrepreneur qui, aidé de chefs de services techniques, agence et coordonne l'affaire; d'autre part, l'exécution, oeuvre d'une masse d'ouvriers dont chacun est cantonné dans un travail parcellaire et subalterne.

Séparation entre le capital et le travail.

En second lieu, le machinisme a creusé un fossé entre le capital et le travail. Ce fossé n'existait pas dans l'ancien système, puisque le même individu fournissait le travail et le capital, et pouvait être, au cours de sa vie, successivement apprenti, compagnon, patron. Il en est différemment aujourd'hui. D'un côté sont les capitalistes, de l'autre les ouvriers qui, ne disposant pas de capital, ne peuvent pas prétendre arriver un jour à la direction ni à la propriété de l'entreprise. Il s'ensuit une transformation psychologique profonde des ouvriers. Jadis, l'ouvrier n'avait pas la conscience de classe, parce qu'il n'était que temporairement ouvrier, et espérait devenir un jour patron. Dans la grande entreprise moderne, l'ouvrier sait qu'il a des chances de demeurer toujours ouvrier; il se sent profondément séparé des propriétaires de l'entreprise où il travaille et il se sent proche des ouvriers appartenant à d'autres entreprises, voire à d'autres branches de production.

La conscience de classe.

Section III

Le Taylorisme.

otion du aylorisme.

Le Taylorisme mérite d'être étudié en même temps que le machinisme, parce qu'il est une tentative pour introduire dans l'organisation du travail humain les progrès qui ont été réalisés dans l'ordre des machines.

Substitution de la science à l'empirisme dans l'augmentation du travail humain.

Son point de départ est la constatation que, dans l'agencement actuel du travail, il subsiste énormément d'empirisme, que les ouvriers ne sont pas habitués, même dans les grandes entreprises, à combiner leurs mouvements, de manière à obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts. Cependant, l'homme est un "moteur animé"; on doit pouvoir tirer de lui un meilleur rendement, en lui appliquant les principes scientifiques et rationnels dont la valeur est

Source : BIU Cujas

admise sans contestation quand il s'agit de machines.

F.W. Taylor.

On donne à ce système le nom de Taylorisme, parce que son initiateur est un Américain, F.W. Taylor. Né aux Etats-Unis, en 1857, Taylor passa par l'Université d'Harvard, entra comme apprenti dans une importante compagnie métallurgique, la société Béthléem, y gravit successivement tous les échelons, fut contremaître, chef d'atelier, directeur des Etudes, ingénieur en chef. Il mourut en 1915, laissant une fortune de plusieurs millions de dollars.

Afin de substituer à l'empirisme dans le travail une organisation plus rationnelle, plus scientifique, le taylorisme s'attache aux trois points suivants:

I.- On détermine d'abord, d'une manière rigoureuse, le jeu des mouvements par lesquels un résultat donné peut être obtenu dans les meilleures conditions. On chronomètre les mouvements que les ouvriers ont l'habitude d'accomplir et on traduit en graphique l'ensemble de ces mouvements. Puis on étudie le graphique et l'on s'attache à réduire au minimum les mouvements, en supprimant ceux qui sont inutiles. Cette détermination scientifique préalable des mouvements et des temps, demande des études approfondies. Taylor a consacré 26 ans et un million de dollars à ce travail en ce qui concerne la taille des métaux.

Les primes.

2.- On demande alors aux ouvriers d'accomplir désormais leur tâche sur la base de nouveaux principes. Et, pour obtenir qu'ils renoncent à leur routine, à leurs habitudes, on leur promet, en cas d'acceptation, une augmentation sensible de leur salaire, grâce à un jeu de primes.

3.- On organise un contrôle très serré de l'exécution du travail. Ce contrôle n'est pas effectué par le contremaître, car un des points importants du Taylorisme est la suppression du contremaître, et son remplacement par une équipe de contrôleurs, dont chacun est spécialisé pour la surveillance d'une tâche particulière.

Suppression du contremaitre.

Les partisans du taylorisme prétendent qu'à l'application, leur méthode donne des résultats extraordinairement brillants, qu'elle permet d'obtenir des rendements supérieurs, avec un effort et une durée de travail réduits. Taylor donne divers exemples, notamment celui du chargement des gueuses de fonte sur les wagons. Taylor s'était aperçu que cette opération se faisait d'une façon très défectueuse; il choisit un ouvrier de la société Béthléem, un Hollandais, très

Résultat du Taylorisme.

Source : BIU Cujas

bon ouvrier, et en même temps très robuste. Il lui demanda de substituer à sa routine des procédés meilleurs, et obtint un triplement du rendement. Taylor cite encore l'exemple du chargement à la pelle d'un wagon de charbon, et l'exécution du travail du poseur de briques.

Résistance des ouvriers au Taylorisme.

Quel a été l'accueil réservé par les ouvriers à ces méthodes nouvelles d'organisation du travail ? Ils ont opposé généralement, surtout en Europe, une très vive résistance.

I.- Les ouvriers font remarquer que si on mécanise le travail et qu'on le soumette à un contrôle très étroit, on accroît le caractère d'automatisme du travail humain, par conséquent, la spécialisation très étroite qui empêche l'ouvrier de porter un intérêt général à sa tâche; il considère alors celle-ci comme un peu humiliante, et le fait d'être assimilé à une machine, à une mécanique, le choque et le froisse profondément.

L'automatisme du travail humain.

Elimination des ouvriers médiocres.

2.- Le taylorisme implique une sélection très rigoureuse. Les exemples invoqués par les partisans du système, montrent qu'on prend comme exécutants du travail taylorisé des ouvriers d'une résistance ou habileté exceptionnelles, donc qu'on élimine la masse des autres. Ce qui tendrait à faire croire qu'il y a quelque vérité dans cette argumentation, c'est qu'aux Etats-Unis, l'application du système Taylor eut souvent pour résultats le licenciement d'ouvriers considérés jusqu'alors comme suffisants.

3.- Le taylorisme impose aux travailleurs une fatigue, une tension d'esprit qu'ils ne peuvent supporter longtemps: M.A. Philip : "Le problème ouvrier aux Etats-Unis", 1927, signale que les usines taylorisées n'emploient, en général, que des hommes de 20 à 30 ans, et qu'il n'y a jamais aperçu un vieil ouvrier

4.- Enfin, Taylor et ses disciples, s'ils accordent des primes aux ouvriers, en limitent très strictement le montant. Taylor avait posé le principe que les primes ne devaient pas dépasser 60 % en sus du salaire antérieur. Or, disent les adversaires du système, il n'y a pas de raison de limiter le gain de l'ouvrier, puisqu'on ne limite pas le bénéfice que l'entrepreneur tire du taylorisme.

Application assouplie du taylorisme en France.

En France, le taylorisme a pénétré dans un certain nombre d'entreprises, notamment dans l'industrie automobile, non sans des résistances qui sont allées parfois jusqu'à la grève. Et il n'a pu s'infiltrer dans

Source : BIU Cujas

ces usines, qu'aux prix de notables assouplissements.

Etude scientifique de la fatigue ouvrière.

D'une part, on a procédé à une étude approfondie de la fatigue ouvrière, physique et nerveuse. On est arrivé à considérer que certaines applications du système Taylor devraient être abandonnées, bien que très efficaces, parce qu'elles impliquaient une fatigue excessive.

Substitution du chronométrage global au chronométrage détaillé.

D'autre part, dans la plupart des usines qui, en France, ont adopté le taylorisme, on a substitué à la notion du chronométrage détaillé, celle du chronométrage global : on n'indique plus à chaque ouvrier le temps précis qu'il doit passer à chaque opération, mais le temps total pour l'ensemble des opérations qui lui incombent. Le chronométrage était inévitable, parce que souvent, dans les usines taylorisées, le travail se fait à la chaîne, les pièces viennent, par un mécanisme automobile, se placer devant l'ouvrier, puis une fois qu'il a accompli sa tâche, la pièce passe à l'ouvrier suivant. Quand on s'en tient à un chronométrage global, on laisse à l'ouvrier la possibilité d'aménager, comme il lui plait, le temps qui lui est imparti, ce qui, dans une certaine mesure, lui permet d'adapter son travail à son tempérament et à ses aptitudes.

Le taylorisme n'est avantageux que pour les très grandes entreprises.

Pour en terminer avec le taylorisme, présentons deux observations complémentaires.

1.- Même aux Etats-Unis, sa patrie d'élection, le taylorisme demeure actuellement une institution exceptionnelle et non la règle de la production industrielle.

2.- Le taylorisme n'est avantageux que dans les très grandes entreprises, parce que sa mise en train implique de grosses dépenses, que seule, la très grande entreprise est en mesure de récupérer.

Chapitre III

LE PROPRIETE PRIVEE DES MOYENS DE PRODUCTION.

La propriété privée n'est qu'une catégorie historique.

Nous sommes tellement habitués à vivre dans un milieu juridique de propriété privée, que, très souvent, nous avons peine à nous représenter une société économique fondée sur un principe différent, et nous avons tendance à considérer que la propriété privée constitue une base nécessaire à toute vie économique.

Source : BIU Cujas

Mais, si nous sortons de notre pays et de notre époque et que nous étendions notre regard à d'autres nations et à d'autres temps, nous aidant des travaux des historiens, des sociologues, des ethnographes, nous nous rendons compte que la propriété privée des moyens de production n'est qu'une catégorie historique : à d'autres époques, des sociétés ont connu, et à notre époque même, d'autres sociétés connaissent un régime juridique différent dans lequel les sujets du droit de propriété ne sont pas des individus, mais des groupes, des collectivités.

Section I

Les régimes d'appropriation collective.

La propriété collective.

On a beaucoup discuté, entre historiens et sociologues, la question de savoir si toutes les sociétés n'ont pas eu, à un certain moment de leur histoire, (généralement dans les premiers temps), une période de propriété collective. Un sociologue et économiste belge, Emile Laveleye, dans un ouvrage intitulé: "La propriété et ses formes primitives", a soutenu l'affirmative, et un auteur français, plus récent, Paul Lacombe, a défendu la même thèse dans son livre sur "l'appropriation du sol". Par contre, le grand historien français, Fustel de Coulanges, a prétendu qu'il n'est pas certain que toutes les sociétés aient connu la propriété collective. Il a été suivi par un certain nombre de sociologues américains et allemands.

A-t-elle existé dans toutes les sociétés primitives ?

Nous n'entrerons pas dans cette controverse, car même si l'on admet que toutes les sociétés à leur origine ont pratiqué la propriété collective, étant très peu renseignés sur l'organisation de ces sociétés, nous ne sommes pas en mesure de savoir comment elle y fonctionnait. Il est beaucoup plus instructif de prendre comme sujet d'étude des types modernes de propriété collective. Il existe, en effet, des sociétés qui, pour des raisons diverses, n'ont pas encore atteint, ou n'ont atteint que récemment le stade de la propriété individuelle privée. Nous pouvons nous aider de leur exemple pour déterminer les résultats économiques de l'appropriation collective.

Il est nécessaire de distinguer deux grands types d'appropriation collective, suivant que le groupe titulaire du droit de propriété est la tribu ou la famille.

Source : BIU Cujas

§. I - L'appropriation collective de tribu ou de village.

Le mir russe.

L'exemple le plus récent que nous ayons est celui du mir russe qui fonctionnait encore au XXème siècle. Le mir russe comportait trois catégories de biens:

Les trois catégories de biens.

1) - La maison d'habitation et son enclos soumis au régime de l'appropriation individuelle.

2) Les terres de culture, soumises à l'appropriation collective de village, avec partages périodiques entre les familles et exploitation par la famille dans l'intervalle de deux partages.

Les partages périodiques.

3) - Les forêts et les pâturages, objet de propriété collective et d'exploitation également collective

De ces trois catégories, la plus intéressante pour nous est la seconde, celle qui comporte l'appropriation collective, et la jouissance familiale. Voici comment les choses se passaient pratiquement au XIXème siècle. Tous les dix ans environ, avait lieu un partage des terres de culture. Chaque famille recevait, à titre précaire, un lot de terres. Afin que certaines familles ne fussent pas avantagées en recevant les terres les plus fertiles, on constituait le lot de chaque famille de parcelles empruntées aux différentes catégories.

Norme de production et norme de consommation.

Pour établir l'importance du lot de chaque famille, on ne s'en tenait pas au principe égalitaire, mais suivant les cas, on adoptait l'un ou l'autre des deux critères suivants : la norme de production ou la norme de consommation. Si l'on appliquait la norme de production, on donnait à la famille un lot dont l'importance était déterminée par le nombre de ses membres qui pouvaient cultiver le lot. Si l'on suivait la norme de consommation, on partageait, non d'après le nombre de bras, mais d'après le nombre de bouches, que le lot devait nourrir, en tenant compte, par conséquent, des enfants, des vieillards, des infirmes. Cette distinction est importante, parce qu'elle traduit deux idées théoriquement très différentes, le droit au travail, et le droit à l'existence.

Quels ont été les résultats économiques du régime du mir ?

Un observateur des choses russes du XIXème siècle, Anatole Leroy-Beaulieu et un sociologue français, Le Play ont porté sur le mir un jugement plutôt

Source : BIU Cujas

favorable. Anatole Leroy Beaulieu remarquait que ce régime constituait une sorte de prime à la natalité. Dans nos sociétés occidentales modernes, fondées sur la propriété individuelle, la survenance d'un enfant nouveau, diminue la part de chaque enfant au décès du père. Il en est différemment avec ces partages périodiques, surtout quand ils ont pour base la norme de consommation, puisque plus une famille a de membres au moment du partage, plus son lot est étendu.

Mais cette opinion est demeurée isolée. La plupart des observateurs (et en particulier Paul Leroy-Beaulieu, qui a étudié avec beaucoup de détails le mir russe, dans son "Traité d'Economie Politique"), portent sur lui un jugement défavorable.

Que reproche-t-on au mir russe ?

Ses défauts.

1°- C'est d'abord, de ne pas avoir empêché l'inégalité de se développer. Cependant, le système du mir avait été adopté en vue de réaliser une égalité au moins approximative des conditions, mais que s'est-il passé ? Un certain nombre d'individus ou de groupes qui recevaient un lot se révélaient incapables de le cultiver. Au bout d'un temps plus ou moins long, ces incapables devenaient la proie d'usuriers qu'on appelait les mangeurs de mirs. Si bien, qu'après un certain nombre d'années, on trouvait, d'un côté les individus dépossédés, réduits à l'état de prolétaires, et de l'autre, la classe des mangeurs de mirs, qui étaient les bénéficiaires véritables de l'institution. (1)

Les mangeurs de mirs.

Insuffisance des lots pour l'entretien d'une famille.

2°- Puis, à mesure que la population totale de la Russie augmentait, l'ensemble des terres à partager, demeurant immuable, le lot de chaque famille allait en diminuant. Dans la seconde moitié du XIXème siècle, alors que la surface des terres où s'appliquait le mir restait la même, la population ayant à peu près doublé, les lots finirent par ne plus pouvoir faire vivre une famille.

La culture reste arriérée.

3ème critique : la culture est restée généralement très arriérée, parce que la perspective de la reprise du lot, à l'occasion d'un prochain partage, empêchait toute amélioration profonde permanente. La jouissance temporaire d'un lot de terre se montre, à cet égard, inférieure à la jouissance prolongée, perpétuelle, qu'implique la propriété privée.

Morcellement des parcelles.

En 4ème lieu, le morcellement des parcelles atteignait, dans certaines régions, un degré extrême.

---

(1) En 1906, 2.200.000 familles paysannes, soit 15 % du total, étaient sans terre.

Source : BIU Cujas

Il arrivait que les lots attribués à une famille, comprissent 120 parcelles éloignées les unes des autres, dont certaines n'avaient pas plus de 2 à 3 mètres de large. On voit les difficultés pratiques de la culture en pareil cas. Il était nécessaire de cultiver simultanément plusieurs bandes appartenant à des familles différentes.(1).

La réforme de 1905-1906. Faculté de sortir du mir.

Ces défauts étaient si graves, que les commissions officielles, chargées à la fin du XIXème siècle, d'étudier le mir en Russie, conclurent qu'il appelait un remaniement. En 1905-1906, fut effectuée une réforme agraire, qui autorisait tout paysan à sortir du régime du mir, s'il le désirait, et à réclamer la cession de son lot en pleine propriété privée. Pour qu'il ne fût pas obligé d'accepter un lot composé de parcelles séparées, la loi ajoutait qu'il pourrait réclamer un lot d'un seul tenant.

Quelques familles en ont usé.

Cette réforme agraire donna quelques résultats, puisque, de 1907 à 1912, environ 15 % des familles qui vivaient sous le régime du mir, demandèrent à en sortir. Mais les familles qui s'évadèrent du mir étaient généralement très riches ou très pauvres. Les paysans riches usèrent de la faculté que la loi leur donnait, parce qu'ils craignaient que leurs lots ne fussent diminués à un prochain partage, et qu'ils ne se pliaient pas volontiers à l'obligation de la culture en commun. Les familles très pauvres sortirent également du mir , parce que, d'ordinaire, elles ne pouvaient pas exploiter leur lot, leurs membres étant occupés en ville comme ouvriers d'industrie. Les familles moyennes, pour lesquelles ces diverses raisons ne jouaient pas, n'invoquèrent généralement pas le bénéfice de la loi de 1905-1906.

§. 2 - La propriété collective de famille.

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur cette seconde forme de propriété collective que sur la propriété de tribu ou de village.

D'abord, il n'y a pas de doute sur son existence historique. Toutes les sociétés ont connu l'appropriation familiale. Ce qui le montre, c'est que, même quand a triomphé la propriété individuelle, on trouve pendant longtemps encore, des survivances de l'ancien

---

(1) Cf. les plans de mirs reproduits dans J. Lescure. Les origines de la Révolution russe. Librairie du Sirey (1917).

Source : BIU Cujas

Ses vestiges.

régime d'appropriation familiale. Ainsi, en droit romain, antérieurement à la loi des XII Tables, il n'était

L'interdiction de tester.

pas permis de disposer de ses biens à cause de mort: c'était une conséquence de l'idée que ce n'est pas l'individu qui est propriétaire, mais la famille. L'ex-

L'exclusion des femmes de la succession.

clusion des femmes de la succession est une survivance de la même idée; par leur mariage, elles sortent de leur famille pour entrer dans une autre. Elles perdent donc le droit de venir à la succession dans leur famille d'origine.

La Zadruga serbe.

Il faut aller chercher l'exemple le plus typique de la propriété familiale dans les institutions de certains peuples des Balkans et du sud de l'Autriche. Le cas le plus curieux est celui de la Zadruga serbe.

La communauté de vie et de biens.

A la base de la Zadruga est une famille dans laquelle existe une certaine communauté de vie et de biens. Le centre de l'institution est un large bâtiment commun, où tous les membres prennent leurs repas, et passent ensemble la soirée. Autour, se trouvent une série de pavillons individuels, réservés à la partie de l'existence qui ne se passe pas en commun : la Zadruga possède un certain nombre de biens, de terres de culture et de forêts qui appartiennent, non pas à tel membre, mais au groupe familial. Tous les soirs, dans la réunion en commun, on décide ce qu'on fera le lendemain. Le chef de famille joue ici un rôle prépondérant, il décide de l'affectation de chaque membre à une tâche particulière; généralement ce sont les hommes qui font les travaux du dehors, les femmes s'adonnent aux soins du ménage.

de famille.

A côté des biens qui sont dans une sorte d'indivision, entre les membres de la Zadruga, chaque membre du groupe peut avoir une petite propriété personnelle portant, non sur la terre, mais sur de l'argent ou du bétail.

Limitation du nombre des membres.

Enfin, le nombre des membres du groupe est fixé étroitement; le plus souvent, il n'excède pas de cinq à dix personnes. Quand la famille dépasse ce nombre, on opère un morcellement, on forme plusieurs zadruga distinctes.

Résultats économiques de la Zadruga.

Quels sont les résultats économiques d'un tel régime ?

Ici, comme pour le mir russe, on entend deux sons de cloche. D'un côté, les partisans de la zadruga mettent en lumière les aspects favorables de l'institution.

Ses avantages.

1)- Ils font remarquer d'abord que la communauté de vie implique une économie sérieuse sur les frais d'entretien de ses membres. Il n'y a qu'un foyer, [illegible]

Source : BIU Cujas

Réduction des frais d'entretien.

table, une lumière, les dépenses sont moindres qu'avec une série de foyers individuels.

Spécialisation des tâches.

2° - Au sein de la Zadruga s'établit une division du travail très heureuse : le chef de famille connaît les aptitudes de chacun, il peut l'affecter à la tâche qui lui convient. Il se réserve la direction et la surveillance, et comme il ne fait que cela, il arrive à remplir fort bien sa fonction.

Travail collectif en cas d'urgence.

3°) - En cas de travaux urgents, qui sont fréquents dans la vie agricole, il est possible d'y appliquer le travail de tous, sur l'ordre du chef de famille qui n'est pas discuté, alors que, dans une société à propriété individuelle, chacun ne s'occupe que de ses intérêts particuliers.

Facilité de crédit.

4°) - Le groupement des individus leur permet d'obtenir plus facilement du crédit, car il y a une sorte de responsabilité solidaire en cas de manquement.

Pas de morcellement ni de concentration excessive.

5°) - Enfin, le système de la zadruga permet d'éviter le double inconvénient d'un morcellement excessif et d'une concentration excessive de la propriété rurale. Il n'y a pas trop de morcellement, puisque l'unité de base est le groupe; il n'y a pas trop de concentration, puisque, dès que la famille dépasse une dizaine de personnes, la zadruga se divise automatiquement en plusieurs fractions.

Inconvénients de la Zadruga. Absence d'esprit d'initiative.

En face de ces avantages se placent les inconvénients que mettent en lumière les adversaires de l'institution.

1)- Tout d'abord, elle diminue et parfois détruit l'esprit d'initiative individuelle, du fait que l'individu est encastré dans un groupe et ne peut que rarement agir seul.

Absence de parallélisme entre l'effort individuel et la rémunération.

2) - L'institution affaiblit aussi l'intensité de l'effort personnel parce qu'il n'y a pas de corrélation entre l'apport de chacun à l'oeuvre commune et ce qu'il retire du travail commun. Dans les sociétés qui connaissent l'appropriation privée, il en est autrement. L'individu fournit une certaine tâche, reçoit une rémunération proportionnée à son effort, et se procure, à l'aide de cette rémunération, les satisfactions dont il a besoin. Plus l'individu donne à la société, plus il reçoit d'elle. Il est par là, incité à porter au maximum son rendement. Quand le chef de famille décide ce que chacun fera et ce que chacun recevra, il n'y a plus nécessairement proportionnalité entre l'effort et les satisfactions; certains membres du groupe recevront plus qu'ils ne donneront, d'autres donneront plus qu'ils ne recevront. Chacun s'efforcera de donner le moins possible et de recevoir le plus possible.

Source : BIU Cujas

Déchéance progressive de la Zadruga.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, c'est un fait que la zadruga, et plus généralement, toutes les institutions de copropriété familiale des pays de l'Europe centrale sont en voie de disparition progressive. Tous les observateurs, même favorables à l'institution, le reconnaissent.

Quelles raisons expliquent la déchéance progressive de la zadruga ?

Caractère individualiste du Code civil serbe.

D'abord, une raison d'ordre juridique : le Code civil serbe avait été traduit du code civil autrichien, lequel s'inspirait du Droit romain, qui est extrêmement individualiste. Cependant, le code civil serbe n'a pas réalisé, ni d'ailleurs tenté, la suppression de la zadruga, mais il a donné droit à tout membre de la zadruga de s'en retirer, s'il le désire. En fait, beaucoup d'individus ont usé de ce droit, parce que l'ambiance générale individualiste des sociétés modernes a pénétré la zadruga. L'observation a montré que, quand les membres du groupe arrivaient à se constituer, en argent, une propriété personnelle importante, naissait chez eux le désir de sortir du groupe.

Faculté de se retirer de la zadruga

Section II

Les régimes d'appropriation privée.

Exception au principe de l'appropriation individuelle.

Dans nos sociétés occidentales modernes, le régime de la propriété individuelle et privée est le régime normal. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas à ce régime des exceptions notables.

Ainsi, pour ne parler que de la France, il existe un domaine public important, c'est-à-dire un ensemble de biens dont l'Etat est propriétaire et qu'il met gratuitement à la disposition de tous. Ce sont les routes, les rivières, les canaux, les ports, etc....

Le domaine public des collectivités administratives.

A côté de ce domaine public, existe un domaine privé de l'Etat et des départements et communes, comprenant des biens dont ces collectivités sont propriétaires et dont elles tirent des revenus, comme le ferait un particulier, en les louant.

Les communaux.

Enfin, les "communaux", sont une survivance très nette des régimes d'appropriation collective de village. Ce sont des biens dont les communes sont propriétaires, et dont la jouissance est collective, en ce sens que la commune les met à la disposition de tous ses membres (ce sont généralement des forêts ou des pâturages)

Source : BIU Cujas

Portée numérique de ces exceptions.

Si nous totalisons le domaine public, le domaine privé et les communaux, nous voyons que l'ensemble de ces biens est relativement faible; il est estimé actuellement au dixième environ du total des terres françaises; les 9/10 de notre territoire sont donc soumis au régime de la propriété privée.

Il ne faut pas considérer l'institution de la propriété privée comme une réalité immuable, toujours identique; suivant les pays et les époques, elle prend des formes très différentes. Pour les passer en revue, il convient de se placer successivement à trois points de vue.

I) - Quel est le contenu et quels sont les attributs du droit de propriété ? Quels pouvoirs donne-t-il à son titulaire ?

2) Quels sont les objets du droit de propriété ? Sur quelles catégories de choses peut-il porter ?

3)- Quels sont les titulaires du droit de propriété ? Au profit de quelles personnes peut-il exister ?

A propos de chacune de ces questions, nous montrerons l'évolution et l'état actuel de la propriété privée.

§. I - Contenu et attributs du droit de propriété.

A.- Conception romaine de la propriété

Apparitions successives des attributs de la propriété. Le droit d'user de la chose.

Il ne faut pas croire que la propriété individuelle est née un beau jour, brusquement, avec l'ensemble de ses attributs. Ces attributs, que nous sommes habitués à considérer comme un tout, ne sont apparus que peu à peu. Le premier, le droit d'user de la chose a été admis sans difficulté. Ensuite, mais non sans résistance, s' y est ajouté, le droit de la vendre. Pendant très longtemps, ce droit d'aliénation a été considéré comme quelque chose d'anormal; pour cette raison, il était entouré de solennités extraordinaires; il suffit de rappeler la mancipatio romaine, faite en présence de cinq témoins, représentant les cinq classes de la société. De même, dans l'ancien droit germanique, la vente se fait "in malle" dans l'assemblée du peuple.

Le dernier attribut du droit de propriété n'a été reconnu que plus lentement encore; c'est le droit de disposer de la chose à cause de mort, de la léguer

Source : BIU Cujas

Le droit de disposer entre vifs. Le droit de disposition à cause de mort.

par testament. Avant les XII Tables, le droit de tester n'existe pas. Il a été ensuite admis, mais le testament ne pouvait se faire que dans des formes solennelles, qui montrent son caractère exceptionnel; il fallait prendre à témoin le peuple dans ses comices.

Toutes ces règles sont des survivances de la conception antérieure, d'après laquelle ce n'est pas l'individu qui est propriétaire, mais le groupe.

La propriété quiritaire.

Quoi qu'il en soit, le droit romain, dans son état classique, est arrivé à une conception de la propriété qui comporte la réunion de tous ces attributs. C'est la conception quiritaire du droit de propriété qui implique le droit d'user de la chose et d'en disposer de son vivant et pour après sa mort.

B.- Conception féodale de la propriété.

Décomposition de la propriété.

La conception féodale de la propriété, à son apogée, s'oppose à la conception romaine quiritaire, en ce qu'elle implique une véritable décomposition du droit de propriété. Sur une terre donnée, deux individus, le vassal et le seigneur, vont avoir des droits tels qu'on peut considérer que l'un et l'autre sont quasi-propriétaires.

Le droit du vassal devient héréditaire et aliénable.

A l'origine de l'évolution, la propriété reste aux mains du seigneur. Le vassal n'a qu'un droit de jouissance sur la terre. Mais, comme beaucoup de contrats de tenure sont faits sans limitation de temps, on s'habitue à considérer que le tenancier a un droit stable. Initialement, c'est un droit viager, qui s'éteint à sa mort et qui est inaliénable. Par une lente évolution, (dont les détails seront donnés dans le cours d'Histoire du Droit), le droit du tenancier est devenu transmissible à cause de mort, d'abord au profit des descendants, puis des collatéraux. L'évolution se poursuivant, le droit du tenancier est devenu aliénable entre vifs, d'abord avec le consentement du seigneur, puis même sans qu'il soit nécessaire. Au terme de l'évolution, le droit du tenancier est donc stable, transmissible, aliénable, c'est-à-dire très voisin de la propriété.

Les droits du seigneur.

De son côté, le seigneur garde sur cette terre des droits. La possession du vassal est grevée de certaines charges. Le seigneur perçoit des redevances, à chaque transmission entre vifs, ou à cause de mort. Bien plus, il peut éventuellement rentrer dans la pleine propriété, si le vassal a commis un acte grave qui rompt les liens de vassalité, ou en cas de vente s'il rembourse le prix à l'acquéreur, ou encore si le vassal

Source : BIU Cujas

meurt sans héritier, et sans avoir disposé de son bien.

Ce qui est donc caractéristique de la conception féodale de la propriété, et ce qui nous déroute quelque peu, c'est sur un même bien, l'existence d'un droit de propriété au profit de deux personnes différentes.

Les alleux.

Remarquons qu'à l'époque féodale, à côté des biens comportant cette décomposition de la propriété, subsiste une propriété libre : l'alleu. On a même pu dire que le titulaire de l'alleu avait un droit plus étendu que le propriétaire romain ou moderne, car il n'était grevé d'aucun impôt. Mais l'alleu était tellement en marge de la conception féodale, que la féodalité l'a toujours combattu, et, en certains pays, a réussi à le faire disparaître.

C.- Conception moderne de la propriété.

La propriété moderne se rapproche de la conception romaine, sans cependant la rejoindre.

Elle s'en rapproche en tant qu'elle est absolue, exclusive, perpétuelle. Or, ce sont là les caractères que notre Code civil a entendu lui donner.

En quelle mesure la propriété moderne a les caractères de la propriété romaine. Elle est absolue, exclusive.

La propriété moderne est un droit absolu : d'après l'article 544 du Code Civil, elle est le droit de jouir et de disposer des choses "de la manière la plus absolue".

La propriété moderne est un droit exclusif; un seul individu, son propriétaire a droit de disposer de la chose, à l'exclusion de tous autres. Le Code civil ne mentionne pas explicitement ce caractère, mais les commentateurs, notamment Aubry et Rau, l'indiquent nettement. Et le Code civil allemand le proclame expressément.

perpétuelle.

La propriété moderne est un droit perpétuel qui ne s'arrête pas avec la vie de l'individu. Le propriétaire a le droit de transmettre son bien après sa mort; s'il n'a pas pris ce soin, la loi se substitue à lui, en tenant compte de sa volonté présumée.

En quelle mesure elle diffère de la propriété romaine.

Voilà une des faces de la propriété moderne. Mais, et c'est ce qui fait sa complexité, elle présente un autre aspect tout différent, qui aboutit à une notion de propriété limitée. Dans la conception moderne, cette limitation part de trois ordres de considérations, familiales, sociales, fiscales. Il en résulte un ensemble de restrictions au droit de propriété, qui atténuent singulièrement les caractères d'absolutisme, d'exclusivité, de perpétuité.

Limitation d'ordre familial.

"Les Cours de Droit"
3, Place de la Sorbonne, 3 Z Répétitions Écrites et Orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

1°- Une première limitation (que connaissait déjà le droit romain) s'inspire d'un motif familial. Le propriétaire n'a pas le droit de disposer sans limite, de ses biens pour après sa mort. S'il a des parents proches, il ne peut pas les frustrer complètement des biens dont il est propriétaire; il ne peut disposer que d'une part appelée quotité disponible; l'autre, la réserve, il ne peut, au détriment de ses proches, la donner à des étrangers. Ce système est évidemment une survivance familiale de l'idée que l'individu n'était qu'une sorte d'usufruitier, que la propriété appartenait à la famille.

La réserve.

Limitation d'ordre social.

2°- Une deuxième série de limitations, qui a pris dans le droit moderne, une ampleur toujours croissante, s'inspire d'un principe social, de l'idée que la propriété individuelle ne doit être consacrée par le droit que dans la mesure où elle ne lèse pas la collectivité, dans la mesure où il n'y a pas conflit entre l'intérêt de l'individu propriétaire et celui de la société tout entière. Toutes les fois qu'un conflit s'élève, il y a tendance de plus en plus marquée à sacrifier l'individu et à limiter son droit de propriété.

Le Code Civil.

Déjà, par le Code civil, en 1804, ce principe d'une limitation de la propriété dans l'intérêt social est reconnu, au moins incidemment, par un certain nombre de dispositions relatives au voisinage. Par exemple, un individu propriétaire d'un mur ne peut pas empêcher son voisin d'en acquérir la copropriété. Toutefois, dans le Code civil, ces limites sociales tiennent peu de place.

Les lois ultérieures.

Elles ont été largement étendues par des lois ultérieures. Ainsi, la loi du 3 mai 1841, réglemente l'expropriation pour cause d'utilité publique. C'est un accroc très notable au caractère absolu de la propriété. Dans cette loi, il est vrai, l'expropriation est entourée de telles formalités qu'on peut dire que le législateur de 1841, au moment même où il autorise l'expropriation, rend encore hommage au droit de propriété individuelle.

L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il en est différemment dans des lois récentes qui ont fait dire à certains théoriciens, Duguit, par exemple, que la propriété a cessé d'être un droit absolu, et est devenue une fonction sociale, c'est-à-dire n'est plus reconnue que dans la mesure où elle est exercée conformément à l'intérêt social. (1)

---

(1) Pour cette évolution de la notion de propriété, on se reportera à G. Pirou, Léon Duguit et l'Economie Politique, librairie du Sirey, 1933, P.P. 25-28.

Source : BIU Cujas

L'obligation pour les propriétaires de terres à les cultiver.

Les plus significatives de ces lois ont été votées dans la période de guerre et d'après-guerre. Des lois de 1916 et 1918 obligent les propriétaires de terres à les cultiver ou à les faire cultiver. Si les propriétaires n'obéissent pas à cette prescription et laissent leurs terres en friche, l'administration peut les réquisitionner et en concéder la jouissance à des agriculteurs de son choix.

La législation sur les loyers.

Egalement hardie est la législation récente sur les loyers, qui, en imposant aux propriétaires des prorogations, en fixant dans des limites très étroites le taux maximum des loyers a consacré une restriction formidable au droit de propriété. On a pensé que si les propriétaires gardaient le droit de procéder à des expulsions en masse, et de régler à leur gré, le prix des locations, la paix sociale risquerait d'être troublée.

La jurisprudence.

La jurisprudence, à son tour, a apporté une série de restrictions au droit de propriété. Pour légitimer cette jurisprudence, on a construit une théorie de l'abus du droit, d'après laquelle, même quand un individu a un droit, s'il en abuse, les pouvoirs publics doivent intervenir. D'autres auteurs se refusent à admettre cette terminologie et déclarent que s'il y a droit, il n'y a pas abus. Mais ils substituent, (ce qui pratiquement revient au même) à l'idée d'abus du droit, celle de limitation du droit.

Limitation d'ordre fiscal.

3°- Une autre restriction au droit de propriété s'inspire de l'intérêt fiscal. Au moment de la dévolution des successions, l'Etat intervient. Est-ce à titre d'héritier, nous n'avons pas ici à examiner cette question, débattue naguère au Parlement. En fait, il est incontestable que, quand l'Etat prélève un quart ou un tiers d'une succession, la propriété perpétuelle privée n'est plus entière.

§. 2 - Les objets du droit de propriété.

Propriété des objets corporels.

A l'origine, la propriété privée portait uniquement sur les objets mobiliers corporels, servant en particulier à la parure (bijoux) et à la défense (armes). Pour donner à cette propriété le caractère de perpétuité, on décidait que les armes et les bijoux seraient enfermés avec le mort dans son tombeau.

Après les objets mobiliers corporels, le droit de propriété s'est appliqué à la terre, puis aux installations, à tout ce qui se rattache à l'aménagement

Source : BIU Cujas

de la production.

La terre et les bâtiments.

Enfin, à notre époque, la propriété par un ultime élargissement, s'étend aux valeurs incorporelles.

Les valeurs incorporelles.

1°- C'est d'abord la propriété industrielle. Tout inventeur, en déposant un modèle ou une explication de son invention, s'assure un droit comparable à la propriété et comportant notamment l'exclusivité. Mais cette propriété n'est que temporaire, elle dure cinq, dix ou quinze ans; sous peine de déchéance, il faut que l'inventeur exploite sa découverte, dans les deux ans. On peut rapprocher cette règle des lois qui visent à retirer la jouissance du sol au propriétaire qui le laisse en friche.

La propriété commerciale.

2°- Une loi récente, terme d'un long travail parlementaire, a introduit dans notre droit français la propriété commerciale, c'est-à-dire le droit pour le commerçant de bénéficier de la valeur qu'il a donnée au fonds de commerce. A défaut de dispositions particulières, le propriétaire pouvait, à l'expiration du bail, frustrer le commerçant de la valeur de son fonds, s'il ne lui renouvelait pas son bail, et s'il relouait le local à un autre locataire, qui consentait à payer un loyer plus élevé, à raison de la valeur donnée à l'immeuble de son prédécesseur. La loi nouvelle empêche cette sorte d'expropriation du commerçant par le propriétaire, en lui accordant (dans des conditions dont nous n'avons pas ici à exposer le détail) le droit de conserver son local ou d'exiger une indemnité.

La propriété littéraire et artistique.

3°- Enfin, le droit de propriété littéraire et artistique, permet à l'auteur de tirer un profit pécuniaire de son oeuvre. La propriété littéraire résultait à l'origine d'une concession du pouvoir royal qui pouvait la refuser : c'était donc un privilège et non un droit. De nos jours, il en est différemment. Armé de son droit, l'auteur peut exploiter son oeuvre et poursuivre les contrefacteurs. Le droit de propriété littéraire et artistique n'est pas perpétuel : il existe au profit de l'auteur durant sa vie et au profit des héritiers pendant une période complémentaire après sa mort. Au cours du XIXème siècle, des lois successives ont augmenté peu à peu cette période. Elle était d'abord de cinq ans, puis elle a été portée à dix, vingt, trente, et aujourd'hui, elle est de cinquante ans.

§. 3 - Les titulaires du droit de propriété.

Nécessité de l'association

Avant les transformations techniques qui ont abouti à la grande production, les titulaires du droit

Source : BIU Cujas

en vue de la grande production.

de propriété étaient à peu près uniquement des individus. Quand la grande production spécialisée et mécanique s'est développée, l'entreprise moderne a bientôt excédé les forces de l'individu isolé. Il a fallu élaborer des combinaisons associant un certain nombre, un grand nombre même, d'individus. On est revenu, par conséquent, en un sens, à la propriété collective, mais il y a une différence essentielle entre ces formes modernes et les formes archaïques de propriété collective. La société du droit moderne, notamment la société anonyme, n'est qu'une combinaison juridique, non une réalité sociale, comme l'était la tribu ou la famille.

En quelle mesure la propriété est redevenue collective.

Les deux principales formes de sociétés.

Sans étudier ici dans leur détail, les différentes formes de société, retenons seulement les deux principales, la société en nom collectif, et la société anonyme, parce qu'elles répondent à deux types économiques différents.

Caractères de la société en nom collectif.

La société en nom collectif intervient quand l'entreprise dépasse les forces de l'individu isolé, mais non les forces de quelques individus groupés. Un petit nombre de personnes, deux ou trois, sont associées et copropriétaires de l'entreprise. En fin d'exercice, elles se partagent les bénéfices. Le trait économique, essentiel est que ces associés en nom sont responsables sur leur patrimoine des pertes de la société. S'il s'agit d'une affaire un peu importante et qu'elle tourne mal, chacun court le risque d'être ruiné. La société en nom collectif se fait connaître au public par une "raison sociale" qui comprend ordinairement la liste des noms des associés. Ceux qui font partie de la société en nom collectif, n'ont pas la faculté d'en sortir, sauf, si l'on procède à la dissolution.

Le lien qui unit à la société, chaque associé est donc très serré, puisqu'il ne peut pas se détendre facilement, et il est très grave, puisque de mauvaises affaires risquent d'entraîner la ruine de chaque associé.

Caractères de la société anonyme.

Il en est autrement de la société anonyme, laquelle va pouvoir s'appliquer admirablement à la grande production. Ne retenons, de cette construction juridique que les caractères présentant un intérêt économique. Les actionnaires sont copropriétaires de l'entreprise; si elle réalise des bénéfices, ils se les partagent sous forme de dividendes, mais - et c'est ce qui oppose la société anonyme à la société en nom collectif, - la responsabilité de chacun des actionnaires est limitée au montant de son action. Tel individu souscrit à une action de 500 francs; il risque dans l'affaire ces 500 francs, pas davantage. Même si l'exploitation se termine par un déficit de plusieurs

Limitation de la responsabilité au montant de l'apport.

Source : BIU Cujas

millions, on ne peut lui demander que les 500 francs qu'il a promis (et dont il a versé au moins une partie).

Négociabilité de l'action.

Par ailleurs, cette action est très facilement cessible. Généralement, elle est au porteur, et se transmet de la main à la main. De plus, la plupart des actions des sociétés anonymes sont négociables; chaque jour leur valeur est cotée en bourse. Celui qui possède une action et a besoin d'argent peut donc très rapidement céder sa place à un autre, qui lui paiera la valeur en argent de son titre.

La société anonyme a permis la grande production.

Ceci posé, on comprend comment le statut juridique de la société anonyme a permis le développement de la grande production, et quel lien intime unit ces deux institutions : grande production et société anonyme. Comme l'a dit M. B. Nogaro, la grande production n'eut pas plus été possible sans cette trouvaille juridique, que sans les grandes inventions techniques. Grâce à la société anonyme, le lancement d'énormes affaires est rendu possible et une multitude d'individus, même de condition modeste, vont pouvoir s'associer à son lancement. Envisageons une entreprise très importante, telle qu'une exploitation de navigation maritime. Incontestablement, un individu, même milliardaire, hésiterait à prendre sur ses épaules la responsabilité d'une affaire de ce genre, qui lui laisserait, si elle échoue, un déficit formidable. Même la forme de la société en nom collectif, où chacun est responsable sans limite sur son patrimoine personnel, ne convient pas en l'espèce. Si l'on peut, au contraire, offrir des actions de 100 ou 500 francs qui, en cas de réussite, recevront un dividende important, et en cas de perte n'engageront pas le souscripteur au-delà de leur montant, une grande quantité de personnes seront attirées par cette perspective d'un gain illimité et d'une perte limitée.

Elle rend possible le groupement de capitaux considérables.

Séparation du capital et de la gestion.

Organisée sur cette base, l'entreprise va-t-elle commodément fonctionner ? A première vue, on peut être sceptique à cet égard, étant donné que le lien est si lâche entre chaque actionnaire et l'entreprise, que chacun peut la quitter, quand il veut, que souvent même l'actionnaire ne connait pas l'objet véritable de l'entreprise, ni même où elle se trouve. Mais il faut bien voir que, dans la grande entreprise montée sous forme de société anonyme, il s'établit une sorte de séparation entre la propriété et la gestion. (1)

(1) Cf. Sur ce point G. Pirou, Les nouveaux courants de la théorie économie aux Etats-Unis, tome 2, pp. 86-114 Domat-Monchrestien, 2ème édition 1939.

Source : BIU Cujas

Les propriétaires de l'entreprise, ce sont les actionnaires, qui ne peuvent pas gérer et géreraient mal, car ils sont absolument ignorants des conditions techniques de l'affaire. Et voici ce qui se passe. Les actionnaires se réunissent en Assemblée générale : le plus souvent, les gros actionnaires y assistent seuls, et parfois même ils ont seuls le droit d'y assister. Cette Assemblée générale nomme un Conseil d'administration, lequel à son tour, désigne un administrateur délégué, et c'est ce personnage qui, dans la pratique, fait marcher l'entreprise, assisté de directeurs techniques, sous le contrôle du Conseil d'administration. L'assemblée générale ne joue guère qu'un rôle répressif; quand l'affaire marche mal, l'assemblée suivante ne rehomme pas les mêmes administrateurs.

Le Conseil d'administration.

L'Administrateur délégué.

En fait, la forme de la société anonyme a donné économiquement de très brillants résultats. Certains moralistes ont dressé contre elle un réquisitoire s'attaquant notamment à l'atténuation de la responsabilité. A leurs yeux, la limitation de la perte et l'absence d'intérêt direct et personnel à la gestion, font de la société anonyme une forme inférieure à l'entreprise individuelle et à la société en nom collectif. Mais si nous laissons de côté cet aspect moral pour nous placer sur le seul terrain économique, il est incontestable que la société anonyme a été un des facteurs les plus puissants de l'essor économique moderne.

Chapitre IV

LA LIBERTE DU TRAVAIL ET DE LA CONCURRENCE.

Nous nous proposons, comme pour l'institution de la propriété privée, non seulement de dire en quoi consiste la liberté du travail et de la concurrence, mais aussi d'indiquer quels sont les régimes qui l'ont précédée et quelles ont été les raisons de leur disparition.

Section I

Les régimes de contrainte.

Cette contrainte peut exister à deux degrés.

Source : BIU Cujas

Double forme des régimes de contrainte.

Ce peut être une contrainte absolue, en ce sens que le travailleur peut être subordonné à une personne ou à un organisme qui peuvent l'obliger à travailler. Ce sont les régimes de travail forcé.

Quand la contrainte n'est pas absolue, mais relative, l'individu n'est pas contraint de travailler, s'il ne le veut pas; mais, s'il veut travailler, il ne peut pas choisir librement sa voie, parce qu'il se heurte à un certain nombre de règles qui ont pour effet de cloisonner les professions. C'est le régime des professions fermées.

§. I - Les régimes de travail forcé.

L'esclavage antique.

I°- La forme la plus typique est l'esclavage qui a régné d'une manière générale dans l'Antiquité. L'esclave est tenu de travailler pour le compte de son maître, il est la propriété de son maître.

L'esclavage des noirs dans les colonies.

A l'époque moderne, jusqu'au XIXème siècle, l'esclave a subsisté dans les colonies européennes, sous la forme de l'esclavage des noirs, pour la culture du coton et de la canne à sucre. Il était même sensiblement plus rigoureux que l'esclavage antique, à plusieurs points de vue.

Ses conditions rigoureuses.

I°- Le recrutement des esclaves se faisait par des procédés cruels et systématiques, au moyen de la traite.

2°- Il s'appliquait à des individus d'une autre race et d'une autre couleur, vis-à-vis desquels les maîtres ne se croyaient pas tenus aux ménagements qu'implique le sentiment d'une communauté de nature.

3°- Tandis que l'esclave antique s'insérait dans le cadre de la vie économique domestique, l'esclave moderne était utilisé à la grande production, en vue de l'échange et du profit, et l'exploitation systématique du travail de l'esclave était, de ce fait, poussée beaucoup plus loin.

Abolition de l'esclavage.

L'esclavage a été aboli, pour les colonies françaises, par une loi du 4 février 1794, mesure hâtive, mal préparée, qui eut pour résultat la perte de Saint-Domingue, à la suite de la révolte des noirs. Dans le courant du XIXème siècle, l'émancipation des noirs s'est faite un peu partout. Le dernier pays qui l'ait aboli est le Brésil, en 1881.

Le servage.

Après l'esclavage, il faut dire quelques mots du

Source : BIU Cujas

servage, autre modalité déjà adoucie, du travail forcé. Il a été très fréquent au Moyen-Age. Les serfs étaient rattachés à une terre héréditairement, et obligés de rendre aux seigneurs certains services personnels (des corvées). Mais à la différence de l'esclave, le serf avait la jouissance de sa personne et certains droits sur les terres qu'il cultivait.

Substitution aux corvées, de redevances en argent.

Comment le régime de servage a-t-il peu à peu disparu ?

Il s'est atténué quand les corvées que le serf devait au seigneur ont été remplacées par des redevances forfaitaires. Le serf devait tant d'hectolitres de blé, d'huile, etc... Une fois ces quantités fournies, il était libre. Le servage s'est surtout allégé, quand ces redevances en nature ont été remplacées par des redevances en argent, parce que l'histoire de la monnaie se caractérise par l'affaiblissement graduel de son pouvoir d'achat. Un individu tenu héréditairement à une redevance en argent, voit donc sa charge s'atténuer progressivement, en valeur réelle, à mesure que cette somme représente un pouvoir d'achat qui va en diminuant.

Abolition du servage.

Cependant, au moment où la Révolution éclate, il y a encore en France, quelques serfs, dans la région de Saint-Claude (Jura). La Constituante abolit complétement le servage. Le Code Civil a maintenu cette abrogation dans l'article 1780, aux termes duquel on ne peut engager ses services qu'à temps, et non pour sa vie durant.

L'article 1780 du Code civil.

Causes de la disparition du travail forcé.

La disparition des régimes du travail forcé s'explique par deux raisons. La première est d'ordre moral : à mesure que la conscience morale s'est affinée, on a senti qu'il était inadmissible que l'ensemble des forces d'un individu fût à la disposition d'un autre individu, qu'il était choquant qu'un homme pût être l'objet de la propriété d'un autre homme. A cette considération d'ordre moral s'ajoute, plus décisive, peut-être en fait, une considération économique. Le travail forcé était moins productif et moins efficace que le travail libre. L'individu qui, quoi qu'il fasse, ne peut pas améliorer son sort, acquérir sa liberté, l'autonomie de ses mouvements et de ses actes, n'est pas incité à fournir son rendement maximum. Dès l'Antiquité, le mouvement d'affranchissement en masse des esclaves, est parti moins d'un sentiment de pitié, que de l'intérêt bien entendu des maîtres.

Faible proportion du travail forcé.

Source : BIU Cujas

§. 2 - Le régime des professions fermées.

D'ordinaire, on n'est pas passé sans transition du travail forcé au travail absolument libre. Pendant un temps plus ou moins long, a été pratiqué un régime intermédiaire, celui des professions fermées, et certaines sociétés ne l'ont pas encore abandonné.

Régime des castes et régime des corporations.

Dans le système des professions fermées, les individus ont la libre disposition de leur personne; s'ils ne veulent pas travailler, personne ne peut les contraindre, mais ils ne peuvent choisir librement leur profession. Tantôt les professions sont fermées d'une manière absolue, et seuls peuvent exercer telle profession, les individus de telle catégorie; c'est le régime des castes. Tantôt, les professions ne sont fermées que relativement; l'individu peut accéder à une profession avec l'autorisation des dirigeants de cette profession: c'est le régime des corporations.

I. - Le régime des castes.

Le régime des castes a fait l'objet d'études approfondies de l'école sociologique française, notamment de M. C. Bouglé. Au point de vue économique, il ne présente qu'un intérêt secondaire. Aussi en parlerons-nous brièvement.

Le régime des castes aux Indes.

Il est possible que toutes les sociétés aient passé, au cours de leur évolution, par ce régime; mais nous n'en avons aucune preuve. Par contre, il existe des sociétés qui ont conservé le principe des castes jusqu'à nos jours. Il faut se transporter dans ces sociétés, pour voir comment il fonctionne. Aux Indes, la direction de l'activité de chaque individu est déterminée rigoureusement par son hérédité. Suivant qu'il appartient à telle famille, il exerce telle profession déterminée; par exemple, celui qui appartient à une famille qui se rattache à la caste des forgerons, ne pourra être que forgeron. Entre les castes existe une hiérarchie fortement organisée. Toutes les professions ne sont pas sur le même plan. Elles s'étagent: il y a des professions plus ou moins nobles, des familles plus ou moins haut placées dans cette échelle économique et sociale. Le régime des castes est donc une sorte d'ossification de la division du travail. Dans nos sociétés modernes, chaque individu se place à l'endroit qu'il a choisi, tandis qu'aux Indes, la division du travail est cristallisée.

Hiérarchie et spécialisation des castes.

Source : BIU Cujas

Défaut d'adaptation des professions aux besoins.

Ce système présente un certain nombre d'inconvénients qui le rendent incompatible avec une vie économique souple et progressive.

D'une part, du fait que l'hérédité et la situation de famille assurent la distribution des individus entre les professions, il suit que le nombre des personnes exerçant une profession donnée dépend du taux de natalité des familles, et non du besoin social, auquel satisfait cette profession. Nous verrons comment, dans nos sociétés modernes, se réalise une certaine adaptation entre les professions et les besoins. Dans le régime des castes, certaines professions comptent trop de membres, parce que la natalité est forte dans les familles qui les alimentent; d'autres sont en déficit pour la raison inverse.

t au progrès de la technique.

D'autre part, quand naissent des besoins nouveaux ou des procédés techniques nouveaux, auxquels devraient correspondre des professions nouvelles, la division du travail étant cristallisée, il n'y a aucun moyen de l'adapter aux situations nouvelles.

Ces inconvénients expliquent que le régime des castes ait été écarté par nos sociétés modernes occidentales.

II.- Le régime corporatif.

Ce régime présente pour nous un intérêt beaucoup plus direct, parce que l'Europe occidentale, et en particulier la France l'ont pratiqué pendant de longs siècles, et aujourd'hui, certaines écoles sociales en demandent la résurrection. (1)

Le régime corporatif est assez complexe. Il nécessite une étude d'abord théorique, dans laquelle nous le prendrons dans son principe, à l'état pur, puis passant à l'étude historique, nous replacerons le principe théorique dans la réalité, et nous nous demanderons comment ce régime a pu, pendant plusieurs siècles, satisfaire les besoins des sociétés où il s'appliquait, et pourquoi il est, ensuite, tombé en décadence.

A. - Etude théorique du régime corporatif.

e régime corporatif est un régime de réglementation.

Ce qui caractérise essentiellement le régime corporatif, c'est l'idée de réglementation opposée à l'idée moderne de liberté. Cette notion de réglementa-

(1) Sur ce point, G. Pirou : Essais sur le corporatisme, librairie du Sirey, 1938.

Source : BIU Cujas

tion domine toute l'organisation du régime corporatif en particulier sur les trois points suivants :

1°- Accès de la profession.
2°- Fixation des conditions de travail.
3°- Exercice de la profession.

1°- L'accès de la profession n'est pas libre.

La corporation est un groupement professionnel, qui dans chaque centre, réunit les producteurs d'un même métier. Ce groupement corporatif est obligatoire: nul ne peut exercer la profession s'il ne fait pas partie de la corporation. En outre, ce groupement est fermé, il ne comporte qu'un nombre déterminé de membres.

Il en résulte que si, dans une localité, un individu veut exercer une profession, il est obligé d'entrer dans la corporation, il lui faut l'assentiment de ses dirigeants. Plus précisément, il sera obligé de passer par une certaine filière. Au sein de la corporation, on trouve trois catégories de personnes : les apprentis, les compagnons, les maîtres. En principe, nul ne peut être compagnon, s'il n'a pas été apprenti; nul ne peut être maître, s'il n'a pas été compagnon.

Les apprentis, les compagnons et les maîtres. Limitation du nombre des apprentis et des maîtres.

Deux autres règles, accessoires mais importantes, limitent encore davantage l'accès à la profession. Les apprentis, premier stade de la filière, sont en nombre limité, et chacun d'eux est soumis à de longues années d'apprentissage, généralement cinq ans. Ces deux mesures ont pour but, en fermant l'entrée du métier, d'éviter entre les maîtres une concurrence excessive. Le nombre des maîtres est, lui aussi, limité. On n'est nommé maître qu'après avoir fourni la preuve de sa capacité par l'exécution d'un travail appelé chef d'oeuvre.

Les conditions du travail ne se règlent pas par une entente.

2°- Au point de vue de la fixation des conditions du travail, se constate encore l'absence de liberté.

Aujourd'hui, les conditions du travail résultent, en principe, d'une entente entre l'ouvrier et le patron soit une entente individuelle, c'est le contrat individuel de travail, soit (et c'est ce qui se fait de plus en plus dans la grande industrie), une entente entre un ou plusieurs patrons et une masse d'ouvriers, c'est le contrat collectif. Dans les deux cas, il y a accord de volontés du patron et de l'ouvrier, et c'est cet accord qui détermine le statut du travail.

mais unilatéralement par la corporation.

Il en est différemment dans le régime corporatif. Ni les compagnons, ni les apprentis ne participent à l'administration de la corporation. Or, c'est

Source : BIU Cujas

la corporation qui fixe les conditions de travail: les ouvriers n'ont donc pas voix au chapitre dans l'établissement du statut du travail. Il existe bien un tribunal corporatif, auquel sont soumises les difficultés entre patrons et ouvriers. Mais, à la différence de nos conseils de prud'hommes, qui sont composés d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers, ce tribunal ne comprend que des patrons. Les conditions du travail sont donc fixées, et les conflits réglés par la corporation, c'est-à-dire par les maîtres seuls.

Fixation d'un minimum de salaire.

Enfin, tandis que nos législations modernes édictent souvent un minimum de salaire, destiné à protéger l'ouvrier, on rencontre à l'inverse, dans le régime corporatif, la fixation d'un maximum de salaire, qu'il est interdit de dépasser.

Le corollaire naturel de cette absence de libre discussion entre les maîtres et les compagnons doit être la prohibition de toute action collective des compagnons. De fait, les grèves sont interdites. Quand, au XVIème siècle, ont éclaté des mouvements de révolte ouvrière, causés par la hausse des prix, qui ne permettait plus aux ouvriers de vivre avec un salaire immuable, les corporations et les pouvoirs publics ont énergiquement lutté contre ces mouvements. L'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 interdit formellement "les intelligences des travailleurs les uns avec les autres, du fait de leur métier". Cela comprend aussi l'interdiction des associations ouvrières. Il faut, sur ce point, éviter une équivoque. On parle souvent, à propos du régime corporatif, des compagnonnages, associations de compagnons. Il en a existé, mais ils n'ont jamais été officiellement admis par les maîtres, qui ont toujours essayé de les empêcher de naître et de se développer.

Interdiction des grèves et des associations ouvrières.

Réglementation de l'exercice de la profession.

3°- Exercice de la profession.- La corporation qui nous a paru jusqu'ici organisée dans l'intérêt des maîtres, l'est plus encore dans l'intérêt de la profession et de l'honneur professionnel. Les privilèges des maîtres ont, à cet égard, une contre-partie de charges et d'obligations qui pèsent lourdement sur eux; ils sont tenus d'employer certains procédés de fabrication et de se servir de certaines matières premières, etc... Ils ne sont donc pas libres d'organiser comme ils le voudraient la technique de leur fabrication.

Enfin, le régime corporatif réglemente, d'une manière très minutieuse, les frontières de chaque profession, pour empêcher les empiètements sur des professions voisines. Cette règle a donné lieu à des procès célèbres, entre les tailleurs et les fripiers, entre

Source : BIU Cujas

les cuisiniers et les rôtisseurs, etc....

Donc, à tous égards, le système corporatif est un système de réglementation. Il est exactement l'antithèse de l'individualisme et du libéralisme économique.

B. - Etude historique du régime corporatif.

Le régime corporatif du XIIIème siècle au XVème siècle.

Le régime corporatif n'est pas resté immuable. Il convient de suivre d'un peu près son évolution, parce qu'elle fait comprendre que ce régime ait pu fonctionner d'une manière satisfaisante pendant des siècles et qu'ensuite il ait dû laisser la place à un régime tout différent. Dans l'évolution du régime corporatif, on doit distinguer deux périodes successives :

1°- La première va approximativement du XIIIème au XVème siècle. C'est au XIIIème siècle que le régime corporatif (dont les origines sont beaucoup plus anciennes), prend une figure assez distincte pour pouvoir être étudié en détail. Deux atténuations essentielles viennent, dans cette première période, modifier les caractères théoriques que nous avons mis en lumière antérieurement.

Le monopole corporatif n'est ni général, ni absolu.

D'une part, le monopole corporatif n'est ni général, ni absolu. Des professions et des régions entières restent en dehors de l'application du système. Dans le Midi, en particulier, de très nombreuses localités ne sont pas organisées suivant ce type. Même dans les régions et les professions où existe une corporation, pendant très longtemps, le droit a été reconnu aux particuliers d'exercer la profession en dehors des cadres de la corporation. Si bien que l'affiliation à la corporation, groupement théoriquement obligatoire et fermé, n'est durant cette période, ni nécessaire, ni générale. Ainsi, une ordonnance de Philippe le Bel, du 25 avril 1305, reconnait aux particuliers le droit de cuire leur pain chez eux, et même de le vendre à leurs voisins, en payant certaines taxes, sans entrer obligatoirement dans la corporation des boulangers.

Relations amicales entre maîtres et compagnons.

En second lieu, dans cette période, la contrainte qui pèse sur les ouvriers est contrebalancée par une série d'avantages qui rendent le régime corporatif très acceptable. A l'intérieur de la corporation, les maîtres et les compagnons (qu'on appellerait dans la terminologie moderne , les patrons et les ouvriers), ne s'opposent pas comme des classes distinctes. Les compagnons ont à peu près la certitude de parvenir à la maîtrise, si bien qu'ils ne sont pas jaloux des

Source : BIU Cujas

maîtres. De plus, comme on sait qu'ils deviendront des maîtres, ils sont déjà considérés comme de futurs patrons, et prennent place, pour les repas, à la table du maître.

La confrérie.

Par ailleurs, entre maîtres et compagnons existe un lien confessionnel, la confrérie. C'est un organisme moral et religieux, plus qu'économique. Cependant, nous devons le signaler ici, parce qu'il crée une sorte d'atmosphère entre le maître et les compagnons.

Le juste salaire.

Ajoutons que les ouvriers sont protégés contre le risque d'un salaire insuffisant, par la coutume et la morale. A cette époque survit encore très nettement la théorie des canonistes sur le juste salaire : les maîtres ont l'obligation, non pas légale, mais morale, d'assurer à leurs compagnons un salaire qui leur permette de vivre honorablement selon leur condition. Une fois fixé à ce niveau, la coutume a une telle force, qu'il est pratiquement impossible aux maîtres de descendre au-dessous, sans qu'une telle mesure apparaisse comme choquante et moralement répréhensible.

Les engagements de longue durée.

De même, les ouvriers se trouvent protégés contre le risque du chômage, par le fait que les engagements sont à longue durée. Comme les conditions de la vie sont très différentes de celles du régime capitaliste actuel, avec ses alternances de dépression et de prospérité, le danger de chômage est réduit au minimum. Le rythme économique est ralenti, mais sans à coups.

Enfin, certaines réglementations, édictées en dehors de toute pensée de protection ouvrière, se trouvent, en fait, servir les ouvriers de la même manière que certaines de nos lois modernes. En voici deux exemples : en partant du souci du respect de la religion, on applique très généralement le repos dominical. Cette disposition n'est pas inspirée du désir de laisser aux ouvriers un jour de repos par semaine, elle est fondée sur l'idée que personne ne doit travailler le dimanche, mais en fait, le résultat est le même.

Le repos du dimanche.

L'interdiction du travail de nuit.

De même, la crainte des incendies et des malfaçons a amené à interdire le travail après le coucher du soleil, ce qui rejoint les législations modernes, prohibant le travail de nuit, législations inspirées du souci d'empêcher une exploitation excessive des forces des ouvriers.

En résumé, dans cette première période, le régime corporatif, tel qu'il était appliqué avec beaucoup de souplesse, sans le caractère d'un monopole général, dans une ambiance religieuse et morale, était parfaitement acceptable et n'imposait à personne une contrainte excessive.

Source : BIU Cujas

Le régime corporatif du XVIème au XVIIIème siècle.

2°- Dans la deuxième période, qui va du XVIème au XVIIIème siècle, nous constatons un changement complet.

L'action des pouvoirs publics en ce sens.

D'abord, l'esprit de monopole s'intensifie et se généralise. Les maîtres émettent la prétention de supprimer tout travail libre en dehors des corporations. Les jurandes veillent au respect très strict de ce principe. Les pouvoirs publics travaillent dans le même sens. Deux édits de 1581 et 1597 étendent le régime corporatif aux diverses régions qui ne le connaissent pas encore. Plus tard, dans son célèbre édit de 1673, Colbert reprend cette tentative de généralisation du système corporatif.

Accès plus difficile à la maîtrise.

En même temps, l'organisation interne des corporations se modifie et les rapports des maîtres et des compagnons deviennent moins amicaux. La transformation qui s'opère alors est, pour une part, la conséquence d'un fait qui dépasse le régime corporatif, à savoir l'évolution technique de l'industrie. A mesure que les dimensions moyennes des entreprises s'élargissent du fait des progrès techniques, l'accès à la maîtrise est devenu plus difficile, parce que, pour pouvoir diriger une entreprise, il fallait un capital d'une importance croissante, que les compagnons ne pouvaient pas espérer avoir un jour.

La corporation tend à se fermer et à réserver l'accès de la maîtrise aux fils de maîtres.

Cette tendance fut accentuée par la volonté systématique des maîtres, qui désirèrent réserver pour eux et leur famille, le privilège de la situation de maîtres.

Comment procèdèrent-ils pour y arriver ?

D'abord, ils multiplièrent les formalités et les frais d'accès à la maîtrise, à tel point que les pouvoirs publics durent intervenir à plusieurs reprises pour faire disparaitre les fêtes, les banquets, les cérémonies qui accompagnaient l'élévation à la maîtrise et coûtaient très cher.

Le fossé se creuse entre maîtres et compagnons.

Puis, pour réserver la maîtrise à leurs fils, ils en arrivèrent à les dispenser d'exécuter le chef-d'oeuvre et à le remplacer pour eux, par une "expérience" d'une difficulté beaucoup moindre.

L'effet commun de ces diverses trahsformations fut de cristalliser le régime corporatif, de le rendre plus rigide et plus strict.

Or, au même moment, s'accomplit une évolution technique, qui rend nécessaire un régime économique mobile et progressif. En sorte, qu'une antinomie apparait et va s'accentuant, entre le régime corporatif et les besoins de la pratique.

Divers symptômes révèlent cette antinomie.

Source : BIU Cujas

Antinomie entre le régime corporatif et les besoins de la vie économique.

D'abord au XVIIème siècle et au XVIIIème siècle se créent des corporations nouvelles, qui ne groupent plus des artisans, mais des marchands. Ces corporations commerciales sont animées d'un esprit beaucoup plus souple et plus moderne. S'il est vrai que le capitalisme commercial a précédé le capitalisme industriel,

Les corporations de marchands.

on comprend que la rénovation et l'assouplissement du système économique se soient accomplis en premier lieu dans l'ordre commercial. Elles y étaient les symptômes et le prélude d'une transformation qui allait bientôt se généraliser.

Création des grandes manufactures en marge du régime corporatif.

Dans l'ordre proprement industriel, une autre constatation s'impose, également significative : Au cours du XVIIIème siècle, se créent en France, une série de grandes manufactures : Le Creusot, Saint-Chamond, Firminy, Baccarat. Ce sont des manufactures, c'est-à-dire que, dans ces entreprises de grande dimension, le machinisme ne règne pas encore, le travail se fait surtout à la main, mais ce sont déjà de grandes entreprises, avec des agglomérations importantes d'ouvriers. Or, toutes ces manufactires se sont créées en marge du régime corporatif, échappant ainsi à une réglementation qui n'était plus conciliable avec la vie économique nouvelle.

Attaques contre le régime corporatif au XVIIIème siècle.

Il n'est pas surprenant, dès lors, que le régime corporatif subisse au XVIIIème siècle, des attaques convergentes, qui viennent de toutes les directions, et en particulier, des ouvriers et des pouvoirs publics.

Les ouvriers.

Les ouvriers qui, sans trop de récrimination, acceptaient le régime corporatif, quand il leur apportait la garantie d'une existence paisible et honorable, commencent, dès le XVIème siècle, à y résister. Des grèves, des émeutes éclatent. Les compagnonnages prennent, au XVIIème siècle et au XVIIIème siècle, une très grande extension.

L'Edit de Turgot en février 1776.

De leur côté, les pouvoirs publics, qui avaient pendant longtemps travaillé dans le sens d'une généralisation du régime corporatif, changent complétement d'orientation, quand Turgot arrive au pouvoir. Turgot obtient de Louis XVI, en février 1776, un édit abolissant les maîtrises et les jurandes. A la vérité, ce fut là une réforme sans lendemain, parce que les intérêts particuliers, lésés par la réforme de Turgot, se liguèrent et après sa disgrâce, devenus tout puissants obtinrent l'abolition de l'édit de 1776. Les corporations furent alors rétablies, mais pour une brève durée. Un des premiers actes de la Révolution, est de les supprimer à nouveau, et cette fois, définitivement.

Source : BIU Cujas

Le décret du 2 mars 1791.

Le décret du 2 mars 1791 instaure en France un régime qui ne repose plus sur le principe de la règlementation, mais sur celui de la liberté.

Section II

Le régime de la liberté.

Le régime libéral s'analyse en deux traits. D'une part, la libre concurrence, qui régit les rapports des chefs d'entreprise entre eux et avec le public; d'autre part, la liberté du travail, qui régit les rapports entre patrons et ouvriers.

§. I - La libre concurrence.

Liberté du choix de la profession.

La liberté de la concurrence consiste en ce que chacun choisit sa profession, comme il l'entend, sans qu'aucune autorité puisse imposer ou interdire à un individu l'exercice du métier auquel vont ses préférences. Sans doute, il existe une tendance récente à l'organisation de l'orientation professionnelle, mais celle-ci se traduit par des conseils, et non par des obligations. L'individu reste donc maître de choisir sa profession. Il le fait naturellement à ses risques et périls; il doit conquérir sa clientèle; il achète ses matières premières, embauche ses ouvriers, fixe ses prix de vente comme il l'entend; il se peut qu'il se trompe et vende trop bon marché ou trop cher : libre d'agir, il n'est pas assuré de réussir.

Liberté d'aménagement de l'entreprise.

A tous égards, la situation du chef d'entreprise sous ce régime libéral, est l'antithèse de ce qu'elle était sous le régime corporatif, où l'artisan, par le fait que les professions étaient réglementées, que le nombre de maîtres était limité, avait pratiquement la certitude de gagner sa vie, d'autant que la fixation coutumière des salaires et des prix réduisait les risques de fausse manoeuvre dans la gestion de l'entrepris

Exceptions au principe de la libre concurrence.

Le principe de la libre concurrence, s'il régit d'une manière générale nos sociétés modernes, y rencontre cependant un certain nombre d'exceptions, dont quelques-unes sont d'ailleurs plus apparentes que réelles.

Les établissements dangereux.

Les établissements dits dangereux, incommodes, insalubres ne peuvent être ouverts qu'après autorisation

Source : BIU Cujas

des pouvoirs publics. Mais ceux-ci donnent ou ne donnent pas l'autorisation, suivant que, d'une manière objective, l'entreprise présente ou non certaines garanties. Il n'y a pas, comme sous le régime corporatif, place pour une appréciation subjective, et un pouvoir discrétionnaire

Les professions exigeant des diplômes.

Autre exception : pour certaines professions, il faut faire preuve de capacité, fournir des diplômes (avocat, médecin, pharmacien). Mais là encore, dès que le candidat possède le diplôme, il peut exercer la profession, ou bien les conditions exigées sont purement formelles (prestation de serment par exemple).

Les charges et offices ministériels.

Au contraire, une exception bien réelle au principe du libre exercice de la profession est celle des charges et offices ministériels (notaires, avoués, agents de change, etc....) Ces professions offrent quelque chose de comparable au régime corporatif. Un individu posséderait-il les diplômes les plus qualifiés; il ne peut pas être, par cela seul, notaire, avoué, etc... Il est obligé de prendre la place d'un notaire ou d'un avoué existant et d'obtenir la transmission de sa charge, contre versement d'une somme d'argent. C'est là une survivance du système des professions fermées. Mais elle n'a qu'un champ d'application très restreint.

§. 2 - La liberté du travail.

Nul ne peut être contraint de travailler pour autrui.

Ce second aspect de la notion de liberté économique implique que nul ne peut être contraint de travailler pour autrui. Si un ouvrier, engagé pour une durée limitée, se refuse à travailler, on ne peut que le poursuivre en dommages-intérêts pour inexécution de son engagement, mais non l'obliger à exécuter le travail qu'il ne veut plus faire.

Les conditions du travail sont fixées par une convention entre le patron et l'ouvrier.

Autre aspect de ce principe : il faut un libre accord des volontés pour déterminer les conditions du travail. Le statut du travail n'est plus fixé unilatéralement comme au temps de la corporation. Il résulte d'un accord entre patron et ouvrier. Les auteurs de la loi de 1791, qui ont posé les bases de ce régime, ajoutaient quelque chose de plus : les conditions du travail seraient fixées par un accord, de caractère individuel et, pour empêcher le retour du régime corporatif, on prohibait sévèrement les ententes et les groupements professionnels, par une application poussée à l'extrême du principe individualiste. Mais, sur ce point, au cours du XIXème siècle, une évolution s'est accomplie

Source : BIU Cujas

Rétablissement du droit d'action collective (lois de 1864 et 1884).

En France, deux lois importantes ont rendu aux ouvriers le droit d'agir collectivement, sous forme de grèves. (Loi de 1864) ou de syndicat (loi de 1884). Les bases de notre droit demeurent cependant individualistes, parce que la loi de 1884, si elle a donné aux syndicats la possibilité d'exister, ne les a pas rendus obligatoires. L'ouvrier peut adgérer à un syndicat, mais il n'est pas forcé de le faire. La réglementation que peut édicter le syndicat ou l'accord syndical avec les patrons, n'obligent que les membres du syndicat. Les réfractaires sont libres de ne pas suivre. En droit donc, l'individu conserve, à l'heure actuelle, son entière liberté d'action.

Caractère non obligatoire en droit, de l'organisation et des règlementations syndicales.

Quelles ont été les conséquences économiques de ce régime de liberté du travail et de la concurrence ?

Conséquences de la liberté du travail et de la concurrence.

Leur résultat le plus net a été de donner à la vie économique moderne une mobilité extrême qui contraste avec l'immobilité de la vie économique médiévale et corporative. L'individu peut agir comme il l'entend, se déplacer comme il veut, chacun choisit sa voie et peut changer s'il s'est trompé. Sans doute, cette liberté juridique n'implique et n'entraîne pas toujours la liberté effective. L'ouvrier, qui a le droit de se déplacer peut être empêché de le faire, par des obstacles économiques (s'il ne peut payer ses frais de transport), ou par des obstacles psychologiques, (s'il est attaché à sa "petite patrie", et ne se résout pas facilement à la quitter). Mais, au cours du XIXème siècle, ces obstacles économiques et psychologiques au libre mouvement des hommes se sont eux-mêmes sensiblement atténués, par suite de la baisse du prix des transports, et de faits sociaux tels que le service militaire obligatoire, qui, transplantant l'individu dans un milieu nouveau, l'habituent à vivre, le cas échéant, ailleurs que dans son pays natal. Au total, par l'effet combiné de ces changements juridiques, économiques, psychologiques, agissant dans le même sens, la mobilité des agents de la production a été très sensiblement accrue.

Mobilité extrême de la vie économique.

La concurrence comme stimulant du progrès économique.

En second lieu, la vie économique est devenue plus progressive. Sous le régime de la libre concurrence, comme chacun travaille à ses risques, l'individu est obligé, à tout instant, d'essayer de perfectionner ses procédés de fabrication. Il ne peut plus marcher en vertu de la seule vitesse acquise comme autrefois. Il est soumis à la pression des concurrents qui sont à l'affût de toutes les nouveautés. Il est obligé de se surpasser ou de disparaitre.

Source : BIU Cujas

Division du Cours d'Economie Politique de première année.

Le cours de première année se divise en deux grandes parties :

- les cadres de la vie économique;
- le mécanisme de la vie économique.

M. Edouard Dolléans a indiqué quel est le sens de cette distinction entre les cadres et le mécanisme de la vie économique. M. Gaétan Pirou y revient d'un mot.

Les cadres de la vie économique.

La première partie du cours, "les cadres de la vie économique" étudie les phénomènes économiques vus en quelque sorte de l'extérieur, dans leur revêtement externe et par là même dans ce qu'ils ont de variable selon les époques, selon les pays, selon les branches de l'activité économique.

Les conditions générales techniques et juridiques de l'activité économique.

Dans cette première partie, un titre 1er a pour objet : "Les conditions générales, techniques et juridiques, de la production.

Si l'on considère les sociétés modernes de l'Europe occidentale, que l'on doit prendre, non pas exclusivement, mais principalement comme objet d'études, c'est-à-dire la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, et aussi les Etats-Unis qui, quoique n'appartenant pas à l'Europe, ont une structure économique voisine de la nôtre, on voit que la vie économique s'y déroule dans un cadre général, qui se caractérise par deux traits d'ordre technique et par deux traits d'ordre juridique. C'est par là que nos sociétés modernes de l'Europe occidentale se distinguent soit des sociétés économiques du passé, soit des sociétés économiques du temps présent organisées selon une autre structure technique et juridique (par exemple la Russie soviétique).

Les caractères techniques de la structure des sociétés modernes de l'Europe occidentale.

Le premier trait d'ordre technique, auquel M. Pirou a l'habitude de consacrer un premier chapitre intitulé "la division du travail" consiste en ce que, dans nos sociétés modernes, l'organisation de la production se fait suivant le principe de la spécialisation, tandis que dans les sociétés archaïques, dans les sociétés primitives, c'est le travail indifférencié qui l'emporte.

Le deuxième caractère technique auquel M. Pirou consacre habituellement un deuxième chapitre, c'est "le machinisme". Depuis la fin du XVIIIème siècle et le début du XIXème, l'usage de la machine s'est généralisé dans la vie économique, et particulièrement dans l'industrie, alors que dans les anciennes sociétés, la production se faisait à la main ou à l'aide de quelques outils.

Le premier caractère juridique quel M. Pirou

Source : BIU Cujas

Les caractères juridiques de la structure des sociétés modernes de l'Europe occidentale.

consacre un troisième chapitre, est "la propriété privée des moyens de production"; sauf exception dans nos sociétés modernes, ce sont des individus ou des groupes privés (sociétés par actions par exemple) qui sont propriétaires des usines, de la terre, etc... Par là nos sociétés modernes de l'Europe occidentale s'opposent aux sociétés archaïques, qui ne connaissaient que la propriété collective, et elles s'opposent aussi à la Russie soviétique, qui ne connait plus de propriété individuelle pour les moyens de production.

Enfin, si du régime juridique des biens, on passe au régime des relations entre les hommes, on arrive au deuxième caractère juridique étudié dans un quatrième chapitre "La liberté du travail et de la concurrence".

Ce caractère implique que dans nos sociétés modernes, nul n'est contraint de travailler s'il ne le veut pas, et que chacun peut, en principe, s'établir à la tête d'une entreprise à ses risques et périls, sans avoir à demander l'autorisation d'une corporation ou celle de l'Etat. Par là nos sociétés modernes se distinguent des types anciens de sociétés, soit des sociétés antiques, qui connaissaient le travail forcé sous la forme de l'esclavage, puis dans une modalité déjà adoucie, sous la forme du servage, soit des sociétés plus récentes comme les Indes qui connaissent le régime des castes - (où l'on exerce en principe la profession de la famille à laquelle on appartient), ou encore le régime des corporations de l'ancienne Monarchie (où on ne pouvait exercer un métier que lorsqu'on appartenait à un groupement professionnel obligatoire et fermé et qu'on était passé par une filière prédéterminé

Le capitalisme.

L'aboutissant de ces divers caractères juridiques et techniques donne lieu à un cinquième chapitre, qui termine le Titre I, chapitre qui a pour titre "Le Capitalisme". Dans la partie du cours que traite cette année M. Gaétan Pirou, il ne reviendra pas sur les deux premiers chapitres, M. Edouard Dolléans ayant donné sur l'évolution de la technique, des développements très complets. Il n'insistera pas non plus sur la matière des chapitres 3 et 4 qui font l'objet de leçons dans les cours de droit romain (esclavage, propriété collective) et d'histoire de droit (servages, corporations) de droit civil et commercial (propriété privée, liberté des conventions). M. Gaétan Pirou traitera donc seulement dans le Titre I le cinquième chapitre et s'attachera à montrer comment le capitalisme réalise la synthèse des caractères technique et juridique qui commandent l'économie contemporaine.

Source : BIU Cujas

PREMIERE PARTIE

LES CADRES DE LA VIE ECONOMIQUE

LES CONDITIONS GENERALES DE LA PRODUCTION.

Titre I

LE CAPITALISME (1)

Le caractère capitaliste de nos sociétés modernes occidentales.

Lorsqu'on veut caractériser d'un mot le régime économique actuel des sociétés de l'Europe occidentale, on se sert du terme de "capitalisme". Sur ce point, adversaires et partisans du régime actuel se trouvent d'accord. Ses adversaires, en particulier, les socia-

---

(1) Cf. G. Pirou. La crise du capitalisme, Sirey, 2ème édition 1936.

Source : BIU Cujas

listes déclarent que notre régime économique d'aujourd'hui est un régime capitaliste, et doit être condamné en raison même de ce caractère. A leurs yeux, il est inique qu'il existe une classe d'individus, les propriétaires du capital, qui dirigent et commandent l'activité économique et prélèvent, sur le produit du travail des autres, des ouvriers surtout, un lourd tribut.

Les défenseurs de l'ordre économique existant admettent généralement, eux aussi, le qualificatif de "capitaliste", appliqué au régime actuel. Mais, loin d'y voir un motif de condamnation, ils y trouvent une raison de légitimer la société présente. C'est, disent-ils, le capitalisme qui a rendu possible, à notre époque, le développement de la production, l'application des forces naturelles à la satisfaction des besoins des hommes, l'accroissement du bien-être de tous les membres de la société.

A la vérité, cet accord initial entre individualistes et socialistes est plus apparent que réel, car lorsqu'ils parlent de capitalisme et de capital, partisans et adversaires du régime économique actuel ne prennent pas ces mots dans le même sens.

Distinction du capital technique et du capital juridique.

Ces deux termes, en effet, sont susceptibles de recevoir des auteurs qui les emploient, des interprétations très diverses. Nous nous attacherons, dans ce chapitre, à en bien préciser le contenu. A cet égard, les développements donnés dans les quatre chapitres précédents, vont nous être d'un grand secours. Et en même temps, l'étude des notions de capital et de capitalisme nous permettra d'aboutir à une synthèse qui sera, tout naturellement, la conclusion et le couronnement de notre examen analytique du cadre technique et juridique des sociétés modernes.

Section I

Le capital et le capitalisme, au sens technique.

Analyse du capital technique par Bohm-Bawerk.

Les notions de capital et de capitalisme, au point de vue technique, ont été élucidées par un économiste autrichien moderne, dont nous aurons, à plusieurs reprises, l'occasion de parler : Bohm-Bawerk. (1)

---

(1) Sur Bohm-Bawerk, lire le chap. 2 du livre M.G. Pirou, l'Utilité Marginale, Editions Domat-Monchrestien, 2ème édition, 1938.

Source : BIU Cujas

Le point de départ de Bohm-Bawerk est que toute l'activité économique a pour fin la satisfaction des besoins humains. Il se peut (c'est la solution la plus simple) que dans la nature on trouve des choses qui, telle qu'elle les fournit, sont immédiatement applicables à la satisfaction de nos besoins. Il se peut aussi, (c'est le cas le plus fréquent) qu'il soit nécessaire, pour adapter les ressources naturelles à nos besoins, que le travail de l'homme les transforme. Mais il n'existe pas d'autres éléments possibles de production que ces deux facteurs : les ressources naturelles et le travail humain. Les classiques considéraient qu' il y a trois facteurs de la production : la nature, le travail, le capital. La vérité, selon Bohm-Bawerk, c'est que le capital n'est pas un facteur de la production.

Dans la combinaison des ressources naturelles et du travail humain, deux méthodes différentes peuvent être et sont effectivement employées, et c'est ici que nous allons voir apparaitre le capital.

Dans une première méthode, le travail humain s'applique directement sur les personnes naturelles. Souvent d'ailleurs, ce sera un simple travail de déplacement. Il ira chercher les ressources naturelles où elles se trouvent pour les porter là où elles sont utiles aux hommes. Un individu d'une peuplade primitive, habitant sur les bords de la mer ira, à marée basse, prendre dans les flaques d'eau les poissons qui y sont restés. Si, à proximité de l'endroit où il se tient, se trouve une source d'eau vive, il ira y puiser quand il aura besoin d'eau potable.

La méthode directe.

Cette méthode d'application directe du travail humain aux ressources naturelles, si elle est la plus simple, n'est pas généralement la plus efficace. Dès qu'ils arrivent à un stade de civilisation un peu avancé, les hommes comprennent qu'il existe une méthode indirecte, qui est infiniment plus féconde.

La méthode indirecte.

Donnons d'abord des exemples, pour nous élever ensuite à la théorie. L'individu s'aperçoit qu'au lieu de prendre des poissons à la main dans les flaques d'eau (ce qui lui demande beaucoup de temps et lui rapporte peu), il lui est plus avantageux d'employer un détour, de consacrer un certain temps à fabriquer un canot et des filets. Une fois en possession de cet attirail auxiliaire, il se rend à la pêche dans la mer et prend tellement plus de poisson qu'il récupère rapidement le temps passé à la confection de ces engins.

Exemples.

Autre exemple : Au lieu de se déplacer chaque fois qu'il a besoin d'eau, l'homme abat des arbres, les creuse, les ajuste, établit une canalisation qui con-

Source : BIU Cujas « Les Cours de Droit » 3, Place de la Sorbonne, 3 Répétitions écrites et orales Reproduction interdite

duit l'eau à son habitation. Une fois la canalisation faite, il économise tellement de temps, qu'il a vite compensé les heures consacrées à cette opération.

Pourquoi la méthode indirecte est généralement plus avantageuse.

Donc, tandis qu'en géométrie, la ligne la plus avantageuse, pour aller d'un point à un autre, est la ligne droite, en économie politique, souvent, la voie la plus avantageuse est une voie indirecte et oblique.

Elle permet une utilisation plus large des forces naturelles.

Comment se fait-il qu'il en soit ainsi ? L'analyse de Bohm-Bawerk est, sur ce point encore, très utile. D'après lui, ce qui fait la fécondité de la méthode indirecte, c'est qu'elle permet de mettre au service de l'homme un plus grand nombre de forces naturelles. Souvent, la nature contient des éléments applicables à la satisfaction de nos besoins, mais pas sous leur forme et avec leur contexture première. Notre primitif veut se construire une habitation en pierres; non loin de l'endroit où il veut s'installer, il trouve une paroi de rochers, qui contient les éléments qui pourraient servir à construire la maison. Mais elle se présente comme un énorme bloc; avec ses seules forces, l'homme est incapable de l'utiliser. Il lui faut s'asservir d'autres forces naturelles, se procurer un coin de fer, un marteau pour entamer la paroi rocheuse, en tirer des morceaux transportables et les ajuster.

Voilà pourquoi il faut souvent employer une voie très indirecte et fabriquer un bien, voire même une série de biens qui, tels quels, ne nous apportent aucune satisfaction, mais qui permettent d'asservir des forces naturelles nouvelles, et d'obtenir, par de détour, des biens consommables dans de meilleures conditions.

Les biens intermédiaires constituent le capital technique.

Nous sommes donc conduits à distinguer, dans l'ensemble des biens que la nature et le travail de l'homme mettent à notre disposition, deux catégories : d'une part, les biens de consommation, c'est-à-dire ceux qui directement peuvent satisfaire à nos besoins; d'autre part, ceux que Bohm-Bawerk appelle les biens intermédiaires, c'est-à-dire tous ces biens dont l'utilité vient de ce qu'ils nous permettent d'obtenir, dans de meilleures conditions, les biens de consommation. Une usine, des machines, sont des biens intermédiaires. Du pain, des vêtements, un livre, sont des biens de consommation. Bohm-Bawerk appelle capital, au sens technique du terme, les biens intermédiaires.

Reste à montrer pourquoi nos sociétés modernes méritent d'être qualifiées de "capitalistes" en ce sens technique. Pour cela, il nous suffira d'évoquer les deux chapitres antérieurement consacrés aux caractères techniques de nos sociétés modernes.

Source : BIU Cujas

Pourquoi, dans nos sociétés modernes le capital a-t-il pris tant de développement.

Nous avons exposé qu'une des modalités importantes de la division du travail dans nos sociétés modernes est le sectionnement de la production. Le passage de la matière première à l'objet fabriqué, du cuir à la chaussure, n'est plus, comme jadis, l'oeuvre d'un seul ouvrier, mais d'une série d'ouvriers, et même d'entreprises distinctes, qui se consacrent respectivement à l'extraction de la matière première, à la transformation en produit brut, au finissage, à la décoration, etc... à mesure que la division du travail s'accentue, que le sectionnement de la production s'opère, que des subdivisions sont créées dans ce sectionnement, augmente le nombre des individus qui ne fabriquent pas l'objet consommable, et dont l'activité s'applique sur un bien intermédiaire. Les progrès de la division du travail, sous sa forme du sectionnement de la production ont donc pour conséquence qu'un nombre croissant d'hommes appliquent leur effort à fabriquer du capital au sens technique.

Effets du machinisme.

Le parallélisme du développement du machinisme et de l'importance du capital technique est encore plus évident. Le machinisme a pour conséquence de mettre à la disposition des hommes, grâce à des inventions ingénieuses, un nombre croissant de forces naturelles. Les machines n'ont d'utilité que parce qu'elles permettent d'aider la main-d'oeuvre humaine, par des forces empruntées à la nature. Mais par là même, dans une société fondée sur le machinisme, un grand nombre d'hommes s'appliquent à la production de biens (à commencer par les machines), qui ne sont pas directement consommables. La machine est le type même du bien intermédiaire, du capital technique.

Nous arrivons ainsi à cette première conclusion: Le caractère capitaliste de nos sociétés modernes est la conséquence des grandes transformations techniques et du règne de la production spécialisée et mécanique.

Les socialistes ne condamnent pas le capital technique.

Une constatation de simple bon sens, va nous montrer que nous n'avons pas épuisé, par là, les notions de capital et de capitalisme. Les adversaires du régime économique actuel, dressent un réquisitoire contre le capitalisme; ils déclarent qu'ils veulent détruire la société capitaliste, et la remplacer par une société non capitaliste. Or, il est certain que les socialistes et les collectivistes ne demandent pas la disparition du machinisme et du travail spécialisé, la suppression du progrès technique et le retour à la production indifférenciée et à la main. Comment se fait-il que les socialistes soient hostiles au capitalisme

C'est le capital juridique qu'ils entendent abolir.

Source : BIU Cujas

et cependant ne veuillent pas rejeter ce qui nous a semblé être le capital ? C'est que, quand ils parlent du capitalisme et du capital, ils n'emploient pas ces termes dans le sens que nous venons de définir. Après l'étude technique du capitalisme et du capital, il y a lieu d'examiner, pour embrasser toute la complexité de la notion de capital, son sens juridique.

Section II

Le capital et le capitalisme au sens juridique.

Définition du capital juridique.

Dans cette acception, le capital est quelque chose de très différent du capital technique, des biens intermédiaires. Le capital, au sens juridique, est celui qui rapporte un revenu périodique à son propriétaire, sans contre-partie de travail actuel de sa part. Un particulier est propriétaire d'une maison qu'il n'habite pas; il la loue, il en tire un revenu périodique sans contre-partie de travail actuel. Sans doute, notre homme n'est peut-être propriétaire que parce que, dans le passé, il a fourni un travail qui lui a permis d'acheter la maison. Mais, à l'heure actuelle, il touche un certain revenu, sans fournir aucune contre-prestation. De même, le propriétaire d'actions d'une société anonyme touche périodiquement des dividendes sans contre-partie de travail actuel. Toutes ces sources de revenus constituent un capital au sens juridique, et on appelle capitalistes, les individus qui touchent ces revenus.

Quels sont les rapports entre les deux aspects de la notion de capital : le capital juridique et le capital technique ?

Le capital juridique peut être, mais pas nécessairement, un capital technique.

Le capital juridique peut être en même temps un capital technique. Je suis propriétaire d'une maison que je n'habite pas, et que je loue à un chef d'entreprise, qui y monte une usine. Pour moi, la maison est capital juridique, puisqu'elle me procure un revenu sans travail; elle est en même temps un capital technique, puisque servant à une entreprise industrielle, elle est un bien intermédiaire, destiné à faciliter la fabrication d'articles consommables.

Il se peut donc qu'il y ait concordance entre le capital technique et le capital juridique, qu'un même bien soit à la fois l'un et l'autre. Mais il peut aussi en être différemment. Je loue ma maison à une personne qui l'habite elle-même; cette maison est un

Source : BIU Cujas

bien de consommation, comme les subsistances, le pain, les vêtements, etc... Elle fournit directement une satisfaction, un abri contre les intempéries. Cette maison est, pour moi, un capital juridique, mais n'est pas un capital technique: les deux notions sont ainsi dissociées.

La qualité de capital juridique dépend du régime de droit en vigueur.

Ajoutons que les choses sont, ou ne sont pas, de capitaux juridiques, en conséquence du régime de droit en vigueur. De sorte que, si la technique de la production demeure la même, mais que le régime du droit soit modifié, le capital technique ne sera pas touché, cependant que le capital juridique sera profondément transformé. Supposons qu'au régime de l'appropriation privée des moyens de production, soit substituée leur appropriation collective. C'est là ce que demandent les collectivistes. Les entités qui deviendraient propriétaires des moyens de production, la commune, l'Etat, continueraient à se servir de machines, à organiser la production spécialisée et mécanique. Le capital technique demeurerait donc, sous ce régime, ce qu'il est sous le régime de la propriété privée. Au contraire, il y aurait un changement considérable pour le capital juridique; il n'existerait plus de particuliers qui tireraient un revenu périodique des usines, des actions, etc.... puisqu'ils auraient cessé d'en être propriétaires.

L'appropriation collective ferait disparaitre les capitaux juridiques sans toucher au capital technique.

Forme ordinairement immatérielle du capital juridique.

Pour achever de voir combien les deux notions sont différentes, montrons quelle forme prend d'ordinaire le capital juridique. Généralement, il se présente sous une expression monétaire. Quand on veut analyser ce dont se compose le capital d'une personne, on dit: elle possède un certain nombre d'actions, de rentes, formant une valeur totale de tant.

Il s'ensuit que le capital juridique ne s'identifie pas avec les biens matériels dont il est l'expression. Ceux-ci peuvent se transformer, ou périr, tandis que le capital juridique subsiste. Prenons le cas du possesseur d'une action d'une société anonyme. Au moment où il l'acquiert, la société est propriétaire de certains biens matériels. Mais ils périssent plus ou moins vite. Dix ans, vingt ans plus tard, il se peut que les biens qui composaient l'actif social au moment où cet individu a acquis son action aient tous disparu; l'action n'en subsiste pas moins. Et le droit confirme cette analyse, lorsqu'il déclare que même si une société par actions ne possède que des immeubles, le droit de l'actionnaire n'est pas immobilier, mais mobilier; il y a dissociation entre les biens matériels formant l'actif social et le titre qui est la propriété

Pourquoi dans nos sociétés modernes le capital juridique a-t-il pris tant de développement.

Source : BIU Cujas

A notre époque, le capitalisme au sens juridique a pris un développement considérable. Et il est facile de montrer que cette importance est la conséquences des caractères juridiques de nos sociétés modernes : propriété privée des moyens de production, liberté du travail et de la concurrence.

Le régime juridique libéral a pour effet de différencier les situations des individus. A l'époque médiévale, l'homme est encastré dans un organisme qui le dépasse; il a sa voie tracée, il ne peut guère en sortir. Tous les individus ont la même situation ou à peu près. Dans les sociétés modernes, au contraire, chacun choisit sa voie, court sa chance et ses risques. Les uns réussissent, d'autres échouent. Entre les premiers et les seconds, il existe bientôt un écart formidable de situation sociale. Les premiers peuvent amasser une grande somme de biens; ils en appliquent une part à la satisfaction immédiate de leurs besoins; ils mettent le reste en réserve. Nous décrirons plus tard le mécanisme économique qui leur permet de tirer de ces biens en réserve des revenus périodiques, sans en diminuer le montant en capital. Par ailleurs, l'institution de la propriété privée des moyens de production vient consolider le privilège de ceux qui ont réussi. Quand la propriété privée se complète de l'institution de l'héritage, cette consolidation devient perpétuelle, sous les réserves que nous avons indiquées.

La liberté du travail et de la concurrence différencie les situations, favorise la formation d'une classe de capitalistes.

La propriété privée héréditaire consolide les inégalités.

Ainsi, grâce à l'individualisme juridique et à la propriété privée, peut se former une classe de capitalistes, c'est-à-dire d'individus qui, (en dehors des revenus que leur apporte peut-être leur travail présent) tirent du capital juridique dont ils sont propriétaires, des revenus périodiques, sans contrepartie de travail actuel.

D'autre part, nous savons que la forme principale des grandes entreprises modernes est la société anonyme qui permet de grouper dans une entreprise de vastes capitaux appartenant à des multitudes d'individus. Il en résulte ceci : en même temps qu'augmente l'importance du capital juridique, augmente le nombre des capitalistes. C'est un point sur lequel insistent volontiers les défenseurs de l'ordre de choses existant, que la démocratisation, la diffusion du capital juridique, dans toutes les classes de la société. Actuellement, dans un pays comme la France, il y a très peu d'individus et de familles, qui ne soient, peu ou prou, capitalistes, qui ne possèdent pas dans leurs tiroirs quelques actions de sociétés anonymes, quelques rentes sur l'Etat, quelques bons de la défen

Augmentation du nombre des capitalistes.

Démocratisation du capital juridique.

Source : BIU Cujas

nationale ou de la caisse d'amortissement.

La masse des petits actionnaires ne dirige pas la production.

Tout en reconnaissant la vérité de cette observation, il ne faut pas cependant lui donner une portée excessive, car cette poussière de petits capitalistes des classes ouvrières et rurales sont, dans la vie économique d'aujourd'hui, des éléments passifs, plus qu'actifs. Ils détiennent à eux tous, une grande masse d'actions, d'obligations, de titres de rentes; mais en fait, ce ne sont pas eux qui dirigent l'activité économique, qui commandent la production. Au-dessus d'eux est une minorité, une aristocratie de grands capitalistes, dont chacun possède un portefeuille varié de titres des entreprises les plus diverses. Ces grands capitalistes ont accès dans les conseils d'administration de toutes les sociétés importantes, et par là, exercent une influence décisive sur l'orientation de la vie économique.

La gestion effective des grandes affaires est l'apanage d'une minorité de grands capitalistes.

Comment nos sociétés modernes sont la résultante de la conjonction entre : I°- la forme de la grande production spécialisée et mécanique.

Finalement, si nous rapprochons les deux notions de capitalisme technique et de capitalisme juridique, nous aboutissons à cette conclusion: dans nos sociétés modernes, le capital technique et le capital juridique occupent une place beaucoup plus grande que dans les sociétés des siècles et des types antérieurs. Le capital technique joue un rôle primordial en conséquence des progrès de la division du travail, et du machinisme. Le capital juridique est au premier plan, en conséquence du régime de la liberté du travail, et de la concurrence, et de l'appropriation privée des moyens de production. (I)

(I) Une autre division des capitaux, qui est parfois objet de questions d'examens, est la distinction entre les capitaux fixes et les capitaux circulants. On appelle capitaux circulants, ceux qui ne servent qu'une fois, étant absorbés tout entiers dans une seule opération productive. (Ex. les semences, le charbon, etc...) Les capitaux fixes sont ceux qui servent pendant une longue période de temps, qui donc participent à une série d'opérations productives (ex. les installations, les machines). Dans le prix de revient d'un article donné, par exemple un vêtement, doit entrer la valeur intégrale des capitaux circulants qui ont servi à obtenir ce vêtement (par ex. le morceau de drap dans lequel il est taillé). On y inscrira seulement une fraction de la valeur des capitaux fixes, puisque après avoir servi à faire ce vêtement, ils serviront à en faire d'autres, par la suite, on calculera.....

Voir suite page 134.

Source : BIU Cujas

2°- Le régime de la propriété privée et de la libre concurrence.

En résumé, nos sociétés modernes, au point de vue économique, sont la résultante de la conjonction entre :

1°- La technique de la production spécialisée et mécanique, et

2°- Le régime de la propriété privée et de la libre concurrence.

Et cette conjonction a pour effet essentiel la prééminence, dans nos sociétés modernes, du capital et du capitalisme au double sens juridique et technique.

---

suite de la Note de la page 135.

..... cette fraction d'après la durée probable d'utilisation du capital fixe, de manière à ce que sa valeur totale soit couverte par l'ensemble des opérations auxquelles il aura coopéré. Ce calcul est ce que l'on appelle l'amortissement du capital fixe. Plus le nombre d'unités fabriquées dans une période de temps est élevé, plus est légère la charge qui pèse sur chaque unité, du fait de l'amortissement du capital fixe. Il s'ensuit que les entreprises qui emploient un machinisme important sont les plus touchées par les crises économiques qui entraînent un ralentissement des achats et des ventes, donc une diminution de la production, et l'obligation de répartir sur un nombre moindre d'unités les frais fixes que nécessite le machinisme.

Source : BIU Cujas

Titre II

L'INDUSTRIE.

Le triomphe de la grande production.

Le triomphe de la grande production dans l'industrie s'est manifesté de deux manières. En premier lieu l'entreprise de moyenne et de grande dimension a peu à peu pris le pas sur un autre type, jadis courant, celui de la petite entreprise. Au XIXème et au XXème siècle, on constate un agrandissement des dimensions moyennes des entreprises industrielles : On donne à ce phénomène le nom de concentration des entreprises.

Les ententes industrielles.

En second lieu, entre ces grandes entreprises, des groupements se sont formés, des ententes se sont nouées, qui portent des noms divers : trusts, cartels, comptoirs de vente, syndicats de producteurs. Tous ces noms expriment un même phénomène général.

Nous étudierons, dans un chapitre Ier : la concentration des entreprises, et dans un second chapitre, les ententes entre les entreprises.

Ces deux premiers chapitres nous montreront les conséquences et les modalités du triomphe dans l'industrie moderne du grand capitalisme.

Mais à notre époque, on a vu apparaitre et prendre un certain développement d'autres formes d'entreprises qui sont les adversaires du grand capitalisme et auxquelles il faudra consacrer deux autres chapitres.

Le premier antagoniste du capitalisme, qui sera étudié dans le chapitre III, c'est l'entreprise coopérative. A la vérité, dans l'industrie, l'entreprise cooperative n'a pas pris un très grand essor; il faudra voir d'un peu près la raison de leur échec, qui d'ailleurs n'est pas total.

Le second adversaire du grand capitalisme est l'entreprise publique, c'est-à-dire celle qui a à sa tête, non pas un individu ou une société privée,

"Les Cours de Droit"
3, Place de la Sorbonne, 3
Z
Répétitions Écrites et Orales
Reproduction interdite

Source : BIU Cujas

mais une collectivité publique : Etat, département, commune, etc... A notre époque, et surtout depuis un demi siècle, à côté et en face de l'entreprise privée, les entreprises publiques, monopoles d'Etat ou de collectivités locales, services exploités directement par des villes, etc... ont pris un certain essor. Il nous faudra voir quelles sont leurs méthodes de gestion et aussi quels ont été les résultats de cette gestion.

Le titre II "L'Industrie", se composera donc de quatre chapitres :

I.- La concentration industrielle.
II.- Les ententes industrielles.
III.- L'entreprise coopérative dans l'industrie.
IV.- L'entreprise publique dans l'industrie.

Chapitre Ier

LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE.

Dans le langage courant on entend par concentration, le fait que les entreprises d'une certaine branche se groupent dans une région donnée, par exemple en France, les entreprises minières et métallurgiques sont groupées dans certaines régions du Nord, de l'Est et du Centre : on dit qu'elles y sont concentrées.

Définition de la concentration.

Dans le langage économique, on désigne ce fait par le terme de "localisation", et on réserve celui de "concentration" pour désigner la tendance à l'agrandissement des dimensions moyennes des entreprises. Il y a concentration dans un pays, quand la moyenne production se développe au détriment de la petite et que la grande production se développe au détriment de la moyenne.

Plan du chapitre.

La concentration industrielle revêt deux modalités différentes : pour les distinguer, on peut se servir d'une image et représenter le processus de la production sous la forme d'une série de plans superposés. Sur le plan du bas, que nous appellerons le rez-de-chaussée, sont effectuées les premières opérations : l'extraction des matières premières : charbon ou minerai de fer. Au premier étage, ces matières

Source : BIU Cujas

La concentration horizontale

sont transformées en produits bruts. Au deuxième étage, les produits bruts sont transformés en produits manufacturés. (On pourrait encore ajouter d'autres étages au-dessus pour les transports et le commerce, mais, en ce moment, nous n'étudions que l'industrie).

Ceci posé, la concentration industrielle, au sens économique, peut se faire de deux manières.

I°- D'abord, sur un même plan, à un des étages. Par exemple, au premier étage se trouve le haut-fourneau, auquel on apporte le minerai de fer et qui le transforme en produits bruts : fer, acier. Si la concentration se produit sur ce plan, elle se traduit par une tendance à l'agrandissement des sociétés qui exploitent les hauts fourneaux. On appelle cette prelière modalité : concentration horizontale.

La concentration verticale.

Il se peut aussi que la concentration aboutisse à une grande entreprise qui va réunir, sous une même firme, des établissements placés sur des plans superposés. Par exemple, une société exploite des mines (rez-de-chaussée) des hauts fourneaux (premier étage), des aciéries, des ateliers de construction mécanique (2ème étage). Comme cette concentration réunit des entreprises situées à des hauteurs différentes, on l'appelle concentration verticale.

Les limites de la concentration.

Par ailleurs, le mouvement de concentration, s'il est très général, dans l'industrie, n'y est pas absolument sans exception : il existe des domaines où la concentration ne joue pas ou ne joue que faiblement.

Dans nos développements, trois sections consacrées respectivements :

1°- au mouvement de concentration horizontale,
2°- au mouvement de concentration verticale,
3°- aux limites de la concentration industrielle.

Section I

Le mouvement de concentration horizontale.

Le mouvement de concentration horizontale.

C'est l'agrandissement du volume moyen des entreprises, dans un plan donné. Pour étudier ce grand fait économique, nous aurons recours à la méthode positive. Nous rechercherons en quelle mesure il y a, dans les sociétés modernes, notamment au XXème siècle, tendance à la concentration. Nous essaierons de prendre de ce phénomène une notion précise, et en particulier, de mesurer son intensité, variable suivant les pays et suivant les industries; puis, nous tenterons d'édifier sur cette étude statistique, une explica-

Emploi de la méthode positive.

Source : BIU Cujas

tion de la concentration industrielle.

§. I. - Les faits.

Constatations tirées de la statistique.

Les statistiques conduisent, en matière de concentration industrielle, à deux constatations.

1°- Il y a, à notre époque, un mouvement de concentration : les statistiques, établies par les pouvoirs publics des diverses nations, montrent le phénomène dans son cadre national. Si nous rapprochons ces diverses statistiques, nous voyons que nous sommes en présence d'un mouvement tout à fait général.

2°- Ces mêmes statistiques montrent que le degré de concentration est extrêmement variable, suivant les branches de la production industrielle.

A. - Généralité de la concentration en tous pays.

Généralité de la concentration.

Reportons-nous aux statistiques allemandes, très précises et détaillées. Voici les enseignements principaux qui s'en dégagent. (Il faut naturellement, puisqu'il s'agit d'un mouvement dans le temps, comparer les statistiques d'un pays donné à diverses époques).

L'effectif ouvrier moyen par entreprise comme symptôme de la concentration.

On constate d'abord, d'une date à l'autre, la diminution du nombre des chefs d'entreprise. Ce premier fait, à lui seul, ne prouve pas la concentration industrielle, il pourrait être le symptôme d'une décadence économique. Mais en même temps que, entre les deux dates, le nombre des patrons diminue, celui des ouvriers s'accroît. Il s'ensuit que le rapport du nombre d'ouvriers au nombre de patrons va en augmentant et que s'élève le chiffre de l'effectif ouvrier moyen par entreprise. Pour l'Allemagne, l'effectif moyen était, en 1882, de 2,6 ouvriers pour un patron (26 ouvriers pour 10 patrons), et en 1907, 5,2 (52 ouvriers pour 10 patrons).

En Allemagne.

Les Allemands procèdent, dans leurs statistiques, au classement des exploitations d'après leur importance. Ils distinguent cinq catégories d'entreprises : les très petites entreprises (le patron seul, sans ouvrier), les petites entreprises occupant moins de cinq ouvriers, les moyennes, les grandes, les très grandes entreprises. Or, la décomposition des chiffres montre que, d'une date à l'autre, le nombre des très petites entreprises a diminué, tandis que le nombre de toutes les autres catégories a augmenté.

Source : BIU Cujas

La victime de l'évolution a donc été le très petit artisan, travaillant seul. Toutes les autres catégories ont augmenté, et d'autant plus, qu'on passe d'une catégorie à la catégorie supérieure. L'augmentation la plus nette s'est produite au profit de la très grande entreprise, celle qui occupe plus de mille ouvriers.

Dernière constatation tirée des statistiques allemandes, relatives au pourcentage du personnel occupé respectivement dans ces diverses catégories. Si l'on exprime par 100, l'effectif ouvrier total et qu'on recherche combien d'ouvriers travaillent dans les établissements de chacune des cinq catégories, on voit que le pourcentage des ouvriers occupés dans la très grande entreprise va en croissant, d'un recensement à l'autre, et d'une manière très sensible.

En France. On peut faire, pour la France, des constatations analogues. Si l'on compare les deux recensements de 1901 et 1921 (compte non tenu de l'Alsace-Lorraine qui ne figurait pas dans le recensement de 1901), on trouve, pour l'industrie, les chiffres suivants :

Etablissements employant	Nombre d'établissements 1901	1921	%
1 à 5 salariés	540.700	420.000	- 22 %
6 " 500 "	74.600	88.000	+ 19 %
+ de 500 "	546	740	+ 37 %
	615.846	509.340	- 21 %

Entre 1921 et 1926, le mouvement s'est poursuivi. Les établissements occupant de I à 20 ouvriers qui groupaient en 1921, 32,90 % des salariés de l'industrie n'en comptent plus, en 1926, que 31,6 % et, à l'inverse, les établissements comptant plus de 500 ouvriers, qui groupaient en 1921, 19,2 % du total, en contiennent en 1926, 21,1 %.

Enfin, si l'on compare les résultats du recensement de 1931, récemment publiés, à ceux du recensement de 1926, on en dégage les constatations suivantes :

D'une date à l'autre :

1°- Le nombre des chefs d'entreprise a diminué, passant de 763.000 à 746.000.

2°- Le personnel employé a augmenté, s'élevant de 5.605.000 à 5.714.000.

3°- Les établissements occupant 2 ou 3 ouvriers,

Source : BIU Cujas

qui comptaient un effectif de 384.000 ouvriers en 192 n'en comptent plus que 345.000 en 1931.

4°- A l'inverse, ceux qui occupent plus de 5.000 ouvriers voient leur effectif s'élever de 357.000 à 379.000.

5°- Les quatre cents plus grosses entreprises ont un effectif ouvrier global de plus d'un million d'ouvriers, soit 1/8 de la population ouvrière.

Ce sont là autant de symptômes concordants, d'un concentration industrielle très nette.

Insuffisance de l'indice effectif ouvrier, pour mesurer l'importance de la concentration.

Toutefois, les données allemandes et françaises ne nous apportent pas encore une idée exacte et complète du phénomène de la concentration industrielle, parce qu'elles ne nous renseignent sur ce phénomène que par un seul indice : l'effectif ouvrier. Or les deux notions de grande entreprise et d'effectif ouvrier nombreux, si elles coincident souvent, ne concordent pas toujours : dans la grande production moderne, notamment dans l'industrie hydro-électrique, il peut y avoir grande entreprise par l'importance des produit et des capitaux, sans que le personnel ouvrier soit considérable, parce que l'outillage est à ce point perfectionné qu'une installation mécanique très étendue peut être controlée par un petit nombre d'ouvrier

Grande entreprise n'implique pas nécessairement effectif nombreux.

Pour avoir une notion complète de la concentration industrielle, il faut s'adresser à un pays qui possède des statistiques beaucoup plus complètes, les Etats-Unis. En dehors de statistiques analogues aux statistiques françaises et allemandes, le gouvernement américain établit périodiquement, tous les cinq ans, environ, des "Census de production", grandes enquêtes qui ne renseignent pas seulement sur les effectifs patronaux et ouvriers, mais aussi sur les quantités produites et les capitaux engagés.

Les "Census" des Etats-Unis.

Quelles constatations peut-on tirer de ces "Census".?

Enseignements qu'ils apportent.

Comme les statistiques européennes, ils montrent un effectif ouvrier moyen par établissement, qui va croissant. En 1900, l'effectif moyen par entreprise était de 227 ouvriers pour 10 patrons; en 1914, il était de 255 pour 10 patrons. Nous pouvons tirer du rapprochement de ces chiffres avec ceux des statistiques allemandes et françaises, divers enseignements intéressants. L'effectif moyen par entreprise est beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'en Europe. Cela tient à ce que les progrès techniques sont plus développés et que les Etats-Unis ne traînent pas derrière eux la survivance d'institutions anciennes : l'artisanat, la petite et la moyenne production. Travaillant dans

quant à l'effectif ouvrier moyen par entreprise.

Source : BIU Cujas

Chiffre élevé de l'effectif.

le neuf, ils ont pu adopter plus vite les procédés modernes de la grande production.

Progression peu rapide.

De ce que les chiffres révèlent une faible différence entre les données de 1900 et celles de 1914, on pourrait être tenté de conclure que la concentration n'a pas une allure très rapide aux Etats-Unis.

Le capital moyen par établissement.

Mais si nous recherchons le capital moyen, en dollars, par établissement, nous trouvons en 1900, 43.000; en 1914, 82.000. Entre ces deux dates, c'est donc un accroissement de près de 100 pour 100. Et si nous envisageons la valeur moyenne de la production par entreprise, en dollars, nous trouvons en 1900 : 55.000, en 1914, 88.000. Le rythme de l'augmentation est un peu plus faible que pour le capital moyen, mais cependant encore très impressionnant.

La valeur moyenne de la production.

B. - Diversité d'ampleur de la concentration suivant les industries.

S'il y a, à notre époque, une tendance générale à la concentration industrielle, cette concentration présente une intensité extrêmement variable, suivant les branches de l'industrie. Sur ce point, il faut se reporter aux statistiques belges et allemandes. Elles ne se bornent pas à donner des chiffres globaux pour un pays donné, elles pénètrent dans le détail et fournissent des chiffres par industries et catégories d'industries.

Recensement belge de 1896.

Prenons le recensement belge de 1896. Retenons les groupes mines et fabrication de la verrerie, et dans ces groupes, classons les entreprises en trois catégories, petite, moyenne, grande industrie.

Répartition du personnel par catégorie d'entreprises. Verrerie.

Dans la fabrication de la verrerie, le pourcentage du personnel employé était, en 1896 :

Grande entreprise	:	99,5
Moyenne "	:	0,5
Petite "	:	0,

C'est un exemple très net d'une concentration poussée à l'extrême; il n'y a plus de petite industrie, et l'entreprise moyenne est infime; pratiquement, il n'y a plus que la grande entreprise.

Mines.

Dans les mines, les chiffres sont un peu moins extrêmes, mais cependant très décisifs.

Grande entreprise	:	96,5
Moyenne "	:	3,5
Petite "	:	0,

En face de ces chiffres, révélateurs d'une concentration maxima, plaçons ceux qui se rapportent à d'autres branches d'industrie. Envisageons l'industrie des produits alimentaires, et celle des vêtements, et

Source : BIU Cujas

recherchons les pourcentages du personnel dans chaque catégorie : petite, moyenne, grande entreprise :

Produits alimentaires.

Produits alimentaires :

Grande entreprise	:	45,3
Moyenne "	:	27,9
Petite "	:	27,8

soit à peu près la moitié du personnel, dans les grandes entreprises, 1/4 dans les moyennes, et 1/4 dans les petites. C'est encore un état de concentration, mais qui n'a pas tué la moyenne et la petite entreprise.

Vêtement.

Pour les industries du vêtement, les chiffres sont :

Grande entreprise	:	7,8
Moyenne "	:	35,3
Petite "	:	58,8

Il y a ici, prédominance de la petite production

La concentration est plus poussée au début du processus de la production qu'à la fin.

Le rapprochement de ces divers chiffres conduit à penser que la concentration est beaucoup plus forte dans les branches qui se placent au début du processus de la production, au rez-de-chaussée, que dans les opérations ultérieures du premier et du deuxième étage. Ce n'est encore là qu'une constatation, mais qui nous met sur la voie de l'interprétation, à laquelle nous arriverons tout à l'heure.

Les recensements allemands.

Les recensements allemands de 1882 à 1907, présentent sur les recensements belges la supériorité d'aller plus loin dans la décomposition, puisqu'ils comportent cinq groupes, au lieu de trois. Avec plus de détails, ils conduisent à des constatations tout à fait analogues.

Mines et métallurgies.

Si nous considérons les industries minières et métallurgiques allemandes, le pourcentage du personnel ouvrier est, dans les très petites entreprises, de 0,1; dans les très grandes, de 52,5. Plus de la moitié du personnel est donc occupé dans les très grandes entreprises.

Vêtement.

Si, par contre, nous prenons les industries du vêtement, sur 100 ouvriers, 37,1 sont occupés dans la très petite entreprise, et seulement 0,5 dans la très grande. Une part très importante de l'industrie du vêtement est donc encore soumise au régime de l'artisanat. La grande production mécanique et concentrée n'y a qu'un développement très minime.

Résumé des faits.

Résumons ces constatations d'un mot : A notre époque, la concentration est générale en tous pays, très variable d'intensité, suivant les branches d'industries, maxima aux premiers stades de la production et minima aux derniers.

Source : BIU Cujas

§. 2 - Les causes.

Première question. Pourquoi y a-t-il un mouvement de concentration industrielle ? Pourquoi ce mouvement est-il d'intensité variable suivant les branches de la production ?

Pourquoi y a-t-il un mouvement général de concentration,

I.- Il y a un mouvement général de concentration industrielle, parce que la grande entreprise présente par rapport à la petite entreprise, une supériorité incontestable. Cette supériorité tient à des causes très diverses, assez faciles à démêler et qu'il convient surtout de classer systématiquement. Pour cela, il faut se rappeler ce qu'est une entreprise. Elle se procure des matières premières. Elle les transforme en y appliquant le travail de l'homme. Enfin, elle écoule dans sa clientèle les marchandises par elle fabriquées. Toute entreprise industrielle comporte donc trois catégories d'opérations : l'achat, la production, la vente. Reprenons-les successivement, et montrons que, pour chacune d'elles, la grande entreprise présente des avantages certains.

Supériorité de la grande entreprise.

A.- Pour l'achat des matières premières. Achat en gros.

A.- L'achat des matières premières.

La grande entreprise peut se procurer les matières premières à meilleur compte que la petite entreprise, pour de multiples raisons.

1) - Du fait qu'elle a un débit considérable, elle est un excellent client pour les maisons qui vendent les matières premières. Ces maisons lui consentiront des conditions exceptionnellement avantageuses, pour ne pas perdre sa clientèle. Elle obtiendra donc ces matières premières à un prix moins élevé que la petite entreprise.

Marchés à long terme.

2) La grande entreprise peut passer des marchés à long terme, obtenir de l'entreprise qui lui vend les matières premières cette sécurité essentielle dans l'industrie, que donne la certitude d'avoir, pendant plusieurs mois, peut-être pendant des années, ses approvisionnements assurés à un prix déterminé. La petite entreprise ne peut parler avec la même voix à ses fournisseurs, et, passant ses achats au jour le jour, elle subit les fluctuations du marché.

Prix de transport réduit.

3) La grande entreprise bénéficie de réductions sur le prix du transport des matières premières, parce que les compagnies font généralement des conditions spéciales par grosses quantités, notamment par wagons complets.

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

B.- Réduction des frais généraux à l'unité.

B.- La production proprement dite.

La grande entreprise est, là aussi, sérieusement avantagée.

1) Proportionnellement, elle a de moindres frais généraux. Pourtant, celui qui visite une grande entreprise industrielle, est frappé des grosses dépenses de loyer, d'éclairage, d'impôts, d'assurances qu'elle supporte. Mais ce qui importe, ce n'est pas le chiffre absolu des frais généraux, c'est leur chiffre relatif, c'est-à-dire par unité produite. Or l'expérience montre que ce chiffre est beaucoup plus faible dans la grande entreprise que dans la petite. Elle couvre généralement son loyer annuel à l'aide d'un chiffre de ventes correspondant à un temps très court, un ou deux jours de vente, tandis que la petite entreprise a souvent besoin de plusieurs semaines.

Utilisation maxima de la division du travail et du machinisme.

2) - Puis, la grande entreprise peut porter au maximum les perfectionnements techniques, pousser jusque dans le détail la décomposition des tâches. Elle peut ainsi adapter exactement chaque ouvrier à la fonction qui lui convient : graduer la rémunération d'après la qualité de la main d'oeuvre; donner à ses directeurs techniques ou à ses employés très qualifiés des rémunérations considérables, correspondant à leur valeur.

La grande entreprise utilise en plein le machinisme, elle se tient à l'affût des derniers progrès, elle peut acheter des brevets, elle peut susciter même des inventions et découvertes, en organisant chez elle des laboratoires d'essais et d'expériences.

Traitement des sous-produits.

3) Enfin, la grande entreprise peut traiter et vendre les sous-produits, les déchets de la production principale, tandis que les petites sociétés sont d'ordinaire obligées de les laisser perdre, parce qu'elles n'en possèdent pas une quantité suffisante pour qu'il soit économiquement avantageux de d'en occuper.

C) pour la vente.

C.- La vente.

Toutes proportions gardées, la grande entreprise vend à moindres frais que la petite.

Elle peut d'abord organiser sa vente avec une meilleure connaissance de l'état des marchés; elle peut avoir un service de vente qui étudie les fluctuations des cours, les possibilités d'expansion et de débouchés nouveaux dans des pays non encore abordés. Certaines entreprises ont des bureaux d'études qui, par des graphiques, suivent au jour le jour, par produit et par pays, les possibilités d'écoulement.

Meilleure connaissance des marchés.

Economie d'intermédiaires.

La grande entreprise peut aussi se passer, pour la vente, du recours à des intermédiaires, dont les services sont onéreux. Elle aura elle-même son équipe

Source : BIU Cujas

de voyageurs, qui lui coûtera beaucoup moins cher.

Bénéfice moindre à l'unité.

Ajoutons que, par le fait qu'elle vend beaucoup, la grande entreprise peut se contenter, sur chaque article, d'un gain moindre, tout en réalisant, en fin d'exercice, un chiffre très élevé de bénéfices.

Seconde question.

II.- Ce bref tableau suffit à expliquer le triomphe graduel de la grande entreprise. Mais si la concentration présente une telle supériorité, comment se fait-il que le mouvement ne se soit pas étendu également à toutes les branches de l'industrie; pourquoi existe-t-il encore de petites et de moyennes entreprises qui, dans certaines branches, manifestent une force de résistance remarquable ? Bref, pourquoi le mouvement de concentration présente-t-il une intensité très variable suivant les catégories d'industries ? C'est la seconde question que les faits nous ont amenés à poser et à laquelle il nous faut maintenant essayer de répondre.

Pourquoi l'intensité de la concentration est-elle très diverse suivant les branches d'industrie.

Les chiffres que nous avons précédemment donnés, et qui étaient empruntés aux recensements belge et allemand, nous ont montré que la concentration est au maximum dans les catégories d'industries qui se trouvent au début d'un processus de production (l'extraction des matières premières, ou leur transformation en produits bruts), et qu'elle est beaucoup moins avancée dans les industries placées au terme d'un processus de production (la transformation des produits bruts en articles consommables).

La concentration est plus poussée dans la métallurgie que dans la transformation des métaux.

Un statisticien français, M. March, qui fut longtemps directeur de la Statistique Générale de la France, a tiré des statistiques françaises des constatations analogues et qui l'ont mis sur la voie de l'explication : M. March a étudié deux groupes d'industries, à première vue très voisines : les industries métallurgiques, qui transforment le minerai en produit brut, les industries du travail des métaux, qui viennent à la suite des premières et transforment les produits bruts de la métallurgie en articles de toutes sortes. Le degré de concentration est très différent, suivant qu'on envisage l'un ou l'autre groupe. Si l'on considère le pourcentage du personnel occupé dans les établissements de moins de 50 ouvriers en France, il est, dans le premier groupe, de I %, dans le second, de 58 %. C'est dire que, dans les industries métallurgiques, il n'y a presque pas d'ouvriers occupés dans les établissements de moins de 50 ouvriers, tandis que, dans la transformation des métaux, une grosse fraction du personnel y est employé.

Affinité de la grande production et de la fabrication en série.

La métallurgie

Recherchons les causes de cette divergence. Entre

Source : BIU Cujas

se prête à la production en série, mieux que le travail des métaux.

la métallurgie et le travail des métaux, on ne trouve qu'une seule différence essentielle : la métallurgie se prête à la production en série, parce que ses produits ne sont pas destinés immédiatement au consommateur; ce sont des produits bruts, ou, à la rigueur, semi-ouvrés. Les industriels qui se portent acheteurs de ces produits pour les transformer, ne demandent point qu'ils aient un cachet spécial, une individualité particulière. Ils s'accommodent facilement de produits uniformes et de série, s'ils sont offerts à des conditions de bon marché, que, précisément, la production en série rendra possible.

Dans les industries du travail des métaux, il en est autrement. Ces industries livrent des articles directement utilisés par le consommateur. La production en série se heurte souvent ici à la résistance des acheteurs désireux d'acquérir, non pas un article banal, mais un objet adapté à leurs goûts et à leurs préférences personnelles; et dès lors, les avantages de la grande production disparaissent, ou au moins s'atténuent très sensiblement. En face de la grande usine qui fabrique l'article de série, petite ou moyenne production peuvent garder une clientèle qui tient à avoir l'article conforme à ses goûts et à ses habitudes et qui consent à payer, au besoin, un peu plus cher pour obtenir satisfaction.

La concentration triomphe dans les branches où la fabrication en série est possible.

En résumé, la concentration triomphe dans les branches d'industrie qui travaillent pour une très vaste clientèle anonyme et impersonnelle. Là où la production en série se heurte aux besoins et aux goûts individuels des consommateurs, la victoire de la grande entreprise n'est plus aussi certaine ni aussi générale.

Section II

Le mouvement de concentration verticale ou intégration.

Définition de l'intégration.

L'intégration réunit en une seule unité économique des entreprises appartenant à des stades différents et successifs, d'une même production, par exemple, le minerai de fer, le haut-fourneau, le laminoir, l'atelier de construction mécanique. On aperçoit immédiatement qu'il ne suffit pas, pour réaliser l'intégration, qu'un individu ou une société soient propriétaires d'entreprises différentes. Si une société a de très gros moyens financiers et que, à sa tête se trouvent

Source : BIU Cujas

des hommes très entreprenants, elle peut à la fois exploiter un haut-fourneau, une imprimerie, une fabrique de vêtements. Il n'y a pas intégration, parce qu'il n'existe pas de lien logique rationnel entre ces entreprises. Il n'y a intégration que quand existe une connexité entre les différentes catégories d'entreprises, résultant du fait qu'elles se rattachent à un même processus de fabrication.

Connexité nécessaire des entreprises intégrées.

L'intégration est susceptible de revêtir deux modalités différentes.

Les deux variétés de l'intégration.

Si nous reprenons l'image du processus de production, sous forme d'une série d'étages, le rez-de-chaussée étant occupé par le début du processus (production de la laine, extraction du minerai de fer, du charbon) un haut-fourneau peut pratiquer l'intégration de deux manières. Ou bien, il peut s'adjoindre des mines de fer et de charbon, c'est le stade antérieur à son objet propre; c'est de l'intégration vers le bas; il descend du premier étage vers le rez-de-chaussée. Ou bien, le haut-fourneau s'intègre un atelier de construction mécanique; il monte au deuxième étage, c'est de l'intégration vers le haut.

l'intégration vers le bas.

l'intégration vers le haut.

§. I. - Les faits.

L'intégration est un mouvement d'origine récente, plus récente que le mouvement de concentration horizontale. Il y a une tendance à la concentration horizontale depuis un siècle environ. Les faits importants d'intégration ne remontent pas au-delà d'un demi-siècle, au maximum. En outre, elle n'est pas si générale que la concentration. L'étude des faits ne reposera donc plus ici sur des statistiques d'ensemble, mais sur un certain nombre d'exemples concrets.

Exemple d'intégration.

Dans l'industrie chimique, la grande société de Saint Gobain, qui fabrique à la fois des produits chimiques et des glaces, s'est intégré des forêts (pour avoir du combustible) et des mines, (pour les matières premières nécessaires à ses fabrications); c'est de l'intégration vers le bas.

Dans l'industrie extractive, le trust du pétrole aux Etats-Unis, dont l'objet essentiel est le raffinage du pétrole, s'est annexé, par l'intégration vers le haut, la fabrication des barils pour le transport du pétrole; il a ses wagons-réservoirs et une flottille de bateaux.

Le trust de la viande, à Chicago, tanne dans ses usines, 75 % des dépouilles des bêtes qu'il tue. Avec

Source : BIU Cujas

les sous-produits, il fabrique des boutons, des savons, des engrais, des manches de couteaux, des billes de billards.

En France, la société de la Bénédictine, pratique l'intégration vers le bas, puisqu'elle cultive les plantes nécessaires pour aromatiser sa liqueur. Elle pratique aussi l'intégration vers le haut, puisqu'elle fabrique elle-même toutes ses caisses d'emballage, imprime ses factures et ses prospectus.

L'intégration dans la métallurgie.

De toutes les branches d'industrie, celle où l'intégration est le plus développée, est la métallurgie. Le haut-fourneau est le centre d'attraction autour duquel sont venues se grouper, par intégration, les phases antérieures et ultérieures de la production métallurgique. Vers le bas, la plupart des grandes sociétés de hauts-fourneaux se sont intégrées des mines de charbon et de fer. Elles se sont annexées également, par intégration par le haut, des aciéries, des laminoirs, des ateliers de construction mécanique, etc.....

Intégration en Allemagne, de 1920 à 1923.

En Allemagne, au lendemain de la guerre, l'intégration a pris une extension formidable. Dans la période de 1920 à 1923, se créent une série d'entreprises gigantesques, les konzern. Le konzern était une

Le konzern.

société très puissante, avec des capitaux énormes, qui exploitait une série d'entreprises se rattachant à un même processus de production. Le plus important fut celui de Hugo Stinnes. A son apogée, en 1922, le konzern de Stinnes n'englobait pas moins de 600.000 travailleurs et il produisait une valeur dépassant

Le konzern Stinnes.

annuellement un milliard de marks-or. Il comportait essentiellement deux branches, la métallurgie et le

La branche métallurgique.

papier. Dans chacune d'elles, Hugo Stinnes s'était efforcé de réunir tous les stades du processus productif.

Dans la branche métallurgique, le konzern comportait des mines de charbon et de fer, 36 hauts fourneaux, 18 aciéries, de nombreux ateliers de constructions mécaniques, de constructions navales, d'automobiles, comprenant près de 300 usines, des groupes très vastes de construction de matériel électrique, répartis en un grand nombre d'usines en Allemagne et à l'étranger, des sociétés de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, de tramways, et enfin de compagnies de navigation.

La branche papier.

Pour la branche du papier, le konzern possédait des forêts en Allemagne, et dans les pays scandinaves, des fabriques de pâtes à papier, des imprimeries, des

Source : BIU Cujas

maisons d'édition, 60 journaux régionaux dans les diverses parties de l'Allemagne.

§. 2 - Les causes.

Comment s'explique le développement, à notre époque, de la concentration verticale ? La question mérite un examen attentif, d'autant qu'à première vue, l'intégration semble en contradiction avec les tendances générales de l'économie contemporaine.

Pourquoi une entreprise qui veut s'étendre ne se développe-t-elle pas plutôt dans le sens horizontal sur le terrain qu'elle connait ? Une société exploite des hauts-fourneaux; elle est prospère, il est naturel qu'elle veuille grandir; mais il semble surprenant qu'elle songe à s'occuper de branches qui ne lui sont pas familières, exploitation des mines, construction mécanique, alors qu'il semblerait plus rationnel qu'elle reste dans son domaine.

Position du problème.

D'autre part, l'intégration n'est-elle pas la négation de la loi de spécialisation ? Dans les temps primitifs, une seule entreprise s'occupait de toute la production. Par un progrès technique incontestable, la production s'est morcelée en une série de fragments distincts. On semble, avec l'intégration, revenir en arrière, puisqu'on reconstitue une entreprise unique qui englobe tout un ensemble d'opérations précédemment séparées.

Avantages matériels de l'intégration en cas d'entreprises contigües.

Pour poser le problème sur son vrai terrain, il faut le formuler en termes économiques et non simplement techniques. A vrai dire, on a pu relever un certain nombre de cas où le succès de l'intégration tient à des éléments d'ordre matériel. M. de Rousiers, étudiant l'intégration métallurgique dans son ouvrage "Les grandes industries modernes" (1) relève un certain nombre d'avantages nés de la contigüité matérielle des entreprises intégrées. Quand sont réunis, non seulement sous une même firme, mais dans un même lieu, des hauts-fourneaux, et des laminoirs, la fonte sortant du haut-fourneau peut être immédiatement transportée dans le laminoir, encore chaude, d'où économie de combustible. Les gaz s'échappant du haut fourneau peuvent être utilisés pour chauffer le laminoir; autre économie de combustible. Mais il n'y a là qu'un aspect, somme toute secondaire, de la question. Très fréquem-

---

(1) Librairie Armand Colin.

Source : BIU Cujas

ment, l'intégration joue à distance : les divers ateliers réunis sous une même firme sont éloignés les uns des autres. Toutes les fois qu'il en est ainsi, les causes profondes de l'intégration ne sont pas d'ordre technique, mais économique. Quelles sont ces causes ?

Avantages économiques de l'intégration.

A.- Les causes de l'intégration vers le bas.

L'industriel, la société qui s'engagent dans la voie de l'intégration vers le bas, sont poussés généralement à agir par le souci que leur causent leurs approvisionnements.

Toute entreprise, à quelque stade de la production qu'elle se place, doit s'assurer des approvisionnements en quantité suffisante, de bonne qualité, à un prix acceptable. En règle générale, dans une société qui repose sur le principe de la libre concurrence, cela se fait automatiquement. Entre les approvisionneurs s'établit une émulation qui les incite à porter au maximum la qualité, à réduire au minimum le prix de vente. L'industriel peut donc s'assurer ses matières premières, sans avoir à s'en préoccuper, en mettant en concurrence les approvisionnements. Mais cela n'est pas vrai toujours. Il est des cas où le problème des approvisionnements devient essentiel; où ils ne se font pas tout seuls, et parfois la difficulté est telle que, pour l'écarter, l'industriel est amené à s'approvisionner lui-même, à se passer des fournisseurs.

L'intégration vers le bas enlève à l'entreprise le souci de ses approvisionnements.

Dans quel cas ce souci est-il particulièrement grave ?

Quelles sont ces hypothèses, particulières, mais assez nombreuses, qui rendent utile, voire nécessaire l'intégration vers le bas ?

Assez fréquemment, la condition d'approvisionnement en quantité suffisante, n'est pas facilement réalisée, parce qu'il y a, soit temporairement, soit d'une manière continue, rareté des matières premières. Les chefs d'entreprise se les disputent, et ne sont pas certains de pouvoir les obtenir. Pour obvier à ces inconvénients, et se garantir contre ce risque, il pourra être prudent à l'industriel de se procurer lui-même ses matières premières, de les extraire ou de les fabriquer.

Hypothèse de la rareté des matières premières.

Voici deux exemples concrets de situation de ce genre.

1°- Presque toutes les sucreries françaises, sont montées sur le type de la grande production. Il en résulte qu'une campagne de chômage leur porte un coup terrible, car qui dit grande production, dit gros capitaux à rémunérer. On ne peut le faire que si l'entreprise continue à fonctionner. Or, les approvisionnements en betteraves sont parfois difficiles. Un

Source : BIU Cujas

Intégration de la culture des betteraves par les sucreries.

grand nombre de sucreries françaises ont été alors amenées à exploiter elles-mêmes des champs de culture. A la vérité, elles ne produisent jamais dans ces champs qu'une faible partie de leurs approvisionnements, mais du moins, sont-elles assurées d'éviter un chômage total, et le fait qu'elles sont leurs propres fournisseurs les met en meilleure posture, lors de la discussion du prix d'achat avec les agriculteurs.

Intégration de la culture du coton par les filatures.

2°- L'industrie du coton a connu, au début du XXème siècle, un problème grave d'approvisionnements, tenant à ce que le principal producteur de coton, les Etats-Unis, subit une évolution économique très accentuée, ce qui se traduit par une industrialisation progressive. A mesure que cette évolution se déroule, les Etats-Unis deviennent de plus en plus capables de transformer eux-mêmes une part appréciable de leur récolte de coton. Les pays industriels d'Europe ont à redouter que leur manque le coton américain. Cette crainte a amené un grand nombre de filatures à s'intégrer des plantations de coton aux Etats-Unis ou dans certaines colonies qui se prêtent à cette culture.

Hypothèse d'une mauvaise qualité des matières premières. Intégration des teintureries pour les ganteries.

Examinons maintenant le risque d'avoir une matière première de mauvaise qualité. Un exemple curieux est fourni par l'industrie de la ganterie. Ses représentants avaient constaté, à plusieurs reprises, des malfaçons dans la teinturerie des peaux servant à faire les gants. Ces malfaçons n'étaient pas visibles à la livraison. Elles étaient graves cependant, parce que la solidité et la souplesse des gants en étaient compromises. Les industriels de la ganterie se sont décidés alors à s'intégrer des teintureries.

Hypothèse d'un prix trop variable ou trop élevé des matières premières.

Enfin, même à supposer que des matières premières existent en quantité suffisante et soient de bonne qualité, le prix demandé par les fournisseurs peut être inacceptable. C'est ce qui se produit d'abord, quand le prix est soumis à des fluctuations excessives. Un certain nombre de matières premières, le cuir, le caoutchouc, le fer, le charbon, sont l'objet de fréquentes spéculations, qui accentuent les mouvements naturels des cours. L'intégration vers le bas permet d'échapper à ces fluctuations. Une grande aciérie qui produit elle-même son charbon et son fer, se met à l'abri des variations des prix de ces matières premières. Par conséquent, il lui est loisible d'établir d'une manière sûre son prix de revient et son prix de vente.

Il se peut aussi, que le prix soit trop élevé,

"Les Cours de Droit" 3, Place de la Sorbonne, 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

parce que les producteurs s'entendent pour le porter très sensiblement au-dessus du coût de production. Supposons, (ce qui n'est pas une simple hypothèse théorique), que dans la production du charbon, une entente s'établisse entre grands producteurs; ceux-ci abuseront peut-être de leur puissance pour élever le prix du charbon, à un niveau excessif. Les industriels placés au stade suivant sont mis dans une situation très difficile. Pour en sortir, ils n'ont qu'un seul moyen, c'est de devenir eux-mêmes leurs propres fournisseurs. Ainsi, à un certain moment, en Allemagne, les forges et aciéries se sont heurtées au cartel du charbon ; elles ont alors acquis des mines. Et on vit, en conséquence, deux sortes d'usines en Allemagne, les usines pures, sans intégration, et les usines mixtes, c'est-à-dire qui extrayaient leur charbon et leur minerai et le transformaient.

Les usines mixtes en Allemagne.

B.- Les causes de l'intégration vers le haut.

L'intégration vers le haut résout le problème des débouchés.

Ici, ce n'est plus du côté des approvisionnements, mais du côté des débouchés, qu'il faut nous tourner. En règle générale, sous le régime de libre concurrence une entreprise bien organisée n'a pas à se préoccuper spécialement de ses débouchés. D'autres entreprises sont ses clientes, lui achètent et se chargent de vendre ses articles transformés ou non. Mais ici encore, il est un certain nombre de cas où le problème du débouché ne se résout pas automatiquement. L'entrepreneur est obligé de se préoccuper de ses débouchés et il s'intègre, vers le haut, un stade ultérieur de la vie économique.

Cas où ce problème présente une gravité particulière.

Une première hypothèse où l'intégration est rendue nécessaire, est celle d'une crise économique qui entrave les débouchés. Lors de la grande crise sucrière de la seconde moitié du XIXème siècle, un certain nombre de sucreries avaient été déclarées en faillite. Les cultivateurs comprirent que si la crise se prolongeait, ils allaient être eux-mêmes paralysés pour la vente de leurs betteraves, puisqu'ils n'auraient plus le débouché naturel des sucreries. Quelques-uns se décidèrent alors à pratiquer l'intégration vers le haut et se groupèrent pour acheter et exploiter des sucreries.

Hypothèse de manoeuvres spéculatives qui décourage la spéculation.

Il se peut, en second lieu, que le débouché soit gêné par une spéculation au stade ultérieur de la production. En 1900, les marchands allemands se coalisèrent et firent monter le charbon à un prix exorbitant, ce qui eut pour résultat une restriction de la consommation. Le syndicat rhénan-westphalien de la houille estima que si la situation se prolongeait ses intérêts

Source : BIU Cujas

seraient atteints, car la consommation se restreindrait peut-être d'une manière permanente. Le cartel rhénan-westphalien, producteur de charbon, s'annexa alors des magasins de vente de combustibles, de manière à échapper aux conditions posées par les marchands et à établir un contact direct avec la clientèle pour conserver ses débouchés.

Hypothèse d'une variabilité ou d'une indétermination dans les goûts des consommateurs, qui rend nécessaire la liaison directe entre la production et la clientèle.

La troisième hypothèse, et la plus importante, c'est le cas des débouchés rendus précaires par la mobilité des goûts des consommateurs. Cela se produit pour les articles soumis aux caprices de la mode, ou encore lorsqu'il existe de grandes variétés dans les types d'approvisionnement et qu'on ne sait par avance, quel type l'acheteur choisira, ce qui est fréquent, notamment pour les produits alimentaires, où existent des marques diverses. Il peut être utile alors aux producteurs d'établir un contact direct avec les consommateurs; l'intermédiaire, le marchand, n'a pas de raison de vendre une marque plutôt qu'une autre. Le producteur risque que ses produits ne soient pas demandés, parce qu'ils n'auront pas été connus de l'acheteur; il a donc intérêt à entrer directement en relations avec la clientèle. Ainsi, un grand nombre de brasseries se sont intégré des cafés et des restaurants qu'elles exploitent officieusement, en vue de pousser, dans ces établissements, à la vente de la bière de leur marque. Lorsque dans un restaurant ou café, on constate une différence très grande de prix entre la bière et les autres boissons, toutes proportions gardées, il y a des grandes chances que cet établissement soit sous le contrôle d'une fabrique de bières. Le même ordre de considération explique que certains établissements fabriquant ou vendant des produits alimentaires se soient intégré des restaurants. Un grand établissement de produits alimentaires s'était ainsi intégré, il y a quelques années, une entreprise parisienne de restaurants à succursales multiples pour ouvrir un débouché naturel à ses produits, et en même temps pour amener les consommateurs, une fois rentrés chez eux, à adopter les produits dont ils auraient pu, au restaurant, apprécier les qualités.

Développement de l'intégration en Allemagne de 1920 à 1924.

A ces causes générales de l'intégration, il faut ajouter une cause exceptionnelle, qui explique son développement particulier en Allemagne, dans la période de 1920, 1923. Nous ne l'indiquerons que sommairement, parce que, pour la mieux comprendre, il faudrait être initié aux phénomènes d'ordre monétaire. Si l'on a vu l'intégration prendre une telle ampleur en Allemagne, à cette époque, cela tient à ce que ce pays était alors

Source : BIU Cujas

au régime du mark-papier, en état de dépréciation croissante, à un rythme très rapide. Les chefs d'entreprise possédant des disponibilités en marks-papier, s'ils les conservaient tels quels, voyaient fondre de jour en jour leur avoir. Un million de marks-papier n'avait qu'un pouvoir d'achat de plus en plus réduit. Il était, au contraire, très avantageux d'acheter des usines, parce que, dans une période de dépréciation monétaire, à mesure que les prix montent, les bénéfices en marks-papier s'élèvent. Les chefs d'entreprises furent ainsi amenés à transformer leurs disponibilités en valeurs réelles, et à acheter, à cette fin, toutes sortes d'établissements. En 1923, le rentenmark ayant remplacé le mark-papier, les avantages exceptionnels de cette intégration ont disparu du fait du retour de la stabilité monétaire. Et quelques-uns des plus importants konserne se sont alors effondrés.

§. 3 - Nature de l'intégration.

En apparence, l'intégration semble l'antithèse de la spécialisation et de la concentration horizontale. En réalité, quand on va au fond des choses, on aperçoit au contraire leur harmonie et leur connexité.

I. - Rapports de l'intégration et de la spécialisation.

L'intégration suppose la spécialisation.

L'intégration suppose la spécialisation et, une fois réalisée, la renforce.

1°- L'intégration suppose la spécialisation. En effet, une firme ne peut prétendre produire ses matières premières, ou transformer ses produits, que si sa production propre est extrêmement spécialisée. Si elle se livre à des productions très diverses, il lui est pratiquement impossible d'intégrer ses approvisionnements et ses débouchés, parce qu'ils sont trop variés. Une fabrique de tissage de drap qui se spécialise dans le drap uni peut s'intégrer facilement une filature, parce qu'elle n'emploie qu'un certain fil, toujours le même. Si elle est moins spécialisée, si elle fabrique du drap uni et du drap de fantaisie, soumis au caprice de la mode, l'intégration de la filature est beaucoup plus malaisée.

et la renforce.

2°- L'intégration, une fois réalisée, renforce la spécialisation. Désormais, chaque compartiment de l'entreprise intégrée ne travaille plus pour une clientèle diversifiée, mais pour un seul client. Quand une

Source : BIU Cujas

fabrique de gants s'est intégré une teinturerie, la teinturerie devient un compartiment de l'ensemble et, n'ayant comme client, que la fabrique de gants, elle n'a plus à faire toutes sortes de teintures. Elle peut se spécialiser dans les coloris convenant pour les peaux de gants.

II.- Rapports de l'intégration et de la concentration horizontale.

L'intégration suppose la concentration horizontale.

Ici encore, il y a antithèse en apparence, et en réalité, connexité profonde.

1°- L'intégration suppose la concentration horizontale. Une moyenne ou petite entreprise, pratiquement ne peut songer à l'intégration, parce que, n'ayant qu'un petit débit, elle ne peut pas s'intégrer, pour ses seuls besoins, un compartiment antérieur. Pour que l'intégration soit possible, il faut un noyau de grande entreprise à débit très large. Seule, d'ailleurs, la grande entreprise éprouve des soucis véritables pour ses approvisionnements et ses débouchés.

et la renforce.

2°- L'intégration, une fois réalisée accomplit la concentration, à condition toutefois qu'il s'agisse d'une intégration judicieuse, justifiée par des causes véritables. Alors l'entreprise, une fois intégrée sera plus forte par rapport à ses concurrentes non intégrées qui continuent à éprouver des difficultés d'approvisionnements et de débouchés. On l'a vu en Allemagne. Quand certaines usines sont devenues mixtes, d'autres restant pures, de la concurrence des unes et des autres, les premières sont sorties victorieuses, en raison des avantages que leur apportait l'intégration. Elles se sont développées au détriment des usines pures. Leur clientèle s'est étendue. En somme, donc, concentration verticale, et concentration horizontale, loin d'être adversaires, s'appuient et s'épaulent. Chacune sert à l'autre, la concentration verticale augmente la vitalité de l'entreprise et permet à chaque étage, l'extension de la concentration horizontale.

La grande production moderne est analytique et synthétique.

Si nous cherchons, pour terminer, à dégager la conclusion générale des développements antérieurs, il est facile d'apercevoir le caractère de la grande production industrielle moderne. Elle est à la fois analytique et synthétique. Elle est analytique, en ce qu'elle décompose très minutieusement les efforts et les tâches, qu'elle porte au maxima la division du travail. Mais en même temps, la grande production moderne est synthétique, car elle ne se borne pas à décomposer les tâches, elle s'attache à les coordonner

Source : BIU Cujas

rationnellement pour les harmoniser les unes aux autres.

Section III

Les limites de la concentration industrielle

Quelle que soit l'amplitude du mouvement de concentration industrielle, dans nos sociétés modernes de l'Europe occidentale, il subsiste, en fait, deux catégories d'entreprises qui échappent à la forme de la grande entreprise concentrée, ce sont : le petit métier et l'industrie à domicile salariée.

§. I. - Le petit métier.

Caractéristique du petit métier.

Le petit métier se caractérise par deux traits :

Envergure modeste de l'entreprise.

I°. - C'est une entreprise de petite envergure, menée par un artisan travaillant seul, ou avec quelques collaborateurs, membres de sa famille, et un ou deux salariés, avec des moyens mécaniques médiocres, ou même sans outillage. Il s'oppose par là à la production concentrée et mécanique.

Indépendance de l'artisan.

2°- L'artisan jouit d'une indépendance économique complète; il est le chef de son entreprise; il l'organise comme il l'entend, à ses risques et périls. Il se distingue par là de l'ouvrier salarié travaillant à domicile.

Décadence du petit métier.

Ainsi défini, le petit métier a joué un rôle de première importance dans le passé. Mais les transformations techniques du XVIIIème siècle et du XIXème siècle l'ont, d'une manière générale, relégué à l'arrière-plan. Pour comprendre les raisons de cette décadence, il faut reprendre les considérations qui expliquent la concentration industrielle. En recherchant les causes profondes de la concentration, nous avons été amené à marquer les chefs de supériorité de la grande entreprise sur la petite. Transposés en sens inverse, ces développements nous feront comprendre les chefs d'infériorité de la petite entreprise. Cette infériorité est double.

Son infériorité technique et commerciale.

I°- Elle est d'ordre technique. L'artisan n'est pas en mesure d'utiliser les procédés modernes de la fabrication spécialisée et mécanique.

2°- Elle est d'ordre commercial. Le petit producteur n'est pas outillé comme la grande entreprise pour

Source : BIU Cujas

l'achat de ses matières premières et la vente de ses produits.

Toutefois, il ne faut pas s'en tenir à ce tableau sommaire, parce que s'il explique la décadence générale du petit métier, il ne nous dit pas pourquoi le métier se maintient dans certaines industries. Il faut pousser plus loin l'analyse, voir de plus près dans quelles branches le petit métier a été vaincu, dans quelles branches il résiste victorieusement, et d'où vient cette diversité dans l'issue de la lutte, suivant les cas.

L'enquête du Verein Fur Sozial-politik.

A cette fin, il convient d'utiliser une grande enquête menée à la fin du XIXème siècle, en Allemagne et en Autriche, par le Verein Fur Sozial-politik. Cette association a recherché avec beaucoup de détails en examinant les diverses industries, le degré de résistance du petit métier. Voici ses conclusions.

Branches d'industrie où la décadence du petit métier est certaine.

Le petit métier n'a pu résister dans les branches d'industrie qui se prêtent à la production en série pour une vaste clientèle. Dans ce domaine, ont joué à plein les raisons de supériorité technique et commerciale de la grande entreprise. Ainsi, le petit métier a presque complétement disparu dans le tissage, la chapellerie, la maroquinerie, la quincaillerie, la fabrication des épingles, des brosses, des couteaux, des ustensiles de ménage, la brasserie, la tannerie. Il a été relégué à un plan secondaire dans la menuiserie, l'ébénisterie, la teinturerie, la cordonnerie.

Pourquoi cette décadence est plus accentuée encore qu'il ne le semble d'après les statistiques.

L'enquête a d'ailleurs montré que ce recul est sensiblement plus accentué qu'il ne le paraît d'après les statistiques. Dans nos sociétés modernes, un certain nombre d'entreprises, classées comme petits métiers, n'ont conservé qu'une indépendance incomplète, ou même purement apparente, et sont devenus des annexes de la grande production, bien qu'en apparence, elles semblent être des survivances de la petite production. Par exemple, nombre d'ébénistes, en apparence indépendants, travaillent en réalité pour le compte de grands magasins. De même, un grand nombre d'entrepreneurs de bâtiment, qui semblent être de petits et moyens artisans, sont soutenus par de grandes entreprises de spéculation sur terrains.

Même quand il demeure indépendant, le petit métier subit souvent une véritable mutilation. Jadis, le petit artisan procédait à la fabrication entière d'un article. Aujourd'hui, très souvent, on ne lui laisse plus que la confection d'une partie de cet article : le finissage. Le reste, se prêtant au travail en série, se fait dans les ateliers de grande production.

Source : BIU Cujas

Branches d'industrie où le petit métier résiste victorieusement.

A l'inverse, des enquêtes récentes allemandes et françaises ont montré que, dans certaines branches d'industrie, le petit métier ne marque aucun symptôme de décadence. Pour que le triomphe du grand établissement soit assuré, il faut que la production soit possible en série, pour une vaste clientèle. Il en résulte a contrario, que le petit métier subsiste là où la production en série est impossible, parce que les goût de la clientèle sont diversifiés et variables, et là où l'entreprise ne peut pas atteindre facilement une grande clientèle, parce qu'un contact direct est nécessaire entre le producteur et le consommateur.

Reprenons ces deux idées pour en montrer quelques applications.

Production d'articles adaptés aux goûts personnels des clients.

Le petit métier subsiste là où la production doit répondre à des besoins diversifiés et s'adapter aux goûts de la clientèle. Par exemple dans l'industrie du vêtement, il s'établit une distinction très nette. La clientèle pauvre ou moyenne s'adresse à la grande production, au vêtement en série à bon marché. La clientèle riche reste généralement fidèle à la petite entreprise, qui peut adapter sa production aux goûts personnels et aux mesures individuelles du client. L'enquête du Verein montre que le métier de tailleur sur mesure est un de ceux qui ont le mieux résisté sous la forme de la petite entreprise. Les métiers de relieur et d'encadreur, pour la même raison, donnent lieu à des constatations analogues. La classe moyenne s'adresse assez souvent aux maisons de grande production en série; la clientèle riche reste fidèle au petit relieur, qui individualise ses travaux, pour répondre aux préférences de clients dont il connaît personnellement les goûts, voire les manies.

Contact nécessaire entre le producteur et le client.

2°- Le petit métier subsiste également dans les branches de production où un contact direct est nécessaire avec le client, par exemple dans tous les métiers de réparation, qui impliquent que le réparateur soit à proximité des objets à réparer. Sous cette rubrique rentrent de très nombreux petits artisans : tapissiers forgerons, chaudronniers. Beaucoup de métiers nouveaux peuvent se ranger dans cette catégorie : plombiers, ajusteurs, mécaniciens : dans les campagnes, réparateurs de cycles ou d'automobiles. De tous les métiers étudiés par l'enquête, celui où l'artisanat conserve le plus de vitalité, est le métier de coiffeur, parce que la nécessité impérieuse du contact direct avec le client, empêche le coiffeur d'étendre territorialement sa clientèle au-delà de certaines limites.

Source : BIU Cujas

§. 2 - L'industrie à domicile salariée.

Définition de l'industrie à domicile salariée.

L'industrie à domicile salariée est une forme de production intermédiaire entre la grande production concentrée et le petit métier. Ce n'est pas la fabrique concentrée, puisque les ouvriers, au lieu d'être agglomérés matériellement, travaillent chez eux, isolément, ou groupés en petits ateliers de quelques unités. Ce n'est pas, non plus, le petit métier, car ces travailleurs à domicile n'ont pas l'indépendance économique qui caractérise l'artisan. Ils ne travaillent pas pour eux-mêmes; ils ne courent pas les risques de l'entreprise; ils travaillent pour le compte d'un entrepreneur capitaliste.

Ses modalités.

En fait, l'industrie à domicile prend d'ailleurs des formes très variées.

En ce qui concerne l'entrepreneur, il peut être un industriel, lorsqu'une partie de la production des articles (le début ou le finissage) se fait en usine. Il peut n'être qu'un commerçant, quand toute la fabrication est l'oeuvre des ouvriers à domicile, et que l'entrepreneur se borne à fournir les matières premières et à recevoir les objets fabriqués pour les vendre.

En ce qui concerne les ouvriers, il se peut que chacun travaille isolément chez lui. Il se peut aussi, (le cas est fréquent), que les ouvriers se réunissent en petites agglomérations de 5, 10 ou 15. A la tête de chaque agglomération, se trouve le sous-entrepreneur. Il reçoit du chef d'entreprise un certain travail à exécuter pour un prix global; il répartit travail et rémunération entre les ouvriers, en faisant à chacun d'eux des conditions telles, qu'une fois le travail terminé et payé, il lui reste un certain bénéfice.

En ce qui concerne l'outillage, tantôt l'ouvrier en est propriétaire (c'est ce qui se produit généralement dans la vannerie ou la sculpture sur bois), tantôt c'est l'entrepreneur qui le loue aux ouvriers à domicile.

Inconvénients de l'industrie à domicile.

Incontestablement, l'industrie à domicile est, à plusieurs égards, une forme économique inférieure et à l'usine concentrée et au petit métier. Du fait

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas
Z

que le travail est morcelé, l'industrie à domicile ne peut pas appliquer les procédés techniques qui sont le fait de l'industrie concentrée. Quand la décomposition des tâches prend la forme d'une série d'opérations sur pièces différentes, avec assemblage à la fin, elle est à la rigueur, compatible avec le travail à domicile. Mais, quand les opérations décomposées portent sur une même pièce, comme il est évidemment impossible que chaque ouvrier, son travail fini, rapporte la pièce à l'entrepreneur, qui la passerait à l'ouvrier suivant, la décomposition suppose nécessairement la réunion des travailleurs dans le même local.

La décomposition des tâches et le machinisme ne peuvent pas y être poussés très loin. L'ouvrier n'est pas indépendant.

D'autre part, l'industrie à domicile se montre inférieure à l'artisanat, en ce que le travailleur n'y a plus son indépendance économique et tombe au rang d'un simple salarié.

Avantages de l'industrie à domicile.

Seulement, pour bien voir tous les aspects du problème, il faut, à côté de ces inconvénients indéniables, tenir compte des avantages, (qui ne sont pas négligeables) de cette forme d'entreprise.

1°- Pour le patron.

Plaçons-nous d'abord au point de vue de l'industriel. Il est facile d'apercevoir les raisons qu'il peut avoir d'organiser son entreprise sur ce type, et non sur celui de l'industrie concentrée.

Economie des frais d'installation.

I.- Il évite les frais qu'entraîne l'aménagement d'une usine, installations importantes, loyer, chauffage, éclairage.

Suppression des risques de perte en cas de crise.

2°- Il évite les risques et les menaces de chômage résultant des crises. La vie économique, nous le montrerons par la suite, comporte des alternances de périodes de prospérité et de périodes de crise. En cas de crise, la grande entreprise peut, sans doute, mettre son personnel en chômage, mais une grande partie de ses frais généraux subsistent; en particulier, elle doit continuer à rémunérer les capitaux qui lui ont été nécessaires pour monter l'usine. Si l'entrepreneur a adopté la forme du travail à domicile, quand les ouvriers lui rapportent leur travail et en demandent d'autre, il leur répond que les circonstances ne lui permettent pas de leur en redonner. Il fait ainsi retomber sur eux la totalité des conséquences fâcheuses de la crise.

Possibilité d'échapper aux lois ouvrières.

3°- Le patron qui fait travailler à domicile échappe aussi aux lois ouvrières, qui imposent aux entreprises des gênes et des restrictions considérables, notamment quant à la durée du travail, l'emploi des femmes et des enfants. L'entrepreneur n'a pas à se préoccuper de la manière dont le travailleur à domicile

Source : BIU Cujas

accomplit sa tâche; celui-ci peut travailler 12 ou 15 heures, sans que le patron soit en faute.

Salaires plus faibles.

4°- Enfin, les ouvriers à domicile, du fait qu'ils ne sont pas concentrés, n'ont pas de conscience de classe, ni d'organisation syndicale développée. Ils n'opposent pas au patronat le même front défensif et offensif que les ouvriers d'usine. Il s'ensuit que leur rémunération est généralement beaucoup plus faible.

2. Pour les ouvriers et ouvrières.

Demandons-nous maintenant comment il se trouve des ouvriers pour accepter le travail à domicile ? C'est que, eux aussi, y trouvent parfois des avantages sérieux. Le principal, c'est que le travail à domicile est compatible avec les soins du ménage. Telle ouvrière, qui ne pourrait pas consentir à aller en usine, parce qu'elle a des enfants à soigner, acceptera de travailler chez elle.

Conciliation du travail et des soins du ménage.

Possibilité du travail clandestin.

Puis le travail demeure clandestin. Certaines personnes appartenant aux classes moyennes, petits fonctionnaires, petits retraités, qui, pour des raisons sociales, consentiraient malaisément à se rendre à l'usine, acceptent, sans avoir le sentiment d'une déchéance, de travailler chez elles.

Domaine d'application de l'industrie à domicile.

Les enquêtes françaises et étrangères, à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, ont montré que l'industrie à domicile conserve à l'époque contemporaine, une place importante dans quelques branches très déterminées d'industrie. Son domaine se trouve délimité par la combinaison de deux idées générales.

Branche de production où se rencontrent à la fois :

D'une part, pour que l'industrie à domicile soit préférée à la fabrique concentrée, il faut qu'il s'agisse d'une production à technique très simple. Dès que peuvent entrer en action les procédés de la production mécanique à haut rendement, la grande entreprise l'emporte nécessairement. L'industrie à domicile ne va donc subsister que dans les travaux qui ne se prêtent pas à l'emploi d'un outillage mécanique perfectionné.

1) Une technique simple.

2) Des opérations commerciales de vaste envergure.

D'autre part, pour que l'industrie à domicile soit préférée au petit métier, malgré les inconvénients qu'elle présente pour le travailleur à qui elle enlève l'indépendance économique, il faut qu'il s'agisse d'une production liée à des opérations commerciales de vaste envergure, qui dépassent les moyens limités du petit artisan.

Finalement donc, l'industrie à domicile a son champ d'action marqué dans les branches de production où se rencontrent à la fois une technique simple, exclusive du grand machinisme, et des opérations commer-

Source : BIU Cujas

ciales vastes, exclusives de l'artisanat.

L'industrie à domicile dans la couture.

L'exemple le plus net, c'est la couture. La couture ne nécessite nullement la concentration des travailleurs en usine, puisque chaque ouvrière peut avoir chez elle sa machine à coudre. Les opérations commerciales, au contraire, s'y font nécessairement en grand. Qu'il s'agisse de l'achat des tissus et étoffes, ou de l'écoulement des vêtements et lingeries, l'individu isolé, sans capitaux, est hors d'état de les effectuer d'une manière satisfaisante. Et dès lors, l'industrie à domicile, qui concilie l'exécution individuelle du travail et l'organisation massive de l'achat et de la vente, apparaît comme la forme de production la mieux adaptée aux circonstances.

Avenir de l'industrie à domicile.

Quelles sont les perspectives d'avenir du travail à domicile ?

Nous avons vu qu'une des raisons qui poussent les patrons à adopter cette forme d'entreprise est qu'ainsi, ils peuvent se soustraire aux lois de protection ouvrière. A mesure que la législation sociale se développe, cet avantage va croissant. Il semble donc que, de ce côté, il y ait une raison de vitalité future pour le travail à domicile.

Extension graduelle de la protection ouvrière.

Mais, par ailleurs, les pouvoirs publics se sont efforcés, en ces derniers temps, d'étendre la protection des lois aux ouvriers à domicile. Cette législation a été la conséquence des enquêtes dont nous avons déjà parlé. Elles ont relevé de tels abus qu'un mouvement d'opinion publique s'est développé contre ce que l'on appelle d'un terme expressif, le Sweating-System (ou système de la sueur). En France, les pouvoirs publics ont tenté d'y mettre un terme par la loi du 10 juillet 1915, laquelle pose le principe que l'ouvrière à domicile doit pouvoir gagner, en dix heures de travail, un salaire à peu près égal au salaire journalier d'un ouvrier d'usine. Comme cette loi a été mise en application pendant la guerre, il est assez difficile d'en dégager les résultats, parce que, depuis 1914, toutes les valeurs, notamment les salaires, se sont modifiés. Il semble cependant que l'écart constaté avant 1914 entre le travail en usine et le travail à domicile ait diminué. Par conséquent, un des avantages qu'avait l'entrepreneur à adopter cette forme s'est atténué. Si une égalisation des taux du salaire devait se faire entre l'usine et le travail à domicile, une des raisons essentielles du choix de cette forme par l'entrepreneur disparaitrait du même coup.

Application de cette protection aux travailleurs à domicile.

La diffusion croissante des petits moteurs.

Inversement, il faut tenir compte, pour mesurer les perspectives d'avenir du travail à domicile, d'une considération d'ordre technique: Quelle sera, dans

Source : BIU Cujas

l'avenir, le diffusion de l'usage du petit moteur ? En fait, depuis le XXème siècle, dans certaines branches d'industries, il s'est répandu d'une manière très notable, par exemple dans la bonneterie et la rubannerie, (région du Velay). Parallèlement à cette diffusion, l'industrie à domicile a gagné du terrain au détriment du travail en usine. On peut affirmer que, si ce mouvement s'étendait à d'autres branches d'industrie, le travail à domicile en bénéficierait.

Le travail à domicile et les classes moyennes dans l'après-guerre.

Ajoutons enfin, qu'en ces dernières années, par suite des conséquences sociales de la guerre, l'industrie à domicile a gagné des couches de la société qui, ne la pratiquaient pas auparavant. Nous avons noté précédemment, qu'un de ses avantages pour le travailleur, est la clandestinité. Or, certaines classes sociales qui ont été durement victimes des transformations économiques dues à la guerre (rentiers, retraités, etc..) ont été attirés vers le travail à domicile, par ce caractère de clandestinité, qui leur permet de conserver, en apparence, leur condition sociale antérieure et d'accroître leurs ressources, devenues insuffisantes parce qu'elles n'ont pas suivi la hausse des prix.

On voit combien complexes sont les données du problème et qu'il est singulièrement malaisé de prévoir ce que deviendra, dans l'avenir, l'industrie à domicile.

Chapitre II

LES ENTENTES ENTRE LES ENTREPRISES.

Comment la concentration conduit fatalement aux ententes entre les entreprises.

Le développement des ententes entre les entreprises industrielles marque une seconde étape dans l'évolution économique de l'industrie contemporaine. Nous avons vu qu'un premier résultat de la libre concurrence est qu'une lutte s'engage entre les diverses entreprises. Dans cette phase de lutte, la libre concurrence, si elle est désastreuse pour certains des combattants, est avantageuse pour les autres. Que se passe-t-il quand la lutte est terminée, et que, dans une branche donnée de production, la petite industrie est réduite à l'impuissance, ou supprimée, de sorte qu'il ne reste plus en présence que quelques grandes entre-

Source : BIU Cujas

prises ?

Inconvénients de la concurrence pour les entreprises concentrées.

A ce point de l'évolution, la libre concurrence n'est plus avantageuse pour aucun des producteurs. Quand il n'y a plus qu'un petit nombre de grandes firmes, si la concurrence subsiste entre elles, il en résulte d'abord un excès de production, car chacune d'elle est dotée de moyens mécaniques très puissants et si elles se livrent toutes à une production sans frein, le marché est submergé sous une quantité de produits qui dépassent bientôt les besoins sociaux.

Surproduction.

Puis, si la libre concurrence continue de jouer, chaque entreprise désireuse d'écouler sa production, essaiera d'étendre sa clientèle aux dépens des entreprises concurrentes, et abaissera ses prix, au niveau le plus bas qu'elle puisse consentir.

Baisse des prix de vente.

Aucune de ces grandes entreprises ne va donc pouvoir utiliser sa victoire, en tirer des profits pécuniaires appréciables. Quand on en arrive là, et que les chefs de grandes entreprises se rendent compte de la situation, le désir leur vient tout naturellement de mettre fin à une concurrence désastreuse pour tous. Ils ont pour cela un moyen, c'est de s'entendre, de passer entre eux des accords, de décider qu'ils cesseront de se combattre, de surproduire. Par là, et par là seulement, ils se mettront en mesure d'utiliser en commun la victoire remportée dans la phase précédente.

Comment l'entente va remédier à ces inconvénients en disciplinant la production et les prix.

La concurrence tue la concurrence (Proudhon)

Si maintenant, nous embrassons d'un seul coup d'oeil toute cette évolution, et que nous rapprochions son début et son terme, nous voyons qu'au point de départ, était le régime de la libre concurrence et qu'au point d'arrivée se placent les ententes qui ont pour but de supprimer cette libre concurrence. Cela a permis à Proudhon de dire, dans une formule expressive "la concurrence tue la concurrence"

Modalités diverses des ententes.

Suivant les pays et les situations, les ententes ont pris des formes assez diverses. Celle qui l'a emporté très vite en Allemagne, c'est le cartel. Celle qui prédomine aux Etats-Unis (et dont on trouve des exemples en Angleterre), c'est le trust. En France, il n'y a guère, à proprement parler, de cartels ni de trusts, mais sous des noms différents : comptoirs, syndicats de producteurs, etc... on trouve des organismes collectifs qui procèdent du même esprit et visent à des objectifs analogues.

Source : BIU Cujas

Section I

Les cartels.

Définition du cartel.

Le cartel est une entente entre plusieurs producteurs, qui conservent en principe leur autonomie, mais qui la restreignent sur quelques point déterminés, afin d'atténuer entre eux la lutte et la concurrence.

§. I - Différentes espèces de cartels.

Les cartels de conditions de vente.

Les cartels peuvent se classer suivent leur degré croissant de cohésion.

Les plus simples, à cet égard, ceux où le lien d'association est le plus lâche, sont les cartels de conditions de vente. Ils se bornent à poser des règles communes, obligatoires pour tous les associés, relativement aux clauses accessoires de la vente. Par exemple, les adhérents du cartel s'entendent sur la durée du crédit qu'ils feront à leurs acheteurs.

Les cartels de prix.

D'un degré plus strict, sont les cartels de prix qui fixent, pour toutes les entreprises, un prix de vente minimum, au-dessous duquel les adhérents s'engagent à ne pas descendre.

Les cartels de limitation de la production.

Plus restrictifs encore, sont les cartels de limitation de la production. Un des inconvénients de la libre concurrence est, nous le savons, le risque d'une production excessive, qui entraîne l'avilissement des prix. On s'attaque ici, à la cause même de la chute des prix; on fixe la production globale de l'ensemble des adhérents du cartel; et, de cette production globale, chaque adhérent reçoit le droit de fabriquer un certain pourcentage. Par exemple, pour l'ensemble des entreprises adhérentes, on fixe une production maxima d'un million de tonnes pour l'année à venir : une des entreprises adhérentes produira 10 % de ce total, une autre 15 %, etc...

Telles sont les modalités primitives du cartel. A première vue, surtout dans les dernières formes, elles peuvent sembler limiter très étroitement la liberté d'action de chaque adhérent. Cependant, l'expérience a montré qu'elles étaient, en fait, souvent impuissantes à apporter aux adhérents, les avantages qu'ils escomptent de l'entente.

Source : BIU Cujas

Le cartel à bureau de vente.

Et on a dû en venir, très généralement, à une forme encore plus restrictive : le cartel à bureau de vente. Ce cartel, comme son nom l'indique, comporte au-dessus des entreprises cartellisées, un organisme commun, un service central, à qui est transférée toute la gestion commerciale, laquelle est donc retirée aux entreprises cartellisées, prises individuellement

§. 2 - Conditions de formation des cartels.

1°- Condition économique.

Le succès d'une tentative de cartellisation suppose la réunion d'un certain nombre de conditions :

La cartellisation suppose la concentration.

1) Et d'abord, pour qu'un cartel se forme dans une branche de production, il faut qu'elle soit arrivée au deuxième stade de l'évolution économique. Tant qu'on se trouve dans la première période, les grandes entreprises n'ont pas d'intérêt à mettre fin à la libre concurrence, puisqu'elles espèrent, à la faveur de cette concurrence, éliminer les petites entreprises.

En outre, comme il subsiste une multitude de concurrents, l'accord de tous les producteurs serait pratiquement impossible à réaliser. Pour que la cartellisation réussisse, il faut donc qu'il ne reste plus en présence qu'un petit nombre de grandes entreprises : la cartellisation suppose une concentration préalable.

2°. Condition technique.

2) A cette condition d'ordre économique, s'ajoute une condition d'ordre technique. Pour qu'un cartel ait chance de se former, et de subsister, il faut que l'objet auquel il s'applique présente les deux caractères techniques suivants : qu'il soit uniforme et qu'il ne comporte pas de substitut.

A) L'uniformité.

A.- Il faut que le cartel s'applique à un article uniforme, non soumis au caprice de la mode, ni aux variations de goût des consommateurs. Si, en effet, l'objet qu'on essaie de cartelliser varie fréquemment dans le temps (parce que la mode se porte sur telle ou telle forme), ou dans l'espace (parce que les consommateurs ne désirent pas tous un type unique), la cartellisation est difficile. Il existe une série de maisons qui toutes essaient de s'adapter à l'une des formes demandées; telle d'entre elles réussit dans une modalité, et moins bien dans une autre. Si l'on essaye de les plier toutes à une forme commune, elles s'y résigneront malaisément, et les consommateurs résisteront à cette tentative, qui aboutirait à leur offrir désormais un article uniforme et banalisé.

Les matières

De là résulte que les matières premières et les

Source : BIU Cujas

produits semi-fabriqués, se prêtent mieux à la cartellisation que les articles consommables. Le charbon, l'acier, sont des matières excellentes de cartellisation. Les poutrelles, les rails, les tuyaux de chauffage également, parce que, produits finis pour une industrie, ils sont, pour d'autres, des matières premières, et que les industries qui les consomment ne voient pas d'inconvénient à ce qu'on leur livre des articles de série.

premières et les produits semi-fabriqués sont les meilleurs articles du cartel.

Voici quelques applications concrètes de cette première condition. On a pu faire dans le textile un cartel de filés de coton. Il a été plus difficile de faire un cartel des tissus de coton, en raison de la variété des produits d'usine à usine. Les fabricants de briques ont pu se constituer en cartel pour les briques ordinaires, article de série; ils ont échoué lorsqu'ils ont voulu étendre le cartel aux briques vernissées, article de luxe, qui varie suivant les usines, et les goûts des clients.

Sont aussi d'excellents articles de cartel, certains produits extrêmement spécialisés, et ne présentant pas une grande diversité de types. C'est ainsi qu'on a pu faire un cartel des doublures de satin de Chine, des calendriers à effeuiller, des patins à roulettes.

B. L'absence de succédanés

B. - En second lieu, il faut que le produit auquel s'applique l'essai de cartellisation ne comporte pas de succédanés. Un des buts des fondateurs d'un cartel est, en effet, un relèvement très sensible du prix de vente. Si l'article a des succédanés, si les consommateurs peuvent se satisfaire assez bien à l'aide d'un autre article, dès que le prix s'élève sensiblement, ils se détournent du produit cartellisé, et se reportent vers son substitut. Pour réussir, il faut alors que le cartel englobe, à la fois, le produit lui-même, et son substitut, ce qui généralement, n'est pas possible.

Les cartels de raffineries de sucre en Allemagne

On a pu faire aisément, en France et en Autriche, des cartels de raffineries de sucre. Il a été plus difficile d'y réussir en Allemagne, parce que, en ce pays, les clients, moins exigeants, se contentaient à la rigueur, de sucre blanc. Quand les raffineries de sucre émettaient la prétention d'élever leurs prix, les consommateurs remplaçaient purement et simplement le sucre raffiné par du sucre blanc. Le cartel a bien essayé de s'étendre aux sucreries proprement dites; mais, tandis que les raffineries étaient arrivées à un point de concentration très avancée, il subsistait une infinité de sucreries, dont beaucoup étaient exploitées par de petits propriétaires, très particularistes, qui ne voulurent pas se plier à la formule

de l'entente. Faute de pouvoir englober les sucreries, le cartel des raffineries fut condamné à l'échec.

3° - Condition psychologique

3° - Enfin, la cartellisation suppose une condition d'ordre psychologique. Un cartel ne peut subsister que si ses adhérents se plient volontiers à une discipline souvent très dure, et acceptent que leur autonomie économique soit, sinon supprimée, du moins limitée sur des points importants. Pour que le cartel fonctionne à la satisfaction de tous ses adhérents, et que les uns ne soient pas victimes des agissements des autres, un contrôle très sévère de la gestion des entreprises adhérentes, doit être organisé.

Nécessité d'un contrôle contre les fraudes.

Même dans le cartel à bureau de vente, des fissures se produisent, des fraudes sont commises, s'il n'y a pas une surveillance de tous les instants sur les actes des adhérents du cartel.

Fréquence et variété des fraudes.

Voici quelques exemples qui illustrent cette idée. En 1895, à Elberfeld, était créé un cartel des fabricants de satin de Chine, avec l'obligation pour tous les adhérents, de vendre à un certain prix. Les inspecteurs du cartel s'aperçurent que certaines des entreprises adhérentes vendaient à un prix inférieur des lots importants de satin de Chine, sous la rubrique: " marchandises défraîchies ". Cette pratique était strictement conforme aux statuts du cartel, qui autorisait, dans ce cas, un prix de vente moindre.

Exemples

Mais les inspecteurs furent frappés de l'importance des lots portés en compte sous cette rubrique. Par des visites inopinées, ils constatèrent qu'on inscrivait sous ce nom des marchandises neuves, pour faire bénéficier l'acheteur d'un prix inférieur. L'entreprise recrutait ainsi des clients, au détriment des adhérents qui respectaient les statuts du cartel.

Autre exemple : Un représentant d'une maison française de vins de Champagne remarqua que les hôteliers de la Forêt Noire, auxquels il avait coutume de vendre ses vins, lui en achetaient beaucoup moins. Ayant ouvert une enquête pour connaître la cause de cette abstention, il apprit qu'une fabrique de chicorée de l'Allemagne du Sud, adhérente au cartel de la chicorée, et obligée de vendre ses produits à un certain prix, avait imaginé, pour accroître sa clientèle, de glisser dans ses livraisons de chicorée, un certain nombre de bouteilles de vin mousseux ressemblant à du champagne.

La double facture

Très souvent enfin, joue la fraude de la double facture. Une facture officielle est délivrée au prix du cartel. C'est elle que l'on montrera aux inspecteurs. Une autre est établie d'accord avec le client, et correspond au prix réel, inférieur; c'est celle qui fait foi dans les rapports entre le fournisseur

Source : BIU Cujas

et le client.

Tous ces faits ont montré qu'un cartel ne peut fonctionner que grâce à un contrôle très strict de la gestion de toutes les entreprises cartellisées; de sorte que, dans les pays où la mentalité des chefs d'entreprise ne se prête pas à une contrainte de ce genre, (c'est là une question de psychologie nationale) la cartellisation est extrêmement malaisée. En fait, ce sont les producteurs allemands qui ont accepté le plus facilement cette discipline collective. C'est pourquoi la cartellisation s'est surtout développée en Allemagne.

Développement de la cartellisation en Allemagne

Le premier cartel a été celui du fer blanc, fondé à Cologne, en 1869. Dans le dernier quart du siècle et au début du XXème siècle, les cartels ont pris un large essor. A la veille de la guerre de 1914, on en comptait en Allemagne, environ 500. Les deux plus importants étaient le cartel du charbon, qui contrôlait une production plus de deux fois supérieure à celle des charbonnages français, et celui de l'acier, qui englobait une trentaine d'établissements métallurgiques et plus de 200.000 ouvriers.

§ 3. - Méthodes économiques des cartels.

Diminution du prix de revient

I° - Un premier effet de la cartellisation, c'est une réduction très sensible du prix de revient des produits. La cartellisation supprime tous les frais qui étaient la conséquence de l'état de lutte entre ces maisons qui, désormais, vont être associées.

Réduction des frais de publicité

D'abord, les frais de publicité diminuent, dans une très large mesure. Ils peuvent, en effet, dans une entreprise, viser deux objectifs : la diffusion, dans la clientèle d'un certain produit auquel elle n'est pas habituée, puis l'accaparement de la clientèle par une maison au détriment de ses concurrents. Une maison de café, par exemple, fera de la publicité, soit pour répandre l'usage du café dans une population de buveurs de thé, soit pour répandre sa marque aux dépens des autres marques de café. En cas de cartellisation, seule la réclame du premier type subsiste, la seconde peut disparaître, surtout dans l'hypothèse de cartel avec partage des débouchés, puisqu'alors il ne peut plus être question, pour une entreprise, d'arracher la clientèle à ses concurrents.

Du personnel de représentants.

Le personnel de voyageurs et de représentants de commerce, va de même être sensiblement réduit, puisque la fonction principale est d'essayer de conquérir à la maison qu'il représente, les clients qui jusqu'alors s'adressaient à d'autres. Quand l'accord est réa-

Source : BIU Cujas

lisé entre toutes les firmes, que chacune a son débouché préfixé, ce personnel se trouve à peu près sans emploi.

Des frais de transport.

La cartellisation diminue également les frais de transport. Puisqu'on répartit les débouchés en zones, il est naturel d'attribuer à chaque entreprise la zone géographiquement la plus proche. On ne voit plus cette pratique courante sous la libre concurrence, d'entreprises de l'Allemagne du Nord, vendant à des consommateurs de l'Allemagne du Sud, et inversement.

Du prix d'achat des matières premières

Enfin, la cartellisation diminue sensiblement le prix d'achat des matières premières, toutes les fois que le cartel comporte, en même temps qu'un bureau de ventes, un bureau d'achat, qui centralise les commandes de ses adhérents. De même que la grande entreprise obtient de meilleures conditions d'achat que la petite de même le bureau d'achat, réalisant la concentration à la seconde puissance, peut obliger ses fournisseurs à lui consentir des conditions tout à fait spéciales.

Ainsi, pour toutes sortes de raisons, la cartellisation entraîne une compression très notable du prix de revient de l'unité.

2° - En ce qui concerne les prix de vente, pratiqués par les cartels, il faut faire une distinction importante, suivant qu'il s'agit du marché national ou des marchés étrangers.

La cartellisation élève et stabilise les prix sur le marché intérieur.

A. - Sur le marché national, la cartellisation entraîne l'élévation et la stabilisation des prix:

a) - L'élévation du prix de vente tient à ce que la cartellisation permet à ses initiateurs de dominer le marché et de réaliser une sorte de monopole qui se substitue à la libre concurrence. Pour qu'un monopole strict existe, il faut que tous les producteurs soient soumis au cartel, ce qui n'arrive à peu près jamais.

Le monopole de fait existe si les réfractaires ne dépassent pas de I2 %.

Presque toujours, il y a des réfractaires, qui refusent l'offre d'y participer. Mais quand leur pourcentage n'est pas très élevé, les dirigeants du cartel fixent, en fait, le prix qu'ils veulent. L'expérience montre que quand les réfractaires ne dépassent pas I2 % du total, le cartel peut les négliger et est maître des prix.

L'obligation du commerce exclusif.

Il l'est surtout s'il impose à ses clients l'obligation au commerce exclusif. Les clients des industries cartellisées sont généralement, non pas des consommateurs, mais des commerçants. Le cartel leur dit: " Si vous voulez vendre mes produits, je vous interdis de vendre ceux de mes concurrents, les réfractaires ". Comme, par hypothèse, le cartel englobe l'immense majorité des entreprises, le commerçant préfère tenir ses produits, plutot que ceux des entreprises

Source : BIU Cujas

indépendantes, et il se soumet à ses prescriptions.

Limite à la hausse des prix.

Il ne faut pas croire, cependant, que le cartel maître de la situation, puisse élever les prix sans limite. Sans vouloir, dès maintenant, entamer la théorie des prix sous un régime de monopole, disons que la liberté du monopoleur est restreinte par une double condition. Il ne doit pas porter les prix à un niveau tel que la consommation soit découragée. En outre, s'il les élève d'une manière excessive, il réalisera peut-être, pendant quelque temps, de gros bénéfices, mais attirées par l'appât de ces bénéfices, des entreprises concurrentes se formeront et, pour avoir exagéré les prix, le cartel court le risque de perdre son monopole. Sous ces réserves, le cartel qui n'est plus soumis à la concurrence peut porter ses prix de vente très sensiblement au-dessus des anciens prix de concurrence.

La stabilisation des prix obtenue grâce à la limitation de la production.

b) - Plus élevés, ces prix sont aussi plus stables. Les dirigeants du cartel centralisent un ensemble d'informations sur l'état du marché et les perspectives prochaines; ils sont à même, mieux qu'une entreprise individuelle, de pressentir les mouvements prochains de la demande de marchandises. Quand ils présument que le marché va être engorgé, parce que la demande fléchit, ou que la production est excessive, ils peuvent avertir leurs adhérents, qu'une crise de surproduction est imminente, et leur donner l'ordre de limiter leurs fabrications. Cette limitation permettra de maintenir les prix au même niveau qu'auparavant, tandis que, en l'absence de cartel, comme la production n'est pas disciplinée, c'est le prix qui doit fléchir. Il y a donc une différence à cet égard, entre l'état de concurrence et l'état de cartellisation. Sous le régime de la concurrence, faute d'avoir pu agir pour adapter la production à l'état de la demande, on doit se résigner au fléchissement des cours, quand il y a entente, le cartel agit préventivement, sur la production, ce qui permet une stabilité relative des prix.

Sur les marchés étrangers, les cartels pratiquent le dumping.

B. - Sur les marchés autres que le marché intérieur : la politique des cartels se caractérise par une pratique appelée d'un terme anglais, le dumping, et qui consiste à adopter deux prix de vente différents, l'un relativement élevé, pour le marché intérieur, l'autre, sensiblement plus bas, parfois même inférieur au prix de revient, sur les marchés étrangers.

A l'origine, le dumping fut sans doute un simple expédient. Des cartels ayant mal calculé leurs prévisions, avaient accumulé des stocks importants. Pour se débarrasser de cette production qui encombrait les

Source : BIU Cujas

usines et les magasins, ils revendirent à vil prix, à l'étranger, leurs excédents.

Caractère systématique de cette politique.

Mais bientôt, cette politique est devenue systématique. Au lieu d'être un moyen de fortune pour liquider une production excessive, elle a été un moyen permanent d'écouler une production que le cartel avait voulu telle. Il y a de très nombreux exemples de cette politique, notamment dans l'industrie métallurgique.

Résistance des consommateurs et des industries allemandes de transformation.

La politique du dumping devait naturellement susciter de très vives résistances, en Allemagne même. D'abord, les consommateurs allemands se déclaraient victimes de l'opération : pour eux étaient les prix élevés; aux consommateurs étrangers étaient réservés les prix plus bas. Puis, les industries allemandes de transformation déclaraient inadmissible une politique qui les mettait dans l'impossibilité de conquérir les marchés étrangers, voire d'y conserver leurs positions. L'industrie hollandaise des clouteries, en achetant en Allemagne, au cartel de la métallurgie, les fils de fer, matière première de cette industrie, les payait un prix si bas, par comparaison avec les prix intérieurs allemands, qu'elle pouvait vendre ensuite ses clous à un prix défiant la concurrence de l'industrie allemande de la clouterie.

Correctif apporté au dumping. Les primes de compensation aux industries allemandes d'exportation.

Les cartels comprirent que le dumping, tel qu'ils le pratiquaient, n'était pas au point, et ils y apportèrent un correctif. Ils décidèrent que quand les industries allemandes de transformation justifieraient avoir acheté des matières premières au prix allemand, et avoir vendu sur les marchés étrangers, les produits fabriqués avec ces matières, le cartel leur remettrait une ristourne égale à la différence entre le prix des matières premières pour l'Allemagne et pour l'étranger. Supposons que le fil de fer soit vendu 45 marks aux acheteurs allemands, et 40 marks aux acheteurs étrangers. Les clouteries hollandaises paient 5 marks de moins. Mais si les clouteries allemandes justifient que les clous fabriqués par elles, avec des fils de fer achetés au cartel sont destinés à l'étranger, remise leur est faite de 5 Marks. C'est comme si elles avaient payé 40 marks. Avec ce correctif des primes de compensation, le système de dumping a fonctionné d'une manière très large dans les années d'avant-guerre.

Les prix de vente à l'extérieur varient suivant les pays.

Ce qui montre bien que le dumping est une politique systématique, c'est qu'il n'y a pas généralement fixation de deux prix, un pour l'intérieur, et un plus bas pour l'étranger, mais une série de prix différents suivant les marchés étrangers. Le cartel consent le sacrifice maximum sur les marchés où la concurrence est la plus vive, là où il y a intérêt supé-

Source : BIU Cujas

rieur pour l'Allemagne, à conquérir les positions. Les poutrelles allemandes, dont le prix de revient était d'environ 90 marks, étaient vendues, avant la guerre, I20 en Suisse, IIC en Angleterre, et 75 marks seulement sur le marché italien, soit un prix inférieur au prix de revient.

Ils peuvent être inférieurs au prix de vente.

Evidemment, le cartel ne consentait pas cette perte par altruisme, et pour faire bénévolement un cadeau aux acheteurs. L'industrie italienne, à ce moment, était en voie de développement. Il s'agissait d'empêcher cet essor, et c'est à cette fin que les cartels allemands vendaient en Italie, à un prix tel que la concurrence ne pût pas " tenir le coup ". L'expérience a montré que ce mécanisme était bien agencé, il a été un des instruments les plus efficaces de l'expansion économique de l'Allemagne avant la guerre de 1914.

§ 4. - Cartels et pouvoirs publics.

L'enquête allemande sur les cartels.

Le développement des cartels à la fin du XIXème siècle avait déterminé, en Allemagne, certains mouvements d'opinion. Les pouvoirs publics décidèrent d'ouvrir une grande enquête, pour rechercher si, en fait, l'institution était dangereuse ou nuisible à l'économie nationale allemande. On fit entrer dans la commission d'enquête, des économistes, des représentants de la grande industrie, des adversaires notoires des cartels. Nommée en I903, la commission procéda à de longs travaux, qui durèrent plus de IO ans. Ce n'est qu'un an avant la guerre que ses conclusions ont été officiellement connues. D'une manière générale, elles furent favorables à l'institution, ce qui amena les pouvoirs publics à adopter une politique bienveillante, et même à accorder un appui effectif aux cartels.

Ses conclusions favorables.

A la vérité, dès l'origine, les cartels avaient trouvé un accueil favorable auprès des pouvoirs publics. En I893, le ministre des Chemins de fer les défendait contre les attaques de leurs adversaires, et traitait directement avec le cartel du charbon pour la fourniture du combustible aux chemins de fer. C'est dans un bureau du Ministère des travaux publics que les commandes de locomotives étaient partagées entre les membres de cartel de la métallurgie. Mais c'est surtout à l'occasion du cartel de la potasse, que les sympathies du gouvernement pour la forme du cartel, se manifestèrent.

Attitude bienveillante des pouvoirs publics.

Le cartel de la potasse.

Dans les premières années du XXème siècle, l'industrie de la potasse était organisée en cartel et l'Etat prussien y était participant au titre de propriétaire de gisements. Le cartel profita de sa domination, pour élever très sensiblement les prix de

Source : BIU Cujas

vente. La conséquence de cette politique fut un accroissement du nombre des gisements de potasse en exploitation. De sorte que la production allemande s'élevait d'année en année, tandis que la consommation n'augmentait pas parrallèlement. Le déséquilibre croissant entre la production et la consommation fut un premier élément de la dislocation du cartel.

Sa dislocation.

Un deuxième élément fut l'action des Etats-Unis. Ils étaient un des principaux consommateurs de potasse, donc un gros acheteur des produits du cartel. Ils souffraient de la hausse du prix de vente. Ils acquirent la majorité des actions de plusieurs gisements adhérents au cartel allemand. Et au renouvellement du cartel, quelques sociétés (celles où les Etats-Unis avaient la majorité), déclarèrent se retirer. Le jour même, où elles rompirent leurs liens, ces entreprises passèrent des marchés et acceptèrent un prix de vente inférieur de 50 % à l'ancien prix. La dislocation du cartel annonçait une ère difficile pour la production allemande de la potasse, et un avilissement des prix. Les pouvoirs publics décidèrent alors que le cartel de la potasse serait obligatoire. Ils firent rentrer de force sous la règle du cartel, les sociétés qui avaient entendu s'en libérer (mai I9I0).

Le cartel de la potasse est déclaré obligatoire (mai I9I0)-

Par ailleurs, en rendant le cartel obligatoire, les pouvoirs publics décidèrent un certain nombre de règles en vue de protéger les consommateurs, et les ouvriers des industries cartellisées. Ils décidèrent que le cartel obligatoire ne pourrait dépasser, dans les prix de vente à l'intérieur, un certain maximum, et, dans les prix de vente à l'étranger, un certain minimum en vue d'éviter une pratique excessive du dumping. Puis, pour protéger les ouvriers, il leur fut garanti un minimum de salaire, et des conditions de travail fixées par un accord collectif.

Mesures prises en faveur des consommateurs.

en faveur des ouvriers.

Cette politique des pouvoirs publics montre que déjà, avant la guerre de 1914, on s'orientait, en Allemagne, vers la reconnaissance officielle des cartels, avec un droit de regard au profit des pouvoirs publics ; pour éviter que les cartels ne réalisent des bénéfices excessifs au détriment de la masse des consommateurs et des ouvriers.

§ 5. - Les cartels pendant la guerre 1914-1918.

La guerre suscita, en Allemagne, comme chez tous les belligérants, un état de choses nouveau. Les matières premières n'existaient plus d'une manière illimitée avec la possibilité de se les procurer aisément; L'Al-

Source : BIU Cujas

lemagne était réduite à son territoire (et au territoire des Etats avec lesquels elle restait en liaison). D'autre part, un grand nombre d'ouvriers étaient mobilisés. Il était nécessaire d'aménager la production pour tirer le maximum de rendement de matières premières et d'une main d'oeuvre ainsi limitée en quantité, et de faire porter l'effort productif sur celles des entreprises les mieux outillées. C'est le triomphe de la grande entreprise, de la règle de l'effort coordonné et rationnel.

Création de nouveaux cartels.

Aussi, dans les premières années de la guerre, les cartels furent-ils facilement renouvelés, et il s'en créa de nouveaux. Quand le déroulement de la guerre vint accentuer la pénurie de matières premières et de main d'oeuvre, la nécessité de la cartellisation devint plus impérieuse. Les pouvoirs publics intervinrent activement pour accélérer ce mouvement. Si, dans une branche d'industrie, existait un cartel, l'Etat, devenu très gros consommateur, n'avait qu'à s'adresser à lui. Il lui déclarait avoir besoin de telles quantités de marchandises : le cartel qui connaissait dans le détail les possibilités de ses adhérents, répartissait lui-même entre eux, la commande. Là, au contraire, où n'existait pas le cartel, il était difficile d'entrer directement en contact avec une foule d'entreprises. On explique par là que la mobilisation industrielle allemande se soit faite dans de meilleures conditions que la mobilisation agricole, car la cartellisation, developpée dans l'industrie, l'était beaucoup moins dans l'agriculture.

La cartellisation obligatoire.

A la fin de la guerre, faisant un pas de plus, les pouvoirs publics décrétèrent pour beaucoup d'industries, la cartellisation obligatoire, si bien qu'en I918, un grand nombre de branches d'industries allemandes étaient cartellisées, soit par le fait d'un accord spontané des chefs d'entreprises, soit par la volonté de l'Etat.

§ 6. - Les cartels dans l'après-guerre.

Il convient, à cet égard, de sous-distinguer deux périodes, séparées par le redressement monétaire allemand.

Eclipse de la cartellisation, de I920 à I923

La première va de la fin de la guerre à I923. Dans cette période, on constate une éclipse de la cartellisation. Un certain nombre de dirigeants de la politique allemande estiment que le temps des cartels et de l'effort discipliné est passé, que la lutte doit reprendre entre les entreprises. Ce sentiment était

Source : BIU Cujas "Les Cours de Droit" 3. PLACE DE LA SORBONNE. 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite

naturellement partagé par ceux qui se sentaient assez forts pour remporter la victoire, et en particulier par les dirigeants des grands konzerne.

Conséquences de la réforme monétaire de I923

A partir de I924, les choses changent, parce que, avec la réforme monétaire, les conditions un peu artificielles du développement des konzerne disparaissent. Les konzerne s'effondrent, l'idée de cartellisation revient au premier plan. Un des résultats de la réforme monétaire consistait à fixer les prix en marks-or. Mais, au lendemain de la réforme, les prix allemands étaient trop élevés pour supporter la concurrence étrangère.

La compression des prix de revient.

On s'appliqua alors, à comprimer par tous les moyens les prix de revient. Comme cette compression ne pouvait pas s'exercer sur l'élément salaire, parce que c'eût été réduire la puissance d'achat d'une fraction importante des consommateurs, on rechercha quels moyens permettraient une réduction des autres éléments du prix de revient.

La rationalisation de la production

C'est le mouvement désigné sous le nom de rationalisation de la production, et qui eut pour protagoniste, le professeur Julius Hirsch. Il implique d'abord le développement du taylorisme pour obtenir d'un effort donné un rendement supérieur, puis la concentration de la production dans les grandes entreprises, puis la normalisation, c'est-à-dire la diminution du nombre des types fabriqués (l'expérience montrant que plus une entreprise fabrique de types divers, plus son prix de revient est élevé).

Développement du taylorisme et de la concentration.

La normalisation.

En outre, (et c'est ce qui nous intéresse plus spécialement ici) la théorie de la rationalisation comporte un développement systématique de la formule du cartel. On la pousse même au-delà de sa notion initiale, et on rejoint la deuxième forme d'entente, le trust, car on va jusqu'à supprimer l'indépendance des entreprises. Le cartel décide la fermeture complète de celles des entreprises qui se trouvent placées dans des conditions médiocres, et par conséquent, ne peuvent pas réduire leurs prix de revient. Une série de mesures sont prises pour attribuer des indemnités aux entreprises supprimées. Les initiateurs de cette pratique estiment que ces indemnités coûteront moins cher, à l'économie allemande, que le maintien en fonctionnement d'entreprises dont le prix de revient ne pourra être comprimé.

Regain de faveur des cartels avec fermeture d'entreprises moyennant indemnité.

On estime à plus de trois mille, le nombre des cartels en Allemagne en I930. Parmi les plus importants il faut signaler :

I° - L'interessengemeinschaft der Farbenindustrie, créée en I916, pour une durée de 50 années, au capital de 900 millions de marks, qui exerce un véri-

Source : BIU Cujas

table monopole dans le domaine des industries chimiques.

2° - La Vereinigte Stahlwerke - Société des aciéries réunies, au capital de 800 millions de marks, née en I926, de la fusion de plusieurs grandes firmes métallurgiques, et qui détient environ 40 % de la production allemande de fer et d'acier (I).

Au cours des années I924-I930, en même temps que le cartel s'est développé, affermi, généralisé, le contrôle des pouvoirs publics sur les cartels s'est exercé par une institution curieuse : le tribunal des cartels, créé par un décret du 2 novembre I923. C'est une juridiction spécialisée, à laquelle on soumet les difficultés qui naissent de l'existence et du fonctionnement des cartels. Ce tribunal eut une activité considérable dans la période envisagée, puisque, de I924 à I930, il ne jugea pas moins de II50 affaires.

Quelles ont été les directives générales de sa jurisprudence ?

Ce tribunal renforce les cartels (et le lien qu'unit leurs membres), dans la mesure où l'action du cartel lui paraît légitime, mais il réprime et condamne l'activité des cartels lorsqu'elle est contraire à l'intérêt général et à la défense des consommateurs.

I° - Le tribunal des cartels n'a pas hésité à renforcer le lien de l'entente industrielle, quand il lui a paru que l'action du cartel était conforme à l'intérêt national.

Voici deux applications conprètes de cette première idée :

a) - D'une part, le tribunal des cartels refusa aux membres des cartels de dénoncer sans préavis, sans délai préalable, le lien de cartellisation; il lui a semblé qu'un cartel serait fragile et précaire, et ne pourrait remplir son rôle si, à tout instant, un des membres du groupement pouvait se retirer immédiatement.

b) - D'autre part, le tribunal des cartels accorda le droit de fermeture des entreprises dissidentes, lorsqu'elles pratiquent la concurrence déloyale. Par exemple, quand il était établi qu'une entreprise, non cartellisée, faisait au cartel une concurrence inadmissible, en lançant dans la circulation des produits de mauvaise qualité, le tribunal des cartels n'a pas hésité à édicter la fermeture de cette entreprise dissidente, renforçant ainsi du poids de l'autorité judiciaire et publique, le lien du cartel et son action de défen-

(I) Indiquons, dès maintenant, que la V.S. a subi durement le contre-coup de la crise en I93I I932, et qu'elle n'a été sauvée qu'avec l'aide de l'Etat qui l'a contrainte à une certaine déconcentration.

Source : BIU Cujas

se collective du marché.

2° - Par contre, le tribunal des cartels réprima les agissements des ententes industrielles lorsqu'ils lui parurent contraires à l'intérêt national et aux intérêts particuliers légitimes des producteurs et des consommateurs.

a) Le tribunal, à plusieurs reprises, a dissous un cartel lorsqu'il était établi que ce cartel pratiquait une politique de prix excessifs.

b) Il a dissous des cartels lorsque les dirigeants de l'entente voulaient imposer aux membres du cartel des limitations à leur activité, non prévues dans le statut constitutif de l'entente. Par exemple un cartel de " conditions de vente " qui voulait se transformer en cours d'existence, en un cartel de "prix". On a admis, dans ce cas, que les adhérents du cartel du premier type, ne pouvaient pas être liés par l'entente plus stricte, que les dirigeants du cartel voulaient maintenant instituer.

c) Ont été dissous également des cartels qui refusaient de s'adapter à des conditions économiques nouvelles, parce qu'il y avait là une sorte de rigidité de l'action du cartel, contraire à l'intérêt général.

d) On a dissous des cartels lorsqu'il a été prouvé que ces cartels voulaient étouffer des entreprises dissidentes qui pratiquaient une concurrence loyale, et que le cartel tentait de supprimer en abusant de son monopole et de sa puissance sur le marché.

e) On a dissous des cartels quand il a été établi que leurs dirigeants les géraient dans le sens de leurs intérêts égoïstes, et non pas dans le sens de l'ensemble des intérêts des membres du cartel.

En résumé, si nous voulons dégager la tendance de cette jurisprudence, et faire la synthèse des deux idées successives et complémentaires que nous venons d'analyser, nous voyons que le tribunal des cartels s'est efforcé d'affermir l'institution en tant qu'elle est conforme à l'intérêt collectif, mais de l'empêcher de sortir de cette direction pour servir uniquement les intérêts égoïstes de ses membres ou de quelques uns d'entre eux. (1)

---

(1) Le tribunal des cartels a été assez mal accueilli par les chefs d'entreprises, comme il était naturel. En outre, l'opinion publique s'en est finalement détournée parce qu'ils n'avaient pas réussi, dans la période 1924-1930, à freiner la hausse des prix.

Source : BIU Cujas

§ 7 - Les cartels en Allemagne depuis 1930.

Le sujet est complexe parce qu'il est dominé par un certain nombre d'évènements, dont les répercussions sur l'institution et l'orientation des cartels ne s'aperçoivent pas du premier coup.

Pour essayer d'apporter quelque clarté dans l'exposé, je m'attacherai d'abord à dégager les éléments généraux qui conditionnent et commandent cette période de 1930 jusqu'à l'heure actuelle.

Ensuite, j'analyserai rapidement les diverses lois qui sont intervenues en la matière depuis 1930.

A) Deux grands faits dominent l'histoire économique allemande depuis 1930 : le premier, qui n'est pas spécifiquement allemand, c'est la crise économique mondiale, qui a frappé l'Allemagne avec une intensité particulière; le second, c'est l'avènement du national socialisme.

I - La crise économique mondiale - Envisagée sous l'angle de ses répercussions sur l'institution des cartels, la crise économique a deux effets différents et en un certain sens, opposés.

D'une part, la crise économique démontre la nécessité d'une discipline de la profession. J'indiquais précédemment que le grand mouvement des ententes industrielles à l'époque contemporaine est la conséquence de la surproduction et de l'avilissement des prix. Or, la crise a été caractérisée par l'intensité particulière de la surproduction; d'où, tout naturellement, en Allemagne comme dans d'autres pays, l'idée de chercher le remède à la crise (ou tout au moins une atténuation aux maux de la crise) dans une discipline professionnelle, qui pourrait être réalisée par l'entente cartellisée.

Seulement, en sens inverse, la crise a déterminé une certaine désillusion à l'égard de la formule du cartel, et cela s'est vu d'une manière particulièrement nette en Allemagne.

On se souvient que les défenseurs du cartel, avant la guerre soutenaient que l'avantage de l'entente sur la concurrence vient de ce que le cartel a la possibilité de prévoir les variations de la consommations et d'y adapter préventivement les fluctuations de la production.

L'expérience de la crise a montré que cette théorie n'est pas toujours confirmée par la pratique. Les dirigeants des cartels n'ont pas vu venir la crise; lorsqu'elle a éclaté, ils n'ont pas compris qu'il fallait modifier leur politique, puisque les conditions économiques générales étaient changées, et il s'est

Source : BIU Cujas

produit alors une disparité, un décalage entre les prix industriels, qui très souvent étaient des prix cartellisés, et les prix agricoles, qui étaient des prix libres. Les prix agricoles se sont effondrés, alors que les cartels entendaient maintenir les prix industriels. Or, le pouvoir d'achat et de consommation de la classe rurale, par suite de la chute des prix des produits agricoles, ne lui permettait plus d'acheter les produits industriels qui n'avaient pas baissé, et cela aggravait le déséquilibre économique.

2° - Considérons maintenant le second grand fait qui domine notre période : l'avènement, vers le milieu de cette période, du national-socialisme.

Le national-socialisme se prétend corporatiste, et l'on verra plus loin que l'organisation économique qu'il essaie de donner à l'Allemagne se rattache, en apparence tout au moins, au corporatisme. Par ailleurs, le national-socialisme entend restaurer dans tous les domaines l'idée de discipline. Or, qu'est-ce que le cartel ? Sinon une discipline de l'activité économique. De ce fait, il semble qu'il existe une affinité entre les directives du national-socialisme et l'idée de cartel.

Mais, vue sous un autre angle, la politique du national-socialisme se dresse contre la cartellisation, ou tout au moins contre la notion pure et économique de la cartellisation (I). Ce qui, en effet, caractérise la tendance du national-socialisme, c'est l'esprit autoritaire et la subordination au point de vue économique, au point de vue politique. A tous les degrés, dans l'organisation de la nouvelle Allemagne, cet esprit apparaît. Par ailleurs, depuis 1934, l'activité industrielle de l'Allemagne a été tournée principalement vers les fabrications métallurgiques et les productions de guerre, en sorte que le client principal de l'industrie, c'est l'Etat, et cela donne à toute l'activité industrielle un caractère plus politique qu'économique.

Tout cela conduit à imprimer à l'industrie une orientation qui la rapproche de l'étatisation, plutôt que de la cartellisation.

B. - Ces idées générales vont nous aider à comprendre la série de lois intervenues dans cette période de 1930 à 1934.

(I) - Le docteur Schmitt, Ministre de l'Economie Nationale, déclarait, le 13 Mars 1934 : " Toute ma doctrine me pousse à considérer les cartels comme des éléments indésirables ". Le docteur Schacht s'est également montré peu sympathique à la cartellisation.

Source : BIU Cujas

A ne retenir que l'essentiel, ces lois peuvent se ranger sous quatre rubriques. A mesure que nous passerons d'un groupe à un autre, suivant l'ordre chronologique, nous verrons s'accentuer davantage la tendance à l'autoritarisme et à l'étatisation.

Ier groupe : deux lois, de 1930 et 1932, imposent d'autorité, la baisse des prix des produits industriels et frappent de nullité les conventions de cartels qui tentent de résister à cette baisse de prix. Ces deux lois réagissent donc contre cette erreur des cartels qui n'acceptaient pas de s'adapter à la crise et essayaient, contre toute raison, de s'opposer à une baisse inévitable.

2ème groupe : deux lois du 15 juillet 1933, se proposent d'adapter la production aux possibilités, désormais réduites, de la vente et de la consommation. A cette fin, les lois du 15 juillet 1933 donnent au gouvernement deux droits nouveaux :

I) - le droit de créer des cartels obligatoires en forçant les réfractaires à adhérer aux cartels. C'est la reprise d'une politique dont nous avons vu la première application en 1910 dans l'industrie de la potasse. En même temps, le gouvernement assume le contrôle strict de la politique de ces cartels obligatoires. (1) -

2) - Le droit d'interdire la création de nouvelles entreprises, ou de subordonner cette création à des autorisations spéciales, afin d'orienter les capitaux dans la voie où leur investissement sera le plus utile pour la collectivité.

Ces deux lois du 15 juillet 1933 sont manifestement inspirées de lois italiennes antérieures, des 16 juin 1932 et 11 janvier 1933, qui visaient à créer des cartels obligatoires et aussi subordonner à une autorisation gouvernementale l'ouverture de nouvelles usines. Le chef du gouvernement italien (dans le commentaire qu'il avait donné de ces lois au cours d'une allocution demeurée célèbre, et dont le texte est reproduit en annexe dans le volume, traduit en français, des discours de M.Mussolini) commentait ces lois, de la façon suivante : " on ne doit pas fabriquer n'importe quoi, n'importe comment; c'est de la folie, cela engendre des catastrophes ".

---

(1) - Cette loi a reçu de nombreuses applications (sel, savon, etc..) En outre, de nombreux cartels volontaires, se sont créés pour éviter un cartel obligatoire imminent (tréfileries, industries du papier, fabrication du ciment).

Source : BIU Cujas

En Italie, cette législation a été très peu appliquée. Cela résulte en particulier d'un article donné par un économiste italien, M.Bassani, dans le numéro de septembre-octobre I934, de la Revue d'économie politique (numéro consacré spécialement aux expériences étrangères d'économie dirigée). La grande industrie fit barrage contre ces lois qui lui ont paru trop étatistes.

En Allemagne, il en a été différemment. Les deux lois du I5 juillet I933 ont reçu de nombreuses applications : fin I933 et début I934, une série de décrets ont été pris en exécution de cette législation. Je me borne à mentionner deux exemples concrets :

I) - Dans l'industrie de la verrerie, il a été fait défense par les pouvoirs publics, de se servir de machines nouvelles, qui risquaient, en se substituant à la main-d'oeuvre humaine, d'aggraver le fléau du chômage:

2) - dans l'industrie des pneumatiques, il a été fait défense par les pouvoirs publics, de pratiquer des prix jugés excessifs.

3ème groupe : Une loi du 20 janvier I934 (par laquelle se marque d'une manière très nette, l'accentuation de la politique autoritaire de l'Allemagne, conséquence de l'avènement et de l'affermissement du national-socialisme), enlève au tribunal des cartels et transfère au Ministère de l'Economie le droit d'annuler les mesures prises par les cartels lorsqu'elles sont préjudiciables à l'intérêt général.

Il y a donc passage du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif et politique de ce droit de surveillance qui, jusqu'alors, était exercé par le tribunal des cartels.

4ème groupe : Deux ordonnances des 27 février et 27 Novembre I934, visent à créer une nouvelle organisation de l'économie allemande, en conformité avec les principes du national-socialisme.

On ne retiendra ici de ces deux ordonnances que ce qui touche aux cartels. Ceux qui désireraient avoir une vue plus complète du sujet, se reporteront à l'article de Von Beckerath, dans la Revue d'Economie politique (septembre-octobre I934), à trois articles de Max Hermant, dans le Temps des 25 novembre, 30 novembre, 8 décembre I934, au Bulletin quotidien de la Société d'Etudes et d'informations économiques qui, dans un supplément au numéro du II janvier I935, a donné le

Source : BIU Cujas

texte avec commentaire, de l'ordonnance du 27 novembre 1934. Cf. également la thèse récente (décembre 1936) de M.Bollecker, sur la Charte du Travail du 3ème Reich.

La nouvelle organisation de l'économie allemande comporte une armature très centralisée; au sommet de l'organisation, le docteur Schacht, qui est à la fois gouverneur de la Reichsbank et Ministre de l'Economie, et qui, par conséquent, du fait de la réunion de ces deux titres en sa personne, apparaît comme une sorte de dictateur de la production et du crédit en Allemagne. En dessous, viennent deux séries d'organisme, qui se présentent sur deux plans différents : le plan professionnel et le plan géographique. Enfin, au bas de l'échelle, les entreprises, qui reçoivent une structure économique nouvelle.

A tous les degrés de l'édifice, domine le principe du "chef", du "fuhrer", ce qui veut dire que toute formation économique (qu'il s'agisse du sommet, des échelons intermédiaires, de la base, a un chef qui est un individu et non une collectivité.

Cette nouvelle orientation, par suite, est assez hostile à la formation de la société anonyme, de l'exploitation collective impersonnelle que, par une série de mesures, on défavorise pour encourager, au contraire, l'entreprise personnelle.

Aux termes des deux ordonnances de février et de novembre, le patron reçoit des droits très étendus sur la main-d'oeuvre (et en celà, il est bénéficiaire du principe du chef), mais d'autre part, l'activité du patron n'est pas libre, parce qu'elle est subordonnée au contrôle très étroit des commissaires de l'économie, et ces commissaires sont désignés par le parti national-socialiste.

Comme on l'a dit, il y a là un ensemble qui rappelle l'organisation militaire, dans laquelle le caporal, par exemple, a des droits très étendus sur les hommes, mais est subordonné à son tour, d'une manière très étroite, aux gradés des échelons supérieurs

Par ailleurs, comme les dirigeants de ce système sont des représentants d'un parti, à tous les degres de l'organisation, le point de vue politique l'emporte sur le point de vue économique. Une sorte de glissement s'est ainsi produit petit à petit d'une économie cartellisée, sur le plan économique, à une économie caporalisée pour des fins politiques.

Dans cette nouvelle organisation, que sont devenus les cartels ? En principe, l'organisation instituée par les ordonnances de 1934 doit s'abstenir de toute intervention dans les questions de prix, qui restent fonction exclusive des cartels. Et si l'on intègre, dans

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Z

le système nouveau, une formation qui s'occupait des prix, on doit la dédoubler pour laisser en dehors du système officiel, les attributions relatives aux prix, (afin d'éviter, a-t-on déclaré, d'aboutir à une économie étatisée.)

En fait, il semble que la fixation des prix par les cartels soit soumise à une sorte de censure préalable du Ministre de l'Economie. La plupart des cartels ont été, jusqu'à présent, prorogés lorsqu'ils arrivaient à expiration. Seulement on se demande, (et la question a été très discutée en Allemagne en ces derniers temps), si l'organisation officielle mise sur pied en I934, et qui, jusqu'ici, n'a guère d'attributions effectives importantes, ne sera pas amenée, dans un avenir plus ou moins proche, à se substituer aux cartels pour la fixation des prix.

(Cf. sur ce dernier état de la question, A.Muller "Les Monopoles industriels en Allemagne". Revue économique Internationale, Octobre I936, et le supplément au Bulletin Quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques, N° du 7 octobre I936. - Voir également l'Europe Nouvelle, du 7 mars I936, qui contient un ensemble d'articles sur l'Economie Nationale Socialiste.

Section II

Les Trusts .

Le trust réalise la fusion des entreprises.

Le trust rappelle, à certains égards, le cartel. Comme lui, il implique la formation en dehors et au-dessus des entreprises individuelles, d'un organisme de coordination, qui se propose de limiter la concurrence, et d'instituer un monopole de fait; mais cette idée, esquissée dans le cartel, est portée dans le trust à son extrême limite : l'autonomie des entreprises individuelles, qui subsistait dans le cartel et en constituait un trait caractéristique, disparait dans le trust, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial.

§ I. - La structure juridique des trusts.

Formes successives des

A l'origine, le trust a été l'utilisation, pour des fins nouvelles, d'une pratique juridique très

Source : BIU Cujas

trusts:
I)- Le voting trust.

ancienne, empruntée au droit britannique, lequel appelle "trust", une combinaison dans laquelle une personne, " le trustee " détient un bien pour le compte d'une autre. Les promoteurs de l'entente industrielle formaient un syndicat et s'efforçaient d'obtenir, des actionnaires des différentes entreprises, la remise de leurs actions.

Le syndicat centralisait donc entre ses mains les actions et remettait aux anciens actionnaires des "certificats de trusts", qui donnaient à leur porteur exactement les memes droits que son ancienne action, à l'exception du droit de vote aux assemblées générales, lequel restait entre les mains des promoteurs de l'opération. Le syndicat, possédant ainsi le droit de vote dans toutes les sociétés trustifiées, pouvait diriger à sa guise l'exploitation de chacune d'elles. L'originalité de ce système consiste dans la dissociation du faisceau des droits que comportait l'ancienne action dont on détachait le droit de vote. Aussi a-t-on appelé cette combinaison, le "voting trust".

Cette forme fut assez vite abandonnée, parce qu'une loi fédérale de 1890, le Shermann act fut interprétée par les tribunaux, de telle manière, qu'elle aboutit à interdire le voting trust. On imagina alors

2) la consolidation.

la forme de la consolidation ou fusion pure et simple. On prononçait la dissolution de toutes les entreprises particulières; on les remplaçait par une société nouvelle, unique, et l'on remettait des actions de la Société nouvelle aux actionnaires des anciennes sociétés. Pour que les promoteurs du trust pussent diriger à leur guise la société nouvelle, il leur suffisait d'acheter pour leur compte la mojorité des actions.

3) le holding trust.

Ce système avait l'inconvénient d'une trop grande netteté. Toute l'opération devait se faire au grand jour. Comme les promoteurs préféraient généralement poursuivre la transformation des entreprises d'une façon moins apparente, ils furent amenés à substituer à la consolidation une troisième modalité de trustification, celle du holding trust.

Le holding trust est une société par actions, comprenant un petit nombre de membres et constituée en vue, non pas d'exploiter directement une entreprise, mais simplement d'acquérir des actions de diverses entreprises existantes. Celles-ci, en apparence, continuent d'etre indépendantes les unes des autres. En fait, le holding s'assure la possession d'une quantité d'actions suffisante pour diriger l'activité économique de toutes ces sociétés.

Le plus ancien trust est celui du pétrole, créé en 1872, et organisé sur les bases juridiques du trust

Source : BIU Cujas

en I892. Dans sa dernière forme, celle du holding trust, il est composé de 20 sociétés. Avant la guerre, il controlait plus de 80 % de la production du pétrole.

Le trust de l'acier.

Le trust le plus important est celui de l'acier, fondé en I90I, par la fusion de trust déjà existants. C'est donc un "trust de trusts". Parmi les firmes qui ont formé la "corporation de l'acier", la "Société Carnegie" produisait déjà à cette époque, plus de fonte que toute la métallurgie française réunie. La corporation de l'acier a poussé très loin l'intégration. Elle possède des mines, des navires, des hauts-fourneaux, des usines de toutes sortes. Avant la guerre, ses biens étaient évalués à I0 milliards, elle ne contrôle toutefois que 50 % de la production de l'acier des Etats-Unis.

La "Trustomanie"

Dans les dernières années du XIXème siècle, s'est produit aux Etats-Unis, une sorte d'engouement pour l'idée du trust, une véritable "trustomanie". Rien que dans les années I898 à I900, il ne s'est pas fondé aux Etats-Unis, moins de I50 trusts, mais tous n'ont pas subsisté.

Les trusts dans les autres pays

Si les Etats-Unis sont le pays d'élection des trusts, il ne faut pas croire qu'il n'en existe que là; on en trouve au Canada, au Mexique, en Angleterre. Il n'est pas inutile de souligner l'existence de trusts en Angleterre, car elle détruit cette affirmation assez courante, que la cause du développement des trusts est le régime protectionniste.

L'existence des trusts n'est pas liée au régime protectionniste.

Les trusts, dit-on, ne peuvent se former qu'à l'abri de la protection. Mais il est évident que la notion de trust et celle de barrière douanière ne sont pas liées, puisque l'Angleterre, libre-échangiste avant la guerre, connaissait des trusts du coton, de la teinturerie, etc ...

§ 2. - Les méthodes économiques des trusts.

Cette étude va nous permettre de montrer en quoi les trusts se rapprochent des cartels, en quoi ils en diffèrent, et à certains égards, s'y opposent. Comme pour les cartels, il faut examiner successivement la question du prix de revient et celle du prix de vente.

A. - L'effet constant du trust est d'abaisser le prix de revient. Il a donc, sur ce point, un rôle analogue à celui du cartel. Mais son action est plus efficace parce qu'il pousse plus loin, jusqu'à la fusion économique, l'entente dans les entreprises.

I)- D'une part le trust abaisse le prix de re-

Source : BIU Cujas

frais de publicité et de représentation.

vient pour les raisons que nous avons vu jouer à propos des cartels. Il permet de supprimer, ou du moins de diminuer notablement les frais de publicité, de représentants de commerce, qu'entraîne l'état de concurrence. Dès 1892, on estimait à 35.000 le nombre des commis-voyageurs licenciés par les trusts.

2) - D'autre part, comme le trust n'implique pas seulement la discipline commerciale, mais aussi l'unification technique, il peut réaliser sur ce plan des économies inaccessibles à la simple forme du cartel commercial.

Fermeture d'usines.

D'abord, le trust va pouvoir fermer celles des usines qui fonctionnent dans des conditions médiocres, ce que ne pouvait pas le cartel dans sa forme normale (ce qu'ont fait cependant quelques cartels obligatoires, du temps de guerre et de l'après-guerre, qui dépassaient alors la formule de cartellisation).

Spécialisation des entreprises.

Puis, le trust peut spécialiser davantage chacune des entreprises qu'il réunit sous une gestion commune. Il peut demander à chacune d'elles de se cantonner uniquement dans la production pour laquelle elle est plus apte en raison de sa situation géographique, des qualités de ses ouvriers, etc ...

Conditions d'achat et de transport

Enfin, grâce à sa grosse puissance financière, le trust peut obtenir de ses fournisseurs des conditions encore plus avantageuses que le cartel. Cela s'est bien vu dans les rapports des trusts et des Compagnies de chemins de fer. Le trust du pétrole, un des plus puissants, a pu dicter sa volonté aux compagnies et obtenir des tarifs meilleurs que ses concurrents. Les pouvoirs publics sont intervenus, et ont obligé les compagnies, (qui, à certains égards, constituent des services publics d'intérêt collectif,) à faire à tous leurs clients les mêmes conditions. Faute de pouvoir accorder officiellement des avantages aux trusts, les Compagnies (dans les conseils d'administration desquels le trust avait des représentants) les lui accordèrent indirectement et sous une forme occulte. On en a vu, par exemple, décider des modifications de tarifs pour une certaine date, et en aviser officieusement les dirigeants du trust du pétrole, qui pouvaient ainsi activer leurs transports, si le tarif devait être relevé, ou au contraire, les suspendre jusqu'après l'abaissement. Bien plus, le trust du pétrole s'est aperçu qu'il aurait avantage à se passer des compagnies de chemins de fer et à être son propre transporteur. Il a fait construire à ses frais une canalisation énorme de 50.000 kilomètres pour le transport du pétrole des centres de production aux lieux de distribution. L'utilisation de ces canaux lui a permis de réaliser, sur les frais de transport, une économie éva-

Les trusts et les compagnies de chemins de fer

Le transport du pétrole par canalisations spécialement aménagées à cet effet.

Source : BIU Cujas

luée à 60 %. Il n'aurait pu faire ce travail énorme s'il n'avait été une immense entreprise résultant de la fusion de nombreuses sociétés.

Le trust maintient l'émulation entre les entreprises.

On n'a pas manqué d'objecter que cette compression possible du prix de revient a peut-être une contre-partie. Dans le régime de la concurrence, un élément permanent de réduction du prix de revient résulte de l'émulation entre les entreprises. Chaque entreprise est obligée, pour conserver sa clientèle et l'étendre aux dépens de ses concurrents, de chercher à réduire sans cesse son prix de revient. Cette pression de tous les instants ne disparaît-elle pas quand l'entente remplace la concurrence ?

L'expérience a montré qu'il n'en est pas forcément ainsi, parce que les dirigeants des trusts ont eu l'intelligence de maintenir l'émulation entre les entreprises en mettant à la tête de chacune d'elles un directeur technique auquel ils ont fait une situation d'autant meilleure que, dans son entreprise, il obtiendrait une amélioration du rendement et une réduction du prix de revient par unité. L'émulation a donc pu subsister.

Le trust élève le salaire des ouvriers.

Quel est l'effet de la trustification sur un des éléments du prix de revient, le salaire des ouvriers?

Les enquêtes menées sur ce point aux Etats-Unis, ont montré que les ouvriers étaient plutôt bénéficiaires que victimes de la trustification. D'une manière générale, au lendemain de la trustification, les salaires augmentent. La compression du prix de revient n'a donc pas porté sur le salaire des ouvriers. Cela tient vraisemblablement à ce que les dirigeants du trust ont éprouvé le besoin de ne pas trop mécontenter l'opinion publique. Ils ont eu le sentiment que si elle se révoltait contre leur domination, il en pourrait résulter une action énergique des pouvoirs publics. Pour ne pas mécontenter l'opinion (dont la masse ouvrière forme un élément important,) les trusts ont été plutôt portés à améliorer les conditions de travail et de rémunération de la main d'oeuvre.

Mais la fermeture d'usines cause souvent du chômage.

Cependant, il faut faire une réserve. Un des effets fréquents de la trustification est la concentralisation de la production dans quelques usines et la fermeture des autres. Sans doute, les ouvriers licenciés ici, peuvent être parfois embauchés là, mais il n'en est pas toujours ainsi, si l'ouvrier, pour une raison quelconque ne peut se déplacer. Il risque alors en conséquence de la trustification, une crise de chômage.

B. - Jusqu'à présent, le trust nous a semblé quelque chose d'assez semblable au cartel, mais à un degré

Source : BIU Cujas

supérieur. A s'en tenir à cette idée, on n'aurait pas une idée exacte du trust. Nous allons nous en rendre compte, en étudiant maintenant les effets du trust sur le prix de vente.

Le trust élève le prix de vente.

D'une part, la trustification entraîne le relèvement des prix, comme le cartel.

D'autre part, elle donne une mobilité extrême aux prix, et par là, le trust est l'antithèse du cartel qui agissait dans le sens de la stabilité des prix.

Les prix deviennent plus mobiles, les trusts abaissent momentanément les prix pour tuer leurs concurrents.

Les enquetes montrent dans toutes les branches, sauf une, que les prix de vente, au lendemain de la trustification, ont été plus élevés qu'auparavant. La raison très simple a déjà été donnée à propos du cartel. Le trust vise à dominer le marché. Dans la mesure où il y réussit, il supprime l'élément de baisse résultant de la concurrence. Il peut imposer un prix sensiblement supérieur au prix de revient.

Ces prix plus élevés, sont aussi plus mobiles.

Dans la plupart des cas de trustification, les fluctuations des cours sont plus grandes que sous le régime de la libre concurrence. On en aperçoit deux raisons essentielles.

D'abord, les trusts ont souvent en face d'eux une menace de concurrence: certains trusts ne réunissent qu'un pourcentage relativement faible de la production (le trust de l'acier n'en contrôle, nous l'avons noté que 50 %). Ils ne sont donc pas maîtres absolus du marché. Quand cette concurrence leur apparaît dangereuse, qu'ils voient en face d'eux se fermer des entreprises nouvelles, les trusts, (leurs dirigeants l'ont avoué), pratiquent le système d'un prix de vente inférieur au prix de revient. Mais, naturellement, ils ne le font que temporairement, pour tuer la concurrence. Dès qu'elle est disparue, ils relèvent leurs tarifs, en sorte que les graphiques des prix des trusts présentent de grandes oscillations.

Ils ne connaissent le prix de vente optimum que par tâtonnement.

Une deuxième cause de fluctuation des prix joue même en dehors de toute concurrence. Les dirigeants du trust recherchent, entre tous les prix possibles, celui qui leur laisse le maximum de bénéfice. Prenons le trust du pétrole, qui est maître de la production. Supposons qu'il se demande à quel prix il doit vendre le litre de pétrole, et qu'il hésite entre un franc, un franc cinquante, et deux francs, lequel de ces prix est le plus avantageux ? Nul ne peut le dire par avance, parce qu'on ignore quelles seront les quantités vendues respectivement à ces trois prix, et si la consommation se maintiendra à peu près constante, ou diminuera sensiblement, à mesure que le prix ira de I fr. à I fr.50 et de I fr.50 à 2 frs. Il se peut que le prix de 2 frs soit désavantageux pour le trust, parce que

Source : BIU Cujas

la consommation sera tellement réduite, que les recettes totales seront moindres. Ce n'est qu'après avoir éprouvé les réactions de la consommation aux divers prix de vente et avoir multiplié les expériences, que les dirigeants du trust pourront déterminer le prix le plus avantageux, le prix optimum.

Le trust est un instrument de lutte.

On arrive ainsi à cette conclusion : tandis que le cartel substitue à la concurrence (et aux luttes qu'elle suscite) une organisation calme et tranquille, du marché, qu'il y introduit un élément de stabilisation, il n'en est pas de même pour le trust. Il est, en réalité, une formation de lutte, plutot qu'un instrument d'organisation. C'est en celà que, malgré leur ressemblance, il y a à certains égards une sorte d'antithèse entre ces deux formes de l'entente industrielle.

§ 3. Les trusts et les pouvoirs publics.

Griefs adressés aux trusts.

En Allemagne, les cartels ont fait bon ménage avec les pouvoirs publics, qui ont vu dans cette institution un avantage pour l'économie nationale. Toute autre a été l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des trusts parce que toute autre était la situation. Le développement des trusts a déterminé une réaction très nette de l'opinion publique qui a adressé aux trusts deux graves reproches :

I) - Ils reposent généralement sur des bases financières défectueuses.

2) - Ils sont, dans la nation, des agents de corruption et de démoralisation.

La pratique de la surcapitalisation (ou mouillage)

I) - Comment se présente financièrement l'aménagement d'un trust ?

Il existe, à cet égard, une pratique très courante, celle du watering, du mouillage, de l'arrosage, de la surcapitalisation. Le trust ne se forme que si des hommes d'affaires en prennent l'initiative, y voyant leur intérêt, et s'ils réussissent à décider les actionnaires des sociétés préexistantes à entrer dans la combinaison. Celà entraîne à peu près nécessairement la constitution du trust avec un capital très sensiblement supérieur à l'addition des capitaux des sociétés préexistantes. Supposons qu'un trust résulte de la fusion de dix sociétés au capital de IO.000 dollars chacune. Si l'on constitue le trust au capital de IOO.000 dollars, simple addition des capitaux des entreprises antérieures, à chaque actionnaire de IOO dollars des anciennes sociétés, on ne pourra remettre qu'une action nouvelle de IOO dollars; l'opération n'aura pas

Elle a pour but de rémunérer les actionnaires et les di-

Source : BIU Cujas

rigeants.

d'intérêt pour lui, et une fois les actions nouvelles attribuées à tous les anciens actionnaires, il ne resterait plus rien pour les fondateurs du trust : l'opération n'aurait pas non plus d'attrait pour eux.

C'est pourquoi on est amené fatalement à la surcapitalisation. D'abord, pour obtenir l'assentiment des actionnaires des sociétés préexistantes, on leur dira : vous allez abandonner vos anciennes actions de 100 dollars, nous vous remettrons à la place des actions de 200 dollars de la société nouvelle, si bien que votre capital nominal va doubler. Puis, chacun des dirigeants va, en rémunération de ses bons offices, désirer recevoir des actions. Tandis que le total des capitaux des sociétés trustifiées était de 100.000 dollars, la société nouvelle se fondera peut-être à 300.000 dollars, dont 100.000 pour le mouillage des actions anciennes, au profit des actionnaires, et 100.000 pour le mouillage supplémentaire destiné à rémunérer les dirigeants.

Elle se justifie par l'élévation éventuelle des bénéfices.

Cette combinaison financière est-elle admissible ? Oui, en un sens, s'il est vrai que le trust va pouvoir à la fois abaisser le prix de revient et relever le prix de vente, il réalisera des bénéfices beaucoup plus considérables que le total des bénéfices réalisés, avant sa création, par les sociétés préexistantes. Le mouillage est justifié, dans la mesure où la surcapitalisation est simplement l'anticipation de ce surcroit de bénéfices.

Mais elle est souvent exagérée.

En fait, les dirigeants forcent fréquemment la dose et pratiquent une telle surcapitalisation, qu'il est impossible au trust de fonctionner sur ces bases nouvelles. Par exemple, le trust des pêcheries avait réuni des installations dont la valeur réelle était de 1 million; il fut créé au capital de 50 millions et fit faillite.

Corruption exercée par les trusts.

2) - Un autre grief adressé aux trusts est d'être des organes de corruption et de démoralisation. Nous avons vu leur action sur les compagnies de chemins de fer, afin d'en obtenir des conditions particulièrement favorables ou d'être avisés officieusement des modifications de tarifs. Certains trust avaient aussi de véritables services d'espionnage chez leurs concurrents. Le trust du pétrole savait qu'une certaine quantité de pétrole serait amenée tel jour, en tel endroit, par tel concurrent, il s'empressait d'envoyer sur le même lieu, une cargaison considérable de pétrole et vendait à un prix si bas, qu'il jugulait son adversaire. Les trusts se sont également livrés à des tentatives de corruption sur les pouvoirs publics, dont ils ont souvent obtenu des tarifs très protecteurs, et sur les parlementaires américains, dont certains s'étaient

Source : BIU Cujas "Les Cours de Droit" Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction

fait une industrie fructueuse de déposer des propositions de lois contre les trusts et de les retirer moyennant finance.

Cette corruption sous ces diverses formes, est fonction de la puissance des trusts. Or, celle-ci est plus grande encore en réalité qu'en apparence; une série de trusts, dans diverses branches, semblent distincts, mais d'ordinaire les mêmes gros personnages, moins techniciens que financiers, sont à la tête des principaux trusts. Ce qui caractérise l'organisation économique aux Etats-Unis, c'est que l'ensemble des industries et du pays, est sous la domination d'une petite oligarchie d'hommes d'affaires.

Variété des mesures relatives aux trusts.

En présence de cette situation, il est impossible aux pouvoirs publics de demeurer passifs. Dès que les trusts ont pris une certaine importance, une action de contrôle administrative, judiciaire et légale, s'est exercée sur eux. Il n'est pas très facile, au premier abord, de se reconnaître dans ces mesures très diverses.

La législation des Etats particuliers.

Elles varient, d'abord suivant les Etats. Aux Etats-Unis il y a deux catégories de législations.

I) - La législation des diverses Etats, très variée en l'espèce, d'autant plus que certains (tel l'Etat New-Jersey) se sont donné pour règle d'être très indulgents pour les trusts afin de les amener à établir leur siège social sur leur territoire.

La législation fédérale.

2) - Au-dessus de ces diverses législations, se place la législation fédérale, qui vaut pour l'ensemble du territoire des Etats-Unis. Cette législation fédérale a varié elle-même, suivant les fluctuations des luttes politiques.

Attitude des démocrates et des républicains à l'égard des trusts.

Les deux grands partis, démocrate et républicain n'ont pas absolument la même attitude à l'égard des trusts. D'une manière générale, c'est le parti démocrate qui se montre le plus sévère. Quand le Président Wilson était à la tête des Etats-Unis, des lois restrictives ont été votées. Les républicains sont généralement plus favorables aux trusts, avec cependant certaines exceptions: notamment celle du Président Roosevelt (le premier du nom).

Critère de distinction des bons et des mauvais trusts.

Si, négligeant les détails, nous essayons d'extraire quelques idées générales de cette législation, voici ce qu'on peut en dégager. On a très vite compris qu'il fallait s'orienter vers une solution impliquant la discrimination des bons et des mauvais trusts. Mais il n'est pas facile de trouver un critérium permettant sans inquisition ni arbitraire, de faire cette discrimination.

Source : BIU Cujas

Condamnation des trusts visant à supprimer la concurrence.

I° - Les pouvoirs publics et les tribunaux l'ont cherché du côté des résultats économiques poursuivis et des méthodes employées. Ils ont mis au jour cette idée que le trust est condamnable quand il entreprend de réaliser un monopole, de restreindre ou de supprimer la liberté de la concurrence. Les trusts visant au monopole doivent être dissous et eux seulement.

Ainsi s'expliquent un certain nombre de décisions, en apparence contradictoires, des tribunaux américains. En 1911, les trusts du tabac et du pétrole ont été dissous parce qu'ils prétendaient dominer le marché et supprimer la concurrence. Aussi bien, au moment où ils condamnaient ces deux trusts, les tribunaux donnaient aux entreprises réunies par les trusts, la possibilité de subsister, à condition que le trust fût morcelé en un certain nombre de sociétés distinctes. C'est donc uniquement contre la réunion d'un grand nombre d'entreprises dans une société visant au monopole, qu'a porté la condamnation.

Par application de la même idée, en 1920, les tribunaux ont refusé de dissoudre la corporation de l'acier (bien que l'enquête eût révélé certaines pratiques que le tribunal déclarait réprouver) parce que les juges avaient constaté que cette corporation n'englobait guère que 50 % de la production américaine de l'acier; elle ne supprimait donc pas en fait la concurrence.

En 1930, un jugement rendu à l'égard de la "Paramount" est venu préciser et nuancer cette jurisprudence. Le trust de la "Paramount" avait été formé entre dix sociétés contrôlant 60 %, de l'industrie de la fabrication des films. Ce chiffre de 60 %, supérieur de peu à celui du trust de l'acier, indique que la "Paramount" ne détenait pas en fait un monopole. Elle a cependant été condamnée en raison de la prétention qu'elle avait émise de contraindre les établissements qui projettent ses films à certaines pratiques restrictives à l'égard des autres fournisseurs de films. Il a semblé qu'il y avait là une tentative pour "restreindre la liberté du commerce", et mettre en échec ce principe de "l'égalité des chances" entre les concurrents auxquels l'opinion américaine est très attachée. La jurisprudence s'oriente ainsi vers une distinction (encore un peu vague de contours) entre les bons et les mauvais trusts, entre ceux qui veulent légitimement lutter contre une concurrence excessive, génératrice des prix avilis, et ceux qui tentent de porter atteinte au jeu normal de la concurrence, pour exploiter les consommateurs.

L'action préventive de la

2° - A l'action répressive des tribunaux, s'est juxtaposée, depuis 1914, l'action préventive d'un or-

Source: BIU Cujas

commission fédérale de commerce.

ganisme non judiciaire, la commission fédérale du commerce. Les tribunaux, lorsqu'ils avaient à porter un jugement sur un trust, étaient assez gênés pour le faire, la question à résoudre étant d'ordre économique, plutôt que juridique, et supposant des connaissances sur l'état des marchés, les prix, la production, etc.. que les juges n'avaient pas toujours. On songea alors, sans supprimer leur droit de regard et de répression, à créer un organisme spécial pour surveiller l'activité des trusts. La commission fédérale du commerce a été constituée, à cette fin, en 1914. Composée de 7 membres, elle dispose de pouvoirs d'investigations très étendus, et est chargée de contrôler les méthodes des trusts. Elle émet des injonctions d'une valeur plus morale que juridique. Les trusts peuvent ne pas s'y soumettre. Mais, s'ils résistent, le mécanisme de la répression est alors déclenché; les tribunaux éclairés par les investigations de la commission fédérale du commerce, ont, en dernier ressort, à rendre le verdict.

La loi Webb favorise les trusts d'expansion à l'étranger.

3° - Pendant la guerre, les Etats-Unis ont pensé que la forme de la grande production pouvait leur être utile pour la conquête des marchés étrangers et leur expansion internationale. Ils ont estimé que, tout en maintenant les principes du contrôle judiciaire et administratif, il convenait d'assouplir la législation quand on était en présence d'organisations industrielles ne visant pas à l'exploitation du marché national, mais à la conquête des marchés étrangers. La loi Webb, du 10 avril 1918, a décrété que les trusts d'exportation ne seraient plus soumis au contrôle préventif de la commission fédérale du commerce. Un nouveau critère est donc apparu récemment pour la discrimination des bons et des mauvais trusts. On se place au point de vue de l'intérêt national; un trust est bon quand il emploie sa puissance à conquérir les marchés étrangers. Il est mauvais, s'il l'emploie à rançonner les consommateurs américains.

Conclusion sur les trusts.

En somme, les pouvoirs publics ont compris qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'entraver complètement le mouvement d'ententes entre les industries, qu'à certains égards, dans certaines limites, et sous certaines formes, la discipline des entreprises est un progrès technique et économique. Mais, en même temps, ils ont vu que ces ententes, par la puissance même qu'elles réalisent, ne sont pas sans danger; qu'il y a lieu, par des procédés divers, préventifs et répressifs, d'organiser un contrôle de leur activité.

Source : BIU Cujas

Section III

Les ententes industrielles en France.

§ I. - Importance et rôle économique des ententes industrielles en France.

Absence de statistique des ententes.

Nous n'avons pas de statistiques nous renseignant officiellement sur le nombre et l'importance de ces ententes. En outre, comme pendant très longtemps, les ententes industrielles en France étaient menacées de sanctions pénales, un grand nombre d'entre elles se sont nouées sans le dire; on en soupçonne l'existence

Leur caractère souvent occulte.

mais, en présence des dénégations des intéressés, on ne peut pas en faire état, puisqu'elles ne sont pas officiellement certaines.

Sous ces réserves, indiquons les principales de ces ententes. Il est nécessaire de distinguer trois périodes : avant la guerre, pendant la guerre, depuis la guerre.

Avant la guerre

I° - Avant la guerre (pour autant que nous sommes renseignés), il existait un assez grand nombre d'ententes, en particulier dans deux branches d'industries: la chimie et la métallurgie.

Les ententes dans l'industrie chimique.

Dans l'industrie chimique, la manufacture de Saint Gobain s'était unie aux principales sociétés qui s'occupent de la fabrication des glaces, et elle avait organisé un comptoir pour la vente en commun, sans toutefois donner à ce comptoir le pouvoir absolu de répartir les commandes, afin de laisser aux clients le droit de choisir leurs fournisseurs.

La même manufacture de Saint-Gobain avait formé une autre entente avec 34 sociétés, pour la production et la vente des superphosphates. L'entente était ici beaucoup plus stricte, puisque chaque participant s'engageait à limiter sa production à un certain contingent. A chacun était attribué une zone où seul il avait le droit de vendre.

Le Comptoir métallurgique de Longwy.

C'est dans l'industrie métallurgique que , avant la guerre, on trouvait l'exemple le plus intéressant d'entente : le Comptoir de Longwy. Pour en faire comprendre le mécanisme, il est nécessaire de donner quelques explications techniques. Le comptoir de Longwy fut créé le Ier Janvier I877, à une époque ou la métallurgie était profondément bouleversée par la dé-

Procédé Thomas.

couverte du procédé Thomas. Auparavant, les minerais de fer phosphoreux ne pouvaient être transformés qu'en fonte phosphoreuse et en acier phosphoreux de qualité très inférieure. Or, les minerais de fer de Lorraine

Source : BIU Cujas

contenaient une proportion importante de phosphore Il en résultait que ces minerais ne permettaient de fabriquer que des fontes et des aciers médiocres (surtout par comparaison avec les aciers obtenus par le traitement des minerais anglais, beaucoup plus purs).

Objectif du Comptoir de Longwy

La situation changea quand fut découvert le procédé Thomas. Il permettait d'éliminer dans l'acier les phosphores de la fonte. A l'aide du minerai phosphoreux on pouvait obtenir un acier pur. Les minerais de Lorraine étaient désormais capables de lutter à égalité avec les minerais non phosphoreux. D'autre part, le bon marché de l'acier obtenu à l'aide du minerai lorrain allait permettre aux usines lorraines de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

Centralisation et répartition des commandes de fonte brute sur le marché français

Mais il fallait adapter le marché à ces conditions techniques nouvelles, entreprendre une oeuvre de propagande auprès de la clientèle, lui montrer que l'acier obtenu des mines lorraines valait l'acier provenant du traitement du minerai anglais. Il fallait aussi éviter une surproduction, résultant d'une utilisation trop poussée de ces minerais qui entraînerait un avilissement des prix. C'est dans ce but de propagande et d'équilibre du marché qu'a été créé le Comptoir de Longwy.

Sous sa forme première, c'est un organisme commercial, qui se substitue à ses membres, pour la vente en France, de la fonte brute. Toutes les commandes de fonte brute émanant d'établissements français (forges, laminoirs, ateliers de construction mécanique) devaient aller, non pas à telle entreprise individuelle, mais au Comptoir, qui se chargeait de les répartir entre ses membres. Chaque adhérent gardait la latitude de fabriquer autant de fonte brute qu'il lui plaisait, à condition de transformer lui-même la partie de sa production qui n'aurait pas été vendue par le Comptoir à ses clients.

D'autre part, le Comptoir ne s'occupait que de la vente sur le marché français; les adhérents conservaient toute latitude pour exporter la fonte brute pour les quantités et aux prix qu'ils l'entendaient. Mais la situation initiale ne subsista pas. En I905, fut instituée une filiale: le Comptoir d'Exportation des fontes de Meurthe et Moselle, qui étendit à l'exportation la pratique établie pour le marché national

Le Comptoir d'exportation des fontes.

Attaques dirigées contre le Comptoir de Longwy

Quant aux résultats du Comptoir de Longwy, on rencontre deux sons de cloche Si nous nous adressons aux clients du Comptoir: forges, laminoirs, ateliers de construction mécanique, on constate qu'ils se sont plaints à plusieurs reprises des excès du Comptoir. Il

Source : BIU Cujas

leur aurait fait des conditions plus difficiles que quand ils avaient à traiter avec des entreprises concurrentes et diverses.

Le Comptoir prétend, au contraire, que grâce à la discipline de la vente, il a permis à ses adhérents de réaliser des compressions notables du prix de revient et, en définitive, de vendre en moyenne la fonte brute à des prix plus bas que s'il n'avait pas existé.

Politique suivie par le Comptoir

La vérité semble être que le Comptoir a pratiqué dans l'ensemble, des prix modérés et stables. A cet égard, ses méthodes ne ressemblent pas à celle des trusts, ce qui s'explique d'ailleurs par le souci de son intérêt bien entendu, et les conditions particulières de sa situation.

Les clients étaient les entreprises moyennes. Nécessité pour le comptoir de pratiquer à leur égard une politique de modération

Les clients du Comptoir n'étaient généralement pas de grandes entreprises, lesquelles, pratiquant l'intégration possèdent des hauts fourneaux, des mines, et fabriquent elles-mêmes leur fonte brute. Les clients du Comptoir étaient des entreprises de dimension moyenne et non intégrées. Si le cartel leur avait fait des conditions draconiennes, il en aurait été la première victime. Ses clients, qui luttaient déjà difficilement avec les entreprises intégrées de grande envergure, n'auraient pas pu résister et le Comptoir eût finalement perdu tout débouché pour ses produits

Suspension par le Comptoir de ses marchés à échelle

On l'a vu dans une circonstance curieuse, vers I900; Dans les dernières années du XIXème siècle, le Comptoir de Longwy avait passé, avec un certain nombre de clients, des "marchés à échelle", par lesquels il s'engageait à livrer, pendant cinq ans, certaines quantités de fonte brute, à des prix dont les bases étaient fixées en fonction des variations du prix du coke, s'élevant avec ce prix et s'abaissant avec lui Vers I900 se produisit à la fois une hausse sur le marché du coke et une baisse sur le marché des produits métallurgiques . Les clients du Comptoir, en vertu de leur marché à échelle, devaient payer la fonte cher, puisque le coke était à un cours élevé, et ils vendaient bon marché les produits fabriqués, puisque les articles métallurgiques étaient à la baisse. La situation était d'autant plus difficile pour eux que les entreprises intégrées, restées en dehors du Comptoir, non liées par des marchés à échelle, pouvaient fabriquer la fonte brute à un prix sensiblement inférieur au prix du comptoir. Les clients du Comptoir lui exposèrent cette situation. Le Comptoir consentit à suspendre le jeu des marchés à échelle.

Autres ententes métallurgiques.

Le Comptoir de Longwy ayant réussi, le système a fait tâche d'huile dans le métallurgie. Successivement, se créent en I888, le Comptoir des Essieux;

Source : BIU Cujas

en I896, le Comptoir des ressorts et des poutrelles; en I904, le comptoir des tôles et des fontes émaillées

Rôle du Comité des Forges avant la guerre.

Laconstitution de ces divers comptoirs fut facilitée par l'action d'un organisme, créé le I5 Février I864 entre les représentants des principaux centres métallurgiques de France, et transformé en I888: le Comité des Forges. Dans cette période d'avant-guerre, le Comité des Forges n'était ni un comptoir, ni un cartel, mais simplement un groupement d'études pour la défense des intérêts communs de la métallurgie. Tous les comptoirs créés à son instigation ne subsistèrent d'ailleurs pas. Certains (tel celui des rôles et des fontes), disparurent avant la guerre, mais les plus importants survécurent. Notamment, le Comptoir de Longwy fut renouvelé à plusieurs reprises. En I9I0 il l'avait été à nouveau pour 25 ans.

Les ententes pendant la guerre

2°.- Que sont devenues les ententes industrielles en France, pendant la guerre de I9I4-I9I8?

Nécessité d'une organisation métallurgique

L'industrie métallurgique prit, du fait des hostilités, une importance particulière. Aussi fut-il indispensable de l'organiser systématiquement. Cette organisation était d'autant plus nécessaire que les approvisionnements en matières premières minérales étaient limités , et qu'il fallait, par une discipline rigoureuse, en tirer le rendement maximum. Pour discipliner l'industrie métallurgique, l'Etat s'adressa au Comité des Forges, qui devint, pendant les années de la guerre, ce qu'il n'avait pas été auparavant, un véritable Comptoir, un cartel d'achats. Comme le Comité des Forges était constitué avec la structure juridique d'un syndicat professionnel, et que les syndicats, à cette époque, ne pouvaient se livrer à aucune opération commerciale il est assez vraisemblable que les actes passés par le Comité des Forges pendant la guerre étaient illégaux. Mais, à cette époque, on se préoccupait peu de la légalité.

Le comité des Forges joue le rôle d'un Comité d'achats

A titre facultatif d'abord, puis (à partir de I9I6, et à la demande de l'Angleterre), d'une manière obligatoire, le Comité des Forges devint l'acheteur unique des matières premières de la métallurgie française. Il avait à répartir ce stock entre les diverses entreprises et utilisa, pour cette répartition, les services du Comptoir de Longwy, qui n'avait plus d'autre emploi, puisque la région où le Comptoir exerçait d'ordinaire son activité, était occupée par l'ennemi ou par nos troupes.

Source : BIU Cujas

Nécessité d'une organisation de la production dans les autres branches d'industries.

Pour les industries autres que la métallurgie, la situation était plus délicate, parce qu'il n'existait pas d'entente avant la guerre, sauf d'une manière fragmentaire. Cependant, même pour ces industries, on éprouva vite la nécessité d'une organisation systématique. Il était nécessaire de limiter les approvisionnements , parce qu'une partie de la marine marchande était employée aux transports de guerre. D'autre part, si on avait autorisé les achats de matières premières à l'étranger sans limite, la France serait devenue débitrice de sommes formidables, et la valeur de la monnaie française aurait été compromise. Cet ensemble de raisons devait obliger les pouvoirs publics à établir une discipline des achats à l'extérieur. Ne pouvant ici utiliser des organismes préexistants, comme on l'avait fait dans la métallurgie ; on fut amené à créer de toutes pièces des sortes de cartels d'achat auxquels on donna le nom de consortium.

Les consortiums

Le consortium se présentait sous la forme juridique d'une société par actions. Etaient actionnaires les industriels (individus ou sociétés) se rattachant à une branche donnée de la production. Le consortium

Leur forme juridique

déterminait la quantité de matières premières dont avaient besoin les entreprises françaises, puis il entrait en conversation avec l'Etat. Généralement, l'Etat ne pouvait pas satisfaire à la demande globale du consortium . On aboutissait à un accord sur un chiffre transactionnel, et l'Etat, seul négociateur vis-à-vis du pays étranger (en l'espèce l'Angleterre ou les Etats-Unis) engageait les pourparlers avec ce pays pour

Leur action: centralisation des demandes

Répartition des matières premières achetées par l'Etat

l'achat des matières premières. Il passait le contrat puis il rétrocédait les stocks au consortium qui se chargeait de distribuer les matières premières entre les actionnaires.

L'avantage de ce système était d'égaliser le sacrifice rendu nécessaire par la pénurie des matières premières. Si le consortium n'avait pas existé, les entreprises puissantes, ayant des relations à l'étranger, auraient réussi à se faire servir; les moyennes et les petites entreprises auraient été obligées de fermer leurs portes. En répartissant la restriction sur l'ensemble, le consortium permit de sauvegarder l'existence des entreprises de moyenne et de petite dimension.

La répartition sauvegardait l'existence des entreprises moyennes

Pour achever de marquer ce qu'étaient les consortiums, il faut dire que l'Etat contrôlait de près leur activité. C'était la contre-partie du privilège qu'il leur accordait. Acheteur unique à l'étranger, l'Etat fixait à son gré le prix auquel il vendait au consortium les matières premières que l'étranger lui

fournissait. L'Etat disait également à quel prix le consortium devait revendre à ses actionnaires le contingent attribué à chacun d'eux. Il décidait ainsi quels bénéfices ferait le consortium. En outre, il déterminait l'emploi de ces bénéfices; pour une part, ils servaient à rémunérer les capitaux apportés pour constituer le consortium; le surplus était employé pour le plus grand bien de l'ensemble de l'industrie considérée, sa propagande, sa diffusion, la recherche de centres d'approvisionnements ou de débouchés.

Contrôle de l'Etat sur les prix d'achat et de vente et l'emploi des bénéfices.

Telle est, rapidement esquissée, la physionomie des consortiums, pendant la guerre. Le consortium rencontra des adversaires déterminés, et aussi d'ardents défenseurs. Ces derniers ne se bornaient pas d'ailleurs à soutenir que le consortium était indispensable dans les circonstances du temps de guerre. Ils ajoutaient que les consortiums devraient, dans une certaine mesure survivre à la guerre. Pendant un nombre d'années indéterminé, disaient-ils, il y aura encore après la guerre, pénurie des matières premières et nécessité de discipliner les approvisionnements. Si les industries françaises reprennent leur particularisme agissent en ordre dispersé, il leur sera impossible de lutter contre les formations massives de l'Allemagne cartellisée. On prétendait donc (et c'était la thèse officielle, sous entendue dans une grande enquête du Ministre du Commerce, publiée en 1919) que la formule du consortium serait appelée à subsister dans l'après guerre.

Les consortiums et l'opinion

Contre cette apologie du consortium, se dressèrent la plupart des commerçants et des chambres de commerce. Ils déclaraient que le consortium, en apparence organisation des intéressés, marquait en réalité, une emprise bureaucratique de l'Etat sur la vie économique, et cette discipline étatique de l'industrie à la rigueur admissible pendant la guerre, leur semblait tout à fait insupportable en temps normal.

La deuxième thèse, finalement triomphe, Les consortiums ont disparu, les uns après les autres, très peu de temps après la fin des hostilités.

Disparition des consortiums après la guerre.

3°.- Pour l'après-guerre nous avons à faire une constatation curieuse. Avant la guerre, en France, une branche d'industrie seulement était systématiquement organisée, la métallurgie; dans les autres, il n'existait que des ententes sporadiques. Pour l'après-guerre c'est l'inverse qui, pendant un certain temps, fut vrai.

Si nous considérons la métallurgie dans les années qui suivent la guerre (et spécialement en 1921-1922)

Source : BIU Cujas

Dislocation des ententes de la métallurgie.

les ententes industrielles se disloquent les unes après les autres . En Janvier 1921, le Comptoir de Longwy disparaît, avec le Comptoir d'Exportation des fontes de Meurthe et Moselle. En 1922 c'est le Comptoir des fontes hématites. A la fin de 1922, le Comptoir sidérurgique de France. Au début de 1923 il n'existe plus aucune entente entre les industriels de la métallurgie.

La question de l'extension des comptoirs à la Lorraine, à la Sarre et au Luxembourg

Cette situation s'explique par les conditions particulières de la métallurgie française après la guerre. La forme de l'entente s'est, en effet, heurtée à une difficulté qui, pendant quelque temps, sembla insurmontable. Aux producteurs français d'avant guerre venaient s'ajouter les entreprises de la Lorraine desannexée, du Luxembourg, de la Sarre. Un dilemme se posait; ou bien il fallait incorporer dans les Comptoirs ces nouveaux arrivents, Mais leurs prétentions étaient grandes. Ils demandaient un contingent très élevé, qui venait réduire le pourcentage des membres anciens. Ou bien on laissait ces nouveaux arrivants en dehors du Comptoir. Mais, alors le Comptoir n'était plus maître du marché; il avait en face de lui à l'intérieur de la ligne douanière française, de très puissantes entreprises, non soumises à ses réglementations.

La concurrence allemande fait revivre les ententes de la métallurgie

Toutefois, cette situation n'a pas subsisté très longtemps. En 1925, se reforme l'entente de la métallurgie, qui englobe, cette fois, les anciens membres et les nouveaux arrivants. La raison décisive de cet accord a été, semble-t-il, la renaissance de la concurrence allemande. Les entreprises allemandes étaient sorties alors de leurs difficultés monétaires. Les producteurs français se sont dit: ou bien nous allons avoir à engager la lutte avec nos concurrents, et il faut nous unir pour l'emporter, ou bien nous allons à un accord avec les producteurs allemands, mais pour réaliser cet accord, il convient qu'au préalable, la production de chaque pays ait été disciplinée dans le cadre national.

Amorcée donc en 1925, sous le nom modeste d'Office de Statistique des Produits Métallurgiques, l'entente se resserre le 17 Décembre 1926: à cette date, le Comptoir Sidérurgique de France est reconstitué La crise survenue en 1929-1930, le réduit à nouveau à l'impuissance du fait de nombreuses dissidences. Il fallut reconstruire sur de nouvelles bases, ce qui fut fait en 1932 et 1935.

En son état actuel, le Comptoir Sidérurgique, tel qu'il a été aménagé par l'accord du 23 Novembre 1935, (valable pour une période de cinq années) se caractérise

Source : BIU Cujas

par deux traits principaux.

I) l'entente ne porte pas sur les prix, mais sur les quantités vendues.

2) en cas de difficulté pour l'établissement des contingents de vente, la fixation en est confiée à des arbitres qui pourront se rendre sur place dans les usines, se faire accompagner d'experts, se faire communiquer les documents, etc...Ils devront se rapprocher autant que possible, "de l'état où se trouverait l'usine en régime de liberté", et tenir compte des situations exceptionnelles.

Depuis sa reconstitution en I932, le Comptoir a réussi à freiner la chute des cours. De I932 à I935, les prix ont très peu baissé (rails: de 697 frs. la tonne à 67I) ou sont restés stationnaires (poutrelles 350), ou même se sont relevés (billettes Thomas, de 370 frs. à 430).

Pour la fonte, le Comptoir reformé en I925, avait été dissous le 2I Décembre I930 et n'a été reconstitué qu'en I934, sous la forme de deux ententes distinctes, relatives respectivement aux fontes phosphoreuses et aux fontes hématites. Mais elles ont connu de nouvelles difficultés en I935 et leur solidité reste précaire. Aussi, les prix de la fonte ont-ils fléchi plus fortement que ceux de l'acier (I930: 458 frs. la tonne, I932: 225 frs. I935: 260 frs.)

Dans l'industrie houillère, un accord entré en vigueur le Ier avril I932 lie les trois grandes régions productrices de la France (I:Nord et Pas-de-Calais; 2: est; 3: Centre et Midi) à l'exclusion des départements côtiers qui sont approvisionnés en charbons étrangers.

Prenant comme point de référence la situation moyenne des années I926-I930 on a établi un coefficient national (60 % pour la première région, I8 % pour la seconde, 22 % pour le troisième). Les exploitations de chaque bassin doivent régler leur production et leur vente en fonction de ces pourcentages. Les dépassements sont frappés d'une pénalité dont le montant est bonifié aux bassins restés en dessous de leur pourcentage.

Trois zones A.B.C. ont été instituées, correspondant géographiquement aux trois bassins. Chacune d'elles constitue la zone propre du bassin qui y est situé. En outre, deux zones supplémentaires ont été prévues. L'une (zone D) comprend les parties du territoire qui sont géographiquement intermédiaires entre les trois bassins: l'autre (zone R) contient, par exemple, les usines à gaz de la région parisienne. Ces deux zones,

Source : BIU Cujas

D et R sont neutralisées, c'est-à-dire que les dépassements n'y donnent pas lieu à pénalité.

L'accord conclu pour une année a été renouvelé ensuite par tacite reconduction. Il a contribué efficacement à stabiliser la production (sans faire disparaître les rivalités à l'intérieur de chaque bassin) et à limiter la baisse des prix: la valeur moyenne de la tonne prise sur le carreau de la mine, qui était en 1930, de 113 francs a cependant fléchi à 89 frs. en 1932 et 79 frs. en 1934.

Le succès a été d'ailleurs favorisé par les mesures de contingentement que les pouvoirs publics ont appliquées aux charbons étrangers, et qui ont réduit très notablement la concurrence.

Dans l'industrie chimique, il existe un certain nombre d'ententes. Les deux plus importantes sont:

1) l'entente des colorants, il s'agit d'une industrie très concentrée, puisqu'il n'existe en France que huit producteurs dont les deux principeux réalisent à eux seuls les 3/4 du chiffre d'affaires.

2) Le Comptoir de l'Azote, qui groupe la quasi totalité des producteurs privés de l'azote en France. (76 adhérents) et se substitue à eux pour toutes les opérations de vente. Il doit tenir compte de l'existence de l'Office national de l'Azote, avec lequel il a conclu en juillet 1934, un accord valable pour cinq ans qui réserve à l'Office national 32 % et au Comptoir 68 % des ventes sur le marché intérieur, les mêmes prix devant être pratiqués par l'Office et par le Comptoir (1)

§.2 - Le régime juridique des ententes industrielles en France

L'art. 419 in fine du Code pénal

Quand, dans le courant du XIXme siècle, les premières ententes ont été conclues, elles se sont trouvées en présence des articles 419 et suivents du Code Pénal, qui punissent de peines très sévères certains

---

(1) Nous traiterons ultérieurement des ententes réalisées à l'instigation ou sous la contrainte des pouvoirs publics.

Source : BIU Cujas

actes qui se caractérisent par la réunion de deux éléments. D'abord, quant au résultat poursuivi, il faut qu'il ait été la hausse ou la baisse des prix, au-dessus ou au-dessous du prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce. En outre, quant aux moyens employés, l'article 419 en indique une série. Parmi eux, se rencontre "la réunion ou la coalition, entre les principaux vendeurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne la vendre qu'à un certain prix."

Il visait la répression de l'accaparement

Quels mobiles ont poussé les rédacteurs du Code pénal à adopter ce texte? Ils n'ont pas évidemment visé les cartels, qui n'existaient pas en 1810. Ce qui les a déterminés, c'est la crainte de certaines manoeuvres assez fréquentes sous l'Ancien Régime, non pas l'entente organisée entre industriels d'une même branche mais l'accaparement; le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de rafler, à un moment donné, tous les approvisionnements sur le marché, puis de les vendre ensuite à des prix surélevés. Ces pratiques avaient porté surtout sur les blés, et entraîné de véritables famines. Le souvenir en était très vif. Et ce qui prouve que là est bien l'origine de l'art. 419, c'est que ce texte double la pénalité quand les manoeuvres ont porté sur des denrées alimentaires.

Esprit individualiste des rédacteurs du code pénal

Pour achever d'expliquer la pensée des auteurs du code pénal, il faut ajouter qu'au début du XIXme siècle, dans les sphères législatives et dans la doctrine, régnait la conviction qu'il fallait réduire toutes les réglementations et toutes les formes d'action collective. On estimait que le meilleur régime était l'individualisme; dès que se manifestait l'action collective, on voyait en elle un risque pour l'intérêt général.

Quand se développèrent, dans la seconde moitié du XIXme siècle, les cartels et les comptoirs, les tribunaux furent extrêmement gênés et hésitants. D'une part (et de plus en plus nettement à mesure que l'évolution se déroulait) ils comprenaient qu'il serait mauvais de condamner en soi la formule de l'entente qui à certains égards, réalise un progrès. Au reste, des modalités d'action collective avaient été autorisées par les lois de 1864 et 1884, sur les coalitions ouvrières et les syndicats professionnels, ce qui rendait désuet l'article 419.

L'embarras des tribunaux

Mais, d'autre part, chargés d'appliquer la loi, les tribunaux savaient que l'interprétation stricte des dispositions légales devrait conduire à prohiber et à punir tous les cartels. Si, en effet, l'on reprend le texte de l'article 419, on voit que les deux éléments de l'infraction sont en fait,

Source : BIU Cujas

presque toujours réunis dans les cartels et les ententes. Il s'agit de vendre les marchandises à un prix autre que le prix de libre concurrence, puisque les ententes sont constituées préciséments pour lutter contre ce prix. Et aussi (du moins dans les formes de cartel les plus strictes) l'entente oblige ses membres à ne pas vendre au-dessous d'un certain prix. Par leur but et par leurs moyens, les cartels tombaient donc sous le coup de l'article 419.

Distinction faite par les tribunaux suivant le but des ententes

Pour sortir de la difficulté, les tribunaux adoptèrent une ligne de conduite transactionnelle. La plupart établirent une distinction: lorsque les ententes luttaient contre un avilissement excessif des prix, quand la concurrence et la surproduction avaient été poussées si loin qu'il en était résulté un fléchissement des cours dont tout le monde était victime, les tribunaux déclaraient licite l'entente qui visait à mettre fin à cette situation. Quand, au contraire, l'entente tendait a relever les prix d'une manière excessive, les tribunaux la condamnaient et en poursuivaient les auteurs.

Propositions des projets de lois relatifs aux ententes

Au lendemain de la guerre, il a semblé au législateur que l'article 419 appelait une refonte complète Entre 1921 et 1923 ont été déposés un certain nombre de propositions et projets de lois, inspirés des directives suivantes; il convient de reconnaître expressément au plein jour, la validité de la formule du cartel. Mais, en même temps, il faut que les pouvoirs publics prennent certaines garanties, et que l'on distingue les bonnes et les mauvaises ententes, comme on l'a fait en Allemagne et aux Etats-Unis. Pour faciliter cette discrimination, certains proposaient d'obliger les ententes à faire une déclaration publique de leur existence. D'autres, allant plus loin, organisaient un mécanisme de contrôle de leur gestion.

La loi du 30 Décembre 1926

Finalement, on aboutit au vote de la loi du 30 Decembre 1926, qui remania les articles 419, 420, 421 du Code pénal. Pour nous borner à ce qui touche à notre sujet, désormais, sont punissables (art. 419 alinéa 2)

le nouvel article 419 du Code pénal

ceux qui auront opéré ou tenté d'opérer la hausse des prix en exerçant ou en tentant d'exercer soit individuellement, soit par réunion ou coalition, une action sur le marché, dans le but de se procurer un gain qui ne serait pas le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande".

Ce texte est, à deux égards, plus sévère que l'ancien article 419.

1) il punit la tentative comme l'acte réalisé.

2) Les manoeuvres sont punissables, même quand

Source : BIU Cujas

elles sont le fait d'une seule personne. Sous le régime de l'ancien article 419, en présence de faits d'accaparement scandaleux, les tribunaux étaient contraints d'acquitter, quand leur auteur avait agi individuellement.

Mais, à un autre point de vue, et qui nous intéresse directement ici, les dispositions du nouvel article 419 sont moins sévères que celles de l'ancien.

On a, en effet, abandonné les deux expressions qui définissaient le délit dans l'ancien texte, et qui le rendaient, dans une interprétation littérale, applicable à presque tous les cartels. Dans la nouvelle rédaction, nous ne retrouvons plus; "ni la hausse ou la baisse au-dessus et au-dessous du prix de concurrence", ni " la réunion ou la coalition tendant à ne pas vendre ou à ne vendre qu'à un certain prix". A ces deux formules a été substituée celle-ci: "le gain anormal qui ne résulte pas du jeu naturel de l'offre et de la demande" expression à la vérité assez ambigüe, que l'on ne peut éclairer qu'en se reportant aux travaux préparatoires. De ceux-ci, il résulte:

I° - que les rédacteurs du nouvel article ont voulu surtout confirmer, en lui donnant une base légale, la jurisprudence qui s'était instituée au XIXme siècle, et qui distinguait, ainsi que nous l'avons indiqué, les bonnes et les mauvaises ententes.

2°- Qu'on n'a pas voulu inscrire expressément dans le texte le critère du "bénéfice excessif", parce qu'une loi de 1916, sur la spéculation illicite l'avait fait et que les commerçants étaient en réaction violente à l'égard de cette loi, déclarant qu'il est impossible à un tribunal d'apprécier, à propos d'une opération particulière, si le montant du bénéfice réalisé est ou non excessif.

3°- Qu'en définitive, le législateur a voulu punir l'action "qui altère le mécanisme normal du marché" Le délit n'est pas dans le "montant" du gain, mais plutôt dans la façon "anormale" dont il est réalisé.

Source : BIU Cujas

§. 3 - Vers les Ententes obligatoires (I)

En ces dernières années, l'attitude des pouvoirs publics en France, à l'égard des ententes industrielles, s'est modifiée dans le sens d'une plus grande sympathie. Nous venons d'exposer comment on est passé de la prohibition de toute entente à un régime mixte qui tend à discriminer les bonnes ententes et les mauvaises, à n'interdire que ces dernières et à tolérer les autres. On va voir maintenant pour quelles raisons et de quelle manière l'Etat est arrivé à considérer qu'en certains cas, il devait apporter à la conclusion ou à l'application de l'entente, le concours de son autorité.

A - La situation nouvelle née de la crise.

La crise qui s'ouvrit en 1929-1930 - et dont nous étudierons plus tard les causes et les caractères - entraîna la dislocation d'un certain nombre d'ententes industrielles et ouvrit une période de concurrence acharnée entre les producteurs. Dans cette lutte, les établissements les mieux outillés se trouvent, en raison de leur supériorité technique même, dans un état d'infériorité économique. En effet (nous l'avons signalé lorsque nous examinions le rôle du capital technique) un établissement bien outillé comporte nécessairement de lourdes charges fixes. Ces charges étaient aisément supportées en période de prospérité. Quand la crise entraîne une restriction sévère de la consommation, donc une diminution du débit, les charges fixes, réparties sur un nombre moindre d'unités, grèvent chacune d'elles d'un poids d'autant plus lourd que l'outillage est plus important et que le progrès technique a été porté plus loin.

Un autre élément est venu encore compliquer la situation; la lutte très âpre qui s'engagea depuis le début de la crise, détermina la disparition (entendez la faillite) d'un certain nombre de chefs d'entreprises moins solides que les autres. Disparition "des chefs

---

(I) Cf. Gaëtan Pirou: Essais sur le corporatisme, pages 152 et suiv. A. Piettré; l'Evolution des ententes industrielles en France, depuis la crise. Sirey 1936 - Didier Lazard: Les ententes économiques imposées ou contrôlées par l'Etat; thèse Paris 1937, avec préface de M. W. Oualid.

Reproduction interdite

Source : BIU Cujas

d'entreprises" qui ne s'accompagne pas de la disparition des "entreprises". Il arrive souvent que les maisons mises en faillite sont vendues à vil prix, en raison du petit nombre d'acheteurs qui se présentent: ceux qui rachètent ainsi une firme tombée en faillite, se trouvent, en raison des conditions de leur achat, dans une situation économique meilleure que les chefs des entreprises qui n'ont pas fait faillite et qui continuent à supporter à plein le poids des investissements effectués avant la crise.

Les industriels des branches les plus atteintes par la crise, ont tenté de remédier d'eux-mêmes à une situation qui risquait, pour certains, de devenir catastrophique; des essais d'entente eurent lieu, en particulier dans les industries du textile et dans les industries du cuir. Ces tentatives ont généralement abouti à un échec, par suite du refus de quelques entreprises qui n'ont pas consenti à se lier par l'accord, lequel portait généralement soit sur la limitation de la production, soit sur la réduction de la journée du travail, soit même sur la fermeture de certaines usines. Et il a suffi que quelques réfractaires ne consentent pas à se plier volontairement à la discipline acceptée par la majorité, pour qu'on doive reprendre la lutte concurrentielle, dans les conditions et avec les conséquences que nous venons d'exposer.

Cet ensemble d'éléments, mit au premier plan l'idée que, peut être, il conviendrait de rendre obligatoire, par une intervention des pouvoirs publics, l'entente entre les membres d'une branche d'industrie particulière, lorsque cette entente exprime le désir de la majorité et qu'elle n'arrive pas cependant à englober volontairement la totalité des intéressés.

B - L'essai de réglementation générale de l'Entente obligatoire.

A la date du 10 Janvier 1935, le gouvernement, que présidait M. P.E. Flandin (et dans lequel M. Marchandeau détenait le portefeuille du commerce) déposait un projet de loi tendant, en certains cas, à contraindre les industries à une discipline professionnelle très stricte. Nous n'étudierons pas ce projet dans ses dispositions de détail, car, ainsi qu'on va le voir, il n'a pas abouti. Il ne sera cependant pas inutile d'indiquer rapidement quels en étaient l'esprit et les lignes essentielles, d'autant qu'il n'a pas été sans influence sur certaines réalisations partielles dont nous aurons à traiter ensuite.

I - Les idées directrices du projet Flandin-Marchandeau, telles que nous les connaissons par l'exposé

Source : BIU Cujas

des motifs, peuvent se résumer ainsi:

Au cours des premières années de la crise, la concurrence a pu avoir de bons résultats en ce qu'elle a déblayé le terrain d'entreprises mal conçues, créées dans la période de prospérité et qui ne devaient pas lui survivre. Mais si cette concurrence devait se prolonger, elle risquerait d'aggraver la situation et d'empêcher que se rétablisse l'équilibre entre la production et la consommation. D'où la nécessité d'une discipline du marché.

Cette discipline doit être réalisée en faisant aussi large que possible la place de l'action volontaire des industriels eux-mêmes; il ne saurait être question d'imposer à la profession, contre son gré, des solutions étatistes ni d'établir une dictature du pouvoir politique sur l'activité économique.

Il ne s'agit pas davantage d'apporter à l'industrie un statut permanent ni de faire revivre les corporations d'autrefois. Le système projeté trouve dans la crise à la fois son origine et ses limites. Les solutions envisagées ne le sont donc que d'une manière temporaire et pour le temps de la crise.

2°.- Les dispositions essentielles du projet étaient la conséquence des idées générales qui l'animaient.

Pour que l'entente obligatoire pût être mise en vigueur, trois stades successifs devaient être franchis.

a) Il fallait d'abord qu'un accord intervienne entre les intéressés, représentant les 2/3 du nombre des producteurs et les 3/4 du chiffre d'affaires. Cette double proportion étant exigée pour manifester que l'industrie elle-même, dans sa forte majorité, désire la discipline professionnelle (I)

b) l'accord une fois intervenu, était soumis à un comité d'arbitrage, qui constituait sans nul doute la pièce la plus curieuse et la plus neuve du système. Il se composait de représentants des patrons et des ouvriers et de quelques notabilités du monde économique (en tout six personnes).

c) enfin, sur avis conforme du comité d'arbitrage le gouvernement, par décret pris en conseil des ministres, recevait le droit de rendre l'accord obligatoire

---

(I) Toutefois, les deux pourcentages cessaient d'être nécessaires, si, dans une branche d'industrie particulière, la situation économique était à ce point grave qu'il y eut urgence à y apporter un remède immédiat. Cette disposition du projet est une de celles qui soulevèrent le plus d'inquiétudes.

Source : BIU Cujas

pour l'ensemble de l'industrie considérée - cette obligation ayant pour effet de transformer l'entente volontaire en règle professionnelle imposée à la minorité.

Il était prévu que l'entente obligatoire pourrait édicter une restriction ou un arrêt partiel de la production, le stockage d'une partie des marchandises. Il pourrait aussi créer les taxes destinées à fournir les fonds nécessaires pour verser des indemnités aux établissements que l'on aurait décidé de fermer.

3 - L'accueil réservé au projet Flandin-Marchandeau fut très variable selon les industries. Certaines l'accueillirent avec beaucoup de faveur, par exemple le textile, qui au reste avait suscité l'intervention gouvernementale, en septembre 1934, lors d'une réunion qui avait groupé à Paris les filateurs de la région du Nord et de la région lyonnaise. Par contre les industries lourdes (houillères et métallurgie) se montrèrent hostiles. Dès le lendemain du dépôt du projet gouvernemental, le journal "Le Temps" (dont les relations avec les Houillères et les Forges sont bien connues) marquait son opposition. Même résistance de la part du Bulletin quotidien de la "Société d'études et d'Informations économiques". Cette opposition de l'industrie lourde se comprend fort bien :dans les industries houillères et métallurgiques, la cartellisation a survécu à la crise et les dirigeants de ces ententes préfèrent tout naturellement la formule du cartel privé, du cartel purement patronal sans droit de regard ni contrôle de l'Etat ; ils craignent que si dans d'autres industries, on en arrive au cartel contrôlé, la formule ne s'étende de ces industries à celles qui, pratiquant le cartel privé, ont plus de liberté à l'égard des pouvoirs publics et des consommateurs.

Le projet Flandin-Marchandeau fut voté par la Chambre à une grosse majorité. Mais, à l'instigation de la commission du travail, un certain nombre de compléments y avaient été insérés, qui tendaient à assurer aux ouvriers une partie des avantages que l'entente obligatoire devait apporter aux patrons. Cette adjonction eut pour effet d'accentuer l'hostilité d'une large fraction du patronat à l'égard du système proposé Le texte fut alors transmis au Sénat qui n'a montré aucun empressement à le discuter, en sorte qu'il dort, à l'heure actuelle, dans les cartons du Luxembourg. La Commission du Commerce a déposé son rapport, mais la discussion en séance publique n'a jamais eu lieu.

C - La réalisation de l'entente obligatoire dans quelques industries particulières.

La procédure des décrets-lois a été adoptée en

Source : BIU Cujas

1935, pour permettre au Gouvernement de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour défendre le franc. Les pouvoirs publics ont profité des facilités que leur donnait cette procédure expéditive pour faire aboutir un certain nombre de réformes qui n'avaient souvent qu'un rapport très lointain avec la défense de notre monnaie. Il en a été ainsi, en particulier, pour diverses mesures de lutte contre la surproduction et l'anarchie politique qui se rapportent à notre matière.

A - Dans la sucrerie

L'industrie française du sucre présente des caractères très particuliers. Le sucre est une matière de première nécessité. Nous en importons peu de l'étranger (mis à part les sucres coloniaux) parce que les droits de douane sont élevés et les contingentements très stricts. Nous en exportons peu, parce que le prix français est sensiblement supérieur aux prix étrangers. Il s'agit, par conséquent, d'un marché national qui se suffit à peu près à lui-même, et qui est extrêmement stable, en raison de la nature du produit. Par ailleurs cette industrie est très dispersée à sa base, (200.000 agriculteurs font de la betterave) sensiblement plus concentrée à l'étage intermédiaire (environ 200 fabriques de sucre) extrêmement concentrée au sommet (il n'existe qu'un très petit nombre de raffineries de sucre; en fait, trois puissantes maisons sont maîtresses du marché.)

Les fabricants de sucre (étape intermédiaire) ont passé, en 1931, une entente volontaire, qui a réussi à cette date, à englober 88 % de l'ensemble de la production. L'entente ne portait pas sur les prix, mais elle limitait les quantités produites, assurant par là le marché contre le risque de surproduction; en outre, chacun des fabricants, s'engageait à continuer de se fournir, pour le contingent qui lui était accordé, chez les agriculteurs qui étaient ses fournisseurs habituels en betteraves. L'entente assurait ainsi indirectement, la stabilité des débouchés pour les betteraviers. En 1933, l'entente fut renouvelée. Mais comme, grâce à elle, la fermeté des cours avait été maintenue à une époque où, par ailleurs, le prix des autres marchandises fléchissait sensiblement du fait de la crise économique, cette fermeté même suscita des producteurs nouveaux, d'où réapparition du risque de chute des cours.

Les fabricants de sucre se sont alors retournés vers l'Etat, et ils ont obtenu, en 1935 deux décrets-lois qui sont venus resserrer et généraliser la discipline du marché, sans possibilité de dissidence.

Source : BIU Cujas

Un premier décret-loi du 8 août 1935 donne aux pouvoirs publics le droit d'interdire la création d'usines nouvelles, sous des sanctions très sévères, et prévoit l'arbitrage obligatoire par une commission spéciale de toutes les difficultés qui pourraient se produire entre planteurs de betteraves et fabricants de de sucre.

Puis, un second décret-loi du 30 Octobre 1935 a rendu obligatoires les accords entre fabricants de sucre sous la double condition qu'ils réunissent les 4/5 des entreprises, représentant les 4/5 de la production. Ce double pourcentage est plus élevé que ceux prévus au projet Flandin-Marchandeau. Comme il a été effectivement réalisé, l'entente est donc devenue obligatoire, et les dissidents ont dû se soumettre à ses clauses (I).

B - Dans la soierie

Les trois grands syndicats lyonnais (fabricants de soierie, tissage, moulinage) s'étaient montrés favorables au projet Flandin-Marchandeau. Lorsqu'ils virent que son adoption se heurtait à des difficultés, ils demandèrent au gouvernement de prendre, en ce qui concerne la soierie lyonnaise, une réglementation particulière pour y créer l'entente obligatoire. Il s'égissait, essentiellement, pour atténuer la crise dont souffre cette industrie, de limiter la création de matériel nouveau et la transformation du matériel existant. En outre, l'adoption d'un tarif minimum de base aurait permis de mettre un terme à l'avilissement des salaires et des prix de façon. Répondant à ces désirs, le gouvernement, par un des décrets-lois du 30 Octobre 1935 décidait de sanctionner le projet d'entente obligatoire; il posait, toutefois cette condition qu'un referendum serait organisé immédiatement et que le régime nouveau n'entrerait en vigueur que s'il avait obtenu l'assentiment des 2/3 des industriels représentant les 3/4 des instruments de production. Cette double proportion fut largement dépassée pour le tissage et le moulinage, elle ne fut pas atteinte pour les fabricants. Un arrêté du 17 Décembre 1935 faisait con-

---

(I) En fait, très peu d'autorisations ont été accordées. Les décrets-lois du 25 août 1937 accentuant encore la sévérité de cette réglementation, à laquelle sont soumis aussi les producteurs coloniaux.

Source : BIU Cujas

maître que, faute de la réalisation de cette condition le système du décret-loi du 30 octobre devenait caduc.

C - Dans la meunerie

Un autre décret-loi du 30 octobre 1935 interdit la création de nouveaux moulins, et l'augmentation de la capacité d'écrasement des moulins en activité. Un comité professionnel de la meunerie est créé, qui aura pour fonction de fixer chaque année les quantités que chaque moulin devra broyer. Ce comité comprend des représentants des diverses associations professionnelles de la meunerie, ainsi que de l'Union des coopératives agricoles de vente et de transformation du blé.

D - Dans la chaussure

L'industrie de la chaussure est, en France, fort importante, puisqu'elle ne groupe pas moins de 4.000 fabricants qui occupent 150.000 ouvriers et font un chiffre annuel de près de 2 milliards de francs. L'artisanat y a été longtemps dominant. Puis, en ces derniers temps, elle est devenue la proie de ce que l'on a appelé le "gigantisme industriel", entendez par là que les petites et moyennes entreprises ont eu à supporter la concurrence de deux très grandes firmes, puissamment outillées au point de vue technique et financier (dont l'une, Bat'a, est d'origine tchécoslovaque).

Le 19 Février 1935, une entente était conclue, au Ministère du commerce et à son instigation, entre les représentants des industriels français de la chaussure lesquels s'engageaient pour deux ans;

1°.- A ne pas ouvrir denouvelles usines, à ne pas agrandir ou dépasser les usines existantes sans une autorisation préalable du Ministre du commerce.

2°.- à ne pas ouvrir de nouveaux magasins de vente ni déplacer les magasins existants.

La Maison Bat'a était restée en dehors de cette entente. Mais les signataires de l'entente avaient expressément déclaré que leur accord serait caduc s'il n'était sanctionné avant la fin de la législature par une loi prenant effet à dater du 16 Février.

La loi est effectivement intervenue le 22 Mars 1936. Elle applique, pour la première fois, dans la législation industrielle, le principe du contingentement légal de la production (1) déjà précédemment adopté en

---

(1) Qu'il ne faut pas confondre avec le contingentement des importations dont nous parlerons ultérieurement

Source : BIU Cujas

matière viticole. La loi interdit toute ouverture de nouvelles fabriques ou de magasins sauf autorisation du Ministre du Commerce, après avis du Conseil National Economique. Elle a été votée par la Chambre à l'unanimité et quasi sans débat. Quelques résistances se sont produites au Sénat, où l'on a dit, non sans raison, qu'il y avait là une sorte de retour à l'ancien corporatisme et une atteinte à l'oeuvre libérale de Turgot.

Il est à noter que ces mêmes fabricants de chaussures, qui ont demandé le vote de la loi du 22 Mars 1936, s'étaient montrés hostiles au projet Flandin-Marchandeau. C'est que ce dernier donnait à l'Etat un droit de regard et de contrôle, tandis que le système adopté assure aux fabricants un monopole sans contrepartie, dont ils pourront user à leur gré.

Au cours des discussions qui ont eu lieu en ces dernières années, le problème des avantages et des inconvénients des ententes a été posé dans toute son ampleur, et il est apparu qu'il existe en fait, un véritable contraste entre deux catégories d'industries que l'on a qualifiées respectivement d'industries "exposées" et d'industries "abritées". Les industries exposées sont celles dans lesquelles n'existent pas d'ententes et où, par conséquent, la concurrence joue à plein, avec, en temps de crise, ses deux conséquences: surproduction et avilissement des prix. Ces industries exposées se tournent vers l'Etat et demandent à grands cris qu'il intervienne pour imposer d'autorité une discipline à la profession. Par contre, les industries "abritées c'est-à-dire celles qui ont réussi à réaliser, d'elles-mêmes, l'entente, ne se soucient nullement de voir l'Etat se mêler de leurs affaires. Sur ce contraste entre les industries "exposées" et les industries "abritées" on pourra se reporter à un article très suggestif (et qui a fait grand bruit), donné par M. Jean Dessirier, dans la Revue d'Economie Politique (Juillet-Août 1935). Cette étude contient en particulier un graphique en trois couleurs qui montre, d'une manière frappante, que la chute des prix entre 1930 et 1935 a été beaucoup plus profonde dans le secteur non abrité que dans le secteur cartellisé. Le bulletin quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques a vivement critiqué (dans son numéro du 13 Décembre 1935) la façon dont ce graphique a été établi, et certaines de ces observations ne sont pas sans portée. Il demeure toutefois incontestable que la cartellisation a permis aux industries qui la pratiquent, de se mieux défendre contre la crise et la chute des

Source : BIU Cujas

prix (1)

Pour conclure ce chapitre sur les ententes industrielles, nous dirons qu'une tendance générale domine la grande industrie moderne, qui peut se résumer en deux points : d'une part, développement des ententes industrielles; d'autre part, regard de l'Etat sur ces ententes. Même si les solutions du temps de crise ne devaient pas survivre à la période exceptionnelle que nous vivons actuellement, il est vraisemblable que le groupement des grandes industries, et le contrôle de l'Etat sur ces groupements deviendront des traits permanents de notre régime économique.

Chapitre III

L'ENTREPRISE COOPERATIVE

Section I

Ce qu'est une coopérative de production

Dissociation du capital et du travail dans la grande entreprise.

Dans son "Cours d'Economie Politique", Ch. Gide en donne une définition un peu vague, mais commode comme point de départ : c'est une association de travailleurs, constituée en vue de se passer du patron. Pour pousser un peu plus loin l'analyse, prenons un point de comparaison avec l'entreprise capitaliste ordinaire, qui est encore actuellement le type courant d'organisation de la production. L'entreprise dite "capitaliste" se caractérise par ce fait que sont réunis, pour une oeuvre commune, deux éléments distincts, représentés par des individualités différentes : d'une part, le capital, apporté par les propriétaires de l'entreprise (dans la forme moderne de la grande production, par les actionnaires); d'autre part, le travail fourni par

---

(1) Un second article de M. Dessirier (paru dans la R.E.P. de septembre-octobre 1936) montre qu'en 1935-36, l'écart entre les deux groupes d'industrie s'est sensiblement atténué.

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

les ouvriers. Dans la grande production moderne, ce ne sont pas les mêmes individus qui sont actionnaires et ouvriers. Les ouvriers reçoivent comme rémunération de leur apport, un salaire, c'est-à-dire une somme forfaitaire, de tant par jour, par semaine ou par mois. En fin d'exercice, quand toutes les dépenses, y compris les salaires, sont payés, il y a un résidu, plus ou moins élevé, suivant que l'entreprise est plus ou moins prospère. Ce résidu est partagé entre les actionnaires, il est la rémunération du capital. Ainsi, les ouvriers touchent une rémunération forfaitaire, les actionnaires, une rémunération aléatoire, qui peut être élevée, ou tomber à zéro si, une fois les frais de la production couverts, il ne reste plus rien.

Rémunération aléatoire du capital forfaitaire du travail.

La coopérative de production réunit sur les mêmes têtes les qualités de patron et d'ouvrier.

Dans la coopérative de production, les choses se présentent autrement, parce que sont réunies sur la même tête, les deux qualités de propriétaire apporteur du capital et d'ouvrier apporteur du travail. Les mêmes individus sont à la fois travailleurs et capitalistes. Les ouvriers, au lieu de recevoir un salaire fixe, vont se partager entre eux ce qui reste en fin d'exercice, une fois couverts les frais de production. Dans l'entreprise ordinaire, l'ouvrier reçoit une rémunération forfaitaire. Dans l'entreprise coopérative, il court le risque de l'entreprise; il touche plus qu'un salaire ordinaire si l'affaire marche bien; il risque de ne rien toucher si l'affaire tourne mal. A l'inverse, le capital reçoit une rémunération forfaitaire, un intérêt fixe et non un dividende.

Elle entend réaliser la démocratie dans l'usine.

Qui dirige la coopérative ? Ce sont les ouvriers On a pu dire que la coopérative de production est dans l'usine quelque chose de comparable à ce qu'est dans une société, au point de vue politique, la démocratie. La démocratie est une forme de gouvernement où la masse dirige par l'intermédiaire de ses représentants; dans la coopérative de production, la gestion est assurée par les délégués des ouvriers.

Sympathies pour la coopérative de production de Stuart Mill.

Cette situation explique que la coopérative de production ait rencontré les sympathies, à la fois d'individualistes, comme Stuart Mill, et de socialistes, comme Fourier. Stuart Mill considérait que la forme la meilleure, pour une société économique est celle qui permet à un individu de donner tout son rendement, de développer sa personnalité. Dans une coopérative de production, le travailleur sera incité à l'effort maximum, puisque c'est à lui qu'iront les bénéfices.

de Fourier et de Louis Blanc.

Et Stuart Mill d'opposer le coopérative de production à l'entreprise capitaliste où l'ouvrier, rétribué par une rémunération forfaitaire, n'est pas incliné à donner à l'entreprise tout ce dont il est capable.

Source : BIU Cujas

D'autre part, certains socialistes, notamment Fourier et Louis Blanc, ont vu avec sympathie la coopérative de production, parce qu'elle leur semblait le prolongement de la démocratie dans l'ordre économique, et aussi parce qu'elle réduit le capitaliste à la situation de salarié et met le travailleur au premier plan, acheminant ainsi la production vers le régime économique qui é leurs préférences.

Une coopérative de production, dans la stricte notion théorique, suppose la réunion de deux cpnditions :

Atténuations nécessaires à l'idée pure de la coopérative de production.

1) Que l'entreprise n'occupe aucun "salarié pur" c'est-à-dire que tous ceux qui travaillent à l'entreprise en soient, en même temps, propriétaires.

2) Que l'entreprise n'ait aucun "capitaliste pur", c'est-à-dire que tous les capitaux soient apportés par ceux qui sont, en même temps, ouvriers. Il ne faut ni capitalistes non travailleurs, ni salariés n'apportant aucun capital.

L'expérience a montré que ce type théorique est très difficilement réalisable :

Tous les travailleurs ne peuvent être actionnaires.

1) La coopérative de production à l'état pur suppose que l'entreprise n'occupe aucun salarié et que les travailleurs sont en même temps associés à la gestion et exécutants du travail.

Les apprentis.

Mais voici une première difficulté pratique : Si nous sommes dans une branche impliquant une initiation des ouvriers pendant des mois ou des années, et que l'on décide que personne ne peut travailler s'il n'est actionnaire, il devient impossible d'embaucher des apprentis, car on ne peut pas donner à l'apprenti, qui n'a qu'un rôle secondaire, la qualité d'associé.

Le personnel temporaire.

En outre, toute entreprise économique subit des fluctuations; elle a des moments de coups de feu et des périodes de morte-saison. Si tous ceux qui travaillent en période de pleine production sont actionnaires, il faut les mettre en chômage en morte-saison; il y aura alors des actionnaires qui ne travailleront pas. Si seuls sont associés ceux qui travaillent toute l'année, il faut admettre qu'on aura recours, dans les moments de grande activité, à des travailleurs temporaires, dont on ne peut pas, pour quelques jours, pour quelques semaines, faire des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, il est difficile en pratique de se conformer complètement à la première exigence théorique que nous avons indiquée

Tous les apporteurs en capitaux ne peuvent

2) Il l'est également de n'avoir comme apporteurs de capitaux que les individus qui sont en même temps des travailleurs. Généralement les ouvriers n'ont pas

Source : BIU Cujas

être ouvriers.

beaucoup de capitaux; les fonds qu'ils peuvent réunir sont insuffisants. Il faut faire appel à des "capitalistes du dehors", sous peine de frapper à mort la coopérative.

Les "capitalistes" du dehors.

Ajoutons que, si un individu a été actionnaire et travailleur dans l'entreprise pendant vingt ans, quand arrive la vieillesse et que son incapacité physique l'oblige à cesser le travail, on ne peut décemment lui retirer ses droits d'actionnaire. On le conservera comme associé, bien qu'il cesse d'être exécutant.

Tempéraments admis au type théorique de la coopérative de production.

C'est pourquoi on est amené, en fait, à admettre certains tempéraments aux deux principes théoriques de la coopérative de production. La Chambre consultative des associations ouvrières de production, suivie par la loi du 18 décembre 1915, a posé un certain nombre de règles, pour que ces tempéraments nécessaires demeurent contenus dans certaines limites, afin que le nom de coopérative ne soit pas accordé à des entreprises qui n'en auraient que l'apparence.

Conditions d'emploi des capitaux du dehors.

On admet qu'une société demeure une coopérative de production, quand elle fait appel à des capitalistes du dehors, s'ils ne prennent pas un rôle de premier plan dans la gestion de la coopérative; ils doivent occuper, au maximum, le tiers des places dans le Conseil d'Administration. Une réserve doit être constituée pour rembourser ces capitaux du dehors. Ch. Gide a pu dire qu'ils sont admis à titre de nourrices de la coopérative, pour lui fournir le capital nécessaire à ses debuts; l'entreprise doit, dès qu'elle le peut, se passer d'eux.

:t salariés supplémentaires.

De même, on admet que la coopérative embauche, s'il est nécessaire, des salariés supplémentaires, à condition qu'on leur donne une participation aux bénéfices pour que leur condition soit supérieure à celle des salariés ordinaires des entreprises capitalistes.

Section II

Evolution historique et importance actuelle des coopératives de production.

L'association des bijoutiers en doré.

L'histoire des coopératives de production, en France, se résume en une série d'explosions, mais peu durables. Elle s'exprimerait sur un graphique, par une courbe tourmentée, avec des successions de montées et de dépressions. La première coopérative semble avoir été l'association des bijoutiers en doré, créée en

Source : BIU Cujas

1843, à l'instigation d'un disciple de Saint-Simon, mystique et catholique, Buchez. Elle était assez curieuse dans sa constitution, et un peu comparable à un ordre monastique. Ses membres étaient obligés de communier; la moralité devait être très sévère; ils touchaient tous la même rémunération, quelle que fût leur spécialité. Cette coopérative a fait preuve d'une grande vitalité, puisqu'elle a vécu jusqu'en 1896, mais ses caractères initiaux s'étaient peu à peu atténués.

Developpement des coopératives en 1848.

La Révolution de 1848 marque une première poussée de larges réalisations coopératives. Cela est naturel, puisque cette époque a été généralement, en France et dans le monde, marquée par une ardente foi démocratique. S'il est vrai que la coopérative de production réalise la démocratie économique, la floraison de la démocratie politique devait être accompagnée d'un essor notable de l'idée coopérative. Rien qu'en 1848 et 1849, éclosent en France environ 300 coopératives de production, dont 200 à Paris. Ce qui explique aussi cette éclosion, c'est que, au lendemain des journées sanglantes de Juin (et pour en effacer le souvenir), l'Assemblée Constituante vota une subvention, très importante pour l'époque, de 3 millions, à répartir entre les associations ouvrières qui se créeraient.

Cet essor fut un feu de paille. En 1851, il y avait encore plus de 200 coopératives de production; en 1856, il n'en subsistait plus que 9. Entre ces deux dates, avait eu lieu le Coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Le Second Empire, à la différence de la Seconde République, se montre hostile aux associations ouvrières de production, dans lesquelles il voyait des foyers de résistance au nouveau régime. Cependant trois ou quatre des coopératives de production fondées en 1848-1849, vivent encore aujourd'hui.

Vers 1865, deuxième floraison brusque et éphémère de l'idée coopérative, dans l'industrie, avec cette caractéristique que l'Ecole libérale s'y montre très favorable. Léon Say estimait qu'on devait encourager ces entreprises, parce qu'elles étaient un moyen pour les masses ouvrières de se transformer en propriétaires. Il voyait dans la coopération un instrument de dissociation du prolétariat, de discrimination de l'élite capable de gérer une entreprise, qui s'élèverait alors à une condition supérieure. La plupart de ces coopératives de 1865 n'ont pas résisté à la crise économique qui a suivi la guerre de 1870.

Accueil favorable de Léon Say.

Etat actuel du mouvement.

Sous la Troisième République, on assiste à une reprise du mouvement. Il ne se présente plus sous la forme d'à coups brusques, suivis de fléchissements immédiats; la croissance est lente et régulière. En 1910

Source : BIU Cujas

il y avait en France environ 500 coopératives. Leur nombre oscille aujourd'hui entre 500 et 600.

Vie très souvent éphémère

— C'est un chiffre faible, surtout si l'on tient compte de ce que le champ d'activité de ces coopératives est très restreint, et leur vie, pour une large part, factice.

Leur activité est d'abord limitée dans le temps. Si l'effectif global demeure à peu près constant, il se compose en réalité d'unités dont la plupart ne vivent que peu de temps. Sur les 500 coopératives recensées en 1910, la plupart n'avaient pas plus de 10 ans d'existence. Chaque année, il en meurt environ 50. Il serait préférable, pour la réalisation de l'idée coopérative, d'avoir un noyau plus solide et plus durable.

De plus, presque toutes ces coopératives se rattachent à quelques branches de la production, d'une technique très simple, peu mécanisée, où domine la petite entreprise.

Si l'on met de côté cinq ou six grosses coopératives, l'effectif moyen des autres, ne dépasse pas vingt ouvriers. On peut dire que la coopérative de production ne compte à peu près pas dans la grande industrie.

Et cependant, les coopératives de production sont largement favorisées par les pouvoirs publics et par des concours divers. Elles ont certains privilèges dans les adjudications publiques, (ce qui explique qu'elles soient nombreuses dans le bâtiment, où les adjudications sont fréquentes).

Elles sont dispensées de verser un cautionnement; elles sont payées par acompte tous les quinze jours; elles sont préférées à prix égal de soumission.

Subventions et prêts.

En outre, elles reçoivent des subventions et des prêts à faible intérêt très importants. Un crédit annuel est inscrit au budget de l'Etat, en vue de consentir aux coopératives des prêts remboursables, ou même des avances à fonds perdus. En 1915, l'Etat a obtenu de la Banque de France, à l'occasion du renouvellement de son privilège, la constitution d'une dotation de 2 millions, versés à une caisse chargée de distribuer annuellement des prêts remboursables aux coopératives. On estime qu'elles ont touché jusqu'ici des pouvoirs publics, 15 à 20 millions.

Legs Rampal.

Un philanthrope, mort en 1878, M. Rampal, a légué à la Ville de Paris, un million et demi, pour leur servir des prêts remboursables.

Si nous songeons que, malgré tous ces avantages, elles n'ont pas réussi à se faire une très grande place dans la vie économique, qu'en Angleterre il en existe

Source : BIU Cujas

encore moins qu'en France (une centaine environ), que, dans les autres pays, le mouvement est à peu près insignifiant, nous pouvons dire que l'expérience de la coopérative de production, dont la notion théorique était très séduisante, a abouti à un échec presque total.

Section III

Causes de l'échec de la coopérative de production.

Cet échec a des causes profondes. La carrière d'une coopérative de production est semée d'écueils et souvent, elle n'échappe aux uns que pour trébucher sur les autres.

Difficulté pour la coopérative de se procurer des capitaux.

La première difficulté que rencontre une coopérative à ses débuts, consiste à se procurer le capital nécessaire pour son fonctionnement.

Ce capital, qui le fournira ? Sont-ce les travailleurs ?

Généralement, les ouvriers ne sont pas de gros capitalistes. Les sommes mises par eux en commun et qu'ils ont été obligés d'économiser sou par sou pendant des mois, ne peuvent être considérables. On songe alors à s'adresser aux capitaux du dehors. Mais ceux-ci ne sont pas très empressés. Les capitalistes prudents seront un peu effrayés par cette forme nouvelle d'entreprise, à laquelle ils ne sont pas habitués. Ils préfèrent une vieille société bien assise, ou un emprunt d'Etat. La combinaison ne séduit pas davantage les capitalistes audacieux. On leur dit : Vous allez recevoir un intérêt fixe, pas davantage; si la société fait de brillantes affaires, ce n'est pas vous, capitalistes, qui vous partagerez les bénéfices, mais nous, travailleurs associés. Si la coopérative échoue, les apporteurs de capitaux perdent leur mise; si elle réussit, ils ne reçoivent qu'un intérêt forfaitaire; il y a peu de chances qu'ils se laissent tenter par une semblable opération.

Danger des subventions.

La coopérative de production sort généralement de cette première difficulté avec l'aide de subventions de l'Etat et des philanthropes. Mais cette solution elle-même comporte un inconvénient. La coopérative ne se sent pas dans la nécessité impérieuse de rémunérer ces fonds et de les rembourser. Elle n'est pas incitée, comme l'entreprise capitaliste ordinaire, à comprimer son prix de revient, pour assurer le service des inté-

Source : BIU Cujas

rêts et de l'amortissement du capital et elle s'endort souvent sur une facilité trompeuse des avances à fonds perdus (ou même remboursables, mais dont l'Etat n'insiste pas pour obtenir le remboursement).

Une deuxième difficulté qui a fait échouer, après quelques mois, beaucoup de coopératives, se présente à propos de la direction.

Difficulté du choix d'un directeur et de la fidélité de ce directeur.

Pour qu'une coopérative puisse marcher, il ne faut pas, naturellement, qu'elle soit dirigée par tous les ouvriers. Si chacun veut donner des ordres, on arrive très vite à l'anarchie. Il faut que les ouvriers apporteurs de capitaux et exécutants du travail, choisissent, parmi eux, un directeur. Seront-ils capables de découvrir celui qui possède à cet égard les meilleures qualités ? Cela n'est pas sûr. Et surtout, lui resteront-ils fidèles, lui conserveront-ils leur confiance un temps assez long, pour que la coopérative puisse durer ? Cela est moins certain encore, parce qu'il n'a pas sur eux, la même autorité qu'un patron, issu d'un autre milieu social. Chacun des ouvriers a l'impression qu'il aurait pu aussi bien être le chef. A la moindre difficulté, le directeur risque donc d'être renversé. D'autre part, très souvent, les premiers temps de la coopérative sont les plus durs: elle n'a pas immédiatement une clientèle suffisante, et des affaires assez prospères pour réaliser des bénéfices appréciables. En fait, l'associé n'a donc pas, au début, une condition sensiblement supérieure à celle d'un salarié. Souvent, il sera porté à rendre responsable de cette désillusion le directeur, et à penser, qu'avec un autre chef, les choses marcheraient mieux. Beaucoup de coopératives connaissent donc, en fait, l'instabilité dans la gestion. Celles qui ont prospéré sont celles qui, exceptionnellement, ont échappé à cet état d'esprit et trouvé de suite un bon directeur, auquel elles sont restées fidèles. Ainsi, la coopérative des ouvriers peintres, de Paris, et la Coopérative des Charpentiers ont eu les mêmes directeurs en fonction pendant de longues années.

Tendance à abandonner en cas de réussite les caractères d'une coopérative véritable.

Supposons que la coopérative a pu résoudre victorieusement ces deux questions du capital et de la direction, qu'elle sit réussi à se constituer une clientèle, à avoir un mouvement régulier d'affaires. C'est alors que l'idée de coopération court les plus grands risques. Puisque la coopérative est devenue prospère, elle est amenée à augmenter son capital et ses moyens d'action. Pour rester fidèle au type pur de la coopérative de production, il lui faudrait faire aux nouveaux travailleurs qu'elle embauche, exactement la même

Source : BIU Cujas

situation qu'au noyau de ses adhérents du début. Ils devraient être, non des salariés, mais des travailleurs associés à la direction et au partage des bénéfices. Les fondateurs seront peu portés à accepter cette solution et on comprend aisément leur résistance. Ils ont été les ouvriers de la première heure; ils ont connu les difficultés; il est assez naturel qu'ils entendent se réserver les bénéfices.

Aussi, dans beaucoup de coopératives qui ont réussi, on constate une tendance à fermer la coopérative, c'est-à-dire à donner aux ouvriers embauchés en cours de route, la condition de salariés purs et simples. A partir de ce moment, il existe deux catégories de travailleurs dans la coopérative : les associés et les salariés.

La coopérative des Lunettiers à Paris.

L'exemple le plus net d'une déformation de ce genre est celui de la coopérative des Lunettiers de Paris.

Elle a brillamment réussi. Mais au dernier recensement d'avant-guerre, elle comptait 225 associés en face de 1200 salariés. Comme les bénéfices, en fin d'exercice, se partagent entre les seuls associés, la part de chacun d'eux est allé en croissant, à mesure que les affaires se développaient. L'action qui valait, initialement, 300 francs, atteignait avant la guerre, 50.000 frs. Il est incontestable qu'une telle société n'est plus qu'en apparence une coopérative de production; elle est devenue semblable à une société capitaliste ordinaire. Sans doute, ses actionnaires sont en même temps des ouvriers. Mais, comme ils ne constituent qu'une petite minorité du personnel, le type initial de la démocratie économique a complétement disparu;

Cette déformation est fréquente.

Or, ce cas n'est pas exceptionnel. D'une enquête faite par le Ministère du Travail, il résulte que, dans plus de la moitié des coopératives de production recensées, les salariés sont plus nombreux que les associés.

Une enquête anglaise du début du XXème siècle, a permis des constatations analogues.

La forme pure ne se conserve guère que dans les coopératives libertaires ou confessionnelles.

En pratique, on ne trouve comme coopératives ayant réussi et restées pourtant fidèles au type de la coopération, qu'un petit nombre de groupements animés d'un esprit d'idéalisme très accentué, provenant de sources diverses, confessionnelle ou libertaire.

Dans ces groupements, en raison de l'atmosphère qui y règne, on rencontre cette situation paradoxale: un directeur qui touche comme appointements la même

Source : BIU Cujas

somme que l'un quelconque des travailleurs, qui a donc la charge de la direction sans aucun de ses avantages habituels. A la fin du XIXème siècle, le directeur d'une coopérative de tailleurs déclarait à M. J. Cernesson : "Je reçois la même rémunération que mes collaborateurs. Je ne suis d'ailleurs directeur que d'une manière nominale. Ici, chacun de nous agence sa tâche, comme il veut, et cependant tout marche bien". En effet, certains de ces groupes fonctionnent d'une façon satisfaisante. Mais il y a là un état d'esprit exceptionnel dont on ne peut espérer qu'il devienne le principe d'organisation dominant de toute industrie.

Section IV

Les coopératives de main d'oeuvre.

Nécessité de remplacer le salariat par un régime économique, mieux adapté aux exigences ouvrières.

Impossibilité de confier aux ouvriers la direction économique et commerciale des entreprises.

La coopérative de main-d'oeuvre est une modalité relativement récente de l'idée de coopération appliquée à l'industrie. Les protagonistes de cette institution agencent leur système autour de deux idées essentielles. D'une part, ils soutiennent que le régime du salariat est périmé, et ne convient plus aux conditions psychologiques des sociétés actuelles. Les ouvriers ne peuvent se contenter de la situation subordonnée de salariés, rémunérés à forfait, et non associés à l'entreprise. D'autre part, (et ici ils s'écartent de la conception classique de la coopérative de production), les défenseurs de ce système avouent que, à l'heure actuelle, les ouvriers sont généralement hors d'état, faute de connaissances techniques et générales suffisantes, de diriger une entreprise, surtout une grande entreprise moderne. Il faut donc trouver un régime supérieur au régime capitaliste actuel et faire aux ouvriers une situation supérieure à celle de salariés, sans aller toutefois jusqu'à transformer l'ouvrier en associé de l'entreprise, fonction qu'il semble incapable actuellement de remplir.

Si l'on précise ce dont l'ouvrier est capable, on voit qu'il est en mesure de procéder à l'aménagement technique de son travail, mais ce qui est hors de ses forces, c'est l'organisation proprement économique de l'entreprise, en particulier, la partie commerciale. L'ouvrier est incapable de procéder à l'achat des matières premières, à la recherche des débouchés, peut-être même au calcul du prix de vente optimum. S'il est cantonné dans l'exécution du travail, il est à

Source : BIU Cujas

son affaire, il la connaît très bien, on peut lui abandonner ce domaine.

Notion de la coopérative de main d'oeuvre

Dès lors, à quelle solution va-t-on pratiquement aboutir ? Celle qu'on préconise et qui a reçu un certain nombre d'applications, est la coopérative de main d'oeuvre ou, sous des noms divers, qui recouvrent la même réalité, la commandite, le contrat d'équipe.

Le patron capitaliste subsiste, il conserve toute la partie commerciale de sa fonction ordinaire, en particulier les rapports avec la clientèle. Mais pour l'exécution du travail, il entre en négociation avec l'ensemble des ouvriers de l'entreprise, formant une équipe, qui désigne un chef. Les pourparlers s'engagent donc entre le patron et le chef d'équipe au sujet de tel travail à fournir, pour telle date et pour tel prix global d'exécution. Une fois l'accord réalisé,

L'équipe répartit le travail et la rémunération entre ses membres.

c'est l'équipe qui se charge de répartir, entre ses membres, la tâche et la rémunération globale. Dans ces conditions, chacun des travailleurs aura l'impression que, pour sa part, il a participé à l'organisation du travail, qu'il n'est pas un simple exécutant.

Applications pratiques: la commandite ouvrière.

Cette forme de production a été préconisée par un militant syndicaliste, M. Dubreuil, dans son ouvrage "La République Industrielle", mais il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'une simple construction doctrinale. Il est une branche de production où la coopérative de main-d'oeuvre, sous les anciens noms de commandite et de contrat d'équipe, est très répandue et depuis assez longtemps : la typographie. Ainsi fut organisée l'Imprimerie Nationale, qui fournit des travaux très réputés au point de vue de leur technique. A l'étranger, le système a reçu un plus grand nombre encore d'applications. Dans certaines usines métallurgiques belges, la fabrication des roues de locomotives se fait par ce procédé.

Quel est l'avenir de la coopérative de main d'oeuvre ? Ses avantages théoriques auront-ils pour conséquence de généraliser cette institution encore exceptionnelle ?

Avenir de ces coopératives.

Il ne semble pas que cette forme ait devant elle un très grand avenir. Ce qu'on peut reprocher à la coopérative de production et à la coopérative de main d'oeuvre, c'est d'aboutir à la création de petits groupements ouvriers, qui tendent naturellement à se fermer et ne peuvent pas s'élargir à mesure de leurs succès. Or, si, dans l'économie contemporaine, l'action collective tend à se substituer à l'initiative individuelle, cette action collective, pour être efficace, doit revêtir des formes de plus en plus larges et

Source : BIU Cujas

massives. En face des syndicats patronaux, des cartels, des trusts, ces petits groupements ouvriers n'offrent pas une surface suffisante pour contrebalancer l'action collective du capital organisé et ne peuvent raisonnablement espérer transformer l'organisation économique; si celle-ci ne trouve en face d'elle comme adversaires que de tels groupements, ils ne seront pas pour elle un réel danger.

Chapitre IV

L'ENTREPRISE PUBLIQUE DANS L'INDUSTRIE.

Importance et diversité des exploitations publiques.

Dans les sociétés de l'Europe occidentale moderne, il existe un très grand nombre d'exploitations publiques se rapportant aux diverses branches de la production. Dans le présent titre, nous retiendrons exclusivement celles qui ont un caractère industriel. Mentionnons toutefois d'un mot que, en beaucoup de pays (Russie, Allemagne, Autriche, Etats-Unis, etc...) les collectivités publiques possèdent des domaines fonciers très étendus : à peu près dans tous les grands pays civilisés, les postes, les télégraphes, et dans certains pays, les chemins de fer appartiennent à l'Etat et sont exploités par lui.

Même à s'en tenir à l'industrie, les exploitations publiques ont une grande importance. Ce sont des exploitations d'Etat ou locales, généralement municipales.

Exemples d'exploitations industrielles d'Etat.

Donnons-en quelques exemples. En Prusse, l'Etat possède et exploite des mines, des fonderies, des fabriques de porcelaine. En Suisse, en Russie, avant la guerre, le monppole de la production et de la vente de l'alcool appartient à l'Etat. En France, l'Etat exploite des manufactures de tabacs, d'allumettes, de poudres, de porcelaine (Sèvres). Il fabrique des tapis (Gobelins), il exploite certains établissements thermaux dans les villes d'eaux.

Exemple d'exploitations industrielles monopolisées : les distributions d'eau, de gaz.

Quant aux entreprises industrielles municipales les plus répandues, en tous pays sont celles de distribution d'eau. Dans presque tous les grands pays civilisés, les services d'eau sont exploités en régie directe par les collectivités locales.

Source : BIU Cujas

Comme exploitations municipales fréquentes, on trouve encore celle du gaz, qui présente, beaucoup plus que la distribution d'eau, un caractère industriel et même commercial, puisqu'il implique des achats de charbon, la vente des sous-produits, notamment du coke, du goudron, et qu'il faut à ses dirigeants une certaine habileté commerciale pour lutter contre les succédanés de l'éclairage et du chauffage au gaz. Les entreprises municipales de gaz sont en majorité en Angleterre. Elles sont très répandues en Allemagne et aux Etats-Unis. Elles le sont beaucoup moins en France, à cause de la jurisprudence restrictive du Conseil d'Etat.

de l'électricité.

Pour ce qui est de la municipalisation de l'électricité, les Etats-Unis ont été à l'origine du mouvement; l'Angleterre a suivi, puis la France (avec quelque retard, à cause de la même jurisprudence restrictive.)

non monopolisée.

Par ailleurs, il arrive fréquemment que les municipalités ont des entreprises publiques qui coexistent avec des entreprises privées, fournissant le même service. En Angleterre, le Conseil de Comité de Londres, suivi par quelques grandes villes, dès avant la guerre, avait développé une politique de construction de maisons à bon marché. On rencontre en Italie et au Portugal des boulangeries municipales, en concurrence avec les boulangeries privées.

En Suisse, en Belgique, il existe des boulangeries et des blanchisseries municipales. Indiquons en passant que quelques villes suisses ont un service municipal médical. Le médecin s'engage à soigner les malades moyennant une rémunération fixe de tant par individu et par an. Au contraire du médecin ordinaire, qui gagne d'autant plus d'argent qu'il fait plus de visites à la clientèle, le médecin municipal a intérêt à ce que ses clients demeurent en bonne santé, puisqu'alors il touche la même somme pour un moindre travail.

Variété des entreprises municipales en Angleterre.

Ce sont surtout les municipalités anglaises qui ont développé cette gestion directe : les grandes villes anglaises fabriquent du savon, des briques, des vêtements, des fourneaux, de la glace artificielle; elles vendent des denrées alimentaires, elles possèdent plusieurs centaines de magasins municipaux.

On pourrait allonger cette énumération. Les exemples que nous venons de donner suffisent à montrer l'importance et la diversité des entreprises publiques.

Source : BIU Cujas

§. I - Causes du développement des exploitations publiques.

Cause fiscale.

On peut en découvrir quatre principales : fiscale, économique, politique, sociale. Suivant les cas, tantôt l'une, tantôt l'autre, est prépondérante.

I°- Cause fiscale.- Les grands Etats modernes, non seulement depuis la guerre, mais auparavant, en conséquence de l'évolution économique et sociale générale, éprouvent des difficultés croissantes à équilibrer leur budget, parce que les dépenses vont en augmentant, et qu'il n'est pas toujours facile de trouver des ressources qui augmentent parallèlement. L'emprunt ne fait que reculer la difficulté, puisqu'il accroît pour l'avenir les charges de l'Etat. L'impôt est accepté difficilement des contribuables. Dans divers pays, les pouvoirs publics ont alors songé à se procurer des recettes fiscales par l'exploitation directe de certaines entreprises. Puisque les sociétés privées réalisent de gros bénéfices, en pratiquant telle ou telle industrie, pourquoi l'Etat n'en ferait-il pas autant ? Le cas le plus typique avant la guerre était celui de la Russie qui tirait à peu près les 2/3 de ses recettes de la vente des eaux-de-vie et des revenus de son domaine foncier. La Prusse obtenait près d'un milliard de ses chemins de fer; la France, un demi-milliard de la vente des tabacs.

Les revenus des exploitations publiques servent à équilibrer le budget des Etats et des grandes villes.

L'argument vaut aussi pour les finances municipales. Les grandes villes modernes voient leurs budgets s'accroître, parce que leur population augmente en nombre et devient plus exigeante. Le problème des recettes se pose donc pour elles avec la même acuité que pour les Etats. Le premier essai de municipalisation à Birmingham est né du souci de procurer à la commune des recettes qui lui manquaient.

Les exploitations publiques comme moyen d'influence politique.

2°- Cause politique - Les Etats et les municipalités ont tendance à voir avec faveur l'extension de leur activité au domaine économique, parce que, à mesure que leurs attributions s'étendent, leur puissance s'accroît. Quand un réseau de chemin de fer exploité par une société privée concessionnaire revient à l'Etat qui exploite alors directement (comme l'a fait la France pour l'ancien réseau de l'Ouest incorporé au réseau de l'Etat), cette gestion permet à l'Etat de disposer désormais d'un certain nombre de places d'agents, de facilités de circulation, etc... Autant de

Source : BIU Cujas

moyens d'influence qui passent de la Compagnie à l'Etat. Il est donc fatal que les pouvoirs publics voient d'un oeil favorable l'étatisme économique. Cela est vrai également à l'échelle locale. Une municipalité qui dirige des exploitations d'eau, de gaz, d'électricité, a une puissance plus grande que celle qui se tient en dehors de toute activité de cet ordre.

3°- Cause économique - Nous avons noté qu'une des dominantes de l'évolution contemporaine est la tendance au développement des grandes entreprises et des ententes et que le terme de cette évolution est souvent la substitution d'un monopole de fait au régime initial de la concurrence. Il est facile de comprendre que cette évolution, arrivée à son terme, soit l'origine d'une évolution nouvelle qui, partie du monopole privé, va aboutir au monopole public.

Par ailleurs, il est des exploitations qui, par leur nature même, sont exclusives du régime de la concurrence. Considérons, par exemple, la distribution d'eau, de gaz, d'électricité. Le régime de la concurrence d'entreprises dressées les unes contre les autres ne peut guère se concevoir. Un service de distribution d'eau implique une dépense de premier établissement énorme. Une société ne consentira à entreprendre cette dépense que si elle est assurée d'avoir, pour clientèle toute la ville, ou au moins, tout un quartier. D'autre part, la société ne peut pas faire les canalisations sans l'autorisation des pouvoirs publics; il lui faut creuser dans les rues, prendre des appuis sur les murs. Jamais une ville n'accorde à deux sociétés concurrentes, la distribution de l'eau; ou bien la ville prend le monopole pour elle, ou bien elle le concède à une société autorisée à faire des travaux de premier établissement, et qui bénéficie de la garantie d'un monopole pendant un certain nombre d'années.

La question se pose alors entre le monopole privé et le monopole public.

Ainsi, il arrive fréquemment que, soit la nature des entreprises, soit l'évolution économique, imposent un choix, non pas entre la concurrence et le monopole, mais entre le monopole privé et le monopole public.

Quand il en est ainsi, les pouvoirs publics ont souvent de bonnes raisons, plutôt que de concéder l'exploitation à des sociétés privées, de la garder pour l'Etat ou la municipalité. Et il arrive aussi que les pouvoirs publics commencent par adopter le système de la concession et qu'ensuite des difficultés s'élèvent entre eux et les concessionnaires. La municipalité alors ne renouvelle pas la concession et prend l'exploitation en régie directe.

Concession ou régie ?

4°- Cause sociale.- Quand une entreprise est exploitée par une société privée, il est fatal qu'elle

Source : BIU Cujas

n'ait en vue que la recherche du profit. Les dirigeants des entreprises ne sont jamais des philanthropes. Or, très souvent, parmi les diverses couches de consommateurs, ceux qui sont susceptibles d'apporter une grosse recette à l'entreprise ne sont pas les quelques usagers riches, mais la foule des usagers moyens et pauvres. Il est tout naturel, sans qu'on puisse leur en faire grief, que les dirigeants d'une entreprise soient amenés à tirer le plus clair de leurs bénéfices de la masse des consommateurs. Il se produit alors un heurt entre l'entreprise et l'opinion publique; il est incontestable, par exemple, que les recettes des chemins de fer augmentent davantage quand on relève le tarif de la 3ème classe, que quand on augmente celui de la première. Dans un régime démocratique l'opinion publique aura toujours des moyens de se prononcer contre une gestion défavorable à ses intérêts. Elle exercera si elle est mécontente, une action sur les pouvoirs publics, pour les inciter à substituer à la gestion privée ce qu'on appelle une "gestion sociale" qui s'accorde mieux avec les intérêts de la masse.

Gestion économique et gestion sociale.

§. 2 - Effets économiques et sociaux du développement des entreprises publiques.

Il faut envisager ici successivement, comme nous l'avons fait à propos des cartels et des trusts, la question du prix de revient et celle du prix de vente.

Le prix de revient des exploitations publiques.

En ce qui concerne l'effet du développement des entreprises publiques sur le prix de revient des entreprises, deux thèses doctrinales sont en présence. D'après les économistes libéraux, l'expérience prouve que les pouvoirs publics, Etat ou municipalités, sont de mauvais industriels et que le prix de revient tend à être plus élevé dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées. Les interventionnistes répliquent, qu'en fait, le choix ne se présente généralement pas entre la libre concurrence et le monopole, mais entre le monopole privé et le monopole public. Si nous comparons l'exploitation des chemins de fer en France, sous les deux systèmes, il s'agit, dans les deux cas, d'une vaste administration, d'une bureaucratie pratiquant le monopole. Les arguments invoqués en faveur de la libre concurrence ne jouent plus. On ne peut pas dire à priori, que l'exploitation publique soit plus onéreuse.

Les deux thèses doctrinales.

Quand on s'adresse aux faits pour départager ces deux thèses, on éprouve de grosses difficultés à en

Source : BIU Cujas

Difficulté de comparer les bilans des exploitations privées et publiques.

extraire un enseignement sûr. Il semble que la comparaison devrait être facile à l'aide des bilans des entreprises privées et publiques, qui ont une activité similaire. On l'a tenté, sans jamais obtenir un résultat certain, parce que les principes d'établissement des bilans ne sont pas les mêmes dans l'entreprise privée et dans l'entreprise publique. Par exemple, les dépenses de premier établissement des exploitations publiques sont souvent couvertes par le budget général, tandis que les entreprises privées doivent en faire entrer l'amortissement dans leurs budgets, et dans leurs comptes.

Comment le passage de l'exploitation privée à l'exploitation publique entraîne généralement l'accroissement des dépenses de personnel.

Toutefois, même si une comparaison précise et décisive n'est pas possible, il semble bien établi que le prix de revient est généralement plus élevé dans l'entreprise publique que dans l'entreprise privée. La principale raison de cette différence est qu'un des éléments des dépenses (le salaire) tend à croître quand l'exploitation passe dans le domaine de l'activité publique. Quand l'Etat eut racheté la Compagnie de l'Ouest, les dépenses de personnel augmentèrent sensiblement, par suite du relèvement des salaires des cheminots. D'où une aggravation du prix de revient. De même en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, on a constaté que la substitution de l'Etat à un groupement privé entraînait une augmentation des salaires, ou, ce qui revient au même, à salaire égal, une diminution des heures de travail. C'est la conséquence de ce fait que la pression des masses ouvrières est plus directe et plus efficace sur les pouvoirs publics que sur un patron privé, qui ne se heurte qu'à la menace collective de grève.

Les prix de vente des exploitations publiques.

b) Cette élèvation du prix de revient va-t-elle entraîner également un relèvement des prix de vente ?

Il faut faire à cet égard une distinction entre deux catégories de gestion publique : les monopoles fiscaux et les monopoles sociaux.

Distinction des monopoles fiscaux et sociaux.

Le monopole fiscal est celui qui est adopté par les pouvoirs publics, dans le but de remplir leurs caisses. En ce cas, la gestion de l'entreprise publique devra être conduite exactement à l'aide des mêmes principes que si l'entreprise était privée. Ceux qui sont à la tête d'une affaire privée cherchent le maximum de bénéfice; ceux qui sont à la tête d'une entreprise publique fiscale agiront de la même manière. (par exemple, si l'on dirige la fabrication des tabacs, de la poudre, de l'alcool, avec la pensée d'en tirer le rendement net maximum). Or, en fait, nous l'avons vu, quand il y a monopole, celui qui domine le marché peut

« Les Cours de Droit »
3 Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Source : BIU Cujas
Z

Les monopoles fiscaux tendent à l'élévation du prix de vente. Jusqu'au point où commence à se faire sentir le découragement de la consommation.

généralement relever son prix de vente sensiblement au-dessus du prix de revient. Ce relèvement ne connaît qu'une limite : le découragement éventuel de la consommation. A maintes reprises, en France, l'Etat a modifié le prix de vente des tabacs et des cigarettes. Les réactions des consommateurs ont été différentes suivant les circonstances. Parfois, ils se sont rebellés contre une augmentation des prix qu'ils jugeaient excessifs, et se sont abstenus de consommer certaines catégories de tabacs et de cigarettes. L'Etat a dû alors faire machine en arrière, comme l'eût fait le dirigeant d'un trust qui se serait aperçu d'un grand fléchissement de la consommation, consécutif à un relèvement de son prix de vente.

Les monopoles sociaux pratiquent l'abaissement des prix de vente pour les petits consommateurs.

Dans les monopoles sociaux, il en va tout autrement. La pensée directrice de l'Etat ou de la municipalité est alors d'éviter que la masse des consommateurs ne pâtisse d'une recherche exclusive du profit par l'entrepreneur. Il leur faut donc nécessairement adopter des principes de gestion différents de ceux qui commandent l'exploitation privée et abaisser les prix de vente pour les consommateurs peu fortunés. Ainsi, un grand nombre de villes suisses, en substituant la régie directe de l'éclairage électrique à l'exploitation privée, ont abaissé les tarifs par un mécanisme qui aboutit à une diminution d'autant plus accentuée qu'il s'agit de plus petits consommateurs ayant un nombre de lampes moins élevé.

Le déficit est comblé par des majorations d'impôts.

S'il est vrai que généralement l'exploitation publique implique une augmentation du prix de revient, et, quand elle est sociale, une diminution du prix de vente, comment l'équilibre financier peut-il être atteint ? La vérité est que, bien souvent, les Etats et les municipalités renoncent à assurer cet équilibre. A l'opposé des monopoles fiscaux, qui apportent de l'argent aux caisses publiques, les monopoles sociaux souvent, en font sortir. Seulement, quand il y a déficit, il faut, à un moment ou à l'autre, le combler, en s'adressant aux contribuables. Est-ce à dire que le cadeau fait à la masse des consommateurs, par la diminution du tarif, n'aura été qu'apparent et temporaire, et qu'ils auront, en fin d'exercice, à supporter comme contribuables, sous la forme de majorations d'impôts, la contre partie de l'avantage que leur avait apporté la réduction des tarifs de vente ? La vérité est plus complexe et, en la dégageant franchement, nous apercevons la philosophie du système des gestions sociales. En même temps que les entreprises publiques se développaient, des transformations parallèles se pro-

Source : BIU Cujas

que supportent les contribuables des classes fortunées.

duisaient dans les systèmes d'impôts. Elles ont eu pour conséquence la démocratisation des charges fiscales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les privilégiés de la fortune, et de moins en moins sur les contribuables moyens et pauvres. Ce double résultat est atteint par toute une technique (exemption à la base, progressivité, etc...) qui sera exposée au Cours de Législation financièren en 3ème année.

Le résultat combiné de ces deux évolutions parallèles, c'est que les couches fortunées de la population ont plus à souffrir qu'à gagner au développement des entreprises publiques. Elles ont peu à gagner à l'abaissement du prix de vente qui bénéficie surtout aux petits consommateurs. Elles ont beaucoup à souffrir du déficit qui se répercute pour elles en suppléments d'impôts très importants. A l'inverse, les couches moyennes et pauvres bénéficient au maximum de la gestion socíale et supportent au minimum la charge du déficit qu'elle entraîne.

§. 3 - Les exploitations publiques depuis 1914

Pendant la guerre, les exploitations directes d'Etat ou municipales, ont pris un développement considérable dans tous les pays. Cet essor s'explique par des motifs particuliers. D'une part, il y avait nécessité de faire face immédiatement aux besoins de la guerre. On s'est adressé largement à l'industrie privée, mais on a été aussi amené à organiser la production par l'Etat. D'autre part, les circonstances supprimaient la concurrence dans beaucoup d'industries où, d'ordinaire, elle jouait. On a craint que certaines entreprises, bénéficiaires de véritables monopoles de fait, n'en abusent pour rançonner les consommateurs et on a créé des entreprises municipales pour servir de volant régulateur, obligeant les entreprises privées à ne pas surélever leurs prix. L'exemple le plus typique est celui des "baraques Vilgrain", dont la gestion s'est soldée par un déficit important, mais qui ont sans doute agi efficacement comme modérateur des prix du commerce de détail.

Après la guerre, la situation est devenue assez confuse.

La situation présente des désétatisations.

D'un côté, il faut mentionner une tendance vers un retour à la liberté et à l'entreprise privée. Les chemins de fer de l'Etat belge ont été remis à une société concessionnaire. Notre monopole des allumettes a failli l'être également. Il a semblé aux promo-

Source : BIU Cujas

teurs de ces cessions qu'une société privée serait mieux en mesure qu'un service d'Etat, de comprimer les dépenses et d'accroître les recettes, et finalement apporterait un concours plus important et plus sûr aux finances nationales que celui de l'exploitation publique.

Chemins de fer belges.

Projet de cession des allumettes de France.

Mais d'un autre côté, la nécessité de lutter contre la vie chère et d'apporter à l'opinion publique sur ce point certaines satisfactions, créait un courant favorable à de nouvelles extensions des exploitations municipales. Avant 1914, la jurisprudence du Conseil d'Etat se montrait hostile aux entreprises municipales, hors des cas où des lois spéciales en avaient expressément proclamé la légitimité. Pendant la guerre, des lois et décrets de 1916 avaient élargi les attributions économiques municipales, mais ces dispositions avaient pris fin, trois mois après la cessation des hostilités.

Les décrets-lois des 5 Novembre et 28 décembre 1926.

Deux décrets-lois des 5 Novembre et 28 décembre 1926, autorisent désormais l'exploitation par les communes, en régie directe, de services d'un caractère industriel ou commercial. Et à la faveur de ces décrets, certaines villes ont organisé de nouvelles régies municipales, par exemple : Annecy, celle du lait, et Périgueux celle de la glace artificielle.

§. 4 - Les formules nouvelles d'économie mixte (I).

En ces dernières années, on a tenté de concilier les avantages qui résultent, pour l'entreprise publique, de la fin collective qu'elle poursuit, et ceux que présente l'entreprise privée du fait de sa technique économique qui lui assure un rendement souvent supérieur à celui d'un service d'Etat du type traditionnel. Les efforts fournis à cet égard peuvent s'appliquer soit à l'entreprise publique, qu'ils tendent à assouplir et à industrialisersoit à l'entreprise privée, qu'ils tendent à animer d'un esprit nouveau où la considération du rendement et du profit n'est plus le mobile exclusif de la gestion.

Dans le premier sens, il faut signaler l'octroi

---

(1) Cf. E. James, les formes d'entreprise, Sirey 1935 P. Reuter, Les Participations financières, Sirey 1936.

Source : BIU Cujas

de l'autonomie financière et administrative à certains services publics de caractère industriel : les P.T.T. et surtout la régie des tabacs, qui a été confiée à une Caisse autonome d'amortissement, ce qui a permis d'améliorer les méthodes de présentation, de publicité de vente, en les rapprochant de celles en usage dans l'industrie et le commerce. Il convient aussi de mentionner la multiplication des "Offices" créés à l'exemple des "Enti Autonomi" italiens. Le plus caractéristique est "l'Office industriel de l'Azote". Soustrait à la sujétion des règles minutieuses de la comptabilité publique, les offices ont incontestablement plus de liberté d'allure qu'une entreprise d'Etat. La contrepartie de cette liberté est un risque de gaspillage et d'abus de toutes sortes. Récemment une commission a enquêté sur les agissements des "Offices" et quelques uns d'entre eux ont été supprimés.

Dans le second sens, le fait le plus intéressant a été la création, en 1933-1934, de la "Compagnie Nationale du Rhône" constituée en vue de l'aménagement et de l'utilisation de la force motrice de ce fleuve. Le Conseil d'administration se compose de 40 membres, dont 16, représentant l'Etat, les autres étant délégués par les villes, départements, collectivités privées intéressées. Comme symptômes d'une tendance analogue, on doit signaler encore la création récente d'administrateurs d'Etat, qui ont pris place à côté des administrateurs ordinaires, dans les grands réseaux de chemins de fer, dans la Compagnie Générale Transatlantique, dans la Compagnie Air-France, etc....

Le système de l'économie mixte, qui n'a reçu encore, comme on le voit, que quelques applications, a fait l'objet d'une systématisation théorique sous forme de la doctrine dite de la "nationalisation industrialisée". Elaborée au lendemain de la guerre, en 1920, par la "Confédération Générale du Travail" (ou plus exactement par le "Conseil Economique du Travail" que la C.G.T. avait créé), cette doctrine propose un type d'entreprise également éloignée, prétend-elle, du capitalisme égoïste et de l'étatisation stérile. La gestion serait assurée par un conseil d'administration composé de : 1°- représentants de l'Etat, 2°- représentants du personnel, 3°- représentants des usagers. Les prix seraient calculés de manière à laisser entre le coût de l'exploitation et le total des recettes une marge de bénéfice (sauf le cas où la collectivité estimerait que l'exploitation doit se faire à prix coûtant ou à perte, pour permettre une plus large satisfaction des besoins). Les bénéfices seraient employés : 1°- à amortir le capital; 2°- à développer les instal-

Source : BIU Cujas

lations et l'outillage; 3°- à constituer une réserve, pour parer aux aléas des exercices futurs.

La doctrine de la nationalisation industrialisée et les essais d'économie mixte se sont heurtés à l'opposition ou au scepticisme des adeptes de la doctrine individualiste et libérale. Il faut reconnaître que, si séduisantes que soient à certains égards ces formules, leur application peut donner lieu à bien des difficultés. D'abord, la composition tripartite des rouages directeurs de l'entreprise risque soit de paralyser celle-ci, soit d'aboutir à des collusions entre les représentants des intérêts privés (personnel et usagers) qui s'assureraient ainsi la majorité sur les représentants de la collectivité et en profiteraient peut-être pour pratiquer une politique de bas prix de vente et de hauts salaires, génératrice de déficit. Puis, l'interpénétration des affaires publiques et privées de l'administration et de l'industrie, n'est pas sans inconvénients graves : elle risque d'introduire dans nos services publics (qui avaient jusqu'à ces derniers temps, une réputation justifiée d'intégrité) des méthodes et des pratiques (commissions, pots de vin) qui sont d'un usage courant dans les affaires. Enfin, si les administrateurs d'Etat sont pris dans le corps de l'inspection des finances, il est à craindre que, mûs par le souci louable de ménager les deniers publics, ils n'apportent à l'exercice de leurs fonctions un esprit d'étroitesse et de négation incompatible avec la hardiesse et l'acceptation du risque qui sont souvent indispensables dans la gestion des affaires économiques.

§. 5 - La nationalisation des industries de guerre.

Une loi du II Août 1936 a posé le principe de cette nationalisation, laquelle figurait sur le programme du rassemblement populaire, victorieux aux élections d'avril-mai 1936. La loi a prévu qu'une série de décrets pourront prononcer l'expropriation, totale ou partielle, des établissements privés existants. Un certain nombre de ces décrets ont été pris effectivement (par exemple pour l'expropriation des usines Edgard Brandt, à Châtillon et à Vernon, et des usines Hotchkiss à Levallois et à Clichy). C'est en matière d'aéronautique que les études en vue de l'établissement du nouveau régime ont été jusqu'à présent le plus activement poussées et voici les lignes générales de l'organisation

Source : BIU Cujas

réalisée.

. Trois principes généraux la dominent.

I. Groupement des entreprises, pour assurer la coordination des efforts et permettre un haut degré de rationalisation.

2.- Large participation de l'Etat, qui est de loin le principal client de ces établissements et qui doit avoir voix au chapitre puisqu'il s'agit d'un matériel destiné à la guerre ou à des services publics.

3.- Maintien de la technique industrielle capitaliste, et en particulier d'une prime aux inventions et aux recherches, particulièrement nécessaires dans une industrie en voie de rapide transformation technique et où un retard sur les autres pays serait une catastrophe nationale.

En partant de ces trois principes, le Ministère de l'Air a édifié un système qui comporte :

I.- Au sommet : trois organismes centraux.

a) Un comité de coordination qui assurera la répartition des commandes et règlera les problèmes généraux (par exemple ceux relatifs à la main d'oeuvre).

b) Un institut de recherches scientifiques.

c) Un office d'exportation, qui organisera la propagande et la représentation commerciale à l'étranger.

2.- Six "sociétés nationales" ont été constituées correspondant chacune à une région géographique.

L'Etat s'est rendu acquéreur des usines qui présentaient un réel intérêt. Il les a apportées à la Société nationale constituée pour la région dans laquelle ces usines se trouvaient. En échange, l'Etat reçoit des actions de la société nationale dont il doit posséder les 2/3 du capital social. Le choix des membres du Conseil d'administration est soumis à l'agrément du Ministre de l'Air. L'emprise étatique est donc très forte. Toutefois, ces sociétés sont soumises à la loi de 1867 qui régit les sociétés commerciales ordinaires. Elles échappent aux règles budgétaires et aux formalités de la comptabilité publique. Par ces divers traits, les sociétés nationales s'apparentent aux entreprises d'économie mixte, et à la formule de la nationalisation industrialisée.

A côté des entreprises nationalisées, subsisteront des entreprises privées, mais soumises au contrôle de l'Etat (avec par exemple obligation de communiquer à l'Etat les commandes qu'elles reçoivent et surveillance par celui-ci du montant de leurs bénéfices.)

Conclusion générale sur l'industrie.

Avant de quitter l'industrie, essayons de prendre une dernière vue générale de sa physionomie économique. Il nous faut rappeler encore une fois que, de toutes

Source : BIU Cujas

les branches de la production, c'est elle qui a été le plus touchée par les grandes transformations techniques et juridiques, qui ont marqué la fin du XVIIIème siècle et le début du XIXème siècle. Le déroulement de ces transformations que nous avons retracé dans les précédents chapitres, a finalement conduit l'industrie à un point très éloigné de l'état où elle était il y a un siècle environ.

Economie individuelle et économie collective.

I°- Au point de départ, la force économique essentielle était l'individu isolé. La Révolution française avait proclamé cet isolement utile et nécessaire. Actuellement et de plus en plus, les forces économiques dominantes dans la vie industrielle sont des groupes des collectivités massives.

2°- Au point de départ, il y avait abstention de l'Etat dans les relations économiques, dans les rapports de production et d'échange. Actuellement, il existe une très large intervention, directe ou indirecte, des pouvoirs publics dans l'industrie

Economie privée et économie publique.

On peut dire qu'aujourd'hui, nous avons largement dépassé en matière industrielle le stade de l'économie purement individualiste, et que nous vivons sous un régime complexe, où subsiste sans doute une zone importante d'économie privée, mais qui se combine avec une zone d'économie collective et publique. Si l'évolution doit se poursuivre suivant la même courbe, il y a chance que dans la société de l'avenir, le type de l'économie collective et publique l'emporte de plus en plus, en ce domaine, sur le type de l'économie individualiste et privée.

Est-ce à dire que nous ayons dépassé d'ores et déjà en matière industrielle la phase du capitalisme ? A cette question, une réponse nuancée doit être faite.

En l'état actuel des choses, l'organisation industrielle des grands pays de l'Europe occidentale demeure capitaliste à un triple point de vue :

1) Parce que la majorité des entreprises reste soumise au régime juridique de l'appropriation privée.

2) Parce que la partie la plus substantielle du profit va à une oligarchie de "grands capitalistes" qui tiennent les leviers de commande dans les conseils d'administration des industries les plus diverses.

3) Parce que cette oligarchie exerce, en particulier par la presse, une action puissante sur la vie politique et sociale (opinion publique, Parlement, etc..)

Mais d'autre part, ce capitalisme est pénétré d'une dose notable et croissante de démocratie économique du fait que :

Source : BIU Cujas

I) A côté du secteur privé s'est développé un secteur public, dont la gestion est inspirée par des préoccupations nationales ou sociales et non par la recherche exclusive du profit pécuniaire.

2) Sur le secteur privé lui-même l'Etat exerce un contrôle de plus en plus restrictif de l'ancienne souveraineté du chef d'entreprise, contrôle inspiré par le souci de défendre les intérêts des masses consommatrices (surveillance des trusts et des cartels) ou des masses ouvrières (législation sociale).

Enfin, le trait le plus caractéristique de la situation actuelle, sans doute est cette technique juridique nouvelle, qui associe, pour une action cohérente, les forces individuelles, collectives, publiques.

L'individu continue de diriger l'entreprise qu'il s'agisse de l'artisan dans la petite industrie, ou de l'administrateur délégué dans la grande firme, et l'expérience montre que les destinées de l'affaire sont le plus souvent fonction de la valeur de son chef.

Le groupe élabore le statut général dans lequel devront nécessairement s'encadrer les activités individuelles; des accords entre groupes (groupe ouvrier et groupe patronal; groupes des diverses branches de la production) fixent les cadres de leurs activités communes.

L'Etat intervient activement pour faciliter ces ententes collectives, transformer, s'il y a lieu, leurs dispositions en règles professionnelles obligatoires pour tous, les coordonner et les subordonner à l'intérêt général.

Un tel régime n'est à strictement parler ni de l'individualisme, ni du collectivisme, ni du corporatisme: c'est une sorte de mélange empirique d'éléments empruntés à ces trois systèmes.

" Les Cours de Droit" Z Répétitions Écrites et Orales
3, Place de la Sorbonne, 3 Reproduction interdite

Source : BIU Cujas

Titre III

L'AGRICULTURE

Plan général

L'agriculture a été beaucoup moins pénétrée que l'industrie par les transformations de l'époque moderne.

Caractères techniques de l'exploitation agricole

En premier lieu la technique de la production spécialisée et mécanique a rencontré en agriculture des limites et des obstacles qui l'ont empêchée de se répandre aussi largement que dans l'industrie. Et la loi de concentration qui domine l'industrie moderne ne se retrouve plus en agriculture.

Action collective en agriculture

En second lieu, l'action collective, n'a pas, en agriculture, les mêmes caractères que dans l'industrie. Tandis que dans l'industrie, l'action collective, à mesure qu'elle s'intensifie, dresse en face l'une de l'autre deux classes opposées, entre lesquelles souvent s'engagent des luttes violentes et des conflits de force, l'action collective agricole vise à donner à la petite entreprise une vitalité nouvelle, en lui permettant d'utiliser les procédés avantageux de l'achat et de la vente massive organisées. L'action collective a donc un caractère conservateur plutôt qu'un caractère révolutionnaire.

Nous grouperons nos développements sous deux chapitres:

Chapitre Ier: les caractères techniques de l'exploitation agricole,

Chapitre II - L'action collective en agriculture.

Source : BIU Cujas

Chapitre I

CARACTERES TECHNIQUES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

En quelle mesure les deux grands faits techniques qui ont bouleversé l'industrie, la division du travail et le machinisme, ont-ils pénétré l'agriculture?

Section I

La division du travail en agriculture

Il ne serait pas exact de dire que la division du travail ne joue aucun rôle dans l'agriculture, mais il est vrai que ce rôle est sensiblement moindre que dans l'industrie.

§. I - La spécialisation régionale

La spécialisation régionale est assez poussée en agriculture.

La tendance à varier les productions suivant les aptitudes régionales existe en agriculture. Les paysans des diverses régions ne selivrent pas tous exactement aux mêmes cultures. Dans l'état actuel, en France, cette spécialisation est assez poussée: les régions de l'Est, et du Nord, produisent des betteraves, le Midi méditerranéen se consacre à la production des vins ordinaires: le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, aux vins de crûs; les départements du Var et des Alpes Maritimes sont spécialisés dans la culture des fleurs; la Bretagne s'occupe plus particulièrement de la production des pommes de terre et des oignons.

Bien plus nous trouvons, en agriculture, le deuxième degré de la spécialisation régionale, qui fait passer un produit donné dans des régions différentes, à des stades successifs de son élaboration. Par exemple, l'élevage des chevaux se fait d'abord dans le Perche, puis dans la Beauce. Le Nivernais commence l'élevage des boeufs, qui sont ensuite engraissés dans

Source : BIU Cujas

le pays d'Auge.

Limites de la spécialisation régionale

Il est donc vrai qu'à l'heure actuelle, en agriculture, la spécialisation régionale est assez développée. Toutefois, elle rencontre des limites qu'elle ne connaît pas dans l'industrie. En fait, la plupart des agriculteurs, à côté de cultures spécialisées correspondant aux ressources particulières de la région, conservent dans leur exploitation un noyau de cultures régionales, uniformes, traditionnelles. Pour la France, ces cultures non spécialisées sont surtout celles des céréales, des fourrages, des divers tubercules.

Survivance partielle de l'économie

Une telle pratique s'explique par diverses raisons. D'abord l'agriculteur a le désir très vif de produire, sur son propre sol, la plus grande partie des denrées alimentaires dont il a besoin. Il répugne à acheter à d'autres paysans, ou dans d'autres regions, les produits nécessaires à sa consommation et à celle de sa famille. Cette psychologie est sans doute une survivance d'un état antérieur où l'exploitation agricole constituait une économie fermée, qui ne vendait et n'achetait rien au dehors.

L'assolement triennal

Une deuxième raison rend souvent nécessaire cette limitation de la spécialisation. Dans la technique de la plupart des exploitations agricoles, on pratique la culture alternée, dont la forme classique est l'assolement triennal; une année, une culture A; la deuxième année une culture B; la troisième année; on laisse la terre en jachère, puis, on recommence. Cette pratique repose sur des données techniques très précises Certaines cultures épuisent la terre de tels ou tels principes que d'autreslui redonnent. Par la rotation des cultures, on permet ainsi à la terre de se refaire. Tandis que si, tous les ans, on pratiquait la même culture, il faudrait reconstituer, à la fin de chaque campagne agricole, les éléments absorbés, au moyen d'engrais coûteux.

Les dangers de la monoculture

En troisième lieu, quand une région donnée se cantonne dans une production particulière, les agriculteurs de cette région courent de très gros risques si une crise se produit. Supposons qu'une région se soit spécialisée, et qu'une catastrophe atteigne la branche de production à laquelle elle s'adonne (ce peut être la grêle qui, à un moment donné, compromet la récolte, ou un microbe, qui s'attaque aux plantations, par exemple le phylloxera), la région, touchée par un de ces éléments microbiens, ou atmosphériques, risque d'être tout entière ruinée. De même il se peut, qu'un pays donné se détache de la consommation de tel ou tel produit de la terre. Imaginons que le mouvement en

En cas de crise de production.

le cas de crise de consommation.

Source : BIU Cujas

faveur du régime sec gagne la plupart des pays; la consommation du vin se restreint. Une région spécialisée uniquement dans une culture viticole sera réduite à la misère.

Cela nous explique que les paysans résistent d'ordinaire à la monoculture et préfèrent conserver sur leur domaine la pratique de la polyculture.

§. 2 - La spécialisation professionnelle

En quelle mesure l'agriculture est-elle une profession distincte

Après la spécialisation d'après les qualités des régions, considérons la spécialisation d'après les aptitudes des individus.

La constitution de l'agriculture en profession distincte n'est pas, à l'heure actuelle tout à fait achevée. Encore aujourd'hui, en France et à l'étranger, un assez grand nombre de paysans, pendant la morte-saison agricole, se transforment en petits industriels. Cette double profession est la conséquence de ce que le travail agricole, obligé de s'accommoder au rythme des saisons, prend, suivant les époques, une intensité très variable.

Pénétrons au sein des travaux ruraux, pour voir en quelle mesure y existent des professions spécialisées. Nous constatons d'abord que se sont instituées en professions distinctes, un certain nombre d'occupations détachées du tronc, jadis indifférencié, de la production agricole. Il en est ainsi pour le travail du lait, la viticulture, l'oléiculture, la sériculture.

En quelle mesure y a-t-il spécialisation des divers travaux ruraux

De même se sont multipliées à la campagne, en conséquence de l'introduction du machinisme dans l'agriculture, les entreprises de battage mécanique, véritables industries dont le matériel se transporte de ferme en ferme.

La décomposition des tâches en agriculture

A l'intérieur même de l'exploitation agricole, une certaine décomposition technique des tâches est souvent réalisée. Dès qu'une exploitation prend quelque importance, elle a des charretiers, des bouviers, des bergers, qui, à longueur d'année, exécutent les mêmes opérations.

Enfin, à certaines époques, quand il y a lieu d'accomplir les grands travaux agricoles, ils sont le fait d'une équipe, dans laquelle la spécialisation est assez poussée; par exemple, au moment de la moisson, les faucheurs, les metteurs en gerbes etc.....

L'intermittence des occupa-

L'agriculture offre donc de nombreuses applications à la division des tâches. Cependant la spécialisation

Source : BIU Cujas

tions agricoles limite la spécialisation

professionnelle est loin d'atteindre le même degré que dans l'industrie. La raison essentielle est l'intermittence des occupations agricoles. Une personne spécialisée dans une occupation particulière (la taille des arbres par exemple) ne travaillerait que quelques jours, ou quelques semaines par an. De même pour un individu qui serait spécialisé dans les semailles. Le rythme des saisons commande l'activité des agriculteurs, et fait obstacle à une spécialisation un peu poussée. Même dans une grande exploitation agricole, le personnel se livre, suivant les saisons et la température, à des opérations multiples. L'agriculteur est obligé d'être une sorte de maître Jacques apte aux travaux les plus divers.

Section II

Le machinisme en agriculture

Le machinisme en agriculture

En France, dans le premier quart du XIXme siècle, il existait approximativement un million de charrues, toutes à un seul soc; en I892, lors de la dernière grande enquête agricole du XIXme siècle, on en comptait près de trois millions, dont un million de charrues polysocs. Aux charrues, qui constituaient l'unique outillage agricole, au début du XIXme siècle, s'ajoutent aujourd'hui quantité d'autres machines; faucheuses, faneuses, moissonneuses, machines à battre, etc... Les dernières en date sont les moissonneuses batteuses, qui se sont répandues très largement depuis quelques années aux Etats-Unis, au Canada, en Russie soviétique.

La comparaison des enquêtes agricoles de I892 et de I929, permet de prendre une idée précise du développement du machinisme en agriculture depuis la fin du XIXme siècle.

On en peut extraire les chiffres suivants:

	I892	I929
Semoirs.....	47.000	322.000
Distributeurs d'engrais	5.000	I20.000
Faucheuses.....	39.000	I.388.000
Tracteurs.....	0	27.000

(dont près de 20.000 ont une force motrice de plus de I0 c.v.).

Source : BIU Cujas

Ses avantages

Les conséquences du développement de l'outillage mécanique sont, en agriculture, sensiblement les mêmes que dans l'industrie. Il a permis, d'abord d'accroître la quantité et la rapidité des travaux agricoles. Or, la rapidité des travaux offre ici une importance particulière parce que la production agricole est sous la dépendance des variations de la température et du climat; il peut être nécessaire de faire et de rentrer la moisson en quelques heures pour éviter un orage qui la compromettrait

Il accroît la quantité et la rapidité des travaux.

Avec le machinisme perfectionné dont on dispose de nos jours, la qualité du travail est aussi accrue. Que l'on compare le travail accompli par les anciennes charrues, encore en usage dans les pays peu avancés au point de vue de la technique avec le travail des machines agricoles modernes. Ces dernières remuent profondément le sol, le fouillent, le réduisent en miettes, tandis que l'ancienne charrue ne le pénétrait que superficiellement.

Il améliore la qualité du travail.

Pourquoi le machinisme est cependant moins développé que dans l'industrie

Le machinisme offre donc en agriculture des avantages certains, et y a reçu déjà de nombreuses applications. Cependant, le machinisme n'a pas pris en agriculture la même extension, et n'a pas produit les mêmes résultats que dans l'industrie.

C'est que l'outillage mécanique ne peut accomplir l'oeuvre fondamentale, propre, spécifique du travail de la terre. Si l'on reprend les diverses opérations agricoles, en écartant ce qui constitue des industries complémentaires (par exemple la transformation du lait en beurre) on aperçevra qu'une machine ne peut s'en charger. La machine peut aider la nature, faciliter, préparer sa tâche, mais non l'accomplir. L'essentiel; même quand l'outillage agricole est développé, se fait en dehors du machinisme.

Rôle primordial de la nature dans l'agriculture

Le machinisme doit s'adapter à la production

De cette idée générale, peuvent se déduire un certain nombre de conséquences.

Tout d'abord, la machine ne règle pas la production, elle la suit. Ce n'est pas la production que l'on contraint de s'adapter à la machine, comme dans l'industrie: c'est la machine qui est obligée de se plier à la production. Dans l'industrie, la machine peut être installée à poste fixe, et s'agréger les autres éléments de la fabrication (les matières premières par exemple). En agriculture, il en est autrement. La machine doit se rendre là où il y a un travail à accomplir.

L'outillage agricole est

Elle doit même se déplacer pour exécuter le travail; par exemple la charrue doit parcourir tout le

Source : BIU Cujas

nécessairement dispersé

champ à labourer; dès lors il est impossible de rassembler l'atelier agricole autour des grandes génératrices de force motrice.

Il doit pouvoir accomplir une série d'opérations dans des conditions diverses

En outre, l'outillage agricole sera nécessairement divers; chaque machine doit pouvoir accomplir une série d'opérations, labourer et herser, moissonner et lier les gerbes, elle doit pouvoir opérer sur des terrains de toutes sortes dans des conditions techniques très diverses; labourer sur un sol plat ou sur un sol montueux, semer en une ligne ou en plusieurs lignes, plus ou moins espacées. On voit combien dans sa technique, le machinisme agricole diffère du machiniems industriel.

Section III

Agriculture et concentration

§. I - Les faits

Classification des entreprises d'après leur superficie

Ici se présente une difficulté préjudicielle. Qu'allons nous appeler petite, moyenne, grande entreprise? quel critère permet de faire ce classement? la plupart des statistiques prennent comme base un élément unique; la superficie, par exemple, en France, les statistiques distinguent; la très petite entreprise agricole, inférieure à un hectare, la petite entreprise de I à I0 hectares, la moyenne entreprise de I0 à 40 hectares et la grande entreprise, supérieure à 40 hectares.

Défaut de ce criterium

Or, cet élément territorial n'est pas, à lui seul, une indication exacte de l'importance de l'entreprise, car un pâturage de I00 hectares dans une région montagneuse, est une exploitation de moindre importance réelle qu'un vignoble de 5 à 6 hectares dans une région de grands crûs.

L'enquête de I908

En présence de cette imperfection des données statistiques basées sur le seul critère de la superficie, on a cherché un critère plus perfectionné. Une enquête faite en I908-I909 par le Ministère de l'Agriculture tourna la difficulté en laissant aux enquêteurs le soin de dire eux-mêmes, suivant les habitudes et la nature des cultures de la région dans quelle catégorie ils rangeaient leurs entreprises. Seulement, cette méthode présente un autre inconvénient; quand on réunit dans un total national les résultats obtenus pour les diverses régions, le résultat global ne peut avoir

Source : BIU Cujas

aucune signification précise.

Critère de la valeur vénale

Le critère de classement le moins imparfait serait la valeur vénale des entreprises agricoles. Mais il est assez difficile de la connaître. En fait, il n'existe pas de statistique établie sur cette base. A défaut, on peut utiliser le critère du nombre de salariés occupés dans l'entreprise, qui est certainement un indice moins imparfait de l'importance de l'entreprise que la seule considération de la superficie.

En nous servant des données que nous possédons, recherchons quels enseignements se dégagent de l'étude des statistiques.

Comparaison des chiffres de 1882 et 1892

Considérons d'abord la France, en raisonnant d'abord sur les deux dernières enquêtes, décennales agricoles du XIXme siècle. La comparaison, quoique se rapportant à des dates déjà anciennes, reste intéressante, parce que les statistiques industrielles, à la même période permettaient déjà de noter un mouvement très net de concentration industrielle.

Augmentation de la très petite et de la grande culture

Sans entrer dans le détail des chiffres, nous donnerons simplement les plus significatifs. Entre 1882 et 1892 la grande culture a gagné 0,5 %, passant de 45 à 45,5 % mais la très petite culture a augmenté exactement de 0,5 aussi, passant de 2,2 à 2,7 %. Cette augmentation des catégories extrêmes s'est faite aux dépens des catégories intermédiaires, c'est-à-dire des moyennes entreprises.

Nous pouvons tirer des renseignements plus récents de la comparaison des recensements professionnels. Si nous comparons les chiffres de 1896 et de 1906 nous voyons que le nombre des patrons a diminué entre ces deux dates. Il est descendu de 1.500.000 en 1896 à 1.300.000 en 1906. Cette diminution pourrait être un symptôme de concentration. Mais le nombre des salariés a diminué plus encore. Si l'on divise le nombre des salariés par le nombre des entreprises on constate que le quotient représentant l'effectif ouvrier moyen par entreprise s'est abaissé entre les deux dates de 2,3 en 1896 à 2 en 1906. C'est là exactement l'inverse d'un mouvement de concentration. Par ailleurs, quand on entre dans la décomposition des chiffres, on voit que le personnel a augmenté dans les grandes et les petites entreprises, et a diminué dans les moyennes.

Au surplus, la différence d'allure du phénomène de la concentration, suivant qu'il s'agit de l'agriculture ou de l'industrie, ressort d'un dernier chiffre. En agriculture, près de la moitié des exploitations 48 % - n'occupent aucun salarié étranger à la famille, et sont donc organisées suivant le type du petit arti-

Source : BIU Cujas

sanat familial. Dans l'industrie IO % seulement des exploitations se rattachent à ce type.

Recherchons maintenant quels enseignements se dégagent des documents statistiques plus récents.

La grande enquête agricole de I929 nous fournit l'indication suivante: 62 % du nombre total des exploitations ont moins de IO hectares. Celles qui ont une étendue de IO à 50 hectares représentent 34 %. Les exploitations dépassant 50 hectares ne forment que 4 % du total. L'enquête de I929 confirme donc l'impression déjà donnée par les enquêtes décennales du XIXme siècle.

Si, d'autre part, on se reporte aux recensements démographiques qui ont lieu en France en principe tous les 5 ans (aux années terminées par les millésimes I et 6) et si l'on procède à une comparaison entre les années I906 et I93I on peut mesurer le changement sintervenu au cours d'une période de 25 années, qui a été marquée par de grands bouleversements dans l'ordre monétaire et international.

Entre I906 et I93I:

I - Les entreprises agricoles qui n'emploient aucun salarié (et qui par conséquent sont de très petite dimension) ont augmenté.

2 - Les grandes entreprises (en entendant par là celles qui emploient plus de 20 salariés) ont sensiblement augmenté dans la région parisienne (où elles sont passées de 7II à 980), et dans la région viticole du Midi méditerranéen (où elles sont passées de 286 à 53I).

3 - Les moyennes entreprises (I à 20 salariés) ont nettement diminué.

Enfin, il résulte de l'étude comparée des recensements de I906 et I93I que les entreprises qui occupent moins de 5 salariés représentent aux deux dates un pourcentage à peu près immuable de 84 % de l'ensemble du personnel salarié agricole

Il apparaît donc, en dernière analyse, que la petite et la très petite entreprise conservent une grande vitalité, qu'elles ne sont nullement en recul, que, par conséquent, la situation est, de ce point de vue, en agriculture, différente de ce qu'elle est en industrie. Il convient toutefois de ne pas oublier que la très grande entreprise est, elle aussi, en progrès et il faudra que nous en indiquions la raison

Statistiques allemandes et anglaises

Nous ne nous appesantirons pas sur les statistiques allemandes et anglaises car elles conduisent à des constatations analogues.

Source : BIU Cujas

Statistique des Etats-Unis

Il est au contraire, intéressant d'examiner de près les Etats-Unis, parce que la situation y est plus complexe et semble, à première vue, comporter des conclusions différentes. Des statistiques agricoles comparées de 1880, 1890, 1900 se dégagent deux constatations qui paraissent impliquer un mouvement de concentration agricole.

Augmentation du nombre des très grandes entreprises et de la superficie moyenne

D'une part, les très grandes exploitations, c'est à-dire celles de plus de 400 hectares, ont augmenté sensiblement en nombre; 29.000 en 1880, 47.000 en 1900. D'autre part, la contenance moyenne des exploitations a aussi augmenté sensiblement: de 134 ares en 1880 elle est montée à 150 en 1900. Ne sont-ce pas là des preuves de concentration?

Ces constatations semblent établir qu'il y a un mouvement de concentration.

Pourtant, il ne faut pas s'arrêter à cette impression, car il convient de mettre en face de ces chiffres d'autres données qui les neutralisent. D'abord, malgré l'importance du chiffre absolu des grandes exploitations, les entreprises moyennes et petites restent encore prédominantes. En 1900, les exploitations qui peuvent être mises en valeur par une famille cultivant sans salariés étrangers, représentent encore 40 % de l'ensemble du sol cultivable. Puis de 1850 à 1900 le nombre des exploitations s'est accru plus rapidement que le chiffre de la population agricole, ce qui est l'opposé d'une concentration.

Mais il n'en est rien.

Accroissement du nombre des exploitations plus rapide que celui de la population.

Comment, alors, expliquer les symptômes apparents de concentration que tout à l'heure nous relevions Un économiste français, Maurice Bourguin, après avoir examiné dans le détail les statistiques américaines, a montré que cette augmentation du nombre des grandes exploitations et des dimensions moyennes des entreprises agricoles tire son origine de l'extension de la culture dans les régions de l'ouest des Etats-Unis. Si l'on coupe le territoire américain par une ligne, tracée du Nord au sud, et séparant les régions de l'Est et celles de l'Ouest, on s'aperçoit que dans les régions de l'Est américain, les phénomènes agricoles sont les mêmes qu'en Europe. Mais tandis qu'en Europe tout le sol est approprié et cultivé, les Etats-Unis comportent une région, celle de l'Ouest, où jusqu'à ces derniers temps, subsistaient de grands territoires non appropriés et non cultivés, qui peu à peu ont été gagnés par la culture C'est là que l'entreprise agricole a pris des dimensions territoriales considérables qui influent sur la moyenne des statistiques américaines. Quand ce mouvement sera terminé il est vraisemblable que l'évolution agricole des Etats-Unis, se rapprochera de celle des pays d'Europe et que toute apparence de concentration disparaîtra.

Distinction de l'Est et de l'Ouest.

L'apparente concentration s'explique par la mise en culture des terrains de l'Ouest.

Conclusion

Conclusion: dans aucun pays de l'Europe occidenta-

Source : BIU Cujas

le moderne, et pas davantage aux Etats-Unis, on ne constate un mouvement véritable de concentration en agriculture. Dès lors, l'antithèse est très nette entre l'agriculture et l'industrie. Dans l'industrie, la grande entreprise triomphe, la petite entreprise est reléguée à l'arrière plan. En agriculture, la moyenne, la petite et surtout la très petite entreprise résistent victorieusement devant la grande entreprise et conservent une vitalité remarquable.

§.2 - Les causes

Avantages de la grande entreprise agricole

L'absence de concentration vient-elle de ce que la grande entreprise agricole ne présente aucun avantage par rapport à la petite exploitation? On ne peut affirmer qu'il en soit ainsi. Nous avons analysé les raisons multiples de supériorité de la grande entreprise industrielle. Or, un certain nombre de ces considérations valent aussi pour l'agriculture.

Economie de frais généraux

D'une part, la grande entreprise agricole peut réaliser des économies sensibles dans ses frais généraux, qu'il s'agisse de bâtiments, de clôtures, de chemins d'accès, d'annexes de toute espèce à l'exploitation agricole, stricto sensu, il est incontestable qu'une entreprise de 200 hectares n'a pas, sur tous ces points des frais dix fois supérieurs à ceux d'une entreprise de 20 hectares. De même, la grande exploitation peut réaliser des économies sur l'emploi des instruments de culture, des ustensiles aratpires, des animaux de travail, parce qu'elle peut les utiliser d'une manière plus systématique et plus continue.

Utilisation du machinisme et de la division du travail.

En second lieu, la grande entreprise agricole peut assurer une application plus systématique de la division du travail, et l'emploi d'un outillage mécanique plus perfectionné. A cet égard les techniciens estiment que les machines agricoles (dont le prix d'achat est généralement très élevé) ne fonctionnent économiquement que si on peut leur fournir une étendue territoriale, d'un seul tenant, de 15 hectares au moins. Les très petites exploitations n'ont donc pas une envergure assez vaste pour se servir économiquement des machines, dont le prix d'achat est pour elles excessif en comparaison des avantages obtenus.

Exploitation plus scientifique.

En troisième lieu, la grande exploitation est souvent plus scientifique moins routinière que la petite exploitation, parce que le petit paysan est méfiant à l'égard des innovations modernes. C'est un fait constaté en tous pays, que les petites exploitations conduites

Source : BIU Cujas

avec un esprit traditionnel, sont en retard de plusieurs années sur la grande entreprise, qui peut utiliser les progrès techniques et est portée à le faire par la psychologie de son chef.

Puisque la grande entreprise agricole présente sur la petite exploitation une série d'avantages comment se fait-il qu'on ne constate pas en agriculture un mouvement général de concentration. Cette apparente contradiction s'explique par le fait que des éléments spéciaux à l'agriculture neutralisent au moins en partie, les avantages de la grande production et même donnent parfois à la petite entreprise une supériorité réelle.

Discontinuité et dispersion de la production agricole

Tout d'abord, rappelons qu'en raison du caractère discontinu, dispersé, de la production agricole, par suite aussi du rôle beaucoup plus grand joué par les forces de la nature, au rythme desquelles les hommes et les machines sont obligés de se plier, la division du travail et l'outillage mécanique ne peuvent pas jouer, en agriculture, le même rôle que dans l'industrie. Il s'ensuit que les avantages réalisés par la grande exploitation du fait qu'elle peut pousser plus loin la division du travail et le machinisme sont ici moins décisifs.

Accroissement des frais de transport et de surveillance dans la grande exploitation.

En outre, étant donné l'importance de l'élément superficie en agriculture quand on dit: "grande entreprise" on dit par là même généralement "grande superficie" Or, en même temps que la superficie d'une entreprise s'étend, certains éléments des frais généraux vont en s'accroissant, notamment, les transports d'un point à un autre; et surtout la surveillance de l'entreprise devient de plus en plus difficile, à mesure que les distances s'élèvent. Dans la grande industrie, qui implique le rapprochement matériel des ouvriers, il n'en est pas de même, les frais de surveillance n'augmentent donc pas proportionnellement avec l'accroissement de l'entreprise.

Les avantages de la grande exploitation s'ils existent dans l'agriculture, y sont donc infiniment moind que dans l'industrie.

Supériorité du rendement du travail du petit agriculteur autonome sur celui des salariés.

Enfin et surtout, les avantages de la grande exploitation sont contrebalancés en agriculture par un élément de supériorité de la petite entreprise; notamment de celle où travaillent seuls les membres de la famille. Toutes les enquêtes s'accordent pour constater que les membres de la famille fournissent un labeur acharné, qui permet à la petite entreprise de contrebalancer les avantages de la division du travail systématique et de l'outillage mécanique plus perfectionné.

Source : BIU Cujas

Cet élément du problème est d'autant plus décisif qu'à mesure que l'évolution économique se déroule, elle ne se traduit certainement pas par une ardeur croissante des salariés au travail. Et dès lors, si l'on compare la petite entreprise agricole exploitée avec les membres de la famille et l'exploitation plus importante, qui occupe des salariés, on voit que cette dernière est grevée de charges de main-d'oeuvre qui vont en croissant, parce que les salaires agricoles s'élèvent et que le rendement ne croît pas dans la même mesure.

Diminution de la main-d'oeuvre salariée rurale.

Ce déséquilibre s'est encore accentué depuis 1914. Une des conséquences de la guerre, au point de vue démographique, a été la diminution de la main d'oeuvre salariée rurale. Les grandes propriétés rurales éprouvent de croissantes difficultés à trouver de la main-d'oeuvre à un prix acceptable. Plus ces difficultés augmentent, et plus l'avantage s'accentue pour la petite exploitation, qui n'a besoin qu'exceptionnellement de la main d'oeuvre étrangère à la famille. Et il est arrivé fréquemment, en ces derniers temps, que de grands domaines agricoles se sont morcelés parce que leurs propriétaires, manquant de main d'oeuvre, ont renoncé à exploiter et que leurs terres ont été acquises par de petits cultivateurs travaillant eux-mêmes et avec leur famille.

Morcellement des grands domaines.

Toutefois, pour bien comprendre l'allure et la signification de cette proposition qu'il n'y a pas de concentration en agriculture, il faut se rendre compte qu'elle n'est exacte que dans la mesure où l'on prend comme critère du classement des entreprises, l'élément superficie, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Or on pourrait donner une autre signification au terme de "grande exploitation" et entendre par là : celle qui met en oeuvre un capital important. Si nous passons du premier sens à ce second sens; il n'est plus vrai de dire qu'il n'y a pas de concentration en agriculture. Mais pour éviter l'équivoque, il vaut mieux laisser de côté, en ce cas, les termes de grande et de petite exploitation et parler de culture intensive et de culture extensive. C'est un dernier aspect du problème de la concentration en agriculture.

Distinction de l'agriculture intensive et de l'agriculture extensive.

Qu'appelle-t-on culture extensive et culture intensive ? Dans le conflit de ces deux modes, peut-on dégager de l'évolution une tendance nette ?

Définition et caractère de

La culture extensive s'attache à obtenir un produit agricole, en mettant à profit simplement la ferti-

Source : BIU Cujas

la culture intensive.

lité naturelle du sol. Le rôle des agents mécaniques et humains y est réduit au minimum. L'élément prédominant, ce sont les ressources spontanées.

De cette notion générale, nous pouvons dégager les différents caractères de la culture extensive.

1°- Elle occupe une large superficie, car on ne pourra obtenir des produits suffisants que sur une vaste étendue.

2°- Les dépenses sont peu considérables, relativement à la superficie, puisque l'élément essentiel est la fertilité du sol.

3°- Le rendement à l'hectare est relativement faible.

4°- On laisse reposer périodiquement la terre pour reconstituer ses principes fertilisants et permettre aux ressources naturelles de se refaire spontanément.

Les applications.

Ce système s'impose aux époques et dans les pays où la terre est à discrétion et à vil prix, et lorsque la technique agricole demeure rudimentaire. Il a été à peu près seul pratiqué en Europe jusqu'à la fin du XVIIIème, et l'est encore sur un quart du sol français cultivable, ainsi que sur les grands domaines de l'Ouest américain.

Définition et caractère de la culture intensive.

La culture intensive accroît la fertilité naturelle du sol par des procédés artificiels. Ses caractères sont donc l'antithèse de ceux de la culture extensive.

1°- L'étendue territoriale de l'entreprise est beaucoup moindre.

2°- La culture est continue. Jamais la terre ne se repose. A mesure que les principes naturels s'épuisent, on les remplace par des principes artificiels fournis par des engrais chimiques (I).

3°- La dépense par unité de culture est beaucoup plus forte (Main-d'oeuvre, machines agricoles, engrais)

4°- Le rendement à l'hectare est très élevé, grâce à l'action de ces éléments artificiels.

(I) Dans la seule région du Nord, en 1928-29, il a été utilisé des quantités variant entre 75.000 et 100.000 tonnes pour chacune des trois grandes catégories d'engrais chimiques: azote, phosphate, potasse.

Source : BIU Cujas

Ce système s'impose dans les pays où la terre est entièrement appropriée et coûte cher, en raison de la densité démographique. On ne peut pas étendre les exploitations en surface, puisque la terre est limitée, et d'un prix élevé. On porte alors au maximum les éléments artificiels de la production.

La culture maraîchère.

L'exemple le plus net de la culture intensive est la culture maraîchère dans les environs des grandes villes et en particulier dans la région parisienne. Les exploitations de la banlieue de Paris en sont l'expression typique. Leur capital d'exploitation (indépendamment du capital de premier établissement) dépassait avant la guerre 1.000 frs par hectare. Ces exploitations peuvent arriver à donner (en valeur d'avant-guerre) un rendement brut à l'hectare atteignant 30.000 Frs. Un hectare de culture maraîchère peut nourrir une trentaine de personnes.

Chapitre III

L'ACTION COLLECTIVE EN AGRICULTURE

Les deux chapitres précédents nous ont montré qu'il n'existe pas en agriculture un mouvement de concentration comparable à celui de l'industrie. La grande culture, entendue au sens de la culture de vaste étendue, ne tend pas à se substituer à la petite culture. La grande propriété ne tend pas davantage à supplanter la petite propriété. Au contraire, une intervention constante des pouvoirs publics tend à multiplier le type de la petite propriété.

Il nous a semblé jusqu'ici que le type économique dominant en agriculture demeure celui du "petit propriétaire exploitant", particulariste, individualiste, traditionnaliste. Cependant, au-dessus de l'individualisme agraire, tout un mouvement s'est développé animé d'un esprit collectif, associationniste, qui à certains égards, rapproche l'agriculture de l'industrie moderne.

Pour étudier ce mouvement d'action collective en agriculture, nous rechercherons d'abord son domaine économique et ensuite ses formes juridiques.

Source : BIU Cujas

Section I

Domaine économique de l'action collective en agriculture

Modalités de l'action collective en agriculture

Parfois, mais d'une manière très exceptionnelle, l'action collective s'exerce à propos de la culture proprement dite. Le plus souvent, elle se manifeste à l'occasion d'opérations soit antérieures, soit postérieures à l'oeuvre proprement agricole.

§. I - La culture proprement dite

Caractère exceptionnel de la culture collective

La culture en commun présente théoriquement certains avantages. Elle permet de substituer des procédés mécaniques et rationnels à la petite culture trop empirique. Mais elle se heurte à ce tempérament individualiste et particulariste, qui nous a semblé la marque de la psychologie paysanne

Aussi, les exemples de culture collective demeurent-ils très rares.

L'expérience de Bugeaud en Algérie

On peut citer, à cet égard une expérience significative; en Algérie, en 1842, le maréchal Bugeaud avait fondé deux villages autour desquels devant s'organiser la culture en commun. Il installa d'anciens soldats sur les terres situées près de ces deux agglomérations; il leur donna des vignes, du bétail; il leur maintint leur solde militaire, mais il les obligea à cultiver en commun. Il se disait que, ayant l'habitude de la discipline et de l'action concertée, ces militaires seraient capables de se plier à l'économie collective. Au bout d'un an, Bugeaud revint visiter ses villages A l'unanimité, leurs habitants lui demandèrent de leur permettre de cultiver leurs terres d'une manière individuelle.

Les coopératives de culture en commun pendant la guerre (loi de 1917)

En France, pendant la guerre, on peut citer quelques cas de culture en commun. Certaines régions du Sud-Ouest, qui déjà souffraient en temps de paix d'une pénurie de main d'oeuvre (les départements de la Haute-Garonne et du Gers) connurent par suite de la mobilisation, une crise qui eut pour conséquence, l'abandon de la culture d'un grand nombre de terres. Pour essayer d'y pallier, une loi de 1917 organisa un sys-

Source: BIU Cujas
Reproduction interdite

tème de subventions aux coopératives de culture des terres en commun. Quelques résultats furent effectivement obtenus, pendant les années de guerre. Ils n'ont pas survécu aux hostilités.

Les fermages en Italie

En dehors de la Palestine (dont l'expérience actuelle est encore trop récente pour qu'on puisse en faire état) le seul pays qui donne un exemple assez étendu de culture en commun est l'Italie, sous la forme de fermages collectifs. Un groupe de travailleurs agricoles se réunit pour louer une terre, généralement inculte, ce qui est fréquent en Italie. Une fois le bail conclu, les exploitants peuvent adopter une des deux solutions suivantes;

L'exploitation unitaire

Tantôt l'exploitation est unitaire. Elle se fait en commun par le groupe des travailleurs, sans attributions d'un lot à tel ou tel. Tous travaillent sous les ordres d'un directeur technique, pris parfois hors du groupe. Ce procédé est généralement adopté par les groupements à tendance socialiste.

L'exploitation divisée

Tantôt le fermage collectif s'accompagne d'une exploitation divisée. C'est le cas le plus fréquent dans les groupes d'inspiration catholique. On morcelle le domaine en une série de lots. Chacun des associés en reçoit un dont il a la charge exclusive .Ce n'est donc pas de la culture collective. Le groupe ne se présente comme une unité que pour la conclusion du bail avec le propriétaire; comme ce sont généralement les groupes de ce second type qui ont le mieux réussi, on peut dire que l'expérience italienne elle-même est plutôt défavorable à la cause de la culture en commun.

§. 2 - Les opérations antérieures à la culture

Ici les expériences sont plus nombreuses, et leur succès est plus marqué. Elles sont relatives aux opérations préalables à l'oeuvre agricole stricto sensu; achat de matières premières, des engrais, achat ou location de machines agricoles.

En France, quand s'introduisit dans l'agriculture la pratique des engrais chimiques, des commerçants peu scrupuleux s'employèrent à vendre très cher aux paysans des marchandises de mauvaise qualité. Les agriculteurs eurent alors l'idée de s'associer pour faire directement leurs commandes aux fabricants.

L'achat en commun des engrais

L'expérience eut un plein succès; les associations agricoles en vue de l'achat en commun d'engrais se répandirent très rapidement. Une fois constituées, ces associations élargirent leur activité. Elles décidèrent

Source : BIU Cujas

de faire l'éducation technique de leurs membres par des essais de laboratoires et des expériences pratiques. Elles s'entourèrent de conseils d'agronomes, ce que ne pouvaient faire des agriculteurs isolés; elles ont réussi à abaisser de 30 à 40 % le prix des engrais en France. Par une nouvelle extension, elles résolurent ensuite d'offrir à leurs adhérents des aliments pour le bétail, des instruments de culture, ou de récolte.

des aliments pour le bétail

des instruments de culture

Pour les machines agricoles, il y eut quelques difficultés. Dans une localité ou une région donnée, tous les agriculteurs ont besoin au même moment des faucheuses et des moissonneuses, des pressoirs, etc... et il était en conséquence assez peu aisé de les acheter à plusieurs. Toutefois, cet inconvénient n'existe pas toujours. Par exemple, pour les batteuses, la pratique s'est répandue de l'achat par un groupe qui les fait passer successivement dans toutes les exploitations.

§. 3 - Les opérations postérieures à la culture

C'est ici la modalité d'action collective la plus importante et la plus variée.

I°.- Transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles

A côté des produits consommés par les acheteurs tels que les agriculteurs les fournissent (les fruits par exemple) beaucoup de produits agricoles doivent, avant d'être consommés, subir une élaboration. Si cette élaboration implique une technique complexe, il se crée fatalement une industrie distincte de l'agriculture. Par exemple, le tissage de la laine ou du coton se fait dans des entreprises industrielles que nous avons souvent prises comme exemples au cours de notre étude de l'industrie.

Les agriculteurs désirent en garder le bénéfice

Quand la transformation des produits agricoles ne demande que peu de temps et n'implique que des opérations relativement simples (par exemple la transformation du lait en beurre ou en fromage), les agriculteurs vont pouvoir, s'ils le désirent, garder pour eux le bénéfice de cette transformation industrielle. l'entreprendre eux-mêmes. Ils y seront amenés s'ils ont le sentiment que les industriels transformateurs, servis par une entente avouée ou occulte, abusent de leur puissance et leur achètent les produits agricoles matières premières de leurs industries, à des prix

Source : BIU Cujas

insuffisants.

Seulement, l'agriculteur ne tarde pas à s'apercevoir que, s'il reste isolé, il est mal placé pour effectuer la transformation industrielle, même techniquement simple, des produits de son exploitation, parce qu'il n'a ni le temps ni la compétence nécessaires et aussi parce que le traitement des petites quantités n'est pas économiquement avantageux.

Nécessité de l'action collective. La transformation du lait en beurre

Les agriculteurs ont été ainsi amenés à s'associer pour effectuer collectivement les opérations de transformation industrielle de leurs produits.

Une première application a été la transformation du lait en beurre, qui présente, lorsqu'elle est faite, collectivement, une série d'avantages très notables.

Avantages de la forme collective

Economie de matières premières.

I°.- Economie en matières premières. On calcule qu'à un agriculteur isolé travaillant avec ses propres forces, il faut environ 33 litres de lait pour faire un kilo de beurre, tandis qu'une beurrerie coopérative traitant le lait par grandes quantités, se servant d'écrémeuses centrifuges et des procédés de la technique moderne, n'a besoin que de 20 à 22 litres de lait pour obtenir le même résultat.

2°.- Economie de temps. Certaines beurreries coopératives font en 23 heures ce qui demanderait près de 150 heures à une série de producteurs isolés.

Economie de travail. Supériorité de qualité

3°.- Supériorité de qualité, parce que, dans la beurrerie coopérative, la fabrication se fait quotidiennement avec du lait, et la crème du jour, tandis que l'agriculteur isolé ne fait son beurre que deux fois par semaine, avec des matières premières qui ne sont plus de première fraîcheur (I)

Utilisation des sous-produits

4°.- Utilisation des sous-produits. Le lait écrémé à peu près inutilisable dans l'entreprise individuelle, peut être employé dans la coopérative, à engraisser des veaux, ou des porcs, vendus très chers sur le marché.

Essor des laiteries coopératives

Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'institution des "laiteries coopératives" ait pris un essor

---

(I) Il faut cependant faire une réserve pour les beurres de toute première qualité, qu'on a comparés aux vins de grands crus. L'écrémage centrifuge couramment pratiqué dans les laiteries coopératives fait disparaître ce goût particulier tenant à la qualité exceptionnelle du lait. En ce cas, il y a intérêt à conserver l'exploitation individuelle.

Source : BIU Cujas

considérable. Cet organisme fonctionne de la manière suivante: les agriculteurs d'une localité -ou d'une région- s'entendent pour fournir les capitaux nécessaires à l'installation de la laiterie. Ils s'engagent à lui donner leur production quotidienne, ou une quote part de cette production. La laiterie est montée avec tous les perfectionnements modernes: barattage mécanique, écrémeuse à vapeur, etc...Le beurre fabriqué par la laiterie est vendu au public ou à des magasins de vente. Les bénéfices sont distribués entre les participants au prorata de l'apport en lait de chacun d'eux.

Leur fonctionnement.

Les laiteries coopératives des Charentes et du Poitou

Les laiteries coopératives des Charentes et du Poitou. En I924, il en existait environ I30, groupant 80.000 membres (I) représentant 200.000 vaches. Leur origine remonte à I887, à un moment où la crise du phylloxera avait ravagé les vignobles des Charentes et du Poitou. Obligés de se retourner vers une autre production, les agriculteurs créèrent des prairies artificielles. Mais comme la région ne comportait pas de gros centres urbains susceptibles d'absorber le lait et le beurre par eux produits, ils tombèrent sous la coupe des laiteries industrielles, qui achetaient leur lait très bon marché, le transformaient en beurre, et gardaient pour elles le bénéfice de l'opération. Les agriculteurs résolurent alors de s'organiser pour échapper à l'exploitation dont ils étaient victimes.

Les laiteries coopératives au Danemark

Ils n'eurent pour cela qu'à limiter l'exemple du Danemark, où il existe I200 laiteries coopératives traitant le lait de plus d'un million de vaches, qui ont tué complètement les laiteries capitalistes, et conquis en partie le marché britannique (2)

Les "fruitières" et la transformation du lait en fromage

En ce qui concerne la transformation du lait en fromage, on rencontre une institution curieuse par son ancienneté, les "fruitières" du Jura et de la Franche-Comté. Ce sont des associations pour la fabrication du fromage de gruyère. Les associés apportent leur lait à un chalet où est fabriqué le fromage. Un litre de lait donne ainsi une valeur à peu près double de celle que donnerait un traitement isolé. On compte I700 à I800 fruitières dans ces deux régions.

(I) 87.000 en I935

(2) En I935, il existait en France 2.200 laiteries coopératives. On estime qu'elles traitent I/7me du lait français.

Source : BIU Cujas

Les coopératives de vinification.

Pour la transformation du raisin en vin, il existe un assez grand nombre de coopératives de vinification dans le Midi de la France (I). Leurs produits sont généralement recherchés par les consommateurs qui, à tort ou à raison, croient que les fraudes y sont moindres que dans la vinification industrielle. Mais en raison de difficultés spéciales, cette institution s'est beaucoup moins généralisée que les organismes de transformation en commun du lait. Quand il s'agit une fois le vin vendu, de répartir la valeur entre les adhérents, quelle base de répartition choisir? Les raisins apportés n'étaient pas tous de la même qualité. Dans les laiteries coopératives, il existe des instruments qui permettent de mesurer objectivement sans contestation possible la teneur des différents laits en crème. Il n'en est donc pas de même en matière vinicole. D'où de fréquentes discussions, chacun craignant d'être lésé.

Difficulté d'évaluation des apports en raisin.

Longue durée des opérations de transformation.

D'autre part, la durée des opérations de transformation est beaucoup plus longue pour le raisin que pour le lait. Après la fabrication du vin, il est nécessaire de le conserver pendant un temps plus ou moins long, avant qu'il prenne sa pleine valeur. Il s'écoule donc une longue période entre le moment où les viticulteurs se dessaisissent de leur raisin et le moment où ils reçoivent leur part dans le prix de la vente du vin. Chacun a l'impression d'avoir fourni de suite sa prestation, et d'attendre longtemps avant d'être payé.

Coût élevé des installations

Enfin, ces opérations nécessitent des installations plus compliquées et plus coûteuses que celles des laiteries coopératives.

Les coopératives de vinification sont cependant nombreuses en Allemagne, dans la région où l'on fabrique les vins du Rhin.

Mentionnons encore quelques autres exemples d'organismes collectifs pour la transformation de la viande en salaisons, et en conserves: des olives en huile en Provence, des pommes de terre en fécule dans le Nord, etc....

2°.- Vente des produits agricoles

Avantages de la vente collec-

En cette matière encore, des raisons spéciales devaient pousser au groupement des agriculteurs isolés

(I) On évalue à 600 en 1935 le nombre des caves coopératives.

Source : BIU Cujas

tive

l'agriculteur connaît des difficultés particulières pour écouler sa récolte.

I°.- Il est obligé de la vendre très rapidement parce que les denrées agricoles sont souvent périssables. En outre, généralement, dans l'établissement de sa comptabilité, il a placé ses échéances au moment de la récolte. Il lui faut donc la vendre très peu de temps après l'avoir engrangée. Quand il a en face de lui de puissants marchands, ceux-ci essaient souvent de profiter des circonstances pour lui imposer des conditions léonines. Ils font baisser les cours, sauf à les laisser remonter une fois leurs achats terminés.

Front unique contre les marchands

Organisation de la recherche des débouchés

Si au lieu d'avoir affaire à des paysans isolés les marchands doivent discuter avec un organisme massif la situation change.

2°. Le groupement de vente en commun permet de rechercher collectivement les débouchés. L'association peut avoir des employés spécialisés dans le service commercial, faire de la publicité, organiser des expositions, connaître télégraphiquement les cours des denrées agricoles sur les divers marchés du monde.

Economie de frais de transport.

3°.- L'association permet aussi des économies sur les frais de transport, comme nous l'avons déjà vu avec les cartels et les trusts.

Obstacle à la vente en commun

Tels sont les avantages nullement négligeables, de la vente en commun. Pour embrasser dans leur ensemble les données du problème, il faut maintenant, en face de ces avantages, placer les obstacles auxquels souvent se heurte l'opération.

Le particularisme des consommateurs

I°.- D'abord, le particularisme des agriculteurs. l'opinion que leurs produits valent mieux que ceux du voisin, les pousse à conserver l'individualité de leur récolte plutôt qu'à la fondre dans la masse.

La multiplicité des consommateurs.

2°.- En raison de la multiplicité des consommateurs et des débouchés, on ne peut pas supprimer complètement tout intermédiaire. Il est difficile aux groupements d'entrer directement en rapport avec toute la clientèle, qui comprend une infinité de consommateurs pour de petites quantités. Tout au plus serait-il possible de faire l'économie d'un anneau dans la chaîne des intermédiaires.

Le grand nombre des producteurs

3°.- Le nombre même des producteurs agricoles est aussi une cause de difficultés. Nous avons vu à propos de l'industrie, que les ententes réussissent d'autant mieux que le nombre des producteurs est plus limité. Une entente est le couronnement d'un mouvement préalable de concentration. Or, il n'y a pas de concentration en agriculture. Il est peu aisé de grouper en un tout

Source : BIU Cujas

organique cette poussière de petits producteurs.

La vente en commun des fruits en Californie

Les plus intéressantes parmi les associations de vente concernent les fruits et le blé.

Les groupements de vente en commun des fruits ont donné des résultats importants en Californie pour les "fruits jaunes" (citrons et oranges). Il y avait en Californie, une telle surproduction des fruits jaunes, que l'on commençait à arracher les arbres; les producteurs eurent l'idée de lutter contre la surproduction en stimulant la consommation. A cette fin, ils entreprirent une campagne auprès des commerçants de détail, notamment pour l'organisation des étalages, et arrivèrent, grâce à une savante publicité, à augmenter sensiblement la vente des fruits jaunes.

Les magasins à blé en Allemagne

En Allemagne, les magasins à blé, conservent le blé, le trient, le nettoient, le mélangent, et même consentent des avances aux agriculteurs sur la valeur de leur récolte. Ces magasins à blé ont donné des résultats discutés.

En France, au lendemain de la guerre, se sont constituées une dizaine de coopératives pour la vente du blé, et au-dessus d'elles, un groupement central, l'Office de vente des céréales. Cet Office s'est dissous en 1924 et les coopératives qui l'avaient constitué, ont connu des vicissitudes diverses. Par contre en Alsace, il existe à Hochfelden, une coopérative de vente du blé très prospère. La création récente de l'Office du blé en France, a donné aux coopératives en domaine, un essor considérable, mais un peu artificiel. Il en sera traité plus tard.

Section II

Les formes juridiques de l'action collective en agriculture

Double forme de l'action collective en agriculture

L'action collective agricole a pris en France, une double forme: coopérative et syndicale. Cette dualité logiquement peu défendable, a donné lieu à un certain nombre de difficultés.

§. I - Les coopératives agricoles

La forme coopérative

La forme coopérative est la plus répandue pour les opérations de transformation et de vente. Ceux qui

Source : BIU Cujas

l'ont fait adopter déclarent qu'il existe une analogie profonde, essentielle, entre ces groupements et les autres coopératives, notamment les coopératives de production dans l'industrie. A l'appui de leur thèse, ils remarquent que ce qui caractérise une coopérative de production, ce qui la distingue des entreprises capitalistes ordinaires, c'est que les bénéfices se partagent entre les associés de la coopérative au prorata des apports en travail.

Analogie avec les coopératives de l'industrie, les bénéfices ne se partageant pas au prorata des apports en capital.

Or, dans l'association agricole, les bénéfices se partagent au prorata de l'apport de chacun des associés en nature. S'agit-il de laiteries coopératives? C'est au prorata des apports de lait; s'agit-il de coopératives de vente de céréales? au prorata des apports en blé de chaque associé, mais ce n'est jamais au prorata du capital.

Différences:

En face de cette thèse, se place celle qui prétend qu'il n'y a pas grand'chose de commun entre la coopérative agricole et la coopérative de production. Les partisans de cette manière de voir font remarquer que la coopérative de production dans l'industrie a des ambitions de transformation sociale profonde; elle veut essayer d'organiser la démocratie à l'usine, de remplacer le régime capitaliste par un régime fondé sur un principe différent. Les coopératives de consommation, elles aussi (nous le verrons quand nous étudierons le commerce) ont des ambitions de transformation sociale. Ces deux catégories de coopératives sont donc essentiellement de nature anticapitaliste.

Les coopératives agricoles sont conservatrices

On ne trouve pas ce caractère dans la coopérative agricole. L'objectif qu'elle poursuit est de permettre aux petits et moyens agriculteurs d'organiser en grand les opérations de transformation et de vente des produits, d'associer les avantages de la petite culture et ceux du large trafic. A l'opposé des coopératives d'industrie et de commerce, elle est essentiellement conservatrice de l'ordre de chose existant. Elle n'a pas de visées révolutionnaires puisqu'elle tend à consolider la situation des petits et moyens agriculteurs.

Dans le même sens, on fait remarquer que la répartition des bénéfices d'après les apports en nature, qui est la règle de ces coopératives, n'est pas fondamentalement différente de la répartition d'après les apports en capital. Dans une laiterie capitaliste, les actionnaires apportent des capitaux avec lesquels se font les achats de lait aux agriculteurs. La formule coopérative permet de se passer de ce capital, mais les opérations sont substantiellement les mêmes: dans un cas, comme dans l'autre, ce sont les gros apporteurs (soit de capital, soit de lait) qui toucheront la plus

La répartition ne s'y fait pas au prorata du travail, mais des apports en nature

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite

grosse part. Il n'y a là rien de démocratique; si tels associés n'apportent que quelques litres de lait, le partage sera très inegal. Les gros propriétaires prendront la plus grosse part des bénéfices. Donc, par leur objectif, qui reste conservateur et par leur technique qui n'est pas démocratique, les coopératives agricoles sont aux antipodes des coopératives de production dans l'industrie, ainsi que des coopératives de consommation.

Elle ne diffère pas substantiellement de la répartition au prorata du capital

Ces deux thèses opposées sur la nature et l'esprit des coopératives agricoles ont été défendues; la seconde dans un livre de M. Bernard Lavergne; "l'ordre coopératif" (Alcan éditeur 1926). La première dans un livre de M. Augé Leribé: "Syndicats et coopératives agricoles" (Colin, éditeur 1927).

§. 2 - Les syndicats agricoles

La forme syndicale

La seconde modalité juridique de l'action collective en agriculture est la forme syndicale. On se place alors sous le statut de la loi de 1884, sur les syndicats professionnels. Les promoteurs de cette loi n'avaient aucunement en vue les groupements des agriculteurs; ils songeaient uniquément aux patrons et aux ouvriers de l'industrie. Ce n'est que d'une manière accidentelle au cours de la discussion devant les Chambres, que furent introduits par voie d'amendement, dans l'énumération des intérêts qui pourraient être défendus pr les syndicats, les mots "et agricoles". Mais tout de suite les agriculteurs formèrent des syndicats dans toutes les régions de la France.

Les syndicats ouvriers agricoles du Bourbonnais

Il n'y avait, à la vérité, rien de commun entre ces syndicats agricoles et ceux qui se formaient en même temps dans l'industrie.

Sans doute, il s'est bien constitué aussi en agriculture un petit nombre de syndicats d'ouvriers agricoles, qui sont le pendant des syndicats ouvriers de l'industrie. En particulier, on en trouve quelques uns dans la région du Bourbonnais, où existe un régime agricole spécial. Le sol y est réparti en grands domaines fonciers; au-dessous des propriétaires, des fermiers généraux imposaient au personnel agricole des conditions très dures. Pour protester contre cette exploitation un certain nombre d'ouvriers agricoles s'organisèrent en syndicats.

Mais quand on parle de syndicats agricoles, il ne s'agit pas d'ordinaire de ces syndicats du Bourbonnais, il s'agit de groupements comprenant des propriéta

Source : BIU Cujas

res, des fermiers, des métayers, donc des exploitants qui, au point de vue juridique et social, appartiennent à des classes différentes. Ils se groupent ainsi non pour régler le statut du travail, comme les syndicats patronaux et ouvriers de l'industrie, mais pour effectuer des opérations de caractère commercial et surtout des achats en commun. C'est notamment la forme adoptée par les agriculteurs pour acheter leurs engrais directement aux fabricants.

La loi de 1884 ne permettait pas aux syndicats de faire des actes de commerce.

La loi de 1884 avait si peu prévu ce genre d'activité que, dans la capacité juridique qu'elle avait donnée aux syndicats, ne se trouvait pas inclus le droit de faire des actes de commerce. Il y avait ainsi un défaut d'ajustement entre la loi et l'activité des syndicats agricoles, qui se consacraient plus particulièrement à des actes de caractère nettement commercial. Les tribunaux furent assez embarrassés, quand sur la plainte de commerçants, certains syndicats agricoles furent poursuivis, et que les commerçants demandèrent aux tribunaux de déclarer illégaux les actes de ces syndicats. L'application stricte de la loi de 1884 conduisait à proclamer cette illégalité. Les tribunaux hésitaient cependant à frapper de mort le syndicat agricole. Pendant un certain temps on ferma les yeux. Quand la Cour de cassation fut saisie du problème, elle fut obligée, par respect des dispositions de la loi de 1884, de prononcer l'illégalité de toutes les opérations commerciales effectuées par les syndicats agricoles.

La loi du 12 Mars 1920 autorise les syndicats à acheter pour revendre sans bénéfice, les articles nécessaires à la profession de leurs membres

Les défenseurs des syndicats agricoles s'émurent et demandèrent une intervention législative. Les uns souhaitaient une refonte de la loi de 1884, et la création de "syndicats agricoles" ayant capacité pour faire des actes de commerce, d'autres suggéraient la création, à côté des syndicats, de "coopératives agricoles", dont la capacité commerciale n'aurait pas été discutée. Les débats durèrent plusieurs années.

La solution a été donnée par la loi du 12 Mars 1920 qui autorise désormais les syndicats à acheter, pour revendre à leurs membres, les objets nécessaires à leur profession, à condition que ces opérations ne se traduisent par aucun bénéfice, c'est-à-dire que le prix d'achat et le prix de vente doivent être calculés de manière que leur différence couvre simplement les frais de l'opération.

Caractères essentiels de l'agriculture.

En dernière analyse, les deux caractères essentiels de l'agriculture sont le naturalisme et l'individualisme.

Le naturalisme

D'une part, en agriculture, la nature domine l'homme, et l'action humaine doit se plier au rythme des saisons, aux variations des climats, aux aléas de

Source : BIU Cujas

température.

L'individualisme

D'autre part, l'agriculture demeure individualiste c'est-à-dire que le paysan est beaucoup plus isolé plus particulariste, plus traditionnaliste que l'industriel et l'ouvrier d'usine, parce qu'il est moins lancé dans le tourbillon des rapports sociaux qui naissent de la vie urbaine et concentrée.

A ces deux idées peuvent se rattacher toutes les différences de détail techniques, juridiques, économiques, que nous avons relevées au cours denotre étude et qui, dans une certaine mesure, opposent l'agriculture à l'industrie.

Source : BIU Cujas

TITRE IV

LES BANQUES

Les trois phases de l'évolution économique d'après B. Hildebrand

Certains économistes allemands, en particulier Bruno Hildebrand, quand ils veulent caractériser l'économie moderne et la différencier des périodes antérieures, disent que nous sommes à l'époque de l'économie de crédit. Ils distinguent trois phases dans l'évolution des sociétés.

1°.- L'économie en nature ou échange des marchandises contre des marchandises.

2°.- L'économie monétaire, ou échange des marchandises contre la monnaie, de la monnaie contre les marchandises.

3°.- L'économie de crédit.

L'économie de crédit

De fait, il est incontestable que le crédit tient une place prépondérante dans notre vie économique d'aujourd'hui. Qu'est-ce que le crédit?

Qu'est-ce que le crédit?

Faire crédit à quelqu'un, c'est mettre à sa disposition un bien présent, en échange d'un bien futur. L'opération à crédit s'oppose à l'opération au comptant, où la prestation et la contre-prestation sont effectuées en même temps.

On se sert du terme crédit, parce que toute opération à crédit implique un élément de confiance. L'une des deux parties fournit immédiatement sa prestation et devra attendre quelque temps la prestation de l'autre; elle lui fait donc confiance.

Il résulte de cette définition que les opérations à crédit sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit souvent. Un individu, propriétaire d'un immeuble, le loue; si le locataire ne paye pas son loyer d'avance il y a un élément de crédit. Toutefois, le crédit, dans cette opération n'est pas considérable, parce que le bailleur garde la propriété de son immeuble et possède

Source : BIU Cujas

des moyens d'action contre le locataire qui n'exécute pas ses engagements.

la vente à crédit.

Le caractère d'opération à crédit est beaucoup plus marqué dans la vente à crédit et dans le prêt surtout le prêt d'argent. Dans l'hypothèse du prêt d'argent, la somme prêtée cesse d'être la propriété du prêteur, elle tombe dans le patrimoine de l'emprunteur et devient le gage commun de tous ses créanciers sans

Le prêt d'argent.

que le prêteur ait un privilège particulier sur les deniers qu'il a fournis. Si, au bout de quelques mois l'emprunteur est insolvable, qu'il ait 100.000 frs. d'actif et un million d'engagements, ses créanciers devront subir une réduction des 9/10 de leur créance. Tout prêt d'argent implique par conséquent un risque le prêteur fait confiance à l'emprunteur.

Importance du crédit dans l'économie moderne.

Pourquoi les opérations à crédit, en particulier le prêt d'argent, ont-elles pris dans nos sociétés modernes, une importance primordiale; il faut, pour le comprendre, se rappeler les caractères essentiels de nos sociétés modernes.

L'allongement du processus de la production le rend nécessaire

D'abord, au point de vue technique, la production est de plus en plus capitaliste. On emploie des voies indirectes, permettant une utilisation meilleure des forces naturelles. Il en résulte qu'un intervalle de temps, qui va croissant, s'écoule entre le début et l'achèvement du processus de la production. Comparons la confection d'un vêtement dans l'économie primitive (où l'homme se vêtissait de peaux de bêtes) avec la fabrication d'un vêtement d'aujourd'hui. L'opération jadis demandait quelques heures; dans nos sociétés modernes (si nous tenons compte du temps consacré non seulement à la fabrication du vêtement, mais à la production des matières premières et des machines utilisées dans la fabrication) il ne suffit plus de quelques heures; des semaines, des mois, des années, peut-être sont nécessaires. Or, c'est seulement quand se termine le processus, quand le consommateur achète le vêtement, qu'on peut à la rigueur se passer complètement de crédit. Le client achète le vêtement et en verse le prix. C'est une opération au comptant. Mais toute la série des opérations précédentes implique nécessairement un recours au crédit. Car, ou bien les collaborateurs successifs ont attendu, pour être payés, que le consommateur verse le prix du vêtement; ils ont alors fait crédit, puisqu'ils ont fourni leur prestation sans en recevoir immédiatement la contre-partie. Ou bien toutes les opérations se sont réglées au jour le jour, par exemple le tailleur a réglé ses matières premières le jour où il les a achetées, et il a reçu paiement

Source : BIU Cujas

du vêtement le jour où il l'a livré au commerçant; mais alors, dans l'intervalle de temps qui a séparé ces deux opérations; il n'a pu vivre et payer ses collaborateurs, qu'en obtenant dans des conditions que nous indiquerons, l'aide d'une banque qui lui a prêté l'argent, et lui a permis d'anticiper les résultats de sa production en cours. De toutes façons donc, la technique capitaliste implique un recours généralisé au crédit.

Les principes du droit moderne le rendent facile.

Si la technique de la production moderne rend le crédit nécessaire, les caractères juridiques de la production moderne en rendent l'obtention facile. Dans les sociétés anciennes, notamment dans l'ancien droit romain, le lien juridique de débiteur à créancier présentait deux caractères; d'une part, il était purement personnel, la créance était donc incessible; d'autre part, l'exécution était garantie par des sanctions rigoureuses, sur la personne même du débiteur en cas d'insolvabilité. Ce régime était favorable au créancier, parce que la rigueur des sanctions diminuait ses risques de n'être pas payé; mais, par suite de la personnalité du lien, le créancier était obligé de rester créancier, jusqu'à l'échéance, et ne pouvait se substituer un tiers;

Disparition de l'exécution sur la personne

Ces deux caractères se sont peu à peu atténués grâce à une évolution qui a été amorcée par le droit romain et s'est poursuivie dans le droit moderne. Aujourd'hui, la sanction est moins rigoureuse que jadis. Il n'y a pas d'exécution sur la personne. Son dernier vestige, la contrainte par corps, a été abolie chez nous en 1867, en matière civile et commerciale. Le créancier est donc moins protégé. D'autre part, le caractère personnel du lien de créance a complètement disparu. Le créancier qui a besoin de mobiliser sa

Transmissibilité des créances.

créance avant l'échéance, de la transformer en argent liquide, peut le faire par tous les procédés de cession que lui offre le droit civil et commercial moderne.

Ces transformations juridiques ont permis à tous ceux qui possèdent des capitaux et n'en ont pas l'emploi, de les prêter en gardant la possibilité, le cas échéant, de les récupérer par la vente de leurs titres en bourse. Elles ont permis à ceux qui n'ont pas de capitaux et en ont besoin de se les procurer par des emprunts à plus ou moins long terme.

Les banques assurent la liaison entre ceux qui disposent de capitaux et

Encore fallait-il que des institutions spéciales établissent la liaison entre ces deux catégories de personnes. Ces agents de liaison ce sont les banques. Il ne faut pas croire que les banques sont une invention moderne. Il en existait dans l'Antiquité. On a trouvé

Source : BIU Cujas

ceux qui en ont besoin

jusque dans l'histoire la plus ancienne de la Chaldée des institutions qui leur ressemblent. En Grèce, à Rome, les banques étaient très développées. Après avoir presque disparu dans le Haut-Moyen Age, elles ont reparu quand la vie économique s'est ranimée.

Développement du crédit dans les banques modernes.

Mais les anciennes banques différaient profondément des banques modernes. Elles rendaient surtout à leurs clients des services de règlement et de caisse. Elles faisaient pour eux le change des monnaies, opération d'autant plus nécessaire que les monnaies présentaient une grande diversité. Les banques modernes qui pratiquent aussi ces opérations, sont, en outre, le centre et les instruments d'opérations de crédit proprement dit, et c'est à ce titre qu'elles doivent retenir ici notre attention.

Chapitre I

LES OPERATIONS DE BANQUE

Classification des opérations de banque

Les banques font le commerce de l'argent. De la même manière qu'un commerçant achète des marchandises pour les revendre et réaliser un bénéfice, les banques empruntent des capitaux qu'elles prêtent ensuite à leurs clients, leur bénéfice résultant de la différence entre le taux d'intérêt qu'elles consentent à leurs prêteurs et celui qu'elles demandent à leurs emprunteurs.

Pour apporter de la clarté dans la classification des opérations de banque, il faut distinguer les opérations à court terme et les opérations à long terme.

Section I

Les opérations à court terme

Le banquier, d'une part, emprunte des capitaux pour une période de temps brève; d'autre part, il prête ces mêmes capitaux pour une période également brève, de telle manière que s'équilibrent ces deux opérations complémentaires.

Source : BIU Cujas

§. I - Les dépôts

Le dépôt en banque apporte aux établissements de crédit leur principale ressource à court terme. Historiquement, la réception de sommes d'argent en dépôt des particuliers paraît avoir été une des premières formes de l'activité des banques. Au Moyen-Age, régnait une telle insécurité générale des relations et des propriétés, qu'il n'était pas prudent de faire voyager de l'argent ou de le garder dans sa demeure. Pour se débarrasser des risques de perte ou de vol, on prit l'habitude de confier aux banques, aménagées à cet effet, les sommes d'argent dont on ne prévoyait pas qu'on aurait à se servir dans un avenir prochain.

Caractère originaire des dépôts en banque.

Dépôt régulier

Il n'est pas inutile de dégager les caractères du dépôt en banque sous cette première forme.

1°.- C'était un dépôt "régulier", c'est-à-dire dans lequel le banquier, lorsque le client lui demandait la restitution du dépôt, devait rendre les espèces mêmes qui lui avaient été confiées. Souvent d'ailleurs les dépôts étaient apportés en sacs ficelés et cachetés, et le banquier devait s'abstenir de les ouvrir pendant la durée du dépôt.

Moyennant un droit de garde

2°.- Celle des deux parties qui rendait service à l'autre c'était le banquier, qui, se chargeant de conserver ces sacs, était obligé d'avoir les locaux aménagés à cet effet et d'en assurer la surveillance. Aussi, le client devait-il verser au banquier une certaine somme, à titre de droit de garde.

Caractères différents du dépôt moderne

Avec le temps, ces deux caractères initiaux se sont complètement transformés. Le dépôt moderne en banque revêt une physionomie toute différente.

1°.- il est devenu un dépôt irrégulier; le banquier, au jour de la restitution du dépôt, doit rendre une somme identique, sans être tenu de fournir les espèces mêmes qui lui avaient été confiées. Par suite, pendant toute la durée du dépôt, il n'est plus contraint de conserver dans ses coffres les fonds reçus; il peut les utiliser, les prêter à autrui, sous cette seule réserve qu'il doit être en mesure le jour où le client lui demande le remboursement du dépôt de restituer une somme de même montant.

Dépôt irrégulier

La banque verse un intérêt au déposant.

2°.- Dès lors, celle des deux parties qui rend le plus service à l'autre, ce n'est plus le banquier mais le déposant. En confiant à la banque des fonds

Source : BIU Cujas

importants, le déposant lui permet d'en tirer bénéfice. Aussi, tandis que, jadis, le client devait à la banque un droit de garde, maintenant, c'est le banquier qui verse au client un intérêt.

Pourquoi cet intérêt est faible

A la vérité cet intérêt est généralement minime, parce que (du moins dans la forme la plus typique du dépôt à court terme, le dépôt à vue) le client peut exiger le remboursement à tout moment; la banque est par suite obligée de garder dans ses caisses, sinon la totalité des dépôts, au moins une fraction importante pour pouvoir répondre aux demandes de retrait.

En outre, elle ne pourra employer qu'à des prêts à court terme la partie qu'elle ne garde pas, car la banque assez imprudente pour prêter à long terme les fonds qui lui ont été confiés à court terme, disquerait d'être un jour dans l'impossibilité de restituer les dépôts. Et naturellement, les prêts à court terme lui rapporteront moins que des prêts à longue échéances. Pour ces deux raisons, le taux de l'intérêt servi aux déposants à vue ne peut être que faible.

Origines variées des dépôts.

La pratique des dépôts permet aux banquiers de centraliser dans leurs caisses des sommes d'argent très importantes, les banques drainent ainsi:

Capitaux en attente de placement.

1°.- Les capitaux en attente de placement. Par exemple, un particulier aisé hésite entre des titres de diverses catégories qu'on lui a recommandés; il fait une enquête sur leur valeur respective. Ou bien, il attend qu'ils aient en bourse, un cours moins élevé plutôt que de garder ses fonds chez lui, de s'exposer à une perte ou à un vol, notre particulier va les déposer dans une banque. Quand son choix sera définitif il donnera ordre à la banque de prélever, sur son compte de dépôt, le montant de l'achat des valeurs qu'il aura résolu d'acheter.

Parcelles de revenus destinées à une consommation prochaine

2°.- Les parcelles de revenu destinées à être consommées dans un avenir prochain. Les dépenses d'un individu ou d'une famille se présentent ordinairement avec un caractère de régularité quotidienne, tandis que les recettes n'ont pas nécessairement le même rythme. Un fonctionnaire reçoit son traitement une fois par mois; un retraité touche sa pension un rentier touche ses coupons tous les trois mois ou tous les six mois. Il existe donc un décalage entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses. Le retraité, le rentier, qui au début du trimestre reçoivent une somme qui leur permettra de faire face aux dépenses du trimestre, peuvent déposer à vue, dans une banque, une partie de leur pension et de leurs coupons; puis, ils retireront graduellement au cours du trimestre ou

Source : BIU Cujas

du semestre, les sommes destinées à la couverture des dépenses quotidiennes.

Importance des dépôts en banque.

L'expérience montre que ces deux sources atteignent un total très important. Avant la guerre, les dépôts à vue dans les grands établissements de crédit s'élevaient en France à 8 milliards de francs, en Angleterre à 25 milliards, aux Etats-Unis à 40 milliards.

§. 2 - L'escompte

Définition de l'escompte

L'escompte des effets de commerce est l'opération principale qui permet aux banques d'utiliser productivement les dépôts. L'escompte est l'achat au comptant par le banquier, d'une créance à terme constatée par un effet de commerce.

Les effets de commerce.

Il existe deux types principaux d'effets de commerce; le billet à ordre et la lettre de change.

Un commerçant détaillant achète à un commerçant de gros, un stock de marchandises. La règle constante du commerce est que le détaillant reçoit les marchandises sans les payer immédiatement; ce paiement comptant lui serait impossible, car ce n'est pas le jour même de la livraison qu'il vendra la totalité du stock. Il se peut, cependant, que le grossiste ait besoin d'argent. Les effets de commerce et l'escompte prmettent de concilier les deux situations.

Le billet à ordre.

Le détaillant, débiteur du grossiste, lui remet un billet à ordre, par lequel il s'engage à lui payer, dans un certain délai (90 jours par exemple) la somme représentant le montant des fournitures. Il signe un billet ainsi rédigé;

La clause à ordre.

Au Ier Juin prochain, je paierai à un tel la somme de tant:

Le billet à ordre porte généralement la mention à un tel ou à son ordre. Le détaillant s'engage ainsi non seulement envers le grossiste, mais envers tout individu même inconnu de lui, qui serait porteur du billet à l'échéance. Le passage du billet de main en main se constate au dos du papier par l'endossement. Le grossiste au lieu de conserver le billet dans son portefeuille jusqu'à l'échéance, peut ainsi le transmettre à un tiers, qui peut à son tour, s'en dessaisir au profit d'un autre, et ainsi de suite.

La lettre de change.

La lettre de change est plus complexe. Au lieu de deux personnes, comme le billet à ordre, elle en met en présence trois, et elle permet de régler en une fois

Source : BIU Cujas

deux opérations. Supposons que, en même temps que le détaillant doit au grossiste le prix de fournitures, celui-ci doive la même somme à son fournisseur. Par exemple, un épicier de détail achète 1.000 kilos de sucre à un épicier en gros qui les a achetés à un raffineur. La lettre de change va permettre d'éteindre la dette du détaillant envers le grossiste et la dette du grossiste envers le raffineur. Au lieu d'une promesse de payer, la lettre de change est un ordre de payer, par lequel l'une de ces trois personnes appelées le tireur, donne à une deuxième, le tiré, l'ordre de payer à une troisième, le bénéficiaire. Elle est rédigée comme suit:

Au 1er Juin prochain, veuillez payer à M. X... ou à son ordre, la somme de 10.000 francs.

Le papier est signé par le tireur et envoyé au tiré. Le tireur a émis ce titre, parce qu'il a une dette envers le bénéficiaire, mais ce qui lui permet de donner un ordre de payer, c'est que le tiré est son débiteur à lui. Le tireur est donc à la fois créancier du tiré et débiteur du bénéficiaire. Dans notre exemple, le tireur est le grossiste, débiteur du raffineur et créancier du détaillant; il tire une lettre de change par laquelle il ordonne au détaillant de payer 10.000 francs au raffineur. Si le détaillant s'exécute à l'échéance, les deux dettes sont éteintes.

La clause à ordre.

Par ailleurs, la lettre de change peut comporter comme le billet à ordre, la clause à ordre. Celui qui se présentera à l'échéance, sera vraisemblablement une personne tierce, inconnue du détaillant. Le tiré sera naturellement libéré envers le tireur par le paiement aux mains du porteur de la lettre de change.

L'escompte permet au porteur de l'effet d'obtenir de l'argent avant l'échéance

Ceci posé, les créanciers qui ont en main un billet à ordre, ou une lettre de change, peuvent avoir besoin d'argent tout de suite. Ils vont en obtenir en s'adressant à une banque et en lui demandant d'escompter leur effet de commerce. Le grossiste ou le raffineur dira à la banque: voici un titre qui me constitue créancier de 10.000 francs, au 1er avril, pouvez-vous m'avancer immédiatement cette somme?

L'escompte est pour la banque le moyen d'employer productivement les fonds de ses déposants.

L'avantage de l'opération pour le raffineur est qu'il obtienne immédiatement de l'argent liquide.

Quant à la banque, l'escompte des effets de commerce va lui fournir un excellent moyen d'utiliser les fonds reçus en dépôt.

C'est en effet une opération sûre, puisque en échange de l'argent qu'il avance, le banquier reçoit un papier qui engage la responsabilité de tous ceux qui l'ont signé. Au jour de l'échéance, le banquier se présentera chez le débiteur; si celui-ci ne paie pas il a un recours contre tous les signataires successifs; il suffit que l'un d'eux soit notoirement solvable

Source : BIU Cujas

pour que la Banque soit assurée d'être payée.

L'escompte une opération sûre, grâce à la responsabilité solidaire de tous les signataires de l'effet. L'escompte n'immobilise les fonds que pour un court délai.

D'autre part, l'escompte est une opération à court terme; car, dans la pratique du commerce, les effets ne sont pas souscrits à très lointaine échéance. Sauf dans des cas particuliers, que nous retrouverons ils sont généralement à trois mois (90 jours). Le créancier auquel a été remis, initialement l'effet de commerce n'a pas d'ordinaire besoin d'argent dès cette remise et garde quelque temps l'effet en portefeuille. Quand il se présente au guichet de la banque pour le faire escompter, il ne reste le plus souvent que quelques semaines à courir avant l'échéance. La Banque trouve ainsi dans l'escompte, le moyen d'employer les fonds reçus en dépôts sans les immobiliser longtemps.

Comme le taux d'escompte demandé par la Banque est plus élevé que le taux d'intérêt qu'elle sert à ses déposants, elle réalise finalement un bénéfice. Si elle verse un intérêt de I % et que le taux de l'escompte soit de 3 %, il lui reste un bénéfice de 2 % une fois l'opération réalisée.

§. 3 - Les avances sur titres

Utilité de l'avance sur titre pour le capitaliste

L'avance sur titre met en rapport, comme l'escompte la banque et un individu qui a besoin d'argent. Mais tandis que le client, dans le cas de l'escompte est un industriel, ici c'est un capitaliste, un rentier, qui a en portefeuille des valeurs mobilières, des titres tels que; obligations de chemins de fer, actions de grandes sociétés, etc...Quant il a besoin d'argent, il peut s'en procurer en vendant ses titres en bourse. Seulement, il est possible que la réalisation de ces titres, à ce moment, soit pour lui une opération désastreuse. Il suffit de supposer une dépréciation générale des valeurs mobilières; s'il vend son titre, il subira une perte sèche; soit par exemple un individu qui possède des titres de rente 3 %, achetés avant la guerre, au prix de 90 frs. et qui, en mars 1938, ne valent plus que 69 francs environ. S'il espère que les cours remonteront dans l'avenir, le capitaliste préfèrera garder la propriété de son titre, et se faire prêter de l'argent en donnant au banquier ce titre en garantie. Il devra naturellement servir au banquier des intérêts pendant le temps du prêt.

Conditions que doit remplir l'opération au regard de la

Pour que l'opération de l'avance sur titre puisse être consentie par la banque sans danger pour elle, il faut que plusieurs conditions soient réunies.

I°.- quant à la durée de l'avance sur titres, elle

Source : BIU Cujas

banque

doit être courte et ne pas dépasser un mois ou deux
Une banque qui emploierai une grande partie de ses fonds de dépôts à des avances à plus long terme, pourrait être gênée si, au bout de quelques semaines, les déposants demandaient leur remboursement. N'ayant que des titres qui ne sont pas sa propriété et pas de disponibilités en caisse, il lui serait impossible de rembourser. Il faut donc que la banque se réserve la faculté de réclamer le remboursement des avances, après quelques semaines ou quelques mois. Rien n'empêche d'ailleurs de les renouveler à l'échéance, si la banque voit qu'elle n'a pas à craindre, dans un avenir prochain, une demande massive de remboursement

Courte durée des avances

Valeurs de père de famille

2°.- Quant à la nature des titres donnés en gage il faut qu'ils soient de tout premier ordre que ce soient des "valeurs de père de famille" comme on dit en langage de bourse et que, par suite, il n'y ait pas beaucoup de risques d'un fléchissement brusque et considérable des cours. Le prêt, en effet, n'est sûr que dans la mesure où il est garanti par les valeurs données en gage. Aussi les banques ont-elles dressé une liste des titres sur lesquels elles acceptent de faire des avances.

Limitation du pret à 80 % de la valeur des titres en bourse

3°.- Quant au montant des avances, étant donné que même pour les valeurs de père de famille, il se produit des fluctuations de bourse, parfois très sensibles, la banque ne doit jamais prêter la valeur totale en bourse du titre. La plupart limitent le maximum des avances à 80 %.

Sous ces réserves, les avances sur titres apparaissent, comme l'escompte, un bon moyen de contrepartie, aux dépôts à vue (I)

Section II

Les opérations à long terme

Certaines banques ont pensé qu'à côté des opérations à court terme, elles auraient profit à se lancer dans des opérations à plus longue échéance.

A l'aide de quelles ressources peuvent-elles pratiquer ces opérations?

Les dépôts à vue, nous le savons, ne se prêtent normalement qu'à des opérations à court terme. Mais une banque n'a pas à sa disposition que des dépôts

(I)Il existe encore une autre opération bancaire à court terme très importante: le report, mais on n'en peut comprendre le mécanisme que si l'on est familiarisé avec le fonctionnement de la bourse; aussi en renvoyons-nous l'étude à plus tard.

Source : BIU Cujas

à vue.

Le capital

1°.- Elle a d'abord son capital qui, pour certains grands établissements, atteint plusieurs centaines de millions. Fourni par les actionnaires, il est la propriété de la banque qui ne risque pas d'avoir à le rembourser à bref délai. Sans doute, une partie de ce capital a été consacrée aux installations de la Banque, mais généralement, en dehors de cette partie immobilisée, une fraction du capital demeure disponible pour des opérations à long terme.

Les réserves

2°.- Les réserves sont les sommes que la banque met de côté chaque année, qu'elle ne distribue pas à ses actionnaires. Les réserves sont sa propriété: elle peut donc, sans incorrection, les immobiliser en un placement de longue durée.

Les dépôts à long terme.

3°- La banque reçoit des dépôts à long terme. Un particulier peut accepter de confier des fonds à une banque, non pas pour quelques jours ou quelques semaines mais pour plusieurs mois ou plusieurs années. Il demande naturellement à la banque un intérêt plus élevé. Si la banque consent à lui payer cet intérêt, il n'y a pas de raison pour qu'il ne lui confie pas ses capitaux au lieu de les employer à acquérir des actions ou des obligations.

Une partie des dépôts à court terme.

4°- Enfin, même pour ce qui est des dépôts à vue ou à court terme, l'expérience montre que, sauf des cas exceptionnels, les déposants ne se présentent au remboursement, chaque jour, que pour une faible part du montant des dépôts. Si la banque a reçu un milliard, si elle en consacre une fraction liquide pour faire face immédiatement aux demandes de remboursement, si elle en affecte une autre à l'escompte et aux avances sur titre, il semble qu'elle puisse, sans grand danger, consacrer une dernière fraction à des opérations à plus longue échéance. Il n'y aurait catastrophe que si les déposants, poussés par une panique, se précipitaient à la banque, pour demander massivement le remboursement. Sans exclure complètement cette hypothèse, on peut dire qu'elle ne se présente pas dans la vie financière normale.

Les opérations à long terme sont plus productives pour la banque.

Elles permettent de répondre aux demandes des industriels et des commerçants désireux d'étendre leurs entreprises et des inven-

Ainsi, à l'aide de son capital, de ses réserves, de ses dépôts à long terme, d'une fraction de ses dépôts à court terme, la banque va pouvoir se lancer dans des opérations à longue échéance.

Ces opérations seront pour elle plus productives que les prêts à court terme, parce qu'elle pourra exiger un taux d'intérêt plus élevé. Et elles lui permettront de répondre à un certain nombre de demandes de l'industrie et du commerce, différentes des demandes

Source : BIU Cujas

teurs désireux de tirer parti de leurs découvertes.

de crédit à court terme, dont nous avons parlé précédemment. Un industriel désire élargir son entreprise, mais il n'a pas à sa disposition les capitaux nécessaires. Il ne lui suffit pas d'obtenir l'escompte de ses effets de commerce, il lui faut de l'argent à plus longue échéance. Un inventeur a découvert un secret de fabrique et n'a pas les moyens financiers de le mettre en valeur. Il lui faut des capitaux pour plusieurs années. Ces besoins de crédit sont tout à fait distincts de ceux auxquels répondent l'escompte et l'avance sur titres, et ils supposent un emprunt à longue échéance.

§. I - Les ouvertures de crédit.

Définition de l'ouverture de crédit.

L'ouverture de crédit consiste, de la part de la banque, à consentir à un de ses clients (le plus souvent un industriel ou un commerçant) une avance à découvert (c'est-à-dire non gagée) d'une certaine somme (généralement importante) pour une assez longue durée. Par exemple, la banque ouvre à un industriel un crédit de 100.000 francs pour cinq ans.

Cela ne veut pas dire qu'elle lui verse immédiatement 100.000 francs, mais que, à mesure de ses besoins, le client pourra s'adresser à la Banque et lui demander des fonds, jusqu'à concurrence du crédit qui lui a été consenti. L'ouverture de crédit s'analyse juridiquement en une promesse de prêts échelonnés dans le temps et dont le maximum est prédéterminé.

Généralement, l'ouverture de crédit n'est pas gagée. La seule garantie de remboursement pour la banque est donc la solvabilité personnelle de l'emprunteur, la confiance qu'elle met en lui.

Ses dangers.

L'ouverture de crédit est toujours une opération grave, surtout si on la compare à l'escompte et à l'avance sur titres. D'une part, elle implique une immobilisation de fonds, pour une longue durée, tandis que les fonds avancés sous la forme de l'escompte rentreront dans 90 jours au maximum. Ici la banque se dessaisit pour plusieurs années. D'autre part, la seule base est la confiance personnelle dans l'industriel, tandis que, pour l'escompte, il y a toujours, à l'origine de l'opération un contrat portant sur des marchandises.

Cependant l'ouverture de crédit est admissible, pour une banque qui ne travaille pas exclusivement avec des dépôts à vue, à condition qu'elle se présente franche, loyale, ouverte. Or, parfois les banques veulent bien apporter à leurs clients, industriels et

Source : BIU Cujas

commerçants, l'appui d'une ouverture de crédit, mais elles n'osent pas l'inscrire sur leur bilan sous sa véritable forme. Quand une banque dispose de dépôts à vue, c'est-à-dire de ressources pour un temps limité et qu'elle pratique une ouverture de crédit, opération à long terme, il suffit de regarder ses bilans pour constater un défaut d'harmonie entre les ressources avec lesquelles elle travaille et leur utilisation. Ses adversaires auront beau jeu à dire : vous recevez des fonds à court terme et vous les immobilisez, c'est une politique imprudente; car si une panique se produit, et que les clients présentent des demandes massives de remboursement de leurs dépôts, vous serez hors d'état d'y faire face. Aussi certaines banques ont-elles essayé de dissimuler des ouvertures de crédit, au moyen de l'escompte d'effets de complaisance.

L'escompte d'effets de complaisance.

Soit une banque désireuse de prêter à un client son appui pour plusieurs années, mais qui ne veut pas le faire sous la forme de l'ouverture de crédit. Elle s'entend avec le client. Celui-ci apporte à l'escompte un effet de complaisance, c'est-à-dire une lettre de change qui ne correspond pas à une opération commerciale réelle (par exemple une lettre de change sur un tiré, qui n'est pas effectivement son débiteur). La Banque sait que le jour de l'échéance, le tiré ne paiera pas. Cependant, elle accepte d'escompter cet effet elle le met en portefeuille, et dans son bilan, elle inscrit l'opération sous la rubrique : Escompte de papier commercial.

Comme moyen de dissimuler une ouverture de crédit.

Que va-t-il arriver le jour de l'échéance ? Le caractère mensonger de l'effet de commerce va-t-il apparaître ? Nullement. La banque prêteuse et l'industriel emprunteur sont d'accord pour remplacer le papier échu par un autre à trois mois, qui, à son tour, trois mois plus tard, sera remplacé par un nouveau papier, et ainsi de suite. Pratiquement, l'industriel a les fonds à sa disposition pendant plusieurs années dans le bilan une succession d'escomptes fictifs masque l' Ouverture de crédit.

§. 2 - La commandite.

Définition de la commandite.

De toutes les formes de crédit à long terme, la commandite est la plus energique, celle qui apporte l'appui le plus sérieux, mais aussi celle qui engage au maximum la responsabilité de la banque.

La commandite est la participation directe de la banque à la constitution et au développement d'une

« Les Cours de Droit »
1, Place de la Sorbonne, 3
Source : BIU Cujas
Répétitions écrites et orales
Reproduction interdite
Z

entreprise industrielle. La différence essentielle entre ce mode de crédit et les précédents, est que la banque n'est plus un simple créancier; elle devient un commanditaire, associé à la direction et à la gestion de l'entreprise.

Gravité de cette opération.

En conséquence, une banque qui veut pratiquer la commandite sur une large échelle, ne doit pas seulement apprécier la valeur financière, mais avoir des vues sur le côté technique de l'entreprise. La commandite est, au reste, toujours une opération aléatoire. Seulement, comme la banque rend un service signalé, elle peut, en échange demander une rémunération importante, un intérêt élevé, et une part substantielle des dividendes.

Section III

L'émission des valeurs mobilières.

Dans les diverses opérations que nous avons analysées jusqu'à présent, la banque intervient comme une sorte d'écran entre le prêteur et l'emprunteur. Il n'y a pas de contact direct entre le capitaliste prêteur et l'industriel ou commerçant emprunteur. L'opération se décompose en deux parties : I°- Le prêt du capitaliste à la banque sous la forme de dépôt; 2°- Le prêt de la banque à l'industriel, sous la forme de l'escompte, de l'ouverture de crédit, de la commandite.

Le banque n'est plus un écran mais un trait d'union entre le capitaliste prêteur et l'industriel emprunteur.

Nous allons voir maintenant le rôle de la banque prendre un autre caractère. Elle ne sera plus un écran, mais un trait d'union. Son action va consister non à s'interposer entre le prêteur et l'emprunteur, mais à faciliter leur liaison. C'est ce qui se produit lorsque la banque se charge d'une émission de valeurs mobilière

§. I - Rapports entre la banque et la société émettrice

Quand une grande entreprise se fonde à un capital considérable, il lui faut faire appel au public. On procède à une émission d'actions. Il en est à peu près de même quand un Etat ou une ville ont besoin d'argent. Ils s'adressent à la masse des capitalistes en leur offrant des titres (rentes sur l'Etat, obligations de la ville de Paris, etc...)

Les banques peuvent comprendre leur rôle de deux manières.

Source : BIU Cujas

Dans une première modalité, la banque est uniquement intermédiaire. Elle se charge de recevoir et de transmettre à la société émettrice les souscriptions des capitalistes qui lui exprimeront leur désir de participer à l'émission. Sur ces souscriptions, la banque prélève une commission.

Tantôt la banque n'est qu' un intermédiaire.

Si les particuliers ne se présentent pas assez nombreux une fois la période de souscription close, la banque remet les titres non souscrits à la société. Quels que soient les résultats de l'opération, elle ne court donc pas de risques. Sa commission est plus forte si tous les titres sont placés. En cas d'insuccès, elle ne subit qu'un manque à gagner, et non une perte.

Tantôt elle prend ferme l' émission

Une deuxième modalité, très différente, fait courir à la banque des risques; mais en cas de réussite lui rapporte davantage. Soit une société qui n'est pas très connue, et qui veut faire une émission de IO millions. Elle vient trouver la banque et lui dit: voulez-vous prendre ferme mon émission? Si oui, je vous la donne contre le paiement de 8.000 titres soit 8 millions. Si vous placez la totalité des titres, vous aurez un bénéfice de deux millions. Quand la banque estime avoir des chances d'écouler la totalité de l' émission, elle a intérêt à cette prise ferme, qui lui permet, en compensation du risque couru, d'exiger un bénéfice plus élevé. C'est par ce procédé qu'ont été lancées des émissions célèbres, notamment celle des valeurs russes avant la guerre 1914-18.

§. 2 - Rapports entre la Banque et les souscripteurs

Ici encore, il faut distinguer deux modalités:

La plus simple se borne à annoncer par affiches, que, de telle date à telle date, on pourra souscrire, aux guichets de la banque, à l'émission de telle société. Si la valeur est sûre, le procédé suffit. Sur cette seule indication, il se présentera une telle foule de souscripteurs, que le montant des souscriptions sera supérieur à l'émission. La société demande un million ; il y a des souscriptions pour 5 millions. On procède alors à une réduction proportionnelle; à celui qui a souscrit 5 actions, on en donne une; à celui qui a souscrit IO actions, on en donne 2 etc...

Cette annonce d'une émission à l'avance laisse aux capitalistes la possibilité de réfléchir, de se renseigner; une opinion collective se forme. Si elle est désavantageuse (par suite de critiques contre la

Source : BIU Cujas

solidité de la société, de l'insuffisance du taux d'intérêt etc...) il se peut que l'émission échoue. C'est pourquoi, pour les émissions qui ne sont pas de tout premier plan, et qui peuvent prêter à flottement, on emploie des procédés plus perfectionnés.

Le lancement de l'émission

On prépare d'abord le lancement de l'émission par toute une campagne de presse financière. Comme cette campagne coûte cher, le premier soin de l'établissement émetteur est d'établir un budget de publicité dont les fonds sont remis à un "fermier". Celui-ci touche une somme forfaitaire (d'où ce nom de "fermier") et la distribue comme il l'entend au mieux de l'émission, souvent même sans avoir à en rendre compte. En fait, le meilleur moyen de publicité, pour une société est d'obtenir l'insertion de notes favorables dans les bulletins financiers des grands journaux. Ces insertions sont souvent plus efficaces que des notes dans les journaux financiers spéciaux qui ne sont pas lus par tout le monde. Aussi se paient-elles très cher.

Campagne préparatoire de presse.

L'affermage de la publicité

Avant la guerre un grand journal du soir avait un "bulletinier" qui non seulement ne recevait aucune rémunération du journal, mais lui versait 100.000 francs par an, pour avoir le droit d'y insérer, une fois par semaine, son bulletin financier.

Les démarcheurs

Quand le terrain est prépaté par cette campagne de presse, il reste pour la banque qui s'est chargée de l'émission, à achever de convaincre la clientèle. Suivant qu'il s'agit de telle ou telle catégorie de clients, elle procède différemment. Les gros clients sont vus personnellement par le directeur ou le fondé de pouvoirs; la masse est touchée par des démarcheurs, des placeurs, qui vont au besoin à domicile, et font miroiter les avantages de l'opération.

Action des guichetiers

Enfin, (et c'est peut être le moyen le plus efficace) les employés des guichets quel que soit leur service, ont mission, à l'occasion des opérations qu'ils font avec les clients, de leur glisser une note ou une phrase qui appête le client, et lui démontre les avantages de l'émission. Très souvent ces guichetiers sont au courant de la psychologie des clients. Ils ont l'habitude de les voir. Ils les connaissent personnellement, Ils savent leur orientation d'esprit, la composition de leur portefeuille. Ils pourront trouver les arguments adaptés à la mentalité de chacun d'eux.

Source : BIU Cujas

Section IV

Opérations destinées à établir le contact entre la banque et la clientèle capitaliste

Utilité de ces opérations

Ces opérations assez diverses sont en quelque manière le support de toutes les autres. Elles ont l'avantage d'établir avec la clientèle un lien qui sert de base aux autres opérations.

La location des coffres-forts.

1°.- La location des coffres-forts permet aux particuliers de mettre à l'abri des risques de perte ou de vol, non seulement des espèces monnayées, et des valeurs mobilières, mais des objets précieux: bijoux, argenterie, etc...L'avantage de cette opération pour la banque est d'obliger la clientèle à fréquenter le local de la banque. Le client viendra chercher ses bijoux quand il en aura besoin. Il passera périodiquement pour détacher ses coupons, vérifier les versements à faire sur ses titres non libérés, les tirages de valeurs amortissables, etc...Pour aller aux coffres-forts, installés généralement au sous-sol, le client est obligé de traverser le rez-de-chaussée, il verra les affiches, il sera soumis plus ou moins à l'influence du personnel.

Caractère juridique de l'opération

Remarquons que la location des coffres-forts est juridiquement une sorte de retour à la forme originelle des dépôts en banque. Nous avons vu que le dépôt en banque, aujourd'hui dépôt irrégulier, était à l'origine, un dépôt régulier. Le banquier devait rendre identiquement l'objet même, déposé sous forme de sac cacheté et non une somme équivalente. De même la banque doit conserver, sans pouvoir les utiliser, sans même avoir à les connaître, les objets déposés par le client dans son coffre. Aussi, ce n'est pas la banque qui doit une rémunération au client, mais le client qui paie à la banque un droit de location.

Le service des titres

2°.- La plupart des banques offrent à leurs clients de s'occuper, s'ils le désirent, des titres dont ils sont propriétaires. Il ne s'agit plus d'accorder au client un emplacement auquel il a seul accès, mais de lui dire: confiez-nous vos titres; nous nous chargerons de toutes les opérations qu'ils nécessitent. Le client est déchargé dès lors d'une série d'actes dont chacun est minime, mais dont l'ensemble représente, pour un gros capitaliste, une tâche assez fastidieuse.

Voici à titre d'exemple quelques-uns de ces

Source : BIU Cujas

opérations.

Libération de titres

a) Souvent quand un capitaliste a acquis un titre il ne l'a pas entièrement libéré. La société émettrice ne demande généralement qu'un versement immédiat partiel sur le titre souscrit (un quart, par exemple) le souscripteur d'un titre de 1.000 francs, verse 250 francs; il devra se libérer ultérieurement. Il lui faudra donc surveiller les dates des versements La banque se charge de faire, pour son compte, les versements en temps voulu.

Détachement des coupons

b) Les titres, libérés ou non, comportent des coupons. Tous les trois mois, ou tous les six mois, le propriétaire doit reprendre son titre, détacher un coupon, se faire payer; c'est un dérangement, une perte de temps. En déposant son titre à la banque, le client s'évite tout souci de ce genre.

Recouponnement

c) Le titre comporte une feuille de coupons correspondant à quelques années. Quand la feuille est épuisée, il faut faire recouponner le titre, l'envoyer au siège social, qui le vérifie et joint une nouvelle feuille de coupons.

Vérification des tirages

d) Quand le titre est une valeur à lots, il faut vérifier les tirages. Si le propriétaire laisse passer un certain délai, il peut perdre par prescription le lot gagné. La banque lui offrira de vérifier ces tirages.

Remarquons que ce même client, qui confie ses titres à la banque, s'y est fait ouvrir aussi généralement un compte de dépôt d'argent. Quand il y aura des versements à effectuer sur des titres (par exemple, la libération des trois quarts) il suffira à la banque de puiser au compte du déposant. Inversement, quand elle aura touché un coupon ou un lot, elle en versera le montant à l'actif du compte de son client.

Comment les diverses opérations de banque forment un tout.

La banque, qui connaît les versements en espèces que le client fait à son compte, et la composition de son portefeuille, est parfaitement éclairée sur sa psychologie. Elle sait à quelle catégorie sociale il appartient, s'il est hardi ou prudent, s'il préfère les valeurs sûres à faible intérêt ou les valeurs aléatoires à grand rendement, les valeurs nationales ou internationales. De la sorte, la banque est en mesure de remplir le rôle de conseiller et de confident de son client. On voit qu'en somme les diverses opérations de banque que nous avons successivement analysées s'épaulent les unes sur les autres et forment un tout.

Source : BIU Cujas

Chapitre II

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les banques d'émission

Nous laisserons de côté, dans ce chapitre, l'étude d'une catégorie de banques très importante, les banques d'émission, chargée de lancer dans le public les billets de banque. Bien que ces banques fassent, à côté de l'émission des billets, la plupart des opérations bancaires ordinaires, nous n'en parlerons pas pour le moment, parce que leur fonction principale est d'ordre monétaire. Le billet de banque est une sorte de monnaie. On en comprendra mieux le mécanisme et la réglementation, lorsque nous étudierons la monnaie.

Nous ferons abstraction aussi, en principe, de tout ce qui s'est passé dans l'ordre bancaire, depuis 1914. Les circonstances de la guerre et d'après-guerre ont déterminé de tels changements dans le fonctionnement des établissements de crédit, qu'il conviendra d'y consacrer un chapitre spécial.

Section 1

La spécialisation bancaire

En étudiant l'industrie, nous avons constaté, à notre époque, une tendance générale à une spécialisation très accentuée dans la grande industrie. La loi de la spécialisation croissante gouverne également l'organisation moderne du commerce. En est-il de même dans l'ordre bancaire?

Avantages de la spécialisation bancaire

Le problème est assez complexe, parce que la spécialisation présente ici, des avantages et des inconvénients.

Quelles raisons poussent, dans l'ordre bancaire à la spécialisation?

Compétence plus grande

I°.- Une banque spécialisée, de même qu'une usine spécialisée, par le fait même qu'elle ne se livre qu'à une catégorie d'opérations, peut les mieux connaître dans le détail et les accomplir à de meilleures conditions. Si, par exemple, une banque est spéciali-

Source : BIU Cujas

sée dans la commandite industrielle, ne s'occupant que de cette opération, elle pourra avoir un service particulier pour apprécier la solidité et les chances d'avenir des sociétés industrielles et commerciales. Elle pourra apporter à cette opération plus de prudence, de sagacité, de compétence qu'une grande banque qui fait en même temps d'autres opérations.

2°.- Une autre raison, plus particulière à l'ordre bancaire, milite en faveur de la spécialisation. Une banque qui se cantonnant uniquement dans les opérations à court terme, ne recherche que des dépôts à vue, et n'utilise ses ressources qu'en escomptes et en avances sur titres, aura, de ce fait, une harmonie, une correspondance, entre ses opérations actives et passives, que ne connaît pas une banque non spécialisée, faisant à la fois des prêts à court terme et des placements qui impliquent une longue immobilisation.

Inconvénients de la spécialisation bancaire.

La spécialisation comporte par contre, dans l'ordre bancaire, certains inconvénients graves.

1°.- Nous avons souligné, dans le chapitre précédent, que l'ensemble des opérations bancaires s'épaulent et se soutiennent les unes les autres, par le fait que, toutes, elles s'adressent à deux mêmes clientèles; les capitalistes, d'une part, les industriels et les commerçants de l'autre. La spécialisation fait disparaître cette entr'aide.

Supposons qu'une banque se cantonne dans l'émission des valeurs mobilières; elle n'aura pas de contact permanent avec les capitalistes, tandis que le grand établissement, dont la clientèle vient tous les jours dans ses bureaux pour toutes sortes de motifs, disposera de moyens d'action plus puissants, et sera finalement bien mieux en mesure d'assurer le placement de l'émission.

2°.- Chacune des catégories d'opérations bancaires implique un risque. Imaginons qu'une banque se spécialise dans la commandite des affaires industrielles locales. Une crise se produit, soit crise de consommation, si le public se détourne de cet article, comme il arrive pour les objets soumis aux caprices de la mode, soit crise de production, si l'industrie locale a un soubassement agricole et que la production soit compromise par un cataclysme quelconque (grêle, phylloxera etc...) Une banque spécialisée sera touchée par la crise de telle manière qu'elle ne pourra pas la surmonter. Une banque qui fait en même temps des opérations d'escompte, d'avances sur titres etc...ne sera frappée que dans une partie de son activité, car il est vraisemblable que la crise n'at-

Source : BIU Cujas

teint pas en même temps et au même degré la clientèle commerciale et la classe moyenne . Elle pourra en conséquence mieux supporter la conjoncture temporairement défavorable.

§. I - Les banques spécialisées

La spécialisation bancaire en Angleterre

L'exemple le plus net est fourni par l'Angleterre Sur le marché financier anglais, existent trois grandes catégories de banques.

I°.- Les banques de dépôts, dont les ressources proviennent de dépôts à vue ou à très court terme. Avec ces ressources, elles font à peu près uniquement des avances gagées (sur lettres de voiture, warrants, récépissés, etc...)elles ne font jamais de commandite et très rarement des émissions de valeurs mobilières. Quand elles lancent des émissions, elles prêtent simplement leurs guichets à la société émettrice, à titre d'intermédiaire, et sans courir de risque.

Les banques financières

2°.- Les banques financières travaillent avec leurs capitaux et des dépôts à long terme. Elles prennent ferme les émissions de valeurs mobilières. Elles font, à l'occasion,de la commandite, Le plus souvent, elles revêtent un caractère familial. Ce ne sont pas de grandes sociétés anonymes, mais des banques privées appartenant à une famille de financiers. Exemple, la Banque Rotschild à Londres.

Les banques coloniales et étrangères

3°.- Les banques coloniales et étrangères s'occupent uniquement de financer, soit par l'escompte du papier de commerce à court terme, soit par des prêts à long terme, le commerce d'outre-mer, c'est-à-dire les affaires traitées avec l'étranger et les colonies.

§. 2 - Les banques non spécialisées

Les banques à tout faire en Allemagne

A l'opposé du type anglais, se place le type allemand des banques à tout faire. Les grands établissements de crédit allemands pratiquent toutes les opérations bancaires. Par exemple, le Deutsche Bank reçoit des dépôts à vue, à court terme, à long terme. Elle travaille également avec son capital,et ses réserves. A l'aide de ces ressources diverses, elle fait toutes sortes d'opérations; escompte, avances sur titres, émissions de valeurs mobilières, ouverture de crédit, et, sur une large échelle, commandites industrielles.

On rencontre parfois à côté de ces banques, d'au-

"Les Cours de Droit" 3, Place de la Sorbonne, 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

tres banques en apparence spécialisées dans le commerce d'exportation, mais ce ne sont en réalité, que des filiales des grandes banques à tout faire. Le principe de l'indifférenciation est donc poussé en Allemagne au maximum.

§. 3 - Le type intermédiaire - Les banques françaises

En France, la spécialisation n'est pas poussée aussi loin que dans les banques anglaises. Pourtant les banques ne sont pas indifférenciées comme en Allemagne.

Les grands Etablissements de crédit français

1°.- Un certain nombre de grands établissements de crédit (les plus connus du public sont; le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte) apparaissent à première vue comme des banques à tout faire. Ils ont des ressources très diverses, dépôts à échéances variées, capital important, grosses réserves. Ils se livrent à toutes sortes d'opérations. Rien de ce qui est bancaire ne leur est semble-t-il étranger.

Opérations qu'ils s'interdisent.

Toutefois, il existe certaines catégories d'affaires qu'il ne font que d'une manière secondaire; les opérations de crédit à long terme, et plus précisément la commandite, quant au lancement des émissions d'affaires industrielles nouvelles, ils y jouent un rôle en ce que, très souvent, ils mettent leurs guichets à la disposition des émetteurs; mais ce sont d'autres banques qui étudient l'affaire et fixent d'accord avec la société émettrice, les conditions de l'émission.

La haute banque

2°.- A côté des grands établissements de crédit on rencontre, en France, des banques d'un caractère plus spécialisé; par exemple;ce qu'on appelle la Haute Banque, formée par un petit nombre de maisons importantes d'origine ancienne, et qui ont pour fonction principale de gérer la fortune mobilière d'une clientèle peu nombreuse, mais très riche.

Les banques d'affaires

3°.- Enfin, les banques d'affaires, se chargent principalement, sinon exclusivement d'émission de valeurs mobilières: elles sont de création relativement récente . Les premières remontent au lendemain de la guerre de 1870, quand se sont multipliées les demandes de fonds de la part d'Etats étrangers, dépassant les disponibilités de la Haute-Banque, qui auparavant s'en occupait particulièrement.

Le krach de l'Union générale

Les banques d'affaires ont pris de l'extension à la suite d'un évènement qui a exercé une influence

Source : BIU Cujas

essentielle sur l'orientation des banques françaises: le krach de l'Union Générale en 1882. Cette banque avait été fondée en 1878, pour lutter contre la haute finance et en particulier les Rothschild. Elle avait une clientèle aristocratique qui appartenait principalement aux milieux catholiques; tandis que la banque Rothschild recrutait plutôt ses clients dans les milieux israélites. L'Union Générale se lança dans des affaires spéculatives un peu hasardeuses, qui tournèrent mal. A la suite d'une vive campagne dirigée contre elle, elle s'effondra en 1882.

Or, un des grands établissements de crédit, le Crédit Lyonnais entretenait des relations étroites, connues du public avec l'Union Générale. La faillite de celle-ci détermina une sorte de panique parmi les déposants du Crédit Lyonnais; comme la plupart des dépôts étaient à vue ou à court terme, les clients se précipitèrent en foule et exigèrent, en quelques jours le remboursement de la moitié des dépôts. Le Crédit Lyonnais put y satisfaire, grâce aux réserves importantes qu'il avait constituées. Mais son directeur M. Germain, tira de cette alerte une leçon: il comprit que, pour un établissement de crédit tenant ses ressources de dépôts à vue et à court terme, il y a danger à s'occuper d'opérations impliquant de longues immobilisations. Il résolut de s'interdire les opérations à long terme et comportant des aléas. A partir de ce moment, les grands établissements de crédit ont cessé de faire des prêts à long terme et des commandites.

Il était naturel qu'alors se créât une catégorie nouvelle de banques, qui allaient se spécialiser dans des opérations à longue échéance, très productives quand elles réussissent. De fait, il s'est fondé un petit nombre de grosses banques d'affaires, dont les principales, avant la guerre, étaient la Banque de l'Union Parisienne, fondée en Décembre 1904 et la Banque de Paris et des Pays Bas, créée en 1872.

Les banques d'affaires se spécialisent dans l'étude et le lancement des affaires nouvelles

La structure de ces banques d'affaires est très différente de celle des grands établissements de crédit. Elles ont des bureaux d'études financières, remarquablement organisés, qui examinent les affaires nouvelles, françaises et étrangères, et qui évaluent leurs chances d'avenir. De ces affaires, les unes réussissent brillamment, d'autres végètent, d'autres échouent. Aussi, suivant les années, les bilans des banques d'affaires donnent des résultats très variables. Par exemple, la Banque de Paris et des Pays-Bas a réalisé en 1906, 9 millions de bénéfices; en 1907 aucun bénéfice, et même des pertes sensibles, en raison de la crise américaine; en 1908, 6 millions de bénéfice et en 1909 12 millions. C'est

Source : BIU Cujas

pourquoi ces banques sont amenées, dans les années heureuses, à ne distribuer qu'une part des profits réalisés. Le reste est mis en réserve, et sert à donner un dividende dans les mauvaises années.

Liens entre les grands établissements de crédit et les banques d'affaires

Pour terminer ce tableau du degré de spécialisation dans la banque française, il faut ajouter qu'en réalité, il existe des liens assez étroits entre les grands établissements de crédit et les banques d'affaires. Il ne faudrait pas croire que le kach de l'Union générale ait coupé complètement ces liens. Les établissements de crédit ont besoin des banques d'affaires, parce qu'ils n'ont pas les moyens ni l'envie d'étudier eux-mêmes les affaires nouvelles. Inversement, la Banque d'affaires a besoin du grand établissement de crédit, parce que celui-ci grâce à son contact direct avec la clientèle peut écouler plus facilement l'émission. Avant la guerre, il existait, pour les grandes

Le consortium

émissions, une sorte de consortium, comprenant les grands établissements de crédit et les principales banques d'affaires.

Section II

La concentration bancaire

Depuis un demi siècoe, on constate une tendance très générale en tous pays, à la concentration des établissements de banque.

§. I - Causes de la concentration bancaire

Les causes de la concentration industrielle ne jouent pas en matière bancaire.

S'agissant de l'industrie, il nous a semblé que les facteurs essentiels du mouvement de concentration sont la supériorité de l'outillage mécanique de la grande usine et l'économie notable de ses frais généraux. Dans la banque, ces deux chefs de supériorité ne jouent pas.

Le commerce de banque ne comporte pas d'outillage mécanique.

1°.- L'outillage mécanique qui tient une place de premier plan dans l'usine, est secondaire dans la banque. En France, en particulier, les neuf dixièmes des opérations bancaires sont le fait de la main d'oeuvre humaine. Il y a bien des machines à écrire, certains mécanismes perfectionnés de transmission automatique des cours de bourse. Mais la grande masse des opérations sont faites à la main.

Source : BIU Cujas

La grande banque ne réalise aucune économie sur les frais généraux

2°.- La grande banque ne réalise pas non plus d'économie sur les frais généraux. Elle recherche des emplacements dans les rues les plus fréquentées. Elle achète ou loue des terrains à des prix fort élevés. Elle y édifie des constructions somptueuses et elle les aménage luxueusement.

Causes spéciales de la concentration bancaire.

Ce n'est donc, ni sur l'outillage mécanique, ni sur les frais généraux que la grande entreprise bancaire affirme une supériorité. C'est dans un ordre de considérations spéciales à la banque, qu'il faut chercher les causes véritables de la concentration bancaire.

La grande banque se procure plus facilement les fonds dont elle a besoin parce qu'elle inspire plus de confiance au public et qu'elle lui donne plus de facilités.

1°.- La grande banque trouve facilement à emprunter les fonds dont elle a besoin, parce que son importance même inspire confiance au public. Celui qui vient déposer ces fonds n'attache pas une extrême importance au taux de l'intérêt; mais il veut être certain que le jour où il aura besoin de son argent, il sera remboursé. Il faut donc qu'il ait pleine confiance dans la solvabilité de la banque. L'expérience montre que le luxe des installations, l'existence de grands établissements dont le nom et les succursales se retrouvent partout, est un élément précieux de confiance. En outre, la grande banque donne à sa clientèle des facilités que ne peut fournir une banque qui n'a qu'un rayon d'action restreint. Le particulier qui voyage, a la possibilité, grâce à la grande banque à établissements multiples, de retirer, en un point quelconque, les fonds qu'il a déposés en un autre point. S'il s'adresse à une banque qui ne comporte que quelques établissements, celle-ci pourra bien avoir des correspondants, mais le retrait des fonds sera plus compliqué. Grâce à ces facilités et à la confiance qu'elle inspire, la grande banque est mieux à même de drainer les capitaux.

La grande banque emploie plus productivement les fonds qu'elle a ainsi drainés.

2°.- D'autre part, la grande banque peut employer productivement avec moins de risques, les capitaux ainsi drainés, parce qu'elle traite une masse énorme d'opérations et que, dès lors, la loi des grands nombres, entre en action Plus le nombre des opérations est élevé, plus il est facile par application de cette loi, de prévoir et de limiter les risques.

prévision plus exacte des risques

Les risques qu'elle court sont d'ailleurs atténués par l'extension géographique de son champ d'action. Cette considération se rapproche de celle que nous avons donnée à propos de la spécialisation, sans se confondre avec elle. Une banque non spécialisée compense ses risques par la diversité de ses opérations. Une banque spécialisée ou non ayant un vaste rayon d'action, voit s'atténuer ses risques par l'étendue même de son rayonnement. Quand une crise éclate, elle est

Source : BIU Cujas

souvent locale, elle touche particulièrement telle région ou telle branche d'industrie, mais elle atteint rarement le pays tout entier. Grace à ses succursales essaimées un peu partout le grand établissement peut diminuer son activité, là où sévit la crise, pour la transporter là où elle n'exerce pas ses ravages. Il est donc mieux à même de supporter les risques que si son rayon d'action se limitait à une seule région.

§. 2 - Formes de la concentration bancaire

Suivant les pays, la concentration bancaire prend deux formes tout à fait distinctes, la forme fédérative qui l'emporte en Allemagne, et aux Etats-Unis; la forme centralisée, qui domine en France et en Angleterre.

I - La forme fédérative

La concentration fédérative.

Il y a concentration fédérative, quand l'extension de la grande banque se fait par l'entente de la grande banque et d'anciennes banques locales. Prenons l'exemple de l'Allemagne. Soit une grande banque, la Deutsche Bank qui a étendu son activité à peu près sur tout le territoire de l'Allemagne. Cette extension ne s'est pas réalisée, comme en France, par la création successive d'un nombre croissant de succursales.

Ses procédés

Parfois la Deutsche Bank a absorbé la banque locale préexistante, mais en lui laissant l'apparence d'une banque autonome, en conservant son personnel, en maintenant à la tête de cette banque, qui devient sa filiale, son ancien directeur.

Absorption de la banque locale

Parfois, elle n'a même pas été aussi loin. Elle s'est contentée d'acquérir un certain nombre d'actions de la banque locale, en quantité suffisante pour pouvoir parler aux assemblées générales, y indiquer des directives et les faire triompher.

Achat d'actions de la banque locale

Enfin, il est même arrivé que la pénétration de la Deutsche Bank dans la banque locale a été moins profonde encore. Celle-ci conservait réellement son autonomie, mais une sorte de cartel, sur des points déterminés, était conclu entre elle et la grande banque.

Accord avec la banque locales

Lorsque la concentration bancaire, effectuée sous la forme fédérative, est terminée, on est en présence non pas de quelques grandes banques, qui auraient tué les banques locales mais de groupes de banques dont chacun comporte une grande banque à sa tête, et derrière elle, un ensemble de banques, locales ou

Source : BIU Cujas

régionales, qui marchent dans son sillage.

Les 4 grands groupes de banques en Allemagne

Ainsi s'étaient constitués en Allemagne, avant guerre, quatre grands groupes:

1°.- Le groupe de la Deutsche-Bank,

2°.- Le groupe de la Diskonto-Gesellschaft ,

3°.- Le groupe de la Dresdner Bank,

4°.- Le groupe de la Bank für Haendel und Industrie

Peu de temps avant 1914 une fusion partielle avait été réalisée entre le second et le quatrième groupe.

Mentionnons, pour achever de donner une idée de la concentration bancaire allemande avant la guerre, qu'une entente existait entre ces quatre groupes pour se partager le financement et le lancement des grandes émissions.

Quelles ont été les conséquences économiques de cette concentration fédérative allemande?

En étudiant la spécialisation nous avons montré qu'elle l'emporte dans certains pays, mais qu'au contraire, en Allemagne, domine le type de la banque à tout faire. Or, précisément, cette non spécialisation a son origine dans le caractère fédératif de la concentration bancaire allemande, tandis que la spécialisation extrême des banques anglaises, la spécialisation, moins poussée, mais réelle, des banques françaises, s'expliqent par le caractère centralisé et non fédératif de la concentration en ces pays.

L'extension des grandes banques en Allemagne s'est opérée sans entraîner la disparition des banques petites, et moyennes. Devenue une annexe de la grande banque, la banque locale a pu continuer toutes les opérations qu'elle pratiquait précédemment Au lieu de les faire à son profit et en toute autonomie, elle travaille désormais, en une certaine mesure, pour le compte et au profit de la grande banque. Parmi ces opérations figurent en particulier, la commandite des affaires industrielles, ainsi que l'aide aux entreprises locales, sous forme de prêts à moyenne et à longue échéance. Ces opérations pour lesquelles la banque locale était bien outillée, parce qu'elle connaît le milieu régional, et qu'elle peut apprécier la solvabilité des affaires, elle continue à s'y livrer, dans le sillage de la grande banque.

Les crédits aux affaires locales.

Aux Etats-Unis, la concentration s'est réalisée de la même manière qu'en Allemagne. On y trouve non plus des groupes de banques, comme en Allemagne, mais expression encore plus significative, des "chaînes" de banques". Les chefs de ces chaînes sont généralement des hommes d'affaires, qu'on retrouve également

Source : BIU Cujas

à la tête des trusts. Les mêmes personnages dirigent la grande industrie trustifiée et la banque concentrée. Il existe trois principales chaînes de banques désignées du nom du financier qui est à leur tête; la chaîne Rockfeller, la chaîne Pierpont Morgan et la chaîne Vanderbilt.

II - La forme centralisée

La constitution des grands établissements de crédit en France.

Nous nous bornerons à l'étudier dans sa réalisation française. Avant 1860, il n'existait en France (en dehors de la Banque de France, que nous laissons de côté pour le moment) que des banques de caractère local et de moyenne importance. Depuis cette époque se sont créés les grands établissements de crédit, avec des capitaux importants et des affaires de très large envergure. Avant la guerre, les principaux de ces grands établissements étaient: le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, et la Société Générale. Puis (ces deux derniers beaucoup moins importants): le Crédit Industriel et Commercial, et la Société Marseillaise. Il aurait été plus logique, étant donné leur importance inégale, de réserver le nom de grands établissements de crédit aux trois premiers. C'est une circonstance secondaire qui les réunit tous les cinq: le fait qu'ils publiaient des bilans périodiques aux mêmes dates, ce qui permettait de les grouper dans une statistique globale. En 1913, dernière année normale, leur capital dépassait un milliard, leurs dépôts 5 milliards, leur portefeuille d'effets commerciaux atteignait environ 5 milliards 1/2.

La concentration bancaire en France était donc déjà très avancée.

La lutte des grands établissements et des Banques locales sur le terrain de l'escompte

Sous quelle forme s'était-elle effectuée?

La concentration bancaire a été, en France, le résultat d'une lutte très âpre, engagée entre les grands Etablissements de crédit et les banques locales préexistantes. De cette lutte, les grands Etablissements sont sortis victorieux; de même que dans l'industrie, la grande entreprise l'a emporté sur l'établissement de petite dimension. La lutte entre les grands établissements et les banques locales se déroula sur le terrain de l'escompte des effets commerciaux. Pour les

La victoire des grands établissements

raisons précédemment indiquées, la loi des grands nombres permet aux grands établissements de crédit, de mieux mesurer et de couvrir les risques. Ils sont donc placés dans de meilleures conditions que les petites banques pour faire à un taux modéré l'escompte du papier commercial. Ayant compris la supériorité que leur assurait l'amplitude de leurs opérations, les grands

Source : BIU Cujas

établissements ouvrirent un peu partout des succursales qui engagèrent le combat contre les banques locales. Dès l'ouverture de leur succursale, ces établissements de crédit envoyèrent des démarcheurs, des pisteurs, qui travaillaient méthodiquement la clientèle, allaient dans les maisons, d'étage en étage, visiter les industriels, les commerçants, les artisans. ils se procuraient (parfois par des procédés peu scrupuleux) la liste des clients des banques locales, en les achetant aux employés de ces banques.

La succursale de la grande banque offrait à ses clients des conditions meilleures que la banque locale au point de vue du taux de l'escompte et de la proportion des effets admis à l'escompte. Les industriels et les commerçants furent très flattés par ces démarches spontanées, d'autant plus qu'ils étaient habitués à trouver à la banque locale une certaine raideur d'attitude.

Pourquoi le grand établissement peut difficilement pratiquer le financement des affaires locales.

Les banques locales perdirent ainsi peu à peu une des sources les plus productives de leurs profits.

La grande banque n'essaya pas d'engager la lutte contre la banque locale sur le terrain de la commandite aux affaires locales, et des crédits à long et à moyen terme. Outillée supérieurement pour l'escompte, elle l'était peu pour le financement des industries locales. A la différence de la banque locale, la succursale avait un personnel sans attaches profondes avec la région. Le grand établissement envoie généralement un débutant dans une petite succursale, s'il réussit, on le nomme dans une ville plus importante, puis dans un grand centre. La carrière d'un directeur de succursales comme celle d'un fonctionnaire quelconque, implique ainsi une suite de déplacements qui empêchent un enracinement dans une région donnée. Par suite, le chef d'une banque locale connaissait beaucoup mieux les ressources de la région que le directeur de la succursale d'une grande banque. Aussi, les directeurs de succursales, agissant d'ailleurs sur les instructions de l'administration centrale, se sont-ils généralement abstenus de pratiquer les opérations d'avances à découvert et de commandite locale.

Supériorité de la Banque locale sur ce terrain.

La concentration centralisée entraine la spécialisation

Bref, le caractère centralisé de la concentration bancaire eut pour conséquence que les grands établissements de crédit français ne sont pas devenus des banques à tout faire, comme les groupes de banques allemandes. Par le fait de la concentration centralisée, avec un personnel sans attaches locales, ils ont été amenés à s'interdire certaines opérations bancaires à se spécialiser dans certaines autres.

"Les Cours de Droit" Z Répétitions Écrites et Orales
3, Place de la Sorbonne, 3 Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

Les banques locales ont d'abord essayé de lutter sur le terrain de l'escompte. Quand elles se sont aperçues que la victoire était impossible sur ce terrain, mais que, pour les affaires locales (commandites et avances à long terme) elles conservaient des avantages sur les banques à succursales multiples, elles ont vu qu'il leur fallait, pour survivre en face des grands établissements, spécialiser elles aussi leur activité.

La politique des banques lorraines

Les premières banques locales qui l'ont compris (et qui à cause de cela n'ont pas connu au XIXme siècle la crise où beaucoup d'autres ont sombré) sont les banques lorraines, et surtout les quatre grandes banques de Nancy. Elles se sont résignées à abandonner aux grands établissements de crédit les opérations à moyen et à court terme. Elles ont été amenées à prendre alors une structure tout à fait différente de celle des grands établissements.

Forte proportion du capital par rapport aux dépôts

Dans ces derniers, la proportion des dépôts au capital (c'est-à-dire de l'argent d'autrui à l'argent de la banque) est de 300 à 100; autrement dit, pour les trois quarts, ils travaillent avec de l'argent qui n'est pas à eux. Dans les quatre grandes banques lorraines, à la veille de la guerre, la proportion n'était que de 150 à 100. Or, une banque qui travaille dans une large mesure, avec ses propres fonds, peut les immobiliser beaucoup plus aisément que celle qui opère avec des fonds qui peuvent lui être réclamés d'un moment à l'autre.

Forte représentation des industriels de la région dans les conseils d'administration des banques locales.

D'autre part, les quatre banques de Nancy comprenaient, sur 35 administrateurs, 21 industriels, soit près des deux tiers, occupant 230 sièges dans les industries régionales les plus diverses. Il existait donc un contact étroit, une pénétration profonde entre ces banques locales et les industries locales.

Effort des banques locales en vue de participer aux grandes émissions

Et dès lors, travaillant pour une grande part avec leurs propres fonds, dirigées par des hommes éclairés, sur la valeur et sur la solidité des industries locales, les banques lorraines ont pu facilement pratiquer deux catégories d'opérations dangereuses pour les grands établissements: l'avance à long terme aux industries locales, et l'émission de valeurs locales.

Grâce à cette spécialisation, les banques locales ont résisté à la concurrence des grands établissements de crédit. Seulement la spécialisation avait l'inconvénient de les écarter d'une catégorie d'opérations très fructueuses: les émissions de grandes valeurs françaises ou étrangères.

C'est pourquoi un certain nombre de banques locales eurent l'idée, pour s'assurer le bénéfice de ces émissions de pratiquer à leur tour la concentration

Source : BIU Cujas

Le syndicat et la société centrale des banques de province

bancaire, en se superposant un organe de coordination qui offrirait une surface suffisante pour pouvoir prendre part, à côté des grandes banques, aux principales émissions. En 1899 fut créé le syndicat des banques de province, qui se transformait en 1904 en société centrale des Banques de province.

En résumé, à la veille de la guerre, on trouvait en France, une concentration bancaire qui se manifestait de deux manières: 1° par le développement des grands établissements de crédit, à vastes capitaux et à affaires énormes; 2° par la fédération des banques locales en un organisme de grande envergure, qui prétendait se placer sur le même plan que les grands établissements de crédit.

Chapitre III

LES BANQUES DEPUIS 1914

Section I

Les opérations de banque

§. I - Les dépôts

Dans les derniers jours de Juillet 1914, au moment où le public commence à pressentir un danger sérieux de guerre, il se produit ce qui arrive presque toujours quand les évènements sont incertains: un grand nombre de déposants veulent retirer tout ou partie de leurs dépôts pour avoir chez eux de l'argent liquide, en vue de parer à toute éventualité. Le 1er août 1914, le gouvernement prend un certain nombre de mesures, Il édicte la prorogation des échéances commerciales, c'est-à-dire décide que pour les effets de commerce qui sont à échéance le 1er aout 1914 et devraient être payés ce jour, le paiement est remis à une date ultérieure.

Quelles allaient être les conséquences de cette mesure au point de vue des établissements de crédit?

Ils avaient en portefeuille des effets de commerce à échéance très prochaine, et ils étaient fondés à penser que ces effets représentaient de l'argent quasi

Source : BIU Cujas

liquide, puisque transformables sous peu en argent. La prorogation des échéances modifie la situation; ces effets sont bloqués en portefeuille pour un temps indéterminé.

D'une part donc, les banques ne peuvent plus transformer leur papier commercial en argent; d'autre part, les déposants affluent pour retirer leurs dépôts. C'était pour les banques une situation inextricable. Aussi, ce même Ier Août 1914, le gouvernement, en même temps qu'il prorogeait les échéances commerciales, décidait le moratoire des dépôts en banque, c'est-à-dire qu'il donnait aux banquiers le droit de refuser aux déposants, même à vue, le remboursement de leurs dépôts. Les déposants ne pouvaient retirer qu'une somme de 250 francs, et 5 % de surplus. Le même décret décidait que si le déposant était un industriel ou un commerçant, et justifiait qu'il avait besoin de retirer une somme plus élevée pour payer son personnel, le moratoire pouvait être écarté.

Le moratoire des dépôts en banque.

Conséquences de cette mesure

Le public fut surpris et choqué par ce moratoire des dépôts en banque. Les déposants considéraient que l'argent par eux déposé à la banque était à leur entière disposition. Ils n'avaient consenti à revevoir un intérêt très faible, qu'en raison de cette faculté du retrait à vue. Ils estimèrent que dans le moratoire il y avait quelque chose de comparable à une faillite, à la rupture des engagements pris.

Fléchissement des dépôts

Froissé et déçu, le public, pendant un certain temps, manifesta son mécontentement, en s'abstenant de revenir à la pratique des dépôts en banque. Cependant dès les premiers jours, les banques avaient annoncé qu'à côté des comptes de dépôts d'avant guerre, soumis au moratoire, elles ouvraient de nouveaux comptes sans moratoire. Puis, même pour les comptes d'avant-guerre, dès la fin du mois d'aout 1914, et dans les mois suivants, de nouveaux décrets restreignirent le domaine du moratoire, et permirent des retraits de 1.000 frs. plus un pourcentage supplémentaire de 20, 25, 40 et en décembre 1914, 50 %. Enfin, à partir du Ier Janvier 1915, les grands établissements de crédit déclarèrent renoncer volontairement au bénéfice du moratoire. Cependant la méfiance subsista. A la fin de la guerre, le chiffre des dépôts dans les grands établissements de crédit, demeurait, en valeur-or, très inférieur à ce qu'il était en 1914.

Reprise depuis 1918

Ce n'est que depuis 1918, et lentement, que le public a repris l'habitude des dépôts en banque. Cela tient, il est vrai, pour une part à ce que le public avait à sa disposition, dans les bons de la D.N. dont nous parlerons prochainement, un instrument de placement

Source : BIU Cujas

court terme, qui est devenu, dans l'après-guerre un concurrent redoutable du dépôt à vue et à court terme. Pour les quatre plus grands établissements de crédit, le montant des dépôts atteignait en décembre 1931, près de 37 milliards (contre 5,4 en 1913 correspondant à 26,6 en monnaie actuelle). Fin 1936, il n'est plus que de 28 milliards, ce qui s'explique par l'accroissement de la thésaurisation, conséquence de l'incertitude économique et politique.

Septembre 1939

Fin 1938, il est remonté à près de 33 milliards, ce qui traduit l'abondance des fonds à court terme que leurs possesseurs hésitent à investir en placements de longue durée.

En Septembre 1939 lorsque la guerre a éclaté les pouvoirs publics n'ont pas, comme en 1914 édicté un moratoire. Les retraits de dépôts ont été naturellement fort élevés. Mais une grande partie des fonds ainsi retirés ont fait retour aux banques dans les mois suivants.

§. 2 - L'escompte

La statistique du portefeuille ne permet pas de mesurer l'importance de l'escompte

Depuis 1914 l'escompte a suivi une courbe analogue à celle des dépôts: fléchissement du fait de la guerre, puis reprise progressive. A la vérité, les statistiques ne nous permettent pas de mesurer cette courbe, d'une manière précise. Les grands établissements de crédit publient bien des bilans, comprenant une rubrique intitulée; portefeuille commercial, Mais, depuis 1914, ils englobent sous cette rubrique, outre l'escompte des effets de commerce, un élément nouveau; les bons de la défense nationale possédés par eux, sans faire le départ entre les effets de commerce et les bons.

Substitution des opérations au comptant aux opérations à crédit pendant la guerre

A défaut d'indications numériques, nous pouvons toutefois nous appuyer sur les rapports aux assemblées générales qui, pour les années de guerre et les années immédiatement postérieures sont unanimes à constater la diminution très notable de la quantité des effets de commerce escomptés par les banques. Les raisons en sont faciles à apercevoir; au 1er aout 1914, le gouvernement décidait la prorogation des échéances commerciales; la conséquence de cette mesure fut que les industriels et commerçants substituèrent aux opérations à crédit, les opérations au comptant, ce qui, au point de vue de l'évolution économique générale, était une régression. L'échafaudage délicat du crédit bloqué au 1er aout 1914 était momentanément écarté par le paiement au comptant; les effets de commerce et l'escompte n'avaient plus de raison d'être.

Source : BIU Cujas

Reprise à partir de 1920

Une fois la guerre terminée, la pratique des opérations à crédit, avec émission de billets à ordre et de lettres de change, a peu à peu repris. Si nous consultons ici encore les rapports aux assemblées générales, nous les voyons en 1920 signaler la reprise de la pratique des effets de commerce et de l'escompte. Depuis lors, cette reprise n'a fait que s'accentuer à mesure que l'on revenait plus complètement à une vie économique normale.

Toutefois, depuis 1929-1930 le développement de la crise économique ayant entrainé un ralentissement très sérieux des affaires, le montant des escomptes a de nouveau fléchi. Pour les quatre plus grands établissements de crédit, le portefeuille (effets de commerce et bons de la Défense Nationale) de 20 milliards en 1930 était tombé à 17 à la fin 1936 (contre 3,6 en 1913 ce qui représentait l'équivalent de 18 milliards en monnaie actuelle).

§. 3 - Les bons de la défense nationale et les bons d'armement

Les Bons de la Défense Nationale.

La guerre donne lieu à des besoins d'argent formidables et immédiats de la part de l'Etat, Ne pouvant se les procurer immédiatement par l'impôt, les pouvoirs publics, en tous pays ont eu recours à l'emprunt sous des formes diverses, à long terme et à court terme. Ce qui est particulier au financement de la guerre en France, c'est l'invention à la fin de 1914 d'un instrument d'emprunt qui, à l'expérience s'est révélé très puissant: le Bon de la Défense Nationale créé sur l'initiative du Ministre des finances d'allors M. Ribot. Ce n'est pas lui, semble-t-il qui en eut la première idée, et le mérite parait en revenir à Alfred Neymark, directeur du Journal financier "Le Rentier".

Raisons de leur succès

Le bon de la Défense nationale se présentait sous la forme d'un titre à court terme, trois mois, six mois un an. Il rapportait un intérêt qui a varié suivant les époques et les conditions du marché des capitaux, mais qui fut toujours supérieur au taux d'intérêt des dépôts à court terme dans les banques. D'autres avantages augmentaient encore l'attrait de ces bons pour les souscripteurs. L'intérêt était payé d'avance au moment de la souscription. Pour avoir un bon de 100 francs àsix mois, le souscripteur n'avait pas à verser 100 francs, mais cette somme diminuée de l'intérêt pour six mois.

L'escompte des Bons de la Défense nationale

Quand il ne restait plus à courir qu'un délai de moins de trois mois, le bon pouvait être escompté par la Banque de France. Le porteur du bon pouvait ainsi,

Source : BIU Cujas

à volonté, le transformer en argent liquide.

Le succès des Bons de la Défense Nationale fut énorme. Il semble même avoir dépassé les espérances et peut être les désirs du Ministre des Finances.

Les Bons comme substitut des dépôts

Deux catégories de souscripteurs formèrent la clientèle de ces bons; le public et les banques. Pour le public, les Bons de la Défense Nationale furent le substitut des dépôts en banque à vue et à court terme. Pour les banques, les bons de la défense nationale furent le substitut du papier de commerce. Les banques

Les bons comme substitut de l'escompte

ayant des fonds, voulant les utiliser d'une manière sûre et sans une longue immobilisation, et n'ayant plus la ressource de l'escompte, comme avant la guerre, trouvèrent dans le Bon de la Défense, un moyen excellent de faire fructifier leur argent. Le Bon était garanti par le crédit de l'Etat; il était à court terme; en cas de crise la banque pouvait transformer ses bons en argent liquide, en les réescomptant à la Banque de France. A tous égards donc, le bon de la Défense nationale répondait parfaitement aux besoins des banques.

Transformations entraînées par les Bons dans notre organisation bancaire

Quelles ont été les conséquences économiques et financières de la pénétration de cet instrument nouveau dans l'organisme bancaire.

I°.- Avant la guerre, les banques étaient essentiellement des intermédiaires entre les producteurs et les capitalistes. Par le fait qu'elles souscrivaient des bons de la Défense nationale en grande quantité, et qu'elles en plaçaient dans leur clientèle, elles

Les Banques devenues intermédiaires entre l'Etat et les capitalistes.

sont, depuis 1914, devenues les intermédiaires entre l'Etat et le public. On a même pu dire - et la formule est exacte jusqu'à un certain point - que l'Etat était devenu, par le Bon de la Défense Nationale, la plus grande banque française de dépôts.

Il s'en suit que le risque de retrait en masse que couraient les banques de dépôts, fut désormais couru par l'Etat. Si les particuliers venaient à se présenter en masse pour demander le remboursement des

L'Etat banque de dépôt

bons échus, ou même simplement cessaient de les renouveler, l'Etat serait incapable de faire face à une demande massive de remboursements, sauf par une émission formidable de billets de banque.

Risques courus de ce fait par l'Etat

2°.- Certaines catégories de personnes (plus particulièrement les classes rurales) qui jusque là étaient demeurées assez réfractaires aux valeurs mobilières, se sont laissé gagner peu à peu par les avantages des bons de la Défense nationale. On a vu des paysans qui, avant la guerre, thésaurisaient des billets de banque, accepter de prendre peu à peu, lente-

Source : BIU Cujas

Pénétration des Bons et des opérations bancaires dans les classes rurales

ment d'ailleurs, des bons de la défense nationale, les considérant un peu comme des billets de banque portant intérêt. Puis une partie de ces classes rurales acceptèrent de consolider leurs bons en titres d'Etat à plus long terme.

Les Bons d'armement

Les Bons d'armement à l'aide desquels s'effectue principalement le financement à court terme de la guerre actuelle présentent les mêmes caractères que les Bons de la Défense Nationale. Mais leur échéance la plus courte est de six mois.

Section II

Les établissements de crédit

§. I - La concentration bancaire

La guerre et les grands établissements de crédit

Les progrès de la concentration bancaire depuis 1914 se sont manifestés de diverses manières: 1°.- les grands établissements de crédit ont vu s'accroître leur importance.

Multiplication des succursales et agences

Pour mesurer cet accroissement, il ne faut pas se borner à comparer leurs chiffres d'affaires, parce que depuis 1914, les chiffres sont démesurément grossis par le changement dans l'échelle des valeurs. Mais si nous prenons les indices échappant à cette déformation, par exemple, le nombre des succursales et des agences nous voyons qu'il est sensiblement supérieur au chiffre d'avant guerre. C'est un symptôme indiscutable de concentration bancaire. En particulier, les grands établissements de crédit, à côté de leurs succursales, agences, bureaux permanents, ont créé et multiplié des bureaux intermittents, ouverts les jours de foire et de marché seulement, jusque dans les plus petits chefs-lieux de canton. C'est la conséquence de la pénétration croissante des habitudes bancaires dans les milieux ruraux.

Les bureaux intermittents

Apparition de deux nouveaux grands établissements

2°.- Une deuxième manifestation de la concentration bancaire, est l'apparition, à côté des grands établissements de crédit d'avant-guerre de deux banques nées, ou du moins devenues de grandes banques depuis 1914: la Banque Nationale de Crédit et le Crédit Commercial de France.

En 1931, la Banque Nationale de Crédit a subi une crise. Les pouvoirs publics ont dû le renflouer pour éviter une catastrophe dont les répercussions eussent été très graves (20.000 à 30.000 faillites a déclaré

Source : BIU Cujas

M. A. Tardieu dans son discours à Bullier, 6 avril 1932).

La guerre et les banques d'affaires

3°- L'activité des banques d'affaires, pendant la guerre de 1914 prit des formes nouvelles. A l'instigation du gouvernement, elles drainèrent les valeurs mobilières étrangères possédées par des capitalistes français.

Drainage des valeurs mobilières étrangères. Appui aux industries de guerre

Elles cherchèrent à se les faire céder, en faisant appel au patriotisme de leurs propriétaires. Et elles les remirent (notamment les valeurs américaines) aux pouvoirs publics qui ont pu obtenir ainsi des pays étrangers des crédits à long terme, gagés sur ces valeurs. D'autre part, les banques d'affaires ont apporté leur appui aux industries de guerre. Elles ont essayé d'orienter leur clientèle capitaliste vers les affaires travaillant pour la Défense Nationale.

Le financement des grandes affaires.

Ces formes d'activité ont été naturellement temporaires. A partir de 1918, les banques d'affaires se sont tournées à nouveau vers le financement des grandes affaires principalement des affaires étrangères. Plus particulièrement, la Banque de Paris et des Pays Bas s'est orientée vers la Bulgarie la Pologne, la Roumanie, et les affaires de pétrole. La Banque de l'Union Parisienne vers la Tchéco-Slovaquie et la Hongrie, et les affaires métallurgiques.

La Banque de l'Union Parisienne, a subi, elle aussi en 1931, le contre-coup de la crise économique et la valeur en bourse de ses actions a considérablement baissé.

La guerre et les banques locales

4°.- que sont devenues, depuis 1914 les banques locales?

Un certain nombre d'entre elles se sont transformées en banque régionales, c'est-à-dire ont essaimé un nombre croissant de succursales s'étendant sur un ou plusieurs départements, en particulier; le Crédit du Nord, la Société Marseillaise, la Société Nancéienne. Plusieurs d'entre elles ont été durement atteintes par l'effet de la crise économique (I).

La société centrale des banques de province

Quant à la Société centrale des banques de Provinces, ses destinées ont été assez agitées. Elle avait essayé d'être à la fois une banque de dépôt et une banque d'affaires. Elle avait créé de nombreuses suc-

(I)

Le Crédit Industriel et Commercial a renfloué ou racheté un grand nombre de banques locales en difficulté, en sorte qu'en 1933 il était à la tête d'un groupe disposant de 1400 succursales et représentant un capital de 1.200 millions.

Source : BIU Cujas

cursales, où elle recevait les fonds à court terme. Et elle s'intéressait à des affaires spéculatives assez aléatoires, et comportant de longues immobilisations. Or, il y a toujours quelque chose d'assez délicat dans cette juxtaposition de deux catégories d'opérations, qui ne se correspondent pas parfaitement. De fait, la Société centrale des Banques de Province, a connu en 1921, une période difficile. Elle a failli sombrer, et n'a été sauvée que par l'appui des grands établissements de crédit à la demande des pouvoirs publics. Elle a été réorganisée sur des bases nouvelles. Ensuite elle a subi une nouvelle crise qu'elle n'a pas réussi à surmonter.

La guerre et les succursales des banques étrangères en France

4°.- Depuis 1914, les succursales en France, des banques étrangères se sont beaucoup développées. Ces succursales de banques (anglaises et américaines notamment) s'occupent en particulier de la clientèle de voyageurs venant en France; elles procèdent au financement de toutes leurs opérations pendant leurs voyages. Elles s'intéressent aussi aux opérations de producteurs et commerçants français en relations avec les pays étrangers, surtout les Etats-Unis.

Une concentration bancaire en Angleterre

En somme, la concentration bancaire s'est très sensiblement accentuée en France, depuis 1914. Ce mouvement n'est pas spécial à la France. En Angleterre à la suite d'une série de fusions, se sont créés cinq grands établissements de crédit de grande envergure, appelés les cinq gros: "the big five". Ils jouent en Angleterre, sur la place de Londres, un rôle de premier plan et on suit avec beaucoup d'attention les rapports annuels des directeurs de ces établissements devant leurs assemblées générales qui donnent sur la situation financière des vues très intéressantes.

Les "big five"

En Allemagne, le mouvement de "rationalisation" des banques a abouti, au terme d'une série de fusions, à la formation de deux grandes institutions. 1°- la Deutsche Bank un Diskontogesellschaft qui est la plus importante par le montant de ses dépôts.

2°.- La Dresdner Danat Bank, qui représente le plus gros capital. La Danat était elle-même le résultat de la fusion de la Darmstaedter et de la National Bank Elle a failli disparaitre en 1931 et n'a été sauvée que par l'appui de l'Etat.

Source : BIU Cujas

§ 2 - La spécialisation bancaire

C'est ici que nous trouvons les innovations les plus importantes. A côté des banques préexistantes, il s'est créé en ces dernières années, des organismes nouveaux (généralement à l'instigation et avec le concours financier des pouvoirs publics) en vue de donner satisfaction à des besoins de crédit que les grands Etablissements existants n'assuraient pas d'une manière satisfaisante. Nous parlerons successivement du crédit populaire (c'est-à-dire du crédit à la petite et moyenne industrie et au petit et moyen commerce) puis du crédit à l'exportation.

A - Le crédit populaire.

Nécessité et difficulté du crédit pour la petite production.

L'industriel et le commerçant moyens avaient avant la guerre, beaucoup de mal à trouver le crédit qui leur était nécessaire. Un petit établissement est généralement peu connu sur la place et n'offre pas une solidité qui s'impose à tous. Quand les petits producteurs se présentaient dans une banque pour demander du crédit à court terme, la grande banque, qui souvent ne connaissait pas même leur nom, et ne pouvait mesurer leur valeur pécuniaire, était peu tentée de leur venir en aide.

Or, le petit industriel et le petit commerçant sont de ceux qui ont le plus besoin de crédit, parce que leur clientèle (surtout dans le batiment, le vêtement, l'alimentation) est habituée à ne pas payer immédiatement les factures.

Les banques Schultze Delitsch en Allemagne

En certains pays, avant la guerre, on avait trouvé la solution par la création d'organismes spéciaux sur le principe de l'association des intéressés. En 1850, en Allemagne, dans la petite ville de Delitsch le juge Schultze eut l'idée de créer une sorte de banque populaire. C'était une association de petits industriels commerçants, artisans, qui empruntaient de l'argent en se déclarant tous solidairement responsables des dettes de chaque membre. Les capitalistes prêtaient beaucoup plus aisément à l'association qu'à un membre pris individuellement. Aussi cette formule réussit-elle brillamment; il se créa, dans différentes régions en Allemagne, de ces banques populaires que l'on a parfois appelées coopératives, mais

Source : BIU Cujas

Ce ne sont pas des coopératives

qui en réalité, n'en sont pas, car en fin d'exercice, elles partagent les bénéfices au prorata du capital ce qui est contraire au principe coopératif.

Les banques populaires se répandirent également en Autriche, et en Italie, où un grand homme d'Etat M. Luzzatti, s'en fit le propagandiste.

En France

En France, avant la guerre, il n'existait à peu près rien de ce genre, et cela était d'autant plus regrettable que la petite industrie et l'artisanat ont chez nous une importance spéciale.

Les lois de 1917 et de 1920

La loi du 13 Mars 1917 modifiée par la loi du 7 aout 1920 s'efforce de combler cette lacune. Le projet initial comportait deux parties, le crédit à long terme et le crédit à court terme. Comme le crédit à long terme était particulièrement difficile à mettre sur pied, cette fraction du projet fut abandonnée. Seul a été organisé le crédit à court terme.

La loi de 1917 prévoyait deux séries d'organismes:

Organisation du crédit à court terme

1°.- à la base, de petites cellules, un peu analogues aux associations imaginées par Schultze, les sociétés de caution mutuelle. C'était des groupements de petits industriels ou commerçants qui ajoutaient la signature du groupement sur les effets de commerce à celle des membres du groupement.

Les sociétés de caution mutuelle

2°.- Au-dessus de ces cellules, la loi de 1917 créait des banques populaires. A la vérité il en existait déjà quelques-unes (notamment depuis 1893 à Menton). Mais les lois de 1917 et de 1920 tendent à généraliser l'institution. La loi de 1920 interdit à toute banque ne possédant pas les caractères qu'elle indique, de prendre ce nom. La banque populaire doit être une véritable coopérative de crédit; elle doit donner au capital un intérêt forfaitaire et distribuer ses bénéfices au prorata des affaires faites par ses membres avec elle, et non au prorata des apports en capital.

Les banques populaires. Leur caractère coopératif.

Leur rôle

Le rôle de la banque populaire est de faire des prêts sous forme d'escompte aux petits industriels et et aux petits commerçants.

L'effet de commerce signé par le débiteur est transmis à la société de caution mutuelle qui ajoute sa signature, puis présenté à la banque populaire qui l'escompte.

Le concours financier de l'Etat

Pour escompter, il faut que la banque populaire ait des fonds. Elle les tire principalement d'avances faites par l'Etat. La loi de 1917 autorisait le gouvernement à disposer en faveur des banques populaires de 12 millions provenant d'une avance de 20 millions faite par la Banque de France à l'Etat.

Source : BIU Cujas

Résultat des lois de 1917 et de 1920

En fait, il ne s'est créé que très peu de sociétés de caution mutuelle. Les banques populaires se sont au contraire multipliées. Dès 1920, la dotation prévue est épuisée. Il a fallu l'accroitre. Depuis 1921 les banques populaires se sont fédérées et ont créé au-dessus d'elles une caisse centrale des banques populaires, organe de réescompte. Mais ce succès est dû essentiellement à la générosité de l'Etat (1).

B - Le crédit à l'exportation

En France, avant la guerre, les exportateurs n'obtenaient pas facilement de crédit auprès des grandes banques, qui leur objectaient 1° l'ignorance où elles étaient de la solvabilité de leurs débiteurs étrangers, et 2° l'impossibilité d'immobiliser à longue échéance, les fonds reçus en dépôt. D'autres pays, au contraire, avaient su, par divers moyens, organiser le crédit à l'exportation.

Les banques coloniales et étrangères en Angleterre

En Angleterre, les banques coloniales et étrangères avaient ouvert des miliers de comptoirs dans le monde entier. Chacune d'elle se cantonnait dans une région d'exportation déterminée. Ces banques appliquaient systématiquement le procédé des renouvellements. Quand on leur présentait un effet sur l'étranger, à un an, elles le mettaient en portefeuille, et lui substituaient en effet à trois mois, donc aisément escomptable. Au bout de trois mois, elles remplaçaient cet effet échu, par un second, également à trois mois, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'effet initial n'eut plus que trois mois d'échéance; elles le sortaient alors de leur portefeuille, et il pouvait être escompté normalement.

Le procédé des renouvellements

(1) En outre, une organisation spéciale a été créée pour le crédit en faveur des artisans (loi du 27 Décembre 1923. Décret du 27 Juillet 1924). Sur un fonds de dotation qui s'élevait en 1935 à 70 millions, des avances sont faites par le Ministère du Travail aux sociétés coopératives d'artisans, à un taux qui est actuellement de 3,5 % par an. Ces avances sont remboursables par annuités sur une période n'excédant pas dix années. Les prêts peuvent être faits aussi aux artisans à titre individuel. Toute cette législation n'a pas jusqu'ici donné de résultats importants.
(Cf. la thèse de M. Debré. L'artisanat classe sociale Paris 1934).

Source : BIU Cujas

Les banques anglaises pratiquent aussi très largem pour financer le commerce d'exportation, le système du crédit par acceptation dans lequel la Banque, au lieu de prêter de l'argent, prête en quelque sorte son crédit. Le client tire sur elle une traite que la banque accepte, et cette acceptation rend la traite aisément négociable. Au jour de l'échéance le client couvre la banque du montant de la traite en sorte que le banquier n'a pas, en fait, à avancer les fonds.

(Sur le mecanisme du crédit par acceptation, cf. la thèse de M. Vigreux Paris 1931).

Crédit à l'exportation en Allemagne

En Allemagne où la spécialisation bancaire n'existe pas, les grandes banques à tout faire pratiquent aussi très largement le crédit à l'exportation. Elles avaient organisé, d'une manière très scientifique, la documentation nécessaire pour asseoir ce crédit sur des bases sûres. Elles possédaient des fichiers sur lesquels étaient tenu au jour le jour, le bilan des événements économiques et politiques susceptibles d'influencer les courants d'affaires de telle ou telle région. Elles pouvaient ainsi pratiquer le crédit d'exportation sans trop de risques.

En France

Après la guerre, on a songé en France, à remédier à la lacune que présentait, sur ce point, notre système bancaire, en créant un organisme spécialisé. Puisque les grandes banques déclaraient que la nature de leurs ressources et leur structure ne leur permettaient pas de pratiquer elles-mêmes le crédit à l'exportation on leur demanda de lui venir en aide, en subventionnant très largement une banque spéciale qu'on allait créer. Ce fut la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur fondée par la loi du 23 Octobre 1919 et qui a commencé à fonctionner en 1920. Elle a été créée au capital de 100 millions, souscrits pour un tiers, par les banques françaises, et pour les deux autres tiers, par le commerce et l'industrie. L'Etat a fourni un gros appui financier par une subvention annuelle et des avances sans intérêt pouvant aller jusqu'à un total de 25 millions.

Création de la Banque Nationale de crédit extérieur. Origine de ses ressources.

L'essor de cette banque s'est trouvé assez sérieusement entravé par une clause des statuts, adoptée à la demande des grands établissements de crédit. Ceux-ci quand l'Etat leur a demandé de soutenir cet organisme y ont consenti, à la condition qu'il ne serait pas pour eux un concurrent. Dans ce but, ils ont fait insérer une disposition qui interdit à la nouvelle banque d'av

Source : BIU Cujas

entraves mi-
dues à son dé-
veloppement.

en France, des succursales et des agences, et même ne lui permet d'en ouvrir à l'étranger que là où il n'existe pas de succursale ou d'agences des grands établissements de crédit, à moins d'une entente avec eux (I)

Chapitre IV

LE CREDIT AGRICOLE

Nécessité du crédit agricole.

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes occupés à peu près exclusivement des industriels et des commerçants; nous avons vu leurs besoins de crédit, et les diverses institutions bancaires qui y répondent. Les agriculteurs, eux aussi, ont besoin de crédit à long terme et a court terme; à long terme pour l'amélioration des fonds; construction de batiments, transformation de prairies en terres à céréales, etc... à court terme, parce que dans l'agriculture il n'y a pas généralement de correspondance entre les recettes et les dépenses. Les dépenses de l'agriculteur et de sa famille, ainsi que les salaires qu'il doit payer, sont réguliers et quotidiens. Les recettes sont, au contraire, beaucoup moins régulières que dans les entreprises industrielles et commerciales parce que l'agriculture est soumise au rythme des saisons, du climat, de la température. A certaines époques on fait des récoltes; à d'autres la terre se repose. Aussi la trésorerie d'une entreprise agricole est-elle assez difficile à établir. La période des récoltes se traduit par de gros encaissements, mais c'est toute l'année que les décaissements s'effectuent. Par suite, il peut être nécessaire pour le paysan, de trouver du crédit pendant quelques semaines, quelques mois, ou même une année, pour anticiper les résultats d'une production en cours.

Le crédit à long terme

Le crédit à court terme

Modalités du crédit agricole d'après les garanties sur lesquelles il repose.

Le crédit agricole peut prendre diverses formes suivant son assiette et les garanties sur lesquelles il repose;

I°.- Il se peut que l'agriculteur fournisse à son préteur une garantie immobilière; il emprunte une som-

---

(I) La Banque Française d'acceptation créée le 30 Décembre 1930 avec le concours des grandes banques françaises au capital de cent millions, se propose de développer chez nous à l'exemple de la place de Londres, le crédit d'acceptation. Son essor a été entravé par

Source : BIU Cujas

me et donne en garantie son fonds de terre ou ses bâtiments. Il contracte alors un emprunt hypothécaire. Si, le jour de l'échéance, il est insolvable, le prêteur a certains droits sur la terre ou sur les bâtiments donnés en hypothèques. Ces droits s'analysent en un droit de préférence et un droit de suite. A supposer que l'on soit obligé de vendre les biens de l'agriculteur et que le total de la somme produite ne permette pas de désintéresser tous les créanciers, le créancier hypothécaire vient par préférence sur le prix du fonds. Il peut se trouver complètement désintéressé, alors que les autres ne touchent rien.

Le crédit hypothécaire

Quant au droit de suite, il signifie que si l'agriculteur aliène son fonds à un tiers, celui qui lui a prêté de l'argent et a reçu une hypothèque peut aller reprendre ce bien dans le patrimoine de l'acquéreur.

2°.- Il se peut que l'agriculteur donne en garantie ses biens mobiliers, son capital d'exploitation (plus particulièrement sa récolte, engrangée ou même sur pied).

Le crédit personnel

3°.- Il se peut qu'il ne donne pas de garantie spéciale et qu'il engage simplement sa solvabilité personnelle, la confiance que le prêteur a en lui.

D'où trois formes de crédit agricole: crédit hypothécaire, crédit mobilier, crédit personnel.

Section 1

Le Crédit Hypothécaire

Inconvénients du crédit hypothécaire.

Quand le paysan veut emprunter de l'argent à long terme, il n'en trouve généralement que s'il donne une hypothèque sur son fonds. Mais le crédit hypothécaire présente certaines difficultés et se heurte à certains obstacles.

Il entame le crédit de l'emprunteur

D'abord, du côté de l'emprunteur, il est très grave pour lui d'accorder un tel gage, car du jour où hypothéque est prise sur sa propriété, sa solvabilité se trouve entamée. Si ultrieurement, il a de nouveau besoin d'argent, le fait que le créancier hypothécaire premier en date, passera avant le deuxième créancier éventuel, empêche l'agriculteur de trouver du crédit.

..... la crise économique et la régression du commerce extérieur en ces dernières années

Source : BIU Cujas

La créance n'est pas mobilisable

Quant au prêteur, il a, sans doute, un gage sûr mais qui n'est pas sans inconvénient pour lui, par le fait qu'il lui est difficile de le mobiliser s'il a besoin d'argent avant l'échéance. Les procédés rapides de transmission des titres au porteur ou à ordre ne s'appliquent pas aux créances hypothécaires. Ce ne sont pas les règles du droit commercial, mais celles du droit civil qui entrent en jeu. La cession d'une créance hypothécaire est soumise à des formalités compliquées. Pratiquement, le créancier aura peine à transformer sa créance en argent avant l'échéance.

C'est pourquoi on s'est efforcé, en certains pays d'assouplir les règles du droit commun pour améliorer le crédit hypothécaire et l'on a, à cette fin, essayé d'organiser la négociabilité des créances hypothécaires pour permettre au créancier, s'il a besoin d'argent avant l'échéance, de mobiliser sa créance aussi aisément que s'il était porteur d'un effet de commerce ordinaire.

§. I - Négociabilité des créances hypothécaire

Insuffisance de la publicité des aliénations et des constitutions

Que faut-il pour qu'un créancier hypothécaire puisse transformer facilement sa créance en argent liquide?

I°.- Il faut d'abord que son titre soit tout à fait sûr. Or, le tiers auquel on offrira une créance hypothécaire est souvent mis en défiance; il est tenté de dire; qui m'assure que celui qui a consenti l'hypothèque est réellement propriétaire du bien, et que l'hypothèque viendra en bon rang?

La difficulté est d'autant plus grande en France que les registres d'inscription des hypothèques sont établis sur une base personnelle. S'ils étaient organisés dans un cadre réel, en se reportant à la page relative à tel immeuble, on saurait s'il est grevé d'hypothèques. Quand le registre est tenu dans un cadre personnel, on peut seulement rechercher si, du fait de telle personne, existe une hypothèque sur tel immeuble. mais rien ne dit que, sur une autre page, du fait d'une autre personne, il n'existe pas d'inscription.

En outre, certains créanciers privilégiés n'ont pas besoin de faire inscrire leur hypothèque; une hypothèque de cette nature n'apparaît donc pas sur les registres. Dans ces conditions on n'est jamais certain qu'un immeuble n'est pas déjà hypothéqué, ni même que tel individu en est réellement propriétaire.

Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

Le système des livres fonciers. l'Act Torrens

Il en est autrement dans certains pays qui, pour faciliter la mobilisation des créances hypothécaires, ont adopté le système des livres fonciers. Il a été inauguré en Australie, en 1858, par une disposition législative, dont le promoteur était le colonel Torrens, ce qui fait que la loi qui a institué les livres fonciers, est généralement appelée l'Act Torrens

Tenue des registres par parcelle.

Voici en quoi consiste ce système adopté ensuite dans d'autres pays (surtout des pays neufs.) On crée un registre officiel qui, pour la propriété foncière, est l'analogue des registres de l'Etat civil en France pour les personnes. Sur ce registre, chaque immeuble et même chaque parcelle occupe une page. On y indique son plan cadastral qui fait foi en cas de contestation sur les limites. Puis, on mentionne tous les droits qui existent sur le fonds dont il s'agit: droit de propriété, servitudes, hypothèques. Un certain délai est donné pour que les intéressés fassent valoir leurs droits. En cas de contestation, on examine les titres respectifs des parties et on inscrit sur le registre ce qui a été décidé.

Valeur absolue attachée aux mentions des registres

Une fois cette période terminée, les droits inscrits sont fixés "ne varietur". A supposer qu'une personne n'ait pas été prévenue en temps utile, et qu'elle démontre qu'elle était le véritable propriétaire, on ne revient pas sur la décision prise et inscrite au registre foncier. Une caisse spéciale permet d'indemniser en ce cas, le propriétaire évincé. Et toute convention intervenue ultérieurement, et donnant à telle ou telle personne des droits sur la terre ou l'immeuble, doit, pour être opposable aux tiers, être mentionnée sur le registre.

Sécurité qu'ils assurent aux transactions

Il résulte de ces dispositions qu'à un moment quelconque, il suffira de se reporter à la page relative à tel ou tel bien pour connaître immédiatement tous les droits existants à ce jour sur cette terre. Si le propriétaire offre à une personne de lui vendre ou de lui hypothéquer son fonds, elle peut vérifier très aisément la consistance matérielle et la situation juridique de ce fonds.

Négociabilité des créances hypothécaires

2°.- Une fois tout aléa écarté de ce côté, il faut que le titre hypothécaire soit aisément négociable. Sur ce point encore, des mesures spéciales ont été prises en certains pays. En 1860, la ville de Brême (reprenant une idée admise en France sous la Révolution mais non mise en application) reconnut aux propriétaires, le droit de créer sur leurs biens des bons hypothécaires qu'ils pourraient négocier au fur et à mesure de leurs besoins, dans les conditions simples du droit

Source : BIU Cujas

commercial. Le propriétaire d'une terre valant je suppose 10.000 marks, a le droit d'émettre 10 bons de 1.000 marks numérotés de 1 à 10 étant entendu qu'à l'échéance, s'il est solvable, le bon numéro 1 viendra le premier, puis le numéro 2; le numéro 3 et ainsi de suite. Si, entre temps, une baisse dans la valeur des terres se produit, et que le bien évalué 10.000 marks n'en vaille plus que 8.000 les porteurs de bons numérotés de 1 à 8 seront payés à l'exclusion des deux autres.

L'agriculteur n'épuise pas son crédit du premier coup

Quel est l'avantage de ce système? Il a pour objet de répondre à une des difficultés signalées plus haut. L'agriculteur n'est pas obligé d'épuiser d'un seul coup tout son crédit. Un paysan est solvable. Il est amené à donner une garantie à un premier créancier. Il n'offrira pas tout de suite le bon portant le numéro 1; mais par exemple le numéro 5, qui présente encore une grande solidité, puisque, pour qu'il ne fut pas payé, il faudrait supposer une baisse de plus de 50 % de la valeur du fonds. A mesure que l'agriculteur a davantage besoin d'étayer son crédit personnel, il donnera des bons de numéros décroissants; à la fin seulement, il offrira les premiers numéros qui trouveront preneur, même si sa situation personnelle est mauvaise, puisque les porteurs des premiers numéros ne courent pratiquement aucun risque. En réalité, il n'a pas été fait un usage aussi large qu'on aurait pu l'attendre de ce système cependant ingénieux, Le plus généralement, pour essayer d'organiser le crédit hypothécaire, on s'est engagé dans une autre direction que nous allons maintenant indiquer.

§. 2 - Les Sociétés de Crédit Foncier

Rôle des Sociétés de Crédit foncier

C'est la solution pratiquée en particulier en France. La Société de Crédit Foncier est une sorte d'intermédiaire placé entre l'agriculteur, qui a besoin d'argent et consent à donner une hypothèque, et le capitaliste qui a des fonds disponibles, et désire un titre aisément négociable.

Le Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier de France, fondé par le décret du 28 Mars 1852 est un établissement privé, mais soumis au contrôle de l'Etat, lequel nomme son gouverneur et son sous-gouverneur.

Il emprunte ses fonds par obligations

Le Crédit Foncier se procure des fonds en les empruntant aux capitalistes. Il leur remet en échange des obligations qui rapportent un certain intérêt et se

Source : BIU Cujas

amortissables à lots

généralement amortissables. Chaque année, le Crédit Foncier rembourse un certain nombre d'obligations par tirages. En outre, il pratique le système des valeurs à lots. L'appât de la perspective d'un lot fait accepter aux capitalistes un taux d'intérêt moins élevé.

Le Crédit Foncier donne deux sortes d'emplois à ces fonds; il consent des prêts: I° aux communes, 2°) aux particuliers avec garantie hypothécaire.

Il consent des prêts amortissables aux propriétaires

Cette combinaison a l'avantage d'apporter aux capitalistes la négociabilité qu'ils désirent avant tout, puisque les obligations du Crédit Foncier se vendent et s'achètent en bourse aisément. En même temps ces obligations constituent un placement très sur, puisque les prêts du Crédit Foncier sont faits, soit à des collectivités publiques, soit sur garantie hypothécaires (I)

Les prêts sont faits surtout aux propriétaires de terrains à batir.

Toutefois, l'intérêt de l'institution est diminué par le fait que la majorité des prêts du Crédit Foncier sont accordés, non à des agriculteurs pour améliorer leur fonds, mais à des personnes qui ont des terrains et veulent faire batir; le Crédit Foncier leur consent un prêt à longue échéance et amortissable. L'emprunteur devra chaque année verser une annuité représentant, outre l'intérêt, une partie du capital qui sera ainsi libéré en 25,50,75 ans. Si au cours de la période de prêt l'emprunteur cesse de payer, le Crédit Foncier a pour garantie, la construction édifiée.

Section II

Le Crédit Agricole mobilier

Les avances sur warrants dans le commerce et l'industrie

Le crédit agricole mobilier est gagé sur les récoltes. Le prototype en est emprunté à une pratique bancaire de l'industrie et du commerce: les avances

---

(I) D'autre part, pour atténuer la crise du logement, très aigue au lendemain de la guerre, une loi du I3 Juillet I928 sur les habitations à bon marché à établi un programme de 260.000 logements, dont à l'heure actuelle plus de I50.000 sont construits avec 600 millions de subvention de l'Etat et 8 milliards d'avances consenties aux sociétés H.B.M. par l'Etat, au taux particulièrement bas de 2 % qui constitue une véritable subvention déguisée.

Source : BIU Cujas

sur warrants. Les warrants sont des certificats de dépôts de marchandises. Un particulier apporte dans un magasin général des marchandises: sucre, café, céréales, etc...Les marchandises ne peuvent être retirées que par celui qui présente le warrant, lequel est un papier composé de deux parties: le "warrant" proprement dit et le "récépissé" quand un commerçant qui a des marchandises en stock a besoin d'argent, il porte ses marchandises au magasin général et reçoit un warrant. S'il transmet ensuite à un tiers une des parties du warrant, pendant tout le temps où ce tiers le détient, personne ne pourra retirer du magasin général les marchandises qui sont sous la garantie de son prêt. Les marchandises sont donc immobilisées dans le magasin général et demeurent la garantie du prêteur.

Difficultés d'application à l'agriculture

On a essayé de s'inspirer de ce système en matière agricole. Mais s'il est facile de consigner des marchandises industrielles dans le magasin général d'une ville, il est impossible d'obliger l'agriculteur à apporter à la Ville (peut être très éloignée de son exploitation) ses denrées agricoles, d'ailleurs souvent encombrantes et de conservation difficile ou précaire.

La loi du I8 Juillet I898

Aussi, quand le législateur a, par une loi du I8 Juillet I898 (I) créé le warrant agricole, il a admis la possibilité pour le cultivateur de warranter ses denrées agricoles, sans les donner en dépôt à un magasin général, en les conservant dans ses greniers ou même sur pied. Il en résulte que le prêteur sur warrant agricole n'a plus la même garantie que dans le warrant industriel ou commercial. L'agriculteur gardant à sa disposition les marchandises, peut, s'il est de mauvaise foi, les aliéner clandestinement; son prêteur voit s'évanouir sa garantie. Pour diminuer ce risque, des pénalités très rigoureuses ont été prévues contre le cultivateur qui dispose abusivement des marchandises warrantées.

En I934 il a été établi environ 22.000 warrants portant sur des produits d'une valeur de plus de 1 milliard, sur lesquels étaient effectués des prêts d'une valeur de 473 millions. Depuis l'aggravation de la crise économique, l'institution a pris plus d'essor (2)

(I) Complétée par une autre loi du 30 avril 1906.
(2)Les prêts sur céréales représentent pour I934 66 % de l'ensemble des opérations de warrantage agricole.

Source : BIU Cujas

les agriculteurs étant obligés d'avoir recours davantage à l'emprunt. Les prêts sur warrants sont le plus souvent effectués par les caisses de crédit agricole, dont nous allons parler dans la section suivante.

Section III

Le crédit agricole personnel

Certaines institutions sont venues essayer d'organiser le crédit agricole, en étayant la solvabilité de l'agriculteur par la solvabilité plus large, d'un groupement qui se porte caution pour lui.

Les Caisses Raiffeisen en Allemagne

En Allemagne, vers 1850, au moment même où Schulz ébauchait les banques populaires un bourgmestre nommé Raiffeisen eut l'idée de créer des mutuelles agricoles, c'est-à-dire de petits groupements d'agriculteurs qui donneraient leur signature solidaire et augmenteraient ainsi la solvabilité de chacun d'eux. Ces caisses Raiffeisen furent donc l'analogue, pour le crédit agricole, des caisses Schulze-Delitsch, pour le crédit à la petite industrie. Toutefois, les caisses Raiffeisen avaient un caractère beaucoup plus philanthropique et généralement un esprit confessionnel marqué. Elles ne prélevaient qu'un taux très modique d'intérêt, et ne distribuaient aucun dividende. Elles ont eu un très grand succès en Allemagne; et se sont répandues en Belgique, en Russie, et en Italie. Elles ont reçu quelques applications en France, sur l'initiative d'un propagandiste M. Durand.

L'organisation française du crédit agricole.

Par ailleurs, le crédit agricole, a été chez nous organisé sur une base moins mutualiste moins philanthropique, plus étatiste par une série de lois, et en particulier, la loi du 6 aout 1920. L'organisation française du crédit agricole se présente sous la forme d'un édifice à trois plans superposés.

Les caisses locales

Au rez-de-chaussée, des caisses locales, groupement de paysans ou de collectivités agricoles, syndicats ou coopératives. Elles ont pour fonction d'escompter les effets de commerce signés par leurs membres.

Les caisses régionales

Au premier étage, les caisses régionales ont pour objet le réescompte des effets de commerce. L'agriculteur présente l'effet signé par lui à la caisse locale puis à la caisse régionale: il comporte alors trois signatures. Particularité importante, car la Banque de France accepte à l'escompte les effets revêtus de trois signatures. Le papier passé par ces deux caisses

Source : BIU Cujas

est donc bancable; il vaut presque de l'argent liquide.

La caisse nationale

Enfin, au 2ème étage, l'Office National de Crédit agricole, crée par la loi de 1920 était un établissement public chargé de répartir entre les caisses régionales les avances de l'Etat. Une loi du 9 août 1926 a transformé l'Office National en "Caisse Nationale de Crédit agricole". Il existe une centaine de Caisses régionales, et plus de 6.000 caisses locales. Les caisses régionales détiennent pour plusieurs milliards de dépôts.

La dotation du Crédit agricole (provenant principalement de redevances de la Banque de France) s'élève à près de un milliard et demi.

Conclusion du Titre sur le Crédit

Caractère de l'évolution en ce qui concerne le crédit

Quels sont les caractères essentiels de l'évolution moderne contemporaine, en ce qui concerne le crédit? On en aperçoit deux principaux I° la concentration, c'est-à-dire la tendance au développement de la grande institution de crédit absorbant de plus en plus les banques petites et moyennes, soit par le moyen fédératif, comme en Allemagne, soit après une lutte sévère, comme en France.

2°.- L'étatisation c'est-à-dire la pénétration de plus en plus grande de l'Etat dans le mécanisme du crédit, pénétration qui résulte soit de ce que l'Etat crée des institutions bancaires spéciales (crédit agricole, crédit à la petite industrie, crédit à l'exportation) soit de ce que l'Etat, dans les moments de crise, est amené à renflouer les institutions bancaires existantes et pour prix de ce renflouement, pénètre dans leurs conseils d'administration; c'est ce qui s'est fait à un haut degré, en Allemagne.

Ceci posé, on s'est demandé - et c'est une question très discutée à l'heure présente, - si nous allions vers une nationalisation générale du crédit. Des arguments sérieux peuvent être invoqués pour et contre cette nationalisation du crédit.

En sa faveur, on fait d'abord remarquer qu'à notre époque, le capitalisme a cessé d'être principalement industriel et commercial, qu'il est devenu essentiellement financier. Cette évolution a été en particulier retracée d'une manière très vigoureuse par un auteur allemand, Hilferding, dans un ouvrage malheureusement non traduit en français, intitulé: "le capital financier".

Or, s'il est vrai que le rouage central du capitalisme contemporain est la finance, il s'ensuit que pour transformer le capitalisme, c'est à la finance

Source : BIU Cujas

au crédit, à la banque, qu'il serait rationnel de s'attaquer d'abord.

Un second argument est fourni par les erreurs et le particularisme des banques privées. Il est incontestable qu'un certain nombre d'entre elles ont été gérées d'une manière défectueuse et qu'elles n'ont pas été orientées dans le sens de l'intérêt général, mais menées avec le souci exclusif de l'intérêt particulier de ceux qui les dirigeaient et qui, en même temps, étaient souvent des capitaines de la grande industrie.

Enfin, un troisième argument (que l'on ne peut qu'indiquer pour le moment et dont le détail sera donné en un chapitre ultérieur) est que certaines formes de la monnaie (que l'on appelle les monnaies scripturales) sont émises non par une banque d'émission telle que la Banque de France, mais par toutes les banques de dépôt. En sorte que, si l'Etat veut surveiller la monnaie, il est amené à contrôler, non plus simplement la banque d'émission, comme il le fait en tous pays, mais tous les établissements qui émettent de la monnaie scripturale.

Arguments contre la nationalisation du crédit

Contre la nationalisation du crédit, on fait aussi valoir des arguments qui ne sont pas sans portée. Voici les deux qui paraissent les plus sérieux:

D'abord, il est faux de croire que l'octroi du crédit soit une question purement quantitative et administrative. Pour apprécier si on doit ou non donner du crédit, il faut émettre une appréciation qualitative qui implique une grande technicité et une entière indépendance. De ce fait, il est beaucoup plus difficile de faire marcher une banque qu'une compagnie d'assurances par exemple, où les opérations obéissent à la loi des grands nombres et peuvent être soumises à des calculs serrés et à des prévisions statistiques. On peut se demander si un établissement de crédit étatisé présenterait de suffisantes garanties au double point de vue de la technicité et de l'indépendance.

En outre, et surtout, les questions de crédit ont un aspect psychologique; le crédit, c'est la confiance et la confiance repose sur une appréciation subjective. Il n'y a donc de système de crédit solide que lorsque le courant de confiance est lui-même solide.

Et on peut penser que l'institution d'un crédit étatisé n'offrirait pas, à cet égard, de garanties de tout repos, surtout lorsqu'une certaine antinomie oppose l'orientation des rouages politiques de l'Etat et la psychologie des principaux détenteurs de capitaux. Une institution de crédit étatisée risque d'être plus

Source : BIU Cujas

sensible aux paniques et aux crises qu'une banque privée qui a (ou qui paraît avoir) une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Concentration croissante et regard croissant de l'Etat

Conclusion générale de la Première Partie du Cours.

Quelles tendances générales nous a révélées notre étude des cadres de l'activité économique?

L'évolution se traduit par une concentration croissante, d'une part et un regard croissant de l'Etat d'autre part.

Sans doute ces caractères ont une intensité très variable suivant les branches d'activité économique. Ils atteignent le maximum dans l'industrie; ils sont au minimum dans l'agriculture. Mais même dans l'agriculture, nous avons noté les progrès de l'action collective par le développement des syndicats et des coopératives et l'importance de l'intervention de l'Etat sous la forme de la législation sur la petite propriété.

Toutefois, dans notre économie moderne, subsiste en tant que régime général, l'initiative individuelle et la propriété privée des moyens de production. C'est ce qui permet de dire que nous restons en régime capitaliste. Peut être seulement la phase individualiste du capitalisme est-elle dépassée, et sommes nous entrés dans une phase d'économie mixte, d'économie composite, comportant à la base l'initiative individuelle et la propriété privée; au-dessus d'elles l'action collective, qui élabore le statut de la profession; au sommet l'intervention et le contrôle de l'Etat qui a la mission de plier les activités particulières (individuelles et collectives) sous la loi de l'intérêt général et des nécessités nationales.

Reproduction interdite

Source : BIU Cujas

Deuxième Partie

LE MECANISME DE LA VIE ECONOMIQUE

TITRE I

LA MONNAIE

Chapitre I

LES ORIGINES ET L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA MONNAIE

Section I

L'âge du troc

Système primitif du troc

Dans toutes les sociétés on constate en remontant assez loin dans leur histoire, qu'il y eut une période primitive dans laquelle les relations d'échange s'effectuaient par le troc des marchandises contre des marchandises. L'échange direct ne présentait pas alors d'inconvénient, parce que les relations d'échange étaient exceptionnelles. Dans les sociétés primitives, les échanges étaient rares, et ils avaient lieu non d'individu à individu, mais de famille à famille, ou de tribu à tribu. Ils intervenaient pour les denrées que la tribu ne produisait pas et qu'elle était obligée d'acheter à d'autres tribus voisines. Mais à

Source : BIU Cujas

mesure que l'évolution historique et sociale se déroule, les relations sociales deviennent plus nombreuses. Alors apparait l'inconvénient du troc, l'impossibilité de le maintenir dans une économie à rythme rapide.

Ses inconvénients.

Quelles sont donc les défectuosités du troc?

1°.- Le troc n'est possible que si chacun des co-échangistes possède la marchandise qui est l'objet des désirs de l'autre et souhaite acheter la marchandise disponible entre les mains de l'autre. Or, cette double coincidence est assez anormale. Supposons qu'un individu possède un boeuf, dont il consent à se débarrasser et qu'il désire une table. Il faut qu'il trouve un co-échangiste qui ait une table disponible et désire acquérir un boeuf. Il sera exceptionnel de rencontrer quelqu'un qui ait à la fois cette disponibilité et ce besoin.

Difficulté de trouver un co-échangiste

Inégale valeur des objets à échanger

2°.- Pour aboutir à l'échange, il faut que les objets à échanger soient de valeur approximativement égale. Supposons que le propriétaire d'un boeuf, veuille acquérir une pioche, et trouve en face de lui un individu qui ait une pioche et désire un boeuf. S'ensuit-il que l'échange va se faire? Non. Les deux objets n'ont pas une importance égale, et celui qui veut se débarrasser de son boeuf ne va pas le donner contre la pioche seule. L'opération se complique donc, il faut qu'il trouve chez le co-échangiste non seulement une pioche, mais une série d'autres objets, arrondissant le lot, objets dont il ait besoin, et dont l'autre désire se débarrasser.

Impossibilité de déterminer l'échelle des valeurs

3°.- En outre, dans le mécanisme des échanges par troc, il est à peu près impossible de déterminer, avec précision l'échelle relative des valeurs des divers objets. Supposons (en prenant nos mesures modernes pour faciliter l'expression) qu'on échange un kilog de cuivre contre 5 kilogs de fer; nous avons alors une mesure du rapport des valeurs entre le cuivre et le fer, mais cet échange ne donne la valeur du fer qu'en fonction du cuivre. Une deuxième relation d'échange de 3 kilogs de bois contre 10 kilogs de blé nous donnera la mesure respective de la valeur du bois et du blé. Mais nous n'apercevons pas la relation de la valeur entre le cuivre et le blé. Dans une société à base de troc, nous n'avons donc d'appréciation des valeurs que des marchandises prises deux à deux et non pas de chacune en fonction de toutes les autres.

Etant donné ces inconvénients du troc, dès que la vie économique se développe, il faut y remédier. Le troc ne nous donne ni un moyen facile d'échanger des marchandises, ni un moyen facile de mesurer leur valeur

Source : BIU Cujas

Section II

Les marchandises monnaies

Les marchandises monnaies

Le passage du troc à la monnaie moderne a été le résultat d'une longue évolution, dont le premier stade est l'apparition des marchandises-monnaies. La marchandise monnaie est une marchandise que les individus d'une société et d'une époque données, prennent l'habitude d'accepter en paiement, même s'ils n'en ont pas directement besoin, avec l'arrière pensée de la revendre ensuite pour se procurer les objets qui leur sont nécessaires.

Quelles conditions doit présenter une marchandise pour bien remplir cette fonction de marchandise-monnaie?

Elles doivent être de consommation générale et de conservation facile.

Il faut une marchandise de consommation générale à l'époque et dans le pays dont il s'agit. Celui qui la reçoit, s'il n'en a pas besoin, pourra alors l'écouler aisément, il faut, en outre, que la marchandise soit facilement conservable, puisqu'il va la garder un temps indéterminé, et ne s'en dessaisit que par la suite.

Exemple de marchandises-monnaies

Suivant les pays et les époques, ces marchandises sont très variées. Dans l'Antiquité classique, ce sont les bestiaux (surtout les moutons et les boeufs) qui jouent ce rôle. On a même tiré de cette constatation une explication étymologique, d'ailleurs contestée: le mot latin pecunia, qui veut dire argent, fortune, viendrait de pocus, troupeau. En Afrique, ce rôle est joué par des toiles, appelées guinées (d'où viendrait le terme de guinée, appliqué à la monnaie). Au Thibet on s'est longtemps servi de petits blocs de thé comprimés en Virginie, du tabac, aux Indes occidentales, du sucre, à Terre-Neuve, de la morue séchée; en Afrique, des esclaves. Tous ces objets possèdent à quelque degré, les qualités exigées; ils sont d'une conservation aisée et de consommation générale à l'époque et dans les pays dont il s'agit.

Elles atténuent les inconvénients du troc

Grâce à l'intervention des marchandises-monnaies les deux inconvénients du troc se trouvent atténuées

D'une part, il n'est plus besoin de la double coincidence dans les disponibilités et les désirs des co-échangistes. Un individu a un boeuf et désire une table. Celui qui a une table n'a pas de boeuf. Le propriétaire du boeuf le vend en échange de la marchandise

Source : BIU Cujas

monnaie, puis remet ultérieurement à un autre co-échangiste cette marchandise monnaie en échange de la table. L'ensemble de l'opération peut ainsi se réaliser aisément.

en facilitant les échanges et la mesure des valeurs

D'autre part, quand ils ont ou désirent acheter ou vendre une marchandise, les particuliers prennent l'habitude de l'évaluer en fonction de la marchandise-monnaie. Tel individu saura que son boeuf vaut 100 paquets de thé. Comme la même opération est faite par les autres pour les marchandises dont ils disposent, toutes les marchandises s'évaluent en paquets de thé. Ceux-ci seront non seulement l'intermédiaire des échanges mais l'instrument de mesure des valeurs: grâce à cette marchandise tierce, toutes les autres s'évaluent en celle-là. Si l'on sait qu'un boeuf s'échange contre 100 paquets de thé, et une table contre 10 paquets de thé, on mesure immédiatement la valeur respective du boeuf et de la table, la place de l'un et de l'autre objet dans l'échelle générale des valeurs.

Mais elles ne les suppriment pas complètement.

L'évolution ne devait pas s'arrêter là. La marchandise monnaie atténue, mais ne supprime pas les inconvénients du troc. Ce double rôle d'instrument d'échange et de mesure des valeurs, elle ne le joue qu'incomplètement. Voyons les défectuosités des marchandises monnaies, pour comprendre les phases ultérieures de l'histoire de la monnaie.

La marchandise monnaie n'est pas d'ordinaire économiquement divisible

En tant qu'instrument des échanges, les marchandises monnaies laissent subsister certaines difficultés. Supposons que, dans une société et à une époque données, la marchandise-monnaie soit un mouton et qu'un individu ait besoin d'acheter une petite quantité de sel. Va-t-il, en échange du sel, donner un mouton? Non. Va-t-il donner une fraction du mouton? Il le pourrait, mais cela impliquerait que l'on tue le mouton; et, de ce fait, il deviendrait une denrée périssable, qui ne répondrait plus à la définition de la marchandise-monnaie.

Elle ne permet qu'une mesure imparfaite des valeurs

Quant à la fonction de mesure des valeurs, si je dis d'un objet qu'il vaut trois moutons, cela n'a de sens précis que dans la mesure où j'ai déterminé au préalable de quel genre de mouton il s'agit. Si je me sers de paquets de thé, il faut préciser quelle consistance, quel poids et quelle quantité de thé. Il reste donc, avec les marchandises-monnaies, quelque chose de difficile dans les échanges, d'un peu vague dans la mesure des valeurs.

Point d'aboutissement de l'évolution monétaire

Aussi s'est produite une nouvelle évolution, dont les points de départ sont très différents, puisque ce sont les diverses marchandises-monnaies, et dont le

Source : BIU Cujas

point d'aboutissement est toujours le même. Dans toutes les sociétés, quelle que soit la marchandise-monnaie adoptée à l'origine, on arrive lorsque l'évolution économique se développe à substituer à cette marchandise, le métal précieux.

Section III

Le triomphe des métaux précieux

Les causes profondes qui ont conduit toutes les sociétés à abandonner les marchandises-monnaies pour les métaux précieux, sont que ceux-ci présentent certains caractères qui les rendent plus aptes que toutes les autres marchandises, à remplir la double fonction de la monnaie, instrument des échanges, et mesure des valeurs.

Ils sont très recherchés

1°.- Les métaux précieux sont toujours une marchandise très désirée, très recherchée, à quelque époque et dans quelque pays que ce soit. L'argent et l'or en effet, se prêtent admirablement à la satisfaction du besoin de parure et d'ornement. Or, les études sur les sociétés primitives montrent qu'il est l'un des plus vifs, même dans les sociétés rudimentaires. En outre, l'argent et l'or servent à la confection d'objets fins délicats, artistiques, pouvant se travailler aisément - on peut leur donner un aspect séduisant, de sorte qu'ils sont assurés de trouver preneurs.

Ils sont rares et d'une grande valeur spécifique

2°.- Par ailleurs, l'or et l'argent sont relativement rares, et l'ont été surtout jusqu'à une époque récente dans l'histoire de l'humanité. En raison de leur rareté, jointe à la généralité des désirs auxquels ils répondent, ils ont une grande valeur spécifique, c'est-à-dire sous un faible volume et un faible poids. Ils se prêtent donc à un entassement qui permet de réaliser sous un encombrement restreint une accumulation de valeur considérable.

Ils sont inaltérables.

3°.- Les métaux précieux sont inaltérables. Ils ne s'oxydent pas au contact de l'air. Les risques de détérioration par les agents naturels sont réduits au minimum.

Ils ont une qualité constante.

4°.- Les métaux précieux sont d'une qualité relativement constante. Tout lingot d'or ou d'argent présente les mêmes caractères chimiques. A égalité de quantité, il y a donc égalité de valeur, ce qui facilite l'examen. Pour mesurer la valeur du métal précieux, il suffit de le peser.

5°.- Enfin, (et ce n'est pas le moindre mérite)

Source : BIU Cujas

Ils sont divisibles.

Matériellement et économiquement

les métaux précieux sont divisibles matériellement et économiquement. Si au lieu de l'or, on adoptait comme monnaie une pierre précieuse, à la rigueur elle serait divisible matériellement, mais comme sa valeur est fonction de sa grosseur, si on la coupe en quatre, chaque parcelle ne représente pas le quart de la valeur initiale. Les pierres précieuses n'ont donc pas la même aptitude que les métaux précieux à jouer le rôle d'instrument monétaire.

Telles sont les raisons qui expliquent que, dans toutes les sociétés, on ait adopté comme monnaie les métaux précieux.

Section IV

L'évolution des métaux précieux comme monnaie

Apparition des caractères spécifiques de la monnaie

Une fois le troc abandonné et la marchandise monnaie remplacée par les métaux précieux, il restait au métal précieux à se dégager peu à peu des caractères initiaux des marchandises, pour prendre les caractères spécifiques de la monnaie proprement dite.

Passage de la monnaie pesée à la monnaie comptée

A - Ce fut d'abord le passage de la monnaie pesée à la monnaie comptée. A l'origine les métaux précieux jouent le rôle demonnaie en conservant leur aspect de marchandises. Ils sont utilisés en lingots, en barres, en bagues etc...Pour connaître la valeur de ces objets d'or ou d'argent, il fallait déterminer leur poids. Dans les opérations d'échange, le recours à la balance était par suite de toute nécessité. Cela nous explique certaines formes juridiques, notamment les modalités anciennes de la vente romaine, avec le concours obligé du libripens. Même quand l'usage de la monnaie pesée eut disparu, le libripens subsista longtemps en vertu de cette loi générale que les formes juridiques survivent aux raisons qui les ont originairement expliquées.

La monnaie frappée

Peu à peu on est passé des métaux précieux, marchandises-monnaies, à la monnaie proprement dite. Les lingots ont reçu un poids et une forme déterminés, qui leur donnent une certaine uniformité. Puis on a frappé sur ces lingots une marque attestant leur poids et leur titre. Lorsque les commerçants ou banquiers qui apposaient des marques jouissaient de la confiance générale, le public se contentait de regarder les empreintes

Source : BIU Cujas

sans éprouver le besoin de vérifier le poids et ainsi l'habitude de la pesée des lingots disparut.

Passage du lingot à la pièce plate

B - En même temps (par une évolution qui s'entremêle à la précédente) la monnaie se modifie dans sa présentation matérielle. Elle abandonne la forme de lingots bruts, de barres, de bagues; etc... pour adopter une forme monétaire spéciale. A l'origine, on choisit une forme ovoïde; peu à peu à cette forme ovoïde, on substitue le disque, la pièce plate, à cause de ses avantages dont voici les principaux:

Ses avantages;

1°.- Il est impossible de frauder, la pièce en le "fourrant" en coulant à l'intérieur un métal de moindre valeur, tel que le plomb, fraude courante avec la forme ovoïde.

2°.- Il est possible d'empiler les pièces les unes sur les autres.

3°.- L'usure est réduite et égalisée. Même très usagées, les pièces peuvent remplir tant bien que mal leur fonction monétaire.

Passage de la monnaie facultative et privée à la monnaie obligatoire et publique.

C - Enfin, en même temps que s'opère le passage de la monnaie pesée, à la monnaie comptée et du lingot à la pièce s'accomplit la transformation de la monnaie facultative et privée, en monnaie obligatoire et publique. Dans toutes les phases antérieures, les échanges avec monnaie s'accomplissent sans intervention des pouvoirs publics. C'est par le fait de la coutume qu'on adoptait telle marchandise comme monnaie. Les premières empreintes ont été l'oeuvre de personnalités privées, commerçants et banquiers. A un certain moment de l'évolution, ces caractères disparaissent. Les certificats de poids et de titre deviennent le fait des pouvoirs publics. En raison des avantages de cet instrument monétaire, l'Etat s'aperçoit qu'il a intérêt à en généraliser l'emploi, à le rendre obligatoire. Alors apparaît la notion du cours légal, c'est-à-dire l'obligation pour le créancier d'accepter en paiement la monnaie qui lui est offerte.

Cours légal

Survivance des stades antérieurs.

L'évolution est alors accomplie. D'ailleurs, cette évolution, si elle est achevée dans les pays de l'Europe occidentale ne l'est pas encore partout. Dans certaines régions de l'Afrique, le troc subsiste comme mode normal des échanges. Les caravanes apportent à la côte les produits de l'intérieur et les échangent contre les étoffes, les armes, les verroteries apportés par les navigateurs et les explorateurs. Les relations se font sans intermédiaire de marchandises tierces. De même certains pays qui connaissent et emploient les métaux précieux, leur ont conservé leurs caractères mo-

Le troc en Afrique

Source : BIU Cujas

La monnaie lingot en Asie

mitifs, de monnaie-marchandise. Ainsi en Chine, au début du XXème siècle, le métal précieux qui servait d'intermédiaire était l'argent, pesé sous forme de lingot, et non compté.

Chapitre II

LA MONNAIE METALLIQUE DU XIXème SIECLE

L'empreinte des monnaies certifie leur poids.

Dans nos sociétés modernes, on compte les pièces de monnaie; on ne les pèse plus. Mais ce n'est pas à dire que la considération de poids ne joue aucun rôle dans le système monétaire. Si l'on ne pèse plus la monnaie à chaque transaction, c'est que les pesées ont été faites une fois pour toutes. Considérons la pièce d'argent, sur laquelle était portée avant la guerre la mention: 1 franc. Par le fait que l'Etat inscrit cette indication, on est certain que la pièce contient un poids d'argent déterminé, car l'autorité fabriquait le franc de la manière suivante; un kilogramme d'argent est divisé en 200 parties; sur chacune d'elles on porte la mention: 1 franc. La pièce de 1 franc a donc le poids de 1/200e de kilog, soit 5 frammes.

Le titre des monnaies

Toutefois, il faut compléter un peu cette notion sommaire, parce que, en fait, pour des raisons techniques, il n'y a pas de pièces composées exclusivement d'argent ou d'or. Pour donner aux pièces plus de solidité, en permettre l'usage plus prolongé, les pièces d'or ou d'argent sont composées d'un alliage, comportant une forte majorité d'or ou d'argent et, pour un faible pourcentage, un métal d'une qualité inférieure. Cette proportion entre le métal précieux et l'alliage est ce qu'on appelle le titre de la pièce. En France, le titre des monnaies d'or était avant guerre de 900/1000mes c'est-à-dire qu'une monnaie d'or contenait 900 parties de métal d'or fin et 100 parties d'alliage.

Nécessité d'employer plusieurs métaux

Ceci posé, les grands pays ont eu, au XIXme siècle à résoudre un problème monétaire dont il nous faut d'abord bien poser les termes.

Le problème ne consiste pas à se demander si l'on va se servir, dans le système monétaire, d'un seul ou de plusieurs métaux. Dans un système de monnaie métallique, il y a nécessité absolue de se servir de

Source : BIU Cujas

plusieurs. Si l'on adoptait l'or comme monnaie unique, on ne pourrait pas frapper en or, les petites pièces de 5 ou 10 centimes, elles seraient impalpables. Inversement, si l'on se servait pour ces pièces d'un métal vulgaire, on ne pourrait pas l'employer pour les pièces de 10, 20, 40 et 100 francs, leur poids les rendrait inutilisables.

Aussi, tous les pays ont-ils introduit, dans leur système monétaire, plusieurs métaux: l'or pour les grosses pièces, l'argent pour les pièces moyennes, le billon pour les petites monnaies. Monnaies de billon, d'argent, d'or, coexistaient à peu près dans tous les pays d'avant-guerre.

Caractères différents de la monnaie d'or et de billon

On était également d'accord pour donner à la monnaie de billon des caractères différents de ceux de la monnaie d'or. Si nous comparons la pièce de billon française de 10 centimes à la pièce d'or de 20 francs, elles présentaient deux différences essentielles.

1°.- La monnaie de billon avait une force libératoire limitée. Un débiteur d'une somme de 50.000 frs. ne pouvait obliger son créancier à les recevoir en billon. Les pouvoirs publics avaient édicté un maximum. Pour l'or, au contraire, celui qui devait un million pouvait forcer son créancier à le recevoir en totalité en or. L'or avait une force libératoire illimitée.

Pouvoir libératoire illimité de l'or

2°.- La monnaie d'or jouissait de la frappe libre refusée à la monnaie de billon. La frappe libre n'est pas le droit pour les particuliers de frapper eux-mêmes leurs lingots d'or, et de les transformer en monnaie; c'est le droit de les porter à l'Hôtel des Monnaies, de demander qu'ils soient frappés et qu'on leur rende l'équivalent en monnaie.

La frappe libre maintient l'égalité de la valeur monétaire et de la valeur commerciale

Avec la frappe libre, il y a nécessairement égalité entre la valeur commerciale et la valeur monétaire de l'or. Une pièce d'or sur laquelle est inscrite la mention: 20 francs, a une valeur monétaire de 20 francs. Sa valeur commerciale, c'est le prix qu'on pourrait en tirer en la vendant comme lingot. Avec la frappe libre, les deux valeurs sont égales, car si la valeur monétaire était supérieure à la valeur commerciale, les gens qui ont des lingots les feraient transformer en monnaie. Et si la valeur commerciale était la plus élevée, ceux qui ont des pièces d'or les vendraient sur le marché des lingots.

Absence de frappe libre pour le billon

Etant donné que, pour le billon, il n'y avait pas de frappe libre, le possesseur de bronze ne pouvait pas le transformer en pièces de monnaie. Le pont était aussi coupé entre la valeur commerciale et la valeur

Source : BIU Cujas

monétaire du billon. Il pouvait y avoir (et il y avait en effet) dissociation complète de ces deux valeurs. La pièce de monnaie portant la mention: 10 centimes était formée de métaux valant à peine la moitié de cette somme.

Position du problème monétaire.

En un sens donc, tous les systèmes monétaires sont polymétalliques; puisqu'ils se servent de plusieurs métaux. La question qui a donné lieu au XIXme siècle à d'ardentes controverses, est celle de savoir lequel de ces divers métaux servira à fabriquer la monnaie principale, possédant les deux attributs de la force libératoire illimitée et de la frappe libre et si l'on accordera à un seul métal ou à plusieurs ce caractère de monnaie principale.

Les trois problèmes possibles

Au problème ainsi posé, trois solutions sont possibles:

Le monométallisme argent

1°.- Donner à l'argent seul le caractère de monnaie principale; cette solution porte le nom de monométallisme argent. Encore une fois, cela ne veut pas dire un système monétaire dans lequel il n'y a que de l'argent, mais un système dans lequel les pièces d'argent seules ont force libératoire illimitée et frappe libre.

Le monométallisme or.

2°.- Donner à l'or seul les attributs de la monnaie principale; c'est le monométallisme-or.

Le bimétallisme

3°.- Mettre l'or et l'argent sur le même pied, donner à la fois aux pièces d'or et aux pièces d'argent la force libératoire illimitée et frappe libre: c'est le bimétallisme

Section I

Le monométallisme argent

Le monométallisme argent est un système dans lequel l'argent seul sert à fabriquer la monnaie principale. Cette définition permet d'écarter immédiatement, comme étant en dehors de notre étude, certains pays que l'on appelle parfois monométalliste argent, parce que la circulation y est surtout faite d'argent. Certains peuples d'Afrique ou d'Asie ne connaissent que très peu l'or. Ils se servent du métal argent, sous forme de lingots qu'il faut peser à chaque transaction. En Chine, actuellement encore, dans certaines régions, on utilise pour les transactions, les lingots sous forme de petits sabots estampillés par les banquiers ou par

Source : BIU Cujas

de gros commerçants qui en garantissent le poids. Ce n'est pas là une monnaie véritable au sens moderne du terme. Ces pays ne sont pas monométallistes argent. Ce sont seulement des pays à circulation d'argent.

Pays monométallistes argent à la veille de la guerre

Au contraire, étaient monométallistes argent au sens strict du terme, avant la guerre, le Maroc, l'Abyssinie, la Perse, l'Afghanistan, la Bolivie, l'Equateur.

Dans tous ces pays il n'y avait pas ou peu d'or en circulation et, dans la mesure où l'or circulait il n'avait pas le caractère de monnaie véritable. Les pièces d'or étaient admises dans les transactions en tant que lingots d'or, donc à un cours qui variait suivant les circonstances. Il n'existait pas de rapport fixe de valeur entre l'or et l'argent.

Inconvénient du monométallisme argent avec circulation d'or: instabilité de la valeur de l'or

Ce système du monométallisme argent peut fonctionner (et a fonctionné) dans de grands pays pendant longtemps, quand, en fait, il y a peu d'or en circulation. Mais lorsque sous l'influence de causes dont nous reparlerons, l'usage de l'or se développe le monométallisme argent présente un inconvénient grave. L'or n'ayant pas une valeur monétaire fixe, le particulier auquel on offre un lingot d'or, ne sait pas très exactement quelle en est la valeur véritable. Cette valeur varie de jour en jour comme celle d'une marchandise quelconque. Seuls les spécialistes, les techniciens, banquiers, financiers, gros commerçants, peuvent l'accepter en paiement sans courir ce risque. Aussi, dès que l'or se répand, le public demande-t-il aux autorités compétentes l'abandon du système et son remplacement par un autre régime décernant à l'or une valeur monétaire invariable.

En fait, dans la seconde moitié du XIXme siècle, l'or se répandit peu à peu dans les transactions en conséquence d'un fait capital qui domine l'histoire monétaire moderne; l'accroissement considérable de la production de l'or. Si nous comparons deux périodes de durée très inégale; d'une part, la longue période qui va de la découverte de l'Amérique (1492) à 1840 et d'autre part, la période de 1840 au début du XXme siècle, nous constatons que de 1492 à 1840, il a été extrait environ 4 millions de kilogs d'or. De 1840 à 1906 plus de 13 millions de kilogs. Dans un espace de 60 années, a été jetée sur le marché une quantité d'or plus que triple de celle qui avait été produite au cours de trois siècles et demi, de sorte que le stock d'or existant qui, en 1840 atteignait au maximum 3 millions de kilogs d'or (une partie des quantités ex-

Augmentation de la production ou du stock d'or dans la seconde moitié du XIXme siècle

Source : BIU Cujas

traites ayant disparu, s'étant usée ou perdue,) a presque quintuplé en 60 ans.

Elle a entraîné la faillite du monométallisme argent.

Un tel fait devait exercer une influence profonde sur les systèmes monétaires et, en particulier, déterminer la faillite générale du monométallisme argent. Du jour où l'or se répandit, il devint impossible de le laisser circuler avec une valeur chaque jour variable. C'est pourquoi les grands pays après s'être ralliés au monométallisme argent, furent amenés dans la seconde moitié du XIXme siècle, à l'abandonner. La France (qui, sous la Révolution était monométalliste argent) l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande renoncent à ce système et se trouvent alors en présence d'un dilemne. Il leur faut choisir entre deux solutions: 1° substituer comme monnaie principale l'or à l'argent, en réduisant l'argent au rôle de monnaie d'appoint c'était le monométallisme or/ 2° donner à l'or une valeur fixe, sans lui subalterniser l'argent et avoir par conséquent, deux monnaies principales; c'était le bimétallisme.

remplacé par le monométallisme or ou le bimétallisme.

Section II

Le monométallisme-or

Le monométallisme or comporte une circulation argent et billon.

Le monométallisme or est un système encore relativement simple, et cependant déjà plus compliqué que le monométallisme argent. Tandis que le monométallisme argent ne comportait généralement qu'une faible circulation d'or, le monométallisme or comporte toujours une circulation d'argent. Si un système monétaire utilisait uniquement l'or et le bronze, sans métal intermédiaire, il faudrait pour les expressions monétaires moyennes, une pièce d'or très petite ou une pièce de billon très grande; elles seraient également incommodes. Les systèmes qui adoptent le monométallisme or se servent donc quand même de l'argent.

Mais les monnaies d'argent n'ont pas une valeur variable

La question est alors de savoir la situation qu'il faut faire à l'argent. On aurait pu penser à donner à l'or la qualité de monnaie principale et à admettre la circulation de l'argent en lui laissant son caractère de lingot, en l'acceptant dans les échanges pour sa valeur commerciale. Mais c'eut été simplement deplacer la difficulté sans la supprimer; avec le monométallisme argent, il était malaisé de connaitre la valeur variable de l'or; le même gêne se fut présentée pour la valeur variable de l'argent.

Source : BIU Cujas

On n'a donc pas pu s'arrêter à cette solution. Il a fallu trouver un système qui donne à l'or le caractère d'une monnaie principale et à l'argent celui d'une monnaie secondaire (en établissant un rapport fixe de valeur entre l'or, d'une part, l'argent et le billon d'autre part.

Un rapport fixe de valeur existe entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent

Empruntons un exemple à l'Angleterre qui, à la veille de la guerre, était le type du pays monométalliste or. En Angleterre, l'unité monétaire était la livre sterling, qui d'après la loi de 1816 représentait un poids d'or fin de 7 gr.32. A côté de cette pièce d'or la loi avait créé une pièce d'argent, le shilling, qui pesait d'après la loi 5 gr.23 d'argent fin. Enfin, une troisième décision légale avait décidé qu'il faudrait 20 shillings d'argent pour faire une valeur monétaire égale à celle de la pièce d'or d'une livre.

Il faut bien comprendre ce que supposait implicitement la coexistence de ces trois règles. Ces 20 shillings d'argent avaient un poids déterminé par la loi. Puisqu'un shilling représentait 5 fr.23, 20 shillings représenteraient un poids d'argent 20 fois plus élevé, 104 gr.60. D'autre part, la livre, monnaie d'or dont la valeur monétaire était égale à celle de 20 shillings, avait un poids fixé par la loi à 7 gr.32.

Le système monétaire anglais. Rapport fixe de 14,29.

Voilà donc deux poids, l'un d'argent (104 gr.60) l'autre d'or, (7 gr.32) qui d'après la loi anglaise ont une valeur monétaire égale.

Si nous divisons 104,60 par 7,32 nous obtenons pour quotient: 14-29. Ainsi, aux termes du système monétaire anglais, pour avoir la même valeur de monnaie en or et en argent, il fallait un poids en argent 14,29 fois supérieur au poids en or. Inversement, si l'on met dans une balance deux poids égaux de monnaie d'or, et de monnaie d'argent, un kilogramme de pièces d'or et un kilogramme d'argent, lespièces d'or représentent une valeur 14,29 fois supérieure à celle des pièces d'argent. On traduisait tout ce système en disant qu'en Angleterre le rapport légal de l'or et de l'argent était de 1 à 14,29. Plus brièvement encore, les techniciens disaient que le rapport anglais était "du 14-29".

Bien entendu le rapport fixé par la loi anglaise n'était pas arbitraire. Ce n'est pas au hasard que le législateur en 1816 avait choisi 14-29. Ce rapport correspondait, à ce moment là, au rapport de l'or à l'argent, sur le marché des lingots. Car il faut toujours se souvenir que l'or et l'argent ne servent pas uniquement comme monnaies. Des gens recherchent l'or et l'argent pour d'autres usages, tels que les fabrications de bijoux, l'orfèvrerie, etc...Il y a donc un marché de

Source : BIU Cujas

l'or-lingot et de l'argent lingot. En 1816, le rapport commercial de l'or à l'argent, était approximativement de 14,29, c'est-à-dire que, sur le marché des lingots de Londres, un lingot d'or, pesant le même poids qu'un lingot d'argent, se vendait 14,29 fois plus cher. Le rapport monétaire a donc été adopté parce qu'il correspondait au rapport commercial.

Mais le rapport monétaire est resté fixé, tandis que le rapport commercial a varié

Seulement, ce rapport, naturel à l'origine, est devenu ensuite arbitraire, artificiel. Du fait qu'il a été inscrit dans la loi, le rapport monétaire de l'or à l'argent est depuis 1816 fixé ne varietur, tandis que, sur le marché des lingots, le rapport de l'or et de l'argent, comme de toutes les marchandises, allait être variable.

Dépréciation graduelle de l'argent au XIXème siècle

A la veille de la guerre, sur le marché des lingots, l'or et l'argent étaient entre eux dans le rapport non plus de 1 à 14,29 mais de 1 à 30. Pour avoir, sur le marché, des lingots de valeur équivalente, il fallait prendre un lingot d'argent pesant 30 fois plus que le lingot d'or. Dans le commerce l'or et l'argent s'échangeaient donc dans le rapport de 30 à 1. Au point de vue monétaire, c'était toujours la proportion de 1 à 14,29 qui restait en vigueur.

L'argent devient par conséquent une mauvaise monnaie.

Quelles étaient les conséquences de cette discordance ?

Le shilling continuait à avoir la même valeur monétaire, mais il avait, comme lingot, une valeur commerciale beaucoup moindre qu'au début du XIXème siècle. L'argent était devenu ce qu'on appelle une "mauvaise monnaie"; c'est-à-dire une monnaie dont la valeur nominale est supérieure à la valeur commerciale. La valeur nominale, le pouvoir d'achat du shilling, sa force libératoire, étaient en 1914 comme en 1816 le 1/20ème de la livre. Sa valeur réelle, c'est-à-dire sa valeur sur le marché des lingots, sa valeur commerciale, s'était effondrée d'environ moitié.

Mais précisément, en prévision de cette discordance entre le rapport légal immuable et le rapport commercial destiné à se modifier, la loi anglaise de 1816 avait pris, à l'égard des pièces d'argent, deux dispositions qui achèvent de préciser la physionomie du système monétaire britannique.

Force libératoire limitée

1°.- Elle avait donné aux pièces d'argent une force libératoire limitée. A la différence de la livre sterling, la pièce d'argent, dans le système anglais, n'était qu'une monnaie d'appoint; le shilling n'avait force libératoire que jusqu'à 2 livres. Un individu, débiteur de 5 livres, par exemple ne pouvait donc pas

Source : BIU Cujas

obliger son créancier à recevoir cette somme en shillings d'argent.

Absence de frappe libre pour elle.

2°.- La loi de 1816 avait écarté la frappe libre pour les monnaies d'argent. Tandis que le porteur d'un lingot d'or pouvait à tout moment, se présenter à l'Hôtel des monnaies britanniques et demander, en échange de son lingot, un poids égal de monnaie d'or, le possesseur d'un lingot d'argent ne le pouvait pas.

La discordance des rapports légal et commercial n'avait pas d'inconvénient.

La discordance croissante entre le rapport légal et le rapport commercial n'avait, par suite pas d'inconvénient. On savait que les pièces d'argent étaient de la mauvaise monnaie, et l'on ne s'en inquiétait pas. Quant à l'Etat britannique, il réalisait, du fait de cette discordance, un avantage appréciable quand il frappait de nouvelles pièces d'argent car il se procurait les lingots d'argent à bas prix sur le marché commercial, et il bénéficiait de la différence entre la valeur commerciale et la valeur monétaire des shillings qu'il lançait dans la circulation.

L'Etat en bénéficiait lorsqu'il frappait des pièces d'argent.

Donc, le monométallisme or, avec une seule monnaie principale, l'or, et des monnaies d'appoint, l'argent, et le bronze, pouvait parfaitement fonctionner.

Adoption du minométallisme or par de nombreux Etats

De fait, il faut adopté successivement, avec des modalités diverses, par l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, les Etats Scandinaves, le Japon, l'Egypte et certains Etats Balkaniques.

Section III

Le bimétallisme

Le bimétallisme est la solution qu'ont été amenés à adopter les pays qui renonçant au monométallisme argent, n'ont pas voulu se convertir radicalement au monométallisme or.

§. I - La définition du bi-métallisme

Les trois caractères du bimétallisme

Le bimétallisme s'analyse en trois caractères. Les deux premiers sont propres au bimétallisme. Le troisième lui est commun avec le monométallisme or. Il convient cependant de le mettre en lumière, parce que toutes les difficultés du système bimétalliste viennent de la coexistence des deux premiers caractères et du troisième.

1°.- Les pièces d'or et d'argent ont, les unes

Source : BIU Cujas

et les autres, force libératoire illimitée.

La force libératoire illimitée de l'or et de l'argent

2°.- Pour les deux métaux, or et argent, existe la frappe libre.

3°.- Un rapport légal de valeur monétaire existe entre les deux métaux.

Frappe libre de l'or et de l'argent.

Pour mieux comprendre le système bimétalliste prenons un exemple pratique, emprunté à l'histoire de la France.

Sous la Révolution, le législateur français avait d'abord décidé que les pièces d'or pourraient circuler sans avoir une expression monétaire fixe; elles étaient reçues en paiement pour leur valeur commerciale véritable. A l'usage, le public n'admit pas cette solution. Il demanda impérieusement un système meilleur, comportant une valeur fixe des deux métaux. Une loi ultérieure essaya de lui donner satisfaction: c'est la loi du 7 Germinal an XI (28 Mars I803) qui a posé les bases fondamentales de notre système monétaire, tel qu'il subsistait encore à la veille de la guerre de I9I4

Rapport fixe de la valeur monétaire entre les deux métaux.

Rapport de valeur monétaire entre l'or et l'argent I5,50

La loi du 7 Germinal an XI institue, comme unité monétaire, le franc, pièce d'argent pesant 5 grammes au titre de 900/I000 de fin. En même temps, elle déclare que, dans un kilog d'or, au titre de 900/I000 on taillera I55 pièces de 20 francs. Avec un kilogramme d'or, on obtient donc une valeur de I55 X 20, soit : 3.I00 Frs.

Mettons un kilog de pièces d'or sur un plateau d'une balance, Si dans l'autre plateau on place 1 kilog d'argent, comme nous savons que la pièce d'argent de un franc pèse 5 grammes, nous pouvons dire que ce second plateau contient une valeur monétaire de 200 frs. Avec deux poids égaux de 1 kilog, nous fabriquons donc d'un côté 3.I00 francs, en pièces d'or, et de l'autre côté 200 francs en pièces d'argent. De là se déduit le rapport légal entre les deux métaux dans le système français. Il est de 3.I00 : 200 ou I5,5. Le rapport français est "du I5 I/2". Si nous avons deux masses de pièces françaises d'or et d'argent du même poids, la masse d'or a une valeur monétaire de I5,5 fois supérieure à celle de l'argent; si nous avons deux tas de pièces de même valeur monétaire, le poids des pièces d'argent est I5,5 fois supérieur à celui des pièces d'or.

La pièce d'or et la pièce d'argent de 5 francs.

Ce qui achève de montrer que le rapport de I5 I/2 caractérise le régime de la loi du 7 Germinal an XI, c'est qu'il a existé, à un certain moment, dans le système monétaire français, deux pièces de 5 francs, l'une d'argent, l'autre d'or. Leur poids respectif était

Source : BIU Cujas Reproduction interdite

de 25 grammes pour la pièce d'argent et de 1 fr.6I3 pour la pièce d'or. Or, il y a la même relation entre 25 et I.6I3 qu'entre I5,5 et 1.

§. 2 - Le détraquement du bimétallisme

Discordance entre le rapport légal et le rapport commercial variable

Pour comprendre les raisons du détraquement du bimétallisme, il faut nous rappeler qu'il existe, sur le marché des lingots d'or et d'argent, un cours commercial, soumis à d'incessantes variations. Du moment que le système monétaire, bimétalliste ou monométalliste, fixe un rapport immuable (en France I5,5) entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent, tandis que le rapport commercial est soumis à des variations incessantes, il est fatal (même si au premier moment la concordance existe entre le rapport légal et le rapport commercial) que cette concordance ne subsiste pas indéfiniment. Puisque le rapport légal est fixe, et que le rapport commercial varie, il y aura nécessairement des discordances.

Baisse de valeur de l'or sous le Second Empire

En fait, au cours du XIXème siècle, et surtout dans sa seconde moitié, il y eut des discordances très nettes en des sens différents. Sous le Second Empire on découvre des mines d'or très riches, ce qui entraine sur le marché des lingots, une diminution de la valeur de l'or. Il en résulte que le rapport commercial de l'argent à l'or, ne se maintient pas de I à I5,5. Que devient-il? Dans quel sens évolue-t-il, du fait de l'abondance de l'or? Du moment que la valeur de l'or baisse, on obtiendra, pour une même quantité d'or, une moindre quantité d'argent. Le rapport passe de I - I5,5 à I-I5.

Effondrement de la valeur de l'argent après I870

Après I870 nouvelle discordance, en sens inverse et beaucoup plus forte. Sous l'empire de causes que nous exposerons plus loin, la valeur commerciale de l'argent s'effondre. Puisque l'argent vaut moins qu'auparavant, pour avoir une valeur équivalente à un kilog d'or, il faut donner, non plus I5,5 mais I6.I7.I8 et à un moment jusqu'à 3I kilogs d'argent.

Rappelons nous par ailleurs, que le bimétallisme suppose la frappe libre pour les deux métaux. Et n'oublions pas que, dans la seconde moitié du XIXme siècle si certains pays comme la France sont bimétallistes d'autres se sont rangés au monométallisme or, l'Angleterre par exemple). La frappe libre y existe, pour l'or mais non pour l'argent.

Comment la dépréciation de l'argent a

Placé dans cette ambiance, le régime bimétalliste ne tarda pas à se trouver faussé.

Source : BIU Cujas

faussé le bimétallisme

Prenons, pour raisonner, un exemple concret, emprunté à l'histoire monétaire après 1870, au moment où la dépréciation de l'argent est déjà assez notable, puisque le rapport commercial est de 1-17. Le fonctionnement du système bimétalliste a été compromis par l'intervention de deux éléments; les paiements que les Français avaient à faire à l'étranger, et la spéculation.

Les paiements des Français à l'étranger

1°.- Les paiements à l'étranger.

Soit un Français, débiteur d'un anglais, pour une valeur monétaire de 3.100 francs. Si son créancier était Français, il pourrait à volonté le régler en or ou en argent. Le créancier serait obligé d'accepter puisque, sous le régime bimétalliste intégral, l'or et l'argent ont cours légal et force libératoire illimitée. Il serait d'ailleurs indifférent au débiteur de payer en or ou en argent.

Le créancier étranger n'accepte les pièces d'argent qu'à leur valeur commerciale inférieure à leur valeur réelle.

Les choses changent si le créancier est étranger (Anglais par exemple). La règle du cours légal édictée par l'autorité française ne vaut que sur le territoire national. Elle ne s'impose pas aux créanciers anglais Si le débiteur français offre à son créancier britannique de le payer en or ou en argent, à son choix, le créancier lui dira: "J'accepte à la rigueur d'être payé en argent, mais comme les pièces françaises d'argent que vous m'enverrez, je ne puis pas m'en servir dans les paiements en Angleterre, je ne pourrai que les prendre au poids. Or, en ce moment, le rapport commercial est de 17. Si vous voulez me donner en argent l'équivalent commercial de 1 kilog d'or; il faut m'envoyer 17 kilogs d'argent et non 15,5". Le débiteur aurait beau objecter que dans la circulation française 15 K.5 d'argentfont 3.100 frs. comme 1 kilog d'or". Peu m'importe répliquera le créancier britannique. Puisque je ne vis pas en France, donnez-moi 1 kilog de pièces d'or ou 17 kilogs de pièces d'argent.

Le débiteur français avait donc intérêt à envoyer des pièces d'or.

Or, ces 17 kilogs de pièces d'argent, représentaient une valeur monétaire française de 3.400 francs. Le débiteur français ayant à faire un paiement à l'étranger avait donc le choix entre l'envoi de 3.100 frs. en pièces d'or ou 3.400 francs en pièces d'argent? Il n'hésitait naturellement pas à envoyer de l'or et non de l'argent. Tous les paiements que les débiteurs nationaux ont à faire aux créanciers étrangers vont donc être effectués en or, c'est-à-dire dans celle des deux monnaies qui n'est pas dépréciée. Résultat: les pièces d'or vont partir à l'étranger. On ne verra plus l'or dans les relations entre débiteurs et créanciers français. Les débiteurs paieront leurs créanciers français en argent, s'abritant derrière le force libératoire illimitée de l'argent, sur le rapport de 1 à 15,5.

Source : BIU Cujas

D'où un exode de lor à l'étranger

Ce mécanisme a donc pour conséquence, l'exode des pièces d'or. Toutefois, si les paiements à l'étranger avaient été seuls en cause, ils n'auraient peut être pas suffi à détraquer le système bimétalliste. Nous avons supposé que le Français était obligé de payer son créancier anglais en monnaie métallique. En fait, comme on le verra plus tard, les règlements internationaux ne se font pas normalement en monnaie métallique, mais plus simplement par compensation; les créances des Français sur les Anglais, et des Anglais sur les Français, se neutralisent dans la mesure où aux Français débiteurs d'Anglais, correspondent des Anglais débiteurs de Français. Les opérations se règlent alors par compensation réciproque et sans envoi d'argent.

Cet exode est limité au solde débiteur de la balance des comptes non réglé par compensation.

Le raisonnement gardé toutefois sa force quand les relations commerciales et financières entre la France et l'Angleterre se soldent défavorablement pour la France, c'est-à-dire quand les Français débiteurs d'Anglais sont plus nombreux que les Anglais débiteurs de Français. La compensation une fois faite, il reste un solde passif au compte des Français; une partie des dettes ne sont pas éteintes. Pour ce solde défavorable de la balance des comptes, les paiements se font en métal. Le raisonnement reprend sa vigueur c'est de l'or qui sort.

La spéculation

2°.- La spéculation.

A côté des paiements à l'étranger, un autre élément plus général et plus important vint bouleverser complètement le système bimétalliste: la spéculation

Plaçons-nous encore après 1870, à l'époque où le rapport légal est de 15,5 et le rapport commercial de 17. En France, règne le bimétallisme, avec la frappe libre de l'or et de l'argent; en Angleterre, la frappe est libre pour l'or seulement. Il se trouva des spéculateurs pour réaliser l'opération suivante, très fructueuse. Ils se procuraient un kilog d'or, sous une forme quelconque, en lingot ou en monnaie frappée. Ils le transportaient sur le marché commercial de Londres. A l'aide de ce kilog, ils achetaient de l'argent ils pouvaient s'en procurer 17 kilogs. Ils revenaient en France avec ces 17 kilogs d'argent et se présentaient à l'Hôtel des Monnaies. En supposant la loi de Germinal An XI toujours intégralement appliquée, c'est-à-dire la frappe libre pour l'or et l'argent (1), ces spécu-

---

(1) En fait, on le verra plus loin, la frappe libre existait encore, à cette époque, pour la pièce d'argent de cinq francs, ce qui suffisait pour permettre le jeu de la spéculation exposée au texte.

Source : BIU Cujas

lateurs pouvaient avec leurs 17 kilogs d'argent, obtenir (sous déduction des frais de frappe) 17 kilogs de pièces françaises d'argent. Celles-ci représentaient

Son mécanisme

une valeur, non plus de 3100 francs, mais de 3400 francs que les spéculateurs écoulaient ensuite dans la circulation française. Le bilan de l'opération était au point de départ: 1 kilog. d'or, d'une valeur de 3100 francs, à l'arrivée 17 kilogs de pièces françaises d'argent, d'une valeur de 3400 francs, l'opération rapportait 300 francs.

Ses résultats.

Naturellement, cette spéculation devint de plus en plus fructueuse, à mesure que s'accentua la dépréciation de l'argent, et que le rapport passa de 17 à 18, 19,20 etc....

Sorties de l'or

Quels en étaient les résultats?

A celui qui s'y livrait il fallait au départ; un kilog d'or. La manière la plus simple de se le procurer était de drainer un kilog de pièces françaises d'or, qu'il emportait à l'étranger. L'or français disparaissait donc.

Augmentation de la circulation française de pièces d'argent

2ème résultat: l'Hôtel des Monnaies était obligé de transformer le lingot d'argent en pièces d'argent.

En même temps que la circulation française se vidait de son or, elle se remplissait donc d'argent. Très vite, par cette pratique spéculative, l'or devint invisible, cependant que la circulation française était submergée par les pièces d'argent.

Le loi de Gresham. La mauvaise monnaie chasse la bonne.

On a exprimé cette situation dans une formule dont le succès vient de ce qu'elle est simple et pittoresque. On en trouve les origines dans une comédie d'Aristophane. Sa forme définitive est dûe au Chancelier britannique Thomas Gresham, d'où son nom de loi de Gresham. "Quand, dans un pays, deux monnaies légales sont en circulation, la mauvaise monnaie chasse la bonne.

Un pays qui adopte le régime bimétalliste se condamne ainsi à n'avoir pratiquement dans sa circulation intérieure, que des pièces de monnaie dépréciée.

Section IV

Les correctifs du bimétallisme

Le bimétallisme International

Ces correctifs dont l'un demeura théorique, et dont l'autre fut appliqué en réalité, visent à conserver le bimétallisme en le remaniant sur les points où il s'était montré défectueux.

Source : BIU Cujas

§. I - Le bimétallisme international

Les partisans de ce système proposaient une entente, non pas nécessairement entre tous les Etats du monde mais entre les principaux Etats, entente qui aurait pour objet de fixer d'une manière uniforme le rapport monétaire entre l'or et l'argent.

Ce rapport uniforme éviterait l'exode de la bonne monnaie et l'afflux de la mauvaise.

Les inconvénients incontestables du bimétallisme, disaient-ils, disparaitront si les principaux Etats adoptent un rapport légal fixe, uniforme, entre l'or et l'argent. D'où vient en effet la déformation du bimétallisme? Des paiements à faire à l'étranger, et du jeu de la spéculation. Or, ces deux opérations sont rendues possibles par le fait que, en France, à un moment donné, existe un certain rapport entre l'or et l'argent avec frappe libre, tandis que, dans un autre pays (l'Angleterre par exemple) fonctionne un régime monétaire différent, sans frappe libre de l'argent. Si tous les grands Etats s'entendaient pour adopter, par exemple, le rapport de I à I7 avec frappe libre des deux métaux, il y aurait dans tous les pays, équivalence entre 1 kilog d'or et I7 kilogs d'argent. S'il en était ainsi, il serait complètement indifférent au créancier anglais de recevoir en paiement 1 kilog d'or ou I7 Kilogs d'argent; et il serait indifférent au débiteur d'envoyer 1 kilog d'or ou I7 kilogs d'argent, puisque, dans les deux pays, l'or et l'argent seraient dans le rapport de valeur de I à I7.

Le rapport commercial s'y conformerait

Les partisans du bimétallisme international allaient plus loin; ils prétendaient que si tous les Etats se mettaient d'accord pour adopter un rapport monétaire uniforme le rapport commercial devrait s'y adapter. S'il est vrai que l'or et l'argent servent à fabriquer des objets d'art, des bijoux, de l'orfèvrerie, il est incontestable que cette utilité est peu de chose, comparée au débouché formidable qu'est l'emploi de l'or et de l'argent comme monnaie. La commande des Hôtels des Monnaies en or ou en argent, est si manifestement l'exutoire principal des lingots d'or et d'argent, que, le jour où l'on saurait que tous les Hôtels des Monnaies font leur commandes sur la base du rapport de I à I7, ce rapport s'imposerait sur le marché des lingots et déterminerait la valeur commerciale de l'argent.

Echec du bimétallisme international

Pourtant, malgré l'âpreté et l'ampleur des campagnes menées aux Etats-Unis, et en France, en faveur du bimétallisme international, cette thèse n'a pas réussi à

Source : BIU Cujas

triompher. Elle était, en effet, moins solide qu'elle ne paraissait à première vue; à l'application, elle se serait heurtée à des difficultés sans doute insurmontables.

Modalités d'application proposées

Au moment où on la soutenait, la déchéance de l'argent était un fait déjà accompli sur le marché des lingots. On était loin du rapport initial de I à I5,5 On pouvait dès lors concevoir deux modalités dans l'application du rapport uniforme proposé par le bimétallisme international.

Adopter le rapport I5,5

Les plus hardis préconisaient l'adoption d'un rapport monétaire ne tenant pas compte de la déchéance commerciale de l'argent. Ils suggéraient de reprendre, par une convention internationale, le rapport du début du XIXème siècle, I à I5,5.

Adopter un rapport adapté à la dépréciation de l'argent.

D'autres se montraient plus prudents; ils se résignaient à la dépréciation acquise de l'argent. Mais ils voulaient empêcher qu'elle ne s'aggravât et ils proposaient, pour rapport monétaire uniforme, le rapport de I à 20 par exemple.

L'une et l'autre de ces modalités devaient rencontrer de sérieuses difficultés.

Le rapport international de I5,5 aurait stimulé à l'excès la production de l'argent.

A - Imaginons que les Etats se soient entendus pour revenir, par un accord commun, au rapport de I à I5,5 Dans les décades qui venaient de s'écouler, on avait, quand le rapport commercial était de I à 20, continué à extraire l'argent des mines. Donc les exploitations de mines d'argent étaient encore rémunératrices. Supposons que, par une décision internationale, les Hôtels des Monnaies de tous les grands pays s'engagent à frapper en monnaie d'argent, les lingots sur la base de I5,5 kilogs. I5,5 d'argent auraient désormais valu ce que, la veille, valaient 20 kilos d'argent. Par cette décision, on aurait donc augmenté très sensiblement la valeur des lingots d'argent.

Le résultat aurait été la mise en exploitation à un degré intense, de nouvelles mines d'argent, par l'appat de ce bénéfice inattendu. Les Hôtels des Monnaies au lendemain de l'établissement de cette parité, auraient été submergés par l'apport des producteurs d'argent, au moment même où le public se rendait compte que les monnaies d'argent étaient incommodes, encombrantes, et où l'accroissement de la production de l'or permettait de jeter, dans la circulation une quantité d'or suffisante pour alimenter les paiements; il y avait quelque chose d'irrationnel dans cette opération.

B - Cet inconvénient n'existait plus, si l'on adoptait, comme rapport uniforme, le rapport de I à 20. Il n'y avait plus de prime à l'exploitation de nouvelles mines argentifères. Mais un autre inconvénient, particulièrement pour la France, fit écarter cette solution

Source : BIU Cujas

L'adoption comme rapport monétaire du rapport commercial aurait entrainé la refonte des pièces d'argent au préjudice de l'Etat et de la Banque de France.

Supposons consacré internationalement le rapport de I à 20. L'adoption de ce rapport eut entrainé la nécessité de refondre les pièces d'argent françaises, notamment les pièces de 5 francs. Le jour où serait adopté comme rapport monétaire, le rapport commercial de I à 20, la pièce de 5 francs n'aurait plus qu'une valeur réelle de 3 frs.75 environ. Il aurait donc fallu la refondre.

Quelles auraient été les victimes de l'opération? C'eut été l'Etat français qui aurait reçu des pièces de 5 francs et les aurait relancées dans la circulation pour 3 frs.75. C'eut été aussi la Banque de France qui avait une très grosse encaisse métallique constituée, pour une fraction importante de pièces d'argent de 5 frs. Si l'on refondait ces pièces, on diminuait sensiblement la valeur de son encaisse argent.

Aussi fut-on obligé de renoncer aux projets du bimétallisme international sous leurs deux modalités. Cependant, on ne pouvait pas s'en tenir au bimétallisme. Comme on ne voulait pas, en France, en venir au monométallisme or, il fallut trouver un système intermédiaire qu'il nous reste à exposer.

§. 2 - Le bimétallisme incomplet

Caractère empirique des correctifs appliqués.

Le bimétallisme incomplet appelé aussi bimétallisme boiteux, n'est pas une conception doctrinale, mais le résultat d'une série de remaniements empiriques, nécessités par les circonstances. On ne peut bien comprendre le système monétaire français, tel qu'il fonctionnait à la veille de la guerre que si l'on retrace l'histoire rapide de ces remaniements successifs, dont chacun a correspondu à un état de fait temporaire.

Découverte de mines d'or sous le Second-Empire

Prenons pour point de départ, le bimétallisme intégral institué par la loi du 7 Germinal an XI, impliquant frappe libre et force libératoire illimitée, pour l'or et pour l'argent, avec rapport de I à I5,5 entre la monnaie d'argent et la monnaie d'or. Sous le Second Empire on découvre en Californie et en Australie, des gisements extrémement riches, d'où accroissement de la production annuelle de l'or, et baisse de la valeur de l'or sur le marché des lingots. Par suite, une discordance se produisit entre le rapport légal et le rapport commercial de l'or et de l'argent.

Elle entraine une baisse de

Dans le troisième trimestre de I859, le rapport commercial était de I à I5,03, au lieu de I5,5. Cette discordance légère cependant, suffit à détruire l'é-

Source : BIU Cujas

l'or et l'exode de l'argent.

quilibre du système bimétalliste français, par le fait des paiements à l'étranger et de la spéculation A l'inverse de l'hypothèse précédemment analysée, ces paiements et cette spéculation entraînaient la sortie de l'argent. C'est l'or qui était la mauvaise monnaie c'est-à-dire la monnaie dépréciée. La bonne monnaie, c'est-à-dire l'argent, filait à l'étranger, et l'or restait exclusivement réservé aux paiements à l'intérieur.

Les financiers anglais viennent chercher en France les pièces d'argent pour régler le passif britannique aux Indes

La spéculation fut en partie l'oeuvre des banquiers britanniques, qui avaient à faire, pour leur pays, d'importants paiements aux Indes. Pour saisir le mécanisme de cette spéculation, qui a joué un rôle décisif, il faut savoir que l'Inde n'acceptait alors en paiement que l'argent, et que la balance des comptes entre l'Inde et l'Angleterre (c'est-à-dire le rapport des créances et des dettes) se soldait par un passif important au compte de l'Angleterre; d'où la nécessité pour l'Angleterre d'envoyer chaque année aux Indes du métal argent.

Comment allaient procéder les banquiers anglais? Supposons qu'ils eussent été obligés de se procurer le métal argent sur le marché britannique. Le rapport commercial était alors de I à I5,03. Ils auraient donné 1 kilog d'or, soit en lingots, soit en monnaie, et obtenu I5 kilogs 03 d'argent. Grâce au système bimétalliste français, ils avaient un moyen d'opérer plus fructueusement. C'était d'envoyer à Paris, à l'Hôtel des Monnaies, 1 kilog d'or, en demandant la transformation en pièces d'or. Ils recevaient d'après la loi de Germinal an XI, I55 pièces de 20 francs en or. Puis, ils échangeaient ces pièces d'or françaises contre des pièces françaises d'argent. En échange de leurs I55 louis d'or (soit 3I00 francs) ils se procuraient ainsi 620 pièces de 5 francs (soit également 3I00 francs).

Une fois cette opération terminée, ils avaient en mains des pièces d'argent représentant I5 kilogs 5 d'argent. Grace à ce détour, avec 1 kilog d'or, ils avaient obtenu I5 kilogs 5 d'argent sur le marché français, alors que, sur le marché commercial anglais, ils auraient obtenu seulement I5 Kilogs 03. Ils gagnaient environ I/2 kilog d'argent. Si l'opération était répétée souvent, elle était très fructueuse.

Disparition de l'argent de la circulation monétaire en France

Plus de 2 milliards de pièces françaises d'argent furent ainsi fondues et refrappées pendant cette période aux Hôtels des Monnaies de Bombay et de Madras. Le résultat pour la circulation française, fut la disparition de l'argent qui était alors bonne monnaie. C'était une conséquence très fâcheuse pratiquement, parce que la circulation française fut privée tout à coup des

Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

pièces d'argent de 5 frs. 2 frs. 1 fr. 0 fr.50 et 0 fr.2

En raison des réclamations très vives du public géné dans ses transactions quotidiennes les pouvoirs publics furent obligés d'intervenir en France et aussi dans les pays voisins bimétallistes.

L'union monétaire latine la convention du 23 Décembre I865

Par une convention du 23 Décembre I865, quatre pays: la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique s'entendirent pour constituer l'Union Monétaire latine. Ils décidèrent d'abaisser le titre des pièces d'argent de 900/I000 à 835/I000. La valeur intrinsèque des pièces d'argent était ainsi sensiblement diminuée, et cette diminution était même telle que les pièces d'argent devinrent immédiatement de la mauvaise monnaie d'une valeur réelle notablement inférieure à leur valeur nominale.

Abaissement du titre des pièces d'argent.

Aussi les pays signataires de l'Union latine convinrent-ils en même temps de retirer aux pièces d'argent, la qualité de monnaie principale, c'est-à-dire le pouvoir libératoire illimité et la frappe libre. En prenant cette mesure, ces pays abandonnèrent le bimétallisme intégral, dont le caractère essentiel est d'attribuer aux deux métaux frappe libre et force libératoire illimitée.

Retrait de leur caractère de monnaie principale

Exception pour la pièce d'argent de 5 frs.

Cependant ils n'adoptaient pas le monométallisme or, parce qu'ils laissaient en dehors de la réforme ainsi édictée, la pièce d'argent de 5 frs. Ils lui gardaient sa force libératoire illimitée sa frappe libre, son titre de 900/I000. En cela, ces pays restaient donc bimétallistes partiellement, puisque leurs pièces de 5 francs demeuraient monnaie principale comme l'or.

Comme il n'était rien changé à la condition juridique de la pièce de 5 francs, il n'était pas porté remède, pour elle, à la situation antérieure. La spéculation allait continuer à la faire disparaître de la circulation française. Les pays signataires de l'Union latine décidèrent, pour parer à l'absence de la pièce d'argent de 5 francs, de frapper des pièces de 5 francs en or; c'est à ce moment qu'une même expression monétaire de 5 francs a été représentée par deux pièces l'une d'argent (qu'on ne voyait plus) et l'autre d'or.

La dépréciation de l'argent après I870

Grace à cet ensemble de mesures, on réussit à peu près à corriger les inconvénients du système monétaire Les choses restèrent sans changement jusqu'en I870. A moment, le bimétallisme a de nouveau été faussé parce que commence à se produire la dépréciation de l'argent qui va s'accentuer par la suite. Il en résulte une discordance entre le rapport légal et le rapport commercial, mais en sens inverse de la précédente. Le rapport commercial passe de I5,5 à I6,I7,I8 etc...Cette discordance fait jouer le mécanisme des paiements étrangers et de la spéculation. La bonne monnaie, qui cette fois, est l'or, disparaît. On ne trouve plus, dans la circulation

Source : BIU Cujas

Mesures adoptées pour remédier à l'exode de l'or

des pays de l'Union Latine, que des pièces d'argent. Comme la frappe libre n'existe plus que pour les pièces d'or et la pièce d'argent de 5 frs, c'est par le canal de cette dernière que la spéculation va jouer.

Limitation de la frappe libre des pièces d'argent de 5 frs.

Les pouvoirs publics interviennent d'abord par des mesures temporaires, des palliatifs. En Septembre I873 un arrêté ministériel décide, pour entraver la spéculation, de limiter la frappe journalière des pièces d'argent de 5 francs à un maximum de 280.000 francs. Ce n'était plus déjà tout à fait la frappe libre intégrale puisqu'une fois cette limite atteinte, les porteurs de lingots d'argent étaient forcés de repasser le lendemain.

On décida aussi de remettre aux individus qui apportaient les lingots d'argent, un bon permettant de retirer les pièces d'argent dans un certain délai, aussi long que possible, pour faire perdre aux spéculateurs par l'immobilisation des fonds, une partie des bénéfices de l'opération. Ce palliatif fut insuffisant, parce que le bénéfice augmentait avec la dépréciation croissante de l'argent.

Suspension puis suppression de la frappe libre pour la pièce d'argent de 5 frs.

Enfin, une loi du 5 aout I876 suspend temporairement la frappe libre des pièces de 5 frs. Cette mesure est rendue définitive par la loi du 3I Juillet I878. Le 5 Novembre I878 une nouvelle convention internationale intervient entre les quatre Etats de l'Union latine auxquels vient s'en joindre un cinquième, la Grèce. Cette convention édicte la suppression de la frappe libre pour les pièces de 5 francs.

Il ne subsiste plus du bimetallisme que le pouvoir libératoire illimité de la pièce de 5 frs.

A partir de ce moment, les Etats de l'Union Latine pratiquent un régime intermédiaire entre le bimétallisme et le monométallisme, mais plus voisin du monométallisme or que du bimétallisme. Ce régime diffère profondément du bimétallisme en ce que les pièces d'argent ne jouissent plus de la frappe libre et que sauf la pièce d'argent de 5 francs, elles n'ont plus le pouvoir libératoire illimité. Mais le système n'est pas le monométallisme or, puisque, subsiste, pour la pièce de 5 frs. un des attributs de la monnaie principale le pouvoir libératoire illimité. Un individu débiteur de 1 million peut forcer son créancier à recevoir le paiement total uniquement en écus de 5 francs.

La convention de I878, avait un caractère temporaire et pouvait être dénoncée. En fait, elle a survécu jusqu'à la guerre.

Source : BIU Cujas

Chapitre III

LA MONNAIE DE PAPIER.

Autorités émettrices du papier monnaie

La monnaie de papier peut être émise soit par l'Etat, comme l'ont été pendant la Révolution français les assignats, soit par une ou plusieurs banques privées, ayant des rapports avec l'Etat, comme la Banque de France ou la Banque d'Angleterre.

Le cours libre.

Par ailleurs, on distingue la monnaie de papier, à cours libre, à cours légal, à cours forcé. Le cours libre, signifie que la monnaie est facultative, et que personne n'est obligé de l'accepter dans les paiements

Le cours légal.

Lorsque la monnaie a cours légal, les créanciers sont obligés de la recevoir; elle a force libératoire. Ces deux expressions, cours libre et cours légal, s'appliquent à la monnaie de papier, comme à la monnaie métallique.

Le cours forcé.

Au contraire, l'expression de cours forcé n'a d'emploi que pour la monnaie de papier. La monnaie de papier à cours forcé est celle que les individus qui la reçoivent en paiement ne peuvent pas porter à l'établissement émetteur en exigeant de lui le remboursement en espèces métalliques. En d'autres termes, quand la monnaie de papier a simplement cours légal (c'était la situation du billet de banque français avant la guerre) le créancier est obligé de l'accepter en paiement, mais aussitôt qu'il l'a reçue, il peut se présenter à l'établissement émetteur, à la Banque de France, et demander en échange sa valeur en monnaie métallique. Quand la monnaie de papier a cours forcé (c'est le régime du billet de banque français de 1914 à 1918) non seulement les créanciers sont obligés de le recevoir en paiement, mais ils ne peuvent pas exiger, de la Banque de France, le remboursement en espèces.

Monnaie de papier convertible ou inconvertible.

Pour exprimer la même idée, on dit encore, que tantôt la monnaie de papier est convertible (c'est-à-dire peut être transformée en espèces métalliques, demandées à l'établissement émetteur) et tantôt inconvertible.

Le papier-monnaie.

On a coutume d'appeler papier monnaie, le papier inconvertible, quelle que soit l'autorité émettrice. Le papier monnaie peut donc être émis par une banque ou par l'Etat.

Source : BIU Cujas

Section I

La nature originelle du billet de banque.

En fait, les premières monnaies de papier ont été des billets de banque, et il importe de savoir dans quelles circonstances des banques se sont décidées à lancer dans la circulation ces billets. Nous exposerons ainsi le point de départ de la monnaie de papier. Nous verrons ensuite l'évolution qui l'a conduite à sa situation actuelle.

C'est au milieu du XVIIIème siècle qu'apparaît le billet de banque, et l'on en attribue l'invention au fondateur de la Banque de Stockholm, Palmstruch. A la vérité, déjà bien avant Palmstruch, il existait des papiers qui peuvent, à première vue, sembler tout à fait analogues aux billets de banque de Stockholm. Les banquiers d'Italie et de Hollande, ainsi que les orfèvres de Londres émettaient depuis quelque temps déjà des billets. On a même, remontant plus haut dans l'histoire, fait remarquer que les banquiers romains avaient créé et réussi à faire circuler une espèce de billet : le receptum. Mais il existe une différence essentielle entre ces billets et ceux de la banque de Stockholm. Les anciens billets représentaient, purement et simplement de la monnaie métallique que les banquiers et les orfèvres gardaient dans leurs caisses. C'étaient par conséquent des récépissés de dépôts. Si un banquier lançait dans la circulation une certaine quantité de billets, cela signifiait qu'il possédait une somme d'un montant égal, en monnaie métallique. Ses billets étaient donc simplement représentatifs d'espèces contenues dans les caisses de la Banque.

Les billets de la banque de Stockholm au XVIIème siècle

Leur caractère en partie fiduciaire

Ils étaient émis à l'occasion de l'escompte.

La Banque de Stockholm a été la première, à l'instigation de Palmstruch, à greffer l'émission des billets de banque sur ses opérations ordinaires d'escompte et à lancer des billets qui n'étaient que pour partie représentatifs d'espèces métalliques. Or c'est ce caractère d'une monnaie en partie fiduciaire qui est à l'origine du développement moderne de la monnaie de papier.

Comment la Banque de Stockholm procéda-t-elle à ses premières émissions de billets ?

Un commerçant lui présentait un effet de commerce à l'escompte. Normalement, elle aurait dû lui remettre en échange, des espèces métalliques. Elle préférait lui remettre à la place des billets. Quels étaient les avantages de cette opération pour le commerçant et pour le banquier ?

Source : BIU Cujas

Le billet était un effet de commerce substitué à l'effet escompté.

A. Pour le commerçant, à première vue, l'opération semble étrange. S'il apporte à la banque un effet de commerce et s'il demande qu'on l'escompte; c'est qu'il a besoin d'argent liquide, de numéraire. La banque répond à ce besoin si elle lui donne des espèces; on ne voit pas qu'elle le satisfasse si, en échange de l'effet de commerce, elle lui remet un autre papier. Pourtant, à l'origine, le papier de la Banque de Stockholm n'est autre chose qu'un effet de commerce. Le commerçant apporte un effet signé d'un débiteur quelconque : en échange, la banque lui remet un effet signé par elle.

Avantages pour le commerçant.

Cependant, en réalité, l'opération est avantageuse pour le commerçant, car cet effet nouveau, que la Banque de Stockholm lui remet, vaut mieux pour lui que l'effet dont il se dessaisit. Il a un double avantage: il est plus commode et plus sûr.

Le billet est plus commode

I°- Il est d'abord plus commode. Le billet de banque est d'une valeur invariable, tandis que la valeur actuelle d'un effet de commerce ordinaire varie chaque jour. Un effet de commerce de I.000 francs, à échéance du Ier juillet, n'a pas la même valeur au Ier mai, et au Ier juin. En se rapprochant de l'échéance, sa valeur actuelle augmente chaque jour d'une petite fraction. Il faut pour calculer cette valeur rechercher chaque fois combien il reste de jours avant l'échéance, et faire une opération arithmétique.

Il est d'une valeur invariable.

Au contraire, l'effet de commerce nouveau, que la Banque de Stockholm substitue à l'effet de commerce ancien, est d'une valeur invariable, parce qu'il est à vue. A tout moment, sa valeur actuelle se confond avec sa valeur nominale, il est échangeable au guichet de la Banque immédiatement pour I.000 francs.

et d'une valeur ronde.

Il est plus commode aussi, parce que sa valeur est ronde, en harmonie avec le système monétaire. L'effet de commerce, émis à l'occasion d'une opération commerciale, a une valeur correspondant à cette opération. Si l'opération porte sur 652 fr.45, l'effet de commerce est du même montant. Il ne pourrait servir à éteindre d'autres opérations que si leur valeur était égale, coïncidence très rare. Le commerçant a donc un avantage de commodité à l'échanger contre une liasse d'effets de commerce de 500 frs, I00 frs, 50 frs. (et 2.45 de monnaie complémentaire).

Il est transmissible au porteur.

Le billet de banque est plus commode encore parce qu'il est transmissible au porteur. Il suffit qu'une personne le remette à une autre pour lui transférer tous ses droits. Un effet de commerce ordinaire n'est transmissible que par endossement : c'est une formalité peu compliquée mais qui implique cependant une mention écrite.

Source : BIU Cujas

Le billet est plus sûr.

2°- En même temps que plus commode, le billet de banque est plus sûr, parce que mieux garanti. Tandis que l'effet de commerce est signé d'un individu quelconque, le billet de la banque de Stockholm est emis par une institution que tout le monde connaît, dont la solvabilité est indiscutée. Celui à qui il est remis est tranquille et certain d'être payé. Il n'en est pas de même avec un effet de commerce ordinaire, qui ne peut circuler qu'entre un nombre restreint de personnes connaissant la place et la signature du débiteur.

Avantages de l'émission pour la banque.

Il n'est donc pas du tout indifférent pour le commerçant d'échanger son effet de commerce contre un billet de la banque de stockholm.

B. D'autre part, l'opération était également avantageuse pour la Banque. Rappelons-nous ce qu'est un banquier. C'est une manière de commerçant, dont le commerce porte sur de l'argent. C'est un individu qui, d'une main, se procure des fonds, et de l'autre, les lance dans la circulation. Son bénéfice résulte de la différence des taux de ces opérations d'emprunt et de prêt. Le bénéfice sera donc au maximum, quand sera réduite au minimum la charge d'emprunt des fonds dont il se sert. L'idéal pour lui, serant de lancer dans la circulation des fonds qu'il n'aurait pas eu à emprunter, qu'on lui aurait apportés gratuitement.

Le billet de banque procure à la banque des fonds presque gratuits.

Or, l'émission des billets de banque permet au banquier de se procurer des fonds presque gratuitement. A la vérité, quand il fait l'escompte en remettant des billets de banque, ces billets lui ont tout de même coûté quelque chose. La dépense même n'est pas négligeable car, pour éviter les contrefaçons, il faut apporter beaucoup de soin à la fabrication des billets. Cependant, avant la guerre, l'émission d'un billet de 100 francs revenait approximativement à 0 fr.07. C'était donc une charge très faible, moindre qu'un service d'intérêt.

Toutefois, il ne faut pas s'en tenir à cette vue un peu simpliste : la banque ne va pas pouvoir émettre des billets sans aucune contre-partie, et en ne supportant comme charge que les frais d'émission. Le billet comporte la mention "payable à vue". Cela signifie que la Banque est tenue de rembourser ses billets en espèces métalliques quand le porteur le lui demande. Par suite, la situation d'une banque qui émet des billets est plus délicate que celle d'une banque qui n'en émet pas.

Toutefois la banque d'émission doit garantir l'émission

Pour mesurer la différence d'un mot, rappelons la physionomie générale des opérations d'une banque de dépôt et d'escompte. A tout moment, elle a un passif et un actif. Son passif exigible est le montant des

Source : BIU Cujas

par une encaisse métallique plus forte que si elle n'était que banque de dépôt.

obligations immédiates qui pèsent sur elle, il est égal au total des dépôts à vue que la banque est tenue de rembourser. L'actif réalisable comprend les effets de commerce escomptés, puisque tout effet en portefeuille donne le droit d'être payé à l'échéance. Il comprend en outre l'encaisse métallique, et une banque est toujours obligée de conserver une certaine encaisse pour éviter le décalage entre le passif résultant des dépôts, qui est immédiatement exigible, et l'actif qui n'est pas immédiatement disponible (les effets de commerce en portefeuille n'étant payables que dans quelques semaines ou quelques jours).

Une banque d'émission comme la Banque de Stockholm, qui fait toutes les opérations d'une banque ordinaire, et en outre lance des billets a, au passif exigible, le montant de ses dépôts, et en outre, le montant des billets en circulation, dont tout porteur peut exiger le remboursement en espèces. A l'actif liquide, elle a les mêmes éléments que la banque ordinaire. Une banque d'émission qui ne veut pas courir de risques excessifs, est obligée, par suite, de conserver une encaisse métallique beaucoup plus forte que celle des banques qui ne pratiquent pas l'émission de billets. Or, dans la mesure où la banque qui émet des billets accroît d'autant ses réserves métalliques, elle ne réalise aucune économie.

Elle réalise une économie dans la mesure où les billets dépassent cette encaisse.

Précisons tout cela par un exemple numérique.

Soit une banque qui a reçu 3 millions de dépôts en monnaie métallique. Elle peut :

1°- Faire, à l'aide de cette monnaie métallique 3 millions d'escompte d'effets de commerce. Son bénéfice est la différence des taux d'intérêts.

2°- Emettre des billets purement représentatifs. La Banque place dans ses caisses les 3 millions reçus en dépôt. Elle émet 3 millions de billets, et, à l'aide de ces billets, elle fait l'escompte. Elle ne réalise aucune économie par rapport à la première banque, et elle supporte, en outre, les frais supplémentaires de l'émission.

3°- Emettre 5 millions de billets, faire donc 5 millions d'escompte en conservant dans ses caves les 3 millions de numéraire. La banque qui agit ainsi se dit que les porteurs de billets, et les déposants de fonds, ne viendront pas tous à la même minute, demander leur remboursement; elle accepte un certain risque. Jusqu'à concurrence de 2 millions, soit l'excédent de la circulation de billets sur l'encaisse métallique, elle se sert pour les employer productivement, de fonds qui ne lui ont coûté que l'impression du papier.

Source : BIU Cujas

En résumé, l'opération d'émission de billets est avantageuse, à la fois pour le public et pour la banque. Au public, elle donne, en échange d'un effet de commerce, un instrument plus commode et plus sûr. A la banque émettrice, elle fournit des fonds quasi-gratuits dans la mesure où l'émission dépasse l'encaisse.

Section II

La fonction monétaire du billet de banque.

Le billet de banque effet de commerce est devenu une monnaie.

L'étude des origines historiques du billet de banque nous montre que, sous sa première forme, il n'est autre chose qu'un effet de commerce de nature particulière, et que son émission s'est greffée sur les opérations ordinaires des banques : les dépôts et l'escompte. Si nous nous en tenions là, nous ne verrions pas les traits essentiels que présentent les billets de banque et les banques d'émission à l'heure actuelle.

Les banques d'émission ont pris une physionomie spéciale.

Dans notre monde moderne, le billet de banque n'est plus un effet de commerce; il est devenu une véritable monnaie. L'émission des billets de banque ne vient plus se greffer sur l'ensemble des opérations ordinaires des banques. Elle a une telle importance, elle revêt de tels caractères, que certaines banques se sont spécialisées dans ces émissions et ont pris, de ce fait, une fonction distincte. A côté des banques ordinaires, qui ne font pas l'émission des billets, existent des banques d'émission qui ont généralement un statut particulier, et ordinairement un monopole, comme la Banque de France chez nous. Ainsi s'est transformée la nature du billet de banque, et parallèlement la physionomie des banques d'émissions.

I - Le billet de banque comme monnaie

A l'origine le porteur du billet de banque se faisait rembourser en espèces.

A l'origine, le billet de banque est un effet de commerce, c'est-à-dire une promesse de payer. Il est destiné, dans un avenir incertain mais sans doute prochain, à se transformer en espèces métalliques. Le créancier reçoit cette promesse de payer, en se disant que lorsqu'il aura besoin de fonds, il saura où s'adresser. L'effet de commerce ne remplace donc pas la monnaie, il en diffère simplement l'intervention : c'est une promesse de monnaie.

Puis, on prit peu à peu l'habitude de le.

Mais nous avons vu que les caractères particuliers de cet effet de commerce, le rendaient plus commode et plus sûr. Par suite, il circule aisément, alors

"Les Cours de Droit" 3, PLACE DE LA SORBONNE, 3 Z Répétitions Écrites et Orale Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

donner et de le recevoir en paiement.

que l'effet de commerce ne circulait pas, ou ne circulait que peu. Sans doute, un effet de commerce ordinaire ne reste pas toujours dans les mêmes mains, entre l'émission et l'échéance; quand le porteur a besoin d'argent, il le transmet à un banquier. Mais les transactions ne dépassent jamais un petit nombre de personnes, et elles s'arrêtent toujours à l'échéance.

Le billet circule alors comme une véritable monnaie.

Le jour où l'inventeur du billet de banque (qui peut être ne s'est pas rendu compte de la pleine portée de son invention) a lancé dans le monde ce papier d'une circulation plus facile, portant une valeur ronde, invariable, payable à vue, il a donné à la monnaie métallique un concurrent virtuel, et un succédané redoutable. Dans la situation originelle, le créancier acceptait le billet de banque parce qu'il savait qu'il pourrait toucher des espèces à la banque. Quand le billet de banque passe de mains en mains, on cesse bientôt, dans la vie quotidienne, de songer à le présenter au guichet de la banque, à le transformer en monnaie. Celui qui l'a reçu le donne à son tour il circule comme intermédiaire des échanges; il est devenu une véritable monnaie.

Il se substitue à la monnaie métallique des échanges.

La circulation du billet de banque vient donc du fait que chaque individu qui le reçoit sait qu'il pourra s'en servir comme moyen de paiement. Sans doute si, dans le public, il naissait des doutes sur la solvabilité de la banque, il se pourrait qu'ils influassent sur l'acceptation des billets, et que ceux-ci n'eussent plus alors la qualité monétaire. Il n'en est pas moins vrai que, le jour où le billet de banque devient d'une circulation normale courante, il n'est plus seulement une promesse d'obtenir de la monnaie métallique, il se substitue au métal. Alors qu'auparavant les opérations d'échange se faisaient à l'aide de la monnaie métallique, elles se font désormais à l'aide du papier, devenu l'intermédiaire des échanges.

Avantages de cette substitution. Au point de vue général.

Cette substitution du papier à la monnaie métallique devait avoir des conséquences capitales. Elle a été un fait heureux au point de vue de l'intérêt général et de l'intérêt national.

Elle libère une partie des métaux précieux de l'emploi monétaire, et permet de les affecter à la satisfaction des besoins de parure, ornementation, etc.

D'abord, la substitution du papier au métal est avantageuse au point de vue général. Supposons que dans le monde existe une circulation monétaire métallique de 5 milliards. On introduit des billets de banque pour une valeur de 5 milliards, couverte par une encaisse de 3 milliards. Cette émission a pour résultat de libérer une valeur de 2 milliards de métaux précieux et de permettre de les affecter à d'autres emplois que l'emploi monétaire. Les lingots d'or et d'argent, nous le savons, peuvent être utilisés pour l'orfèvrerie, la bijouterie, etc..... Jusqu'à

Source : BIU Cujas

concurrence de 2 milliards, on pourra, grâce à eux, satisfaire des besoins de cet ordre. C'est un avantage pour l'ensemble de l'humanité.

Le renouvellement du stock monétaire est moins coûteux.

En outre, les instruments monétaires s'usent à la longue, il faut les remplacer. S'agissant de la monnaie métallique, ce remplacement absorbera de nouvelles quantités d'or et d'argent, tandis que lorsque les billets sont usés, il suffit d'en imprimer de nouveaux, ce qui n'implique qu'une dépense de matière première et de main-d'oeuvre beaucoup moindre.

Au point de vue national.

D'autre part, la substitution du papier à la monnaie métallique comporte, pour la nation, certains avantages. L'Etat, qui procède à cette substitution, au lieu de disperser dans la circulation la monnaie métallique, peut la concentrer dans les caves de l'établissement émetteur, et constituer une réserve métallique. Il peut aussi se servir de l'or et de l'argent disponibles pour faire à l'étranger, des achats de marchandises.

L'Etat peut constituer une réserve métallique, et se créer des ressources en temps de guerre.

Si une guerre éclate, les avantages de la réserve en monnaie métallique apparaissent. Cette réserve peut servir à des achats massifs à l'étranger. Enfin si, dès le temps de paix, le public s'est habitué à se servir du papier comme monnaie, ses habitudes ne sont pas changées quand on donne au papier le cours forcé, et que l'on en augmente la quantité. Un Etat qui a habitué ses nationaux au papier, trouve, dans l'émission de quantités nouvelles de billets, un moyen de couvrir ses dépenses de guerre.

2 - De la liberté à la réglementation.

En même temps que le billet de banque changeait de caractère, les banques changeaient de physionomie.

Quand le billet de banque fut devenu une véritable monnaie, à la liberté d'émission se substitua la réglementation.

Tant que l'émission du billet de banque se présentait comme la substitution d'un effet de commerce à un autre, on pouvait penser qu'elle était une affaire privée qui ne regardait que l'établissement émetteur et le public, et dont l'Etat n'avait pas à s'occuper. N'importe quelle banque pouvait pratiquer l'émission. Au contraire, quand le billet de banque cesse d'être un effet de commerce pour devenir une monnaie, étant donné que le fait de battre monnaie est traditionnellement un attribut des pouvoirs publics, on s'habitua peu à peu à considérer que l'émission des billets était une affaire dans laquelle l'Etat devait avoir au moins un droit de regard. Si le billet devenait une monnaie, il était d'intérêt général et national qu'il ne risquât pas de subir des effondrements, des dépréciations qui seraient ressenties par tout le public.

Source : BIU Cujas

Une première conséquence de cette évolution du billet de banque a été en matière d'émission la substitution de l'idée de réglementation à l'idée de liberté. Cette substitution ne s'est pas faite d'un coup, parce que la nature nouvelle du billet de banque n'a pas été comprise immédiatement. Dans la première moitié du XIXème siècle, des controverses parfois très vives entre économistes et financiers, ont mis aux prises les deux thèses, celle de la liberté et celle de la réglementation.

En quoi consistait la thèse de l'émission libre ? Ses partisans estimaient inutile que les pouvoirs publics s'occupassent de l'émission des billets, parce que des lois économiques naturelles, qu'il suffit de laisser jouer, assurent d'elles-mêmes une correspondance entre le nombre des billets émis et les besoins de la circulation. On établissait cette correspondance spontanée de la manière suivante :

La thèse de l'émission libre.

L'émission des billets correspond au nombre des effets de commerce c'est-à-dire à l'activité générale

I°- Les billets de banque sont lancés dans la circulation à l'occasion d'actes de commerce, puisque l'émission se greffe sur l'escompte. Or, le nombre des effets de commerce en circulation ne dépend pas du bon vouloir de la banque d'émission, il est un symptôme de l'activité économique. Un nombre considérable d'effets de commerce indique une activité économique intense. L'émission de beaucoup de billets correspond donc à une situation prospère, à une création de nombreuses richesses, qui appelle cette circulation de billets.

Les billets reviennent à la banque lors du paiement des effets de commerce.

2°- Un billet lancé dans la circulation ne va pas y rester indéfiniment. Le billet de banque s'est substitué à un effet de commerce. Cet effet, la banque le place dans son portefeuille. Le jour de l'échéance elle présente l'effet chez le débiteur. Celui-ci paie en monnaie métallique ou en billets de banque. Une somme égale à celle lancée dans la circulation, quelques jours ou quelques semaines plus tôt, fait retour à ce moment à la Banque, et l'ensemble de l'opération n'implique pas une longue période, puisque l'escompte est un acte à court terme.

Le public se fait rembourser les billets en excès.

3°- A supposer que, pour une raison quelconque, la banque émette des billets en excès, cette émission va se résorber d'elle-même, car dès que le public aura le sentiment qu'il circule des billets en nombre excessif, ceux-ci commenceront à se déprécier. Les porteurs se précipiteront à la banque d'émission et demanderont le remboursement. Les billets en excès vont rentrer immédiatement.

Conclusion : L'émission se proportionne naturellement aux besoins de la circulation. Si à un moment

Source : BIU Cujas

donné, elle les dépasse, la volonté des porteurs rétablit très rapidement l'équilibre.

La thèse de l'émission réglementée.

En face de cette thèse se place celle de l'émission réglementée. Pour établir qu'il y a lieu à une réglementation par les pouvoirs publics, ses partisans s'attachent à montrer qu'il n'est pas exact qu'il existe une correspondance spontanée, naturelle, immédiate, entre l'émission et les besoins.

La banque peut accroître excessivement le nombre des billets en abaissant son taux d'escompte.

I°- Il n'est pas certain qu'à l'origine, quand les billets sont lancés dans la circulation, l'émission soit proportionnée aux besoins du commerce. Sans doute le nombre des effets de commerce est fonction de l'activité économique. Mais, dans une certaine mesure, la banque d'escompte peut augmenter ou diminuer à volonté, non pas le nombre des effets créés, mais le nombre des effets escomptés. Pour le diminuer, il lui suffit d'élever le taux de l'escompte, de rendre ainsi l'opération plus onéreuse pour les commerçants; pour l'augmenter, il suffit d'abaisser le taux de l'escompte, de rendre l'opération moins onéreuse. Soit donc une banque qui veut profiter au maximum de la faculté d'émission, elle adoptera un taux d'escompte bas, pour que la masse des porteurs d'effets se présentent et lui fournissent l'occasion de lancer une quantité de billets, peut-être excessive, dans la circulation.

Les billets ne reviennent pas forcément à la banque par le règlement des effets.

2°- Il n'est pas exact non plus que la valeur lancée par la banque dans la circulation soit destinée nécessairement à rentrer à bref délai. Si au jour de l'échéance, le débiteur paie en monnaie métallique, et que la banque ne garde pas cette monnaie dans sa caisse, si elle lance à nouveau ces espèces dans la circulation (elle est tentée de le faire parce que les fonds en caisse sont improductifs) les billets émis par l'escompte sont en quelque sorte en l'air.

L'émission excessive ne se résorbe pas automatiquement et immédiatement.

3°- Enfin, quand ils admettent que l'émission excessive se corrige automatiquement, les partisans de la liberté d'émission oublient que le public ne se rendra peut-être pas compte immédiatement que l'émission est exagérée; il ne comprendra que lorsque l'émission sera devenue si excessive que la banque ne pourra plus rembourser les porteurs de billets qui se présenteront en masse. Le déséquilibre sera alors évident. Il déclenchera une catastrophe dont le public tout entier sera victime.

Abandon de la thèse de la liberté d'émission.

En somme l'erreur des partisans de l'émission libre a été de s'en tenir à la nature originelle du billet de banque, et de ne pas comprendre comment peu

Source : BIU Cujas

à peu, cette nature s'est modifiée. Leur raisonnement devient de plus en plus erroné quand le billet de banque se transforme en une monnaie véritable. Aussi, en fait, ne trouve-t-on, dans la pratique, qu'une seule application du système de l'émission libre : En Ecosse de 1817 à 1846. Partout ailleurs, le principe de l'émission libre a été abandonné, et les pouvoirs publics sont intervenus pour surveiller et réglementer l'émission.

Les trois types de réglementation.

Une fois admis le principe de l'émission réglementée, les difficultés sont loin d'être résolues. Il s'agit de savoir de quelle manière, sous quelle forme, par quelles règles, les pouvoirs publics vont intervenir dans l'émission. A la veille de la guerre de 1914, il existait, à nous en tenir aux principaux pays, trois types bien distincts de réglementation.

Premier Type

Couverture intégrale de l'émission.

1er type : couverture intégrale de l'émission.

Dans ce système, on n'autorise la banque d'émission à émettre des billets que dans la mesure où elle possède dans ses caisses des garanties très sures et égales au montant de l'émission.

A ce type, se rattachent le système anglais, et le système américain d'avant 1908.

Le système anglais.

A. Le système anglais.

Aux termes de l'Act de 1844, disposition législative fondamentale (dont l'auteur était sir Robert Peel) la Banque d'Angleterre ne peut émettre des billets que jusqu'à concurrence de son encaisse-or, plus une somme fixe : 18.450.000 livres (c'est-à-dire au change d'avant-guerre, 465 millions de francs).

L'Act de 1844 de Robert Peel

Cette marge s'explique par le fait que l'actif de la Banque d'Angleterre ne se compose pas uniquement de son numéraire, mais aussi de son capital. Or, le capital de la Banque d'Angleterre est investi en rentes sur l'Etat, pour une somme de 190 millions de francs. D'autre part, la Banque d'Angleterre possédait au moment où à été promulgué l'Act de 1844, une créance sur l'Etat britannique, équivalent à 275 millions. Si l'on additionne ces deux chiffres, on obtient 465 millions de francs, soit le montant de la somme à laquelle pouvait correspondre, en 1844, une émission de billets de la Banque d'Angleterre, non

L'émission de la Banque d'Angleterre est limitée à son encaisse plus une somme de 18.450.000 livres.

Source : BIU Cujas

gagée par son encaisse (I).

Ainsi, la Banque d'Angleterre ne peut émettre de billets que dans la mesure où ils sont représentés par des garanties très sûres, du numéraire et des créances sur l'Etat britannique (personnalité solvable, sauf une catastrophe, qui emporterait tout le mécanisme économique, avec la Banque d'Angleterre elle-même).

Séparation du département de banque et du département d'émission.

Pour assurer l'application stricte de l'Act de Robert Peel, la Banque d'Angleterre a été divisée en deux compartiments absolument séparés.

1°- Le département de Banque : Banking Department chargé de toutes les opérations ordinaires que pourrait faire une banque ne pratiquant pas l'émission.

2°- A côté, et tout à fait distinct, le département d'Emission, Issue Department, chargé uniquement d'émettre les billets.

Relations de ces deux départements.

Quand le département de banque a besoin de billets pour effectuer ses opérations, il en demande au département de l'émission. Celui-ci en fournit sans contrepartie, tant que le montant de 465 millions n'est pas atteint. A partir du moment où ce chiffre est atteint, il ne délivre plus de billets qu'en échange d'une valeur égale en monnaie métallique. Il en résulte qu'à aucun moment l'émission des billets ne dépasse l'encaisse métallique de plus de 465 millions.

Critique du système anglais

Quelle est la valeur de ce système ?

Deux observations suffisent pour en faire la critique : 1°- Il n'est pas établi qu'il assure à l'émission des billets une contre-partie absolument satisfaisante. Dans la mesure où il est gagé par la créance, et les rentes sur l'Etat, il est incontestable que si c'est là une garantie sûre, ce n'est pas une garantie liquide, qu'on puisse transformer immédiatement en argent aux jours de crise. Si une crise se produit (et c'est seulement alors que la réglementation de l'émission présente son intérêt), la Banque d'Angleterre aura beau se retourner contre l'Etat, celui-ci ne sera pas en mesure de lui donner des espèces. Et à supposer que la Banque d'Angleterre veuille vendre en Bourse ses rentes, elle perdra sensiblement sur le montant nominal, car, en temps de crise, toutes les valeurs se déprécient.

Les garanties en créances sur l'Etat, ne sont pas immédiatement réalisables en cas de crise

---

(I) Cette marge s'est trouvée augmentée au cours du 19ème siècle, à mesure que la Banque d'Angleterre a recueilli une partie du pouvoir d'émission détenu par les Banques existant en 1844. Elle était avant la guerre de 19.750.000 livres, soit environ 500 millions de francs.

Source : BIU Cujas

La limite d'émission atteinte, la Banque ne peut plus faire l'escompte.

2°- Par ailleurs, le système anglais présente un très grave inconvénient : en cas de crise, il risque de se bloquer, si l'on veut respecter strictement l'Act de 1844. Supposons que, à une situation équivalente à I.465 millions de francs, corresponde une encaisse équivalant à un milliard de francs, on est strictement dans les termes de l'Act de 1844. Si une crise se produit, que va faire le département de banque ? Puisqu'il y a crise, les commerçants ont besoin d'argent liquide, ils se présentent nombreux à la banque pour faire escompter leurs effets de commerce. Avec quoi le département de banque va-t-il pouvoir faire l'escompte ? Il ne le pourra ni avec la monnaie métallique qu'il n'a pas, ni avec des billets, car, pour en obtenir du département de l'émission, il faudrait lui fournir de la monnaie métallique. Dans les termes stricts de l'Act, la banque sera obligée de fermer ses guichets à l'escompte. C'est une décision extrêmement grave, car tout le mécanisme économique moderne repose sur le crédit. Les commerçants comptent qu'ils pourront faire escompter leurs effets de commerce. Si l'escompte est impossible, c'est, pour un grand nombre, la faillite obligatoire.

Suspension de l'Act de Robert Peel à trois reprises.

Il n'y a pas là un simple raisonnement théorique A l'application, cet inconvénient s'est manifesté à plusieurs reprises dans la vie bancaire britannique. En 1847, en 1857, en 1866, une crise ayant éclatée, il a fallu, pour éviter la suspension de l'escompte suspendre l'Act de Sir Robert Peel, et autoriser l'émission de billets non gagés par l'encaisse et les rentes et créances sur l'Etat.

En 1880 et 1908 cette suspension n'a été évitée que grâce au concours de la Banque de France.

Il est vrai que, de 1866 à 1914, il n'y a plus eu de suspension de l'Act de 1844, bien qu'il se soit produit des crises économiques et financières graves en Angleterre. Mais on n'a pu éviter la suspension de l'Act de Peel, qu'en ayant eu recours à d'autres moyens.

En 1890, à la suite de la faillite d'une grande maison de banque britannique, la banque d'Angleterre s'est trouvée très gênée. Pour éviter la suspension de l'Act de Peel, elle s'adressa à la Banque de France et en obtint un prêt de 75 millions en or. Sur la base de ces 75 millions, qui s'ajoutaient à son encaisse antérieure, elle pu émettre pour 75 millions de billets de banque, dans les termes de l'Act de Peel.

Une seconde fois, en 1908, le marché britannique fut secoué par le contre-coup de la crise américaine de 1907. On réussit à éviter la suspension de l'Act de Robert Peel, grâce au concours de la Banque de France, qui accepta à son propre escompte, des effets

Source : BIU Cujas

de commerce britanniques, pour un montant d'environ 90 millions.

Rigidité excessive du système anglais

A l'expérience, le système britannique s'est donc révélé beaucoup trop rigide, puisque en période de crise, il faut soit le suspendre, soit faire appel à des concours étrangers.

B. Le système américain avant 1908.

L'émission des banques nationales aux Etats Unis devait être gagée intégralement par les rentes fédérales.

Aux Etats-Unis, jusqu'en 1903, les banques d'émission très nombreuses, qui portaient le nom de Banques nationales, pouvaient, aux termes d'une loi de 1874, émettre librement des billets, sous la condition de déposer au Trésor des obligations fédérales, c'est-à-dire des titres de rente sur les Etats-Unis. Ce qui caractérise ce système, c'est l'idée qu'à tout billet émis doit correspondre un dépôt de rentes sur l'Etat. La physionomie générale en était donc la même que celle du système britannique; on considérait qu'il n'y avait rien de plus sûr, comme garantie d'émission, que les titres d'Etat.

La garantie n'est plus intégrale en cas de crise.

Par là, ce système se heurtait aux mêmes objections que le système britannique. Supposons une crise elle se traduit par le fléchissement notable du cours des valeurs fédérales. La garantie de la circulation n'est plus intégrale, comme on souhaitait qu'elle le fût.

Rigidité excessive du système.

D'autre part, le système est bloqué au moment où il aurait besoin d'une certaine élasticité. En raison de la nécessité de déposer des obligations fédérales en échange des billets, l'émission est facile quand on peut se procurer aisément des obligations fédérales; elle est difficile en cas contraire. Mais, comme aucune proportion n'existe entre le degré d'activité du commerce et le marché des obligations fédérales, il n'y a pas proportionnalité entre le montant de la circulation et les besoins.

La crise de 1907-1908

En fait, en 1907 et 1908 , au moment de la grande crise américaine d'avant guerre, les inconvénients du système apparurent. On avait besoin d'émettre des billets en supplément parce que les commerçants, gênés par la crise, désiraient du crédit. Il fut impossible aux banques de répondre à ce besoin, faute de se procurer aisément des obligations fédérales. Le marché financier américain ne put sortir de la crise que par deux moyens :

Importation d'or.

1°- Il s'adressa à l'Europe, et importa de très grosses quantités d'or.

2°- Le marché américain créa spontanément une nouvelle monnaie, qui portait le nom de "certificats

Source : BIU Cujas Reproduction interdite

du Clearing House" (Chambre de compensation).

Emission de certificats du Clearing-House

Ces billets étaient une création privée, ils n'avaient aucune base métallique, ils n'avaient pas le cours légal. Mais ils répondaient tellement à un besoin qu'ils circulèrent immédiatement, et grâce à eux la crise put être conjurée.

Réforme de la loi du 30 mai I908.

La nécessité de ces palliatifs avait mis en évidence la défectuosité du système américain. Dès la crise terminée, on songea à améliorer le système de l'émission. La loi du 30 mai I908 apporta certains assouplissements au système.

Elle admet d'autres titres en garantie.

I°- Elle décida que, désormais, les billets de banque pourront être couverts, non seulement par des titres de la dette fédérale, mais par d'autres obligations. En élargissant les catégories de titres, on assouplit le principe.

Elle admet des émissions gagées sur des opérations commerciales, et faites par des associations de banques.nationales.

2°- La loi de I908 autorise en outre une émission supplémentaire de billets, en cas de crise, par des organismes nouveaux, qui seront des associations de banques nationales. Cette émission supplémentaire pourra être gagée, non plus sur des titres, mais sur des opérations de réescompte du papier commercial et d'avances sur nantissement. Comme en cas de crise, l'escompte se fait plus important et que les commerçants consentent généralement à donner leurs marchandises en nantissement, on pourra, sur ces deux bases, asseoir la circulation supplémentaire.

La loi du 23 décembre I9I3.

En Novembre I9I4, tout ce mécanisme disparut par suite de l'entrée en application d'une loi nouvelle votée le 23 Décembre I9I3. Cette loi crée de nouveaux organismes qui jouent actuellement un rôle de premier plan dans l'organisation bancaire américaine. Ce sont les Banques fédérales de Réserve.

Les Banques fédérales de réserve.

Les Banques Fédérales de Réserve, reçoivent, par cette loi, le droit d'émettre des billets, avec une couverture de 40 % en or, ce qui est l'expression d'un système tout différent de celui que nous exposons en ce moment.

Elles peuvent émettre des billets à couverture métallique de 40 %.

Depuis I9I4, circulent donc aux Etats-Unis, deux sortes de billets de banque, couverts diversement :

I°- Les billets des très nombreuses banques nationales, dont la couverture se rattache au premier type.

2°- Les billets des banques fédérales de réserve qui se rattachent à un second principe de couverture, dont nous allons maintenant parler.

Source : BIU Cujas

Deuxième type

Fixation d'un rapport légal entre la circulation et l'encaisse

3ème type de réglementation le rapport légal entre la circulation et l'encaisse.

C'est ce deuxième type qui avait été adopté, avant la guerre, par la plupart des grands pays. Le rapport était d'un tiers en Allemagne, en Belgique, dans les colonies françaises (exception faite pour la Banque d'Algérie). La proportion était de 40 % en Italie, en Suisse, en Hollande, aux Etats-Unis (pour les billets de banques fédérales de réserve).

Pays soumis à ce système avant la guerre. Caractère théorique de ce système.

Quelles sont les différences entre ce deuxième type et le premier ?

Au point de vue théorique, il en existe une essentielle. Le premier système se rattache doctrinalement à la notion de la monnaie représentative. Il considère comme idéale, une circulation de papier garantie entièrement, où chaque billet a sa contrepartie intégrale dans la caisse de la banque d'émission.

Au contraire, le second type se rattache à la théorie de la monnaie fiduciaire. Il considère comme admissible que la circulation ne soit gagée que partiellement et il va très loin dans cette voie puisque l'on admet que plus de la moitié de la circulation (66 % ou 60 %) ne soit pas gagée.

Il se rattache à la théorie de la monnaie fiduciaire.

Par suite, ce type comporte un risque. La garantie étant limitée à 33 ou 40 %, si tous les porteurs de billets se présentent au remboursement, il sera matériellement impossible de les satisfaire tous intégralement.

Mais par là même, ce second type de réglementation comprend mieux la nature du billet de banque que le premier. Le billet de banque, à l'origine simple effet de commerce, est devenu une véritable monnaie, qui circule et qui n'est qu'exceptionnellement présenté au remboursement. Il suffit donc, pour que la monnaie de papier fonctionne d'une manière satisfaisante, que le public ait confiance. Or, l'expérience a montré qu'une garantie de 33 à 40 % est généralement suffisante pour lui donner cette confiance.

Le système manque d'élasticité.

Notons enfin, qu'entre ce système et le précédent il existe un point de ressemblance. L'un et l'autre risquent de manquer d'élasticité en cas de crise.

Imaginons qu'au moment où une crise éclate, l'encaisse soit de 100 millions et la circulation de 300 millions. Les commerçants présentent de nombreux effets à l'escompte et les porteurs de billets en demandent en grand nombre le remboursement. La banque,

Source : BIU Cujas

liée par la règle du tiers va-t-elle pouvoir continuer ses opérations ? Elle sera arrêtée, comme les Banques du premier type. Comment pourrait-elle pratiquer l'escompte ? Elle ne peut pas donner un billet supplémentaire; si elle dépassait le maximum de 300 millions, ne serait-ce que de 100 francs, la règle du tiers ne serait plus respectée. Elle ne peut pas distraire une somme, si minime soit-elle, de son encaisse, pour faire l'escompte, car si elle diminuait son encaisse, la proportion du tiers ne serait plus atteinte.

La limite atteinte, la Banque ne peut plus faire l'escompte.

ni rembourser les billets.

Bien plus, il est interdit à la banque de donner du métal en échange de billets car si l'on diminue de la même somme la circulation et l'encaisse, la règle du tiers cesse d'être respectée, 99 n'étant pas le tiers de 299.

En fait l'élasticité est obtenue par une encaisse supérieure au rapport légal.

A la vérité, le danger du blocage est plus théorique que pratique. En fait, les Etats qui ont adopté ce système, comprenant la nécessité de conserver à l'émission une certaine élasticité, se sont constitué des encaisses dépassant sensiblement la proportion. Si au moment d'une crise, l'encaisse est, en fait, de 50 %, on peut, dans une certaine mesure, accroître l'émission ou diminuer l'encaisse tout en restant dans les limites du tiers (ou du 40 %) imposées par la loi.

Troisième Type.

Fixation d'un maximum à l'émission sans rapport avec l'encaisse.

Le 3ème type Banque de France de 1883 à 1928.

Ce fut le régime de la Banque de France de 1883 à 1928. En 1883, le maximum de la circulation des billets fut fixé à 3 milliards 1/2 puis des lois successives relevèrent ce plafond. Au dernier renouvellement du privilège avant la guerre, en 1911, le maximum avait été porté à 6.800 millions. Mais il n'y avait pas de proportion obligatoire entre l'encaisse et la circulation des billets.

Limitation de l'émission sans rapport entre l'encaisse et les billets. Elasticité de ce système.

Ce système présente, par rapport aux deux premiers types, des avantages incontestables de souplesse et d'élasticité. Les risques de blocage disparaissent. Une crise se produit-elle ? La Banque de France va pouvoir aider à sa solution de deux manières.

En cas de crise la Banque peut

1°- Si nous supposons atteint le plafond de l'émission (soit avant la guerre, 6.800 millions) la Banque de France continue à faire l'escompte en se servant de son encaisse, qu'il ne lui est pas interdit

Source : BIU Cujas

continuer l'escompte avec son encaisse.

de réduire, puisqu'il n'y a pas de pourcentage obligatoire entre l'encaisse et la circulation.

2°- Ou bien elle s'adresse à l'Etat, et lui demande de relever le plafond de l'émission. Elle obtient facilement une décision de ce genre, qui ne portera pas atteinte au principe de son statut. Le premier type, le type britannique, pose le principe de l'émission complètement garantie. Si l'on suspend l'Act de Robert Peel, c'est le principe même qui est compromis. On désirait une émission complètement garantie, on ne l'a plus. Si l'on admet, au contraire, avec le système français, qu'une garantie totale des billets n'est pas nécessaire, ni même un rapport de l'encaisse à la circulation, mais simplement un plafond, celui-ci peut être plus ou moins élevé. C'est une question d'application et non de principe. Les pouvoirs publics accorderont plus aisément un changement de modalité qu'une suspension du principe. En fait, toutes les fois que la Banque de France a demandé des relèvements du plafond des émission (et elle l'a fait à de nombreuses reprises, surtout depuis 1914) elle les a obtenus aisément.

ou en demandant l'élévation du plafond d'émission.

Ce n'est pas une mesure aussi grave que la suspension de l'Act de Peel.

Mais en face de ces avantages, l'inconvénient grave du système est de ne présenter en réalité aucune garantie véritable.

Ce système n'offre aucune garantie véritable.

L'idée générale qu'essaient de traduire les divers systèmes d'émission c'est que la circulation des billets de banque n'est plus, à notre époque, une affaire privée qu'on puisse laisser à l'initiative des particuliers. L'émission doit être réglementée, pour éviter les dangers d'une circulation excessive, entraînant une panique collective, une dépréciation des billets, le détraquement de tout l'appareil monétaire. Le système français d'avant-guerre présentait-il, à cet égard, des garanties sérieuses ? Evidemment, non. Etait-il une barrière sûre mise aux imprudences de la Banque ? Non, puisqu'elle pouvait, en demeurant fidèle à son statut, réduire à zéro son encaisse.

Mais en fait les banques d'émission n'abusent pas de la situation.

En réalité, la Banque de France n'a aucunement profité de la latitude qui lui était laissée. Si elle avait eu la psychologie d'une banque purement privée et commerciale, cherchant à porter au maximum ses profits elle aurait pu être tentée de s'engager dans cette voie. Car plus une banque augmente son encaisse, plus elle diminue ses bénéfices, puisque l'encaisse est improductive. Si elle n'avait pas gardé l'encaisse dans ses caves, elle aurait pu l'utiliser à faire de l'escompte, ou d'autres opérations dont elle aurait tiré un intérêt. Il y a donc un certain désintéressement à conserver une forte encaisse. C'est cependant

Source : BIU Cujas

ce qu'a fait la Banque de France.

3 - De la multiplicité à l'unité.

A l'origine les banques d'émission étaient multiples et privées.

Nous avons vu qu'à l'origine, le billet de banque est un simple effet de commerce. Il en résulte deux conséquences:

I°- Il y a de nombreuses banques d'émission. N'importe quelle banque peut, si elle le veut, suivant l'exemple de la Banque de Stockholm, fabriquer des billets. Ils circulent ou non, suivant que le public connaît ou non la banque, a ou non confiance en elle, mais toutes les banques peuvent tenter la chance.

2°- L'émission des billets de banque est une affaire privée, libre, une opération proprement commerciale. La Banque pratique ou non cette émission, suivant qu'elle y trouve ou non un avantage au point de vue de ses intérêts privés.

Quand le billet de banque devient une monnaie la banque d'émission tend à devenir unique.

Mais nous savons que le billet de banque n'a pas conservé cette nature originelle. Peu à peu, du fait de ses avantages, il est devenu une sorte de monnaie. Alors, en même temps qu'il se transforme dans sa nature, les banques d'émission ont été amenées à changer de caractère. A mesure que l'importance de l'émission augmente, que son caractère monétaire se précise, la multiplicité et la diversité des banques d'émission tendent à s'effacer. Dans la plupart des pays, on va vers un système radicalement opposé, celui d'une banque d'émission unique, possédant un monopole.

et publique.

Puis, (et les deux évolutions sont étroitement entremêlées) tandis qu'à l'origine l'émission apparaît comme une opération qui ne change pas la nature de la banque, à mesure que le billet devient davantage une monnaie, il apparaît que son émission devient une affaire nationale. La Banque d'émission cesse alors d'être une banque ordinaire, et devient, dans une certaine mesure, une institution publique. Au point de départ de l'évolution, on rencontre des banques d'émission multiples et privées; au point d'arrivée, une banque d'émission unique, et en quelque manière, publique.

Dans ce schéma très général, nous avons simplifié pour mieux faire comprendre, la réalité est plus complexe. Suivant les pays, on rencontre une série de types distincts les uns des autres.

Premier Type

Monopole d'une banque d'Etat.

L'évolution est alors poussée à l'extrême aux

Source : BIU Cujas

Le premier type monopole et banque d'Etat.

deux points de vue. C'est ce premier type qui, avant la guerre, était réalisé en Russie. Il existait, dans ce pays, une banque d'émission unique, la Banque Impériale de Russie, sous les ordres directs du ministre des Finances. Tous ses fonctionnaires étaient nommés, soit par oukase impérial, soit par arrêté du ministre des Finances. Son capital avait été fourni par l'Etat; elle ne comportait pas d'actionnaires. Il y avait pourtant un comité de prêts et d'escompte, auquel avaient accès un certain nombre de personnalités privées élues du commerce. Mais ce comité ne jouait aucun rôle dans l'émission, qui était dirigée par un Conseil d'émission, composé de fonctionnaires nommés par le Gouvernement. A tous égards, la Banque Impériale de Russie était donc une sorte d'annexe de l'Etat, un service public dépendant du Ministère des Finances.

Deuxième Type

Monopole d'une banque privée.

2ème Type : monopole et banque privée.

Ce deuxième type est le plus important en Europe. Plusieurs nuances doivent y être distinguées

A. Première nuance : Contrôle de l'Etat.

prédominant.

C'était le cas, avant la guerre, pour la banque d'émission d'Allemagne, le Reichsbank. Il n'est pas tout à fait exact de parler ici de monopole de droit, car à côté de la Reichsbank, subsistaient quelques banques qui avaient historiquement le droit d'émission, mais leur rôle était secondaire sur le marché financier.

La Reichsbank, fondée par une loi du 7 Avril 1875, était une institution privée. Son capital avait été souscrit par des actionnaires. Il n'en est pas moins vrai que l'Etat exerçait sur sa gestion une influence prépondérante. Le Chancelier de l'Empire présidait le Conseil de Surveillance. Toute l'autorité effective appartenait à un Conseil de direction, composé de membres nommés à vie par l'Empereur. Il ne restait aux actionnaires qu'un rôle de second plan, qu'ils exerçaient à l'assemblée générale annuelle, et à l'aide d'un comité permanent de contrôle; ils ne pouvaient que constater les irrégularités et protester contre elles, non les empêcher. Leur dividendes étaient étroitement limitée.

Banque privée avec contrôle prédominant de l'Etat. La Reichsbank.

Source : BIU Cujas

B. Deuxième nuance : Contrôle de l'Etat atténué

Banque privée avec rôle atténué de l'Etat.

C'est le système français tel qu'il a fonctionné jusqu'en 1936. La Banque de France est une société anonyme, fondée en 1880, qui n'a conquis que peu à peu le monopole de l'émission. L'Etat participe à sa direction. C'est le Président de la République qui nomme le gouverneur, et les deux sous-gouverneurs. De leur côté, les actionnaires sont représentés par trois personnages, appelés les censeurs, et par un

La Banque de France.

conseil de 15 régents. En outre, ils ont le moyen d'action de l'assemblée générale, à laquelle ne peuvent participer toutefois que les 200 plus gros actionnaires (1). La grande différence avec la Reichsbank est

Obligations imposées à la Banque de France.

que les censeurs et les régents exercent une action effective, tandis que les actionnaires de la Reichsbank jouaient un rôle plus effacé.

L'Etat a donc un droit de regard par l'intermédiaire de hauts fonctionnaires. D'autre part, il profite de chaque renouvellement du privilège d'émission pour imposer à la Banque de France, un certain nombre de charges, d'ailleurs légitimes, car le droit d'émettre les billets est un privilège, qui permet à la banque de se procurer des fonds presque gratuits. Il est naturel qu'en échange, l'Etat lui impose certaines obligations.

Voici les principales:

Redevances annuelles et avances à l'Etat. Aide gratuite au Trésor pour les mouvements de fonds.

1°- La Banque de France doit fournir à l'Etat une redevance annuelle importante. Elle est obligée également de faire à l'Etat des avances. Sur le montant de ces avances, il prélève les fonds pour le crédit agricole, et le crédit à la petite et à la moyenne industrie.

2°- La Banque de France est tenue de se faire gratuitement l'intermédiaire et l'auxiliaire de l'Etat pour l'encaissement de ses recettes et le décaissement de ses dépenses. Dans chaque département, un fonctionnaire d'Etat, le trésorier payeur général, est chargé de recouvrer les recettes de l'Etat et de payer ses dépenses. Il n'y aurait pas de difficulté si, dans un département donné, à tout moment, les recettes et les dépenses de l'Etat s'équilibraient. Le Trésorier payeur général recevrait, d'une main, ce qui est dû à l'Etat, et paierait, de l'autre, ce qui est dû par l'Etat. Mais il est des à coups, des discordances entre les recettes et les dépenses, discor-

---

(1) On verra plus loin que cette disposition a été supprimée en 1936.

Source : BIU Cujas

dances dans le temps : à certains moments, il faut payer plus qu'on ne reçoit : discordance dans l'espace : sur certains points du territoire, l'Etat est débiteur plus que créancier; sur d'autres points, il est créancier plus que débiteur; il faut donc, à côté et au-dessus de ces fonctionnaires, une organisation permettant de rétablir l'équilibre.

ompte-courant u Trésor à la anque.

Ici intervient la Banque de France. Chaque trésorier payeur général a un compte-courant à la Banque de France; c'est à ce compte qu'il verse l'argent qu'il reçoit; c'est de ce compte qu'il tire l'argent dont il a besoin. Il existe d'autre part, au Ministère des Finances, un haut fonctionnaire, le Directeur du Mouvement Général des Fonds, dont le rôle est de veiller à ce qu'il y ait toujours des fonds disponibles là où il en est besoin. Grâce au compte-courant du Trésor à la Banque de France, le Directeur du Mouvement Général des Fonds peut assurer cette correspondance des recettes et des dépenses. En effet, toute somme versée, par un Trésorier Payeur Général, au compte-courant du Trésor à la Banque de France est, par ce fait même, à la disposition du Ministre des Finances, qui peut l'utiliser sur un point quelconque du territoire. Si ce compte-courant n'existait pas, si la Banque de France ne se chargeait pas de faire ces virements, il faudrait à l'Etat un service compliqué, onéreux, dont il est ainsi déchargé.

3°- Enfin, pour achever de tracer la physionomie générale de la Banque de France, il convient d'ajouter que pour ses opérations proprement commerciales, un certain nombre de règles lui sont imposées et sont inscrites dans ses statuts. Ces règles partent de l'idée générale qu'une banque d'émission n'est plus une affaire purement privée et commerciale, mais une affaire d'intérêt général, et qui doit fonctionner prudemment. On estime qu'un institut d'émission : I°- doit appliquer le même traitement général à tous ses clients; 2°- Doit agir avec une extrême prudence dans ses opérations purement bancaires. A ces idées se rattachent les règles suivantes :

églementation e l'escompte t des avances.

imitation de l'escompte rois signatures et à 90 ours au maximum

a) La Banque de France ne peut escompter que des lettres de change revêtues d'au moins trois signatures, ayant au maximum 90 jours d'échéance, et tirées sur une place où la Banque de France possède une succursale : un effet qui ne réunit pas ces conditions, n'est donc pas du papier "bancable".

b) La Banque de France ne doit jamais ouvrir à ses clients que des comptes-courants créditeurs (I) et non des comptes courants débiteurs. A aucun moment,

---

(I) lesquels ne portent pas d'intérêt.

Source : BIU Cujas Reproduction interdite

elle ne doit être à découvert, elle ne doit courir aucun risque.

Prohibition des comptes-courants débiteurs.

c) Elle est obligée de pratiquer le même taux d'escompte pour tous ses clients, quelle que soit leur solvabilité, ou l'importance des effets présentés.

Conclusion : Physionomie complexe de la Banque de France.

Par ces règles, la Banque de France se différencie des établissements ordinaires qui jouissent de plus de souplesse et de liberté. La Banque de France a donc une physionomie complexe. C'est une banque privée, puisqu'elle a des actionnaires, mais elle est surveillées de près et contrôlée par l'Etat. On verra ultérieurement que, depuis 1936, le caractère "public" de la Banque de France s'est fortement accentué.

C. Troisième nuance : Absence de tout contrôle de l'Etat.

Banque privée sans contrôle de l'Etat. La Banque d'Angleterre.

L'exemple le plus net est celui de la Banque d'Angleterre. A proprement parler, la Banque d'Angleterre n'a pas le monopole de l'émission; à côté d'elle existent un certain nombre de banques distinctes, qui ont conservé le droit d'émettre des billets. Mais leur circulation a été arrêtée au chiffre qu'elle atteignait en 1844, lors du vote de l'Act. Par suite, leur rôle dans l'organisation monétaire anglaise est de second plan; leur nombre est allé d'ailleurs en diminuant; elles étaient près de 300 en 1844; à la veille de la guerre, il n'en subsistait qu'une quarantaine. En fait, sinon en droit, la Banque d'Angleterre, avant la guerre, jouissait donc d'un quasi-monopole de l'émission des billets.

Son monopole

Son autonomie

Mais elle est demeurée une banque privée soustraite au contrôle et à l'emprise de l'Etat. La Banque d'Angleterre est, en effet, absolument autonome. Ce sont ses actionnaires qui exercent librement la gestion, comme ils l'entendent. D'ailleurs l'esprit de tradition, très fort en Angleterre, et le sentiment qu'ont les actionnaires du rôle social de la Banque d'Angleterre, a pour résultat que, bien que banque privée, la Banque d'Angleterre n'est pas gérée par des actionnaires avec le seul souci de l'intérêt commercial privé, mais comme une institution d'intérêt général.

Par ailleurs, dernier trait, et non le moins important, d'elle-même, sans que l'Etat ait influé sur elle, la Banque d'Angleterre a pris une physionomie spéciale, et est devenue quelque chose de tout à fait différent des établissements de crédit.

Sa spécialisation.

C'est même en Angleterre que la différenciation de la Banque d'émission a atteint son maximum. La Banque d'Angleterre ne fait à peu près aucune opération

Source : BIU Cujas

de crédit proprement dite. Elle a bien un portefeuille d'effets de commerce, mais ils lui sont apportés par les autres banques, à la veille de l'échéance. Le porteur d'un effet, qui désire le transformer en argent liquide, s'adresse à une banque quelconque pour le faire escompter, puis, la veille ou l'avant-veille de l'échéance, cette banque porte l'effet au réescompte à la Banque d'Angleterre. Ce n'est pas à proprement parler un service d'escompte qu'elle demande alors, puisqu'on est à un jour ou deux de l'échéance : la Banque pourrait attendre 24 ou 48 heures pour obtenir de l'argent liquide. En agissant ainsi, la Banque ordinaire a le souci de se débarrasser des formalités, des charges, des frais de recouvrement. Le service qu'elle demande à la Banque d'Angleterre, n'est donc pas un service d'escompte, mais d'encaissement. En fait, la Banque d'Angleterre se consacre presque exclusivement à sa mission de régulatrice du système de la circulation des billets de banque.

Le réescompte à la veille de l'échéance.

Troisième Type

Pluralité des banques d'émission, avec superposition d'un organisme de coordination et de contrôle.

C'est le système des Etats-Unis, tel que l'ont organisé les lois de 1908 et de 1913. Avant 1908, toute banque américaine pouvait devenir banque d'émission, en se conformant à certaines règles précédemment indiquées. Elle prenait alors le nom de banque nationale. Il existait aux Etats-Unis, vers 1908, environ 7.500 banques nationales. Donc, au point de départ de l'évolution, c'est à un très haut degré la multiplicité des banques d'émission. La crise américaine de 1907 montra l'inconvénient de ce système.

ème Type : luralité des anques d'émis- ion avec super osition d'un rganisme de oordination.

Certains pensèrent à transplanter aux Etats-Unis le principe qui, peu à peu, l'emportait dans les grands pays de l'Europe occidentale : Ils proposèrent de substituer à ces 7.500 banques nationales, une banque unique d'émission comme la Banque de France. Les Etats-Unis envoyèrent en Europe, une mission de techniciens, qui étudièrent de près notre régime bancaire, en virent les avantages. Mais on eut la crainte, (en particulier le parti démocrate qui en 1912, revint au pouvoir) qu'un établissement étendant son activité à l'ensemble du territoire des Etats-Unis, eût une puissance trop formidable, et n'en vint à mettre sous sa dépendance tous les rouages de la vie

e système méricain epuis 1914.

ourquoi les tats-Unis n' nt pas voulu 'une banque nique d'émis- ion.

Source : BIU Cujas

publique américaine.

Création de I2 banques fédérales de réserve et adhésion obligatoire des banques nationales.

La solution cherchée, d'abord, dans les associations de banques nationales. La loi de I908 en favorisa la création. Puis la loi de I9I3 décida la création de I2 banques nouvelles, qui allaient devenir les instruments essentiels de l'émission aux Etats-Unis sous le nom de banques fédérales de réserve : Federal Reserve Banks. Les banques nationales furent requises d'adhérer à la Banque fédérale de réserve de leur région. Les autres banques furent laissées libres de le faire ou non. A l'heure actuelle, près de I0.000 banques sont agrégées au Federal Reserve System. Environ 20.000 demeurent indépendantes. Mais ce sont pour la plupart des banques d'importance secondaire.

Il n'est pas inutile d'analyser les fonctions des banques fédérales de réserve, pour mettre en lumière l'analogie entre ces banques nouvelles et nos banques d'émission européennes.

Maintien des billets des banques nationales.

I°- La loi de I9I3 donne aux banques fédérales de réserve le droit d'émettre les billets. Elles n'ont pas le monopole de ces émissions, car à côté des billets émis par elles, subsistent les billets émis par les très nombreuses banques nationales. Là encore, des raisons pratiques expliquent cette décision. L'émission de billets des banques nationales était gagée par des titres de cette fédérale. Près des trois quarts des titres de la dette fédérale avaient reçu cette affectation, et n'étaient pas possédés par des particuliers, mais par des banques nationales en garantie de leurs émissions. On pensa que, si l'on supprimait les billets des banques nationales, leur couverture étant ainsi libérée, il s'ensuivrait un afflux de titres sur le marché, et s'ils n'étaient pas absorbés par le public, une chute verticale de leur cours. C'est pour empêcher ce résultat qu'on maintint les billets des banques nationales.

Faculté d'achat des titres des banques nationales par les banques de réserve.

Mai la loi de I9I3 a donné aux banques fédérales de réserve le droit d'acheter aux banques nationales, leurs titres de la dette fédérale, et de garantir sur eux une émission. Si ce mouvement se généralisait, on aurait l'unité d'émission aux Etats-Unis. Il existerait toujours deux sortes de billets, les uns gagés par des titres de la dette fédérale, et les autres par une encaisse de 40 %. Mais ces billets seraient émis les uns et les autres par les banques fédérales.

D'ores et déjà, ce sont les billets des banques fédérales de réserve qui tiennent la première place dans la circulation des Etats-Unis.

Centralisation de réserves métalliques par

2°- Les banques fédérales de réserve ont en second lieu pour mission d'assurer la constitution de réserves métalliques. Pour comprendre le mécanisme

Source : BIU Cujas

Les banques fédérales.

de la loi de 1913, il faut savoir qu'aux Etats-Unis, les Banques de dépôts sont obligées de conserver toujours liquide une fraction de leurs dépôts. Le législateur de 1913 les a, en outre, contraintes à verser une partie de cette encaisse à la banque fédérale de réserve à laquelle elles sont affiliées. Chaque banque de réserve arrive ainsi à se constituer une réserve métallique très importante.

Les Banques fédérales font certaines opérations de trésorerie de l'Etat.

3°- Les Banques fédérales de réserve sont enfin chargées également par la loi de 1913, de fonctions de trésorerie pour le compte de l'Etat; Elles effectuent pour lui certains déplacements d'argent et certains paiements.

Si nous jetons maintenant un coup d'oeil d'ensemble sur cette triple fonction: émission des billets de banque, constitution de réserbes métalliques, service des encaissements et des décaissements du Trésor, nous pouvons conclure que chaque banque fédérale de réserve, dans son ressort, remplit à peu près les mêmes fonctions que nos banques européennes d'émission.

Conseil fédéral de réserve.

Il n'en reste pas moins cette différence capitale que les banques fédérales de réserve sont au nombre de 12, tandis que dans les pays d'Europe, il n'y a qu'une seule banque d'émission importante par pays. Mais

Sa composition

au-dessus des 12 banques fédérales de réserve, la loi de 1913 a créé un organisme de coordination, le Conseil Fédéral de réserve : Federal Reserve Board. Tel qu'il a été organisé en 1913, le Conseil Fédéral de réserve se composait de 7 membres. Deux d'entre eux sont de hauts fonctionnaires de l'Etat (l'un d'eux, le secrètaire de la Trésorerie, personnage tout à fait comparable à un ministre des finances, préside le Conseil). Les cinq autres membres sont nommés par le président des Etats-Unis. Le Conseil présente donc un caractère étatiste très marqué.

Ses fonctions.

Sur la demande des agriculteurs, en 1922, un huitième membre, représentant de l'agriculture, a été introduit dans le Conseil.

Les fonctions du Federal Reserve Board sont considérables.

Règlements d'application de la loi.

1°- Il a pour mission de faire des règlements précisant et complétant les dispositions générales de la loi de 1913.

2°- Il a un droit de surveillance très étendu sur les opérations et les comptes des banques fédérales de réserve, et des banques qui leur sont affiliées. Il a ainsi la possibilité de vérifier et de contrôler les agissements d'un très grand nombre de banques. Pour ce qui est des banques fédérales de réserve, le conseil examine à fond leurs comptes deux fois par an. Il nomme

Source : BIU Cujas

lui-même trois des membres du Conseil de direction de chacune d'elles, dont le président.

Autorisation d'émissions nouvelles ou de modifications du taux de l'escompte.

3°- L'autorisation préalable du Conseil Fédéral de réserve est requise pour une quantité d'actes. Il faut son approbation pour toute émission de billets par les banques fédérales de réserve, toute création de succursale ou d'agence, toute modification du taux de l'escompte. Il s'est élevé toutefois, en 1927, un conflit entre le Federal Reserve Board et la Banque de Réserve de Chicago, laquelle a refusé de se laisser imposer un taux d'escompte par le Board et a finalement fait prévaloir sa thèse.

Solidarité des Banques fédérales par le réescompte obligatoire en certains cas.

4°- Enfin, si une banque fédérale a besoin de fonds, le Conseil fédérale peut obliger une autre banque fédérale à réescompter le papier de la première à un taux fixé par lui. Cette règle crée une solidarité obligatoire entre toutes les Banques Fédérales de réserve.

Conclusion générale sur les banques d'émission.

Si nous essayons de tirer une conclusion générale des développements consacrés aux banques d'émission, nous pouvons dire que, sur un point, l'évolution est très nette et son point d'aboutissement général en tous pays; à la multiplicité originelle des banques d'émission, s'est substitué un régime d'unité qu'il y ait monopole de droit ou de fait, ou même multiplicité apparente dissimulant une grande cohésion.

De la pluralité à l'unité.

Au contraire, sur un deuxième point, celui de savoir si la banque d'émission demeurera une banque privée ou deviendra une banque d'Etat, l'évolution est moins nette, son terme moins certain. Il est incontestable qu'en aucun pays, l'institut d'émission n'est demeuré complètement une banque privée, mais suivant les cas, la solution est tantôt une banque d'Etat, tantôt une banque contrôlée par l'Etat mais gardant son indépendance. Cette solution mixte présente certains avantages, en particulier, celui de dissocier le crédit de la Banque et le crédit de l'Etat. Dans les pays où existe une banque d'Etat, tout évènement qui fait fléchir le crédit public, fait, dans la même mesure, fléchir le crédit de la Banque. Au contraire, dans les pays où fonctionne une banque d'émission dotée d'une certaine autonomie, c'est un fait que le crédit de la Banque et celui de l'Etat sont distincts. En réalité, d'ailleurs, il existe toujours une solidarité étroite entre l'Etat et la Banque d'émission, et une faillite de l'Etat entraînerait vraisemblablement la faillite de la Banque de France. Mais le public ne sent pas cette solidarité. Il a l'impression que les deux crédits sont distincts.

Banque d'Etat ou Banque privée.

La banque privée a un crédit distinct de celui de l'Etat.

Source : BIU Cujas

Cela a permis parfois à la Banque de France de garder son crédit à peu près intact, même quand le crédit de l'Etat était sérieusement atteint.

Section III

Le papier-monnaie.

Rappelons la définition du papier-monnaie: c'est la monnaie de papier inconvertible, c'est-à-dire celle dont le porteur n'a pas le droit d'exiger que l'établissement émetteur la lui rembourse en espèces, celle qui est dotée du"cours forcé".

I. Les origines du cours forcé.

rigine du ours forcé.

Le cours forcé peut intervenir dans des circonstances très variées. Les deux principales sont les suivantes :

e cours forcé omme moyen 'aider une anque en péril.

1°- Lorsqu'il est nécessaire d'aider une banque d'émission à sortir d'une situation difficile. Pour lui permettre de franchir cette période, les pouvoirs publics décrètent le cours forcé de ses billets. En 1716, avait été créée en France une banque dont l'histoire est célèbre. La banque de Law. Elle émettait des billets convertibles. Une spéculation effrenée s'engagea sur ces billets. Le public, qui avait d'abord eu une confiance absolue dans les entreprises de Law, commença à la perdre. Les demandes d'échange de billets contre de la monnaie métallique affluèrent alors aux établissements de la Banque. Les pouvoirs publics qui, pour des raisons diverses, avaient le désir d'éviter une catastrophe de la Banque de Law, décrétèrent, en 1720, le cours forcé.

es billets e la Banque e France en 1848.

Autre exemple : La Révolution de 1848 se produisit à un moment où la situation économique générale en France était peu favorable. Une crise, qui avait éclaté en 1846, n'était pas encore liquidée. Le public se précipita aux guichets de la Banque de France pour demander le remboursement des billets en espèces. Un décret du 15 Mars 1848, décida l'inconvertibilité des billets.

e cours forcé omme moyen de rocurer des essources à 'Etat.

2°- Il se peut, en second lieu, que le cours forcé intervienne, comme moyen de procurer à l'Etat des ressources financières. Le cours forcé peut alors s'appliquer, soit à du papier d'Etat, soit à des billets de banque.

Ier cas - Le cours forcé fut décrété aux Etats-Unis en 1862, pour du papier émis par l'Etat auquel on

Source : BIU Cujas

Cours forcé des billets d'Etat

donnait le nom de green-backs à cause de la couleur verte des billets au verso. Le cours forcé fut ici la conséquence de la guerre de Sécession et de la situation critique du Trésor américain.

Les green-backs de la guerre de Sécession.

C'est un peu aussi ce qui s'est produit, sous la Révolution Française, pour les assignats. Créés le 17 Décembre 1789, les assignats, à l'origine, n'étaient pas du papier-monnaie. L'Etat avait ordonné la vente des biens nationaux. Cette vente ne pouvant avoir lieu immédiatement, les assignats furent émis comme une sorte d'emprunt hypothécaire, sur les biens non encore vendus, destiné à être remboursé au fur et à mesure de la vente. C'était une anticipation de recettes pour l'Etat, et un placement pour les preneurs d'assignats. Mais les pouvoirs publics eurent besoin d'argent, et pensèrent que les assignats étaient pour eux un moyen facile de s'en procurer. On dissocia l'assignat de sa base originelle. On le dota de l'inconvertibilité. Et, à l'abri du cours forcé, l'émission des assignats pris une ampleur considérable.

Les assignats.

Cours forcé des billets de banque d'émission.

2ème cas : Un second procédé, plus subtil, consiste à doter du cours forcé les billets émis non par l'Etat, mais par la Banque d'émission. L'Etat s'adresse à la Banque d'émission et lui dit : "J'ai besoin d'argent immédiatement; faites-moi des avances en fabriquant des billets de banque que vous me remettrez. Comme vous n'avez pas le moyen d'augmenter votre encaisse en proportion, je donne, en échange du service que vous me rendez, le cours forcé à vos billets. Je vous dispense de l'obligation de rembourser les billets aux porteurs".

Exemples historiques.

C'est de cette manière que l'Angleterre a procédé en 1797, pour couvrir les frais de la guerre contre la France. De même l'Italie en 1866, pour financer la guerre contre l'Autriche, la Russie, en 1865 pour la guerre de Crimée, et en 1878 pour la guerre contre la Turquie.

Il faut bien se rendre compte que cette combinaison est souvent, pour l'Etat, le seul moyen de couvrir ses dépenses de guerre. Le déclenchement d'une guerre moderne implique des dépenses formidables et immédiates. On ne peut pas demander des ressources à l'impôt, car les contribuables sont gênés par la guerre. On ne peut pas les demander à l'emprunt, car, dans l'incertitude des évènements, le public s'abstiendrait peut-être de souscrire. L'emprunt par l'Etat à la banque avec contre-partie du cours forcé, est l'unique solution possible. Et cette solution a l'avantage de ne pas bouleverser les habitudes du public. Puisque, en

Source : BIU Cujas

fait, dans la vie normale, le billet de banque convertible est devenu une monnaie qui circule de main en main, et dont les porteurs ne demandent pas généralement le remboursement en espèces, le cours forcé ne change rien aux habitudes du public. Sur le moment, il s'en rend à peine compte.

§. 2 - Les effets du cours forcé.

Rupture de la liaison entre l'or et le papier.

Le cours forcé entraîne immédiatement la rupture de la liaison qui existait entre le métal et le papier. Tant que le billet de banque était convertible, tant que le billet, portant mention : 100 francs, pouvait être présenté à vue à la Banque de France, et transformé sur le champ en 5 pièces d'or de 20 francs, il existait un pont, une communication constante et régulière entre la monnaie métallique et la monnaie de papier. Il y avait nécessairement identité de valeur entre le billet portant la mention : 100 francs, et les 5 pièces d'or portant la mention: 20 francs. Il n'en est plus de même quand cesse la convertibilité.

Faculté d'accroître l'émission.

D'autre part, le cours forcé donne à l'établissement émetteur (Etat ou Banque) la possibilité d'augmenter son émission. Tant que le papier peut être converti contre du métal, l'établissement émetteur (même si, juridiquement, cette obligation ne lui est pas imposée) est amené par prudence à conserver une certaine proportion entre son encaisse et sa circulation. Du jour où le cours forcé le dispense de rembourser ses billets, il lui devient impossible d'augmenter son émission, même si son encaisse n'augmente pas proportionnellement.

Double effet de la dépréciation.

Il résulte de ceci que le cours forcé est susceptible de déclencher des effets de deux natures, que souvent, on ne distingue pas, mais qu'il est nécessaire de dissocier: un effet psychologique et un effet mathématique.

1°- Un effet psychologique.

L'effet psychologique: diminution de la confiance du public.

Il se peut que le public ait une moindre confiance dans une monnaie de papier devenue inconvertible, et dont il sent qu'à l'abri de l'inconvertibilité on va peut-être exagérer l'émission. Ce sentiment est assez naturel, car auparavant, le billet valait de l'or; aujourd'hui, il ne vaut plus de l'or.

L'effet mathématique : diminution du

2°- A côté de cet effet, et distinct de lui, un effet mathématique, mécanique.

Supposons que la banque d'émission profite très

Source : BIU Cujas

pouvoir d'achat des billets.

largement de la latitude donnée par le cours forcé et double l'émission des billets. Elle en avait 5 milliards en circulation; elle en émet 5 autres milliards. Même si le public ignore cette émission supplémentaire, et que sa confiance ne soit pas entamée, un effet d'ordre mécanique va se produire. Pour le comprendre, il suffit de considérer chaque unité de monnaie, métal ou papier, comme une sorte de "bon" donnant droit de prendre une quote-part de l'ensemble des marchandises. Cette vue est un peu simpliste. Pour une part, elle correspond cependant à la réalité. Quand le nombre des billets double, il n'est pas possible que chacun d'eux garde la même valeur réelle qu'auparavant. Puisque le nombre des "bons" a augmenté, sans que l'ensemble des marchandises ait augmenté également, chaque "bon" donne droit à une part plus faible du stock des marchandises. La valeur réelle du billet de banque, son pouvoir d'achat diminue donc avec l'augmentation du nombre des billets en circulation.

Conséquence de la dépréciation.

Pénétrons maintenant plus concrètement dans l'étude des effets du cours forcé et examinons les symptômes de cette double dépréciation, psychologique et mécanique.

La prime de l'or.

I°- Un premier symptôme est la prime de l'or. Quand il n'y a pas cours forcé, nous savons qu'un billet de banque sur lequel est inscrit 100 francs, équivaut à 5 pièces d'or portant la mention 20 francs. Quand la liaison est coupée entre le métal et le papier, il y a d'un côté une valeur en métal de 5 louis d'or, de l'autre côté, une valeur en papier. Nominalement, ces deux valeurs sont égales. En fait, elles ne vont pas tarder à se séparer. Des deux, celle qui sera supérieure à l'autre, sera la valeur métal, parce que l'or est une monnaie internationale. Il a une valeur générale et en conséquence, il sera préférable de posséder 5 louis d'or, représentant un pouvoir monétaire, qui vaut en Angleterre, comme en France, plutôt qu'un billet de banque que n'acceptera pas un créancier britannique.

Le métal conserve sa valeur internationale.

Le public attribue à l'or une valeur intrinsèque.

A cette dissociation des deux valeurs et à la supériorité de la monnaie métallique, il y a une autre cause : le public a l'impression que l'or a une valeur intrinsèque, qu'un louis d'or, sur lequel est inscrite la mention 20 francs, vaut quelque chose, même indépendamment de cette mention. Il a le sentiment que, quels que soient les avatars du système monétaire dans l'avenir, les pièces d'or qu'il conserve dans son armoire auront toujours, comme lingot, une certain

Source : BIU Cujas

valeur.

C'est là en partie une illusion.

A la vérité, il y a là, dans une certaine mesure, une illusion. Car la valeur commerciale de l'or et de l'argent est, pour une large part, la conséquence de leur emploi monétaire. Si l'Etat venait à renoncer un jour à l'or et à l'argent, comme monnaie, les cours commerciaux de l'or et de l'argent comme lingots s'effondreraient. Mais, même si le sentiment des porteurs de métal est en partie une illusion, il est si ancré en eux que, le jour où le billet ne donnera plus droit à de l'or, ils se détourneront du billet, ce qui entraîne une "dépréciation" du papier, et une "appréciation"de l'or .

La prime de l'or est parfois très faible.

Cette prime de l'or est très variable d'amplitude suivant les cas.

L'expérience montre qu'elle demeure parfois très faible.

En voici deux exemples :

A. En France, en 1848, la prime de l'or ne dépassa pas 7 % et, dès le mois d'Août 1848, la prime de l'or n'était plus que de 8 pour 1.000. Cela tient à ce que la Banque de France n'augmenta pas considérablement l'émission; elle n'usa que dans une très faible mesure, de la latitude que l'inconvertibilité lui laissait.

La prime de l'or en 1848.

On aperçoit ici une des idées essentielles qui dominent le sujet et montrent combien il faut éviter les formules trop générales. Le cours forcé donne à l'établissement émetteur la possibilité d'émettre des billets en quantité considérable. Reste à savoir en quelle mesure il en usera. S'il use de cette faculté très modérément, l'effet du cours forcé est minime, parfois même presque insensible.

La prime de l'or en 1870-1871.

B) Au mois d'Août 1870, le cours forcé fut à nouveau décrété. Au plus fort de la dépréciation du billet de banque, en Septembre 1871, la prime de l'or ne dépassa pas 2,50 % parce que le public conserva sa confiance au billet, et que la Banque de France ne profita que modérément de la faculté de l'émission supplémentaire.

La prime de l'or est parfois considérable.

A l'inverse, en certains cas, la prime de l'or devient énorme.

Voici un exemple français qui s'oppose aux deux précédents. A l'époque des assignats, quand le pont fut coupé entre l'assignat et la valeur foncière qui lui servait de garantie, les pouvoirs publics émirent des assignats en quantité formidable. Leur circulation

Source : BIU Cujas

atteignit un moment 45 milliards de francs, somme fantastique pour l'époque. Il s'ensuivit une prime de l'or qui alla croissant, à mesure que s'élevait le nombre des assignats et que la confiance du public diminuait. A la fin de 1792, un assignat de 100 livres valait 72 livres-or. En 1793, le même assignat ne valait plus que 22 livres-or; en 1795, 2 livres-or; en Mars 1796, sa valeur était tombée à 0,30 centimes.

La hausse et le dédoublement des prix.

2°- Un deuxième effet du cours forcé est la hausse et le dédoublement des prix. En temps normal, quand la banque lance des billets dans la circulation, elle le fait à l'occasion de l'escompte des effets de commerce. Or, un effet de commerce émis suppose à sa base une opération commerciale réelle, une création de richesses, de sorte que, généralement, les billets émis correspondent à des richesses qui sont, ou vont être prochainement créées. Si le nombre des bons s'élève avec l'escompte, le stock des marchandises s'élève en même temps. Si, à d'autres moments, l'activité économique se ralentit, il y a moins de marchandises, moins d'effets de commerce, donc moins de billets.

En temps normal l'émission faite à l'occasion de l'escompte correspond à une création de richesses réelles.

Il en est autrement quand les pouvoirs publics, ayant besoin d'argent, demandent à l'institut d'émission de grosses avances, et lui accordent le cours forcé : l'Etat lance alors une grande quantité de billets dans la circulation, en paiement de ses fonctionnaires, des dépenses militaires, des fournitures de guerre, et il se peut que ces billets ne correspondent pas à des richesses réelles, ou correspondent à des richesses qui se volatilisent presque immédiatement, comme les munitions de guerre.

Sous le régime du cours forcé il n'en est plus ainsi.

D'où hausse des prix.

Il s'ensuit que le cours forcé aura généralement pour conséquence, la hausse du niveau général des prix. Puisque le nombre des bons double ou triple et que le nombre des marchandises n'augmente pas, chaque bon donne droit à deux ou trois fois moins de marchandises. Ce qui pouvait être acquis avec un billet, en demande deux ou trois. En apparence, la valeur du billet n'a pas bougé et c'est la valeur des marchandises qui a changé. Le billet porte toujours la mention : 100 francs. Tel objet qui valait auparavant 100 francs, en vaut maintenant 300. Seulement, si l'on cherche derrière cette apparence, on voit que le changement est du fait de la monnaie, et non du fait des marchandises.

La hausse des prix au temps des assignats.

Deux exemples historiques appuient ce raisonnement. En 1794, le quintal de blé valait 9.000 livres, six ans auparavant, il valait 14 livres. C'est un décalage de valeur énorme, qui n'avait pas sa cause du côté

Source : BIU Cujas

du blé. Ce qui le prouve, c'est que l'on constatait des changements de valeur à peu près égaux pour les autres marchandises. Le quintal de seigle valait en 1790, 10 livres, en 1796, 8.000 livres. L'augmentation était analogue, pour la viande et pour les autres denrées. Il arrivait même que les marchands refusassent de vendre leurs denrées contre du papier-monnaie, quelle qu'en fût la quantité, à quelque taux que ce fût.

Le dédoublement des prix.

Si, au lieu d'assignats, on leur offrait de l'or, leur attitude changeait, et les prix en or se retrouvaient voisins des prix de 1790. Il y avait donc dédoublement des prix, deux prix pour chaque marchandise : un prix en or, modéré; un prix en papier, extrêmement élevé, cette élévation pouvant atteindre l'infini quand le marchand refusait de vendre.

Ce dédoublement, d'ailleurs, garde toujours un caractère occulte, car les pouvoirs publics, désireux de protéger la valeur du papier-monnaie doté du cours forcé, interdisent formellement cette double cotation qui rend manifeste la dépréciation des billets.

Changement des valeurs économiques et des conditions sociales.

3.°- Le cours forcé et l'augmentation démesurée de l'émission du papier entraînent enfin un véritable bouleversement dans l'échelle des valeurs économiques et des conditions sociales. S'il est vrai qu'il se produit d'une hausse des prix en papier, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit immédiate et de la même amplitude pour toutes les valeurs. Si elle était instantanée, générale, égale, tout ce qui se vendait 100 francs auparavant, se vendrait désormais 500 francs ou 1.000 francs; et, toutes les valeurs étant immédiatement et uniformément transportées à un autre niveau, il n'y aurait pas de changement dans les rapports sociaux. Mais cette instantanéité et cette généralité ne se produisent pas et l'expérience montre que les répercussions de l'accroissement de l'émission sur les prix et les valeurs se conforment généralement aux directives suivantes :

Hausse de prix immédiate des articles d'im-

A.- Ce sont les prix des articles d'importation qui montent les premiers et beaucoup plus haut que les prix des articles de production nationale. La raison en apparait immédiatement. Du fait de la dépréciation de la monnaie nationale, ses rapports avec les monnaies étrangères sont modifiés instantanément (I). S'il existait un certain rapport entre le franc et la

---

(I)

Les problèmes de change seront étudiés en seconde année.

Source : BIU Cujas

livre sterling, que le cours forcé soit édicté en France et que, par suite de l'inflation, chaque franc vaille moins, il faudra donner plus de francs pour avoir une livre-sterling. Immédiatement tous les articles de provenance étrangère, que les importateurs doivent payer à leurs vendeurs en monnaie étrangère, vont changer de prix : leur prix en francs va monter immédiatement, dans la mesure de la dépréciation du franc.

Ils montent plus vite que les prix des articles de production nationale.

Si nous considérons, au contraire, les marchandises de production nationale (le bétail, le blé), l'effet est beaucoup moins immédiat. Il existe un certain niveau des prix sur le marché français; ce n'est que peu à peu que l'effet psychologique et l'effet mécanique vont donner leurs résultats. La hausse des prix demeure pour eux, beaucoup plus lente.

Les prix de gros montent plus vite et plus haut que les prix de détail.

B.- Les prix de gros montent beaucoup plus vite et plus haut que les prix de détail. Pour les prix de détail, deux considérations maintiennent, un certain temps, les prix à un niveau plus bas. D'une part le public, habitué à un certain prix, accepte moins aisément un changement de valeur. D'autre part, le commerçant de détail a constitué des stocks (qu'il écoule par de petites fractions) au moment où la dépréciation n'est pas commencée, ou était moins forte. Il n'est pas obligé de vendre au détail à un prix correspondant au prix nouveau. D'où un décalage entre les prix de gros et les prix de détail.

Les salaires et traitements montent moins que les prix.

C.- La hausse des salaires et traitements n'est pas non plus proportionnelle à la dépréciation de la monnaie nationale, parce qu'ici encore des traditions et des habitudes existent. Un changement suppose une action collective, des grèves ou des négociations pacifiques, ce qui demande du temps. Si les ouvriers ne sont pas disciplinés, leurs demandes de hausse de salaire n'aboutissent que partiellement. Les salaires ne sont pas entraînés dans le mouvement de hausse avec la même rigueur que les prix de gros et les prix d'importation.

La dépréciation monétaire favorise les débiteurs au détriment des créanciers.

D.- L'exécution des contrats à long terme demeure inchangée. Un individu qui avait loué une terre par bail à ferme pour une période de 25 ans, moyennant un fermage de 1.000 francs, continue d'être tenu de donner 1.000 francs, et pas davantage. Si, au cours de ce quart de siècle se produit une inflation qui change le niveau de l'ensemble des valeurs, il n'en continue pas moins ne devoir au propriétaire que 1.000 francs, tant du moins que le législateur n'est pas intervenu pour édicter la révision des baux de longue durée.

Source : BIU Cujas

De même, le porteur d'une rente sur l'Etat 3 % a droit à 3 Frs par titre de 100 francs, et rien de plus. L'Etat lui paie 3 francs chaque année, même si, par suite de l'inflation, ces 3 francs ne représentent plus que le 1/10 ou le 1/100 de leur valeur antérieure.

Il résulte de ces explications que les acheteurs et les créanciers sont généralement les victimes du cours forcé, parce qu'ils ont, comme consommateurs, à subir la hausse générale des prix et que leurs recettes n'augmentent pas en proportion de cette hausse. Au contraire, les débiteurs et les spéculateurs sont les bénéficiaires du cours forcé : les débiteurs, parce qu'ils se libèrent en versant la même somme nominale, dont la valeur réelle va en décroissant : les spéculateurs, parce que le cours forcé entraîne une mobilité des valeurs, de laquelle ils vivent, et qu'ils essaient de prévoir et de faire tourner à leur avantage.

Le régime des assignats a permis la libération des débiteurs et des acheteurs de biens nationaux.

Aussi tous les historiens qui ont étudié la période des assignats, sont-ils d'accord pour reconnaître que ce régime a permis l'affranchissement des débiteurs. Les paysans se libéraient du fermage d'une année avec le travail de moins d'une semaine. La dépréciation des assignats a permis également la libération à très bon compte des acquéreurs de biens nationaux.

Augmentation des dépenses de luxe et réduction de l'épargne.

E.- Enfin, un dernier effet (et non le moins caractéristique) du cours forcé et de l'inflation, est l'augmentation des dépenses de consommation au détriment de l'épargne. Quand l'étalon monétaire devient instable, la nation tout entière s'aperçoit que la spéculation est plus avantageuse que le travail. Lorsque ces fluctuations ont le sens marqué d'une dépréciation croissante, toutes les classes sociales en arrivent à considérer l'épargne comme une véritable duperie. Celui qui se prive pendant une année pour épargner une valeur monétaire de tant, la retrouve l'année suivante avec la même expression nominale, mais avec une valeur réelle décroissante. Quand le public comprend cela, il s'abstient d'épargner, et il dépense au jour le jour, ou il achète des valeurs réelles. Au lieu d'être épargnant, le public se fait acheteur.

Les exemples les plus nets de cette frénésie de dépense, sont fournis par la période de la Banque de Law. Les historiens notent alors un essor inaccoutumé des recettes des théâtres, du nombre des carrosses, et plus généralement de toutes les dépenses de luxe et de prodigalité.

Source : BIU Cujas

3. Comment prend fin le cours forcé.

Reprise de la convertibilité aux conditions antérieures.

Le cours forcé peut prendre fin de trois manières suivant que l'émission de billets, avec son cortège de conséquences, a été plus ou moins intense. Si l'on considère le cours forcé comme une sorte de maladie, trois remèdes sont possibles, suivant le degré de la maladie.

1°- Reprise de la convertibilité des billets aux mêmes conditions qu'avant le cours forcé, c'est-à-dire retour pur et simple à l'état de choses antérieur. C'est le seul moyen pour la banque d'émission, de tenir l'engagement, mentionné sur les billets, de les rembourser en espèces métalliques à vue et au porteur.

Application après la guerre de 1870.

Ce procédé a été adopté par la France après 1870. Comme la dépréciation du billet était faible, et l'émission supplémentaire peu élevée, il n'y avait pas une disproportion sensible, même dans la période du cours forcé, entre l'encaisse et la circulation. Dès 1875, à une encaisse d'un milliard et demi correspondait une circulation de billets de 2 milliards et demi couverte, par conséquent, dans une proportion de 60 %. A partir de ce moment, la Banque de France commença à rembourser les porteurs de billets qui le lui demandaient, bien que, juridiquement, elle n'y fut pas obligée. En 1877, la circulation était de 2 milliards et demi, l'encaisse de 2.200 millions. La Banque de France accentua ses remboursements volontaires. Le Ier Février 1878, le cours forcé fut abrogé légalement, mais personne dans le public s'en aperçut, parce que la Banque avait déjà repris largement la pratique des remboursements.

Reprise de la convertibilité à un taux nouveau qui consolide la dépréciation.

2°- Reprise de la convertibilité à un taux nouveau qui consolide une partie de la dépréciation. Cette solution s'impose quand la dépréciation a été de longue durée, et qu'elle a atteint un certain degré d'intensité. Dans ce cas, l'écart est tel entre l'encaisse et la circulation, qu'il n'est plus possible de reprendre pratiquement la convertibilité sur la base du taux antérieur. Pour revenir à la stabilité monétaire, et ne pas renvoyer la convertibilité à 25 ou 30 ans, les pouvoirs publics sont obligés d'envisager un autre remède.

En voici un exemple : en 1897, la Russie, après une longue période de cours forcé, reprit la converti-

Source : BIU Cujas

bilité sur la base d'un rouble-or, en échange d'un rouble et demi papier. La convertibilité se fit pratiquement de la manière suivante : On fit frapper des pièces d'or du même poids que lespièces anciennes de 10 roubles et on inscrivit sur ces pièces nouvelles la mention 15 roubles.

Démonétisation du papier-monnaie.

3°- Le procédé le plus radical, qui convient à l'état extrême de la maladie, est la démonétisation du papier-monnaie. La guérison est alors impossible; il faut une véritable amputation. C'est ainsi qu'a fini le système de Law. Les billets de sa banque avaient reçu le cours forcé, le 28 Février 1720. Cette mesure n'empêcha pas leur dépréciation qui, en Novembre 1720 atteignait 90 %. A la fin de 1720, la Banque disparut et ses billets furent annulés.

Assignats.

C'est aussi de cette manière qu'ont fini les assignats. Les pouvoirs publics avaient essayé d'enrayer leur dépréciation croissante. En 1795, ils avaient suspendu la fabrication des assignats, et par un geste symbolique, destiné à impressionner le public, ils avaient ordonné la destruction de la plaque lithographique servant à les graver. Cette mesure n'empêcha pas la dépréciation de se creuser davantage. Par la loi du 21 Mai 1797, les assignats qui n'avaient pas été échangés contre des mandats territoriaux (autre forme de papier monnaie, dont la fortune ne fut pas plus brillante) furent purement et simplement annulés.

Chapitre IV

LA MONNAIE SCRIPTURALE.

Section I

L'instrument : Le Chèque.

Définition du chèque.

Le chèque peut se définir : une sorte de lettre de change dans laquelle le tiré est un banquier. La formule du chèque est la suivante : "Payez à M. Un tel ou à son ordre, la somme de tant".

Nous retrouvons donc dans le chèque les trois personnages déjà rencontrés dans la lettre de change, le tireur, qui lance le chèque dans la circulation, le

Source : BIU Cujas

bénéficiaire du chèque à qui il est remis, et le tiré avec la particularité que ce dernier est toujours un banquier.

La provision.

Le chèque suppose nécessairement une provision : c'est-à-dire que l'individu qui tire un chèque sur une banque doit y avoir préalablement versé des fonds à son compte et il ne peut tirer de chèque que dans la mesure où son compte n'est pas épuisé. Sinon, le chèque est émis sans provision, et ce fait est un délit, puni de peines sévères.

Origine du chèque.

On a discuté beaucoup sur les origines du chèque Il semble avoir été inventé par les praticiens anglais en vue de tourner la règle spéciale qui prohibait la création de banques nouvelles d'émission. Les banquiers essayèrent d'échapper à cette disposition, en acclimatant l'usage du chèque. Dans une large mesure, ils y ont réussi.

Le chèque ouvert.

Dans les pays où le chèque joue un rôle important on distingue deux sortes de chèques : le chèque ouvert et le chèque barré.

Le chèque barré.

Le chèque ouvert est celui qui peut être payé à n'importe quelle personne.

Le chèque barré est celui qui ne peut être payé qu'à un banquier. Il comporte deux lignes qui le traversent diagonalement. Tantôt entre ces deux lignes ne figure aucune indication, c'est le barrement général. Tantôt entre ces deux lignes, est mentionné le nom d'une banque particulière, c'est le barrement spécial. Au cas de barrement spécial, le chèque ne peut être payé qu'à l'établissement dont le nom est mentionné entre les deux barres.

Barrement général.

Barrement spécial.

En Angleterre et aux Etats-Unis, le chèque a pris une importance considérable. Déjà au XIXème siècle, une enquête faite en Angleterre, indiquait que les effets de commerce et les chèques représentaient 93 % du montant des règlements. Les billets de banque représentaient un peu moins de 5 % et les règlements en numéraire un peu plus de 2 %. Une enquête faite aux Etats-Unis, au début du XXème siècle, donne des chiffres à peu près analogues. Un peu plus de 90 % des transactions sont réglées par effets de commerce ou par chèques, 8 % par billets de banque et le reste en numéraire.

Importance des règlements par chèque en Angleterre et aux Etats-Unis.

Section II

Le mécanisme : Les virements et compensations.

Double fonction

Quelle est la fonction économique du chèque ?

Source : BIU Cujas

Il se peut d'abord que le chèque soit purement et simplement un instrument de retrait de fonds. Un individu a touché au début d'un trimestre une somme qu'il affecte à ses dépenses de consommation pour la durée de ce trimestre. Il a avantage à ne pas conserver cette somme chez lui, et à la déposer en banque à vue. Elle lui rapporte ainsi un intérêt, et il évite les risques de perte et de vol. La banque lui remet un carnet de chèques. Il s'en sert pour opérer par fractions successives, les retraits de la somme déposée. Quand il a besoin d'argent, il détache un des chèques et le tire sur lui-même, c'est-à-dire qu'il est à la fois le tireur et le bénéficiaire du chèque. Le banquier lui verse la somme sous forme de monnaie métallique ou de monnaie de papier.

Il se peut aussi que notre particulier se serve du chèque comme d'un moyen de payer ses créanciers. Il pourrait régler son tailleur en espèces ou en papier. Si le tailleur y consent (son acceptation est nécessaire, car le chèque n'a pas cours légal), le débiteur lui remet un chèque ainsi rédigé : "Payez à Dupont, ou à son ordre, la somme de tant".... Le chèque est signé Durand. Ici encore, la monnaie intervient : Quand le tailleur se présente au guichet de la banque, on lui remet de la monnaie en échange du chèque.

2°- Beaucoup plus intéressante pour nous est l'utilisation du chèque, comme instrument d'un règlement par jeu d'écriture. Nous pouvons reprendre ici, en la modifiant très légèrement, la précédente hypothèse. Il suffit de supposer que le tailleur Dupont a, lui aussi, un compte en banque, chez le même banquier que son débiteur. Dans ce cas, le chèque va permettre d'éteindre la dette sans aucune intervention de monnaie métallique ni de billet de banque. Imaginons que Dupont et Durand aient tous deux un compte de 10.000 francs au Crédit Lyonnais et que Durand doive 1.500 frs à Dupont. Il lui remet un chèque de 1.500 francs. Dupont, qui pourrait présenter ce chèque à la Banque et obtenir 1 1.500 frs en numéraire, préfère envoyer le chèque purement et simplement au Crédit Lyonnais, en le priant d'en verser le montant à l'actif de son compte. Le Crédit Lyonnais procède à deux écritures, qui suffisent pour éteindre la dette. Il débite de 1.500 frs le compte de Durand qui tombe à 8.500 frs, et il crédite de 1.500 frs le compte de Dupont, qui monte à 11.500 Frs. Grâce à ces deux écritures, le réglement est effectué par simple "virement".

Toutefois cette solution suppose que nos deux in-

Source : BIU Cujas

dividus ont affaire au même banquier. Or, tandis que dans les sociétés modernes, il y a une tendance à l'unification des banques d'émission, le principe de la pluralité subsiste pour les banques de dépôts. Malgré un mouvement certain de concentration, dans aucun pays ne fonctionne une banque de dépôts unique. Il arrive donc souvent que les deux personnes en relations d'échange n'ont pas le même banquier. Dès qu'elles ont des banquiers différents, le système du virement ne joue plus. Si l'une a pour banquier B, et l'autre B', le tailleur qui a reçu un chèque en paiement, l'envoie à B, son banquier, qui est obligé de le présenter à son confrère, le banquier B', et de lui demander 1.500 Frs. La monnaie réapparait. Il fallait donc un nouveau progrès. On y arriva par le système des compensations. Ce système semble avoir été découvert empiriquement par les garçons de recettes des banques de Londres, chargés d'encaisser les effets des clients de leur banque, et donc obligés de se rendre au siège des différentes banques. Au XVIIIème siècle ces garçons de recettes s'avisèrent que chacune des banques étant à la fois créancière et débitrice des autres, il y avait des allers et retours de monnaies qu'on pourrait peut-être éviter. Le garçon de recettes de la Banque B se présentait à la Banque B' pour demander le règlement d'un chèque; la banque B' devait remettre la monnaie à ce garçon de recettes de la banque B. Quelques heures après, la situation inverse se présentait. La banque B', créancière par un de ses clients de la banque B, était obligée de lui envoyer un autre garçon de recettes. Il n'y avait pas seulement une perte de temps matérielle, mais aussi, pour chaque banque, la nécessité de conserver une encaisse métallique considérable, pour faire face aux demandes de remboursement des autres banques.

L'initiative des garçons de recettes de Londres au XVIIIème siècle.

Afin de s'éviter du travail et des déplacements, les garçons de recettes eurent l'idée de se réunir dans un cabaret et d'échanger directement entre eux, sans intermédiaire de numéraire, les effets que leurs banques possédaient les unes sur les autres.

La pratique des Foires de Champagne.

A la vérité, les garçons de recettes de Londres, ont moins inventé que retrouvé le système des compensations. Déjà, il avait été pratiqué, et d'une manière systématique, dans les grandes foires du Moyen-Age, notamment dans les foires de Champagne. Le règlement des opérations effectuées à une foire se faisait généralement au début de la foire suivante. Les marchands s'aperçurent qu'ils étaient souvent réciproquement créanciers et débiteurs les uns des autres et qu'il

Source : BIU Cujas

leur était possible d'éteindre dans une large mesure ces créances et ces dettes réciproquement sans aller et retour de monnaie. Mais la pratique des compensations s'était perdue avec la décadence de ces foires.

Fondation du Clearing House.

Les directeurs des Banques de Londres virent d'abord d'un assez mauvais oeil, l'innovation de leurs garçons de recettes. Puis, ils comprirent les avantages pour la banque, c'est-à-dire la possibilité de diminuer les encaisses improductives. Ils adoptèrent alors l'idée et lui donnèrent un caractère officiel. En 1775 fut fondé le Clearing-House, la Chambre de Compensation de Londres.

Son fonctionnement.

On peut définir le Clearing-House : Une association entre un certain nombre de banquiers pour compenser les uns par les autres leurs comptes respectifs. En fait, le Clearing-House met en contact chaque jour, dans un local donné, les représentants des diverses banques. A l'ouverture de la Chambre de Compensation, chaque banquier envoie ordinairement deux délégués, un délégué sédentaire, qui reste dans le local toute la séance, et un délégué mobile, appelé messager.

Le délégué sédentaire.

Le délégué sédentaire a en main la liasse des effets de commerce et des chèques, représentant l'actif de sa banque sur toutes les autres. Chacune des autres lui communique les effets de commerce et les chèques que ces diverses banques ont sur elle, et dont le total représente son passif.

Le messager.

Mais le délégué sédentaire n'est pas encore en mesure, là où il est, privé de documentation, de contrôler la valeur des effets et des chèques qu'on lui présente. Ici intervient le messager. Il fait la navette entre la Chambre de Compensation et sa banque et vérifie au siège de la banque le bien-fondé des titres présentés.

Le délégué mobile revient à la Chambre de Compensation. On fait les corrections nécessitées par ses observations. On écarte les chèques sans provision et les effets douteux. Puis le délégué sédentaire rapproche les deux chiffres globaux : I° - Montant des créances de sa banque sur l'ensemble des autres.

2°- Montant des dettes de sa banque sur l'ensemble des autres.

Principe de la compensation.

Si le rapprochement montre que sa banque est débitrice plus que créancière (par exemple débitrice de 12.000 livres et créancière de 10.000 livres) le délégué sédentaire déclare que sa banque doit 2.000 livres, à la Chambre de Compensation.

Si inversement, la banque est créancière plus que débitrice, le délégué de la Banque "appelle" cette

Source : BIU Cujas

différence, et la réclame à la Chambre de Compensation. C'est donc la Chambre de Compensation qui a pour fonction d'effectuer le règlement.

On voit que ve système permet de supprimer l'intervention de la monnaie dans la mesure où les créances et les dettes se compensent. Pour l'excédent non compensé (qui ne représente d'ailleurs que 2 à 3 %) y aura-t-il un versement (en monnaie métallique ou en billets) des banques débitrices aux banques créditrices ?

Par un ultime perfectionnement, on écarte les versements en numéraire, même pour ces excédents. Toutes les banques adhérentes à la Chambre de Compensation doivent avoir un compte à la Banque d'Angleterre. Elles se trouvent donc dans la même situation que les particuliers sur lesquels nous avons raisonné précédemment et qui avaient le même banquier. En fin de journée, on règle les différences par de simples virements opérés par la Banque d'Angleterre.

Grâce à ce mécanisme ingénieux, on arrive, sur la place de Londres, à éteindre une quantité formidable de règlements sans intervention d'aucune monnaie. Pour donner une idée de l'importance de ces règlements, avant la guerre (et les chiffres actuels sont naturellement beaucoup plus élevés), le montant des compensations dépassait un milliard par jour au Clearing-House de Londres, deux milliards par jour, à celui de New-York.

Importance des règlements par compensation.

En France, il existe aussi une chambre de compensation, mais son importance est beaucoup moindre. Dans la dernière année normale d'avant-guerre, la Chambre de compensation des banquiers de Paris, a réglé par compensation, pour toute l'année, une trentaine de milliards d'opérations.

Moindre importance des compensations en France.

Toutefois, il convient de dire qu'un très grand nombre de banquiers, et même de particuliers, ont des comptes à la Banque de France et se servent d'une sorte de chèque d'un caractère particulier, utilisable par les seuls clients de la Banque de France, le mandat rouge, pour régler leurs transactions sans monnaie.

Les mandats rouges de la Banque de France.

Malgré ce correctif, il reste que la pratique des virements et des compensations est beaucoup moins développée en France que dans les pays anglo-saxons, parce que le chèque, instrument de ces opérations, est moins entré dans les moeurs.

Source : BIU Cujas

Section III

Les conséquences du développement de la monnaie scripturale.

§. I - Transformation du rôle et de la nature des billets de banque.

La circulation des billets est plus considérable en France que dans les pays anglo-saxons.

La première conséquence des règlements par virements et compensations, est la diminution de l'importance des billets de banque. Si nous comparons ces pays avec ceux, comme la France, qui ne pratiquent pas à un même degré l'usage du chèque, nous constatons immédiatement une différence. Le billet de banque est, dans un pays comme la France, l'instrument principal des règlements, tandis qu'il est au second plan dans les pays anglo-saxons.

Un chiffre montre clairement cette différence. Avant la guerre, la circulation des billets était en France de 6 milliards. En Angleterre, elle n'était que de I milliard.

Elle y est fiduciaire.

D'autre part, si l'on compare le billet de banque dans son rôle et sa nature, en France et en Angleterre, on constate une deuxième différence, peut-être plus significative. En France (et plus généralement dans tous les pays où les chèques sont relativement peu utilisés), le billet de banque est une monnaie fiduciaire. La circulation des billets y dépasse sensiblement l'encaisse métallique avec toutes les conséquences que nous avons exposées.

Dans les pays anglo-saxons, elle est représentative.

Au contraire, dans les pays à base de règlements par chèques, virements et compensations, la circulation du billet de banque est beaucoup moins large. Elle ne dépasse guère l'encaisse, et il est même arrivé que l'encaisse soit supérieure à la circulation. Le billet de banque perd, de ce fait, le caractère de monnaie fiduciaire, pour redevenir ce qu'il était à l'origine de l'évolution, une simple monnaie représentative.

Fonction transitoire attribuée au billet de banque.

S'appuyant sur ces constatations, Paul Leroy-Beaulieu en a conclu que le billet de banque avait dans la vie économique une fonction essentiellement temporaire. Il a été nécessaire, mais simplement comme un "échafaudage provisoire", suivant l'expression de Juglar, économiste de la seconde moitié du XIXème siècle. Le billet de banque a permis d'initier le public

Source : BIU Cujas

à une monnaie non métallique, à des règlements sans intervention de métal, et à se servir des banques, à entrer en relations avec elles au moyen de dépôts.

Il prépare les règlements sans monnaie.

Le jour où, à la suite de cette initiative, le système des dépôts est devenu normal, il devient possible de supprimer cet échafaudage provisoire et, sur la base des comptes de dépôts en banque, d'asseoir le système des chèques, des virements et des compensations, qui permet de rejeter à l'arrière-plan les billets de banque.

§. 2 - Transformation du rôle et de la nature des banques de dépôts.

Dans une première phase: l'évolution a tendu à séparer les banques d'émission des banques de dépôt.

Ici encore, il faut signaler une évolution assez curieuse, qui rappelle la théorie, chère au sociologue italien Vico, d'après laquelle l'évolution historique se ferait en spirale. A l'origine, il n'y a pas de différenciation entre les diverses espèces de banques, celles qui font simplement les dépôts et l'escompte, et celles qui pratiquent l'émission greffée sur leurs opérations ordinaires. A ce moment, la création du billet de banque apparait comme l'émission d'un effet de commerce, et le même régime s'applique à toutes les banques de dépôts et d'émission; c'est le régime de la liberté et de la multiplicité des banques.

Dans une seconde phase, un rapprochement se fait entre les uns et les autres.

Dans une seconde phase, à mesure qu'apparaît la fonction monétaire du billet de banque, une différenciation se creuse, chaque jour plus nette. A côté des banques ordinaires apparaissent les banques spécialisées dans l'émission, qui prennent une physionomie distincte, deviennent réglementées, alors que les autres demeurent libres, et ont une tendance à l'unification et à l'étatisation, tandis que les autres restent multiples et privées. A ce point de l'évolution auquel nous sommes en France, il existe une différence d'aspect, très nette, entre les banques ordinaires et les banques d'émission.

Les pays à règlement sans monnaie tendent à règlementer les banques de dépôt.

Mais l'évolution ne s'arrête pas là. Dans les pays pratiquant les règlements par chèques, virements, et compensation - et en conséquence du développement de la monnaie scripturale - on revient, dans une certaine mesure, au point de départ. Quand il apparait que l'instrument des règlements sans monnaie réelle, prend la première place, si l'on songe qu'il repose nécessairement sur les dépôts, on s'aperçoit que les banques de dépôts deviennent le fondement de ces règlements. Si bien que l'écart qui existait, dans la se-

Source : BIU Cujas

conde phase, entre les banques de dépôt et les banques d'émission, en raison de l'aspect monétaire de ces dernières, diminue. Ce qui prouve que l'évolution se produit bien dans ce sens, c'est que dans les pays à circulations de chèques, virements et compensations, s'introduit l'idée de la règlementation des banques de dépôts. Cette idée de réglementation qui, au cours de la seconde phase, s'appliquait uniquement aux instituts d'émission, s'étend maintenant aux banques ordinaires.

Le rapport de l'encaisse aux dépôts aux Etats-Unis.

Par là s'explique un ensemble de dispositions déjà mentionnées dans le système des banques aux Etats-Unis. La législation y comporte non seulement une réglementation de l'émission des billets de banque, mais aussi, ce qui n'existe pas en France, l'obligation pour toutes les banques de conserver liquide une partie de leurs dépôts. On voit le parallélisme des deux réglementations : d'une part, celle des banques d'émission qui, dans la plupart des pays, établit un pourcentage entre l'encaisse et l'émission : d'autre part, celle des banques de dépôts qui les oblige à conserver liquide une proportion déterminée des dépôts

Aux Etats-Unis, les banques de dépôts doivent avoir, à la banque fédérale à laquelle elles sont affiliées, une couverture de 3 % de leurs dépôts à terme, et de 7,10 ou 13 %, suivant les cas, de leurs dépôts à vue (10 % en moyenne). De son côté, chaque banque fédérale doit avoir une réserve métallique de 35 % du montant de ses dépôts. En fait, elle a généralement une couverture beaucoup plus forte.

Chapitre V

LA MONNAIE DEPUIS 1914

Section I

Le financement de la guerre par l'inflation.

Le problème du financement de la guerre.

Pour comprendre le bouleversement monétaire qui s'est produit pendant et après la guerre, il faut partir des données d'un problème, en apparence insoluble, qui s'est posé au début de la guerre à tous les belli-

Source : BIU Cujas

gérants, et en particulier à la France.

La guerre oblige les Etats à engager des dépenses formidables et immédiates. Comment les couvrir ? Pour fixer les idées, en France, les dépenses de guerre ont atteint 40 milliards par année. Or, si l'on avait posé dans le premier semestre de 1914 à un financier ou à un économiste la question de savoir si l'Etat pourrait faire face pendant plusieurs années, à des dépenses de l'ordre de 40 milliards par an, il aurait été fondé semble-t-il, à répondre par la négative.

Quels sont, pour un Etat, les moyens de couvrir ses dépenses ? On en aperçoit deux : l'impôt et l'emprunt.

Insuffisance de l'impôt.

L'impôt, avant la guerre, fournissait, en moyenne 4 à 5 milliards, et cette charge était considérée par les contribuables comme très lourde. On pouvait envisager que l'Etat, en raison de la guerre, augmentât les impôts, mais il ne pouvait les accroître raisonnablement de plus du double, et encore ce doublement pouvait-il apparaître comme une charge insupportable.

et de l'emprunt.

Quant à l'emprunt, il ne peut pas dépasser en une année, au maximum, la partie des revenus des individus non consacrée à leurs dépenses de consommation. Soit un individu qui gagne 10.000 francs par an, et qui affecte à des dépenses de consommation immédiate, 6.000 francs. Le maximum qu'il peut fournir comme souscription à l'emprunt est de 4.000 francs, en supposant qu'il y affecte la totalité de ses fonds disponibles. Avant la guerre, les statisticiens les plus optimistes évaluaient cette somme disponible à 5 ou 6 milliards pour la France.

Si nous imaginons donc l'Etat tirant le maximum possible des impôts et des emprunts, nous arriverons à un total d'une dizaine de milliards, soit le quart de ce que l'Etat a effectivement dépensé.

Aussi un certain nombre d'économistes et de financiers avaient le sentiment que l'Etat ne serait pas en mesure de supporter longtemps les charges d'une grande guerre, en raison de l'importance des dépenses qu'elle comporterait. Or, en fait, ni la France, ni aucun des belligérants, n'a été arrêté dans la guerre par des raisons financières. Le raisonnement ci-dessus à première vue, pertinent, comporterait donc une faiblesse et une lacune.

Financement de la guerre par l'inflation.

La vérité c'est que, en tous pays, le financement de la guerre a été rendu possible par l'inflation. Mais l'inflation a pris des formes techniques différentes, suivant qu'il s'est agi de pays comme la France dont la circulation normale est à base de billets de banque, ou de pays comme l'Angleterre dont les règlem

Source : BIU Cujas

se font normalement par chèques, virements et compensations.

§. I - Le financement de la guerre en France.

La convention de 1911.

L'instrument essentiel du financement de la guerre en France, fut le recours de l'Etat à la Banque de France. Une convention du 30 Novembre 1911 avait prévu qu'en cas de mobilisation la Banque de France ferait à l'Etat une avance de 2.900 millions. Cette convention était demeurée secrète. En Juillet 1914, le gouvernement fit savoir à la Banque de France, qu'il en userait, le cas échéant; il eut ainsi, grâce à cette avance initiale, la possibilité de couvrir les dépenses des premières semaines des hostilités.

En échange de cette avance, de la Banque de France, l'Etat prenait, par une loi du 5 Août 1914, deux dispositions :

La loi du 5 Août 1914.

1°- Il édictait le cours forcé du billet de banque. L'art. 3 de la loi du 5 Août 1914, était ainsi conçu :

"Jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par une loi, la Banque de France est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets en espèces". A partir de cette date, (et jusqu'en 1928), le billet de banque est devenu, en France, du papier monnaie.

Le cours forcé.

2°- L'Etat accordait à la Banque de France, un relèvement du maximum d'émission. Dans le dernier état d'avant-guerre, le statut de la Banque de France, ne l'obligeait, comme nous l'avons indiqué précédemment, à aucune proportion entre son encaisse et sa circulation, mais lui imposait un chiffre maximum d'émission, 6.800 millions. La loi de 1914 porta ce chiffre à 12 milliards. Une série de lois ultérieures relevèrent à nouveau ce plafond de l'émission jusqu'à 41 milliards en septembre 1920. Les avances successives de la Banque de France à l'Etat dépassaient, à la fin de 1920, 26.000 millions. Nous verrons ultérieurement ce qu'il est advenu de l'émission et des avances après 1920.

Relèvement du maximum d'émission.

De ce recours à la Banque de France par l'Etat, avec cours forcé et relèvement du plafond de l'émission, une première conséquence est évidente et n'appelle pas de longs commentaires. Grâce à ces avances, à ces liasses de billets à cours forcé, remis par la Banque à l'Etat, l'Etat a pu payer ses fournisseurs, ses soldats, etc.....

Augmentation des

Une deuxième conséquence, moins évidente, moins

Source : BIU Cujas

revenus en valeur nominale.

immédiate, est peut-être plus importante encore. Tous ces individus fournisseurs de guerre, soldats, etc... auxquels l'Etat remettait des billets de banque, voyaient ainsi s'augmenter, en valeur nominale, leurs revenus et leur fortune. Chaque billet de 100 francs qui sortait des presses de la Banque de France et que l'Etat remettait en paiement à l'un de ses créanciers se trouvait ainsi augmenter de 100 francs le revenu de ce particulier.

mais non en valeur réelle.

Il n'y avait pas, en fait, un enrichissement réel des individus. Cet enrichissement n'eut été possible que si les signes monétaires plus nombreux, dont les individus étaient détenteurs, leur avaient donné droit d'acheter plus de marchandises qu'auparavant. Et pour cela, il eut fallu que le stock de marchandises se fût accru parallèlement à l'augmentation du nombre des billets. Il n'en était rien, au contraire. Les productions normales étaient diminuées, du fait de la mobilisation d'une grande quantité de travailleurs. Ceux qui n'étaient pas mobilisés devenaient de plus en plus producteurs d'instruments de guerre, lesquels par définition disparaissaient très peu de temps après avoir été produits. Tels que les obus, et à un moindre degré, les canons, les vêtements et les équipements militaires.

Donc, d'une part, le montant des signes monétaires s'élevait, à mesure que la Banque tirait des billets que l'Etat lançait dans la circulation, et, d'autre part, le stock des marchandises n'augmentait pas.

Hausse générale des prix.

Pour comprendre les conséquences inéluctables de cette situation, reprenons une comparaison qui n'est peut-être vraie que sous certaines réserves, mais qui est une image commode, et considérons le billet de banque comme un "bon" donnant droit à une quote part dans le stock global des marchandises. Ce gonflement des signes monétaires, non accompagné d'un gonflement égal du stock des marchandises, eut pour résultat que chacun de ces bons de 100 francs ne fut plus en mesure que d'acheter une quote-part de plus en plus réduite du stock de marchandises. Ce qui se traduisit, en fait, par la hausse générale et progressive des prix. Le gonflement des revenus en valeur nominale ne s'accompagne donc pas d'un enrichissement réel des individus. Un individu qui avait, avant la guerre, un revenu annuel de 10.000 francs, n'était pas plus riche avec un revenu de 25.000 francs, s'il pouvait acheter moins de choses avec ces 25.000 francs, qu'avec les 10.000 francs de 1914. Néanmoins, ce gonflement de tou-

Le changement dans l'échelle des valeurs a permis des prélèvements beaucoup plus élevés en valeur nominale par l'impôt et par l'emprunt

tes les valeurs nominales, ce changement dans l'échell

Source : BIU Cujas

des valeurs et de l'expression monétaire, furent la résultante de l'inflation, et vinrent rendre faux les calculs établis avant la guerre. Quand on calculait que l'impôt pouvait produire au maximum 4 à 5 milliards et les emprunts d'Etat 5 à 6 milliards, il s'agissait de valeurs d'avant-guerre. Le jour où s'est produit un fort gonflement des revenus, les données du problème ont changé. Les revenus devenant beaucoup plus élevés, en valeur nominale, sur ces revenus l'Etat peut prélever par l'impôt ou par l'emprunt, des sommes beaucoup plus fortes.

Le résultat d'ensemble de l'inflation a donc été d'abord, résultat direct, de fournir à l'Etat des ressources, puis, résultat indirect, de modifier l'échelle des valeurs, d'augmenter, en valeur nominale, les revenus des individus et de permettre à l'Etat d'opérer des prélèvements (obligatoires par l'impôt, ou volontaires par l'emprunt) atteignant des chiffres qui auraient semblé absurdes dans l'échelle des valeurs d'avant-guerre.

Les Bons de la Défense Nationale.

En fait, le souci de rendre la guerre populaire amena l'Etat à demander peu à l'impôt et beaucoup à l'emprunt, et surtout sous la forme spéciale de l'emprunt à court terme, le Bon de la Défense Nationale.

Le circuit des billets.

Il s'établit ainsi un circuit. La Banque de France remet à l'Etat des billets : l'Etat les lance dans la circulation, en les donnant à ses créanciers. Puis, par les souscriptions aux Bons de la Défense Nationale, l'Etat reprend une partie de ses billets. Il les donne à nouveau à ses fournisseurs, en paiement de leurs créances. Ceux-ci les rendent à nouveau à l'Etat en souscrivant des Bons de la Défense Nationale. C'est grâce à ce mécanisme que l'ensemble formidable des dépenses de guerre a pu être couvert, en somme, sans difficulté.

Les emprunts de consolidation.

Enfin, quatre emprunts de consolidation, ont permis de transformer une partie appréciable des Bons de la Défense Nationale en emprunt à long terme, et de reculer dans l'avenir la solution définitive du problème de la liquidation financière de la guerre.

§. 2 - Le financement de la guerre en Angleterre.

A première vue, il semble que l'Angleterre a couvert ses dépenses de guerre sans inflation. Sans doute, dès le début d'Août 1914, la Banque d'Angleterre

Source : BIU Cujas

obtint la suspension de l'Act de Sir Robert Peel, le droit d'émettre des billets au-dessus de la couverture métallique et de la somme fatidique de 19.750.000 livres, mais elle n'usa de cette faculté que pendant quelques jours. Le 10 Août 1914, elle avait déjà cessé de le faire. Sans doute aussi, à côté du billet de la Banque d'Angleterre, et intentionnellement distinct pour éviter d'entraîner le crédit du billet de banque dans des évènements aléatoires, les pouvoirs publics décidèrent, le 6 Août 1914, la création d'un papier monnaie d'Etat, les Currency-Notes, en théorie convertibles en or, mais en fait inconvertibles. Ces currency-notes étaient destinés à fournir aux banques la monnaie nécessaire pour répondre aux besoins de leurs clients. Puis ils furent utilisés (parce qu'ils étaient commodes et acceptés du public) par le gouvernement qui couvrir ainsi une partie de ses dépenses de guerre. A la fin de 1919, il en circulait pour 356 millions de livres. Toutefois, ce chiffre indique, par sa modicité relative, que les currency-notes n'ont pas joué en Angleterre, le rôle du billet de la Banque de France.

Les Currency-notes

De fait, ce n'est pas par une inflation de monnaie, mais par une inflation de crédit, que l'Angleterre a couvert ses dépenses de guerre. Le mécanisme de cette inflation de crédit est un peu délicat à exposer, mais il est indispensable d'en donner une idée sommaire.

Tandis qu'en France, l'instrument essentiel est le billet de la Banque de France, on sait que, en Angleterre, les règlements se font le plus souvent par chèques, virements et compensations. Quand l'Etat britannique eut besoin d'argent pour couvrir ses dépenses de guerre, il s'adressa soit aux banques, soit au public. Aux banques, il demanda l'autorisation de tirer sur elles des chèques. Aux particuliers, il demanda de bien vouloir souscrire à ses emprunts. Mais ce n'est pas en monnaie que les souscriptions furent effectuées. Le client disait à la Banque où il avait un compte de dépôt : "L'Etat me demande de souscrire à son emprunt, donnez m'en les moyens. Augmentez le montant de la somme que je puis tirer sur vous par chèque". La banque acceptait et c'est ainsi que les particuliers ont pu fournir à l'Etat britannique l'aide qu'il sollicitait d'eux.

L'inflation de crédit

Augmentations des tirages des chèques par l'Etat et par les particuliers.

Ces procédés n'étaient-ils pas dangereux ? N'aboutissaient-ils pas à créer des facilités de crédit ne reposant sur aucune base réelle ?

En fait, les choses s'arrangèrent parce que les règlements britanniques se font par des jeux d'écritures. Tout s'est soldé, depuis le début jusqu'à la fin,

Source : BIU Cujas

de cette manière, sans que la Banque d'Angleterre ait eu besoin d'émettre des billets.

Résultat de l'inflation de crédit

Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait accroissement du pouvoir d'achat de l'Etat et des particuliers sans accroissement corrélatif des marchandises. Si nous prenons le terme "d'inflation" dans un sens large, comme il faut le faire pour englober sous un même terme les choses semblables, et que nous considérions qu'il y a une inflation toutes les fois qu'augmentent les disponibilités des individus sans qu'augmente parallèlement le stock des marchandises, nous sommes obligés de dire qu'il y eut, en Angleterre, comme en France, inflation. Un spécialiste des questions monétaires qui a étudié le financement de la guerre en Angleterre, M. George Edgar Bonnet, a calculé qu'en ce pays, de la fin de 1913 à 1919, le pouvoir d'achat s'est multiplié par 2,5 alors que la masse des produits a plutôt diminué.

Section II

Les conséquences de l'inflation

L'inflation en Allemagne de 1918 à 1923

Déjà avant la guerre, il existait une documentation abondante sur les effets du cours forcé et de l'inflation. Depuis 1914, la multiplicité des expériences, et surtout le degré formidable de l'inflation en certains pays ont apporté une moisson de renseignements supplémentaires. Sur la plupart des points, les renseignements de la période d'avant-guerre se sont trouvés confirmés. Il serait facile de le montrer en détail, en prenant des exemples dans les différents pays. Attachons nous au cas le plus significatif, celui de l'Allemagne, non dans la période de guerre, mais dans celle qui a suivi la guerre, de 1918 à 1923. Nous nous arrêterons en 1923, parce qu'à ce moment, s'est ouvert un chapitre nouveau dans l'histoire monétaire de l'Allemagne.

Accélération des émissions de billets

Au cours de la période de 1918 à 1924 nous constatons, en Allemagne, une inflation fantastique. En décembre 1918, le nombre des billets de la Reichsbank en circulation était de 22 milliards (somme déjà importante si on la rapproche du chiffre d'avant guerre) En Décembre 1920, nous trouvons la circulation aux environs de 70 milliards. En deux ans, elle a donc plus que triplé. A partir de 1921, l'augmentation se poursuit à un rythme accéléré; en décembre 1922, la circulation atteint 1280 milliards. C'est surtout en 1923 que l'in-

Source : BIU Cujas

flation monte pour atteindre des chiffres qualifiés d'astronomiques. En Décembre 1923, le montant de la circulation est d'environ 400 milliards de milliards

Conséquences économiques

Cette inflation a détermine en Allemagne un certain nombre de phénomènes économiques et socieux, où nous retrouvons, à une échelle grossie, les faits que nous avons constatés pour la période d'avant-guerre dans les pays qui avaient pratiqué le papier-monnaie.

Hausse générale des prix plus forte pour les prix de gros que pour les prix de détail

I°.- Hausse des prix, générale et considérable, variable d'intensité, suivant qu'il s'agit de telle ou telle catégorie de prix. Si nous fixons à 100, en Juillet 1914 l'expression des prix, en Octobre 1922 les prix de gros sont à l'indice 44.000, les prix de détail à l'indice 28.000 seulement. Quant au niveau du salaire, à la même date, il est de 17.000 à 20.000 donc plus faible encore.

Rapprochons les deux derniers chiffres, salaire et prix de détail, Comme le niveau des prix de détail est un symptôme approximatif du niveau du coût de la vie, nous voyons que le salaire réel, c'est-à-dire le pouvoir d'achat de l'ouvrier, a diminué. L'ouvrier reçoit une quantité énorme de marks 20.000 fois plus élevé qu'avant la guerre. Il est cependant moins riche qu'avant la guerre. Les ouvriers essayèrent bien de lutter contre le mécanisme dont ils étaient victimes et d'obtenir l'adaptation automatique de leur salaire au coût de la vie. Ils demandèrent l'application du système de l'échelle mobile. Ils l'obtinrent dans certains cas. Même alors, la dépréciation de la monnaie et la hausse des prix s'accéléraient avec une rapidité telle que le mécanisme d'ajustement de l'échelle mobile était très en retard.

Plus forte pour le coût de la vie que pour les salaires.

Tentative d'échelle mobile

2°.- Changement dans les conditions sociales, dans l'échelle et dans les rapports des classes. Ici encore, avec un grossissement nous retrouvons certaines conséquences de l'inflation. Les rentiers continuent à toucher une même valeur nominale, mais l'échelle des prix s'est à ce point modifiée, que cette valeur nominale est devenue presque voisine de zéro. Les intellectuels, les professions libérales, dont les ressources n'ont pas suivi le mouvement d'augmentation des prix, sont également victimes de l'inflation. On cite des exemples, pour la période 1922-1923 de misères d'intellectuels, d'avocats, de médecins, de rentiers, et de retraités, si graves qu'elles entraînèrent à de nombreux suicides.

Conséquences sociales

Victimes de l'inflation: les rentiers

Les professions libérales

Bénéficiaires:

En face de ces victimes, quels ont été les bénéficiaires de l'inflation?

Source : BIU Cujas

L'Etat: réduction de la charge de la dette publique

D'abord, dans une certaine mesure: l'Etat, les finances publiques. Un article important du budget est le service de la dette. Or la charge de la dette fléchit, pour tomber presque à zéro, à mesure que l'échelle des valeurs monte. L'Etat continuait à devoir à ses rentiers la même quantité de marks. A mesure que la valeur du mark tombait, cette somme représentait une charge réelle qui s'amincissait de plus en plus. Par ailleurs, les recettes d'impôts de l'Etat s'accroissaient nominalement avec le niveau général des prix et des revenus. Il en résultait un allègement très sensible pour les finances publiques.

Les industriels et commerçants

Ont profité également de l'inflation, les industriels et commerçants, qui, en période de hausse des prix, réalisent de très gros profits, - ceux surtout qui eurent l'intelligence de transformer leurs profits en valeurs réelles au lieu de les conserver sous la forme monétaire, où ils seraient allés en s'évanouissant.

L'intégration (rappel)

En parlant de l'intégration, nous avons vu qu'après la guerre, elle a pris une importance formidable, en Allemagne. La raison de cet essor temporaire était le souci des industriels de se garantir contre la dépréciation croissante du mark. Ils achetaient des usines, afin d'éviter de voir fondre entre leurs doigts, par l'effet de la dépréciation, les gains des années précédentes (I).

Conséquences monétaires

3°.- Un dernier effet de l'inflation, quand la dépréciation du mark atteignit un certain délai d'accélération, ce fut ce que l'on a appelé la fuite devant le mark. Les particuliers ne voulaient plus se servir du mark, ni comme monnaie intermédiaire des échanges,

La fuite devant le mark

ni comme instrument de mesure des valeurs. On vit alors, par une régression curieuse, se développer le retour au troc, l'échange de marchandises contre les marchandises.

Le retour au troc, les contrats or.

Puis sont apparus les contrats et les emprunts, libellés en or, en dollars, et même en seigle, ou en charbon. Cela ne veut pas dire que le débiteur s'engageait à fournir chaque année, une certaine quantité de

---

(I)

Cela explique que dans la période considérée la production allemande soit en plein essor. Les usines existantes travaillent à plein et on en édifie de nouvelles, telle que la grande centrale chimique de Leuna (Westphalie) la plus puissante d'Europe. (V. sur ce point A. Rivaud. Les Crises allemandes, collection A. Colin 1932).

Les emprunts seigle ou charbon.

seigle ou de charbon, mais à verser une somme en marks correspondant à la valeur d'une quantité donnée de seigle ou decharbon. Ainsi, le créancier était assuré de recevoir une quantité de monnaie représentant un pouvoir d'achat constant. Quand les choses en arrivent là, la monnaie nationale qui ne remplit plus ses fonctions est condamnée à disparaître et à faire place à une monnaie nouvelle.

Section III

Le retour à l'or - (1923-1931)

Diversité des procédés de retour à l'or

Les pays qui ont abandonné la monnaie métallique pour le papier-monnaie, ne l'ont fait qu'à leur corps défendant, sous la pression de nécessités impérieuses. Mais ce régime a entraîné de telles conséquences, de telles instabilités de valeurs, que tous les Etats ont essayé, dès qu'ils l'ont pu, de rétablir le pont entre le papier et le métal.

Le retour à l'état d'avant guerre (solution anglaise)

Les pays qui n'étaient atteints que légèrement, (par exemple l'Angleterre) ont cru pouvoir revenir à l'état de choses antérieur, c'est-à-dire rétablir la liaison entre le métal et le papier, exactement au point où elle se trouvait avant la guerre.

La démonétisation de la monnaie dépréciée (solution allemande)

A l'opposé, les pays très gravement atteints, (comme l'Allemagne) où l'inflation avait pris une telle ampleur qu'il n'était plus possible de songer à revenir sur l'état de choses antérieur, ont dû recourir à un remède radical, et sacrifier la monnaie qu'ils ne pouvaient sauver pour la remplacer par une monnaie nouvelle.

Enfin, les pays qui se trouvaient dans une situation intermédiaire, avec une inflation plus grave que l'inflation anglaise, mais moins désespérée que l'inflation allemande, ont adopté un remède intermédiaire qui implique que l'on garde la monnaie dépréciée sans essayer de lui redonner sa pleine valeur d'antan, et que l'on rétablisse le pont entre elle et l'or, à un niveau différent du niveau d'avant-guerre. C'est ce qui s'est produit en France.

§. I - La solution anglaise

Solutions intermédiaires

En Angleterre, au lendemain de la guerre, l'accord s'est fait très rapidement, dans le public et les

Source : BIU Cujas

La revalorisation complète de la livre sterling était particulièrement désirable

sphères dirigeantes, pour rétablir le lien du papier et du métal dans les conditions d'avant-guerre. C'est ce qu'on appelle la revalorisation complète de la livre. On a poursuivi l'objectif suivant: redonner à la livre papier, une valeur or, égale à celle qu'elle avait avant 1914.

parce que l'Angleterre voulait redevenir le centre financier du monde

Cette revalorisation complète de la livre apparaissait particulièrement désirable, parce que l'Angleterre, avant la guerre, était le centre financier du monde. C'est sur la place de Londres que se réglaient la plus grande partie des transactions internationales, avec la livre comme étalon.

Pendant les années de guerre New York à l'abri du privilège que lui donnait la situation de neutre pendant la plus grande partie des hostilités, tenta de ravir à Londres sa situation internationale. Le dollar était toujours demeuré monnaie-or. Le pont n'avait jamais été coupé aux Etats-Unis, entre le papier et le métal. Les Etats-Unis avaient, de ce fait, une monnaie stable, ne variant pas au gré des changements de la confiance, comme le fait une monnaie de papier qui n'a plus de support métallique. Naturellement, la place de Londres désirait se défendre et reprendre, après la guerre, sa suprématie. Les financiers pensèrent que, pour cela, il fallait redonner à la livre tout son prestige, donc toute sa valeur d'avant guerre.

Elle était possible parce que la dépréciation de la livre n'avait pas dépassé 30 % au maximum

Par ailleurs, cette remontée de la livre au pair apparaissait comme possible, parce que, pendant les années de guerre, la dépréciation de la livre n'avait jamais atteint un taux très élevé. Rapportée au dollar, la livre d'avant guerre était dans le rapport de 1 livre pour 4.86 1/4 dollar or. Au point extrême de dépréciation, en 1921, la livre valait encore 3.50 dollars. Dans la moyenne des années 1920-1921, la dépréciation de la livre par rapport au dollar n'a guère dépassé 30 %.

Le comité Cunliffe.

Donc la maladie avait été légère, et on crut que la guérison pouvait être complète. Dès 1918, un comité nommé pendant la guerre et présidé par le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Lord Cunliffe, déposait un rapport qui fut le point de départ du mouvement pour la revalorisation de la livre. Il déclarait possible et souhaitable le retour au pair. Il suffisait pour cela de s'attaquer à la cause de la dépréciation. Puisque cette cause était l'inflation, il fallait pratiquer une politique très stricte de déflation, agir sur le pouvoir d'achat et les disponibilités des individus pour en restreindre la quantité. Si, en face d'un stock des marchandises resté le même on diminuait le nombre des bons, la valeur de chaque unité monétaire augmente-

Source : BIU Cujas

rait et la livre remonterait à sa valeur antérieure.

De fait, c'est bien en ce sens que les pouvoirs publics s'engagèrent à partir de 1920. Sans entrer ici dans les détails de la politique suivie, de 1920 à 1925, par le gouvernement britannique, indiquons son esprit général. On s'efforça de réduire le nombre des currency notes et des billets de la Banque d'Angleterre

La déflation

forme classique de l'inflation. Mais surtout on s'attaqua à la forme particulière d'inflation, pratiquée pendant les années de guerre, l'inflation de crédit. Dans ce but, la Banque d'Angleterre, d'accord avec les pouvoirs publics, se décida à élever le taux de son escompte. Alors que, pour stimuler les souscriptions aux emprunts de guerre, les banques avaient multiplié les facilités à leurs clients, et, par là, accentué l'inflation, inversement, pour aider la déflation, les banques restreignirent leurs crédits.

L'assainissement des finances publiques

Ce ne furent pas les seules mesures prises pendant la période 1920-1925 L'instrument essentiel de l'établissement monétaire britannique fut une politique de restauration des finances publiques. Un gros effort a été fourni à cet égard, à partir de l'exercice 1920-1921. Jusqu'alors l'équilibre budgétaire, en Grande Bretagne comme dans la plupart des pays belligérants, ne s'était réalisé qu'avec le concours de l'emprunt. A partir de 1920-1921 grâce à la compression des dépenses, et à l'accroissement des impôts, il ne fut plus nécessaire de recourir à l'emprunt. Alors disparut grâce à l'équilibre budgétaire, la crainte que les pouvoirs publics ne fussent amenés à une inflation nouvelle. On voit ici la liaison du problème des finances publiques et du problème monétaire.

Quand toute menace d'inflation eut été écartée le retour à la monnaie saine fut relativement aisé.

Le Gold Standard Act de 1925

Le rétablissement du pont entre l'or et le papier fut réalisé en 1925 par une loi très importante, le Gold Standard Act (dont on trouvera le texte traduit dans la Revue d'Economie Politique, numéro de Septembre Octobre 1925). Cet "Act" rétablit, en Angleterre l'étalon-or.

Maintien du papier dans la circulation

Cela ne signifie pas le rétablissement de la circulation effective de l'or. Cela ne veut pas dire qu'à partir de 1925 le papier est remplacé, dans les paiements intérieurs, par la monnaie d'or. Les diverses commissions anglaises chargées d'étudier la question s'étaient trouvées d'accord pour déclarer que le rétablissement effectif de la circulation d'or était pour le moins prématuré. Il aurait nécessité la constitution d'un très gros stock d'or, coûteux, difficile à réunir

Source : BIU Cujas

et sans utilité. L'objectif a été autre. On n'a pas tenté de fournir de l'or à chaque citoyen britannique pour ses paiements quotidiens. On s'est borné à donner à la monnaie de papier, qui allait continuer à circuler, une fixité, une stabilité qu'elle n'avait plus depuis 1914. Rétablir le lien entre le papier et l'or, sans revenir à la circulation effective d'or, voilà quel fut l'objectif poursuivi.

Et voici quelles mesures pratiques furent édictées à cette fin par la loi de 1925.

Obligation de fournir de l'or en barres en échange des billets.

1°.- D'une part, obligation pour la Banque d'Angleterre de fournir de l'or en barres, à qui lui en demande, mais seulement par grosses quantités, par somme minima de 400 onces d'or (environ 1500 livres). Par conséquent, le possesseur d'un billet d'une livre ne peut pas porter à la Banque d'Angleterre ce billet, et réclamer de l'or en échange. Mais l'individu qui a en main 1500 livres papier et a besoin d'or (par exemple, parce qu'il a des paiements à faire à l'étranger) peut se présenter à la Banque d'Angleterre et exiger de l'or en barres à un taux fixe de conversion.

Obligation de donner de la monnaie légale en échange d'or en barres.

2°.- D'autre part, l'Act de 1925 oblige la Banque d'Angleterre, à remettre, en échange d'or en barres, de la monnaie ayant cours légal (c'est-à-dire pratiquement des billets) également à un taux fixe.

Levée de l'embargo sur l'exportation de l'or.

3°.-Enfin, la loi de 1925 lève l'embargo (mis en 1914) sur la sortie de l'or, qui redevient donc une marchandise exportable.

De l'agencement de ces trois dispositions résulte le rétablissement du pont entre le papier et le métal; ceux qui ont des billets en quantité suffisante peuvent les échanger contre de l'or; inversement ceux qui ont de l'or peuvent l'échanger contre des billets. L'interchangeabilité est donc rétablie entre le papier et l'or. Et puisque l'embargo est levé à l'exportation de l'or, celui qui a un paiement à faire à l'étranger, et qui dispose de monnaie nationale, peut l'échanger contre de l'or, et envoyer cet or à ses créanciers.

Le currency and Bank-notes Act de 1928

La réforme monétaire anglaise fut parachevée en 1928 par le Currency and Bank Notes Act.

L'objectif principal de cet Act est la fusion des deux circulations-papier qui existaient en Angleterre depuis 1914; 1° celle des billets de la Banque d'Angleterre, les Bank-notes, d'une valeur de 5 livres sterling au minimum, dont l'émission était réglementée par l'"Act" de Sir Robert Peel de 1844, que nous avons commenté antérieurement; 2° celle des Currency Notes, billets d'Etat de 1 livre et de 10 shillings, créés

Source : BIU Cujas

en 1914, comme nous l'avons exposé naguère. Désormais tous les billets seront émis par la Banque d'Angleterre qui prend donc en charge les Currency-Notes et les échangera contre de nouvelles bank-notes de même valeur.

La fusion des deux circulations papier

Cette fusion des deux émissions a rendu nécessaires d'importantes modifications dans le statut de la Banque d'Angleterre et dans le système de couverture d'émission.

On se rappelle qu'avant 1914 (aux termes de l'Act de 1844) l'émission des billets devait être intégralement couverte par de l'or, sauf jusqu'à concurrence d'une somme de 20 millions de livres environ (un peu moins de 500 millions de francs) correspondant à des valeurs d'Etat et à une vieille créance de la Banque sur l'Etat.

Désormais, la partie de la circulation non couverte par de l'or pourra être beaucoup plus considérable puisqu'elle est fixée par l'Act de 1928 à 260 millions de livres (couverts pour environ 90 % par des fonds d'Etat remis à la Banque - au moment de la fusion des deux circulations - par le "Currency Notes Department", c'est-à-dire par le service d'Etat qui avait assuré jusqu'alors la gestion des currency notes).

La marge de 260 millions de livres

On voit que, si le montant de la circulation non gagée par le métal a beaucoup grandi, le principe de la réglementation reste le même qu'en 1844. La Grande Bretagne s'est refusée (malgré que certains financiers lui en eussent donné le conseil) à adopter le système en vigueur dans la plupart des autres pays, d'une proportionnalité de 30 à 40 % entre l'encaisse et la circulation.

Toutefois, pour éviter les inconvénients d'excessive rigidité du système antérieur à la guerre, l'Act de 1928 y apporte un tempérament important. La Banque peut être autorisée par la Trésorerie à accroître le montant de l'émission non gagée par du métal, au-delà du maximum de 260 millions de livres, si la nécessité s'en fait sentir. Le maximum fixé par la loi n'est donc plus intangible.

Disposition supplémentaire

Une dernière disposition de la loi de 1928 doit être mentionnée ; celle qui permet à la Banque d'exiger la remise de l'or (pièces et lingots) détenu par toute personne qui en posséderait un stock d'une valeur supérieure à 10.000 livres. Cette disposition confère à la Banque d'Angleterre, un véritable pouvoir d'intervention directe dans la politique des grandes banques de dépôt. Elle permet à la Banque d'accroître ses réserves d'or. Il est fait exception toutefois à ce droit de réquisition en divers cas, en particulier quand il

Source : BIU Cujas

s'agit d'or destiné aux besoins immédiats du commerce international. Ainsi se confirme la doctrine déjà posée par l'Act de 1928 à savoir que l'or dans la vie économique d'aujourd'hui a pour fonction d'assurer la couverture de la circulation intérieure et de la stabilisation des échanges internationaux, mais non de servir d'intermédiaire effectif de transaction entre individus d'un même pays (I)

§. 2 - La solution allemande

La solution allemande

La solution allemande a été différente parce que la situation était tout à fait autre. En 1923, la dépréciation du mark était telle que le public ne voulait plus revoir de marks papier. Dès le début de 1923, il y avait un accord unanime pour reconnaître que cette situation ne pouvait se prolonger. Il fallait un remède radical.

Le procédé employé se résume en deux opérations successives. On n'est pas passé d'un seul coup du papier à l'or. On a eu recours à l'intermédiaire d'une monnaie temporaire gagée, non pas sur du métal mais sur des biens réels. Par une ordonnance du 13 Octobre 1923, les pouvoirs publics créaient un organisme nouveau, la Rentenbank. Cette banque n'avait qu'un capital virtuel non versé, constitué par une hypothèque de 3.200 millions de marks or, sur la fortune nationale; cette hypothèque se subdivisait en deux parties égales l'une de 1600 millions sur les biens fonciers et agricoles, l'autre de même valeur sur l'industrie le commerce et la banque. On a dit parfois que c'était là une sorte d'impôt sur le capital non levé. La rentenbank reçut le droit d'émettre des rentenmarks c'est-à dire des billets d'un type nouveau.

Le rentenmark

Son capital virtuel

Les rentenmarks

Quels étaient les droits du porteur d'un de ces billets? Pouvait-il obtenir de l'or? Non. Il avait simplement le droit, s'il le demandait, d'obtenir de la Banque, en échange de ce papier, un autre papier une rentenbriefe , une lettre de rente qui portait un intérêt, et était l'expression du gage hypothécaire. La rentenbriefe était ainsi assez comparable aux

Les rentenbriefes.

(I)

On trouvera le texte de l'Act de 1928 dans la Revue d'Economie Politique N° de Novembre-Décembre

Source : BIU Cujas

assignats, au début de leur histoire, quand ils représentaient des biens nationaux et qu'ils portaient intérêt.

Motif du succès du rentenmark

Ce mécanisme était compliqué, et à première vue, assez baroque. D'une manière générale, les spécialistes financiers se montrèrent sceptiques sur ses chances de durée. Or, tout au contraire, cette institution a montré une solidité parfaite. Alors que le mark-papier s'était déprécié à peu près jusqu'à zéro, le rentenmark s'est fort bien tenu, quoi qu'il ne fut pas convertible en or. La raison en est que cette réforme fut appuyée très fermement par les milieux économiques, notamment par la grande industrie et par la Banque. Le gouvernement allemand était alors assez faible. Si la réforme n'avait eu pour support que le gouvernement seul, l'opinion n'aurait pas suivi. Quand on vit les forces réelles de l'Allemagne soutenir la réforme, le public eut confiance.

Appui des milieux économiques

D'autre part, en Décembre 1923 très peu après la mise en vigueur de la réforme, quand le gouvernement eut absorbé les crédits mis à sa disposition par la Rentenbank, il lui demande une nouvelle avance. Celle-ci refuse. Le gouvernement dut boucler le déficit par d'autres moyens. Le public eut alors l'impression très nette qu'il n'y aurait pas d'inflation de rentenmark. Dès lors, la valeur du rentenmark se maintint. Ceci montre que le fondement véritable de la stabilité d'une monnaie n'est pas tant dans sa base métallique, que dans la garantie qu'il n'en sera pas émis en quantité excessive.

Le Reichsmark or.

En 1924, la seconde étape a été réalisée; du rentenmark, on est passé au Reichsmark, au mark-or. Le rentenmark n'étant pas doté du cours légal, les créanciers n'étaient pas obligés d'accepter un paiement en rentenmarks. La seule monnaie ayant cours légal c'était le mark-papier déprécié. Mais le rentenmark fut naturellement accepté dans toutes les transactions parce que le public le jugeait plus solide que le mark ordinaire. Quand, en 1924 on revint au mark or, il fut décidé que le mark-or serait la monnaie légale, se substituerait au mark papier. En même temps on établit un taux d'échange entre le mark-papier et le mark-or, taux révélateur du degré de la dépréciation du mark-papier: un mark or, pour un million de millions de marks-papier (1.000.000.000.000)

Loi du 30 aout 1924

Parallèlement à ce retour au mark-or, la Reichsbank était reconstituéesur des bases nouvelles. Une loi du 30 aout 1924 édicta son statut. Elle fut créée avec un capital de 300 millions de marks or. La Reichsbank doit

capital de 300 millions de marks or. La Reichsbank doit

Source : BIU Cujas

avoir une couverture de 40 %, au moins de sa circulation en or ou en devises (les 3/4 de cette couverture au moins en or). Dans certains cas, le coefficient de couverture peut tomber au-dessous de 40 %, mais alors la Banque doit payer au Reich un impôt sur la partie de sa circulation qui excède la proportion légale.

L'encaisse de la Reichsbank

Naturellement, l'or ne circulait pas effectivement dans les échanges intérieurs. Si les modalités ont donc été très différentes pour la réforme monétaire anglaise et la réforme monétaire allemande, le point d'aboutissement fut à peu près le même dans les deux pays; circulation intérieure de papier avec un lien entre ce papier et l'or.

§. 3 - La solution française

La France, la Belgique, l'Italie ont adopté un système intermédiaire entre la solution britannique du retour à la pleine valeur d'avant guerre et la solution allemande de la démonétisation de la monnaie d'avant guerre. Avant 1914 il y avait du fait de l'Union Latine, égalité de valeur entre le franc français, le franc belge, le franc suisse et la lire italienne. Cette égalité de valeur s'apercevait lorsqu'on consultait la cote des changes, c'est-à-dire lorsqu'on se demandait combien il fallait de ces francs français, belges ou suisses, ou de ces lires italiennes pour avoir l'équivalent d'une livre sterling anglaise. En gros, il fallait en donner environ vingt-cinq. Seule la Suisse, très peu atteinte par la guerre, put conserver à sa monnaie la valeur d'avant 1914. Les trois autres pays, Italie, France, Belgique, durent consentir à une amputation dans la valeur de leur unité monétaire. Lorsque ces pays voulurent établir le pont entre leur monnaie nationale et l'or, ils furent obligés de le reconstruire en un point différent de celui où il existait avant 1914.

Au terme des réformes monétaires qui ont été opérées dans ces trois pays, au cours de la période que nous étudions en ce moment (1923-1931) l'échelle des relations avec le livre sterling, se trouva la suivante: En Belgique, elle s'exprime par le chiffre 175 (c'est-à-dire qu'il fallait donner 175 francs belges pour avoir l'équivalent d'une livre sterling). En Italie, par le chiffre 92,46. En France, enfin, approxima-

La solution française comme les solutions belge et italienne, est in-

"Les Cours de Droit" 3, Place de la Sorbonne, 3 Z Répétitions Écrites et Orales Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

termédiaire entre la solution allemande et la solution anglaise.

tivement, par le chiffre 125. La solution des pays latins fut donc bien une solution intermédiaire entre le retour à la pleine valeur d'avant guerre et l'abandon de la monnaie d'avant guerre. En outre, dans ce groupe de trois pays, la France occupe une situation intermédiaire, puisqu'elle adopta un taux qui implique une dépréciation moindre, que la dépréciation belge, mais plus forte que la dépréciation italienne.

En ce qui concerne la France, le retour à l'or fut réalisé par la loi du 25 Juin 1928 dont voici les principales dispositions:

I - La monnaie métallique

Dispositions relatives à la monnaie métallique

1°.- La loi du 25 Juin 1928 donne une nouvelle définition du franc français. Le franc, qui est notre unité monétaire, est défini par un certain poids d'or poids de 65 milligrammes 1/2 (0,0655) au titre de neuf cent millièmes de fin.

Comparons cette définition du franc de 1928 avec celle qui était contenue dans la loi de Germinal An XI.

Une première différence apparait immédiatement dans le mode de définition du franc. Le franc de 1928 se définit par un certain poids d'or. Celui de Germinal an XI se définissait par un certain poids d'argent (cinq grammes au titre de 0,900). Mais il n'y a pas là une différence essentielle, parce que la loi de Germinal An XI établissait un rapport légal fixe entre l'argent et l'or. Comme ce rapport était de "15,5", on peut dire qu'indirectement le franc de Germinal se définissait par un certain poids d'or, qui était son poids d'argent divisé par 15,5 soit 0 gr.3225.

Le nouveau franc

Quant au taux, le nouveau franc, le franc de 1928 ne vaut guère que le cinquième de ce que valait le franc de Germinal. Voici en effet les chiffres: Franc de Germinal - 0 gr. 3225 en or; franc de 1928, 0 gr.0655. A la vérité si l'on prend le cinquième de la valeur en or du franc de Germinal, on n'arrive pas exactement à la valeur du franc de 1928; le cinquième donne 0,0645. Le franc de 1928 vaut donc un peu plus du cinquième du franc de Germinal.

On exprime parfois ce changement dans l'échelle valeurs en disant: le franc de 1928 vaut 0,20 centime or. C'est là une formule tout à fait incorrecte; on pouvait à la rigueur l'employer dans la période de stabilité de fait, mais depuis l'intervention de la loi le franc est redevenu un franc-or. Il est même plus directement franc-or que celui de Germinal, puisqu'il

Source : BIU Cujas

se définit, dans la loi même, par un certain poids d'or.

La pièce d'or de cent francs.

Le nouveau système monétaire comporte des pièces d'or, des pièces d'argent, des pièces de billon.

Une seule pièce d'or est prévue: la pièce de 100 francs, au titre de 900 millièmes de fin. On se rappelle que les pièces d'or, dans notre système monétaire d'avant-guerre, présentaient les deux caractères qui permettent de reconnaître la monnaie principale : elles avaient la frappe libre et la force libératoire illimitée. Pour ce qui est de la force libératoire illimitée, la nouvelle pièce de 100 francs en est dotée. Un individu, débiteur d'une somme, quel qu'en soit le montant, pourra se libérer valablement en remettant des pièces de 100 frs. Pour ce qui est de la liberté de la frappe, il faut noter un très gros changement. Tant qu'un décret pris en Conseil des Ministres n'en aura pas décidé autrement, seule la Banque de France pourra demander à l'Hôtel des Monnaies de frapper des pièces de 100 francs. Quant aux anciennes pièces d'or, celles que l'on frappait avant la guerre et dont il existait encore un stock important chez les particuliers, la loi du 25 Juin 1928 décide qu'elles cessent d'avoir cours légal. On ne pourra donc plus se libérer valablement en versant les anciens louis de 20 francs. En même temps, il a été décidé que la Banque de France rachèterait ces pièces comme lingots à leur poids.

Absence de la frappe libre.

Les pièces d'argent. Abandon du bi-métallisme par la loi française.

En ce qui concerne les pièces d'argent, un principe capital est inclus dans la loi du 25 Juin 1928 et différencie profondément du régime d'avant-guerre, le nouveau système. Ce principe, c'est la disparition de tout vestige du bi-métallisme.

On se rappelle comment la France, au début du XIXème siècle, avait adopté le bi-métallisme intégral, et comment, par la suite, elle en était venue à ce qu'on a appelé le bi-métallisme boiteux, sans consentir à passer intégralement au monométallisme. Le nouveau régime prévoit des pièces d'argent de dix, et vingt francs, contenant respectivement 10 grammes d'argent pour la pièce de dix francs et 20 grammes d'argent pour la pièce de vingt francs. Mais :

1°- Ces pièces seront fabriquées seulement pour le compte de l'Etat : pas de frappe libre, par conséquent.

2°- Elles auront un pouvoir libératoire limité à la somme de 250 francs. Elles joueront dans le système français le rôle que tenaient, avant la guerre,

Source : BIU Cujas

dans le système mono-métalliste or anglais, les pièces d'argent. Au reste, pour bien marquer leur caractère de monnaie d'appoint, on ne leur accorde qu'un titre très faible : 680 millièmes.

Comment se fait-il que la France ait renoncé ainsi au bi-métallisme, alors qu'avant-guerre, elle lui avait montré un attachement si ferme ? C'est que les raisons de cet attachement avaient pratiquement disparu. La France s'était refusée à convertir toutes ses pièces d'argent en monnaie d'appoint, elle avait maintenu à la pièce de cinq francs sa force libératoire illimitée, pour éviter une démonétisation de nos écus de cinq francs. La perte qui en serait résultée pour les particuliers, pour l'Etat et pour la Banque de France, dont le stock métallique comprenait une partie appréciable en pièces de cinq francs, aurait été trop considérable. Mais il se trouve que, pendant la guerre et au lendemain de la guerre, ce stock de pièces d'argent a à peu près complétement disparu; en même temps s'évanouissait l'objection contre l'introduction du mono-métallisme or en France.

Le montant total de la frappe des pièces de dix et vingt francs ne pourra pas dépasser la somme de trois milliards de francs. (I)

La loi du 25 Juin 1928 n'indique pas expressément le rapport légal qu'elle institue entre l'or et l'argent, mais ce rapport peut se déduire, par le moyen d'une opération arithmétique très simple, de la définition que donne la loi, d'une part, de la pièce de cent francs en or, d'autre part des pièces de 10 francs et vingt francs en argent, compte tenu du titre qui est différent pour les uns et pour les autres (0.900 pour la pièce d'or, et 0.680 pour les pièces d'argent).

Le nouveau rapport de I à II.535.

Quand on procède à cette opération arithmétique, on voit que le nouveau rapport légal est environ de II 1/2 (exactement II.535). Et si on se rappelle que le rapport légal d'avant-guerre était de 15,5, on voit que dans le nouveau système l'argent a une valeur plus forte qu'avant-guerre, comparativement à l'or. Seulement, ce nouveau rapport légal ne présente

---

(1)

Les pièces de 10 et de 20 francs ont été mises en circulation en 1933. Leur valeur intrinsèque est de 1,50 pour la pièce de 10 francs et de 3 francs pour la pièce de 20 francs.

Source : BIU Cujas

pas, à beaucoup près, l'importance de l'ancien. Comme dans l'ancien système existait, (au moins initialement) la frappe libre pour les deux métaux, or et argent, il suffisait d'une discordance entre le rapport légal et le rapport commercial pour déclencher toute la série des perturbations que nous avons examinées antérieurement.

Maintenant la France n'est plus bi-métalliste et l'argent n'a plus la frappe libre; des discordances pourront se produire entre le rapport légal, immuable, et le rapport commercial, variable; ces discordances n'auront aucune conséquence fâcheuse.

La monnaie de billon.

Pour ce qui est enfin de la monnaie de billon, il est prévu des pièces en bronze d'aluminium, dont la force libératoire sera limitée à 50 francs et des pièces en bronze de nickel, dont la force libératoire sera limitée à 10 francs. Les pièces en bronze d'aluminium étaient destinées à remplacer progressivement dans la circulation les jetons des Chambres de commerce de 2 francs, 1 franc et 0 Fr.50 centimes. Une loi du 8 Avril 1931 en autorise l'émission pour un montant total maximum de I.5 milliards, et elles ont commencé effectivement à circuler en 1931 (I).

II - La monnaie de papier.

I. Dispositions relatives à la monnaie de papier.

S'agissant de la monnaie de papier, la loi du 25 Juin 1928 comporte 3 dispositions fondamentales.

I°- Retour au principe de la convertibilité.

2°- Changement de système de la couverture.

3°- Extinction de la dette de l'Etat envers la Banque.

Reprenons ces trois dispositions en marquant, à propos de chacune d'elles, sa portée exacte et la nature des changements qu'elle introduit dans notre système monétaire et bancaire.

I°- Le retour à la convertibilité est très net, si l'on se reporte au texte même de la loi du 25 Juin 1928. Dès son article Ier, la loi déclare qu'elle supprime le cours forcé des billets, tant pour les billets de la Banque de France, que pour ceux de la Banque de l'Algérie, qui était soumise au même régime.

---

(1) Des pièces de 5 francs en nickel ont été mises en circulation en 1933.

Source : BIU Cujas

Puis, dans son article 3, avec plus de netteté encore, la loi oblige la Banque à assurer, au porteur et à vue la convertibilité en or de ses billets.

Si nous nous en tenions à ces deux articles, nous pourrions penser que tout vestige de cours forcé a disparu et que le billet de banque, inconvertible de 1914 à 1928, étant redevenu convertible en Juin 1928, la situation d'avant Août 1914 était désormais rétablie. Or, il s'en faut de beaucoup qu'il en ait été ainsi. Le retour de principe à la convertibilité s'accompagne de certaines dispositions complémentaires qui en limitent et en atténuent l'application.

En premier lieu, l'article 3 parle de la convertibilité en pièces d'or ou en lingots. Mais si nous tenons compte de ce que les pièces d'or d'avant 1914 n'ont plus cours légal et de ce que les nouvelles pièces d'or, les pièces de cent francs, ne sont pas encore en circulation, nous voyons que la convertibilité en pièces d'or est pratiquement impossible; il ne saurait donc s'agir que d'une convertibilité en lingots d'or.

Par ailleurs, seconde restriction, le droit pour les porteurs de billets d'obtenir des lingots d'or est limité par deux dispositions :

1°- La conversion n'est exigible qu'au siège central de la Banque de France. C'est là une règle qui a été empruntée aux Statuts de la Reichsbank et de laquelle il résulte que si un individu se présente à un guichet quelconque de la Banque de France, on peut déjà, de ce fait, lui opposer une fin de non recevoir.

2°- Et surtout, la convertibilité ne peut être exigée que par certaines quantités, qui seront déterminées, dit la loi du 25 Juin 1928, par un accord entre le Ministre des Finances et la Banque de France. Cet accord est intervenu, et il a fixé la somme à 215.000 francs, chiffre qui correspondait au lingot d'or d'environ 12 kilogs (qui est le lingot de forme et de poids le plus courant).

Deuxième principe : changement du système de la couverture.

2°- La seconde disposition fondamentale de la loi du 25 Juin 1928 est le changement du système de la couverture. Avant la guerre, le système légal de la couverture des billets de la Banque de France était celui du plafond : les pouvoirs publics imposaient à la Banque de France de ne pas dépasser dans son émission un certain chiffre maximum; par ailleurs, aucune prescription n'était imposée à la Banque de France, pour ce qui est du montant de son encaisse métallique. Le plafond était en 1914 de six milliards huit cents

Source : BIU Cujas

millions. Il a donc fait l'objet de relèvements successifs, et en 1928, au moment où intervient la nouvelle loi, le plafond est de cinquante huit milliards et demi. La loi du 25 Juin 1928 adopte, à cet égard, un système tout différent.

Adoption d'un rapport légal obligatoire entre l'encaisse et les engagements.

La nouvelle réglementation rentre dans le troisième type étudié naguère, c'est-à-dire la fixation d'un rapport légal, obligatoire, entre l'encaisse et les engagements. Ce rapport est de 35 %, ce qui veut dire que si la Banque a un total d'engagements égal à cent, elle doit avoir au moins une encaisse égale à 35.

Les systèmes qui, avant guerre, s'inspiraient de ce principe, prenaient généralement en considération, d'un côté, le montant des billets, et de l'autre, le montant du métal. Toutefois, nous avons eu l'occasion de signaler que dans certains pays qui pratiquaient très largement le système des dépôts en banque et des chèques, à côté de la proportion obligatoire, entre l'émission et l'encaisse, la loi imposait parfois, aussi, une proportion entre les dépôts à vue et l'encaisse, les dépôts à vue constituant pour la Banque une dette immédiatement exigible, qui est comparable à celle résultant des billets en circulation. Aux Etats-Unis, par exemple, les banques fédérales de réserve doivent avoir, d'une part, une réserve de 40 % du montant des billets, et d'autre part, une réserve de 35 % du montant des dépôts. La nouvelle réglementation française s'inspire de cette pratique étrangère, mais elle bloque en un seul total le montant des engagements à vue de la Banque de France, c'est-à-dire que les 35 % devront être la garantie de l'ensemble des engagements à vue constitué par l'addition du montant des billets en circulation, et de ce que l'on appelle les comptes courants.

35 % en or du montant des engagements à vue.

Expliquons le sens et la raison d'être de cette disposition.

Si on considère, à un moment donné, la situation de la Banque, on voit qu'elle a un certain nombre d'exigibilités, qui sont :

1°- Le montant de tous les billets qu'elle a lancés dans la circulation et qui donnent aux porteurs le droit (avec les réserves que nous avons indiquées tout à l'heure) d'obtenir de l'or.

2°- Les sommes que la Banque de France a reçues en dépôt, et qu'elle est exposée du jour au lendemain à devoir rembourser à vue. Si on bloque le total des billets en circulation et des comptes courants créditeurs, et si on exprime ce total par le chiffre 100.

Source : BIU Cujas

il doit y avoir une couverture métallique en or égale à 35 au minimum.

La nouvelle réglementation n'admet pas, comme couverture, les devises étrangères. C'est un point qui lui aussi, doit être souligné parce que beaucoup d'autres pays ont procédé autrement et ont pensé que, les devises étrangères valant de l'or, un portefeuille de devises est équivalent, au point de vue de la garantie à de l'or en lingots, ou en pièces. Cette assimilation n'a pas été faite par la loi du 25 Juin 1928, on s'est aperçu que les devises étrangères ne valent pas de l'or, et qu'une convertibilité en devises, n'est pas aussi solide qu'une convertibilité en or.

Troisième principe.

3°- Une troisième disposition fondamentale de la loi du 25 Juin 1928, est l'extinction de la dette de l'Etat envers la Banque. Pendant les années de guerre, la dette de l'Etat envers la Banque avait augmenté dans des proportions considérables parce que l'Etat n'avait pas d'autres moyens de faire face à ses dépenses de guerre, lorsque l'impôt et l'emprunt étaient insuffisants, que de se retourner vers la Banque de France et de lui dire : "Faites-moi une avance en billets qui me serviront à payer mes fournisseurs et à régler mes dettes". Le poste "Avances de la Banque à l'Etat", était donc allé en grossissant d'année en année pendant la guerre (et aussi dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre). C'était là un des symptômes les plus graves du détraquement de notre situation monétaire et financière, et en même temps de la diminution de la solidité de notre banque d'émission, parce que, pour tous ces billets lancés dans la circulation à la demande de l'Etat, l'émission n'avait comme garantie que la créance de la Banque sur l'Etat, qui valait ce que valait le débiteur, et à certains moments, on avait pu se demander si l'Etat serait en mesure de payer ses dettes. En Juin 1928, au moment où intervient la stabilisation légale, la situation est déjà très améliorée parce que le mécanisme de la stabilité de fait (surtout dans les mois de Janvier à Octobre 1927) a permis à l'Etat de rembourser une bonne partie de sa dette. Cependant l'Etat restait encore, en Juin 1928, débiteur envers la Banque d'environ 20 milliards. La loi de Juin 1928 a pu éteindre d'un seul coup, à peu près complètement, cette dette par une opération qui est, à la vérité, un peu un tour de passe-passe, mais qui a eu ce résultat heureux que le bilan de la Banque de France a pu se trouver assaini. Jusqu'à cette date, le bilan de la Banque comprenait un certain nombre de postes

Extinction de la dette de l'Etat envers la Banque.

Source : BIU Cujas

(entre autre le poste "encaisse-or") qui continuaient d'être évalués en francs de Germinal, tandis que d'autres postes correspondaient à des francs dépréciés, ce qui rendait singulièrement obscurs les bilans, car on ne pouvait totaliser correctement des francs de Germinal et des francs qui étaient à une tout autre échelle. Au lendemain du vote de la loi, l'évaluation de tous les postes a été faite en nouveaux francs de 1928. Il en est résulté un grossissement de certains de ces postes, non pas évidemment que la Banque soit devenue réellement plus riche, mais son encaisse-or, évaluée en nouveaux francs, se trouvait atteindre un chiffre environ cinq fois plus élevé qu'il ne l'était au bilan précédent. La loi du 25 Juin 1928 a décidé que, ce grossissement de l'actif de la Banque étant la conséquence de la stabilisation légale, le bénéfice devait en revenir à l'Etat et être appliqué à l'extinction de la dette que l'Etat avait envers la Banque.

Il semble que la Banque de France n'a pas donné tout de suite son consentement à cette opération. Si l'on se reporte au compte-rendu de l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de France, qui s'est tenue au début de 1929, on y voit mention de ces résistances que la Banque de France a opposées pendant quelque temps. Mais le compte-rendu déclare que, comme il y avait là une condition de stabilisation légale, la Banque a estimé qu'elle ne pouvait, en prolongeant sa résistance sur ce point, faire obstacle à une opération qu'elle savait utile et nécessaire au pays.

Il nous reste à situer le régime monétaire français de 1928, dans l'ensemble des grands systèmes monétaires modernes.

Les trois grands systèmes modernes contemporains.

Le mono-métallisme argent et le bimétallisme ne sont plus aujourd'hui que des souvenirs ou des survivances. Mais le système de l'étalon-or peut revêtir trois modalités différentes : le gold specie standard, le gold exchange, le gold bullion standard.

1er système : Le gold specie standard.

Le gold specie standard, c'est l'étalon-or pur et simple. Ce système naturellement peut comporter une monnaie de papier, mais convertible en or, la convertibilité étant intégrale et sans limite : Tout porteur d'un billet peut demander l'échange de ce billet contre des espèces (d'où le qualificatif de "specie"). C'est le système que l'Angleterre connaissait avant la guerre.

2ème système : le gold exchange standard.

Un second système est le "gold exchange standard", c'est-à-dire l'étalon-or pour l'extérieur. Ce système implique que les porteurs de la monnaie de papier peuvent obtenir de l'or, lorsqu'ils justifient qu'ils

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction Interdite
Source : BIU Cujas
Z

ont des paiements à faire à l'étranger. Dans ce régime il est entendu qu'on ne se servira pas de l'or dans les transactions intérieures. En fait, ce "gold exchange standard", dans lequel la convertibilité n'intervient que pour les règlements avec l'extérieur, se traduit généralement par une convertibilité non pas en métal, mais en devises étrangères. En effet si l'on a le droit de convertir les billets seulement quand on a des règlements à faire avec l'étranger, il est indifférent de recevoir de l'or ou des devises : mieux même, on préfère recevoir des devises. Si bien qu'en fait, quand la convertibilité est ainsi limitée aux règlements extérieurs, elle n'est généralement pas une convertibilité en or, mais en devises.

3ème principe : "le gold bullion standard".

Un troisième système monétaire est le "gold bullion standard". Les possesseurs de monnaie de papier peuvent obtenir, en échange de leurs billets, de l'or en lingots. Généralement, ce droit n'est accordé que pour certaines quantités. Le porteur d'un billet de banque ne pourra pas obtenir de lingot d'or; il n'y a pas d'ailleurs, dans le commerce de lingot d'or qui corresponde à la petite valeur d'un billet; seul celui qui aura réuni une masse de billets suffisante pourra obtenir en échange un lingot (qui généralement a une valeur de plusieurs centaines de mille francs). Il n'aura pas d'ailleurs généralement à justifier qu'il a besoin de cet or pour des règlements extérieurs.

Place occupée par notre système monétaire français.

Quelle place occupe, dans cet ensemble théorique notre nouveau système monétaire français. Pendant les dix huit mois de la stabilité de fait qui a précédé la loi du 25 Juin 1928, nous pratiquions le second système : convertibilité en devises. La stabilité de fait reposait, on se le rappelle, sur la décision (prise par la Banque de France en Décembre 1926, et maintenue jusqu'à Juin 1928) d'acheter et de vendre à guichets ouverts, sans limitation de quantités, du franc et des livres. Pratiquement donc, pendant toute cette période, le porteur de billets de la Banque de France avait la possibilité d'obtenir en échange, s'il le désirait, des livres sterling. Pour les raisons que nous avons indiquées, c'est plutôt l'opération inverse qui a été faite par les spéculateurs, parce que ces spéculateurs, jouant à la hausse du franc, plutôt que d'apporter des francs pour obtenir des livres.

Source : BIU Cujas

Section IV

La deuxième rupture des liens entre les monnaies nationales et l'or (I93I-I939)

L'histoire de la monnaie dans le monde depuis I9I4 se présente sous la forme d'une sorte de pièce en trois actes:

Premier acte: I9I4-I923; inflation, cours forcé rupture entre les monnaies nationales et l'or, dépréciation des monnaies de papier (d'un degré très variable suivant les pays).

Deuxième acte: I923-I93I: retour à l'or, rétablissement du lien entre lesmonnaies de papier et le métal - dans des conditions et sous des modalités très diverses selon les pays.

Troisième acte: I93I-I939; nouvelle rupture entre les monnaies nationales et l'or - sous l'influence de la crise et les bouleversements économiques et bancaires qu'elle a engendrés. Les trois scènes essentielles de cet acte se placent I° en I93I (Angleterre) 2° en I933 (Etats-Unis) 3.° en I936-I938 (France)

Le temps nous fait défaut pour étudier la crise de la livre sterling (loi du 2I Septembre I93I) et la crise du dollar (embargo du I9 avril I935; loi de Février I934 consacrant une dévaluation de 40 %.

Nous nous bornerons à parler des modifications intervenues dans le statut monétaire de la France en I936-I938.Nous traiterons successivement:

I° de la réforme du statut de la Banque de France

2° des "alignements successifs du franc"

§. I - La Réforme du Statut de la Banque de France

Le problème du statut de la Banque de France s'est posé avec acuité au lendemain des élections de Mai I936

Leprogramme du rassemblement populaire

Le programme du rassemblement populaire comportait un article libellé de la façon suivante:

"Pour soustraire le crédit et l'épargne à la domination de l'oligarchie économique, faire de la Banque de France, aujourd'hui banque privée, la "Banque de la France". Suivait l'énumération de diverses modifica-

Source : BIU Cujas

tions à apporter au statut de la Banque de France pour atteindre l'objectif que l'on vient d'indiquer.

Le travail parlementaire commença très peu après la réunion de la nouvelle Chambre et aboutit à la loi du 24 Juillet 1936.

Points essentiels sur lesquels porte la réforme

La réforme du statut de la Banque de France réalisée par cette loi porte essentiellement sur trois points: A - l'assemblée générale des actionnaires; B - le conseil général de la Banque - C - le gouverneur.

L'assemblée générale des actionnaires

A - L'assemblée générale des actionnaires.

Rappelons d'un mot que, dans le régime antérieur seuls pouvaient participer à l'assemblée générale les deux cents plus gros actionnaires. Quand on aura indiqué que 77 % des actionnaires ont moins de cinq actions, que sur 42.000 actionnaires environ, 18.000 sont porteurs d'une seule action, qu'enfin les deux cents plus gros actionnaires représentaient environ 73 millions de capital, tandis que les 77 % dont on vient de parler, porteurs de cinq actions au plus, représentaient 414 millions, on comprendra qu'en fait, la limitation de l'assemblée générale aux deux cents plus gros actionnaires avait pour conséquence de fermer à la grosse majorité des actionnaires, l'accès de l'assemblée générale.

L'ancien système

Les deux cents familles et les deux cents plus gros actionnaires.

Ce chiffre de "deux cents" semble avoir joué dans la période électorale, un grand rôle car il fut à l'origine du fameux slogan des deux cents familles, qui, au point de vue psychologique exerça une influence incontestable. Cette formule des deux cents familles comportait une part d'exactitude, et, dans sa précision même, une part de puérilité.

Part d'exactitude: elle traduisait le sentiment assez général dans l'opinion publique qu'une petite oligarchie d'administrateurs de sociétés domine la vie économique et la vie politique du pays. Qu'il y ait du vrai dans cette opinion, on en peut donner comme preuve le fait que, au Sénat, à plusieurs reprises, un membre de la Haute assemblée, qui appartenait aux partis modérés, M. Lesaché, a souligné le rôle considérable (et à son sens excessif) que joue cette oligarchie d'administrateurs dans la vie de la nation.

Mais il était puéril de fixer le chiffre à deux cents, et surtout de considérer que les deux cents plus gros actionnaires de la Banque constituaient cette oligarchie d'administrateurs. Car lorsqu'on recherche quels étaient en fait les deux cents plus gros actionnaires, on trouve parmi eux l'Académie des Sciences l'Assistance Publique, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Paris, la Cité Universitaire, et un

Source : BIU Cujas

certain nombre d'autres organismes, qu'évidemment personne ne peut raisonnablement classer dans l'oligarchie financière.

Toutefois, à côté de ces collectivités, les deux cents plus gros actionnaires de la Banque de France, comprenaient aussi 2I compagnies d'assurances, I2 agents de change, des banquiers, de grosses sociétés métallurgiques , un certain nombre d'importantes personnalités qui président des conseils d'administration nombreux et divers.

Par ailleurs, il convient de rappeler que dans l'ancien statut, les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires étaient très réduits. Ils se réunissaient pour écouter le compte-rendu du gouverneur, sans avoir à le discuter, ni à le voter, et pour nommer les quinze régents, dont on reparlera tout à l'heure.

Le nouveau système

Voilà quel était le système antérieur à I936, et voici maintenant quel est le nouveau.

Désormais, tous les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale: chacun d'eux avec une voix, quel que soit le nombre de ses actions (disposition qui, à première vue, peut sembler assez irrationnelle, mais on doit dire que le principe d'une voix par personne, sans considération du nombre des actions, était déjà appliqué dans l'ancien régime. Chacun des deux cents plus gros actionnaires avait une voix; le plus gros de tous n'avait ni plus ni moins de poids que le deux centième, quoiqu'il fut titulaire d'un paquet d'actions plus considérable).

Les actionnaires de la Banque de France sont au nombre de plus de 40.000, et l'on n'eut pas trouvé une salle dans Paris, où l'on put réunir commodément ces 40.000 personnes (à supposer qu'elles aient toutes désiré venir.)Aussi a-t-on multiplié les formalités de manière que le nombre des actionnaires participant à l'assemblée ne soit pas trop élevé. En fait, à la première assemblée générale qui a suivi la modification du régime (elle s'est tenue en Octobre I936) environ 600 personnes étaient présentes.

Les droits des membres de l'assemblée générale

Quels sont les droits des membres de l'assemblée générale dans le nouveau régime? Ils ont le droit de parole, mais ils n'ont pas le droit de décision, qu'il s'agisse de l'approbation du compte rendu ou du montant du dividende. Par ailleurs, les droits de l'assemblée générale ont même été sérieusement diminués, car antérieurement, elle nommait les quinze régents, tandis qu'actuellement, elle désigne seulement deux personnes sur vingt-trois parmi les membres du Conseil

Source : BIU Cujas

général. Elle nomme aussi les trois censeurs, mais ils n'ont que voix consultative et non délibérative au conseil général.

Donc, sur ce premier point, la réforme a été plus spectaculaire que réelle. Jadis, l'assemblée générale se composait d'une minorité de gros actionnaires, mais elle n'avait pas grand pouvoir; actuellement l'assemblée générale est plus largement ouverte, mais ses pouvoirs sont plus réduits encore qu'ils ne l'étaient auparavant. Et cela est très heureux, car dans la gestion d'un institut d'émission les actionnaires ne doivent pas avoir une part prépondérante. Un institut d'émission, même lorsqu'il n'est pas une banque d'Etat, est un service public, il ne doit donc pas être géré comme une affaire commerciale, avec le souci du plus fort dividende.

Le conseil général de la Banque.

B - Le Conseil Général.

L'ancienne organisation.

Dans l'ancienne organisation, le conseil général comprenait 18 personnes, à savoir: le gouverneur, les deux sous-gouverneurs, les quinze régents, lesquels étaient nommés (ainsi qu'on vient de le rappeler) par l'assemblée générale des actionnaires; celle-ci choisissait donc 15 sur 18 des membres du conseil général.

La nouvelle organisation

La nouvelle loi a remanié complètement cet organisme et voici quelle est actuellement sa composition. Le conseil général est formé de 23 personnes. Naturellement, le gouverneur et les deux sous-gouverneurs. Puis deux délégués de l'assemblée générale des actionnaires; 2 sur 23 aujourd'hui; 15 sur 18 précédemment; le rapprochement de ces quatre chiffres montre combien les pouvoirs de l'assemblée générale à cet égard ont été diminués.

Si l'on déduit le gouverneur, les deux sous-gouverneurs et les deux délégués de l'assemblée générale, de vingt trois, reste dix-huit. Ces dix-huit personnes sont choisies pour représenter deux catégories d'intérêts que la nouvelle loi a entendu distinguer; d'une part des intérêts économiques et sociaux, qui sont des intérêts particuliers, mais qui ont droit de se faire entendre, lorsqu'il s'agit de l'institut d'émission; d'autre part, les intérêts collectifs de la nation. Les deux groupes vont être d'importance égale; par conséquent, chacun d'eux va être formé de neuf personnes.

Reprenons successivement chacun de ces groupes pour voir comment sont désignés ses membres.

Désignation des membres,

Première catégorie: représentation des intérêts économiques et sociaux, neuf conseillers.

Source : BIU Cujas

représentant les intérêts économiques et sociaux

Trois sont désignés directement par des collectivités, lesquelles sont: 1°- Le Conseil national Economique; 2°- la Commission supérieure des Caisses d'Epargne; 3°- le personnel de la Banque.

Les six autres membres de ce premier groupe sont choisis par le Ministre des Finances, chacun d'eux sur une liste de trois personnes, établie respectivement par les groupes suivants:

La Fédération nationale des coopératives de consommation, la Confédération générale de l'artisanat français, l'assemblée générale des Chambres de commerce, la Confédération générale du Travail, l'assemblée des présidents des Chambres d'agriculture, la Section professionnelle et commerciale du Conseil national économique. A première vue on sera surpris de voir reparaître ici le Conseil national économique; on a cherché, par ce moyen, à faire représenter dans le conseil général le petit commerce, et comme il n'y a pas d'organisme électif spontané suffisamment représentatif de l'ensemble du petit commerce, on imagina, à titre de succédané, de s'adresser à la section commerciale du Conseil national économique.

Ainsi se trouve réalisée la représentation, dans le Conseil général de la Banque de France, des principales forces économiques du pays.

Désignation des membres représentant les intérêts collectifs de la nation

Seconde catégorie: représentation des intérêts collectifs de la nation: neuf conseillers

Trois de ces neuf sièges sont à la disposition discrétionnaire du gouvernement; les six autres appartiennent à de hauts fonctionnaires, qui sont membres de droit du conseil.

Ces six fonctionnaires sont: le président de la Section des finances au Conseil d'Etat; le directeur du mouvement général des fonds (dont on a indiqué précédemment le rôle capital dans l'aménagement de la trésorerie du pays); le directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations; le directeur du Crédit Foncier, le directeur du Crédit National, le Directeur de la Caisse Nationale du Crédit Agricole.

Aucun parlementaire ne peut faire partie du conseil général. Les conseillers sont nommés pour trois ans et ne peuvent siéger plus de trois années consécutives; les représentants du gouvernement peuvent naturellement être changés à tout moment.

Le comité permanent

Le conseil général se compose d'un nombre de personnes trop élevé pour pouvoir assurer une gestion permanente. C'est pourquoi il nomme un comité permanent composé du gouverneur, des deux sous-gouverneurs et de quatre conseillers, le comité permanent a donc sept membres.

Source : BIU Cujas

Des quatre conseillers, un est choisi par le ministre des finances parmi les membres de droit; les trois autres sont désignés par le conseil général lui-même.

Il y a évidemment, dans l'aménagement de ce conseil général, puis de ce comité permanent, une innovation radicale par rapport à l'ancien système, puisque le conseil général d'avant la loi de Juillet 1936 était constitué principalement par les quinze régents (élus par l'assemblée générale, mais qui, en fait, étaient généralement héréditaires, la fonction de régent se transmettant de père en fils dans certaines familles de financiers).

Les décisions du conseil général ne sont exécutoires que lorsqu'elles ont obtenu la signature du gouverneur, si bien que le gouverneur a en réalité un droit de veto sur les résolutions du conseil général. L'organisme essentiel, dans la gestion de la Banque de France, ce n'est ni l'assemblée générale des actionnaires, ni le conseil général, c'est le gouverneur.

Le gouverneur de la Banque de France

C - Le gouverneur.

Rien n'est changé quant à son mode de nomination; le gouvernement le choisit et a possibilité de le révoquer. Mais on a voulu affranchir le gouverneur de la dépendance des intérêts privés.

Or, dans l'ancienne réglementation certaines dispositions entraînaient à cette dépendance. Le gouverneur devait être un gros actionnaire de la Banque, il devait être propriétaire d'au moins cent actions (ce qui représentait une somme variable selon les cours en bourse de l'action, mais généralementfort élevée). Et comme il arrivait que le gouverneur nouvellement nommé ne possédait pas les cent actions, et n'avait pas une somme suffisante pour les acheter, certaines combinaisons permettaient de les mettre à sa disposition, mais naturellement, on ne pouvait pas dire qu'il fut complètement libre vis-à-vis de ceux qui ainsi l'avaient aidé à son entrée en fonctions.

Par ailleurs, les émoluments du gouverneur dans l'ancien système étaient en grande partie fixés par le conseil général, ce qui accentuait sa dépendance.

Tout cela a été modifié par la loi de Juillet 1936. Désormais le gouverneur n'a plus l'obligation d'être actionnaire de la Banque de France. La loi fixe ses émoluments, et il a droit à un traitement pendant trois ans après la cessation de ses fonctions, ce qui lui donne la possibilité de quitter la banque sans risquer de se trouver d'un jour à l'autre dans une situation financière difficile.

Source : BIU Cujas

En contre-partie, il lui est interdit de prêter, son concours à des entreprises privées pendant les trois années qui suivent son départ (cela de manière aussi à éviter le fait fréquent dans le passé, mais assez choquant, d'un gouverneur de la Banque de France, qui devient directeur d'une institution financière privée).

Conclusion sur la réforme de la Banque

La réforme ainsi réalisée n'est pas négligeable. Cependant, elle n'enlève pas à la Banque de France, ce qui était son caractère essentiel. Lorsque l'on a décrit la réglementation de la Banque de France dans les régimes d'évant guerre, on a indiqué qu'elle occupait une place mixte entre la Banque privée (du type de la Banque d'Angleterre) et la Banque d'Etat (du type de la Banque Impériale de Russie).

Ce caractère mixte et intermédiaire subsiste. Le gouvernement s'est refusé à substituer aux actions des obligations, alors que dans le programme du Rassemblement populaire, cette revendication était expressément inscrite. Le gouvernement s'est refusé aussi à racheter les actions de la Banque de France. On a voulu lui maintenir le caractère d'un institut d'émission, qui comporte des actionnaires, qui est par conséquent une banque privée et non une banque d'Etat.

Toutefois, on a accentué l'élément public, dans cette synthèse dans ce dosage entre le caractère semi-privé et le caractère semi public. L'accentuation du contrôle de l'Etat résulte de la suppression des régents, qui étaient dans l'ancien système la traduction de gros intérêts financiers privés. Il résulte aussi de ce fait que, dans le nouveau conseil général, 12 personnes sur 23 (par conséquent la majorité) sont des représentants de l'Etat ou sont désignées par l'Etat. Enfin, on a voulu donner au gouverneur une large indépendance, à la fois à l'égard des intérêts privés, et éventuellement à l'égard des pouvoirs publics. Sans doute, il est nommé par le gouvernement et peut être révoqué par lui, mais le traitement de trois ans qu'on lui assure après son départ lui donne, à cet égard même vis-à-vis du gouvernement et d'une menace éventuelle de révocation, une certaine liberté. Pour l'accentuer encore, on a rétabli la formule du serment. Le gouverneur au moment où il entre en fonction, doit jurer: "de bien et fidèlement diriger les affaires de la Banque, conformément aux lois et aux statuts", en sorte que s'il arrivait que le gouvernement demandât au gouverneur d'accomplir des actes contraires aux lois et aux statuts, celui-ci prisonnier de son serment serait obligé, s'il ne voulait pas être parjure, de résister à la pression gouvernementale.

Source : BIU Cujas

§. 3 - Les mesures monétaires d'Octobre 1936: L'"alignement" du franc

Les causes de l'alignement monétaire d' Octobre 1936

A - Premier point: les causes.

La recherche des motifs qui ont conduit à l'alignement monétaire de 1936 demande à être faite d'assez près, en raison de la contradiction, au moins apparente entre les déclarations faites quelques mois auparavant, par les membres les plus autorisés du gouvernement, et les décisions prises en Octobre 1936.

A la Chambre des Députés, le 26 Juin 1936, le président du Conseil s'exprimait en ces termes: "Le pays n'a pas à attendre de nous un coup d'Etat monétaire, ni à redouter que nous couvrions un beau matin les murs des affiches blanches de la dévaluation". Et quelques jours plus tôt, le 13 Juin, dans une déclaration à un journal hebdomadaire (La Tribune des Nations), le Ministre des Finances affirmait: "Vous me voyez foncièrement hostile à la dévaluation".

On a prétendu, il est vrai, qu'il n'y avait aucune identité entre ce que l'on répudiait en Juin et ce que l'on effectuait en Octobre. Et voici de quelle manière l'argumentation a été présentée.

Il n'y aurait pas identité entre ce qu'on répudiait en Juin et ce qu' on effectuait en Octobre

Nous avons rejeté, a-t-on réclamé, toute dévaluation unilatérale, c'est-à-dire toute mesure par laquelle la France, indépendamment, sans action concertée avec les autres nations, aurait décidé d'abaisser la définition de son unité monétaire. Cette dévaluation unilatérale eût été une forme de la guerre des monnaies, qui accentue et prolonge la crise, au lieu d'y porter remède. Ce que nous avons fait en Octobre, ce n'est nullement une telle dévaluation, puisque les mesures adoptées par le législateur français ont été précédées d'un accord avec un certain nombre de grandes nations, avec l'Angleterre, avec les Etats-Unis, pour un alignement international, qui est le prélude l'ébauche d'une stabilisation générale des monnaies. Donc, loin d'accentuer la guerre monétaire, nous avons travaillé à y mettre fin et à préparer la paix monétaire générale.

On reviendra sur cette thèse ultérieurement lorsque l'on examinera la signification exacte de l'accord tripartite. Dès maintenant, il faut indiquer que ce qui a été fait en Octobre 1936 est incontestablement une dévaluation avec l'ensemble des caractères classiques de la dévaluation, à savoir une réévaluation du

Source : BIU Cujas

stock d'or, un embargo sur l'or, un sacrifice imposé, par le fait de la hausse des prix consécutive à la dévaluation, à tous les détenteurs de revenus fixes et de créances en monnaie nationale.

La question reste donc posée de savoir pourquoi, après avoir répudié la dévaluation en Juin, on l'a opérée quelques mois plus tard.

Les raisons de l'opération faite en Octobre 1936

Les raisons peuvent être cherchées en trois directions différentes: raisons financières, raisons monétaires, raisons économiques. Reprenons successivement chacun de ces trois ordres.

1°-Raisons financières

1°.- Raisons financières. On a beaucoup dit en Octobre 1936, lorsque les pouvoirs publics se sont décidés à dévaluer la monnaie, qu'ils le faisaient, parce que les caisses publiques étaient vides. Il ne semble pas que cette première explication soit exacte.

Le Gouvernement avait été autorisé par le Parlement, peu de temps auparavant, à emprunter à la Banque de France, une somme de dix milliards; il n'avait usé de cette autorisation que jusqu'à concurrence de deux milliards; il avait donc latitude à supposer ses caisses vides, de les remplir aisément, en faisant appel à la Banque de France, jusqu'à concurrence de huit milliards.

Au surplus on aura l'occasion de montrer que la réévaluation de l'encaisse de la Banque de France a été faite avec de telles modalités qu'elle n'a pas apporté, en réalité, d'argent liquide au Trésor Public.

2°-Raisons d'ordre monétaire

2°.- Raisons monétaires.

Il s'agit ici de l'exode de l'or, de la diminution progressive du stock métallique de la Banque de France. Ce stock avait été très élevé à un certain moment, en septembre 1935, il atteignait 82 milliards. Il subit ensuite des fluctuations d'une grande amplitude En Octobre 1935, le stock était tombé à 65 milliards et en septembre 1936 (donc dans le mois qui précède les mesures monétaires que l'on a à commenter) il était de peu supérieur à 50 milliards. En une semaine du mois de Septembre, les sorties d'or atteignirent trois milliards.

A la vérité, ce chiffre de 50 milliards, quand on le rapproche des engagements à vue de la Banque, représentait encore une couverture sensiblement supérieure aux 35 % de la proportion légale. On ne peut donc pas dire que l'on ait été contraint de faire la dévaluation, parce que le stock d'or était tombé si bas que l'on risquait de se trouver en-dessous de la proportion exigée par la loi.

Mais une autre considération est certainement intervenue. Le stock métallique de l'institut d'émission

Source : BIU Cujas

constitue une manière de trésor de guerre, et il semble que les autorités chargées de la défense nationale avaient fixé à 50 milliards le minimum au-dessous duquel ce trésor de guerre ne pouvait descendre sans danger.

Pour comprendre l'importance qu'a pu avoir cette considération, il faut rappeler que la situation internationale s'était singulièrement assombrie dans les mois précédents, en raison de la réoccupation de la zone démilitarisée du Rhin, du rétablissement du service militaire de deux ans en Allemagne, et enfin des évènements d'Espagne. Il apparait donc vraisemblable que cette considération a joué un rôle important.

Il reste tout de même une énigme que l'on n'arrivera à éclaircir que si l'on pousse l'analyse un peu plus loin. D'abord à supposer qu'il ait été indispensable de défendre l'encaisse or de la Banque de France pour l'empêcher de descendre au-dessous de 50 milliards il y avait, semble-t-il, un moyen de le faire sans arriver jusqu'à la dévaluation proprement dite. On pouvait subordonner la délivrance et la sortie de l'or à la justification, par ceux qui en demandaient, du besoin réel qu'ils en avaient. Dans le débat qui eut lieu au Sénat (séance du 30 Septembre), le Président de la Commission des Finances rappela que la Hollande avait pratiqué cette politique de la subordination des sorties d'or à une justification, et qu'elle avait réussi, par là, à éviter une chute du florin. Or, en n'a rien tenté dans ce sens.

D'autre part, il semble bien résulter des déclarations faites par le président du Conseil le 26 Septembre à la Chambre que, dès le mois de Juin, des négociations étaient engagées entre des experts français et des experts anglais et américains; si bien qu'il apparait que peut être on a brusqué les choses en Octobre pour défendre les 50 milliards d'encaisse, mais que l'on n a fait que hâter une décision, préparée déjà, ou en tous cas envisagée depuis plusieurs mois.

3°-Raisons d'ordre économique

Pourquoi l'avait-on préparée? Pourquoi l'avait-on envisagée? C'est ici qu'il nous faut arriver au troisième ordre de considérations.

3°.- Considérations économiques.

A ce point de l'analyse, nous allons retrouver le fait, signalé déjà à plusieurs reprises, et qui a été dominant dans toute cette histoire, de la disparité, entre les prix français et les prix étrangers.

La disparité entre les prix français et les prix étran-

On se souvient que cette disparité s'était affirmée en 1934 qu'elle s'était atténuée dans le premier semestre de 1935 (si bien qu'on avait pu croire à ce moment là que le franc de 1928 pourrait être maintenu

Source : BIU Cujas

gers.

mais qu'elle avait reparu au cours du second semestre I935. En I936 la disparité s'est fortement accentuée au détriment des prix français.

Il faut noter à cet égard d'abord que la victoire électorale des partis groupés dans le Rassemblement populaire a donné le glas de la politique de déflation, que, par conséquent, on ne pouvait plus espérer arriver à supprimer la disparité en comprimant les prix nationaux. Puis, les grèves de Mai-Juin I935, les accords Matignon, les lois votées en conséquence de ces grèves et de ces accords, ont apporté des facteurs nouveaux de hausse des prix nationaux. Il est assurément difficile de calculer le pourcentage de hausse résultant de ces diverses mesures, d'autant qu'il est naturellement très variable, suivant les catégories d'industries. Mais si l'on se rapporte à des évaluations faites par le Ministère de l'Economie Nationale et si l'on consulte une étude extrêmement précise qui a été donnée par M. Detoeuf dans "Les Nouveaux Cahiers" (enquête qui se rapporte aux industries de la construction mécanique dans la région parisienne) on voit que l'ensemble des lois sociales de I936 devait normalement se traduire par une hausse des prix de revient dépassant 50 %, si l'on tient compte, comme il faut évidemment le faire, non seulement du pourcentage de salaire intervenant au dernier stade de la fabrication, mais aussi de la série des salaires incorporés à tous les stades antérieurs.

Par conséquent, aggravation fatale de la disparité déjà existante entre les prix français et les prix étrangers.

Pour poursuivre notre tableau de la situation au milieu de l'année I936 il faut signaler que, à cette époque, des autorités très qualifiées ont attiré l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur le fait de la disparité des prix, et sur la gravité qu'il comportait pour l'économie nationale.

Indiquons à cet égard (car sans doute l'influence en a été grande sur les décisions qui ont été prises) que le Comité d'Etudes, qui avait été nommé par le Gouvernement pour l'adaptation de notre régime douanier français (comité composé d'un petit nombre de personnalités de grande autorité) déposait ses conclusions le 26 Mai I936. Le rapport fut publié à l'Officiel des 4 et I0 Juin I936. Il déclarait que la disparité des prix était la source des difficultés que connait notre commerce extérieur. On notait la diminution importante de nos exportations, qui, en I932 atteignaient 52 milliards et, en I936, étaient évaluées comme ne devant pas dépasser 20 milliards.

Source : BIU Cujas

Ce rapport était suivi d'une note annexe de M. Charles Rist, lequel y exprimait son sentiment personnel. Et ses conclusions étaient plus formelles encore: une reprise de l'activité économique française, peut-on lire dans cette annexe, doit avoir comme condition indispensable un ajustement du franc par rapport à la livre.

Les mêmes conclusions se retrouvaient, vers la même date, dans le rapport annuel de M. Butler, directeur du Bureau International du Travail, et résultaient aussi des discussions du Comité économique de la Société des Nations.

Pour éviter la dévaluation on aurait pu adopter une politique d'autarchie et de contrôle des changes

Cependant, on eut pu éviter la dévaluation si l'on avait adopté en Octobre une politique d'autarchie économique et de contrôle des Changes. Et les déclarations anti-dévalustrices du chef du gouvernement et de son ministre des finances, après les élections, pouvaient donner à penser que c'était en ce sens que l'on s'engagerait. Vivant en vase clos, on peut conserver pendant longtemps la disparité des prix ;on peut arrêter aussi l'hémorragie d'or, par conséquent les dangers que l'on vient de signaler sont écartés. Il semble que, par le contrôle des changes et l'économie fermée, on pouvait éviter la dévaluation ou au moins la différer.

Le discours prononcé par le ministre des Finances à la Chambre le 26 Septembre permet d'inférer qu'il a songé un moment à cette solution; on y trouve cette phrase: "Quelques jours avant de prendre la décision, j'ai pensé un moment à vous demander le contrôle des changes".

Pourquoi donc l'a-t-on finalement écarté?

Pourquoi on a écarté cette politique.

Il semble que deux raisons ont joué ici.

1°.- Le contrôle des changes et l'économie fermée, impliquent une organisation économique autoritaire et cette organisation ne semble guère réalisable dans un régime démocratique et libéral. Le contrôle des changes semble nécessairement devoir être associé à la dictature politique.

2°.- L'institution de l'économie autarchique et du contrôle des changes nous aurait séparés, sur le plan économique, des deux grandes démocraties libérales anglo-saxonnes, l'Angleterre et les Etats-Unis, et sur le plan de la politique internationale, on entendait au contraire, rester en étroite liaison avec elles.

Ces considérations (qui on le voit débordent la technique économique et se rapportent à la politique au sens large du terme) ont finalement rendu inévitable la dévaluation de 1936.

Source : BIU Cujas

Les modalités principales de la loi du Ier octobre 1936

B - Les modalités.

Définition du franc

I°.- La loi du Ier octobre 1936 apporte un changement dans la définition du franc. Le franc de 1928, se définissait par un poids d'or (qui était de 65 milligrammes et demi, au titre de neuf cent millièmes) Le franc de 1928 correspondait, par conséquent, à un poids de métal rigoureusement déterminé.

Le franc de 1936 se définit de la manière suivante "La nouvelle teneur en or du franc sera fixée ultérieurement par décret pris en conseil des ministres; elle ne pourra être ni inférieure à 43 milligrammes, ni supérieure à 49 milligrammes, au titre de neuf cent millièmes".

Que résulte-t-il de cette disposition? D'abord qu'une dévaluation est effectuée. Le quantum précis de cette dévaluation n'est pas connu, mais il y a certainement dévaluation puisque au maximum, le nouveau franc ne dépassera pas 49 milligrammes, alors que précédemment il était de 65 milligrammes et demi. Et si la dévaluation, comme on l'a dit antérieurement, est l'abaissement par la loi, de la définition de l'unité monétaire, il est incontestable que la dévaluation est acquise.

Son quantum serait au minimum de 25,20 % et au maximum de 34,36 % suivant que l'on adopterait définitivement la limite maxima ou la limite minima. Pour fixer les idées, il est toujours commode de se servir de la cote des changes; le nouveau franc correspondait approximativement à des cours de la Livre sterling de 100 ou de 114, suivant qu'on le calculait sur 43 ou à 49 milligrammes.

Le régime de l'or

2°.- Le régime de l'or. La Banque de France ne délivre plus d'or à ses guichets pour le compte des particuliers, tandis que, sous le régime de la loi de 1928, la Banque était tenue de fournir de l'or à tous ceux qui en demandaient, du moment qu'ils apportaient des billets correspondant à une certaine quantité (qui en fait était au minimum de 215.000 francs). Il en résulte que nous sommes retombés au régime du cours forcé, au régime du papier monnaie.

D'autre part, les importations et les exportations d'or (ainsi que les négociations d'or en barres en lingots, en monnaie) sont en principe interdites. Elles pourront être effectuées cependant sur autorisation de la Banque de France, et cette autorisation sera de plein droit, si l'on justifie que la négociation est motivée par les besoins industriels et commerciaux.

Pour en avoir terminé avec les dispositions relatives à l'or, indiquons le régime adopté en Octobre 1936 (et dont on verra qu'il a été ultérieurement modifi

Source : BIU Cujas

en ce qui concerne l'or détenu par les particuliers

Dispositions relatives à l'or détenu par les particuliers

En Octobre 1936 on décida que cet or ne serait pas réquisitionné. Mais les détenteurs d'or ont eu à choisir entre deux partis:

Premier parti: vendre leur or à la Banque de France, c'est-à-dire échanger leur or contre des billets, au taux fixé par la loi de 1928: soit un franc papier pour 65,5 milligrammes d'or, donc sans bénéficier de la dévaluation.

Second parti: les détenteurs d'or pouvaient le garder, en déclarant la quantité dont ils étaient propriétaires au contrôleur des contributions directes dans la première quinzaine de novembre; ils auraient alors à verser à l'Etat, une somme égale à l'augmentation de la valeur nominale de leur stock d'or, à titre de prélèvement exceptionnel, si bien que la déclaration leur retirait, comme le premier parti, le bénéfice de la dévaluation. S'ils ne procédaient pas à cette déclaration, s'ils conservaient purement et simplement leur or en cachette, ils étaient passibles d'une amende égale à la valeur de la quantité totale de l'or non déclaré.

3°-Création du fonds de stabilisation des changes

3°.- La création du fonds de stabilisation des changes.

Le fonds de stabilisation des changes a été créé à l'imitation d'institutions analogues existant en Angleterre et aux Etats-Unis. Il a été pourvu d'une dotation de 10 milliards.

Le but du fonds de stabilisation des changes est de maintenir la parité du franc entre les deux limites maxima et minima fixées par la loi, en intervenant sur le marché des changespour vendre du franc contre des devises étrangères, ou des devises étrangères contre du franc.

Ses opérations ont un caractère secret Il ne peut pas en être autrement, car le fonds intervient contre les spéculateurs pour neutraliser leurs manoeuvres; son action serait vouée à la stérilité si on connaissait d'avance les moyens dont il dispose et si l'on savait en quelle mesure il s'en sert.

(Pour plus amples informations sur les problèmes que pose le fonds de la stabilisation des changes (I) voir deux articles l'un de M. Mossé dans l'Europe Nouvelle, N° du 6 Mars 1937 et l'autre de M. Robert Wolff

---

(I)
Il en sera traité au cours de seconde année.

Source : BIU Cujas

dans la Revue d'Economie Politique N° de Mars-avril I937)

4°.- L'accord tripartite.

L'accord tripartite entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis

Quelques jours avant le vote de la loi française, à la date du 25 Septembre, un accord était conclu entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Aux stipulations de cet accord, sont venues adhérer ultérieurement, la Belgique, la Hollande, et la Suisse.

l'Angleterre et les Etats-Unis promirent de ne pas riposter à la dévaluation française, par une dépréciation parallèle de la livre et du dollar. Les trois pays convenaient que chacun des fonds de stabilisation de Paris, Londres, New-York donnerait aux autres de l'or en échange de ses devises nationales. Ainsi, le fonds française verserait au fonds anglais et au fonds américain de l'or, lorsqu'ils lui remettraient des francs français. Les transferts d'or de pays à pays, interdits aux particuliers, se feront de fonds à fonds

Les pays signataires de l'accord tripartite ne se sont nullement engagés à maintenir indéfiniment les monnaies au taux nouveau. Ils ne se sont pas davantage engagés à ne pas prendre les mesures, qui seraient nécessitées par l'intérêt économique ou financier de leurs pays respectifs.

5°.- La réévaluation de l'encaisse-or de la Banque de France

La réévaluation de l'encaisse de la Banque de France

C'est le bénéfice classique que la dévaluation apporte à l'Etat. On a réévalué l'encaisse de notre institut d'émission sur la base du poids d'or maximum, c'est-à-dire du poids de 49 milligrammes pour un franc. Il résultait de cette disposition que si, dans l'avenir on stabilisait définitivement, à un taux inférieur à ce poids de 49 milligrammes, il y aurait lieu à une nouvelle réévaluation, qui donnerait un bénéfice supplémentaire à l'Etat.

En Octobre I936, le montant de l'encaisse s'élevait à environ 50 milliards, auxquels il faut ajouter 1 milliard 200 millions de devises étrangères. La réévaluation de ce stock a donné I6 à I7 milliards.

Affectation du bénéfice de réévaluation

De cette somme I0 milliards ont été versés au fonds de stabilisation des changes et en ont constitué sa première mise. Le surplus a été affecté à diminuer la dette de l'Etat à l'égard de la Banque de France; c'est le procédé que l'on avait déjà employé en I928.

Dispositions relatives aux marchés à terme conclus dans la période qui

Deux autres séries de dispositions importantes furent prises par la loi du Ier Octobre I936. D'une part, la loi édictait certaines mesures relatives aux marchés à terme, conclus dans la période qui a précédé immédiatement la dévaluation, afin de retirer aux

« Les Cours de Droit »
3 Place de la Sorbonne, 3
Répétitions écrites et orales
Reproduction Interdite
Source : BIU Cujas
Z

a précédé la dévaluation.

spéculateurs tout ou partie du bénéfice réalisé par eux du fait de la dévaluation.

D'autre part, la loi du Ier Octobre 1936 entendit réprimer les hausses injustifiées de prix, auxquelles la dévaluation aurait servi de prétexte; le principe posé est que seules seront admises les hausses de prix résultant de la hausse des marchandises importées lesquelles, on le sait, au lendemain d'une dévaluation, montent, automatiquement et inéluctablement, du fait de l'affaiblissement de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères.

Répression de la hausse injustifiée des prix.

Dévaluations qui ont suivi la dévaluation française

La dévaluation, réalisée en France à la date du Ier octobre 1936, fit tache d'huile, et des mesures monétaires analogues furent prises dans un certain nombre de pays.

La Suisse adopta une formule analogue à la formule française: dévaluation de même proportion, avec fixation d'une limite maxima et d'une limite minima et création d'un fonds de régularisation, qui a pour objet de maintenir le franc suisse à l'intérieur de ces limites.

En Hollande, la méthode s'inspire du régime monétaire anglais actuel. La Hollande a mis l'embrago sur l'or, c'est-à-dire qu'elle a supprimé la possibilité des exportations de métal. Cela a suffi pour entraîner une baisse immédiate du florin hollandais, baisse qui au change a été d'environ 25 %.

La Tchécoslovaquie avait dévalué en Janvier 1934 de 16,66 pour cent, d'une manière consciente et réfléchie, pour obtenir certains résultats économiques, et sans aucune pression de nécessités financières. Quand les autres pays eurent déprécié ou dévalué leur monnaie, dans une mesure plus large, la Tchécoslovaquie dut opérer une dévaluation supplémentaire de 16 %.

En Italie, il y eut également un alignement monétaire dans une proportion analogue à la proportion française. Mais la caractéristique de l'opération est que l'Italie est restée au régime de la monnaie sévèrement contrôlée par l'Etat. L'alignement italien a été accompagné d'un emprunt forcé sur la propriété foncière, et d'un large abaissement des barrières douanières. Avant cet alignement existait déjà en Italie une sorte de dualité monétaire, puisqu'à côté de la lire officielle, existait la lire touriste, plus avantageuse pour les étrangers désirant visiter l'Italie. On a maintenu cette dualité. La lire ordinaire a été abaissée dans sa teneure et la lire touriste l'a été également. Cette décision a été prise en raison de l'importance nationale que le tourisme présente en Italie, comme

Source : BIU Cujas

élément d'exportation invisible et comme moyen de compenser le déficit de la balance du commerce.

§. 4 - La loi du 11 Mars 1937: Les concessions aux détenteurs d'or

La loi du 11 Mars 1937

Cette loi a édicté une série de mesures que le gouvernement aurait voulu prendre par simple décret. On s'est rendu compte, après avoir pris l'avis de spécialistes (en particulier, de M. le Doyen Allix) que les mesures envisagées modifiaient la loi monétaire d'Octobre 1936 et qu'on ne pouvait revenir sur une loi par un décret.

1°.- Le point le plus important concerne les détenteurs d'or.

La loi d'Octobre 1936 avait été très dure à leur égard: elle avait entendu leur retirer le bénéfice de la dévaluation. Moralement, cette politique pouvait se soutenir: une dévaluation implique nécessairement des sacrifices individuels, elle ne peut ranimer l'économie du pays qu'en raison de ces sacrifices et il est scandaleux que certaines catégories de citoyens se garent en thésaurisant de l'or avant la dévaluation, et en le revendant ensuite au cours nouveau. Economiquement et techniquement, cette politique était une erreur parce que en brimant les détenteurs d'or, on devait les amener à conserver leur métal, en sorte qu'on se privait d'un des avantages classiques de la dévaluation, à savoir: l'accroissement du stock métallique détenu par l'Etat ou par l'Institut d'Emission. On l'a compris et la nouvelle loi a décidé que désormais la Banque de France paierait l'or à son prix mondial.

Par ailleurs, certaines mesures (qui étaient de stricte équité) ont été prises pour indemniser ceux qui entre Octobre et Mars avaient versé leur or et n'en avaient reçu que la contre-partie au taux ancien. On a même indemnisé ceux qui avaient profité d'une solution intermédiaire, prise par la loi de finances de 1936 et qui, en échange de leur or, avaient obtenu des bons remboursables à 140 francs dans trois ans. Ces bons se négociaient en Bourse à 123 francs, si bien que ceux qui les avaient reçus, auraient été défavorisés (ne touchant, fait que 23 % de prime) par rapport à ceux qui l'avaient gardé et qui pouvaient, maintenant, le vendre avec une prime de 40 %.

2°.- Par la loi du 11 Mars 1937, la libre circulation de l'or a été rétablie, mais la convertibilité des billets en or n'est pas reprise et le fonds de

Source : BIU Cujas

stabilisation conserve le monopole de l'exportation de l'or.

3°.- Le fonds de régularisation a vu sa gestion profondément modifiée par la loi du 11 Mars 1937. Un comité de gestion fut créé, dans lequel entrèrent à côté du gouverneur de la Banque de France, trois experts qualifiés. M. Ch. Rist, M. Jacques Rueff et M. Baudouin.

Modifications dans la gestion du fonds de régularisation.

Depuis lors, la politique du fonds de régularisation des changes subit un changement appréciable. Jusqu'en Mars, ce fonds s'était efforcé de maintenir d'une façon à peu près immuable la valeur du franc à un niveau exactement intermédiaire entre le maximum de 49 et le minimum de 43 milligrammes. A partir de Mars on laissa fluctuer le franc d'une manière plus large, ce qui était une gêne pour les spéculateurs, puisqu'ils ne savaient pas à l'avance en quelle mesure le fonds de stabilisation résisterait ou non, ni sur quel palier il livrerait bataille.

Emprunt avec garantie et option de change

4°.- Enfin, la loi du 11 Mars 1937 comportait un emprunt avec garantie de change et option de change, qui, au moins en principe, donne à ses porteurs une couverture contre l'éventualité de nouvelles amputations monétaires, et qui, pour cette raison, a obtenu un réel succès, encore que les banques, qui l'avaient souscrit, aient parfois éprouvé quelques difficultés à le placer dans leur clientèle.

§ V - Le décret-loi du 30 Juin 1937: le franc "flottant"

A - Les causes.

A la fin de 1936 et dans le premier semestre de 1937 de grosses sorties d'or se produisent. Le fonds de stabilisation créé par la loi de 1936 s'efforce de les contrecarrer et de défendre le franc sur la ligne de retraite extrême imposée par la loi de1936, ligne définie par le poids de 43 milligrammes d'or. Il n'y put parvenir. La spéculation jouait à nouveau contre le franc, et elle s'appuyait sur les trois chefs d'infériorité que présentait la situation française.

1 - Atonie économique, conséquence de l'alourdissement des prix de revient, et du ralentissement de la production dus aux lois sociales de 1936.

2°.- Déséquilibre budgétaire persistant et même aggravé du fait des dépenses du surarmement.

3° - Déficit de la balance du commerce et de la balance des comptes: dans les trois premiers mois de

Source : BIU Cujas

I937, le déficit de la balance commerciale atteignit presque 5 milliards. On devait savoir ultérieurement que pour l'ensemble de l'année I937, il ne serait pas inférieur à I8 milliards.

Après une période d'accalmie (en mars I937; lors de la mise en vigueur de la politique dite de la "pause"),la crise se précipite au milieu de Juin. Il résulte des déclarations du Ministre des Finances d'alors M. Georges Bonnet, que le fonds de stabilisation, entre le Ier et le 28 Juin, ne perdit pas moins de 7 milliards 700 millions (dont 4 milliards environ empruntés à la Banque de France), Les marchés furent fermés les 29 et 30 Juin.

B - les modalités du décret-loi.

I - Aux termes du décret-loi du 30 Juin I937, le franc cesse d'être rattaché à un poids d'or déterminé. Sa teneur sera fixée ultérieurement. Jusque là le franc sera une monnaie flottante. Il l'était déjà, en un certain sens depuis Octobre, Mais ce flottement devait se tenir entre deux limites (49 et 43 milligrammes) d'où le nom de franc "élastique" que certains avaient donné au franc de I936. Désormais, ces limites sont abolies.

2 - C'est le fonds de stabilisation des changes qui aura la mission de régulariser les cours du franc, dans la mesure de ses possibilités, sans être lié comme il l'était précédemment par le cours limite correspondant à la valeur de 43 milligrammes.

3 - A la même date du 30 Juin, une convention passée entre l'Etat et la Banque de France relevait de I5 milliards le plafond des avances.

4 - Le mois suivant une autre convention entre l'Etat et la Banque édictait (2I Juillet I937) une nouvelle réévaluation de l'encaisse métallique de notre Institut d'émission.

On sait que ces opérations de réévaluation ont pour résultat de dégager une plus-value dont l'Etat s'attribue le montant. Et l'on se souvient qu'une première réévaluation avait eu lieu (en francs Poincaré) au moment du vote de la loi du 25 Juin I928. Puis, qu'une deuxième avait été faite, le 25 Septembre I936, sur la base de la limite maxima donnée par cette loi au franc et qui correspondait à 49 milligrammes. Une troisième réévaluation intervient le 2I Juillet I937 sur la base du franc à 43 milligrammes. Ce niveau qui constituait en droit un minimum en I936 est devenu, en fait, un maximum depuis Juin I937 puisqu'on a renoncé à défendre le franc sur cette ligne. La troisième réévaluation fournit des ressources qui permirent d'alimenter le fonds de soutien des rentes, que l'or venant

Source : BIU Cujas

de créer. En outre, du fait de la réévaluation, l'encaisse-or se trouve relevée à 55 milliards 807 millions

C - Les effets.

I - La liberté laissée au change à partir du début de Juillet 1937 devait entrainer une nouvelle et très sensible réduction de la valeur du franc.

Reportons nous à la cote des changes pour en prendre une mesure concrète. Dès lespremiers jours de Juillet 1937 le cours de la livre bondit de 110 à 129. Sa valeur ne représente plus guère que 38 milligrammes. La dépréciation est de 12 % par rapport à la limite minima du franc Auriol et de 42 % par rapport au franc Poincaré.

En Septembre 1937, le libre fait, en quelques jours, un nouveau bond de 133 à 147, soit 10 %

Fin 1937, le libre oscille entre 145 et 150. Le franc s'est déprécié de 26 % en un an. Il ne vaut plus que 50 % du franc Poincaré. Il ne représente que 11 centimes du franc de Germinal.

2 - Naturellement, au cours de l'année 1937, la hausse des prix s'est poursuivie. Il est difficile toutefois de faire la part exacte de ce qui, dans cette hausse, est attribuable au facteur monétaire, vu que les lois sociales sont intervenues pour agir dans le même sens.

De fin 1936 à fin 1937, l'indice des prix de gros passe de 496 à 596. La hausse est plus forte pour les produits nationaux (23%) que pour les produits étrangers (14 %). Cette différence s'explique à la fois par l'action du facteur non monétaire (lois sociales) et par la chute des prix mondiaux.

Quant aux prix de détail, de fin 1936 à fin 1937 ils sont passés de 550 à 664, soit une hausse de 21 %.

Si enfin, nous comparons lesprix français aux prix mondiaux, nous voyons que, malgré la hausse des prix français, et la baisse des prix mondiaux, et en raison de la chute profonde de la monnaie française, il existe fin 1937 une disparité marquée des prix en faveur de la France. On l'évalue en Janvier 1938 à 12% pour les prix de gros et à 16 % pour les prix de détail.

3 - En d'autres temps et d'autres circonstances, cette chute de la monnaie et cette disparité des prix eussent été un stimulant pour la production nationale et un facteur puissant de redressement de la balance commerciale par le frein aux importations et l'excitant aux exportations qu'elles eussent entrainés.

Malheureusement, on ne constate rien de tel dans

Source : BIU Cujas

l'évolution de l'économie française en I937.

A - Les indices de la production ne révèlent pas d'ascension réelle. Sans doute, on peut noter une légère progression dans les industries qui travaillent pour la défense nationale (industries métallurgiques et mécaniques) et cette progression, de toute évidence, est l'effet de l'accentuation dans le surarmement. Mais il y a recul dans la plupart des autres industries (textile, bâtiment, cuir, papier, etc...)

B - En ce qui concerne le commerce, les statistiques signalent un fléchissement notable des ventes, (plus marqué dans les grands magasins que dans les coopératives). Ici encore l'enchainement des faits s'explique aisément. Les prix de détail ont monté en moyenne de près de 50 % de mai I936 à fin I937. Or, le pouvoir d'achat des classes autres que la classe ouvrière, ou ne s'est pas élevé du tout (consommateurs à revenus fixes) ou n'a monté que dans une faible proportion. Pour les populations rurales, une revalorisation très substantielle des produits agricoles a été pour une part, neutralisée par le fait que la récolte de I936 fut mauvaise et celle de I937 médiocre. En définitive, la hausse notable des salaires ouvriers nominaux a été en partie annihilée par la hausse des prix de détail. Et le fléchissement très sensible du pouvoir d'achat des autres classes compense (et au-delà) l'accroissement du pouvoir d'achat de la classe ouvrière. Il n'est pas exagéré de parler d'une faillite de la théorie du "pouvoir d'achat". Par cette expression, on désigne la théorie (très en faveur au début de I936) qui prétendait qu'en augmentant, par des relèvements de salaires le pouvoir d'achat des masses populaires, on donnerait à la consommation (et par répercussion à la production) un coup de fouet instigateur d'une prospérité générale.

§.VI - Le "repli" de Mai I938: Le Franc-sterling

Le mercredi 4 Mai I938, dans une allocution radio-diffusée, le Président du conseil annonçait qu'il avait décidé d'opérer le repli de notre monnaie.

A - Pour apprécier le sens exact et la portée de cette décision, il convient d'abord de reproduire les termes mêmes dont s'est servi M. Daladier:

"Le Gouvernement français, en plein accord avec les gouvernements américain et britannique - que je remercie de leur collaboration loyale et cordiale - a résolu

Source : BIU Cujas

d'opérer un ajustement du franc à un cours permettant d'assurer sa défense victorieuse.

Cette décision a été prise dans le cadre de l'accord tripartite auquel le gouvernement français reste fermement attaché.

Le cours que j'ai fixé pour la journée de demain ne sera pas dépassé"

Le lendemain, le Ministre des Finances recevant les journalistes accrédités, précisait que ce cours était celui de 179 francs pour une livre sterling.

Sur le moment, les décisions gouvernementales furent considérées par certains commentateurs -et même par un ministre - comme une stabilisation. Il n'en est évidemment rien. On ne peut considérer comme stabilisée une monnaie qui, en deçà de la limite arrêtée pour sa valeur minima, peut varier librement.

Il n'y a pas stabilisation légale, car le Président du Conseil dans son allocution, indiquait expressément (la phrase suit immédiatement la citation ci-dessus reproduite): "L'épargne pourra donc s'investir dans notre monnaie nationale sans craindre une dégradation nouvelle et même en escomptant plutôt une valeur accrue du franc". Il n'y a pas non plus stabilité de fait, puisque les cours d'achat et de vente pratiqués le premier jour qui a suivi ces décisions, n'ont pas été maintenus les jours suivants et que la livre a varié, comme on le verra plus loin entre 179 et 176 au cours des douze derniers mois.

La principale caractéristique du nouveau régime est que le franc se trouve désormais (au moins temporairement) rattaché à la livre, puisque ce n'est pas en fonction d'un poids d'or comme précédemment, mais en fonction de la livre que le cours limite fixant la valeur minima du franc a été établi.

A ce cours limite, le poids d'or du franc ressortait approximativement à 27,6 milligrammes, ce qui équivaut à 42 % environ du franc Poincaré et à moins de 10 % du franc de Germinal; calculé par rapport au franc de Germinal le nouveau franc représentait environ 8,69 centimes.

Depuis le repli de Mai 1938 le franc a marqué, par rapport à la livre, une stabilité remarquable. Le cours limite de 179 a été parfois atteint (par exemple en Septembre 1938 au moment de l'alerte de Munich) mais il n'a jamais été dépassé. L'accord monétaire franco-anglais du 4 Décembre 1939 a fixé à 176 frs.625 par livre le taux auquel s'effectuera la conversion entre les deux monnaies pour tous les achats que chaque Gouvernement fera dans l'autre pays en vue de la conduite de la guerre.

Source : BIU Cujas

Toutefois, cette stabilité de la valeur du franc par rapport à la livre ne doit pas vous dissimuler que les deux monnaies se sont ensemble, dépréciées assez sensiblement par rapport au dollar. Pour mesurer l'intensité de cette dépréciation (laquelle varie en fonction des événements) il faut se reporter à la cote des changes sur le Marché libre de New-York.

Conclusion sur la nature de la monnaie

Nature de la monnaie: trois théories:

a) Théorie métalliste de la monnaie

I°.- La théorie métalliste, qui a été celle de la plupart des économistes classiques, affirme que l'intervention de l'Etat, en matière monétaire est simplement déclarative de valeur, et non pas attributive de la valeur. Les pouvoirs publics ne peuvent pas créer de toutes pièces la valeur d'une monnaie; ce qui donne à une monnaie sa valeur, c'est ce qu'elle vaut en tant que marchandise. Il s'ensuit que la seule bonne monnaie est la monnaie métallique. Naturellement, les partisans de cette thèse savent bien qu'il existe et qu'il circule des monnaies autres que les monnaies métalliques, mais les monnaies de papier, à leur avis, ne valeur que dans la mesure où elles ont un support métallique. Le billet de banque a une valeur parce qu'il permet à son porteur d'obtenir des espèces métalliques en échange. Et, à supposer que le cours forcé soit donné à cette monnaie de papier, si elle garde cependant une valeur, c'est que l'on espère que ce cours forcé ne sera que temporaire, qu'il y a simplement suspension de la convertibilité et qu'un jour viendra où cette convertibilité sera reprise. Dans cette doctrine, on ramène donc toujours la valeur de la monnaie commerciale au métal qui lui sert de support.

Critique de cette conception.

La théorie métalliste paraît inexacte et il semble que l'expérience monétaire récente est venue montrer à bien des égards sa fausseté. Tout d'abord, c'est un fait que des monnaies non métalliques circulent et sont acceptées aisément dans les échanges, et sans que ni ceux qui les donnent, ni ceux qui les reçoivent, aient en vue la possibilité de leur conversion en métal. Des enquêtes menées dans les pays à cours forcé (et en particulier en Amérique du sud) ont établi, pour la période d'avant-guerre, que les particuliers, lorsqu'ils reçoivent la monnaie de papier à cours forcé, n'ont aucunement dans l'esprit la possibilité d'une reprise des paiements en espèces; on accepte la monnaie de papier, parce qu'on sait que quand on

Reproduction interdite
Source : BIU Cujas

aura un paiement à faire, on pourra le donner à son tour en échange, mais la circulation de cette monnaie ne repose en aucune façon sur l'espoir de la reprise lointaine et aléatoire de la convertibilité. Notons au surplus que cette valeur intrinsèque du métal, qui sert à faire la monnaie est, dans une large mesure, une illusion, car si les Grands Etats se mettaient d'accord pour renoncer à se servir de la monnaie métallique, il y aurait un tel afflux de métal sur le marché des lingots d'or, que la valeur commerciale de l'or en serait fortement atteinte: bien loin que la valeur monétaire soit un simple reflet de la valeur commerciale, il faut plutôt dire que c'est l'emploi monétaire qui soutient le cours commercial des lingots.

2°-Théorie étatiste de la monnaie

2°.- Une seconde théorie, qui est aux antipodes de la première, est la théorie étatiste de la monnaie. Elle a été développée en particulier par un économiste allemand, Knapp, dans un ouvrage qui porte précisément comme titre "La théorie étatiste de la Monnaie". A l'inverse des classiques, les partisans de cette seconde théorie prétendent que l'intervention des pouvoirs publics, en matière monétaire, est absolument décisive, qu'elle n'est pas seulement déclarative, qu'elle est attributive de valeur; d'après eux, la monnaie ne circule que dans la mesure où les pouvoirs publics lui ont donné le cours légal.

Cette seconde théorie se heurte, elle aussi, à un certain nombre de constatations que l'on peut tirer de l'expérience.

Critique de cette conception.

Pour prendre un exemple dans la période d'avant-guerre il a existé une monnaie (le thaler Marie-Thérèse) qui a circulé pendant une longue période dans certaines colonies sans avoir jamais reçu aucun pouvoir libératoire, aucune force légale, de la part des pouvoirs publics.

A l'inverse, on voit des monnaies qui reçoivent la consécration légale et qui, cependant, perdent progressivement toute valeur, qui cessent de circuler, qui cessent d'être acceptées par les particuliers. On se rappelle que ce fut le cas pour le mark-papier dans les années 1922 et 1923; le mark-papier était une monnaie à cours légal; il gardait juridiquement la force libératoire; il perdait cependant peu à peu (et très rapidement même; dans la dernière période de son histoire), sa valeur. Bien plus, cependant la période de transition qui a permis de passer du mark papier au nouveau mark or, nous avons vu que le rentenmark n'avait pas cours légal et que c'était toujours l'ancien mark-papier qui l'avait. Cependant, le mark papier était

Source : BIU Cujas

rejeté par les particuliers et n'avait plus qu'une valeur infime, tandis que le rentenmark sans cours légal, réussit à maintenir sa valeur pendant toute la période de transition. L'explication de tous les faits de valeur monétaire par l'intervention des pouvoirs publics n'est donc pas une explication satisfaisante.

3°- La théorie psychologique de la monnaie

3°.- Reste une troisième théorie qui paraît la plus exacte et que l'on appelle généralement la théorie psychologique de la monnaie. Elle part de cette idée que la monnaie remplit sa fonction lorsqu'elle circule. Par suite, la valeur de la monnaie repose non pas sur son support métallique, non pas sur la volonté des pouvoirs publics, mais sur le consentement général des particuliers. La monnaie vaut tant que les particuliers l'acceptent; la monnaie perd sa valeur lorsque les particuliers commencent à se défier de ce qu'elle est et surtout de ce qu'elle va devenir.

Mais il faut alors se demander pourquoi les particuliers en certains cas, acceptent et, en d'autres cas, refusent telle ou telle monnaie.

Ici, il est impossible d'apporter une réponse unique, et il faut mettre en vedette les éléments de psychologie et non pas tant de psychologie individuelle que de psychologie collective; en matière monétaire comme en diverses autres matières économiques (celle des opérations en bourse par exemple), il se crée des courants de confiance et de défiance. Ces courants reposent généralement sur des éléments objectifs, mais souvent ils les dépassent. Si nous reprenions à la lumière de cette idée générale, l'histoire monétaire de la France dans la période d'après-guerre, nous pourrions trouver des illustrations frappantes de cette interprétation. En 1926 la dépréciation progressive du franc reposait incontestablement sur certains éléments objectifs, mais une sorte de panique s'est produite qui a entrainé une dépréciation du franc supérieure à ce qu'aurait dû être la dépréciation rationnelle. A l'inverse, quand s'est formé le contre-courant de retour à la confiance, quand le franc en six mois a repris 50 % de sa valeur; quand, ensuite, dans la période de stabilité de fait, la spéculation sur le franc a pris une telle ampleur que la Banque de France s'est trouvée sérieusement génée, le retour à la confiance reposait sur des éléments objectifs, mais le courant de la psychologie qui s'était formé dépassait ces éléments.

Si l'on admet la théorie psychologique de la

Source : BIU Cujas

monnaie, on est d'ailleurs amené à reconnaitre la part d'exactitude que contiennent les deux autres théories qui sont excessives, en tant qu'elles veulent donner une interprétation générale des phénomènes monétaires, mais qui renferment tout de même une âme de vérité. La théorie métalliste est vraie, en ce sens que la confiance des particuliers est généralement plus solidement assise, plus constante, plus permanente, quand elle s'applique sur une monnaie qui a une base métallique. Et sans doute, cette base métallique est, pour une part, une illusion, puisque, si l'emploi monétaire cessait pour le métal, la valeur du métal s'effondrerait; mais peu importe qu'il y ait là une réalité ou une illusion; ce qui compte, en l'espèce, c'est l'état d'esprit des individus qui ont généralement confiance dans une monnaie à base métallique.

La seconde théorie, elle aussi, contient une part de vérité, car l'intervention des pouvoirs publics, l'attribution du cours légal à certaines monnaies, accentue, sans aucun doute (tout au moins en circonstances normales) la facilité avec laquelle les individus acceptent cette monnaie dans les transactions. Si bien que le fait pour une monnaie d'avoir force libératoire lui donne le plus souvent (non pas toujours) une circulabilité plus grande.

Finalement, on voit que, pour apercevoir ce qu'il y a de juste dans la théorie métalliste, et dans la théorie étatiste, il faut les englober dans une interprétation plus large et qui est donnée par la théorie psychologique de la monnaie (I)

F I N

FACULTE DE DROIT DE PARIS BIBLIOTHÈQUE

(I) (Cf. Caëtan Pirou: La monnaie française de 1936 à 1938, Sirey 1938.

Cours terminé d'imprimer le 30 Mai 1940

Source : BIU Cujas